



**HAL**  
open science

# Les stratégies de proximité de l'ESS au service des alternatives économiques

Laura Gueorguieva-Bringuier

► **To cite this version:**

Laura Gueorguieva-Bringuier. Les stratégies de proximité de l'ESS au service des alternatives économiques. Economies et finances. Université Grenoble Alpes, 2019. Français. NNT : 2019GREAE005 . tel-03143000

**HAL Id: tel-03143000**

**<https://theses.hal.science/tel-03143000v1>**

Submitted on 16 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **THÈSE**

Pour obtenir le grade de

### **DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **Économie**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

**Laura GUEORGUIEVA-BRINGUIER**

Thèse dirigée par **MYRIAM DONSIMONI**, Université Savoie  
**Mont-Blanc (USMB)**

préparée au sein du **Laboratoire Pacte, Laboratoire des  
sciences sociales**  
dans **l'École Doctorale Sciences Économiques**

## **Les stratégies de proximité de l'ESS au service des alternatives économiques**

Thèse soutenue publiquement le **08 octobre 2019**,  
devant le jury composé de :

**Monsieur Jérôme Blanc**

Professeur, Sciences Po Lyon, Rapporteur

**Monsieur Xabier Itçaina**

Directeur de recherche CNRS, Sciences Po Bordeaux,  
Rapporteur

**Madame Nadine Richez-Battesti**

Maître de Conférences, Aix Marseille Université, Examineur

**Monsieur Thomas Lamarche**

Professeur, Université Paris-Diderot, Examineur, Président du  
jury

**Madame Myriam Donsimoni**

MCF-HDR, Université de Savoie, Directeur de thèse





*A Fabien et Elisabeth,*



## REMERCIEMENTS

---

Alors que mon travail sur cette thèse touche à sa fin, je réalise à quel point il peut s'apparenter à un très long voyage. Un voyage que je n'ai pas fait seule et qui n'aurait pas été possible sans les personnes qui m'ont encouragée, accompagnée et tenu la main dans mes moments de doute et de fatigue.

Avant tout, je voudrais dédier ce travail à mon mari, Fabien et à ma fille, Élisabeth, que j'aime infiniment. Ma petite famille est ma force, ma lumière et ma boussole. Sans elle, je n'aurais eu ni le courage de commencer cette recherche, ni de la finir. Je remercie également ma famille au sens large : mes parents et mes beaux-parents qui m'ont soutenue, spécialement ma mère qui m'a beaucoup relu. Merci à Jeanne qui, comme une sœur, a élevé mon esprit et mon moral tout au long de cette entreprise. Je suis également très reconnaissante envers tous mes amis pour tous les services rendus et les moments de joie nécessaires, il faut le dire, à la sauvegarde de mon équilibre. Merci à Thibaut, Adeline et Nico d'avoir gardé mon bébé et être, globalement des personnes formidables. Merci à Yannick, Natacha, Mélanie, Fred et Claire pour tous les encouragements.

Je remercie également tout particulièrement ma directrice, Myriam Donsimoni, qui a toujours été très disponible pour moi. Elle a cru en moi et a accepté de m'encadrer alors que je bataillais dans le cadre du difficile processus de retour aux études. Elle m'a également aidé à m'intégrer dans le monde de la recherche, à m'améliorer dans mes capacités d'investigation et d'écriture. Elle a toujours su m'offrir des critiques constructives, mais aussi me laisser de l'espace pour que je puisse réfléchir et former un projet personnel.

D'autres personnes ont su m'accompagner plus discrètement dans mon travail. Ameziane Ferguene et Emmanuel Matteudi m'ont permis initialement de formuler mon projet. Je dois un grand merci à Bernard Pecqueur, Serge Bonnefoy et toute l'équipe du projet FRUGAL (Formes uRbaines et Gouvernance ALimentaire) qui m'ont invitée à participer à des groupes de recherche et qui ont beaucoup influencé mon analyse. Je pense aussi à Ivan Samson, qui m'a incluse dans l'écriture d'un ouvrage sur la réciprocité, en compagnie de ma directrice, mais aussi d'autres jeunes chercheurs passionnants. D'autres personnes, comme Anne Leroy ou Emmanuelle Puissant, m'ont aussi fourni de bons conseils.

Cependant, la thèse ne s'est pas limitée pour moi au travail de recherche et d'écriture. Toute une vie académique s'est construite, notamment dans le cadre de mon activité d'enseignement à l'UGA, mais aussi à l'Université de Savoie-Mont-Blanc. Les équipes pédagogiques des universités, et particulièrement mon référent au sein du label Recherche et Enseignement Supérieur, Cyriac Guillaumin, m'ont beaucoup aidée à m'épanouir en tant qu'économiste.

Il faut également que je remercie tout particulièrement les personnes qui ont accepté de me rencontrer lors de mes investigations de terrain. J'ai une pensée spéciale pour les membres du SEL de Grenoble (Annick, Martine, Monique, Muriel, René, Gérard, Françoise, Marie-Christine et bien d'autres) que je considère véritablement comme des amis. Également un grand merci à Magali du SEL des 3 Roses qui a été d'une grande gentillesse avec moi et qui est une si précieuse source de savoir sur le terrain. J'ai également créé des liens au sein du jardin Brin d'Grelinette (merci tout particulièrement à Léna et aux bénévoles) et de la Nef, dont les salariés et bénévoles n'ont cessé de m'étonner par leur enthousiasme. Je n'ai pas été exhaustive, hélas, tant de personnes ont été rencontrées et tant de richesse humaine accumulée.

Enfin, je voudrais remercier deux personnes qui m'ont beaucoup inspiré, peut-être un peu malgré eux, à tenter la thèse. Tout d'abord, mon professeur d'économie de lycée, M. Philippe Hermann, qui a insufflé une soif de connaissance en moi grâce à ses talents pédagogiques. Ensuite, Mme Elsa Guillaud, qui a été mon enseignante à l'IEP de Grenoble et qui, par son programme passionnant sur l'histoire des mentalités, m'a donné envie d'essayer d'observer les coulisses des phénomènes économiques, là où les petites relations humaines dessinent, petit à petit, les grandes orientations civilisationnelles.

*L'université et la faculté n'entendent donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.*





## RESUME

---

Cette thèse a comme sujet d'étude les initiatives au sein du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) proposant des logiques de fonctionnement de proximité en rupture avec le paradigme dominant, particulièrement opposées à la prééminence des logiques néolibérales. Elles sont le produit des préoccupations actuelles de la société civile, qui fait émerger des réponses locales et transversales à la crise multidimensionnelle (économique, sociale, environnementale et même politique) des institutions occidentales. La multiplication de ces expérimentations « alternatives » pourrait constituer une nouvelle opportunité pour faire valoir l'émergence de logiques plurielles dans la manière de concevoir et de gouverner l'économie. Pourtant, lors de la construction de leurs réseaux territoriaux, des tendances isomorphiques avec le paradigme dominant semblent freiner le développement de ces structures alternatives ou les pousser vers une normalisation, ce qui les empêche d'avoir une portée transformative sur l'économie et la société à plus grande échelle. Ce travail de recherche propose une explication à ce phénomène à travers une analyse méso-économique des interrelations au sein de l'ESS et avec les secteurs économiques public et lucratif. Cette analyse a pour objectif de mettre en lumière celles qui améliorent l'efficacité des « alternatives » et celles qui sont plutôt orientées vers une résilience du paradigme dominant qu'elles critiquent. Elle est découpée en trois parties. Une partie historique, qui permet de situer les opportunités et les risques du mouvement actuel au regard des événements passés. Une partie théorique, qui fournit des outils d'analyse s'inscrivant dans une vision hétérodoxe et institutionnaliste de l'économie et s'appuyant sur le courant de l'économie de la proximité enrichi d'apports de l'économie des conventions avec pour but la restitution de la pluralité des logiques et des revendications politiques. Et enfin, une partie empirique qui découle de cette approche pluridisciplinaire et permet une analyse des relations de proximité géographique, institutionnelle et organisationnelle que les alternatives entretiennent sur leurs territoires. Dans le cadre de cette thèse, c'est le territoire de Grenoble-Alpes Métropole qui a été choisi en tant que terrain d'observation et qui a donné lieu à une modélisation de quatre différents réseaux alternatifs locaux ; celui du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) pôle ALPEN, celui de la banque éthique la Nef, celui des jardins communautaires vus sous le prisme de l'association Brin d'Grelinette, et celui des Monnaies Locales et Communautaires (MLC), représentées par plusieurs types d'organisations. L'efficacité de ces différentes stratégies d'utilisation des relations de proximité pour atteindre les buts que se sont fixés les structures et leur impact sur l'économie a aussi été évaluée.

**Mots clés :** Économie Sociale et Solidaire, Économie de la proximité, conventions, Systèmes Productifs Locaux, isomorphisme, alternatives économiques, organisations.

**Classification JEL :** A13 ; B52 ; B55 ; I39 ; N30 ; R11

## ABSTRACT

---

This thesis is about initiatives in the field of the Social and Solidarity Economy (SSE) that put forward proximity-based organizations departing from the dominant paradigm, and especially from the predominant neoliberal ideology. They arise from concerns formulated by the civil society and result in the creation of local answers to the present multidimensional crisis that encompasses social, political, economic and environmental issues. The proliferation of these alternative economic experimentations could be an opportunity for the emergence of more diverse ways to devise and govern the economy. However, when they build local production networks, these initiatives encounter isomorphic influences from the prevailing institutional system that seem to hinder their development and push them toward normalization. This can jeopardize their power to transform the society and the economy on a bigger scale. This research provides an explanation of this phenomenon through a meso-economic analysis of the interrelations within the SSE and with the public and lucrative sectors. The purpose is to explain the logic of local coordination that favors the efficiency of these alternatives and of those who result in the resilience of the neoliberal system that they criticize. The thesis is divided into three parts; an historical one that gives perspective on the present issues, a theoretical one that adopts a heterodox and institutional standpoint in order to provide analytical tools that are specifically suited to the chosen subject. The economy of proximity is the main scientific discipline that was selected, with intakes from the economy of convention. Lastly, an empirical part, based on a multidisciplinary approach presents the geographical, institutional and organizational proximity relations of four local SSE networks in the area of Grenoble-Alpes-Métropole and an assessment of their impact ; a territorial pole of economic cooperation (PTCE), a local network of the ethical bank La Nef, a network of urban community-based gardens and a network of local currency and community exchange systems.

**Key words:** Social and Solidarity Economy, economy of proximity, conventions, local productive systems, isomorphism, economic alternatives, organizations.

**JEL Codes:** A13; B52 ; B55 ; I39 ; N30 ; R11



## **LISTE DES ABREVIATIONS**

---

<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>AIT</b>	Association Internationale des Travailleurs
<b>AI</b>	Association Intermédiaire
<b>AMAP</b>	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>EI</b>	Entreprise d'Insertion
<b>ESS</b>	Économie Sociale et Solidaire
<b>GES</b>	Groupement Économique Solidaire
<b>MNEI</b>	Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère
<b>MLC</b>	Monnaie Locale et Communautaire
<b>NMS</b>	Nouveaux Mouvements Sociaux
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>PTCE</b>	Pôle Territorial de Coopération Économique
<b>RERS</b>	Réseau d'Échange Réciproque de Savoir
<b>SCOP</b>	Société Coopérative et Participative
<b>SEL</b>	Système d'Échange Local
<b>SIAE</b>	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
<b>SPL</b>	Système Productif Local
<b>ZAD</b>	Zone À Défendre



## Introduction générale

Dans son célèbre exposé sur l'anthropologie économique au Collège de France, Bourdieu a observé qu'il n'y avait « pas *une* économie, mais *des* économies [...], des univers dotés de logiques objectives et subjectives différentes » (1992-1993, p.75). Ce constat s'inscrit à contrecourant de la tendance actuelle à l'orthodoxie économique, directement liée au paradigme capitaliste libéral mondialisé et adoptée par une majorité de dirigeants d'entreprises, d'intellectuels et de responsables politiques, qui cherchent à imposer à tous les citoyens des pratiques uniformisées. Alors que la sphère économique semble aujourd'hui gagner de plus en plus de terrain par rapport à la vie politique, sociale, personnelle, familiale et même spirituelle, avec une « omniprésence de la métaphore religieuse dans le discours économique » (Latouche, 2006, p.307), les expérimentations alternatives se multiplient. Face aux « temples » constitués par les banques, les marchés boursiers, les grands magasins et les « évangiles » de l'hyperconsommation (*Ibid.*, p. 308) se dressent aujourd'hui des initiatives « portées par des dizaines de milliers d'organisations ou d'associations, et par des dizaines ou des centaines de millions de personnes » (Alphandery et al, 2013, p.13).

Ces initiatives ne cessent de se développer sur le territoire français et dans le monde occidental. Elles sont polyformes et concernent de nombreux secteurs d'activité. Pour ne donner que quelques exemples, il est possible de mentionner le secteur agricole avec les exploitations biologiques, les circuits courts et les associations d'agriculture urbaine<sup>1</sup>, les monnaies communautaires et locales<sup>2</sup>, les banques éthiques et les microcrédits dans le secteur financier, les épiceries et marchés solidaires et biologiques dans le secteur de la distribution, l'habitat collectif, l'éducation populaire, etc. Ayant pour caractère commun un enracinement territorial indéniable, elles n'en portent pas moins un message fort, une critique globale des dérives, à l'échelle mondiale, du système dominant. Si l'on passe les portes généralement grandes ouvertes de ces organisations, on se voit rapidement proposer une tasse de tisane bio ou quelque chose à manger produit localement, et on fait la rencontre de nombreuses

---

<sup>1</sup> Pour donner un aperçu de l'expansion de ce mouvement, à Paris « en 2003 on comptait 5 jardins partagés, en 2013 on en compte déjà 80 » (Escalón, 2013).

<sup>2</sup> Un autre exemple de croissance rapide d'un de ces mouvements, les Systèmes d'Échange Locaux (SEL), qui sont des monnaies communautaires sur lesquelles cette thèse reviendra à de multiples reprises, étaient au nombre de 333 en 2017 selon l'association nationale Sel'idaire chargée de les répertorier. En ce qui concerne les monnaies locales, il y a environ 64 projets en développement sur le territoire français, dont un sur la métropole de Grenoble, qui constitue le terrain d'étude de cette thèse, dénommé le Cairn.

## Introduction générale

personnes dont les profils et les projets très variés constituent pourtant la mosaïque d'une « autre économie », qualifiée d'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'intérêt pour ce type de structures est grandissant, avec une augmentation ces dernières années du travail bénévole. Selon le rapport de l'association Recherches et Solidarités sur la France bénévole de 2018 « en 2016, 25% des Français<sup>3</sup> donnaient du temps à une association (23% en 2010 et 24,6% en 2013) » (Bazin, Persoz, Malet, 2018, p.5).

En réalité, les idées portées par ces alternatives ne sont pas nouvelles. Elles s'inspirent des grands mouvements de pensée à l'origine de la création du secteur de l'ESS au XIX<sup>e</sup> siècle, généralement appelées « utopies » socialistes et portées à travers les siècles par de nombreux mouvements sociaux et par des expérimentations sociales plus ou moins réussies. Comme leurs prédécesseurs historiques, elles s'ancrent dans une volonté commune de mener une action concrète sur le terrain, privilégiant l'action, les effets et les résultats pour faire progresser leurs causes et leurs valeurs (*Ibid.*, p.11-12).

Cette nouvelle effervescence peut être imputée à la crise multidimensionnelle, sociale, économique, environnementale et même politique, que le pays traverse. En 2007, l'éclatement de la bulle financière de l'immobilier américain contamine l'économie mondiale ; c'est la crise des *subprimes*. Elle révèle les fragilités du système néolibéral financiarisé. L'insoutenabilité à long terme du système avait pourtant déjà été annoncée en 1972 par le « club de Rome<sup>4</sup> » et le Rapport Meadows, qui avertissaient des « limites à la croissance dans un monde fini », des effets délétères des logiques d'accumulation et de l'épuisement des ressources. Ce rapport, mis à jour et republié en 2004, aboutit toujours au même constat. Il n'est pas le seul, puisque le Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur le développement, paru en 2009, fait également état de ces problèmes et particulièrement de l'accroissement des inégalités. Depuis la fin des années 2000, les effets de la crise sont bien visibles, avec une croissance extrêmement faible, ne dépassant pas en France les 2% et, même, avec une récession de -2,94% en 2009<sup>5</sup>. Dans le pays, la « situation sociale [est] très dégradée, comme l'attestent le niveau ainsi que la durée du chômage » (Outin, 2013, p.12). A cela s'ajoutent une crise migratoire et une crise climatique qui permettent de rejoindre le constat du Manifeste

---

<sup>3</sup> Il s'agit principalement d'un phénomène urbain, avec 86% des bénévoles exerçant cette activité dans des villes (Bazin, Persoz, Malet, 2018, p.10). On peut également parler de rencontre générationnelle puisque 27% des bénévoles ont moins de 25 ans avec une majorité de femmes, et 26% ont plus de 56 ans avec une majorité d'hommes (*Ibid.*, p.8-9).

<sup>4</sup> Cette association internationale regroupe en effet des chercheurs (comme le chimiste britannique Alexander King, l'économiste espagnol Ricardo Díez-Hochleitner et, bien entendu, les rédacteurs du rapport Meadows), ainsi que des personnalités du monde industriel (comme l'italien Aurelio Peccei) ayant souvent exercé des responsabilités politiques.

<sup>5</sup> Chiffres de la Banque Mondiale pour la France, mis à jour le 6 juillet 2018.

## Introduction générale

convivialiste proclamant que « chaque jour les signes annonciateurs d'une catastrophe possible se font plus précis et inquiétants » (Alphandéry et al., 2013, p.7).

Face à ces menaces, les acteurs de l'ESS cherchent des solutions alternatives et semblent représenter un nouvel espoir pour l'avenir. Si bien qu'en 2010, paraît le rapport Martin intitulé *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, commandité par le Conseil économique, social et environnemental et en 2013, le rapport Frémeaux, commandité par le ministère en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, s'interrogeant sur les capacités du secteur à fournir « une réponse à la crise<sup>6</sup> ». L'Économie Sociale et Solidaire s'est en effet construite en « creux » par rapport au capitalisme libéral et s'est structurée en réaction aux imperfections de celui-ci, tantôt en opposition directe, tantôt en essayant de les solutionner. Il est même possible de dire que « l'économie sociale n'est [...] pas un troisième secteur à côté du marché et de l'État, mais un troisième secteur à côté du secteur capitaliste et du secteur public » (Bidet, 2003, p.163). Par conséquent, donner une définition unificatrice des logiques à l'œuvre dans l'ESS est chose ardue. En effet, ce secteur ne peut pas être caractérisé par une uniformité de statuts, puisqu'il englobe, dans la nomenclature française<sup>7</sup>, les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Il regroupe donc aussi bien de très grands groupes dans les domaines bancaires et de l'assurance mutuelle que des microstructures locales très subversives. En revanche, il partage un certain nombre de principes réciprocaires et redistributifs, déjà identifiés par Polanyi, et « combinant des ressources marchandes, non marchandes (dons et subventions publiques) et non monétaires (bénévolat) » Bidet, 2003, p.172). L'ESS peut donc plutôt être désignée comme une « communauté d'éthique » (Espagne, 2002, p.16), avec un certain nombre de logiques de fonctionnement qui la différencient des secteurs public et lucratif. Il est possible de résumer ces logiques, notamment listées par Bidet en 2003 (p.162-163) et par Canfin en 2007, de la façon suivante :

- Une liberté d'adhésion : tous les individus, quelles que soient leurs caractéristiques sociales ou économiques, ont le droit d'entrer ou de se retirer de la structure ;
- Un fonctionnement démocratique : au sein des structures de l'ESS « chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative, ou en temps dans une association) » ;

---

<sup>6</sup> L'intérêt des pouvoirs publics se porte particulièrement sur les capacités de création d'emplois et d'insertion de l'ESS qui, toujours selon le Rapport Frémeaux de 2013, rassemblait 221 325 établissements employeurs et 2 370 301 salariés.

<sup>7</sup> Même si la structuration de l'ESS présentée dans cette thèse est spécifique à la France, « peu de choses la séparent de l'important non-profit sector qui existe aux États-Unis. De même, dans le reste de l'Union européenne, en Amérique latine comme en Asie, on trouve de nombreuses coopératives, mutuelles, associations ou fondations » (Frémeaux, 2010, p. 13).



## Introduction générale

- Une lucrativité limitée : l'utilisation des bénéfices éventuels est votée démocratiquement au sein de la structure et l'appropriation individuelle des excédents financiers est interdite.
- Une utilité collective ou sociale : qui doit être définie en associant différents partenaires (usagers, salariés, pouvoirs publics, réseaux associatifs, etc.) ;
- Une hybridation des ressources : les structures basent leur fonctionnement aussi bien sur des revenus liés à des activités marchandes, que sur des contributions de bénévoles ou des subventions publiques. Ces dernières découlent généralement de l'appréciation par les pouvoirs publics de l'impact des structures en termes d'utilité sociale.

Une grande partie de ces principes ont été entérinés par la loi-cadre de l'ESS promulguée le 31 juillet 2014. Celle-ci donne une définition du secteur insistant sur la notion « d'entreprise solidaire d'utilité sociale » (Chapitre 3, Section 1, Article 11). Cette loi manifeste une reconnaissance accrue de la part des pouvoirs publics de la spécificité du secteur et lui confère plus de légitimité. Cependant, elle pose la question des frontières et des continuités entre économie [solidaire], économie sociale et entrepreneuriat social » (Fraisie, Gardin, Laville, Petrella, Richez-Battesti, 2015, p.7), dans un contexte spécifique où la « crise des États-providence et la rationalisation des dépenses sociales entraîne une certaine « marchandisation » des services sociaux et contraint les organisations à but non lucratif à renforcer la part des ressources marchandes dans leur budget afin de réduire leur dépendance des financements publics » (Richez-Battesti, Petrella, 2015, p.7).

Cette loi met également l'accent sur un autre élément important : la capacité de l'ESS à proposer des solutions concrètes face à la crise via une forte logique d'ancrage territorial. En effet, les organisations de ce secteur ont tendance à se construire par le bas, ce qui signifie qu'elles sont liées à leur situation géographique pour la réalisation de leur modèle organisationnel, mais également aux institutions de l'espace qu'elles occupent, créant ainsi des relations complexes d'identité, de valeurs et de règles formelles et informelles. Cependant, même si elles semblent manifester un lien organique avec les territoires, une étude approfondie de la manière dont elles valorisent les opportunités fournies par les différentes formes de proximité sur leur espace d'action est en réalité nécessaire pour saisir pleinement leur portée et leurs relations avec les autres acteurs de l'économie (Pecqueur, Itçaina, 2012). Les questions d'implication réelle dans la gouvernance locale et d'autonomie financière<sup>8</sup> sont particulièrement sensibles car une grande partie des structures de l'ESS ont des ressources très

---

<sup>8</sup> Un rapport sur Le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire réalisé par la Chambre française de l'ESS et publié en mars 2017 indique que « le niveau des fonds propres reste insuffisant, principalement à deux étapes de la vie de l'entreprise, le démarrage et le changement d'échelle » (p.8).

volatiles, en termes de budget ou de main-d'œuvre, qui reste en grande partie bénévole. Leur fonctionnement, semi-marchand ou non-marchand, dépend très fortement des subventionnements publics.

Parmi les dernières innovations, les Pôles Territoriaux de Coopération Économiques (PTCE) ont été créés pour répondre à ces problématiques. Ce sont des groupements d'acteurs locaux, coordonnés par une structure de l'ESS. Fondés sur des relations de proximité et une mixité économique, ils cherchent à conjuguer un fort militantisme avec la pérennisation des financements publics et la construction d'une stabilité financière. Ils font écho aux logiques de structuration des Systèmes Productifs Locaux (SPL) qui rassemblent, sur un espace déterminé, des acteurs d'un même secteur qui, grâce cette proximité, bénéficient d'une synergie et peuvent mutualiser certains coûts. Ceux-ci sont théorisés par l'économie régionale et particulièrement par l'économie de la proximité, dont les auteurs les plus souvent mobilisés dans cette thèse sont Rallet et Torre (1995), Benko et Lipietz (2000), Pecqueur et Zimmermann (2004), Lapèze (2007) ainsi que Bouba-Olga, Coris et Carrincazeaux (2008). Les SPL sont présentés comme de véritables « figures de proue » du dynamisme économique. Les PTCE, plus récents, doivent encore faire leurs preuves : leur efficacité est à évaluer, ainsi que leur portée alternative.

Il faut dire que les fonctionnements alternatifs peinent à s'imposer face à la résilience du système capitaliste libéral. Malgré les crises, « le chiffre d'affaires des sociétés du CAC 40 a augmenté de +2 % en 2018 [à un niveau record] de 1 336 Mds€<sup>9</sup> ». Même les structures qui s'érigent activement contre les logiques de ce système peinent à s'extirper des cadres institutionnels prévalents. Des processus permettant de museler les revendications ou de les récupérer semblent être à l'œuvre. Un bon exemple de cette tendance est la mutation récente des systèmes néolibéraux de gestion et d'implantation locale, avec la création de la *sharing economy*<sup>10</sup> qui reprend certaines logiques de proximité, de mutualisation de moyens, d'utilisation de réseaux et d'implication des citoyens, alors qu'elles sont nées d'entreprises lucratives aux objectifs agressifs de dérégulation qui ont fortement perturbé certaines avancées sociales<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Source : « Profil financier du CAC 40 », 13<sup>e</sup> édition, 2018, publié par le cabinet Ernst & Young (EY), consultable à l'adresse Internet [https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-etude-profil-financier-du-cac-40-13-e-edition/\\$File/ey-etude-profil-financier-du-cac-40.pdf](https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-etude-profil-financier-du-cac-40-13-e-edition/$File/ey-etude-profil-financier-du-cac-40.pdf).

<sup>10</sup> Économie collaborative en français

<sup>11</sup> Il s'agit d'entreprises calquées sur le modèle de la firme Uber, proposant des plateformes en ligne qui mettent en relation des services de transport avec des particuliers. L'utilisation de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) permettant la mutualisation de services administratifs et la création de liens directs entre des offreurs de biens et services et leurs clients a été appelée « ubérisation ». Dans de nombreux domaines, elle offre des services homologues à ceux de l'ESS sans pour autant respecter les mêmes valeurs et devient ainsi une source de dérèglement économique par la remise en cause des droits salariaux et l'utilisation de niches fiscales.

Pour caractériser cette situation, Bidet cite DiMaggio<sup>12</sup> et Powell, et parle « d'isomorphisme institutionnel [qui serait] un processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales » (in Bidet, 2003, p.166). L'histoire montre que les propositions subversives émanant du tiers secteur sont vouées à la normalisation. Il semble que « la logique réactionnelle qui explique la naissance des organismes d'économie sociale ... s'atténue au profit d'une logique d'adaptation fonctionnelle à ce mode de production » (Laville, 2000, p.20). Demoustier fait référence à un processus « d'ajustement par rapport à l'environnement » (in Château Terrisse, 2013, p.15). Cela signifierait que les relations de proximité sur lesquelles les propositions alternatives s'appuient aujourd'hui sont partiellement responsables des pressions isomorphiques avec le paradigme dominant qui pèsent sur elles.

### ***Problématique, hypothèses de travail et positionnement théorique***

Cette dernière remarque amène à la formulation du questionnement central de ce travail de recherche. Elle part du constat suivant ; les stratégies reposant sur le local avec un fort ancrage territorial sont présentées aujourd'hui comme un moyen de proposer une économie « à échelle humaine » (Schumacher, 1973). Pourtant, les initiatives ainsi constituées ne semblent que peu ébranler le système qu'elles critiquent. Aussi, il est légitime de penser que la constitution de certains types de réseaux locaux dissimule les limites intrinsèques à leur développement ou les germes de leur normalisation. La problématique de cette thèse est d'analyser dans quelles situations les relations de proximité géographique, institutionnelle et organisationnelle permettent aux structures de l'ESS d'être efficaces dans l'application et la diffusion de modèles économiques alternatifs au système dominant.

Trois hypothèses principales ont été formulées :

La première hypothèse est de nature conjecturale et part de l'intuition que les situations de crise et les grands bouleversements sociaux (révolutions, guerres, alternances des régimes politiques, etc.) donnent l'opportunité aux acteurs d'activement remodeler leur environnement, ce qui passe généralement par leur capacité à créer un impact réel sur leur cadre géographique, institutionnel et organisationnel. Dans le cadre de cette thèse, la focale

---

<sup>12</sup> Bidet fait ici référence à l'article de DiMaggio et Powell « The iron cage revisited : institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », paru en 1983 dans la revue *American Sociological Review*, vol. 48.

## Introduction générale

est particulièrement mise sur les acteurs de l'ESS. Pour être vérifiée, cette hypothèse nécessite une analyse historique et empirique de la remise en cause du modèle dominant.

La seconde hypothèse est que les relations de proximité composant ce cadre s'articulent de telle façon que les acteurs n'ont pas une pleine visibilité ou une pleine maîtrise du développement de leurs projets. Les rapprochements interstructurels, notamment avec les autres secteurs de l'économie qui ne partagent pas les mêmes idéaux et logiques de fonctionnement que l'ESS, peuvent cacher des risques de normalisation ou de récupération des circuits militants qui se multiplient aujourd'hui. Pour vérifier cette hypothèse, il faut choisir un cadre théorique permettant de comprendre et de mesurer les relations de proximité qui ancrent les structures dans leur contexte territorial.

La troisième et dernière hypothèse est qu'il existe des configurations dans les relations de proximité qui exercent davantage de pressions isomorphiques sur les structures alternatives, alors que d'autres, au contraire, permettent d'autonomiser ces structures, d'affirmer leurs spécificités et d'augmenter l'efficacité de leurs actions, permettant ainsi que le modèle se diffuse plus largement. Cette hypothèse ne peut être vérifiée que par une observation empirique et une étude de terrain, ainsi qu'une modélisation des réseaux de l'ESS suffisamment représentatifs pour faire une montée en généralité des conclusions émises sur les spécificités locales.

L'objet de cette étude, constituée d'une pluralité de logiques économiques et d'observations empiriques sur le terrain, appelle naturellement à adopter un positionnement théorique hétérodoxe dans cette thèse. Il s'agit de partir d'un cadre remettant en cause les fondements de la théorie du libre-échange ; la figure de l'acteur parfaitement rationnel (*homo œconomicus*), l'optimalité de la coordination par les mécanismes de marché qui en découlent et l'objectif d'universalisation des lois économiques (Dostaler, 2009, p.47). Même si *ortho* et *doxa* signifie littéralement le « droit chemin », il a longtemps existé une pluralité de perspectives dans le cadre des théories économiques, comme celles des différents courants institutionnalistes. Ainsi, il est possible de citer à titre d'exemple Karl Polanyi qui a critiqué dès 1944 le « désencastrement » de l'économie par rapport à la société : « la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique<sup>13</sup> » (in Brisset, 2012, signet 28). Cette critique sera renouvelée par Granovetter (1985).

---

<sup>13</sup> Cette citation fait référence à l'ouvrage de Polanyi, *La Grande Transformation*, initialement publié en 1944 et réédité en 1983 aux éditions Gallimard, Paris, (p.88).

## Introduction générale

Des courants plus pragmatiques que l'école néoclassique continuent à subsister, comme l'économie industrielle, représentée en France par François Perroux, qui souhaite démontrer que l'espace économique ne saurait être ramené à une collection d'unités élémentaires. Il s'oppose au scientisme orthodoxe et soutient que les abstractions nécessaires à la modélisation doivent tenir compte du réel et de l'empirie pour les rendre intelligibles. Il insiste sur l'importance de prendre en compte le temps et le contexte historique lors de la restitution et de la compréhension des faits économiques et sociaux.

Ce n'est qu'avec le succès hégémonique de l'École de Chicago et du courant néolibéral qu'une véritable orthodoxie économique s'est formée en laissant de côté de nombreuses dynamiques qui nécessitent une approche pluridisciplinaire pour être comprises (historique, sociologique et même anthropologique). Elles sont très présentes au sein du tiers secteur. Ainsi, ce travail s'inscrit dans la lignée de nombreux économistes qui, depuis le début des années 1970 et en réaction à la domination de l'école néolibérale, « ont progressivement franchi le Rubicon qui séparait la science économique de la sociologie [...] reconnaissant l'existence empirique de règles (normes sociales, réglementations publiques, arrangements organisationnels ou contractuels particuliers) » (Billaudot, 2004, p.5).

Il faut donc ajouter que la position de cette recherche est institutionnaliste. Plusieurs définitions des institutions ont été proposées par Veblen, North, Commons et bien d'autres. Pour brièvement les résumer, il s'agit de cadres constitués de valeurs, normes et règles plus ou moins formalisées qui encadrent et déterminent les comportements des agents et permettent la coordination entre eux. Leur analyse permet de comprendre les motivations menant à l'action. Un débat existe sur le degré de liberté des individus vis-à-vis de ces institutions. Ce travail opte pour une position holistique faible, profitant de « l'espace de recouvrement entre l'individualisme méthodologique et l'holisme méthodologique » (Billaudot, 2004, p.5) ; c'est-à-dire qu'elle se concentre principalement sur les cadres institutionnels mais s'intéresse également au rôle des individus dans la construction des pratiques et des objets collectifs dans l'économie. L'analyse des dynamiques au sein des organisations, sans « nécessairement partir des individus [...] doit passer par les individus » (*Ibid.*, p.6). La règle démocratique caractérisant l'ESS permet aux individus de participer davantage à cette construction et donne de l'importance à leur rôle.

***Positionnements méthodologiques et justification de l'architecture de la thèse***

Le positionnement méthodologique de cette thèse s'inscrit dans une perspective positiviste. En effet, l'objectif est d'observer, de comprendre et de modéliser les mécanismes sous-jacents aux coordinations économiques de proximité. L'observation empirique menée sur le territoire de la métropole de Grenoble a permis la récolte de données qualitatives et quantitatives et a donné lieu à une observation participative débutée en 2013 et terminée en 2017<sup>14</sup>. Il faut préciser que si ce travail n'a pas de visées normatives, il n'est pourtant pas dénué d'un certain engagement militant de la part de l'auteure, découlant de son parcours personnel, mais également de sa longue immersion dans les structures observées. Ce constat a nécessité l'adoption d'une position de recul permanent, pour ne pas influencer sur l'action des structures étudiées et pouvoir rester critique envers leurs différentes dynamiques.

En ce qui concerne les informations récoltées sur le terrain et dans la littérature scientifique, la démarche qualitative a été privilégiée non seulement parce que de nombreuses activités dans les structures étudiées se prêtent mal à la quantification (l'observation de la convivialité, de la solidarité, etc.) mais aussi parce que certaines données sont très fluctuantes (nombre d'adhérents, de bénévoles, structures qui disparaissent et se recréent, phénomènes ponctuels, etc.). Là où cela fut possible, des informations quantitatives ont été recueillies telles que la taille, le chiffre d'affaires, le nombre d'employés, etc. Cependant, elles n'étaient pas systématiquement accessibles ni homogènes et n'ont pas permis de modélisation mathématique ou de traitement statistique.

L'architecture de cette thèse est construite en trois parties, s'inspirant du déroulé des hypothèses précédemment formulées et contenant chacune trois chapitres.

La première partie est un retour historique sur la construction du secteur de l'ESS en rapport avec celle du modèle dominant afin de présenter les alternatives proposées au fil du temps. Elle s'intéresse particulièrement aux périodes charnières de l'histoire, qui ont permis d'entrevoir les possibilités de construction d'autres modèles économiques. La problématique de cette partie est de comprendre pourquoi et comment différents courants subversifs et militants se sont inscrits dans des trajectoires de normalisation, leurs accomplissements lors de ce processus et les buts qu'ils n'ont jamais pu atteindre. Le premier chapitre débute à la Révolution française de 1789, qui a permis l'acquisition de certains droits civils

---

<sup>14</sup> Les relations avec les acteurs de terrain n'ont pas été rompues mais le rôle actif au sein des structures étudiées s'est arrêté au cours du dernier trimestre de 2017.

## Introduction générale

fondamentaux pour que les citoyens puissent constituer des projets sociaux et solidaires concertés, et pose ainsi les bases idéologiques de l'ESS. Il décrit une période tumultueuse remplie de guerres, de révoltes et d'alternances de régimes politiques, mais qui marque également les débuts de la Révolution industrielle, jetant ainsi les bases idéologiques du capitalisme libéral. Ce chapitre se clôt en 1870 avec la proclamation de la III<sup>e</sup> République. Le second chapitre s'ouvre sur une période de stabilisation du régime républicain durant laquelle, malgré les crises économiques et les deux guerres mondiales, de nombreux droits civiques et sociaux sont gagnés. L'ESS entre alors dans une phase d'institutionnalisation qui aboutit en France à sa participation active, durant la période allant de 1945 à 1973, à un compromis social avec le modèle capitaliste, main dans la main avec l'État providence. Cependant, même durant cette période, les mouvements contestataires et subversifs ne s'éteignent pas complètement. Dans le troisième chapitre, qui débute à la fin des Trente Glorieuses et s'étend jusqu'à nos jours, ces mouvements se renouvellent face à un durcissement progressif du modèle économique, entré dans une phase d'essoufflement de la croissance et de crise systémique, et instaurant durablement non seulement un nouveau paradigme néolibéral économique, mais aussi social et politique.

La valeur ajoutée de cette partie est de pouvoir clairement situer les « alternatives » dans le vaste et hétéroclite secteur de l'ESS en proposant une généalogie permettant de les qualifier. Cette généalogie permet de présenter les concepts de l'économie domestique, informelle, solidaire, populaire (Favreau, 2005, p.3), la Nouvelle Économie Sociale (NES) (Bidet, 2003, p.172), l'économie solidaire (Eme, Laville, 1999), les Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS), l'altermondialisme, le mouvement pour la décroissance, pour le développement durable (Dacheux, Goujon, 2013), etc. Elle permet également de présenter « en commun des caractéristiques (d'origine, de finalité, d'organisation) qui font de chacune d'elles le *species* d'un même *genus* » (Espagne, 2002, p.13).

La seconde partie justifie le choix des courants théoriques sur lesquels s'appuient les arguments de cette thèse et expose les outils analytiques qui ont été sélectionnés pour comprendre les dynamiques spécifiques à l'œuvre dans les structures alternatives de l'ESS. Le chapitre 4 permet de situer les différents courants s'intéressant à la composante géographique et au territoire au sein de la discipline économique dans son ensemble. Il fait état du développement de l'économie régionale puis, dans les années 1980, de l'économie de la proximité, qui a été sélectionnée notamment en raison de son orientation institutionnaliste et hétérodoxe. Le chapitre 5 fait état des objets territoriaux habituellement étudiés et accompagnés dans leur développement par des chercheurs du courant de la proximité. A

travers un exemple de SPL Grenoblois, il permet de montrer que l'ESS y tient une place marginale, dénotant encore des lacunes quant à la compréhension des dynamiques qui y ont cours. Il souligne les atouts de l'ESS dans la construction de tissus productifs locaux et met en lumière les logiques qui ont mené à la construction et à la reconnaissance des PTCE par les autres secteurs de l'économie. Enfin, le chapitre 6 précise les éléments théoriques choisis dans le courant institutionnaliste de l'économie de la proximité et les outils élaborés dans le but d'analyser et mesurer les proximités géographique, institutionnelle et organisationnelle ainsi que d'évaluer leurs effets rétroactifs. La valeur ajoutée se situe principalement dans le fait que ces outils ont été adaptés pour traiter les articulations complexes existant entre des logiques institutionnelles alternatives et les dynamiques de rapprochements interstructurels. En effet, pour mettre en lumière le poids des différentes règles, normes et valeurs encadrant l'action au sein de l'ESS, ce travail fait appel à la grille de lecture de l'économie des conventions (Boltanski et Thévenot, 1991, Boltanski et Chiapello 1999). Ce courant permet d'étudier des modes de coordination qui diffèrent des logiques marchandes et de dévoiler la coexistence de différents cadres institutionnels plus ou moins isomorphiques, donnant lieu à des compromis dans le cadre de convergences organisationnelles. En ce qui concerne la proximité organisationnelle, les études de Mintzberg sur la structure des organisations (1982) sont aussi mobilisées, offrant ainsi un arsenal analytique original.

La partie 3 est tournée vers l'analyse empirique et la restitution des observations de terrain sous la forme de modélisations des relations de proximité entretenues dans quatre réseaux de l'ESS. L'objectif est de repérer les pressions isomorphiques découlant des différentes formes de proximité et de révéler les voies hétéromorphiques de construction de projets. Le chapitre 7 expose la manière dont l'étude de terrain a été menée ; la délimitation du territoire, le choix des structures et de leurs réseaux et les méthodes pour récolter et traiter les données. Le chapitre 8 présente, tour à tour, les stratégies liées à l'utilisation de l'espace et des ressources disponibles, la mobilisation de différentes conventions de coordination dans les structures et la mise en œuvre concrète de partenariats, permettant de tirer profit des avantages des différentes formes de proximité. Les réseaux étudiés sont ceux d'un PTCE récemment créé au sein de la métropole grenobloise, de la banque éthique la Nef, d'un jardin communautaire faisant partie du mouvement de l'agriculture urbaine et des monnaies communautaires et locales via le prisme des relations créées par un Système d'Échange Local (SEL). Des schémas et des cartes sont proposés pour modéliser différentes organisations. Dans ce chapitre, comme dans le suivant, des observations ponctuelles, directes ou indirectes, sont effectuées sur d'autres territoires pour évaluer si les résultats des analyses sont



## Introduction générale

symptomatiques de dynamiques plus larges au sein des alternatives de l'ESS. Enfin, fort de ces observations, le chapitre 9 permet d'évaluer dans quelle mesure les stratégies de proximité ont permis aux structures alternatives d'être efficaces. Ce chapitre analyse les déviations par rapport aux projets initiaux, à partir des entraves au développement que des pressions isomorphiques peuvent générer dans les dynamiques de rapprochement entre structures. Sont également mises en évidence des formes d'efficacité liées à des fonctionnements éphémères, *ad hoc* et flexibles qui contournent la question de la convergence pour proposer des solutions adaptées.

## Partie 1 : L'ESS au cours de l'histoire

Aujourd'hui, l'ESS est considérée comme un secteur à part entière de l'économie. Si elle continue à être mal connue, elle bénéficie cependant d'une reconnaissance croissante qui a abouti à l'adoption d'un cadre légal lui étant spécifique en 2014. Cette avancée est en réalité le fruit d'un long processus historique de lutte et d'institutionnalisation mené par les différents courants qui la composent. Un ensemble de principes unificateurs faisant relativement consensus (Canfin, 2007) s'est ainsi formé, mais n'a pas effacé « l'hétérogénéité des formes » (Espagne, 2002, p.16) d'organisation qui existe au sein de l'ESS. Aussi, une bonne partie du secteur continue à se définir davantage en creux par rapport au système dominant, plutôt « par le truchement d'un commun principe a-capitaliste, en une communauté d'éthique » (*Ibid.*), que par une communauté de caractéristiques. En effet, il reste très hétéroclite au niveau de ses statuts, de ses activités ou des problématiques que l'on peut y retrouver. Certaines de ses organisations se rapprochent énormément des secteurs lucratif ou public, mais il abrite des courants dits « alternatifs », qui contestent le paradigme du capitalisme libéral dominant. Ces derniers s'attachent à le réguler (Boltanski, Chiapello, 1999) ou à proposer une économie fondée sur des bases institutionnelles et organisationnelles différentes de celles du régime d'accumulation (Boyer, 2003, p.81). Au regard de la crise multidimensionnelle des économies occidentales et des dysfonctionnements économiques, sociaux et environnementaux liés à ce régime, il est possible d'observer un regain d'intérêt pour ces alternatives. Cela pourrait amener à penser que leurs propositions sont inédites ou correspondent à des problèmes sociaux récents. Cependant, elles sont les héritières de mouvements contestataires remontant à la Révolution française de 1789 et aux idées développées par les penseurs humanistes des Lumières<sup>15</sup>.

Les organisations de l'ESS se sont donc toujours inscrites dans le sillage de mouvements sociaux (Fall, Favereau, Larose, 2004), mais les différents courants qui la composent ont en réalité entretenu au cours de l'histoire des relations complexes et ambivalentes de défiance et de dépendance par rapport aux autres sphères de l'économie. Pour comprendre l'éventail actuel d'alternatives, leurs objectifs réels et leur capacité à les atteindre, il est important d'observer comment certains courants ont été amenés à préserver une portée subversive forte, tandis que d'autres se sont inscrits, volontairement ou insidieusement, dans des trajectoires de

---

<sup>15</sup> Ce courant est caractérisé par une foi dans le progrès et la science, une critique des dérives existantes au sein des institutions établies et une réflexion sur l'Homme et sa capacité à se perfectionner.

normalisation. D'ailleurs, de nombreuses alternatives actuelles tournent leurs critiques non seulement vers l'économie lucrative et, dans une certaine mesure, vers les pouvoirs publics lorsque ceux-ci adoptent des logiques similaires liées au *New Public Management*, qui est une « nouvelle forme de gestion publique basée entre autres sur une culture du résultat et l'emprunt de pratiques et d'outils issus du privé » (Chappoz, Pupion, 2012, p.1), mais également vers une partie de l'ESS elle-même, considérée comme isomorphe avec des logiques néolibérales (Bidet, 2003). En effet, il est indéniable qu'au cours de leur longue histoire, certaines branches de l'ESS sont passées d'une position « d'instituantes » à une position « d'instituées » (Desroche<sup>16</sup> in Bidet, 2003, p.173). À un moment où le changement d'échelle pour les projets alternatifs de l'ESS semble aussi bien souhaitable qu'entravé, il est important de faire un retour sur les combats qu'a mené le secteur au cours de l'histoire, de ses réussites et des difficultés qu'il a rencontrées face à un modèle capitaliste en expansion permanente.

Cette première partie du travail de thèse est donc dédiée à l'observation historique des relations entre les structures alternatives et les autres acteurs de l'économie. Elle révèle les raisons sous-tendant la configuration actuelle de l'ESS et les motivations de son « encastrement » dans divers environnements institutionnels (Boltanski, Chiapello 1999, p.54) ; spécialement des logiques économiques qu'elle semble pourtant originellement combattre ou, du moins qu'elle souhaite modérer. Elle met en lumière les difficultés rencontrées pour transformer le système dominant et les problématiques survenant au cours des structurations ou des dynamiques d'institutionnalisation<sup>17</sup> de ce secteur.

Aussi, la problématique est de comprendre comment, entre les dynamiques de banalisation et de normalisation, l'ESS est parvenue à obtenir les avancées politiques et à faire perdurer des mouvements subversifs. Dans ce cadre, les différentes articulations avec les autres secteurs de l'économie sont particulièrement soulignées, notamment lorsqu'elles ont mené à des situations de dépendance, de fragilité ou de marginalisation de certains courants militants. Cette problématique suppose de revenir sur les positions et les trajectoires de l'ESS vis-à-vis des grandes transformations économiques et sociales ayant eu lieu depuis ses balbutiements, concomitants avec la naissance du système économique capitaliste dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'époque actuelle. Alors que les alternatives sont actuellement dans une période de

---

<sup>16</sup> Bidet fait référence à l'ouvrage d'Henri Desroche, *Pour un traité d'économie sociale*, paru en 1983 et édité par la Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste, collection « Tiers-Secteur », Paris.

<sup>17</sup> Le terme d'institutionnalisation est ici à comprendre dans le sens d'adhésion à un paradigme dominant, à ses valeurs et à ses normes. Les dynamiques de développement et de coexistence de différentes institutions seront développées ultérieurement.

renouvellement, ce travail permet de connaître leur généalogie. Les évolutions du secteur ayant été en permanence corrélées aux évolutions du capitalisme, cela nécessite évidemment de revenir sur les transformations progressives des cadres réglementaires et légaux, des pratiques et des croyances dans lesquelles elles ont évolué.

Deux hypothèses sont à l'origine de cette analyse historique.

La première est que l'inextricable relation de l'ESS aux autres secteurs de l'économie la place toujours dans une position paradoxale. Les structures se présentant comme des alternatives au système socioéconomique dominant se sont souvent trouvées face à ce problème ; pour prouver leur efficacité à travers des expériences concrètes, elles ont dû acquérir des droits et chercher des moyens matériels dont le système dominant avait le monopole et ont donc échoué à s'autonomiser vis-à-vis de celui-ci. Au contraire, elles ont souvent dû se conformer à des mécanismes politiques et institutionnels préexistants. Un indice de cette dynamique est que les expériences alternatives ou les grandes avancées sociales ont eu lieu pendant les périodes de crise du système capitaliste ou de grande transformation historique, profitant d'espaces de liberté créés par des vagues contestataires populaires ou une latence institutionnelle. C'est par exemple le cas de la période postrévolutionnaire au XIX<sup>e</sup> siècle, de l'après-Seconde Guerre mondiale, des années 1960-1970 partout dans le monde et plus particulièrement Mai 1968 en France et, enfin, la période de crise actuelle. Chacune de ces périodes de tension a permis à l'ESS de faire progresser des idées et des modes d'action sociaux, mais n'a jamais permis de remettre en question les fondements du capitalisme libéral. En négociant les moyens de sa réussite, l'ESS s'est structurée et est entrée dans des processus de coopération avec les autres sphères de l'économie. Cependant, cela a impliqué une adaptation à certaines pratiques, aux besoins des entreprises d'économie lucrative (normes légales de production, organisation du travail et formation, modes de distribution) et des pouvoirs publics (encadrement des manifestations, intégration des canaux de représentation et prise en charge de nombreuses activités qui pourraient être assumées par l'État contre subventionnement, etc.).

Une seconde hypothèse place la raison de la normalisation non pas du côté des décisions prises par les organisations subversives de l'ESS, mais du côté des moyens de résilience déployés par le système capitaliste. En effet, celui-ci a su éviter, intégrer, voire mettre à profit les diverses transformations sociétales, réglementaires ou institutionnelles que l'ESS, ou même l'État, ont réussi à imposer au cours du temps. Au cours de l'histoire, il a semblé réussir à opposer soit une forte répression, soit une récupération partielle de tout paradigme qui lui était contraire. Même les concessions faites aux droits sociaux au détriment apparent

de la logique de profit, comme la limitation des heures de travail ou les augmentations de salaire, se sont souvent faites à des moments où cela renforçait les grandes industries grâce, par exemple, à une préservation de la paix sociale ou à l'augmentation de la consommation.

Malgré l'apparente opposition binaire révélée par ces hypothèses, l'objectif de ce travail n'est pas d'enfermer l'analyse dans une idéologie limitant l'économie à l'opposition de deux visions. Les organisations subversives présentées sont traitées à travers leur dialectique avec le système dominant plutôt qu'enfermées dans une logique d'évolution linéaire « conservatisme / réforme / révolution » (Topalov, 1999, p.11). Il ne s'agit pas de savoir pourquoi certains courants n'ont pas connu « le grand soir », mais plutôt d'évaluer leur trajectoire vis-à-vis de leurs valeurs et propositions initiales et d'aborder via le prisme historique leur capacité à transformer la société. C'est pourquoi, dans cette première partie, une posture méthodologique de l'institutionnalisme historique est adoptée, permettant de faire une analyse de « nature diachronique, des conditions de déroulement des phénomènes sociaux » (Goldmann, 1977 in Billaudot, 2004, p.17). Elle permet d'examiner les itinéraires des structures de l'ESS en relation avec les institutions en place ; comment celles-ci « les créent, les transforment, les quittent » (Topalov, 1999, p. 358), la relation entre le degré de stabilité de ces institutions et leur portée subversive, les opportunités et les obstacles que cela a créé au cours de l'histoire.

Il s'agit donc de situer les transformations de l'ESS dans le cadre économique et sociétal global. Cela renvoie à la méthode holiste<sup>18</sup>, qui correspond généralement à la position de l'institutionnalisme historique, qui consiste à l'« analyse de tout système d'éléments reliés entre eux et formant un tout. Ce principe repose sur le fait que « les ensembles sociaux sont censés avoir des finalités et des fonctions qui ne peuvent pas être réduites aux croyances, attitudes et actions des individus qui les composent » » (Blaug<sup>19</sup> in Billaudot, 2004, p.5). Cependant, comme le reste de ce travail de recherche, l'analyse de l'évolution de l'ESS au cours des deux derniers siècles part d'une posture de « holisme faible », qui s'appuie sur l'étude des institutions, mais passe par les individus (*Ibid*, p.28) et se base donc sur des allers-retours entre comportements particuliers et collectifs.

---

<sup>18</sup> Dans ce sens, l'analyse historique proposée ici ne se base pas seulement sur la présentation d'un enchaînement d'événements marquants, mais sur la prise en compte de dynamiques internes aux mouvements qui ont formé l'ESS telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cette approche peut être épistémiquement rattachée aux méthodes de l'École des Annales ; courant français fondé par Lucien Febvre et Marc Bloch à la fin des années 1920 (Burguière, 1979).

<sup>19</sup> Il est fait ici référence à l'ouvrage de Mark Blaug, *La méthodologie économique*, publié en 1994 aux éditions Economica, Paris.

Cette partie est construite autour de trois chapitres.

Le chapitre 1, débute par un rapide excursus décrivant les organisations préfigurant l'ESS avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, le réel point de départ de l'analyse historique est la Révolution française avec l'avènement de la citoyenneté, et donc, de la possibilité pour une société civile de s'exprimer démocratiquement et de déterminer son organisation économique, politique et sociale. En effet, c'est « l'instauration des démocraties modernes [qui] a rendu possible l'associationnisme » (Fraisie, Gardin, Laville, Petrella, Richez-Battesti, 2015, p.2). La première moitié du XIX<sup>e</sup> voit également naître et s'installer un fonctionnement économique capitaliste, que l'on peut qualifier de « premier esprit du capitalisme », concentré sur la figure du « bourgeois entrepreneur » mêlant des objectifs d'accumulation capitaliste avec des valeurs conservatrices familiales et morales (Boltanski, Chiapello, 1999, p.55) et qui provoquera par réaction la structuration de l'ESS moderne. Le chapitre se focalisera sur la manière dont le capitalisme et les initiatives sociales se sont développés de manière concomitante et se sont remodelés à chaque crise structurelle au cours de l'histoire (Demoustier, Colletis, 2012, p. 28). À partir de 1789 et jusqu'à 1871, de nombreuses initiatives visant à transformer un système jugé comme inégalitaire et à mettre en place de nouvelles valeurs se sont multipliées. En effet, le renversement des institutions de l'ancien régime a permis de remettre en question les rapports de force au sein de la société et ceci, dans le contexte déterminant du début de l'industrialisation et de l'ouverture internationale du commerce. Cette période intellectuellement prolifique a posé des notions fondamentales à la pensée politique et économique auxquelles se référeront, des années plus tard, plusieurs courants hétérodoxes de l'économie<sup>20</sup>. C'est également au cours de cette période qu'une grande partie des valeurs et des pratiques faisant la spécificité du secteur de l'ESS sont posées. Le terme même d'économie sociale apparaît dans l'ouvrage de Charles Dunoyer en 1830 : *Nouveau traité d'économie sociale, ou Simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance*. Des questionnements sur une organisation « idéale » de la société apparaissent avec le mouvement dit des « utopies socialistes ». Cette période est également celle où les aspirations égalitaristes se heurtent à la réalité d'une hiérarchie sociale du pouvoir liée à l'argent, la Révolution ne permettant la redistribution du pouvoir politique que vers la bourgeoisie. Cette dernière établit rapidement des cadres légaux freinant le développement des initiatives populaires. Paradoxalement ces règles sont établies au nom de

---

<sup>20</sup> C'est notamment le cas de l'économie des conventions qui est mobilisée au sein de ce travail de recherche.

l'esprit libertaire qui avait été promu par les Lumières puisque tout corps intermédiaire est perçu comme une entrave aux libertés individuelles et économiques. Cependant, pour une grande partie du peuple, les corps intermédiaires sont les seuls à peser dans la gouvernance et leur interdiction sera surtout la cause de l'avènement d'un libéralisme économique qui jouera en leur défaveur et en faveur des couches de la population possédant du capital. Une économie sociale continue cependant à exister, notamment pour préserver des logiques de solidarité mécaniques et communautaires, pour reprendre une notion durkheimienne<sup>21</sup>, ou réciprocitaires, pour reprendre une notion de Marcel Mauss<sup>22</sup>. Elle préfigure les mouvements coopératifs, mutualistes, associatifs ainsi que les débuts du syndicalisme.

Le chapitre 2 débute en 1871, année des événements de la Commune de Paris et de la guerre franco-prussienne, qui va marquer un tournant dans la construction de la nation républicaine et de la démocratie. Cette étape ouvrira la voie à une institutionnalisation d'organisations et de mouvements sociaux jusque-là contraints de rester dans l'illégalité ou dans une opposition allant jusqu'à la violence physique. Il en découlera un gain progressif de droits individuels et de progrès sociaux, mais quelques idées, plus progressistes et/ou plus radicales, seront écartées de façon durable du débat public. La position de l'ESS sera observée à partir de la mise en place de la Troisième République, au travers des institutions au pouvoir qui se sont succédé, des deux guerres mondiales et de la période de croissance et de paix relative des Trente Glorieuses. Un des éléments qui va le plus influencer la pensée sociale pendant cette période est l'avènement du communisme mené par le bloc soviétique et par la Chine, et qui va scinder idéologiquement le monde à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans ce conflit d'idéologies économiques, la France a réussi à maintenir une position médiane après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) : elle a entretenu un système social fort, avec l'établissement de l'Etat-Providence tout en laissant la place à un libéralisme modéré. Cette période a particulièrement vu une grande partie de l'ESS s'intégrer dans une position de complémentarité et de soutien au capitalisme libéral, ce qui va faire céder une partie du secteur à des logiques propres à ce dernier. Certaines valeurs du secteur vont subséquemment être archaïsées ou marginalisées, notamment au regard de l'image du bloc soviétique communiste qui incarne une application extrême des idées socialistes. Cependant, les soulèvements populaires et étudiants de mai 1968 révéleront qu'au sein de l'ESS, il existe

---

<sup>21</sup> Notion développée dans *De la division du travail social*, publié en 1893. La solidarité mécanique, basée sur la coexistence menant à des comportements collectifs et à une faible spécialisation économique des individus, s'oppose ici à une solidarité organique, basée sur la complémentarité de leurs capacités et sur leur interdépendance, principalement au sein des institutions productives.

<sup>22</sup> Notamment dans son *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, publié dans l'Année Sociologique, seconde série, en 1923-1924.

encore des forces contestataires importantes capables de mobiliser des manifestations et des mouvements de grève de grande envergure. Ce second chapitre permettra de voir sous quelle forme les mouvements alternatifs nés de « l'utopisme » socialiste ont subsisté pendant la longue période d'institutionnalisation des Trente Glorieuses. De fait, un tournant se fera quelques années plus tard en 1973, année du premier choc pétrolier signant la fin de cette période faste et le début de l'époque contemporaine.

Le chapitre 3 débute donc en 1973. Le début des années 1970 marque un tournant du paradigme dominant vers le néolibéralisme et, en réaction, un renouvellement des revendications sociales (Demoustier, 2001, p.105). Il s'agit d'un contexte de durcissement du système capitaliste qui va amener des positions contestataires à lentement se développer jusqu'à nos jours (3). Les organisations archaïsées durant la période des Trente Glorieuses reviennent avec force sur le devant de la scène tandis que le système économique s'essouffle et dévoile son incapacité à créer une prospérité soutenable et pour tous. En réaction à l'entrée en crise du capitalisme libéral, les pouvoirs publics vont céder aux demandes de dérégulation des grands acteurs du secteur lucratif, particulièrement de la grande industrie et de la finance dans les années 1980. La dérégulation et la libéralisation seront accélérées par l'hégémonie des théories néolibérales dans le monde politique occidental au travers des mouvements que sont le Reaganisme aux États-Unis et le Thatcherisme au Royaume-Uni. En ce qui concerne la France, l'autre acteur majeur de l'accélération de la libéralisation est la participation à la Communauté Economique Européenne (CEE). Créée après la Seconde Guerre mondiale pour garantir l'entente entre les peuples en Europe par la coopération économique, et devenue Union européenne à partir de 1993<sup>23</sup>, cette organisation supranationale a imposé progressivement un marché commun, une unification des règles de commerce libérales et enfin, une monnaie commune dans une zone géographique comprenant aujourd'hui 28 pays. Dans un contexte d'abolition des frontières pour le commerce, une restructuration se fait également au niveau de la gouvernance et des pouvoirs publics. Dans une nouvelle ère de gouvernance décentralisée, ce sont les « mutations politiques, économiques et sociales qui ont conditionné une territorialité originale » (Raffestin, 1997, p. 165). Dans ce contexte, l'ESS innove à l'échelle locale en s'appuyant sur les idées « utopiques » reprises par les mouvements contestataires de gauche, souvent appelés Nouveaux Mouvements Sociaux et comprenant notamment des courants environnementalistes, féministes et antiguerres. Dans les années 1970 et 1980 se développent dans le monde de la recherche économique des courants

---

<sup>23</sup> Année de signature du traité de Maastricht.



hétérodoxes, institutionnalistes, qui permettent de mieux saisir les problématiques mises en avant par les mouvements contestataires et qui donnent l'opportunité de penser de nouveaux paradigmes socioéconomiques et politiques. Cependant, dans les années 1990, le tournant néolibéral amorcé deux décennies plus tôt balaie toute réelle alternative au système en place. La chute du bloc soviétique en 1990 met également fin à l'illusion d'un monde où deux systèmes, l'un capitaliste et l'autre socialiste, peuvent coexister. L'ESS se scinde en plusieurs courants<sup>24</sup>, et reste jusqu'à aujourd'hui fragmentée. Cependant, le modèle néolibéral devenu hégémonique se confronte rapidement à des contradictions internes : crise environnementale annoncée par le Rapport Meadows en 1972, crise sociale avec un chômage de masse ainsi qu'une montée des inégalités et une crise économique, avec une halte « chronologiquement brutale » (Sirinelli, 2004, p.425) de la croissance qui sera divisée par deux dans les années 1970 et ne cessera en moyenne de baisser depuis<sup>25</sup>. Cette situation ne fera que s'aggraver à partir de la crise financière mondiale de 2007-2008, ce qui pose la question de la capacité du modèle néolibéral à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et révèle la nécessité de transiter vers des modèles de développement plus soutenables<sup>26</sup>. Cependant, le climat de tumulte économique existant depuis les années 1970 peut-il arriver à une résolution dont l'ESS puisse tirer profit ? Est-il possible de prendre en compte les enseignements de son histoire pour proposer aujourd'hui une réelle alternative ? Ce secteur est-il mûr pour saisir les opportunités fournies par les transformations qui ont eu lieu pendant les cinquante dernières années dans les domaines de la science, des technologies de l'information, notamment avec les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), permettant de mettre en relation les différentes expériences et les problématiques partagées par ses structures ?

---

<sup>24</sup> On peut notamment citer le découpage en trois courants : « l'économie sociale, l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social » mis en avant par Fraisse, Gardin, Lavielle, Petrella et Richez-Battesti (2015, p.1)

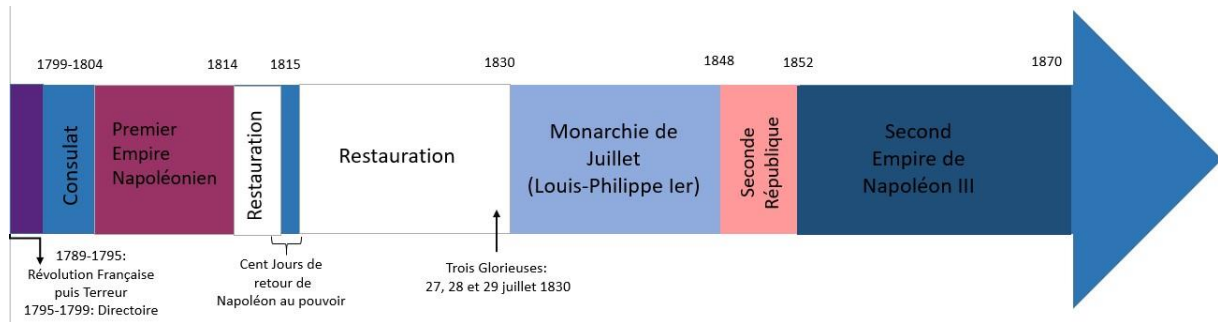
<sup>25</sup>Source : INSEE « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes », consultable à l'adresse Internet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281283>

<sup>26</sup> Cette définition du concept de soutenabilité a été avancée pour la première fois en 1987 par un rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement commandé par l'Organisation des Nations unies. Ce rapport est généralement désigné sous le nom de « Rapport Brundtland ».

## Chapitre 1 : 1789-1871 : Les « utopies » face au capitaliste libéral

Avant de commencer l'analyse des prémices de l'ESS de la fin du XVIII<sup>e</sup> et début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est important de faire un rapide bilan de leur trame de fond historique. Une chronologie illustrant les grands évènements de cette période a été établie (figure 1).

Figure 1 : Chronologie de l'Histoire de France de 1799 à 1870 (Source : auteure)



À la suite de la Révolution Française, la monarchie est abolie en 1792 et la Première République est proclamée. Très rapidement, le régime de la Terreur s'installe avec une forte répression de toute opposition contrerévolutionnaire. Au bout d'une guerre civile fratricide et dans un contexte de guerre contre une Coalition européenne composée de l'Autriche et du Royaume-Uni, le régime se termine en 1795 au profit d'un Directoire. Deux décisions légales de 1791 marqueront durablement le développement d'organisations privées à but non lucratif : la loi Le Chapelier proscrivant toutes les organisations ouvrières comme les compagnonnages, les corporations de métiers ainsi que les rassemblements paysans et le décret d'Allarde, interdisant les grèves, les organisations mutualistes et, par extension, les syndicats. Ces deux lois sont décrétées au nom des libertés économiques, les organisations intermédiaires étant considérées comme des symboles de l'ancien régime contraires à la démocratie.

Le Directoire (1795-1799) est un régime républicain modéré et bourgeois qui rétablit le suffrage censitaire et fait face à une opposition importante de la part des royalistes, mais également des penseurs égalitaristes de la Révolution<sup>27</sup>. Il fait aussi face à des désaveux réguliers lors des élections annuelles, ce qui le mène à se maintenir par la force à plusieurs reprises, jusqu'à la prise de pouvoir en 1799 d'un Consulat, dont la personnalité principale est le général Napoléon Bonaparte portant le titre de Premier consul.

<sup>27</sup> On peut par exemple citer la tentative de renversement du pouvoir de la Conjuration des Égaux menée par Gracchus Babeuf en 1795.

Même s'il revendique encore certaines valeurs de la Révolution de 1789, le Consulat est un régime politique autoritaire. Son œuvre principale est d'amener la paix au sein du pays et en Europe, ce qu'il fait par une victoire sur l'Autriche, le traité de paix avec le Royaume-Uni et le désengagement de la France en Amérique du Nord. En 1800, la Banque de France est créée<sup>28</sup>. Le pouvoir exécutif se renforce avec le découpage du territoire en préfetures et une diminution des pouvoirs du Parlement. L'encadrement moral de la nation et l'apaisement avec l'Église sont assurés par le concordat de 1801, découpant le territoire en diocèses avec un clergé fonctionnarisé. L'opposition proteste contre une atteinte aux libertés, mais elle est rapidement écrasée et Napoléon est nommé consul à vie, puis empereur héréditaire. Une grande partie des acquis de la Révolution sont ainsi perdus : une hiérarchie sociale se crée en fonction de la fortune et de la notabilité. Elle se transformera en « noblesse d'empire » et sera à l'origine de l'instauration de nombreux marqueurs distinguant la bourgeoisie du « bas-peuple » qui perdurent parfois jusqu'à aujourd'hui<sup>29</sup>. Le régime napoléonien est très belligérant, ce qui finit par le mener à sa perte, puisque l'armée française essuie des défaites critiques dans ses guerres menées contre la Russie et la Grande-Bretagne. Il laisse cependant d'importants héritages en matière légale<sup>30</sup>, institutionnelle et de grands travaux, comme des voies de transport, qui permettront à la Révolution industrielle de réellement démarrer et d'entamer une dialectique durable avec des organisations appartenant à l'ESS et s'opposant à certaines logiques du capitalisme.

Le Premier Empire chute en 1814 au profit d'une Restauration de la monarchie qui, hormis les Cent-Jours de retour de Napoléon au pouvoir en 1815, expérimente les débuts du parlementarisme et de la monarchie constitutionnelle. Le roi Louis XVIII fait passer de nombreuses lois libérales, notamment sur la liberté d'expression, mais son successeur, Charles X pratique un important retour en arrière, notamment en renforçant l'alliance du trône avec le clergé. Cependant, une nouvelle génération de penseurs et d'hommes politiques prend de l'importance et, lorsque le 25 juillet 1830, le roi suspend la liberté de la presse, dissout la Chambre des députés et réduit le nombre des électeurs par quatre, cela provoque la révolution des « Trois Glorieuses » ; les 27, 28 et 29 juillet, Paris se couvre de barricades. Le 30 juillet,

---

<sup>28</sup> Cette banque est sous statut privé, mais elle a le soutien gouvernemental et le monopole de l'émission des billets à partir de 1803

<sup>29</sup> C'est notamment le cas de la création des Grandes Écoles (par exemple, l'école Polytechnique en 1794 ou l'école Normale en 1845), qui, par le principe des concours d'entrée, étaient censées assurer l'égalité entre citoyens.

<sup>30</sup> Par exemple, le Code civil français, le Conseil des Prudhommes, la Cour de cassation, le Code de commerce, le Code pénal, etc. Certains de ces cadres légaux et réglementaires vont même influencer les systèmes juridiques d'autres pays européens.

les députés nomment Louis-Phillipe d'Orléans roi des Français<sup>31</sup>. C'est le début de la Monarchie de Juillet qui avancera vers le parlementarisme avec un élargissement de la base électorale et une épuration des sympathisants légitimistes. Si le pouvoir est plutôt modéré, il y a une répression forte des associations non autorisées, ce qui conduit à la constitution d'un réseau de comités locaux en province et à des soulèvements ouvriers importants. Cependant, en 1848, une crise économique et sociale<sup>32</sup> amène une forte paupérisation ouvrière et provoque la chute du régime au profit de la Seconde République.

Le président de cette république, Louis-Napoléon Bonaparte, instaure le suffrage universel masculin et des mesures sociales demandées par la frange ouvrière et révolutionnaire. Cependant, ces mesures sont rapidement annulées, les socialistes sont évincés du pouvoir et un coup d'Etat instaure le Second Empire à partir de 1851. Celui-ci peut être découpé en deux périodes ; une autoritaire, qui s'étend jusqu'à 1860, puis un relâchement libéral<sup>33</sup> durant lequel, notamment, la Loi Le Chapelier et le décret d'Allarde sont enfin abrogés par la loi Ollivier en 1864. Le Second Empire se clôt le 4 septembre 1870 à la suite de la défaite de Sedan, lors de la guerre contre la Prusse.

C'est sur cette trame de fond historique que des organisations privées vont se créer pour faire exister des idées progressistes et sociales et les expérimenter. Elles vont également se développer en réaction à la Révolution industrielle et à la répartition du pouvoir et de la richesse, qui en dépit de discours égalitaires ressurgissant à chaque révolution, restent toujours très concentrés dans les mains de la bourgeoisie. Elles vont devoir notamment combler le déficit de solidarité dans des communautés ouvrières ou les solidarités traditionnelles ont été affaiblies<sup>34</sup>. C'est un processus d'expérimentation associationniste qui s'enclenche, qui confond « coopération de production, coopération de consommation, crédit mutuel, mutuelles de secours et de prévoyance » (Espagne, 1996, p.5), et qui donne lieu à des « expériences multiformes, sans cadre légal » (*Ibid*, p.6), désignées sous le nom « d'utopisme

---

<sup>31</sup> Louis-Philippe d'Orléans n'est pas couronné roi de France comme dans le cas de la monarchie absolue, ce qui souligne la diminution des pouvoirs royaux au profit du Parlement.

<sup>32</sup> Les compagnies de chemins de fers connaissent un éclatement de "bulle financière" qui ruine les épargnants et entraîne une crise économique.

<sup>33</sup> Le relâchement libéral est tout relatif puisque le gouvernement « commence par proclamer le droit à l'Association et la nécessité de l'encourager par des prêts, mais [il] dévoie complètement le projet d'ateliers sociaux de Louis Blanc, en les transformant, sous le nom d'ateliers nationaux (les râteliers nationaux, disent les critiques libéraux) en chantiers de terrassement pour les chômeurs, puis [il] les dissout (d'où l'émeute de juin [1848], 3.000 morts, 15.000 déportés) » (Espagne, 1996, p.9). Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres de la position ambivalente du gouvernement vis-à-vis de l'associationnisme.

<sup>34</sup> Plusieurs décisions légales affaiblissent les liens communautaires traditionnels, comme le « décret de 1792 liquidant les confréries, la vente des biens nationaux à partir de 1792, le Code Civil de 1804, jalonnent tout un processus de destruction des solidarités traditionnelles », ainsi que le Code forestier de 1827, qui parachève « la mise en place des formes privatives de propriété et d'exploitation des forêts et supprimant les droits communautaires d'usage (affouage, vaine pâture ...) » (Espagne, 1996, p.3)

socialiste ». Cette période est le berceau de l'économie moderne dans son ensemble et des différentes logiques qui la sous-tendent<sup>35</sup> et laissera un héritage très important au niveau des idées et des pratiques ayant cours au sein de l'ESS. Elle sera exposée dans la section (1). Le développement industriel s'accélérait dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement associationniste se tournera davantage vers la protection des intérêts ouvriers qui deviennent de plus en plus nombreux et subissent la paupérisation. Le socialisme utopique cède alors la place aux courants fédéralistes libertaires (qu'on appelle également anarchisme socialiste) et communistes, qui s'opposeront politiquement. Le courant communiste finira par s'imposer majoritairement et s'orientera vers une ligne plus autoritaire dont l'objectif est la saisie des institutions existantes par ce qu'il désigne comme la « classe » ouvrière. Parallèlement, un socialisme d'état plus modéré s'impose et aura à cœur de mener des réformes plus progressives, sans mettre à mal la logique productive capitaliste. La fin des expérimentations libertaires et progressistes au profit de mouvements structurés et centralisés aura un impact à long terme sur la radicalité du projet politique porté par l'ESS. Ces éléments seront exposés dans la section (2).

### **1. Des initiatives sociales et solidaires dans un monde en révolution**

Bien que la Révolution française puisse apparaître comme une rupture brutale, elle est en réalité l'aboutissement de trois siècles de bouillonnement intellectuel. De plus, les initiatives privées à visée sociale ont de tout temps existé sur une base communautaire ou religieuse (1.1). Cependant, c'est avec l'espoir ambitieux d'instaurer une société basée sur la liberté, l'égalité et la fraternité que la Révolution met en avant les idées progressistes ainsi développées. Cet espoir n'est cependant suivi que de mesures partielles qui libéraliseront principalement la société en faveur de la bourgeoisie (1.2). En réaction aux imperfections sociales de leur temps, qu'elles soient liées au fonctionnement économique inégalitaire ou à certains cadres sociaux et moraux, un certain nombre d'entrepreneurs vont s'inspirer de la pensée humaniste des Lumières pour mettre en œuvre des expérimentations qui resteront dans l'histoire sous l'appellation d'utopies socialistes (1.3). Ils laisseront un impact durable sur les valeurs portées au sein de l'ESS mais également plus généralement dans les courants politiques socialistes (1.4).

---

<sup>35</sup> Dans la partie 2, chapitre 5 de ce travail, ces logiques seront qualifiées de « registres de justification » et définies de façon plus détaillée. Elles seront expliquées dans le cadre du champ théorique de l'économie des conventions qui permet d'intégrer la pluralité des motivations à l'œuvre au sein de l'ESS.

### 1.1. Les organisations non lucratives durant la période préévolutionnaire

Pour que les initiatives populaires puissent être considérées comme émanant d'une société civile, dans le sens de société politique<sup>36</sup> où les citoyens ont un pouvoir d'autodétermination, il a fallu attendre en France l'abolition de la monarchie et l'inscription de l'égalité en droit de ceux-ci dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789<sup>37</sup>. Il n'est donc pas possible d'analyser les organisations ayant un but social ou non lucratif en tant que projets politiques avant cette date. Cependant, des structures préfigurant l'ESS ont existé avant l'époque révolutionnaire, et cela même si l'on remonte très loin dans l'histoire.

C'est le cas des initiatives privées visant à encadrer l'économie, à servir des intérêts collectifs et à mutualiser les risques ou les socialiser sous un principe de solidarité. Ce type d'organisation a particulièrement pu être trouvé dans les communautés agricoles, ce qui peut faire remonter l'histoire d'une coopération structurée à l'Antiquité<sup>38</sup>. Pour reprendre un vocabulaire Durkheimien, la coopération tourne alors davantage autour de la solidarité mécanique à l'œuvre dans les communautés rurales, où les liens sont renforcés par la nécessité d'organiser la production et l'échange sur des distances beaucoup plus courtes pour la plupart des produits du quotidien, et ce jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, au Moyen Âge guildes, confréries, jurandes<sup>39</sup>, corporations et compagnonnages usent du principe d'association pour la protection des corps de métiers qu'ils défendent et organisent<sup>40</sup>.

Le principe de solidarité présent dans l'ESS est quant à lui en grande partie hérité des œuvres caritatives, intimement liées au rôle social de la religion et pour lesquelles la charité (chrétienne en France) est un prolongement naturel de l'Église. En effet, « dans le contexte chrétien, la charité est comprise comme une forme d'expression de la solidarité » (Viévard, 2012). Cependant, cette forme de solidarité va également de pair avec une vision particulière de la pauvreté, de l'inégalité et de la position sociale. En effet, les positions de chacun dans la société sont figées, les inégalités sont considérées comme naturelles et liées à l'appartenance des individus à une certaine classe sociale. L'oisiveté est assimilée au vice, ce qui conduit à

---

<sup>36</sup> Il est fait référence ici au sens que John Locke donne à la notion de société politique dans le Chapitre VII de son *Traité du gouvernement civil* publié en 1690.

<sup>37</sup> Bien que les droits citoyens soient restreints aux hommes de nationalité française s'étant acquittés de l'impôt et excluent donc les femmes et une grande partie de la population pauvre.

<sup>38</sup> De nombreux exemples existent comme la mise en commun de terres pastorales en Grèce antique (Bresson, 2007), ou la mise en commun de la production céréalière en Égypte ancienne (Champollion-Figeac, 1863, p.191-192)

<sup>39</sup> Terme désignant des corps de métiers sous l'Ancien Régime, comme les charpentiers, les maçons ou les orfèvres, qui prêtaient serment de respecter un certain nombre de règles liées à leur profession, mais également une certaine morale et l'observation d'une solidarité de métier.

<sup>40</sup> Cela englobe énormément de réalités selon le type d'association, les corporations étaient connues pour avoir obtenu l'exclusivité de la diffusion de formation à leurs métiers, les guildes des marchands négociaient des avantages protectionnistes dans certaines villes, etc. Globalement, sans libertés civiles et possibilité de constituer librement des contre-pouvoirs, ces structures restreignaient l'égalité.

des mises au travail forcées<sup>41</sup>. Cet état d'esprit laisse une marque très importante dans l'histoire et dans les consciences.

Pourtant, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, soit dès le début de l'Époque moderne<sup>42</sup>, des voix appartenant au courant humaniste<sup>43</sup> s'élèvent pour dénoncer l'existence d'injustices au sein de la société. À l'aboutissement de cette période en France, la Révolution de 1789 renverse la monarchie et les privilèges au profit d'un régime républicain, mettant ainsi fin à un nombre de pratiques inévitables comme la dîme ecclésiastique, uniquement payée par les roturiers ainsi que d'autres privilèges fiscaux, commerciaux ou l'accès à certaines positions uniquement réservé à la noblesse. Des idées ouvrent la voie à un nombre important de projets politiques sociaux et solidaires qui paraissaient jusque-là irréalisables. Par exemple, l'un des éléments de la philosophie matérialiste fait du caractère de l'homme le produit des circonstances qui l'entourent durant sa vie, surtout pendant la période formatrice de l'enfance. Cela rompt avec l'idée de prédestination des individus et de l'ordre social. Plus près de la Révolution, l'exemple des idées de Gracchus Babeuf<sup>44</sup>, dans le groupe révolutionnaire de la « Conjuración des Égaux », alimente le courant de pensée qu'on appelle le « babouvisme » et qui rompt avec l'idée d'inégalité naturelle entre les individus. Ces changements dans les idées vont durablement influencer les expériences sociales au XIX<sup>e</sup> siècle et inspireront les mouvements politiques les plus alternatifs de cette époque, à savoir les mouvements socialistes anarchiste et communiste.

L'historien français, républicain et anticlérical Edgar Quinet (1803-1875) déclare que la Révolution française a « ramené sur terre la foi en l'impossible. » (Abensour, 2010, p.35). La partie suivante permet de présenter la portée et les limites des opportunités de transformation sociale et économique que les bouleversements révolutionnaires ouvrent pour les organisations sociales et solidaires.

---

<sup>41</sup> En Angleterre, dès 1575, un acte d'Élisabeth I<sup>ère</sup> instituait des établissements visant à punir les vagabonds et à soulager les pauvres. Le même genre d'institutions existe en France, comme par exemple l'Hôpital Général de Paris de 1656 à 1790. Cela a également conduit à la création des *Houses of correction* et *Workhouses* littéralement traduit par « maisons de travail » en français, qui étaient des hospices où les indigents valides travaillaient sans salaire, sans régulation de temps, dans des conditions de vie très difficiles (Rodriguez, 2010) et qui ont connu un grand essor au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>42</sup> S'étendant de la fin du Moyen Âge jusqu'à la Révolution française, cette période a permis à différents courants de pensée de se développer, souvent sous l'appellation commune de « l'Esprit des Lumières ».

<sup>43</sup> Sans prétendre donner une liste exhaustive d'auteurs ayant contribué à ce mouvement, il est possible de citer Thomas More (1477 - 1535) qui défend dans son ouvrage *Utopia*, publié en 1516, une autre répartition des richesses et une manière plus égalitaire d'organiser le travail. D'autres auteurs seront les avocats d'une plus grande liberté, comme Érasme (1469 - 1536) ou d'une plus grande justice et de relations sociales basées sur le contrat, comme Rousseau (1712-1778).

<sup>44</sup> Opposé au Directoire, il sera exécuté pendant la Terreur en 1797.

## 1.2. Liberté, égalité, fraternité

Les valeurs de « Liberté, Égalité, Fraternité », bien que ne s'étant imposées qu'à partir de 1848 dans la devise française, regroupent les espoirs de changement au lendemain de la Révolution. Dans quelle mesure ces valeurs se sont-elles traduites par des transformations concrètes ?

Les libertés acquises après la Révolution sont principalement de nature économique et ont essentiellement profité à la bourgeoisie, partiellement à la classe moyenne. Elles ont abouti à l'instauration de ce qu'on pourrait grossièrement appeler un « nouveau régime, bourgeois et libéral » (Hobsbawm, 2006, p.56)<sup>45</sup>. En effet, la Révolution abolit les privilèges économiques de l'aristocratie et certains impôts et mène à la redistribution vers la bourgeoisie de nombreuses richesses appartenant à la noblesse et au clergé, tout particulièrement des biens fonciers (Bodinier, Teyssier, Antoine, 2001). En ce qui concerne l'affirmation des libertés politiques et civiles, le texte fondateur est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789. Cependant, « si la bourgeoisie avait – selon le socialiste Louis Blanc – obtenu sa liberté, le « peuple » n'était libre que nominalement. » (Hobsbawm, 2006, p.57). En effet, l'impact juridique de la DDHC sur le statut des Français est très inégal. La Constitution française du 3 septembre 1791 distingue les « citoyens actifs », seuls à pouvoir être électeurs ou éligibles, du reste de la population en conditionnant leur statut à un certain niveau de revenu et un certificat de civisme délivré par un comité révolutionnaire. Le suffrage est donc censitaire et également masculin, puisque les femmes en sont exclues<sup>46</sup>.

Si « la première république a sacralisé la notion d'égalité », c'était pour substituer à « l'hérédité de ses privilèges une autre noblesse » (Ihl, 2006, p.35). En effet, au sortir de la Révolution se met en place un système de distinctions civiles pour une bourgeoisie et une classe moyenne désireuses de se démarquer du bas peuple et d'égaliser les honneurs jusque-là réservés à la noblesse. Cette partie de la population va durablement assoir son autorité sur la notion de mérite, et sur des avantages en termes de droits et de privilèges obtenus grâce à la richesse. La bourgeoisie se maintiendra alors grâce à des mécanismes de reproduction sociale. Un exemple parlant du confinement de l'égalitarisme à une partie de la population est le

---

<sup>45</sup> Cependant, nous ne souhaitons pas grossir le trait et appeler la Révolution française une révolution « bourgeoise ». En effet, l'idée que la Révolution française est uniquement « a) une lutte des classes et b) une « révolution bourgeoise » qui avaient renversé la féodalité pour établir une France bourgeoise et capitaliste » (Hobsbawm, 2006, p.54) est une interprétation marxiste qui occulte une grande partie des dynamiques à l'œuvre dans ce mouvement historique.

<sup>46</sup> A ce propos, Olympe de Gouges a proposé d'inclure également les femmes dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* de 1791. Elle a aussi écrit en faveur de l'abolition de l'esclavage des Noirs, montrant qu'une vision plus englobante de la citoyenneté existait déjà à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, elle a été guillotinée en 1793, notamment pour avoir critiqué les massacres révolutionnaires, la Terreur et l'autoritarisme croissant des dirigeants montagnards comme Marat ou Robespierre.



célèbre pamphlet de l'abbé Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État ?*<sup>47</sup>, qui ne fait pas référence aux revendications sociales et politiques de tous les roturiers, mais seulement à celles du groupe qu'il appelait « les classes disponibles du Tiers état », c'est-à-dire « le groupe solide et unifié des professions libérales » (*Ibid*, p.61).

La proclamation de l'égalité et l'obtention de droits politiques, même limités, sont cependant primordiales pour permettre aux notions de fraternité et de solidarité nationales de se développer.

Dans le triptyque de la devise nationale française, la fraternité est la notion qui s'est imposée le plus tardivement. Pour citer Alain Vulbeau « la fraternité fournit un bon exemple de la mise en place très progressive de ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une devise gravée dans le marbre » (2012, p.59). Très liée à la notion de solidarité, la fraternité n'est rendue possible que par les changements majeurs, mais progressifs s'opérant dans la conception de la pauvreté et de la responsabilité des dirigeants face aux dysfonctionnements sociaux et économiques. Ces changements se sont faits grâce à la séparation de l'Église chrétienne et du pouvoir de l'État<sup>48</sup>, entraînant des responsabilités conséquemment accrues de ce dernier<sup>49</sup>. À la suite d'un vote du régime politique représenté par la Convention girondine de 1792-1793, le décret du 19 mars 1793 affirme, conjointement au droit au travail, le droit à l'assistance pour tout homme hors d'état de travailler. Les secours publics s'éloignent de la morale religieuse. Ils sont désignés comme étant une « dette sacrée » de l'État envers ses citoyens. Or, un traitement laïc et social de la pauvreté nécessite un questionnement sur son origine et induit de nouvelles réponses. À partir du moment où le principal facteur de la pauvreté est perçu comme étant le facteur économique, et bien que le discours moral ne soit pas absent des débats de l'époque, le principe de la redistribution des richesses et d'allocations publiques devient nécessaire aux nouveaux principes de la République et le débat peu s'ouvrir sur les modalités d'application d'une solidarité nationale.

On peut dire que durant cette période de nombreuses idées égalitaires, solidaires ou libérales sont véhiculées, mais que leur application n'est pas généralisée à tout le peuple. Si la première République française a été proclamée le 22 septembre 1792, le régime républicain ne s'est,

---

<sup>47</sup> Publié en 1789 en prélude à la convocation des États généraux qui ont précédé la Révolution française.

<sup>48</sup> En abolissant la monarchie, on abolit le pouvoir royal d'institution divine. De plus, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 établit dans son art.10 que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ». Cependant, comme il a été dit plus tôt, le clergé reste attaché à l'État puisqu'en 1790, une constitution civile du clergé est signée, fonctionnalisant les hommes d'Église. Abolie par le concordat de 1801, les Archevêques et évêques sont nommés par le gouvernement tout en recevant l'institution canonique du pape.

<sup>49</sup> Comme pour la notion de société civile évoquée plus tôt dans ce chapitre, l'idée de séparation de l'Église et de l'État est souvent attribuée à John Locke (1632-1704). En France, on peut retrouver des auteurs comme d'Alembert qui, dans le Discours préliminaire à l'Encyclopédie de 1751 dénonce notamment « l'abus de l'autorité spirituelle réunie à la temporelle ».

quant à lui, pas stabilisé avant 1879. La période étudiée dans ce chapitre est donc très tourmentée politiquement. Les catégories de la population retirant le plus de bénéfice de la Révolution cherchent immédiatement à se « protéger contre d'anciennes et de nouvelles menaces – les nobles et les masses » (Hobsbawm, 2006, p.63). Ce faisant, l'ordre autrefois basé sur la tradition et l'hérédité est remplacé par un ordre basé sur la richesse se cachant derrière la notion de mérite. Au nom des libertés, c'est avant tout la liberté de s'enrichir qui sera mise en avant et, par effet de conséquence, l'accumulation du capital sera une source durable d'inégalités et d'injustices entre riches et pauvres tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, l'exode rural lié à la Révolution industrielle détruit certaines solidarités communautaires et amène la paupérisation, ce qui ne fera qu'accentuer les inégalités en droit. C'est donc sans cadre institutionnel et légal qu'une grande quantité d'expérimentations alternatives vont se construire, tâtonnant dans leur organisation et posant des principes qui vont être durablement au cœur des valeurs portées au sein de l'ESS. Le nom « d'utopies », généralement utilisé pour les désigner, dénote de leur caractère subversif.

### 1.3. Des « utopies socialistes »

La Révolution industrielle ne débute réellement dans le monde occidental qu'à partir des années 1830. L'ouverture internationale du commerce et l'industrialisation font émerger une réflexion sur la manière dont l'économie doit être organisée et encadrée par les gouvernements. Des notions fondatrices du courant libéral de l'économie politique voient le jour, comme celle de la division du travail de Smith en 1776 dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* ou celle de la théorie des avantages comparatifs de Ricardo dans *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817). D'autres visions s'appuient sur des thèses humanistes et cherchent une organisation plus sociale de l'économie. Nombre d'entre elles sont très progressistes pour leur époque et ont anticipé de plus d'un siècle les revendications féministes, les droits sociaux, les relations complexes entre les hommes et les machines, ou l'impact négatif de l'industrie sur la nature avec des penseurs comme Thoreau (1817-1862), considéré comme le premier environnementaliste, ou même, plus tôt, Rousseau (Latour, 2014). Elles seront à l'origine des expérimentations « utopiques » qui seront abordées ici sous l'angle de l'héritage qu'elles ont laissé dans la pensée de l'ESS. Leur nom vient d'*Utopia*, l'ouvrage publié en 1516 par le philosophe humaniste anglais Thomas More<sup>50</sup>, décrivant une société égalitaire et « parfaite ». Utopia, ou « utopie », vient de

---

<sup>50</sup> En France, il est possible de citer le roman moins connu *Histoire du grand et admirable royaume d'Antangil*, paru en 1616 d'un auteur anonyme.

la racine du mot grec *ού-τοπος* qui peut se traduire par « en aucun lieu », sous-entendant que la société ainsi désignée est irréalisable. En effet, ces projets sont généralement vus comme des tentatives candides d'améliorer ou d'échapper à la réalité, « au XIX<sup>e</sup> siècle, le terme d'utopie est péjoratif. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il a une forte connotation négative, car il fait référence à des projets de réformes considérés comme irréalisables » (Brémand, 2014, p.13). Cependant, bien que restés dans une certaine marginalité, sans remettre en cause le cadre institutionnel politique, social et économique, ces expérimentations concrètes ont laissé une empreinte profonde d'une « période extrêmement riche d'un point de vue idéologique, durant laquelle de nombreux individus font une critique féroce de la société de leur époque et explorent de nouvelles possibilités de la transformer. » (*Ibid.*).

C'est en France et au Royaume-Uni qu'ont été posées les bases des utopies modernes au XIX<sup>e</sup> siècle (Funke, 2005, p.102)<sup>51</sup>. Mais, en France, leur application concrète a été entravée par la limitation de l'associationnisme, avec la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde de 1791 ou encore la décision de l'Assemblée nationale, datant du 14 juin 1791, qui statue qu'il « n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire » privé, autre que celui de la nation tout entière. Cependant, la DDHC évoque dans son second article la liberté de créer des associations politiques pour « conserver les droits naturels et imprescriptibles de l'homme » et garantit également les libertés d'opinion, de presse et de conscience, ce qui permettra aux idées progressistes ou révolutionnaires de continuer à exister et à se répandre.

L'une des premières expériences d'« utopie socialiste », également l'une des plus connues, est celle de l'industriel anglais Robert Owen. Celui-ci est précurseur du mouvement coopératif industriel. Il rédige dès 1812 un essai, nommé *Vues nouvelles sur la Société* ou *Essai sur la formation de l'esprit humain*, dans lequel il met en avant le fait que l'homme est le produit de son milieu. Cette idée rejoint la philosophie de Rousseau et est en rupture avec l'Humanisme caritatif. Pour Owen, c'est sur l'environnement qu'il faut œuvrer pour permettre aux individus, et dans le cas de son expérience aux ouvriers, de s'améliorer. Profitant du fait qu'en 1824 la liberté de coalition est rétablie pour les ouvriers en Angleterre, il établit l'expérience sociale des usines New-Lanark en Écosse (1800-1825) et, plus tardivement, celles de New Harmony, aux États-Unis (1825-1829)<sup>52</sup>. Les conditions de logement, d'hygiène, d'éducation, d'alimentation et de temps de travail sont améliorées. Des épiceries, préfigurant les coopératives de consommation, sont mises en place avec des systèmes d'achats groupés est organisés pour des communautés d'environ 1200 personnes, vivant et travaillant ensemble.

---

<sup>51</sup> Texte original « die französische Utopie sind dies vor allem des Prototyp der neuzeitlichen Utopien » (traduction : auteure).

<sup>52</sup> L'Amérique est alors vue comme une terre d'opportunités pour ce genre d'expérimentations.

Cependant, il est important de souligner que même si ces idées sont progressistes par rapport aux conditions de vie de l'époque, Owen considère ses ouvriers comme des « machines vivantes » et sa démarche relève davantage d'un paternalisme capitaliste que d'une véritable démarche humaniste. L'impact d'Owen sur la pensée politique et économique de son époque et sur les futurs mouvements de l'ESS est très important. L'organisation communautaire du travail va durablement influencer le mode de vie des ouvriers au sein du mouvement coopératif. Certaines idées ainsi développées sont même encore plus subversives, comme celle de supprimer la monnaie et de la remplacer par le temps de travail ; ce qui a été le cas dans les *National Equitable Labour Exchange*, organisations dont la création est accompagnée par Owen en 1832. L'abolition de la propriété, de la religion et du mariage avait également été évoquée. Owen aura une influence sur Marx et Engels, ce dernier lui aurait adressé l'éloge suivant : "Tous les mouvements sociaux, tous les progrès réels qui furent menés à bien en Angleterre dans l'intérêt des travailleurs se rattachent au nom d'Owen" (Cours-Salies, Zarka, 2013, p.172). Il est pour l'instauration d'un suffrage universel et, du point de vue de la pensée économique, il est l'un des premiers penseurs de la sous-consommation. En effet, il explique que les ouvriers trop pauvres ne peuvent mathématiquement pas racheter le produit de leur travail avec leurs salaires, montrant, un siècle avant Keynes, les dangers de maintenir les salaires trop bas dans l'industrie (Chanteau, 1996). Promoteur d'une sorte de socialisme étatiste, sa base de soutien est surtout ouvrière, car ses idées ne trouvent pas d'écho chez les dirigeants politiques ou les chefs d'entreprises. Ses projets s'arrêteront d'eux-mêmes en raison de disputes avec ses partenaires commerciaux et de problèmes de gestion.

En France, les idées d'Owen trouvent un écho dans les idées de l'économiste et historien francophone suisse Jean de Sismondi<sup>53</sup>. Celui-ci va, dès 1819<sup>54</sup>, remettre en cause les vertus de la concurrence prônées par les classiques et la loi des débouchés de Say<sup>55</sup>. Il va qualifier les problèmes inhérents au système économique alors en place par le biais de notions comme l'« accumulation capitaliste », la « concentration des fortunes » ou la « surproduction » (Luftalla, 1967). Pour lui, ces problèmes sont les causes de la misère ouvrière et mettent en danger les petits producteurs et la petite bourgeoisie, car ils conduisent à la concentration et à l'accaparement des richesses par une poignée d'individus. Il est le premier à dire que toute la valeur ajoutée de la production vient du travail. Bien qu'il ne se situe pas dans une optique

---

<sup>53</sup> Jean de Sismondi est né à Genève en Suisse en 1773 et y est décédé en 1842.

<sup>54</sup> Dans *Les nouveaux principes d'Economie Politique ou la Richesse dans ses rapports avec la population*, 1819.

<sup>55</sup> Présent dans son ouvrage *Traité d'économie politique* publié en 1803 (Livre I, chapitre XV, Des débouchés).

révolutionnaire, il suggère un programme d'intervention de l'État pour protéger les ouvriers contre le chômage ou la maladie, dont le coût devrait être assumé par un prélèvement sur la plus-value des patrons et évoque la nécessité de limiter les excès de la concurrence et de réguler le progrès, notamment le machinisme, ce qui n'est pas sans rappeler le mouvement des « briseurs de machines » luddites du siècle précédent (Hobsbawm, 2006, p.13-28).

En France, l'établissement par Charles Fourier<sup>56</sup> de communautés de vie et de travail appelées des phalanstères en 1822 a également laissé une marque importante, en particulier dans l'idée de se couper du reste de l'économie pour construire des communautés autonomes harmonieuses<sup>57</sup>. Le travail y est réduit au quart d'une journée, et ce, à une époque où le temps de travail maximum n'existait pas pour les ouvriers et où l'oisiveté était perçue comme un vice. Cette expérience n'a pas eu de réelles répercussions politiques à l'époque, car Fourier faisait partie d'un mouvement d'« ingénieurs sociaux » préférant se tenir à l'écart de la pratique du pouvoir (*politikè*) pour se concentrer sur la gouvernance de communautés (*politeia*)<sup>58</sup>. Les fouriéristes comptent sur la réussite de leur modèle de vie communautaire pour que d'autres s'en inspirent et le propagent. « Fourier imaginait un passage lent, pacifique et progressif de la “civilisation” au “garantisme” » (Paquot, 2005, p.118), c'est-à-dire à une société garantissant le secours mutuel et la vie collective<sup>59</sup>. Une autre initiative assez proche est celle des ateliers de peinture Jean Leclair (1820), au sein desquels les conditions de travail et de santé des ouvriers étaient particulièrement progressistes et considérées à l'époque par les soutiens du projet comme une réponse à l'opposition entre les ouvriers et les propriétaires du capital. Pour citer Desmars, cette « harmonie entre dirigeants et salariés évite les conflits sociaux et constitue une réponse concrète aux doctrines de lutte des classes » (2014, p.64). De plus, cette expérience a introduit la pratique de participation des ouvriers aux bénéfices.

Philippe Buchez (1796-1865), un Saint-Simonien<sup>60</sup>, connaît une certaine notoriété pendant la monarchie de Juillet (de 1830 à 1848) avec sa *Science du développement de l'humanité*, publié en 1833, où il critique l'égoïsme de l'État. Le saint-simonisme, nommé ainsi d'après le comte

---

<sup>56</sup> Fourier, en 1822, écrit qu'« il n'est de bon, en politique et en morale, que ce qui est compatible avec la pratique. Les savantes utopies de Platon et Fénelon sont ridicules, parce qu'elles sont impraticables. » En 1832, il classe aussi bien les saint-simoniens que Robert Owen parmi les porteurs d'utopies. <https://chrhc.revues.org/3659>

<sup>57</sup> Ces idées s'accompagnent également d'une critique du moralisme religieux.

<sup>58</sup> Fourier publie notamment en 1832 *La débâcle de la politique*.

<sup>59</sup> D'autres exemples de réalisations sociétaires sont celles de Condé-sur-Vesgre, créée au début des années 1830 et toujours active aujourd'hui sous le nom de « La Colonie », celle de Cîteaux, fondée dans la première moitié des années 1840 par la féministe belge Zoé de Gamond, mais qui eut une durée de vie très brève et L'Union agricole d'Afrique, à Saint-Denis-du-Sig (Algérie), qui eut une existence plus longue, mais très tourmentée (Desmars, 2014, p.63).

<sup>60</sup> Il s'inspire notamment de l'ouvrage *Le Nouveau Christianisme* d'Henri de Saint-Simon, publié en 1825 et prônant une approche humaniste et rationnelle de l'action sociale, détachée de l'institution de l'Église.

Henri de Saint-Simon (1760-1825), se fonde sur le principe d'égalité sociale présent chez Rousseau et prolonge les réflexions des Lumières sur le pacifisme, la fin des privilèges, des inégalités et de l'obscurantisme de l'Ancien Régime. Buchez démocratise ces idées<sup>61</sup> et transpose au socialisme le principe d'unité sociale prônée par le catholicisme. Il est favorable aux thèses égalitaristes diffusées pendant la Révolution par Buonarroti et Babeuf (Clerc, 2006, p.27). Il est proche des milieux d'extrême gauche et fonde le mouvement initiatique secret de la Charbonnerie, qui prolonge en réalité le lien avec les compagnonnages de l'Ancien Régime et qui, dans un climat de répression, constitue le seul moyen d'expression politique contre le pouvoir monarchique. Pour remédier à l'anarchie de la concurrence économique et organiser l'égalité, l'association entre individus se traduit par la création de coopératives et l'introduction d'un contre-pouvoir syndical à celui des détenteurs du capital. En 1830, à l'occasion de la révolution de juillet, il lance un journal, *L'Européen*<sup>62</sup>, dans lequel il défend l'idée de l'association ouvrière comme substitut à l'entreprise capitaliste et « développe ce qui deviendra par la suite le fondement des coopératives ouvrières de production [dans lesquelles] le bénéfice doit être partagé entre les travailleurs, mais après en avoir affecté une part aux réserves destinées à rendre l'entreprise plus solide. Cette part, fruit de la solidarité de tous les travailleurs, doit être impartageable. En 1834, sous son impulsion, est créée sur ce modèle la première coopérative ouvrière française, l'Association des bijoutiers en doré » (*Ibid.*).

De plus en plus de fouriéristes<sup>63</sup> travaillent à la mise en pratique et à la propagation des idées « sociétaires ». Le journal *Le Phalanstère* est publié à partir de 1832 à l'initiative de la Colonie sociétaire de Coudé-sur-Vesgres en Seine-et-Oise<sup>64</sup>. Le familistère de Guise, fondé par l'industriel français Jean-Baptiste Godin en 1846, reprend des idées du fouriérisme pour rendre le travail attrayant<sup>65</sup>. Des expériences étrangères auront également une grande influence sur les principes de coopération, comme celle des Équitables Pionniers de Rochdale fondée en 1844 par des tisserands en Angleterre et dont la charte constitue « jusqu'à aujourd'hui, une référence pour les principes coopératifs »<sup>66</sup> (Demoustier, 2001, p.23). Dans

---

<sup>61</sup> Certains regrettent cette démocratisation, comme l'économiste et journaliste Louis Reybaud qui dénonce « dans les années 1840 [le fait] que les continuateurs aient épuré l'œuvre de leurs maîtres (il pense à Saint-Simon et à Charles Fourier) et que les « utopistes contemporains » se trouvent dans une phase plus active où la réception de leurs théories prend de l'ampleur. « En se refermant dans un rôle plus modeste, les utopistes semblent avoir atteint un résultat qui leur avait échappé jusqu'ici, déplore-t-il. La société leur est moins rebelle et ne s'offusque plus autant de leurs témérités » (Brémand, 2014, p.14).

<sup>62</sup> Il crée également le *Journal l'Atelier* en 1840 qui sera un important relai d'idées économiques et politiques.

<sup>63</sup> Notamment, Jules Lechevalier et Abel Transon, originellement influencés par le Saint-simonisme.

<sup>64</sup> C'est alors qu'apparaissent les termes « fouriérisme » et « phalanstérien ».

<sup>65</sup> Il n'y a en revanche pas de souci d'égalitarisme entre employés d'un point de vue sociologique, par exemple au niveau de leur qualification, du revenu, de l'éducation, ou des modes de vie (Paquot, 2005, p.117)

<sup>66</sup> Ces principes sont le contrôle démocratique (1 homme = 1 voix), la justice économique (répartition des bénéfices au prorata de l'activité de chaque membre), la rémunération limitée du capital et le financement d'actions de formation pour ses membres (*Ibid.*).

son ouvrage *Les solutions sociales* (1871), Godin préconise de donner des logements décents aux ouvriers, d'instaurer une éducation obligatoire et mixte pour leurs enfants et de leur fournir des loisirs. Sa conception égalitariste a fortement influencé les coopératives de production modernes.

Ce qu'il est possible de tirer de ces expériences, c'est que les idées subversives vis-à-vis du nouvel ordre économique et politique développées au sein des « utopies » sont de deux natures, qui se superposent parfois :

- Premièrement, des idées qui, face aux transformations drastiques en cours, plaident pour une préservation des formes de production basées sur des solidarités communautaires renvoyant aux organisations traditionnelles prérévolutionnaires ;
- Deuxièmement, des idées progressistes qui vont dans le sens d'une application encore plus forte de l'égalité, de la fraternité et de la liberté.

Cependant, même si elles se sont fait connaître par leur nouveauté et leur originalité dans l'espace économique, la portée de ces organisations reste faible. En effet, les conditions économiques et sociales font que ces expériences restent assez isolées et peu pérennes ; elles succombent généralement aux querelles internes ou au manque de moyens. Lorsqu'elles essaient d'être compétitives, comme les ateliers de peinture Leclaire, elles restent dans un paradigme productiviste qui mène nécessairement à faire pression sur les ouvriers<sup>67</sup>. Il semble que beaucoup d'éléments ne sont pas encore réunis pour diffuser des modèles alternatifs.

L'héritage des utopies socialistes est néanmoins important pour les organisations qui finiront par constituer l'ESS en se basant sur les logiques de base posées. La notion d'utopie restera en elle-même importante pour juger la position vis-à-vis des normes institutionnelles, économiques et sociales dominantes, des organisations qui sont ainsi désignées.

#### **1.4. Portée des idées « utopiques » au sein de l'ESS et de la société**

L'impact de ces organisations sur les différents courants de l'ESS est très important. Tout d'abord, ces structures posent plusieurs fonctionnements du mouvement coopératif, comme la participation aux bénéfices, l'organisation démocratique ou la mutualisation des risques fondée sur les notions de solidarité et de réciprocité. D'autre part, on y retrouve des éléments auxquels il est largement fait référence aujourd'hui au sein du renouveau des « alternatives »

---

<sup>67</sup> Certaines de ces expériences coopératives, du type Leclaire ou Godin, bien que progressistes, « se montrent très prudentes quand il s'agit de diminuer la longueur ou l'intensité de la charge de travail ; elles insistent sur la contrainte que fait peser la concurrence dans une économie de marché ; les prix des travaux réalisés doivent rester compétitifs et il faut veiller à ne pas trop alourdir le coût du travail. » (Desmars, 2014, p.66). La direction insiste sur l'ordre et la discipline qui doivent régner dans les ateliers et sur les chantiers.

de l'ESS, comme la vie en communauté, l'organisation du travail tournée vers l'humain plutôt que vers le profit<sup>68</sup>, le partage des richesses voire l'abolition de la propriété, le féminisme, l'anti-moralisme religieux ou des formes de spiritualité alternatives, très souvent basées sur l'harmonie avec la nature. Par ailleurs, dans un siècle qui voit la naissance du concept d'État-nation, des expériences, bien que très marginales, remettent en cause le rôle de l'organisation politique centralisée et présentent l'intention de substituer, généralement progressivement, aux entreprises capitalistes des organisations productives alternatives. Dans le cadre du fouriérisme, par exemple, l'accent est mis sur le fait de rendre les expériences communautaires autonomes vis-à-vis du reste de la société afin d'en faire des modèles. Aujourd'hui ces éléments font écho dans une situation où la décentralisation a été poussée par la mondialisation et les volontés de réappropriation du capital sont remises sur le devant de la scène par la crise économique.

L'exposé historique des « utopies » socialistes montre que certaines organisations et idées sont en rupture avec le reste de la société et de l'économie. Cependant, de nombreux aspects des organisations restent assez largement encadrés dans le cadre institutionnel dominant de leur époque. Les entrepreneurs sociaux à l'origine de ces expérimentations sont souvent issus de la bourgeoisie, comme Owen par exemple, et restent empreints d'un certain paternalisme. Les ouvriers sont peu investis dans la détermination de leur organisation sociale et économique. Cette perspective nourrit l'idée qu'il faut réformer le peuple par le haut, et, malgré certaines exceptions, s'inscrit dans la perspective de mener l'action politique dans les instances gouvernementales étatiques. Par exemple, les thèses de Sismondi sur les dangers de la prolétarianisation, de l'accaparement des richesses et sur la remise en cause de la loi de Say, ainsi que les thèses d'Owen sur l'insuffisance de la demande en raison de la pauvreté des ouvriers préfigurent les théories keynésiennes, les programmes de redistribution des richesses, de soutien à la consommation et ont vocation à infléchir les pouvoirs publics pour que ceux-ci assurent de meilleures conditions de vie aux ouvriers.

Cette époque ouvre des horizons pour un autre avenir et la mise en place d'un ordre différent. L'utopie peut dès lors être perçue comme l'accomplissement en devenir du progrès et d'un « Âge d'or » final. Cette idée renvoie à la pensée hégélienne<sup>69</sup> et influencera le matérialisme

---

<sup>68</sup> Fourier, Saint-Simon et plus tard Godin souhaitent rendre le travail attrayant, ce qui rompt avec les conceptions de l'époque sur le fait que le travail équivalait forcément à un « labeur ». Si en français « labeur » a gardé la connotation négative et peut être défini comme un travail pénible et prolongé, la racine a donné le mot « labor » en anglais qui signifie à la fois l'activité productive et la main d'œuvre engagée dans cette activité. Cela sous-entend qu'il était perçu comme naturel que les ouvriers souffrent à la tâche. Par ailleurs, la racine même du mot « travail » vient du latin populaire *tripaliāre* qui était une forme de torture.

<sup>69</sup> Principalement à l'ouvrage *Principes de la philosophie du droit* de Friedrich Hegel, initialement publié en 1820.



historique développé Marx et Engels (Abensour, 2010, p.53). Elle motive encore aujourd'hui la volonté de nombreux militants au sein de l'ESS subversive pour créer une société harmonieuse qui reste encore inachevée. Si la capacité de transformation sociale de ces organisations subversives est entravée légalement dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la quantité de bouleversements survenus depuis la chute de l'Ancien Régime permet d'espérer l'avènement d'une société basée sur le triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité ». Deux voies vont être tracées, particulièrement pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; une solution coopératiste basée sur une adhésion progressive au mouvement coopératif fédéré, proposée par exemple par le fouriériste Charles Gide ou par Joseph Proudhon, et une solution socialiste plus autoritaire, qui va donner naissance au communisme. Dans la partie suivante, il sera question du développement de ces deux courants, de leurs figures majeures et des luttes ouvrières qui les ont animés. En trame de fond, il sera question de la relation de plus en plus symbiotique entre le capitalisme et l'Etat, notamment en raison de la représentation de la seule bourgeoisie au niveau politique. Malgré leurs aspirations et leurs espoirs, la forte centralisation du pouvoir dans les mains des notables de la capitale et des institutions politiques et économiques rapidement conquises par « l'esprit du capitalisme », étouffe les initiatives alternatives locales et les mouvements libertaires.

## **2. À partir de 1830, d'un socialisme révolutionnaire à un socialisme d'état**

À la fin de la première restauration en 1830, la possibilité de participer à la décision publique au sein de la monarchie de Juillet puis de la Seconde République ouvre la voie aux socialistes pour former un projet politique. Face au capitalisme industriel non régulé, les mouvements ouvriers, que l'on pourrait qualifier de prolétaires, se développent pour faire face à la précarité en organisant des sociétés de secours mutuels ou des coopératives de consommation et de production. Cet associationnisme ouvrier, inspiré par le mouvement des utopies socialistes, compte déjà à cette époque plus de 10 000 associations et 400 sociétés de secours mutuel en France. En 1848, le mécontentement ouvrier culmine en raison de la crise économique et mène à une Seconde Révolution. Il est même question de généraliser les associations ouvrières de production en 1848 (Cuvillier, 1948). Durant la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a une vive opposition entre deux perspectives idéologiques à l'extrême de la gauche de l'échiquier politique dont le contenu peut être résumé de la façon suivante :

- D'une part, une vision horizontale du socialisme basée sur la fédéralisation d'expériences de terrain mettant en pratiques des idées très avant-gardistes

développées dans les utopies socialistes. C'est ce qu'on appelle le socialisme libertaire, ou anarchiste et dont les figures les plus connues sont le français Joseph Proudhon (1809-1865) et le russe Mikhaïl Bakounine (1814-1876). Ceux-ci ont pris part à de nombreux mouvements révolutionnaires français et européens ;

- D'autre part, une vision verticale avec la perspective d'un socialisme d'État, ou le renversement du régime considéré comme bourgeois se ferait par l'appropriation du pouvoir politique par les classes travailleuses et la mise en place, d'un point de vue légal, d'un état social. C'est la solution qui va mener à la formation des partis socialiste et communiste en France et dans le monde. Dans ce cas de figure, les logiques des pratiques collectives et coopératives peuvent subsister, mais uniquement dans la mesure où elles seraient dirigées par un pouvoir au service des classes travailleuses et, dans le cas du communisme, du prolétariat. L'une des figures majeures de ce mouvement et est le père du communisme Karl Marx (1818-1883), qui, *dans le Manifeste du parti communiste*, publié en 1848, considère que la première nécessité pour le prolétariat est « la conquête de la démocratie ». Marx s'opposera vivement à Proudhon et Bakounine durant la période révolutionnaire.

Après une présentation des principaux points d'opposition entre ces deux courants, il sera question du contexte historique et institutionnel qui a amené les militants intellectuels, mais aussi la majorité du monde ouvrier, à adhérer à la construction d'un socialisme d'État (2.1). Il sera fait référence à l'hostilité de la bourgeoisie et des penseurs du capitalisme à l'égard de ces deux courants, et même à la répression qu'ils ont subie et qui a participé à ce que la majorité du mouvement socialiste se tourne vers la légitimation de leur action par l'intégration des institutions existantes plutôt que vers l'application libertaire d'expériences alternatives. La mise au ban du courant libertaire aura comme conséquence de laisser seulement représentées les idéologies économiques socialistes modérées et communistes. Le « socialisme d'état » qui se formera alors se concentrera sur l'acquisition de droits politiques et sociaux pour la classe ouvrière à travers les institutions préexistantes, mais laissera de côté beaucoup d'idées alternatives progressistes qui avaient été développées par les utopistes et les libertaires et qui mettront près d'un siècle à réellement réémerger au sein de l'ESS (2.2).

## **2.1. Vision libertaire versus vision étatiste de la révolution socialiste**

La pensée de Proudhon est celle du socialisme libertaire qui est également parfois qualifiée d'anarchosocialisme. Elle est l'héritière des conceptions antiétatistes de la pensée des

socialistes « utopistes ». Proudhon est l'un des rares penseurs de cette époque à être d'origine modeste ; il représente les ouvriers auxquels il s'identifie. Pour lui, ceux-ci doivent combattre les inégalités sociales par l'appropriation du capital, qui dans une optique où toute la richesse créée provient du travail, est légitimement le leur, d'où sa célèbre phrase « Qu'est-ce que la propriété ? [...] c'est le vol »<sup>70</sup>. Proudhon préconise de transformer l'économie par le bas en construisant un fédéralisme coopératif et la protection mutualiste des ouvriers. Ce sont donc des expériences concrètes qui doivent faire modèle par leur exemplarité. Cette solution pragmatique est née d'observations de terrain ; c'est par « l'association progressive [qu'] interviendrait la solution du problème du prolétariat » (Schnerb, 1950, p.486). Proudhon, comme Gide, est féroce opposé à la notion d'État unitaire et d'indivision du politique. Sur l'unité nationale italienne s'établissant alors, il déclare par exemple que là où « la masse d'un tout domine les parties, là aussi se rencontre l'immobilisme, le retard »<sup>71</sup>. Au niveau international, dans un contexte de montée des nationalismes partout en Europe, il conçoit le fédéralisme comme un facteur de paix entre les peuples (Lajugie, 1953, p.90). Le révolutionnaire anarchosocialiste russe Bakounine, également proche de Proudhon, formulera des idées similaires de façon encore plus extrême en statuant que tant que la propriété des moyens de production restera privée, aucun régime politique ne pourra assurer l'émancipation du prolétariat. Leur projet est donc non seulement d'abolir le capitalisme, mais aussi l'idée d'État centralisé.

À ces idées, s'oppose vigoureusement la vision de Karl Marx qui professe une inéluctable prise de pouvoir politique à l'échelle nationale par le prolétariat<sup>72</sup>. « Marx n'est pas fédéraliste, mais bien centraliste » (Rolland, 1992, p.14). Il critique la pensée de Proudhon en remettant en question la scientificité de sa méthode, ainsi que l'homme lui-même<sup>73</sup>. Marx réfute l'idée de la valeur-travail exposée par Proudhon<sup>74</sup>. Il est également opposé à la notion d'une monnaie-travail que ce dernier avait proposée<sup>75</sup>. Marx considère qu'étant une institution issue de la conscience sociale, modelée par la classe possédante, le travail n'est pas de l'ordre

---

<sup>70</sup> Formule qu'il expose dès les premières pages de son ouvrage, *Qu'est-ce que la propriété ? Premier mémoire*, publié en 1840.

<sup>71</sup> Nouvelles observations sur l'unité italienne, originellement publié en 1865, Ed. E. Dentu, Paris, p.12, source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61300787.texteImage>

<sup>72</sup> Cette doctrine s'appelle le matérialisme historique.

<sup>73</sup> On peut rapporter certains propos très acerbes puisque Marx parle des écrits de Proudhon comme du « gauche et désagréable pédantisme de l'autodidacte qui fait l'érudit », de « l'ex-ouvrier qui a perdu sa fierté de se savoir penseur indépendant et original, et qui, maintenant, en parvenu de la science, croit devoir se pavaner et se vanter de ce qu'il n'est pas et de ce qu'il n'a pas » (Schnerb, 1950, p.490).

<sup>74</sup> Cette idée consiste à « déterminer la valeur relative des denrées par la valeur du travail ». Marx répond que ce serait « déterminer la valeur relative par une valeur relative qui, à son tour, a besoin d'être déterminée » dans son pamphlet réponse à Proudhon, *Misère de la philosophie*, publié en 1847, p. 59.

<sup>75</sup> Cette idée préfigure déjà certaines logiques présentes au sein de monnaies alternatives qui seront approfondies dans le chapitre 8 de la partie 3 de cette thèse.

du fait naturel, de la force physique, mais de l'obligation morale et qu'il ne pourrait être exercé librement que dans une société sans classes, ce qui passe par la prise de pouvoir du prolétariat et l'institution du communisme. Au fond du débat entre Marx et Proudhon se trouve un désaccord sur la capacité des ouvriers à se constituer en classe au sens politique du terme, c'est-à-dire à définir eux-mêmes des intérêts communs et à s'appropriier les institutions de l'État et du système productif. Marx est un des représentants de l'école classique de l'économie ; pour lui, la valeur est créée par la combinaison du travail et du capital, même si ce capital est accumulé par la bourgeoisie via une spoliation de la valeur du travail qui a servi à le créer. Même s'il critique cette appropriation privée et individualiste des richesses du travail, il partage finalement certaines caractéristiques du régime économique auquel il s'oppose, notamment la gestion industrielle ; l'organisation scientifique du travail, la relation de l'homme à la machine, à la technologie, etc. Toutefois, il postule que dans un système sans classes, les ouvriers pourraient bénéficier d'avantages en loisirs et en liberté jusque-là réservés aux capitalistes. Marx et Engels indiquent « dans le Manifeste, la ligne à suivre en dehors de toute équivoque », et qui est de renverser le pouvoir en faveur des ouvriers tandis que « Proudhon aspire à une harmonie qui implique une collaboration des classes » (Schnerb, 1950, p.490). Engels considère que les premiers socialistes, les utopistes et certains penseurs libertaires, pratiquaient finalement un « socialisme conservateur ou bourgeois », ce qui « s'explique par le fait qu'ils ont élaboré leurs théories à une époque où le capitalisme ne s'était pas suffisamment développé, ce qui ne permettait pas de désigner la classe ouvrière comme agent du changement social » (Brémand, 2014, p.15). Pour résumer, on peut dire qu'il y a d'un côté la proposition libertaire de Proudhon de construire une économie sociale par le bas en donnant la possibilité aux ouvriers d'autodéterminer leurs activités et de se libérer d'une concentration du pouvoir dans les seules mains des institutions politiques de l'État, devenu Etat-Nation au XIX<sup>e</sup>. De l'autre côté, le socialisme marxiste est plus autoritaire, il propose au prolétariat de s'organiser pour prendre le pouvoir au détriment des capitalistes en usant de la force du nombre et du poids électoral qu'il obtiendrait si le suffrage universel était instauré, ce qui sera fait pour les hommes sous la Seconde République en mars 1848. Le courant marxiste a donc vocation à prendre le pouvoir par la force ou à s'intégrer dans les circuits politiques. En France, c'est ce qu'il fera dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle et dans un contexte historique tumultueux.

A la suite d'une crise économique, la Révolution de 1848 éclate et met fin à la monarchie de Juillet au profit de la Seconde République. Elle se répand aussi rapidement aux autres pays européens au cours de ce qu'on a appelé le « printemps des peuples ». Mais les insurrections

sont rapidement maîtrisées, ce qui sera le signal d'un repli révolutionnaire sur tout le continent et de l'écrasement de tout mouvement se réclamant de l'anarchisme libertaire. Cependant, le programme de Marx n'est pas plus mûr pour s'imposer au pouvoir que celui des libertaires comme Proudhon ou Bakounine et les différents courants du socialisme ont du mal à faire front commun<sup>76</sup>.

En France, le pouvoir n'est pas favorable au monde ouvrier ; de nombreux ministres sont proches du *National*<sup>77</sup>, journal hostile aux milieux populaires. Le parti socialiste obtient des sièges à l'Assemblée nationale durant la Seconde République pour représenter les travailleurs, mais prône des politiques modérées. Louis Blanc fait partie du gouvernement et est l'un des rares à vouloir des réformes plus profondes de la société. Un seul représentant vient du monde ouvrier, Alexandre Martin, dit « l'ouvrier Albert », très actif pendant la révolution de 1848. Ce dernier est d'ailleurs rapidement évincé du gouvernement ainsi que Blanqui, Barbes et Raspail<sup>78</sup>, faisant partie de l'ultragauche non marxiste. La très grande majorité de l'échiquier politique amalgame tous les courants d'extrême gauche et les perçoit comme dangereux et violents. L'économiste conservateur Alfred Sudre, auteur de l'ouvrage *Histoire du communisme ou Réfutation historique des utopies socialistes*<sup>79</sup>, déclare même qu'« il s'agit désormais d'anéantir les communistes, cabotistes ou matérialistes ». L'influent économiste et défenseur du libre-échange Frédéric Bastiat entretient longtemps une polémique violente avec Proudhon. C'est donc dans un climat violent et meurtrier que naît la haine de l'utopie à partir de 1848 (Abensour, 2010, p.34).

D'ailleurs, le courant socialiste dans son ensemble se révèle minoritaire, ne remportant qu'une petite partie des sièges à l'Assemblée et un score dérisoire à l'élection présidentielle face à la très importante force politique conservatrice. Il y a cependant une progression aux élections législatives de 1849 où les démocrates sociaux obtiennent près d'un quart des suffrages (Bouillon, 1956, p.74). Cette force effraye les conservateurs ; certains élus de gauche sont arrêtés ou poussés à l'exil. Le progressiste Ledru-Rollin, alors ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire, part pour Londres. En 1851, le coup d'État de Napoléon III proscrit les démocrates sociaux, comme les républicains de façon plus générale. Le peuple de Paris réagit relativement peu pour défendre l'Assemblée conservatrice, mais ce n'est pas le cas dans

---

<sup>76</sup> Marx essaye même de discréditer Bakounine, qui était pourtant le premier traducteur en russe du Manifeste du parti communiste, en l'accusant d'être un agent du Tsar, ce qu'aurait prouvé des documents en la possession de George Sand. Cette anecdote est citée par Arthur Lehning dans *Michel Bakounine et les autres*, publié en 1976 aux éditions 10/18.

<sup>77</sup> Certains numéros de ce journal sont disponibles sur le site de la Bibliothèque Nationale de France.

<sup>78</sup> Armand Barbès et Auguste Blanqui sont des révolutionnaires républicains ayant formé la société secrète prolétarienne la Société des Saisons en 1839. François-Vincent Raspail (1794-1878) est un médecin et homme politique français. Il fonde un journal d'opposition républicaine, Le Réformateur, et préside la Société des Amis du Peuple

<sup>79</sup> Publié en 1848 aux éditions Victor Lecou, Paris.

les zones rurales où de nombreuses protestations républicaines ont lieu. Les bonapartistes prennent le pouvoir ; ils s'imposent par le plébiscite populaire qui est exprimé par le suffrage universel<sup>80</sup> et qu'ils placent au-dessus de la Constitution. Proudhon blâme les républicains pour la chute de la seconde république, tandis que Marx qualifie Louis-Napoléon et ses partisans de « bandits de grand chemin » cherchant uniquement à perpétuer leurs pouvoirs pour préserver leurs intérêts (Anceau, 2009, p.36).

Il est vrai que Napoléon III gouverne par décrets et a une pratique autoritaire du pouvoir. En basculant dans le Second Empire, le système politique ne s'ouvre pas à l'expression d'une opinion populaire pourtant si chère à sa légitimation. Il s'appuie essentiellement sur la bourgeoisie d'affaires et le clergé catholique pour gouverner, verrouille la presse et flatte le peuple. « Les associations ouvrières, en fait des coopératives de production, sont presque toutes dissoutes. En revanche, les sociétés de secours mutuel sont favorisées à condition qu'elles acceptent le patronage des membres honoraires qui les subventionnent, du maire et du curé » (Girard, 1986, p.169-170). Il s'agit dans l'esprit de Louis-Napoléon de promouvoir « le bien-être du peuple, mais ne pas tolérer de sociétés de résistance sous couvert d'œuvres sociales » (*Ibid.*). Même si la plupart des mesures sociales sont démagogiques, au fil des années 1860, le Second Empire offre plus de libertés. La loi Ollivier succède à la loi Le Chapelier, abrogée en 1864, et permet le droit de grève (les chambres syndicales ne pourront cependant exister qu'à partir de 1868). Napoléon III desserre aussi progressivement la censure, libéralise le droit de réunion et les débats parlementaires. Une réforme constitutionnelle libéralise le parlement en 1862 et ouvre la voie à plus d'opposition de la part des républicains.

Le mouvement ouvrier s'oriente donc vers une structuration politique. Le 28 septembre 1864, l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) est fondée à Londres et connaît un rapide succès en constituant des sections nationales dans plusieurs pays dont la France, mais aussi la Suisse, la Belgique, l'Allemagne et, à partir de 1867, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche ou les États-Unis. Napoléon III n'oppose aucun obstacle aux prémices de l'Internationale. Uniquement composée de prolétaires, l'AIT se donne pour objectif d'unir les ouvriers dans la lutte qu'ils mènent pour leur émancipation, au-delà des divisions créées par les frontières nationales. Sa fondation marque une rupture du mouvement socialiste avec le républicanisme et constitue à ce titre une étape importante de son histoire. Cependant, l'AIT est très divisée. En 1869, les tensions s'accroissent entre partisans de Karl Marx, favorables à

---

<sup>80</sup> Suffrage universel masculin

la gestion centralisée de l'association et à la création de partis politiques, et les « anti-autoritaires » et antipolitiques réunis autour de Bakounine. Du côté des libertaires, en plus de Bakounine, on retrouve Louis Blanc, mais aussi Arnold Ruge, qui est l'un des premiers critiques de gauche du marxisme, ainsi que le révolutionnaire Caussidière, qui avait participé en 1834 à l'insurrection lyonnaise. Pour eux « toute participation de la classe ouvrière à la politique bourgeoise gouvernementale ne peut avoir d'autre résultat que la consolidation de l'ordre des choses existant, ce qui paralyserait l'action révolutionnaire socialiste du prolétariat » (Guillaume, 1905, p.15). Ils exhortent à renoncer à toute action ayant pour but d'opérer la transformation sociale au moyen des réformes politiques au sein de gouvernements nationaux et de se concentrer sur la constitution fédérative de corps de métiers, seul moyen d'assurer le succès de la révolution sociale. À l'inverse, les marxistes affirment que « L'abstention politique est funeste » et professent « l'intervention politique et les candidatures ouvrières [pour se] servir de cette représentation comme d'un moyen d'agitation ». Ils croient au fait « qu'individuellement chaque membre doit intervenir, autant que faire se peut, dans la politique » (*Ibid.*). Le marxisme prend le dessus et le socialisme antiautoritaire ne continue à exister qu'en marge de l'AIT. Il se réfugie au sein d'une autre organisation, beaucoup plus secrète, appelée « Fraternité Internationale » dont le bastion est situé dans le Jura<sup>81</sup>. Il est intéressant de rappeler que l'une des premières coopératives en France est celle des fruitières du Jura, ce qui a sans doute laissé un héritage socialiste important dans cette région.

La guerre contre la Prusse éclate ; rapidement Napoléon III est défait et doit rendre les armes à Sedan le 2 septembre 1870. Le gouvernement tombe et la Troisième République est proclamée. Dans la foulée de la défaite, les Parisiens réclament que le pouvoir soit transféré au peuple, s'insurgent et proclament la « Commune insurrectionnelle ». Bien que Proudhon soit décédé en 1865, son « influence est incontestable au sein de l'élite ouvrière française » (Schnerb, 1950, p.490) et auprès des communards. Paris n'est pas la seule ville à s'insurger puisque dès le 28 septembre 1870, Lyon, sous l'impulsion de l'AIT, se proclame également en commune. Les deux prises de pouvoir sont violemment réprimées et de très nombreux militants sont envoyés au bagne, en prison ou exécutés. Cela finit de précipiter la rupture qui se préparait entre socialistes libertaires et socialistes autoritaires au sein de l'AIT.

La scission sera consommée début septembre 1872 lors du VIII<sup>e</sup> congrès de l'AIT à La Haye en Suisse où Bakounine est exclu de l'organisation. Marx et ses partisans se félicitent<sup>82</sup> de

---

<sup>81</sup> Et surtout, le Jura suisse.

<sup>82</sup> Il écrit que « le congrès de Gand a eu au moins cela de bon que Guillaume et compagnie ont été totalement abandonnés par leurs anciens alliés » (lettre de Marx à Sorge du 27 septembre 1877).

cette orientation qui aura des conséquences majeures sur l'expression du socialisme radical en France et en Europe. La constitution d'une nouvelle internationale a lieu à Saint-Imier le 15 septembre 1872, mais ne durera pas très longtemps. En 1889 Engels fonde l'Internationale Ouvrière au congrès de Paris.

## 2.2. Vers un socialisme d'État

L'industrialisation s'intensifie et la masse du monde ouvrier s'accroît et s'homogénéise, avec des problèmes de paupérisation, d'aliénation et d'injustice. « La Révolution industrielle est, au moins autant qu'une succession de crises économiques et politiques, une période de crise culturelle profonde issue de la confrontation entre des conceptions concurrentes de justice, de juste travail ou, en termes philosophiques, de « vie bonne ». » (Roitman, Bouyssou, 2000, p.49). Avec ces bouleversements, malgré la fin de la période d'expérimentations utopistes, les luttes sociales et la « scène révolutionnaire » se renforcent avec une forte « prolifération du politique » (Rancière, 2003, p. 49) au sein de ce qu'on peut maintenant appeler la classe ouvrière, en référence aux travaux de Marx sur les rapports sociaux liés à la production<sup>83</sup>. Tandis que les idées liées à l'anarchisme socialiste sont relativement marginalisées<sup>84</sup>, le communisme se développe beaucoup au sein du mouvement coopératif et du syndicalisme qui entre dans une période de structuration. « La coopération de production » est créditée par les « pères fondateurs du socialisme dit "scientifique" », Marx et Engels (Espagne, 1996, p.6). L'associationnisme reste quant à lui durablement à la traîne. La mise à l'écart des projets libertaires et du socialisme utopique<sup>85</sup> va restreindre la pluralité des projets économiques. Pour ne donner que quelques exemples, la question de la finalité de la production, la critique du machinisme et de l'effet aliénant de l'industrie sur les ouvriers, le désir de rendre le travail attractif et diversifié, les aspirations philosophiques, morales et culturelles sont exclues du débat économique. Certaines organisations héritées de la mouvance utopiste perdurent sous différents statuts, mais sont généralement repliées sur elles-mêmes et considérées comme anecdotiques. Ce tournant est critique en ce qui concerne la capacité des structures de l'ESS à être des creusets de participation citoyenne à la constitution de projets politiques pluriels. Au contraire, la logique prévalente sera plutôt de rallier les ouvriers à un projet politique commun et socialiste (Rolland, 1992, p.16) pensé par des intellectuels n'appartenant pas à la classe

---

<sup>83</sup> Notamment à son ouvrage *Les Luttes de classes en France*, publié en 1850.

<sup>84</sup> Le courant libertaire cherchant une appropriation progressive du capital par les ouvriers et une coexistence de différents modèles économiques est dépeint par Marx et Engels comme un mouvement conservateur et bourgeois.

<sup>85</sup> Frédéric Engels souligne notamment l'opposition de ces courants de pensée avec le communisme dans *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, initialement publié en 1880.



laborieuse. Cela a plusieurs conséquences : tout d'abord, le renvoi du projet utopique<sup>86</sup> dans le temps futur (Abensour, 1992, p.53) via la notion de matérialisme historique, suivi par la légitimation des institutions qui se mettront en place à partir du début de la III<sup>e</sup> République, avec notamment un renforcement du nationalisme et de l'organisation verticale de la société. C'est la fin du temps des révolutions.

En effet, plus que le marxisme, c'est un socialisme modéré et un réformisme social avec des figures comme Frédéric le Play qui va le mieux se développer. L'économie sociale en France est très influencée par le socialisme allemand et on entre dans une période de socialisme d'État, notion qui est d'ailleurs attribuée à l'économiste allemand Johann Karl Rodbertus (1805-1875), appartenant à un mouvement de « socialistes universitaires » préconisant « l'intervention de l'État dans l'économie » (Brech, 1937, p.504). Une grande période d'institutionnalisation, qui va être étudiée dans la partie suivante, commence. Elle mène à de nombreux progrès sociaux, mais également à la mise entre parenthèses des projets souhaitant renverser le capitalisme au profit de projets s'y intégrant dans l'espoir de compenser la logique libérale.

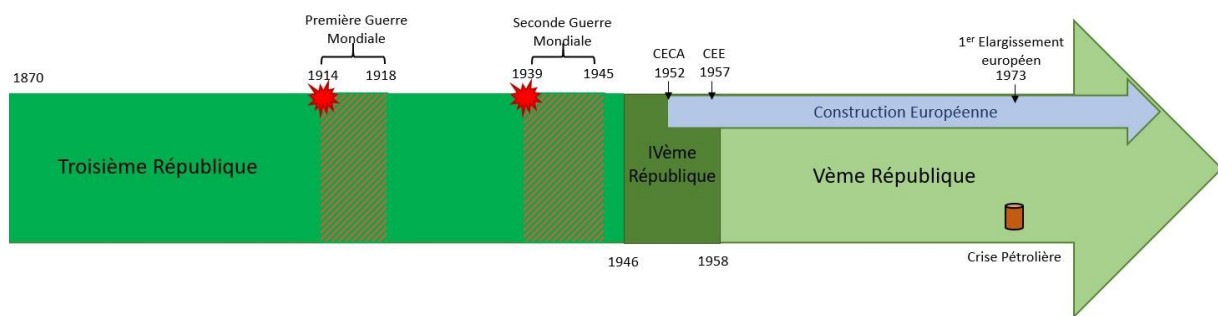
---

<sup>86</sup> L'amélioration de la vie ne se ferait alors que lors de l'inéluctable prise de pouvoir par le prolétariat.

## Chapitre 2 : De la III<sup>e</sup> République à 1973 : une ESS partagée entre lutte sociale et institutionnalisation

La période étudiée dans cette partie est très large. Elle s'étend de 1870 à 1973 et est très riche en bouleversements politiques, institutionnels, sociaux et économiques. Il est donc important de dépeindre brièvement la trame de fond historique sur laquelle se sont joués les événements concernant l'ESS. Une frise chronologique rassemble les plus grandes dates de cette époque (figure 2).

Figure 2 : Les événements majeurs entre 1870 et 1973 (source : auteure)



A la suite de la chute de Second Empire en 1870, la III<sup>e</sup> République est proclamée. Malgré un début houleux avec notamment les insurrections des communes ainsi que des projets de restauration monarchique, ce régime basé sur le parlementarisme restera stable jusqu'en 1946. Rapidement, il cherche à se renforcer en inscrivant la notion de république dans la constitution et en mettant en place un certain nombre d'institutions et de symboles liés à celle-ci. Par exemple, de 1880 à 1882, le ministre de l'Instruction Jules Ferry rend l'école laïque, gratuite et obligatoire<sup>87</sup> afin de former des citoyens républicains<sup>88</sup>, le 14 juillet devient fête nationale en l'honneur de la prise de la Bastille en 1789 et la Marseillaise devient l'hymne national. Par ailleurs, le Panthéon devient un mausolée pour les grands hommes de la République, en 1889 lors de l'Exposition universelle et la commémoration du centenaire de la Révolution française et un grand nombre de rues, de places et d'avenues sont baptisées aux noms de héros républicains comme Gambetta ou Victor Hugo. Ce régime sera le berceau de très nombreuses acquisitions de droits civils et sociaux nécessaire à l'institutionnalisation de

<sup>87</sup> Pour l'enseignement primaire.

<sup>88</sup> Un des ouvrages les plus emblématiques de cette volonté d'inculquer aux enfants l'amour de la république et de la nation françaises est *Le Tour de la France par deux enfants*, écrit par Augustine Fouillée sous le pseudonyme de G. Bruno et paru en 1877. Il a été plusieurs fois réédité et laïcisé.

l'ESS : le suffrage universel<sup>89</sup>, le droit syndical et le droit de grève, l'encadrement des heures de travail, etc. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la période de la Belle Epoque sera la scène de fond de lois très importantes pour l'ESS, comme la loi sur les associations en 1901 ou la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.

De 1914 à 1918 se déroule la Première Guerre mondiale, qui laissera un traumatisme aussi bien psychologique qu'économique, avec un important déséquilibre de la production et une forte instabilité monétaire. Les ouvriers sont particulièrement touchés par de nombreuses pénuries et des salaires qui n'augmentent pas, malgré le plein emploi. Au début des années 1930, la situation économique se dégrade drastiquement, avec l'arrivée en France des répercussions du krach boursier américain de 1929. Jusqu'en 1931, le pays avait été relativement épargné, car son modèle économique le protégeait des fluctuations internationales, mais rapidement le « net recul de la production industrielle » (Sirinelli, 2004, p.109) provoque une augmentation du chômage. Un mouvement de grève générale commence en mai 1936, s'amplifie et bloque tout le pays. Cela aboutit à la victoire du Front populaire, la coalition de gauches menée par Léon Blum, lors des élections législatives tenues la même année. Ce mouvement politique prend des mesures en faveur des ouvriers : conventions collectives, congés payés et semaine de travail à 40h. Une mesure majeure pour faire repartir l'économie est également la dévaluation de la monnaie nationale, le franc. Cependant, la reprise n'aura lieu qu'à partir de 1938, alors que le gouvernement a changé et est maintenant mené par le radical Édouard Daladier.

Les difficultés économiques ont cependant eu le temps de faire émerger le nationalisme, surtout en Allemagne. Le pays se montre à nouveau menaçant ; le spectre d'un second conflit armé fait son apparition. Pour éviter la guerre, Daladier signe les accords de Munich en 1938 qui cèdent des territoires au dirigeant germanique Adolf Hitler. Mais la guerre finit quand même par éclater en 1939. Les Alliés, dont la France, le Royaume-Uni et sur le Front Est, la Pologne, s'opposent à l'Axe, composée de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon. Les Alliés seront rejoints par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et les États-Unis en décembre 1941. La France est sous occupation allemande à partir de l'Armistice du 22 juin 1940 et sera dirigée par le Général Pétain sous le régime de Vichy jusqu'à la Libération qui suivra le débarquement des Alliés à partir du 6 juin 1944.

La IV<sup>e</sup> République est alors instituée. Ce régime assurera la reconstruction du pays jusqu'en 1958 et mettra en place la sécurité sociale, décidera de l'intégration de la France dans

---

<sup>89</sup> D'abord masculin puisque le droit de vote n'a été accordé aux femmes qu'en 1944.

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) assurant notamment la défense du pays contre l'URSS et débutera la construction d'une communauté européenne avec la mise en place de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) ; marché commun entre la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et le Benelux entré en vigueur à partir de 1952. Cependant, le régime miné par l'instabilité politique est également fortement atteint par les conflits liés à la décolonisation<sup>90</sup>, tout d'abord en Indochine, puis en Algérie. Les difficultés liées à la guerre d'Algérie mettent au pouvoir le Général de Gaulle, qui bénéficie d'une image positive liée à son rôle dans la résistance et la Libération pendant la Seconde Guerre mondiale.

C'est le début de la V<sup>ème</sup> République, qui est un régime semi-présidentiel voté par référendum en 1958 et ayant toujours cours aujourd'hui. Cette période sera celle de la Guerre froide, où la France adopte une position médiane d'état social<sup>91</sup> entre la position libérale des États-Unis et le régime communiste du bloc soviétique. C'est aussi pendant cette période que se construit la Communauté Economique Européenne (CEE), créée en 1957 et élargissant les relations marchandes qui avaient été mises en place par la CECA. Même si cette période est celle de la décolonisation, avec la perte pour la France de ses colonies d'Indochine en 1954, d'Afrique noire à partir de 1960, et enfin du Maghreb, avec la Tunisie et le Maroc en 1956 et L'Algérie en 1962, c'est une période de forte prospérité économique, appelée les Trente Glorieuses.

Ce qui est marquant, c'est l'installation de la légitimité du régime républicain. Dans ce sens, les nombreuses avancées sociales laissent à penser que le système institutionnel permet enfin l'expression d'une délibération populaire et démocratique accessible à tous les citoyens. Il est légitime de se demander quelle est alors la place de l'ESS, et tout particulièrement de l'ESS contestataire face à un État qui s'occupe de répondre aux besoins sociaux et permet l'expression des intérêts de l'opposition et des minorités ? Avec l'évolution des idées politiques, et l'importance croissante du syndicalisme dans l'expression des revendications sociales, les structures de l'ESS entrent progressivement dans un dialogue, puis une coopération avec les pouvoirs publics. Ce secteur de l'économie a même pu être instrumentalisé lors de la Première Guerre mondiale, de la crise économique des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale. Ce processus d'institutionnalisation conduit à lisser et normaliser le fonctionnement des structures et à mettre de côté un certain nombre de

---

<sup>90</sup> Après la Seconde Guerre mondiale, les puissances occidentales (principalement le Royaume-Uni et la France) ne sont plus dans la capacité financière et militaire de maintenir des colonies. Cela n'empêchera pas ces puissances de garder d'importants intérêts économiques dans leurs anciennes propriétés territoriales. En ce qui concerne la France, certains territoires restent rattachés à la république sous les statuts de Territoires et Départements d'outre-mer (DOM-TOM).

<sup>91</sup> On retiendra surtout l'expression d'État Providence.

revendications politiques. Il est donc important de revenir, dans la section (1), sur l'évolution, durant la période étudiée, du cadre juridique et légal qui a permis l'institutionnalisation du secteur de l'ESS.

Les coopératives et les mutuelles ne vont pas dans le sens de l'instauration d'une « république coopérative », ce que Gide, l'un des penseurs clé de l'ESS à cette époque, souhaitait pour contrebalancer les monopoles de l'économie lucrative<sup>92</sup>. En revanche les structures de l'ESS acquièrent, après 1945 un rôle majeur dans l'accompagnement du développement capitaliste. Au sein de l'État Providence, elles sont un « moteur auxiliaire » de la croissance (Demoustier, 2001, p.42). On peut se demander dans quelle mesure elles peuvent encore être des lieux d'expression de subversion du modèle dominant ? Au cours des Trente Glorieuses, les contre-modèles au capitalisme libéral ne disparaissent cependant pas complètement. Elles sont à chercher dans l'idéologie communiste, appliquée en URSS, mais aussi au sein de certaines expérimentations qui auront du mal à s'imposer ; comme les communautés de travail ou l'éducation populaire. Ces différents éléments sont traités dans la section (2).

### **1. 1871-1945 : La III<sup>e</sup> République comme trame de fond d'une institutionnalisation progressive des idées sociales et solidaires**

La fin du Second Empire va vraiment constituer un tournant pour les structures formant l'ESS. François Espagne résume bien l'attitude du nouveau régime en place à l'égard de ces structures : « sous la III<sup>e</sup> République, l'action de l'État à l'égard des coopératives, des mutuelles et des associations paraît avoir obéi à au moins trois motivations: la traduction d'un projet politique inspiré par le solidarisme, l'utilisation de ces instruments de l'initiative populaire pour certains objectifs de la politique économique (par exemple pour l'aide aux progrès d'abord de la condition paysanne, puis de la production agricole) et la dissolution des dissidences politiques des classes défavorisées ou, dit plus positivement, l'utilisation de la coopération et de la mutualité, conjointement avec l'école de Jules Ferry et la Ligue de l'enseignement de Jean Macé, pour installer et confirmer l'esprit civique, l'adhésion aux principes démocratiques et la confiance dans les institutions républicaines. » (2002, p.20-21). En dehors de ces trois types de structures, le syndicalisme, dont les liens avec « l'économie sociale remontent au XIX<sup>e</sup> siècle » (Groux, 2006, p.204), joue également un rôle très important d'instrument de pression politique en faveur de mesures sociales par des actions de

---

<sup>92</sup> Cette opinion est notamment présentée dans son Rapport Général sur l'Economie Sociale, paru en 1889.

grève, mais aussi d'agitation et de résistance dans des situations de crise, pendant les guerres, etc.

Cette section présente la manière dont de nombreuses avancées sociales et des droits civils sont obtenus durant cette période (1.1), notamment grâce à l'action de grands mouvements socialistes (1.2). Le cadre institutionnel et légal devient progressivement favorable au développement de structures de l'économie sociale. L'obtention de certains droits concernant l'encadrement et la protection sociale, ainsi que la solidarité nationale transforme la société et ses besoins, ce qui aura un impact sur le secteur de l'ESS à long terme. Certaines branches vont fortement se développer, comme les coopératives et les mutuelles, tandis que la place de l'associationnisme reste relativement marginale et que le cadre légal qui lui est adapté est plus lent à se mettre en place (1.3).

### **1.1. La construction des libertés civiles et des courants politiques socialistes**

Après les événements des Communes, beaucoup de militants socialistes sont emprisonnés ou exilés. Pour faire subsister les idées socialistes, il est nécessaire de les légitimer au sein de canaux institutionnalisés de lutte politique. Aussi, les mouvements se structurent pour prendre part aux élections et aux organismes d'État. Sous l'ordre républicain, et une fois le suffrage universel masculin instauré, l'apaisement des velléités révolutionnaires passe par le fait de lier la notion de République et celle d'expression de la volonté de tous les citoyens. Pour développer une société civile en dehors de rapports de force violents, un certain nombre de libertés politiques doivent être conquises. La liberté de réunion et de manifestation est donnée par la loi du 30 juin 1881 statuant que « Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable » (art.1)<sup>93</sup>. La même année est votée une loi sur la liberté de la presse qui rend effective la liberté d'opinion proclamée par la DDHC en 1789. Cette loi du 29 juillet 1881 statue notamment que « l'imprimerie et la librairie sont libres » (art.1), que « le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public » (art. 2) et que « tout journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable, ni dépôt de cautionnement » (art.5)<sup>94</sup>. Une autre loi importante viendra plus tard concernant la liberté d'association ; il s'agit de la loi Waldeck-Rousseau de 1901, qui sera détaillée plus bas, car elle concerne la branche de l'ESS sur laquelle cette étude de thèse se focalise.

---

<sup>93</sup>Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=52F781E3E47D993AB81953D026F3B8CC.tpdjo11v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000006070164&dateTexte=20090515](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=52F781E3E47D993AB81953D026F3B8CC.tpdjo11v_1?cidTexte=LEGITEXT000006070164&dateTexte=20090515)

<sup>94</sup> Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070722>

Ce processus de verticalisation des revendications politiques, c'est-à-dire de leur inscription dans les institutions politiques à hiérarchie pyramidale de l'État, s'applique aux républicains, aux socialistes et aux communistes. Grâce à l'acquisition de libertés civiques, des partis politiques socialistes vont pouvoir se créer. En 1878, la Fédération du Parti des Travailleurs Socialistes de France rassemble plusieurs courants. Pour n'en citer que quelques-uns, le courant collectiviste et marxiste crée le Parti Ouvrier français en 1882<sup>95</sup> avec à sa tête Jules Guesde et Paul Lafargue<sup>96</sup>. Ce courant est opposé à toute compromission avec la bourgeoisie. Le courant blanquiste, du nom d'Auguste Blanqui, révolutionnaire enfermé après les événements de la Commune de Paris, crée en 1898 le Comité Révolutionnaire Central en 1881 qui deviendra le Parti Socialiste Révolutionnaire dirigé par Édouard Vaillant. Le courant des socialistes indépendants regroupe de grands noms comme Léon Blum, Jean Jaurès et Alexandre Millerand, qui s'intégreront très vite dans la vie parlementaire en tant que députés. En 1898, se crée la Confédération des Socialistes Indépendants qui deviendra le Parti Socialiste Français en 1902. Le mouvement socialiste est divisé entre un courant révolutionnaire, mené par des figures comme Vaillant ou Guesde et un courant plus réformiste, formé par les socialistes indépendants avec à leur tête Jaurès. Ces différents courants s'unissent en 1905, au congrès du Globe à Paris pour former la Section française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), qui est un parti peu centralisé laissant une grande autonomie à ses élus locaux. Malgré tout, les divergences ne disparaîtront pas et en 1920 au Congrès de Tours, le mouvement communiste se détachera de ce parti sous le nom de SFIC. Cette organisation deviendra plus tard le Parti Communiste. Cette dissension politique concerne la question révolutionnaire et entraîne également une scission dans le syndicat principal existant alors ; la Confédération Générale du Travail (CGT), qui se scinde pour créer la Confédération Générale du Travail Unitaire.

Quel est l'impact politique de ces mouvements ? La première décennie de la Troisième République est marquée par le conservatisme des républicains modérés. Le pays est tenu d'une main de fer grâce aux Réformes Thiers, du nom du premier président de la Troisième République<sup>97</sup>, qui permettent de relayer le pouvoir exécutif sur les territoires français grâce aux préfets et aux maires. Adolphe Thiers n'est pas ouvert aux idées socialistes. Il écrit en 1848 ; « ou utopistes, ou factieux, voilà comment je définis les philosophes qui, pour ne pas

---

<sup>95</sup> Des informations sur la création du parti et ces premiers programmes sont disponibles sur le site Internet de Gallica à l'adresse suivante : <https://gallica.bnf.fr/conseils/content/parti-ouvrier-fran%C3%A7ais>

<sup>96</sup> Paul Lafargue est le gendre de Karl Marx, ayant épousé sa fille Laura Marx (source : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb124832362.public> )

<sup>97</sup> Qui durera de 1870 à 1940 et sera le premier régime à s'imposer dans la durée depuis la Révolution française.

s'appeler communistes, ont imaginé de s'appeler socialistes » dans *De la Propriété* (Bremond, 2014, p.14). A sa succession, c'est un retour à l'ordre moral qui s'engage sous la présidence du Général Mac Mahon à partir de 1873. Celui-ci n'hésite pas à encourager les valeurs religieuses et à exercer la censure dans la presse. Le pouvoir en place souhaite établir une paix sociale en alliant le vote de la petite bourgeoisie urbaine et celui des ouvriers agricoles en jouant sur les « grandes peurs que suscite la classe ouvrière montante, essentiellement urbaine » (Pluvinage, Mayaud, 2007, p.406). La scène politique sera dominée par ce courant, avec des figures comme Jules Ferry ou Léon Gambetta, jusque dans les années 1890. Tandis que les partis les plus conservateurs cherchent à s'emparer du vote des ouvriers agricoles, les ouvriers du monde industriel voient leurs intérêts défendus par le parti communiste et les socialistes. Les radicaux-socialistes font leur entrée parlementaire officielle aux élections législatives de 1889<sup>98</sup>. Ils garderont une présence proche de 10% des suffrages aux législatives jusqu'en 1902, où un bloc des gauches se présente et emporte 50,47% des suffrages, mettant à la tête du gouvernement le radical-socialiste Émile Combes. En 1906, la SFIO présente une liste et obtient près de 10% des sièges à l'Assemblée nationale, 13,20% en 1910, 16,76% en 1914, 21,22% en 1919. En 1924, les élections portent au pouvoir la formation appelée le Cartel des Gauches. Celle-ci est formée des radicaux indépendants, des radicaux-socialistes, du Parti républicain-socialiste et de la SFIO. En revanche, les communistes se présentent séparément, car une alliance avec les autres partis leur semble être une compromission avec la bourgeoisie ; ils obtiennent 9,82% des voix. En 1928, la droite alliée au centre droit emporte la majorité des sièges, mais la SFIO fait tout de même 18,5% et le PCF, 11,26%. En 1932, un cartel des gauches remporte de justesse la majorité, le PCF se maintient à 8,32%. Mais c'est surtout le Front populaire de 1936, mené par Léon Blum, qui symbolise le plus la montée socialiste puisque, face à la crise économique qui a atteint le pays, les communistes acceptent de rejoindre la coalition et lui permettent d'obtenir 57,17% des suffrages. Cette constante progression des partis de gauche dans l'échiquier politique jusqu'à cette date s'explique par le fait que les revendications demeurent modérées par la mouvance centre-gauche et gauche réformiste.

## **1.2. Le rôle des mouvements socialistes dans l'acquisition de droits sociaux**

L'objectif des différents courants socialistes est à l'origine de défendre les intérêts des travailleurs et, en particulier, des ouvriers. Dès que la III<sup>e</sup> République se stabilise, de

---

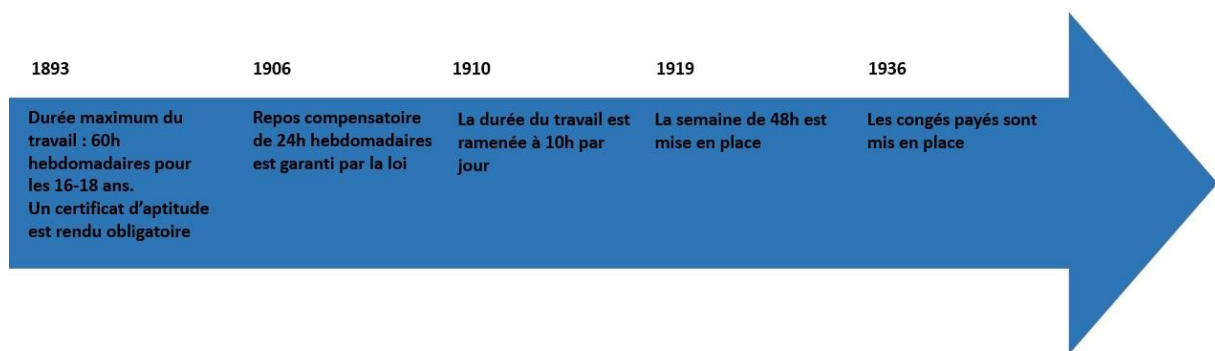
<sup>98</sup> Source : <http://www.france-politique.fr/elections-legislatives-1889.htm>



## Partie 1 : L'ESS au cours de l'histoire

nombreuses mesures sociales sont progressivement adoptées, ce qui aura un impact important sur les objectifs de l'ESS, puisque les solidarités communautaires ou locales que celle-ci permet de créer seront remplacées par un État-providence en création (Merrien, 2007, p.4). Dans cette partie, on soulignera également que les progrès sociaux ont généralement été faits dans des périodes de tensions, ce qui permet d'observer la création de compromis entre les demandes subversives émanant d'une partie de la société civile et des institutions déjà en place. Les dates les plus importantes de ce processus sont reportées sur la frise chronologique ci-dessous (figure. 3).

Figure 3 : Les grandes dates de la réduction du temps de travail (SOURCE : auteure)



Sous « la Troisième République [...] la « question sociale » ne revient à l'avant-scène de la vie politique que durant les années 1890 » (Béland, 1998, p.150). Dans la pensée du courant radical solidariste, la solidarité devient une « dette morale » des citoyens les uns envers les autres. L'État est tenu de faire respecter une relation de « quasi-contrat », proche de la pensée rousseauiste, entre les individus (Viévard, 2012, p.34). Un processus de laïcisation est aussi entamé : « la solidarité est [...] conçue comme un substitut laïque de la charité chrétienne, véritable « alliée » du libéralisme tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle » (Béland, 1998, p.152). Les figures emblématiques de ce courant, ayant une position de réformisme social modéré, sont le radical Léon Bourgeois, ainsi que « ses compagnons de route » Alfred Fouillée, Charles Gide et Célestin Bougie (*Ibid*, p.150). Sous leur impulsion, « la notion de solidarité devient rapidement le principe fondamental de la pensée sociale républicaine. L'émergence de l'État-providence français est liée à la « cristallisation d'un nouveau paradigme sociétal, situé à mi-chemin entre le socialisme et le libéralisme de marché » (*Ibid*, p. 155).

Les mesures sociales qui en découlent se construisent en France autour de la notion de travail. En 1893, la durée maximum du travail est amenée à 60h hebdomadaires dans les industries pour les ouvriers de 16 à 18 ans. Ce processus de réduction du temps de travail se poursuivra

pendant le demi-siècle suivant<sup>99</sup>. En 1898, une loi permet de protéger les ouvriers contre les accidents du travail. Suivent des réformes très importantes comme le repos compensatoire de 24h hebdomadaire en 1906 (sous Clemenceau qui est radical-socialiste<sup>100</sup>). En 1910, le travail est plafonné à 10h par jour sous Aristide Briand (républicain de la gauche modérée) et une loi garantit « les retraites ouvrières et paysannes » (Viévard, 2012, p.35). En 1918, les allocations familiales sont mises en place, suivies d'une nouvelle baisse du temps du travail en 1919. Mais « le solidarisme décline rapidement », car le « gros de son programme est alors réalisé » (Béland, 1998, p.156). Seul le socialisme révolutionnaire sauvegarde une position de militantisme revendicatif opposé au capitalisme libéral. On peut cependant noter l'adoption d'un système d'assurance maladie en 1928, sous le ministère du républicain progressiste Raymond Poincaré. Le gouvernement qui porte cette initiative est l'Alliance démocratique de centre droit.

En 1929, a lieu le krach boursier américain qui provoque une crise économique mondiale. Pendant longtemps, cette crise semble épargner la France, dont le système de production, moins dépendant du commerce international, est moins vite contaminé que les autres pays industrialisés (Perez, 2012, p.8). En réaction, des partis d'extrême droite et des ligues fascistes<sup>101</sup> organisent des actions antiparlementaires qui tournent à l'émeute en 1934. Cela rapproche les radicaux de gauche, les socialistes et les communistes, dont la collaboration avait échoué à plusieurs reprises. En 1936, ils s'allient au sein du Front populaire, mené par Léon Blum<sup>102</sup>, pour mettre fin à la récession et répondre aux besoins des classes populaires, des ouvriers et des classes moyennes. Ce mouvement politique est soutenu par des organisations syndicales et de nombreuses associations, ainsi que des intellectuels et des artistes (Monier, 2002, p.3). L'objectif est de conduire une politique de relance par la consommation, à l'instar de celle du *New Deal* menée aux États-Unis par le gouvernement du président Franklin D. Roosevelt depuis 1933. Le *New Deal* sera un premier pas vers ce qu'on

---

<sup>99</sup> On fait référence à la Révolution française dans le projet de mise en place du Code du travail. Dans le Journal officiel de la République française, il est écrit que « si le Code civil n'est en quelque sorte que le Code de la propriété ; s'il n'est que la Révolution de 1789 légalisée, régularisée, organisée ; pourquoi n'essaierait-on pas de légaliser, de régulariser, d'organiser à son tour cette seconde révolution qui, plus lente, plus diffuse, moins sensible, moins visible, n'est pourtant ni moins certaine, ni moins profonde que l'autre ? En un mot, puisqu'il y a un code de la propriété, pourquoi n'y aurait-il pas un code du travail » (documents parlementaires, Chambre des députés, séance du 13 janvier 1903).

<sup>100</sup> Pour donner quelques exemples illustrant la fibre politique de Clemenceau ; il reprend même certaines idées de Marx, comme « l'armée de réserve du travail » à propos du chômage et fait l'éloge de la militante anarchiste Louise Michel. Cependant, il était connu pour avoir également durement réprimé des soulèvements grévistes au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui lui avait valu le surnom de « premier flic de France ».

<sup>101</sup> Comme l'Action française ou les Jeunesses patriotes.

<sup>102</sup> Léon Blum est connu pour avoir dirigé la SFIO et avoir refusé l'adhésion à la Troisième Internationale communiste en 1920, ce qui a provoqué la scission du parti et la création du PCF.

appelle des politiques keynésiennes basées sur une relance de la demande<sup>103</sup>. En 1936, avant la formation du gouvernement du Front populaire, une grève générale<sup>104</sup> peu encadrée par les syndicats et les partis politiques répand dans toute la France un élan révolutionnaire. Ce mouvement est même rejoint par les femmes, notamment dans les industries alimentaires et textiles. Le gouvernement met en place les congés payés, la semaine de travail passe de 48h à 40h et une allocation chômage est mise en place pour protéger les travailleurs sans emploi. Par ailleurs, l'état nationalise beaucoup d'industries, notamment la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF), l'aéronautique et une partie de l'armement. Il établit également une tutelle sur la Banque de France et finance une série de grands travaux pour relancer l'activité (Bernstein, 1988, p.111).

Ce gouvernement de coalition n'a cependant pas pour objectif de mener une révolution amenant la mise en place d'un état socialiste. Il manifeste plutôt une position de réformisme social ; c'est « une solution aux injustices sociales les plus criantes [...], sans toucher aux structures de la société » (*Ibid*, p.112). Les politiques sociales du gouvernement n'ont cependant pas l'effet escompté. Une inflation importante compense les effets des augmentations de salaire acquises, le gouvernement doit alors dévaluer le franc et les grandes réformes sont rapidement mises en suspens. En 1938, le radical Édouard Daladier arrive au pouvoir et revient sur plusieurs mesures prises, notamment la semaine de 48h, ce qui provoque une agitation ouvrière qui est fortement réprimée et qui signe la fin du Front populaire.

Au niveau des réformes sociales, la période prise en compte dans cette sous-section se termine par la Seconde Guerre mondiale, commencée en 1939, et qui met au pouvoir le régime de Vichy dans une France occupée par l'armée allemande nazie. Si le régime alors en place est coupable de collaboration, certaines institutions qu'il a instaurées ont subsisté après sa chute, comme les comités sociaux d'établissement (équivalent à des comités d'entreprise), le minimum vieillesse et retraite, le salaire minimum, la nationalisation de différentes caisses d'assurance santé (qui deviendront la Sécurité sociale en 1942) et la médecine du travail. Ces réformes sont menées dans le cadre d'une politique populiste, mais elles permettent aussi de créer des organisations d'encadrement et de contrôle des travailleurs. Cette stratégie sera également appliquée dans la création de coopératives, dont l'exemple sera étudié plus loin.

---

<sup>103</sup> L'ouvrage déterminant de John Maynard Keynes *la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* paraîtra en 1936, mais dès 1933 il écrit à Roosevelt pour souligner l'importance de la réussite de son projet.

<sup>104</sup> On dénombre en France environ 12 000 grèves rassemblant plusieurs millions de grévistes.

La très grande quantité de réformes sociales mises en œuvre grâce à l'action militante, non pas au sein d'organisations de l'ESS, mais dans le monde politique, désamorce les velléités les plus subversives. Simultanément, l'ESS s'institutionnalise et certaines de ses branches prennent de l'importance tout en harmonisant leur action avec les autres secteurs économiques.

### **1.3. Une ESS qui s'institutionnalise en échange de la paix sociale**

Au sein de l'ESS, le mouvement coopératif est celui qui se développe le plus durant la période étudiée, et en particulier la branche des coopératives de consommation. En 1885 a lieu le « premier congrès national des coopératives de consommation et la constitution de la Fédération des coopératives de consommation qui se transforme, l'année suivante, en Union coopérative »<sup>105</sup> (Demoustier, 2001, p.36), tandis que la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (FNCC) sera créée en 1912. Au « début du siècle, on dénombre 4500 sociétés coopératives » de consommation (*Ibid.*). Ces structures, ainsi que les organisations de secours mutuel, permettent d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et sont soutenues par le mouvement solidariste de la III<sup>e</sup> République. En revanche, les coopératives de production sont plus lentes à progresser et leur mouvement reste « très hétérogène et désorganisé » (*Ibid.*, p.35). En effet, dans le monde ouvrier, les mouvements syndicaux<sup>106</sup> et politiques sont focalisés sur l'obtention d'améliorations des conditions de travail dans les entreprises capitalistes (*Ibid.*, p.37) et cherchent davantage à faire nombre pour faire passer leur action à l'échelon national. Cette stratégie les éloigne des organisations de l'économie sociale qui « interviennent souvent à des niveaux très localisés et en fonction de rapports de proximité et de solidarité immédiats » (Groux, 2006, p.204). Cette dynamique s'accroît pendant l'entre-deux-guerres. De fait, les progrès obtenus désamorcent en partie les revendications les plus subversives du monde ouvrier et font stagner les initiatives d'autodétermination économique. En revanche, dans le secteur agricole et dans celui des travailleurs indépendants, un développement et une diversification des coopératives s'opèrent : « de 1880 à 1910, ces groupements se développent d'abord sous forme syndicale » (Demoustier, 2001, p.38). Diverses structures de financement, existant encore aujourd'hui, viennent les appuyer. Par exemple, dans le courant des années 1880 se constitue la Caisse Nationale de Crédit Agricole auquel l'État apporte les ressources financières nécessaires au

---

<sup>105</sup>Source : <http://www.musee.mutualite.fr/musee/musee-mutualite.nsf/PopupFrame?openagent&Etage=econosoc&Piece=4&Nb=3&Ref=econosoc30> (consulté le 12/04/18)

<sup>106</sup> Il est important de signaler que les organisations syndicales se scindent rapidement en différents courants plus ou moins subversifs, reflétant les différentes filiations idéologiques des organisations de l'ESS.

fonctionnement en tant que banque à partir de 1897. En 1893 se crée la Banque Coopérative des Associations Ouvrières, qui deviendra en 1938 la Caisse Centrale du Crédit Coopératif. Les organisations d'assurances mutuelles connaissent également un vif essor avec une forte croissance de leur actif. En 1898 est signée la Première charte de la mutualité<sup>107</sup>. Elles passent de 1,9 million de membres en 1898 à 5,3 millions en 1914 et à 10 millions<sup>108</sup> en 1938 (*Ibid.*, p.34). Cependant, ces organisations ne sont pas dominées par les ouvriers, qui se méfient des ponctions sur leurs maigres salaires que représentent les cotisations d'adhésion, mais par la petite bourgeoisie. Les ouvriers se tournent en revanche massivement vers le syndicalisme. Par exemple après la Première Guerre mondiale la CGT a des effectifs allant de 1 600 000 à 2 400 000 membres en 1920, « contre moins de 700 000 avant la guerre » (Sirinelli, 2004, p.51). Les associations sont les structures qui tardent le plus à se développer. Ce n'est qu'en 1901 que la loi Waldeck-Rousseau leur donne un cadre juridique. Jusque cette date elles étaient appelées « sociétés », « communautés » ou « clubs » et restaient très informelles. Il arrivait souvent qu'elles soient dissoutes si leur ligne politique était en désaccord avec le pouvoir en place. En effet, elles ont longtemps été perçues par le gouvernement républicain comme des lieux où pouvait exister une opposition politique latente ou comme des instruments potentiels pour l'Église<sup>109</sup>. Mais dès 1902, on trouve déjà près de 45 000 associations en activité (Demoustier 2001, p.34). Elles permettent de fournir une réponse à l'évolution des modes de vie en développant par exemple des activités de loisirs pour les classes moyennes tandis que le mouvement ouvrier adhère davantage à des structures s'opposant à « l'insécurité sociale et la vie chère » (*Ibid.*, p.34). À partir de 1936, le ministre des Sports et Loisirs du Front populaire, Léo Lagrange encourage leur développement.

La crise économique que le pays traverse alors fait également émerger des idées plus alternatives, comme l'économie distributiviste de Jacques Duboin. Ce dernier propose un concept proche de la notion plus récente de revenu universel et qui est le « « revenu social » [qui] n'est pas un salaire, car il ne correspond pas à la valeur du travail, mais à une part équitable des richesses produites » (Corsani, 2013, p.13). Cependant, malgré le tumulte provoqué par les grèves générales, la coopération ne permet pas à l'époque de proposer une alternative au capitalisme, car elle n'est pas assez structurée et ne se fixe pas cet objectif. L'idée de « République Coopérative », exposée par la figure centrale du mouvement Charles Gide lors de son discours au 4<sup>e</sup> Congrès coopératif à Paris en 1889, est une inspiration

---

<sup>107</sup> Source : site du CRESS de Bourgogne (<http://www.cress-Bourgogne.org/less/lhistoire-de-less>)

<sup>108</sup> Demoustier précise qu'il peut s'agir plutôt de 6 millions de membres en 1938 compte tenu de la possible adhésion d'une personne à plusieurs mutuelles.

<sup>109</sup> En 1905, la loi de séparation de l'Église et de l'État clarifiera ces relations.

pour le mouvement. Cependant, la position dominante qui s'instaure est plutôt celle de Georges Fauquet<sup>110</sup>, qui exprime dès 1935 que c'est une intervention de l'État qui est souhaitable. En effet, pour lui le rôle des coopératives n'est pertinent que dans les phases initiale (production) et finale (distribution) de l'activité économique alors que la force du capitalisme se situe dans le processus de transformation. Une politique du type keynésien et de régulation est donc nécessaire avec le concours d'une sphère coopérative plus organisée et institutionnalisée. Déjà, l'articulation entre les structures et l'État est source de tensions et de controverses entre les différentes familles de l'ESS.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en 1939 et que le régime de Vichy est mis en place, celui-ci interdit tous les mouvements qui peuvent être en désaccord avec sa ligne politique, comme les syndicats. Cependant, des programmes sont instaurés pour encadrer le développement du mouvement coopératif, dans le but d'inciter à la participation à l'effort de guerre. Ces programmes ciblent les agriculteurs et les petits artisans. Si certaines coopératives sont séduites par le corporatisme de Vichy, nombre d'entre elles exercent une résistance passive. L'instrumentalisation de l'ESS est perçue comme une dénaturation même de la notion de coopération puisqu'il ne s'agit plus d'une « libre association de personnes [...], mais de l'échelon inférieur de transmission des projets étatiques » (*Ibid.*, p.80). Pour citer Perrin, dans les coopératives de producteurs indépendants, « les artisans résistent à l'instrumentalisation vichyste de leurs coopératives »<sup>111</sup> (2002, p.77) et le peu d'effet des programmes publics à leur intention s'efface rapidement dès 1944.

En résumé, on peut dire que la période de la III<sup>e</sup> République a été celle de la reconnaissance de ce secteur, grâce à la mise en place progressive de droits et de cadres légaux permettant à l'ESS de se développer. Symboliquement, l'Exposition universelle de 1900 marque un grand tournant puisqu'un pavillon lui est accordé faisant suite à une entrée plus modeste en 1867 dans la première Exposition universelle, durant laquelle elle avait failli être totalement écartée, car elle était considérée par les organisateurs comme ne correspondant pas à « l'état des mœurs et au régime républicain » (Gibaud, 1986, p.75). Par ailleurs, en 1878, elle avait été supprimée pour ne pas attiser le souvenir de la Commune. En 1900, la vision qui est présentée de l'ESS est représentative de la place politique que celle-ci est parvenue à acquérir

---

<sup>110</sup> Fauquet a la paternité de la notion de double qualité au sein des coopératives. En effet, les sociétaires sont également les premiers bénéficiaires de la production des structures et ont un droit de regard sur leur fonctionnement. Les réflexions de Fauquet préparent la reconnaissance de l'ensemble de la coopération par la loi de 1947.

<sup>111</sup> « Les artisans sont privés de leurs compagnons, retenus prisonniers en Allemagne ou, ensuite, prélevés autoritairement par la Relève puis le STO, quand eux-mêmes ne sont pas touchés. Ils subissent aussi les rigidités introduites dans la distribution du crédit artisanal. » (*Ibid.* p.77)

pendant cette période. Elle est saluée lorsqu'il s'agit de soulager l'industrie et l'État des effets délétères de l'inéquitable répartition des richesses, mais réprimée lorsqu'elle devient trop subversive et remet en cause le paradigme dominant. D'ailleurs à l'Exposition universelle de Liège en 1905, Gide, qui est un héritier du socialisme associationniste et opposant des économistes libéraux, est écarté de l'organisation du pavillon par les sympathisants de l'ingénieur social et homme politique conservateur, Frédéric le Play. Celui-ci, ayant une vision très paternaliste des organisations de l'ESS, ne leur concède qu'un rôle palliatif<sup>112</sup>.

Ce ne sont donc pas les mouvements les plus révolutionnaires au sein de l'ESS qui sont les plus représentés ou favorisés par le monde politique. D'autant qu'à partir de 1917, ceux-ci sont systématiquement assimilés à la prise de pouvoir communiste violente qui a eu lieu en Russie et à l'instauration du régime soviétique. Même si l'ESS fait progresser les mentalités en s'impliquant dans l'économie capitaliste, les grandes réformes menées par les gouvernements se bornent à une vision très modérée du socialisme. Le cadre institutionnel lui devient certes plus favorable, mais l'enferme également dans un rôle discret, celui d'un « tiers » secteur de l'économie, de moindre importance. En bref, l'essor de l'ESS se fait au détriment de son « rôle revendicatif ou politique » (Demoustier, 2001, p.41).

Enfin, le développement des structures coopératives et des mutuelles se fait de façon ambiguë vis-à-vis du système capitaliste. Ces structures n'essayent pas de s'extraire des logiques industrielles et marchandes, comme le faisaient certaines expériences utopistes, mais simplement d'en distribuer différemment les fruits. Avec le grossissement des classes moyennes, qui ne fera que s'accroître après la Seconde Guerre mondiale et dès le début des Trente Glorieuses, elles prendront encore plus un rôle de « moteur auxiliaire de la croissance fordiste » (*Ibid*, p.42).

## **2. 1945-1973 une ESS aux côtés des structures capitalistes dans le cadre des Trente Glorieuses**

Après la Seconde Guerre mondiale, la France entre dans une période de reconstruction. Le pays est en grande partie détruit et a besoin d'un énorme effort productif pour redémarrer son industrie et sa production agricole. Une période de bouleversements économiques commence : « modernisation des exploitations, intensification de la production agricole et mécanisation deviennent le leitmotiv », et le mouvement est grandement accompagné par les

---

<sup>112</sup> Gide s'était déjà retiré dès 1889 de la Société d'Économie Sociale, animée par les disciples de Le Play.

organisations syndicales (Pluvinage, Mayaud, 2007, 409). La reconstruction passe également par un changement institutionnel, avec le passage à la IV<sup>e</sup> République et la reconfiguration de l'échiquier politique. Le courant communiste acquiert une plus grande légitimité et une plus grande place politique puisqu'il bénéficie du prestige lié au fait d'avoir eu un rôle important dans la résistance et du fait que l'URSS a rejoint l'alliance contre le régime nazi à la fin de la guerre. Par ailleurs, il y a un « affaiblissement des forces conservatrices auxquelles on imputait à tort ou raison des responsabilités dans la défaite de 1940 » (Kerschen, 1995, p.575). Cette nouvelle configuration va entraîner une période de grande prospérité économique qui va permettre de mettre en place une couverture extensive des risques sociaux. L'État Providence va devenir le garant de la solidarité au sein de la nation. En France, l'ESS entre alors dans une relation apaisée avec le capitalisme libéral, ce qui va entraîner de très grands changements dans les pratiques et les objectifs des mutuelles et des coopératives. Les associations vont également jouer un rôle important d'accompagnement des changements sociaux, ce qui peut amener à croire que le secteur entretient définitivement une relation apaisée avec le modèle capitaliste libéral (2.1). Néanmoins, les idées subversives perdurent, mais se retrouvent amalgamées de gré ou de force à l'idéologie soviétique. Une partie des organisations libertaires continuera cependant à entretenir de petites expériences locales, notamment des communautés de vie ou des structures d'éducation populaire (2.2).

### **2.1. L'après-guerre et les Trente Glorieuses : une ESS apaisée et apprivoisée ?**

À partir de 1945, la France a besoin d'apaisement social pour se reconstruire. Un programme de rétablissement européen est mis en place. C'est le Plan Marshall qui consiste en un prêt des États-Unis à l'Europe en échange d'accords commerciaux équivalents à approximativement 173 milliards de dollars de 2018. Une période de forte croissance et de plein emploi commence et, « à partir de 1945, la régulation keynésienne et l'État-providence se renforcent mutuellement pour favoriser le progrès social et la croissance économique » (Béland, 1998, p.156). La base du système de solidarité nationale repose sur le fait qu'il y a du travail pour tous (Viévard, 2012, p.36) mais un changement s'opère. Plus encore que par le passé, l'État s'oriente vers une prise en charge des risques sociaux et économiques et étend sa protection au-delà de la « conception commutative », c'est-à-dire « à chacun selon son travail » à une conception plus *beveridgienne* du système de sécurité sociale. Cette appellation fait référence au rapport sur l'« assurance sociale et les services connexes »<sup>113</sup> rendu par l'économiste

---

<sup>113</sup> En anglais, *Report to the Parliament on Social Insurance and Allied Services*. Bien que ce rapport soit le signe d'une volonté des états occidentaux de s'impliquer dans la vie sociale aussi bien qu'économique des citoyens, il faut cependant



britannique William Beveridge en 1942 et considéré comme le fondement de l'État-providence. Pour lui, l'État doit lutter, au moyen de la redistribution du revenu national<sup>114</sup>, contre cinq grands maux de la société : le besoin, la maladie, l'ignorance, la misère et l'oisiveté. En effet, il inclut toute la population dans le système de protection dont la logique est « à chacun selon ses besoins » (Kerschen, 1995, p.570), faisant ainsi écho à l'adage « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » d'auteurs de l'utopisme socialiste comme Étienne Cabet ou Louis Blanc.

Un important système de Sécurité Sociale est mis en place sous l'impulsion du communiste<sup>115</sup> Ambroise Croizat et avec le soutien des gaullistes Pierre Laroque et Alexandre Parodi<sup>116</sup>. Il s'agit d'un système social tellement extensif, que la France a souvent été désignée comme un pays empruntant une voie médiane entre le socialisme soviétique et le libéralisme américain alors en opposition. Il unifie les systèmes de prévoyance existants et englobe ainsi les prestations familiales, l'assurance maladie, le recouvrement et l'assurance vieillesse. Cependant, le système est fait pour laisser la place aux complémentaires santé et retraite mutualistes alors florissantes (Kerschen, 1995, p.582), et ne pas porter atteinte à la liberté d'association (*Ibid.*, 585). Par ailleurs, ses fondateurs ont voulu une gestion démocratique de cet organisme avec des « conseils d'administration composés en majorité par des représentants des bénéficiaires »<sup>117</sup> ainsi qu'une gestion de proximité avec des caisses locales décentralisées, ce qui rapproche cette institution des idéaux portés par l'ESS.

Ce tournant va avoir des conséquences importantes sur l'ESS et en particulier sur le secteur mutualiste, qui a été en partie englobé dans le système public. En 1955, le Code de la Mutualité<sup>118</sup> abroge et remplace la Loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels. En raison de leur coût supplémentaire et de l'importante couverture du système de base de la Sécurité Sociale, les populations pauvres et en particulier les ouvriers ne se tournent pas massivement vers ce type de structure, ce qui signe un « divorce historique entre mutualité et mouvement

---

noter que rien n'indique qu'il ait été utilisé dans l'élaboration du système de protection sociale français. Une des sources d'inspirations françaises est plutôt à chercher du côté d'un projet de réforme de Louis Doignon (directeur des assurances sociales en 1940) ayant été rejeté par le ministre du Travail de Vichy, car il était considéré comme trop utopiste.

<sup>114</sup> En 1943, Beveridge affirme dans son rapport qu'« à un moment révolutionnaire de l'histoire du monde il faut être révolutionnaire et non pas faire du rapiécage » (Kerschen, 1995, p.573).

<sup>115</sup> Ambroise Croizat a également été secrétaire général de la Fédération unique des métallurgistes CGT.

<sup>116</sup> Alexandre Parodi s'est particulièrement illustré durant la Seconde Guerre mondiale pour ses actes de résistance.

<sup>117</sup> Propos tenus par Pierre Laroque à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité sociale. Source : <http://communication-securite-sociale.fr/wp-content/uploads/2015/06/8.-Qui-dirige-la-S%C3%A9curit%C3%A9-sociale.pdf>

<sup>118</sup> Ce code statue que « les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles acquièrent la qualité de mutuelle et sont soumises aux dispositions du présent code à dater de leur immatriculation au registre National des mutuelles prévu à l'article L. 411-1. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayant droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie » (Article L111-1, alinéa 1 du Code de la mutualité).

ouvrier » (Chadelat, 2016, p.37). De plus, le marché assurantiel s'ouvre au secteur lucratif, ce qui banalise et concurrence les mutuelles. D'une part, les régimes complémentaires de retraites sont confiés aux Institutions de Prévoyances en 1946. D'autre part, un décret en 1956 « légalise la présence des compagnies d'assurance, dans les contrats collectifs et en particulier dans le domaine des frais médicaux et pharmaceutiques » (*Ibid.*, p.38). La notion de « mutuelle » et les valeurs qui y sont attachées sont remises en question. Au « cours des années 1960, où naissent la MAAF, la MACIF et la MATMUT, qui se fédèreront dans le GEMA<sup>119</sup>, une bataille se livre sur l'appellation « Mutuelle ». On distinguera les mutuelles historiques dites « Mutuelles 1945 » des compagnies d'assurance : « Société d'assurance à forme mutuelle ». Enfin, ces structures de l'ESS sont exclues des conseils d'administration de la Sécurité Sociale par « les ordonnances Jeanneney de 1967 » (*Ibid.*, p.38).

Tandis que la mutualité perd en partie son rôle de garant et d'emblème de la solidarité, l'État-providence incarne de plus en plus cette valeur. Par exemple, différents minima seront progressivement mis en place pendant et au-delà de la période des Trente Glorieuses : le revenu minimum de vieillesse en 1956, d'invalidité en 1957, pour les adultes handicapés en 1975, pour les parents isolés en 1976, etc. Ainsi, « l'État [reconnait] la nécessité de créer un filet de sécurité pour toute une population » (Viévard, 2012, p.37) et plus seulement pour les seuls travailleurs. Pourtant, il est à noter que l'assurance chômage voit le jour relativement tard par rapport aux autres protections sociales puisqu'il « faudra attendre 1958 » pour cela (Kerschen, 1995, p.589).

En ce qui concerne les autres acteurs de l'ESS, les pouvoirs publics effectuent une intégration verticale de certaines structures et de plus en plus d'associations deviennent gestionnaires d'équipements sociaux (pratiques sportives, culturelles, éducatives, touristiques, etc.). Ces organisations « s'inscrivent plus dans la perspective d'un partage des fruits de la croissance que dans la contestation du capitalisme » (Demoustier, 2001, p. 59). Elles permettent la facilitation de l'accès à la santé, au crédit, à la consommation, et prennent en charge les coûts sociaux engendrés par l'industrialisation (garderies, etc.). En ce qui concerne les entreprises coopératives, elles suivent les « traces du modèle industriel » (*Ibid.*, p. 45) et se tournent vers des pratiques qui permettent d'orienter l'activité vers plus de productivité, mais surtout de lucrativité. En cela, elles remettent partiellement en cause le principe de non-lucrativité étant la base de l'ESS moderne. Cela est particulièrement vrai pour les organismes de crédit. Ils

---

<sup>119</sup> Les acronymes de ces structures signifient respectivement : Mutuelle d'Assurance des Artisans de France (MAAF), Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France (MACIF) qui englobe aussi les cadres et les salariés, Mutuelle d'Assurance des Travailleurs Mutualistes (MATMUT) et Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance.

permettent la modernisation de l'agriculture, avec une forte implication d'organismes comme les Caisses Régionales du Crédit Agricole<sup>120</sup>, les Banque populaire régionales, le Crédit Coopératif, etc. Les coopératives de consommation n'ont pas autant de succès, en raison du développement des supermarchés et elles déplacent plutôt leur activité sur les questions de contrôle qualité (associations de consommateurs) (Neveu, 2005, p.95). Une exception notable cependant, est celle de la chaîne de supermarchés E. Leclerc, qui se développe selon un modèle mixte de magasins sous statut lucratif appartenant à un groupe coopératif. Cette chaîne de distribution a commencé son activité en 1949 et symbolise un « capitalisme coopératif » aux antipodes des idées subversives, voire collectivistes qui avaient auparavant animé ce mouvement.

En résumé, il est possible de dire qu'entre 1945 et 1973, dans une période de forte croissance, de prospérité économique et de relative paix sociale, l'ESS s'institutionnalise au point parfois de se confondre avec les pouvoirs publics. Par ailleurs, en raison de la prise en charge de missions sociales et solidaires par l'État et par l'évolution du cadre légal, une grande partie de l'ESS se banalise. En cherchant à se repositionner, une partie des structures devient plus gestionnaire que militante tandis qu'une autre partie s'ouvre à des pratiques appartenant jusqu'alors au secteur lucratif. Béland commente au sujet de ces dynamiques que la solidarité « ne soulève plus les passions, n'inspire plus de projets novateurs. » (1998, p.157). Par ailleurs, l'un des effets à long terme de l'intrication entre ESS et pouvoirs publics est la grande dépendance que cela entraîne pour les structures financées, soutenues matériellement ou se trouvant dans une situation de cogestion. Aussi, si l'ESS s'inscrit en grande partie dans une collaboration harmonieuse avec les autres secteurs de l'économie, elle perd non seulement en autonomie, mais aussi en portée subversive.

Pourtant, les structures s'opposant radicalement au système capitaliste libéral continuent à subsister. Comme il sera montré dans la partie suivante, elles sont stigmatisées dans un contexte de Guerre froide et/ou présentées comme archaïques vis-à-vis des bouleversements sociaux et culturels survenant dans un contexte d'expansion économique et d'abondance.

## **2.2. Faire perdurer des idéaux alternatifs et utopistes face aux dérives totalitaires**

Après la Seconde Guerre mondiale, la méfiance et le discrédit planent sur les idées utopiques. En effet, le national-socialisme allemand, en proposant sa version xénophobe et fasciste d'une

---

<sup>120</sup> Elles vont se regrouper sous une seule entité en 1985 sous le gouvernement Mitterrand pour former le Crédit Agricole.

société idéale, a jeté l'opprobre sur la démarche utopiste en général. Par ailleurs, le régime soviétique mis en place depuis 1917 et qui est, dans l'après-guerre, dirigé par Joseph Staline, est également montré comme une dérive totalitaire de l'utopie socialiste. Les propositions les plus alternatives, émanant de courants politiques ou de l'ESS, sont souvent confondues avec le socialisme soviétique et stigmatisées dans le climat de Guerre froide européen. Pour Abensour, « l'utopie a été affectée négativement dès les années 1950, de par l'association à la notion de totalitarisme » (2010, p.34). Cette idée est également reprise par Brémand, qui souligne que cette assimilation à l'autoritarisme permet aux opposants des systèmes subversifs de nier leurs spécificités (2014, p.16), même si le PCF bénéficie durablement d'une image positive obtenue grâce à l'implication de ses membres dans la Résistance et dans la Libération du pays. Il s'implante très bien dans le monde ouvrier et rural<sup>121</sup> et abrite la plupart des revendications subversives vis-à-vis du système capitaliste libéral. Même si des ouvrages dénoncent le système communiste, comme *L'Opium des intellectuels* du philosophe français Raymond Aron paru en 1955, et écornent son image, le communisme garde beaucoup de soutiens dans le monde intellectuel, comme celui du philosophe Jean-Paul Sartre. Aussi, l'anticommunisme français « n'acquiert ses lettres de noblesse qu'après la parution de *L'Archipel du Goulag*, en 1974 » (Baverez, 1996, p.524) écrit par l'intellectuel russe exilé Alexandre Soljenitsyne. Cet ouvrage décrit particulièrement le travail forcé et le système carcéral soviétiques.

Alors que la période des Trente Glorieuses s'achève, les peurs associées à la Guerre froide s'ajoutent au désenchantement de voir une utopie échouer et se corrompre à grande échelle. D'ailleurs, il est intéressant de voir que « la critique du totalitarisme n'est pas, à l'origine, d'inspiration libérale. Cette critique est apparue dans la gauche allemande à propos du bolchévisme considéré comme une inversion de la politique d'émancipation, en ce que la dictature du prolétariat s'avérait être une dictature sur le prolétariat » (Abensour, 2010, p.34). Le PCF s'éloigne d'ailleurs de l'idéologie du bloc de l'Est, et ce particulièrement à partir de 1956, alors que Khrouchtchev arrive à la présidence de l'URSS et dénonce le régime stalinien, rompant ainsi l'équilibre fragile qui consistait pour le PCF à rapprocher la révolution bolchevik de la Révolution française des « sans-culottes » (Martelli, 2010, p.49). Cependant, cela ne pousse pas le parti à se rapprocher des autres mouvements de gauche, comme les anarchistes libertaires ou des courants dérivés du marxisme comme le maoïsme ou

---

<sup>121</sup> Aux législatives de 1945, le PCF fait une percée en obtenant 26,2 % des suffrages et 159 députés, devenant le premier parti de France et de la gauche, au détriment de la SFIO (25 %) et du Parti radical (13,6 %). Jusqu'aux législatives de 1968, le PCF obtient 20 % des voix et 34 députés, mais son rival le Parti socialiste progresse avec 16,5 % des voix.

le trotskisme. Au contraire, il continue à les dénoncer. Pour donner un exemple des dissensions au sein des gauches, et en particulier de l'extrême gauche, on peut citer la publication d'une affiche en 1968 par le PCF disant qu'il a été seul « à dénoncer publiquement les agissements, les provocations et les violences des groupes ultragauchistes, anarchistes, maoïstes, ou trotskistes, qui font le jeu de la réaction »<sup>122</sup>. Ces différents mouvements vont d'ailleurs jouer un rôle important dans les événements de l'année 1968 et leurs divergences seront en partie la cause de l'essoufflement du mouvement contestataire qui aura alors lieu.

De manière plus générale, les idées liées au socialisme utopique sont archaïsées. Tandis qu'un siècle est passé entre les premières expériences et les recherches qui les étudient, les critiques à leur encontre émergent. Sans nécessairement resituer les expériences dans les cadres de pensée de leur époque, elles dévoilent leurs incohérences internes, leurs défauts et leurs échecs<sup>123</sup>. Malgré tout, de nombreuses entreprises communautaires mettent en place une gestion collective du travail au moment de la Libération et les mouvements plus alternatifs ne disparaissent pas. Par exemple, la communauté productive de Boimondeau à Valence (1947-1972) qui essaime jusqu'à fédérer 50 communautés de ce type sur le territoire. Sans statut spécifique, cette organisation prône une indivisibilité totale du capital, une application de la démocratie par consensus, avec un système de décisionnaire par vote à l'unanimité et nomme tous les responsables à la « double confiance » des supérieurs et des subordonnés<sup>124</sup>. Les salaires sont calculés en prenant en compte la « valeur humaine » et pas seulement la qualification professionnelle, un revenu est offert aux membres de la famille des sociétaires appelés « compagnons » et il y a une obligation d'éducation et participation au groupe de réflexion de l'entreprise<sup>125</sup>. On voit que ce type de structures poursuit certaines logiques qui avaient été mises en œuvre dans les expériences de l'utopisme socialiste. Cependant, lorsqu'il s'agit de proposer une organisation alternative de production, le problème de la concurrence dans une économie de plus en plus ouverte et compétitive se pose et elles ne résistent généralement pas.

Les idées subversives se développent mieux dans les communautés autonomes, tournées vers l'autoproduction, ou dans les activités non marchandes. Ainsi, on trouve des communautés

---

<sup>122</sup> Source : Philippe Buton, Laurent Gervereau, *Le Couteau entre les dents : 70 ans d'affiches communistes et anticommunistes*, Éditions du Chêne, 1989, p. 41.

<sup>123</sup> Fourier est notamment beaucoup moqué pour son ésotérisme et les spéculations cosmogoniques qu'il fait dans *Théorie des quatre mouvements* (1808) ou dans le *Traité de l'association domestique agricole* (1822).

<sup>124</sup> Ce type de fonctionnement peut être une des causes ayant ralenti le développement de ce genre d'organisation, mais se retrouve aujourd'hui dans certaines structures qui sont l'objet de cette recherche.

<sup>125</sup> Source : exposition sur la communauté de Boimondeau disponible à l'adresse Internet <http://www.lectura.plus/expositions/boimondeau/historique-page1.html>

paysannes qui continuent à expérimenter des organisations basées principalement sur la solidarité et la réciprocité dans un monde où l'agriculture se fait de plus en plus intensive. En effet, le monde paysan n'a pas accueilli la modernisation de l'agriculture uniformément et s'oppose à la destruction de certains paysages, traditions et modes de vie qui accompagnent l'arrivée de la mécanisation et l'exode rural important. Par exemple, on trouve le témoignage de cette opposition dans le récit autobiographique d'Émilie Carles, *Une soupe aux herbes sauvages*, écrit en 1977 et racontant une vie militante passée à défendre la vallée de la Clarée dans les Hautes-Alpes.

Dans les campagnes et dans les villes, l'ESS mène aussi une autre grande bataille dans la période d'après-guerre : celle de l'éducation populaire. L'enjeu de l'éducation populaire est d'éduquer politiquement les citoyens, quel que soit leur âge ou leur milieu d'origine, est de permettre à tous les membres de la société de comprendre le politique et de se saisir des outils démocratiques à leur disposition pour déterminer les orientations économiques et sociales de la nation. Cette mouvance donne lieu à de nombreux espoirs politiques pendant la période des Trente Glorieuses qui seront finalement déçus. En 1945, le gouvernement crée la Direction de la Culture Populaire et des Mouvements de Jeunesse, qui laisse à penser qu'il soutiendra l'expansion de l'éducation populaire, mais la transforme dès 1948 en Direction Générale de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit de la première des nombreuses décisions politiques d'après-guerre visant à assourdir la portée politique et subversive de cette démarche. Les différents mouvements d'éducation populaire sont pris en charge par ce ministère ainsi que par le ministère de la Culture. Dix ans plus tard, l'écrivain André Malraux, alors ministre de la Culture, confie la responsabilité des mouvements d'éducation populaire aux MJC et autres organisations liées au ministère de la Jeunesse et des Sports. De fait, cela restreint un mouvement à un rôle de loisir éducatif. Cela est vécu comme une manipulation politique très importante en défaveur d'une réelle émancipation populaire. Frank Lepage, un des responsables de la coopérative d'éducation populaire SCOP l'Orage, témoigne de cette déception en rapportant le discours de Christiane Faure (1908-1998), instigatrice des politiques culturelles d'éducation populaire au sortir de la Seconde Guerre mondiale en France : « L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu »<sup>126</sup>. Lepage fait référence aux mécanismes qui, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ont amené à dépouiller les couches populaires de la parole contestataire. Ce phénomène a également été observé par les deux sociologues français Luc Boltanski et Ève Chiapello, dans leur ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme*, publié en

---

<sup>126</sup> Source : extrait d'une « conférence gesticulée », site de la SCOP Le Pavé, disponible à l'adresse Internet <http://www.scoplepave.org/l-education-populaire-monsieur-ils-n-en-ont-pas>

1999. Pourtant, de nombreux mouvements d'éducation populaire subsistent dans un cadre indépendant de l'état et souvent sous forme de coopératives. Par exemple ; « Peuple et Culture », « Travail et culture », « Francs et Franches camarades » ... Dans l'ombre, ils font une « analyse critique de la promotion collective » et préparent les mouvements contestataires de mai 68.

La contestation de mai 68 provient en partie d'un mouvement étudiant, qui bloque les universités, et d'un mouvement ouvrier qui organise à partir du 13 mai une grève générale qui immobilise tout le pays. À la différence des mouvements sociaux précédents, celui-ci n'est pas uniquement axé sur des revendications économiques, mais remet plus généralement en question le projet de société qui s'était jusqu'alors imposé dans le monde occidental. Ce n'est pas seulement le capitalisme qui est visé, mais l'impérialisme occidental (auquel s'oppose le mouvement des non-alignés), le conservatisme et la société de consommation. C'est un mouvement antiautoritaire et libertaire qui privilégie l'autoorganisation ainsi que l'action directe et spontanée. De fait, en plus des différents collectifs d'entraide entre étudiants, ouvriers et le monde paysan qui se forment sur le territoire, un certain nombre d'associations y participent également. Pour reprendre les mots de Vigna et Zancarini-Fournel : dans « les quartiers s'appuyant sur des réseaux associatifs existants et en particulier sur les associations féminines actives et nombreuses, une organisation du ravitaillement collectif se met en place pour faire face aux problèmes les plus cruciaux du quotidien » (2009, p.172).

Le mouvement est finalement étouffé. D'une part, par les Accords de Grenelle<sup>127</sup> qui calment une partie des revendications ouvrières en concédant des augmentations de salaire, et d'autre part, par la répression du mouvement étudiant qui s'essouffle et perd la faveur de la majorité de l'opinion publique. La période se termine par une victoire du parti gaulliste lors des législatives organisées durant le mois de juin de la même année. Cependant, Mai 68 amorce une réflexion sur « la cogestion et [...] l'autogestion » (*Ibid.*, p.170) et ouvrira la voie à de nombreuses expérimentations de l'ESS porteuses de nouvelles revendications sociétales, notamment au sein du mouvement hippie tout au long des années 1970.

En résumé, les Trente Glorieuses touchent à leur fin. Les coopératives, les mutuelles et les associations se trouvent alors dans une situation très instituée. Après presque deux siècles de luttes, elles bénéficient à la fois de reconnaissance et des moyens matériels nécessaires à leur action. Cependant, elles ont grandement perdu leur portée subversive. Aussi, alors que les

---

<sup>127</sup> Les accords de Grenelle ont lieu les 25 et 26 mai 1968.

## Partie 1 : L'ESS au cours de l'histoire

crises économiques des années 1970 approchent, l'ESS va devoir se réinventer. Elle devra prendre part à ce qu'on appellera les « nouveaux mouvements sociaux » (Neveu, 2005, p.61), mais aussi lutter contre les conséquences des crises que sont le chômage et la précarisation. Ce sont ces nouvelles dynamiques qui seront présentées dans la partie qui suit.



### **Chapitre 3 : L'ESS à l'époque contemporaine : un secteur en renouvellement perpétuel face aux crises**

La décennie des années 1970 sonne le glas d'un système économique qui avait jusqu'à présent satisfait une grande partie des besoins des sociétés occidentales. Plusieurs éléments conjoints sont à l'origine des crises qui vont suivre. L'un de ces éléments est la fin du système monétaire de Bretton Woods en 1971, qui avait été mis en place en 1944 et qui fondait les taux de changes des devises internationales sur le rôle pivot du dollar et sur sa convertibilité en or. La fin de cette convertibilité, décidée unilatéralement par le président américain Nixon en raison de l'augmentation trop importante de la quantité de dollars en circulation<sup>128</sup>, provoque une importante instabilité monétaire de 1975 à 1985. Ce changement majeur des règles économiques internationales joue un rôle important dans l'arrivée du premier choc pétrolier en 1973. En effet, à partir de cette date, les prix du pétrole vont drastiquement augmenter, entraînant une hausse des coûts de production et, subséquemment, une importante inflation au niveau des prix de consommation. D'autres raisons expliquent la hausse du prix du pétrole ; le dépassement du pic de production de pétrole américain, qui fera pression sur le marché de l'énergie fossile, et le contexte international de la Guerre de Kippour qui va pousser l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à décider une augmentation du prix du baril du pétrole pour des raisons politiques.

En plus de ce contexte productif moins favorable, les pays occidentaux sont également de plus en plus concurrencés par des économies émergentes, notamment en Asie. En France, cela va entraîner des problèmes économiques graves comme des délocalisations industrielles, la montée du chômage et la stagnation de la croissance accompagnée d'une importante inflation des prix. Cette « stagflation » est d'ailleurs un phénomène remettant en question un certain nombre de lois économiques établies jusque-là<sup>129</sup>. La question de la soutenabilité du modèle économique qui a alors cours se pose également au vu des dégâts constatés sur les plans économique, social et environnemental. La remise en cause du modèle capitaliste libéral rencontre pour la première fois un réel écho dans le monde scientifique du Bloc de l'Ouest<sup>130</sup>. Le groupe de chercheurs et de grands industriels appelé « Club de Rome » remet en cause la possibilité pour le modèle économique dominant de poursuivre sa logique d'accumulation

---

<sup>128</sup> Cette décision fait notamment suite aux besoins des États-Unis de financer la guerre du Viêtnam et la course à l'armement pendant la Guerre froide.

<sup>129</sup> Comme par exemple la courbe de Phillips, de l'économiste néozélandais Alban William Phillips (1914 - 1975), qui met en évidence en 1958 une relation empirique négative entre l'inflation et le taux de chômage, ce qui devrait en théorie rendre impossible une situation où ce taux augmente en même temps que l'inflation et sans croissance.

<sup>130</sup> Rassemblant les pays ne faisant pas partie des non-alignés et qui n'étaient pas sous régime communiste.

dans un monde où les ressources seraient finies. Cette remise en cause est confirmée par l'issue en 1972 du rapport Meadows, aussi intitulé « Halte à la croissance ? »<sup>131</sup>. C'est la fin du compromis social de l'après-guerre.

À partir de 1982, une vague de décentralisation ravive l'intérêt pour le local et pour les relations de proximité au sein de l'industrie afin de remettre en état certains territoires sinistrés ou de favoriser le développement de zones de compétitivité. Sur le plan académique, les sciences régionales se développent dans le sens de plus d'hétérodoxie, mais parallèlement le néolibéralisme remet le capitalisme libéral au centre de l'orthodoxie économique avec les travaux de l'école de Chicago et le monétarisme de Milton Friedman.

Il s'agit toutefois d'une ère de renouvellement pour les courants militants de l'ESS. Les structures se multiplient particulièrement rapidement dans le monde associatif. Il y a, d'une part, de nombreuses structures qui se donnent pour mission de prendre en charge les effets de la crise, tout en avançant des logiques sociales et solidaires. D'autre part, un certain nombre de « nouvelles utopies » naissent à cette époque.

Dans ce troisième et dernier chapitre de la partie historique de cette thèse, il est question d'examiner les dernières mutations du système capitaliste libéral et de voir comment l'ESS a réagi à ces changements. Plus particulièrement, il s'agira d'observer la naissance des structures lui opposant des alternatives et qui seront, dans la troisième partie de ce travail, analysées dans le détail et modélisées en fonction des stratégies de proximité qu'elles mettent en œuvre.

En effet, l'une des premières stratégies de résilience du système capitaliste libéral a été de s'appuyer sur le fort potentiel de l'ESS pour soutenir un modèle économique de plus en plus défaillant. L'ESS répond alors par une forte mobilisation, mais cette aide s'accompagne d'une vive critique des logiques qui ont mené à la crise. La section (1) de ce chapitre traite des rapports ambivalents de l'ESS avec les autres secteurs économiques à partir des années 1970 et de la « résurgence » des « principes de l'associationnisme pionnier de la première moitié du dix-neuvième siècle [...] critiquant les simplifications qui ont ensuite été faites par l'économie sociale » (Fraisie, Gardin, Laville, Petrella, Richez-Battesti, 2015, p.3).

---

<sup>131</sup> En anglais, *The Limits of Growth, a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, écrit par Donella H. Meadows Dennis L. Meadows Jørgen Randers William W. Behrens III et édité par Universe Books, New York en 1972. Ce rapport met en avant le fait que l'accélération de l'industrialisation ainsi que la croissance démographique entraînent une très importante dégradation de l'environnement et un épuisement des ressources naturelles non renouvelables. Ce travail, ainsi que d'autres de ce type vont nourrir le courant de l'économie écologique et du développement durable, qui intègre la finitude des ressources naturelles dans les modèles économiques. Une version numérique de cet ouvrage est disponible à l'adresse suivante : <http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>.

La section (2) retranscrit l'évolution de l'ESS face au modèle néolibéral durant la période des trente dernières années, s'étendant du milieu des années 1980 à aujourd'hui. En effet, durant les quatre dernières décennies, il semblerait que malgré les crises du modèle socioéconomique dominant des effets délétères qu'il a sur l'environnement, les processus de dérégulation et de libération n'ont fait que s'accélérer. Cela questionne non seulement sur la position du monde politique, semblant complice ou incapable d'endiguer le pouvoir des grandes industries, mais cela interroge aussi sur l'incapacité de l'ESS à proposer un contre-modèle. Depuis la crise des *subprimes* de 2007, un véritable bouillonnement des initiatives alternatives existe, mais les mouvements militants peinent à changer d'échelle. Les courants subversifs de l'ESS sont-ils voués à être toujours instrumentalisés ou banalisés face à un paradigme dominant qui ne cesse de démontrer sa résilience ?

### **1. Entre le soutien à un modèle socio-économique qui s'essouffle et le renouvellement de propositions alternatives**

Les années 1970 signent pour la France, et pour une grande partie du monde occidental, un tournant au niveau des idéologies économiques et sociales. Le modèle de production et de consommation de masse ayant prévalu jusqu'alors semble arriver à épuisement. Avec la crise, l'espoir de faire accéder toute la population au pouvoir d'achat et à l'épanouissement par la consommation est brisé. Les mécanismes sur lesquels le modèle s'était appuyé jusque-là sont remis en question, comme l'exploitation des pays pauvres, la destruction de l'environnement ou les valeurs individualistes qu'il prône.

Face aux tensions, l'ESS doit se reconfigurer. L'harmonie de sa relation avec l'État, qui avait jusque-là été capable de répondre aux besoins du plus grand nombre, est rompue. Deux voies sont tracées. D'une part, la participation de l'ESS à la mise en œuvre d'organisations caritatives, d'insertion, de soutien de l'activité économique. Cette voie est favorisée par les pouvoirs publics et place les organisations dans la situation paradoxale. Elles doivent en effet se réinventer et affirmer des valeurs humanistes et solidaires tout en soutenant un système allant vers des logiques économicistes (Polanyi, 2007) de plus en plus dures (1.1). D'autre part, une voie où renaissent des idées plus subversives remettant en question les logiques productives, commerciales et politiques du système. Ces dernières revendiquent des modes organisationnels alternatifs, réciprocaires et proposent des projets sociétaux en mettant en œuvre des expériences concrètes. Les structures alternatives ainsi créées évoquent, à bien des égards, les utopies du XIX<sup>e</sup> siècle (1.2).

### 1.1. L'Etat face au potentiel de l'ESS

En France, les années 1970 débutent sous le septennat présidentiel du gaulliste Georges Pompidou, élu en 1969 et président jusqu'en 1974. Il a la lourde charge de succéder à De Gaulle, pour lequel la V<sup>ème</sup> République avait été taillée. Il doit également faire face aux nombreuses crises économiques qui éclatent sous son mandat présidentiel, notamment, la crise monétaire mondiale, provoquant la dépréciation du franc en 1969, et aux tensions commerciales croissantes avec l'Allemagne et les États-Unis. En 1971, le système monétaire mondial de Bretton Woods, en place depuis 1944, est abandonné à l'initiative des États-Unis au profit d'un système de taux de change flottants. L'instabilité monétaire se poursuivra durant toute la décennie, mais sera aggravée par le choc pétrolier de 1973<sup>132</sup>. L'augmentation du prix du pétrole fragilise les économies industrielles occidentales qui en sont très dépendantes et provoque une période de « stagflation », phénomène inconnu jusque-là dans les économies et qui correspond à une inflation couplée d'une stagnation de la croissance. Ces difficultés et la crise sociétale qui s'était violemment manifestée en 1968 poussent le gouvernement à prendre des mesures pour transformer le modèle français et rénover le tissu industriel et social.

Pour répondre aux demandes sociétales de Mai 68, l'État annonce une politique visant à mettre en place un meilleur partage des bénéfices de la croissance. En plus des mesures prises à l'échelle des entreprises pour améliorer le dialogue social, il semble important d'améliorer l'expression démocratique. L'idée est de renouveler et prolonger le consensus avec la société civile qui avait prévalu jusque-là, en rapprochant le pouvoir décisionnaire du peuple par un processus de déconcentration de la gouvernance. En effet, grâce à la loi du 5 juillet 1972, plus d'autonomie est confiée aux instances publiques locales par la création de « la région, dont les compétences demeurent [toutefois] limitées à l'économie » (Sirinelli, 2004, p.408). C'est un premier pas vers une conception de l'économie et de la gouvernance plus proche des citoyens. Pour autant, il faudra attendre les années 1980 et les lois Defferre du 2 mars 1982<sup>133</sup>, pour

---

<sup>132</sup> Le choc pétrolier de 1973 survient à la suite d'un pic de production aux États-Unis en 1971 qui fait pression sur les réserves de pétrole et donc sur le marché du baril. Une hausse du prix du pétrole permettait, dans un premier temps de rendre rentables certaines exploitations sur le territoire américain. Mais le prix du pétrole s'envole réellement lorsqu'en 1973 les pays de L'Organisations des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) décident d'une augmentation drastique du prix du baril en représailles au soutien des Américains à Israël lors de la Guerre de Kippour. À la suite de la révolution iranienne de 1979, y aura un deuxième choc pétrolier.

<sup>133</sup> Portant le nom du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de l'époque, ces lois « correspondent à la volonté politique de la gauche, arrivée au pouvoir en 1981, de réaliser une profonde décentralisation de l'administration française » et « constituent ce que l'on appellera par la suite l'"acte I" de la décentralisation ». Elles transforment les régions en collectivités territoriales de plein exercice. De nombreuses compétences sont par la suite transférées aux collectivités (urbanisme, action sociale, formation professionnelle, gestion des collèges et lycées) et à la fonction publique territoriale

qu'une réelle démarche de décentralisation soit mise en place et que les pouvoirs publics locaux acquièrent un réel pouvoir décisionnel. Une nouvelle façon de concevoir le territoire émerge et est exprimée par le néologisme « glocalisation » qui amène à trouver de nouvelles articulations entre les échelles locales et globales et, selon le sociologue Blaise Galland, à restructurer l'aménagement autour de « nouvelles formes d'organisations socio-spatiales » (1996, p.71). Les pouvoirs publics cherchent à accompagner la structuration de tissus économiques, soit pour revitaliser des territoires touchés par la cessation ou la délocalisation d'activités industrielles, soit pour maintenir et/ou développer la compétitivité de ses territoires alors que la concurrence des pays émergents s'accroît. C'est également à cette époque, en 1973, que paraît l'ouvrage de l'économiste britannique Ernst Schumacher *Small is Beautiful : A Study Of Economics As If People Mattered*<sup>134</sup>. Cet ouvrage fait l'apologie d'une économie à échelle humaine, moins détachée des réalités locales, des besoins environnementaux et tournée vers l'autosuffisance sur des périmètres productifs plus resserrés.

Mais malgré les efforts du gouvernement, la crise économique se prolonge et semble s'installer indéfiniment. La France ne retrouve pas les taux de croissance élevés des Trente Glorieuses qui lui avaient permis de maintenir un volet social très fort. En 1974, Pompidou décède et son successeur, le républicain indépendant<sup>135</sup> Valérie Giscard d'Estaing, hérite d'un pays proche de la récession. En 1975, pour la première fois depuis la fin de la guerre<sup>136</sup>, le taux de croissance est négatif. Pour faire face à la crise, le gouvernement applique une politique libérale qui sera notamment à l'origine d'une accélération de la concurrence et de la banalisation des secteurs les plus institutionnalisés de l'ESS. C'est le cas des mutuelles qui seront concurrencées par les compagnies d'assurance du secteur lucratif dès les années 1970 (Chadelat, 2016, p.38) et qui, avec la crise économique qui impacte le régime de base de la Sécurité Sociale et la baisse des remboursements consécutive, sont de plus en plus poussées à « utiliser des méthodes assurantielles » (*Ibid.*, p.39). La libéralisation sous Giscard d'Estaing, si elle permet certaines avancées sociétales<sup>137</sup>, ne parvient pas à résorber la montée du

---

créée par la loi du 26 janvier 1984. (Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/apparition-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-acte-i-decentralisation.html>).

<sup>134</sup> Publié en français en 1979 sous le titre de *Small is beautiful – Une société à la mesure de l'homme*, aux éditions Seuil, Paris.

<sup>135</sup> Les Républicains Indépendants constituent la deuxième force politique de la majorité de droite.

<sup>136</sup> Source : Banque Mondiale. Consultable à l'adresse Internet

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=FR>.

<sup>137</sup> Ces avancées sociétales sont la majorité à 18 ans, la légalisation de l'avortement et la possibilité de divorcer par consentement mutuel.

chômage qui passe d'un taux de 3,7% en 1975, au début de son mandat présidentiel, à 7,2% en 1981 au bout de 7 ans d'exercice<sup>138</sup>.

Dans ce contexte, l'ESS joue un rôle important. Tout d'abord, la logique d'autogestion des entreprises par les ouvriers via des transformations en Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) réacquiert de la légitimité dans le cadre de plan de sauvetages d'entreprises. Mais peu de reprises sont faites et les coopératives ne semblent pas être un outil suffisant pour faire face à l'ampleur de la déperdition d'emplois dans le pays. Un des exemples les plus connus de reprise ayant à terme échoué est celui de l'horlogerie Lip à Besançon qui, en 1973, après d'importants et violents mouvements de grève, tente l'expérience autogestionnaire, mais échoue à maintenir l'activité en raison d'une hostilité gouvernementale et de l'aggravation de la concurrence internationale. Elle fait finalement face à une liquidation financière en 1977 et représente une déception marquante<sup>139</sup>. En revanche, au niveau de l'insertion des personnes éloignées du monde du travail, « les associations innovent » (Demoustier, 2001, p.55). En effet, de nombreuses structures deviennent employeuses, particulièrement d'un public jeune, avec l'appui des pouvoirs publics locaux. Ces actions sont menées sous plusieurs types de statuts, comme celui d'Entreprises d'Insertion (EI) à partir de 1985, ou d'Associations Intermédiaires (AI). Ces dernières ont plutôt comme logique, non de « créer leurs propres activités, mais [de] mettre des chômeurs à disposition de tiers (particuliers ou collectivités locales) » (*Ibid.*, pp.55-56). Un important volet caritatif se développe également pour prendre en charge les effets de la crise et lutter contre la pauvreté. Des associations d'urgence se créent comme les centres d'hébergement et de réadaptation sociale. Par exemple, les centres des Compagnons d'Emmaüs en 1979 ou les associations d'aide alimentaire comme les Restos du Cœur, créés en 1985. Pendant les années 1980, ce mouvement associatif va se développer. D'une part, il sera soutenu par les pouvoirs publics et les médias, puisque la gauche revient au pouvoir. D'autre part, son développement se révélera de plus en plus nécessaire en raison de l'échec des différents gouvernements à régler les problèmes économiques qui semblent devenir systémiques. Les acteurs sociaux expriment d'ailleurs des inquiétudes sur le désengagement des pouvoirs publics de la vie économique et sociale non seulement au profit du secteur lucratif, avec la libéralisation, mais aussi au profit de la société civile qui doit maintenant en juguler les crises par ses propres moyens.

---

<sup>138</sup> Source INSEE, série archive : *chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT)*. Ici, seules les valeurs d'ensemble ont été retenues.

<sup>139</sup> D'autres reprises coopératives vont en revanche réussir, pendant longtemps, à faire subsister certaines activités industrielles sur le territoire. C'est par exemple le cas de l'entreprise de menuiserie vosgienne Manuest devenue SCOP en 1971 et transformée en 1973 en la marque Vogica. Cette dernière fait faillite en 2010 sous la pression de la concurrence mondiale (Source : <https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2010/11/10/vogica-l-enorme-gachis>).

Le 21 mai 1981, François Mitterrand est élu président de la République. Pour tous les acteurs de la sphère sociale, cela suscite de grandes espérances quant à la possibilité d'orienter la société vers des valeurs plus solidaires. Durant cette période, les trois familles de l'ESS (associations, coopératives et mutuelles) vont tenter d'affirmer des spécificités communes ; une charte de l'économie sociale est publiée en 1980 et affirme notamment la « nature démocratique et humaniste » (*Ibid.*, p.52) du secteur. En 1981, le gouvernement Mitterrand crée une Délégation Interministérielle de l'Economie Sociale « dont le décret d'attribution définit institutionnellement pour la première fois [le secteur comme l'ensemble] des coopératives, mutuelles et associations » (*Ibid.*, p.53). Le travail d'accompagnement des structures sociales se poursuit ; à partir de 1988 les Entreprises d'Insertion bénéficient de financements spécifiques. Par ailleurs, face à l'impossibilité de résoudre le problème du chômage, le gouvernement doit faire face à la question des « nouveaux pauvres » et crée le Revenu Minimum d'Insertion en 1988<sup>140</sup> (Viévard, 2012, p.37).

L'ESS est mobilisée par les pouvoirs publics, mais les structures venant en aide au système capitaliste libéral n'adoptent pas une attitude très subversive envers celui-ci. Elles agissent plutôt comme des pompiers, cherchant à éteindre les feux de la crise. À partir de 1983, le « tournant de la rigueur » décidé par le gouvernement brise les illusions quant à la possibilité de mener une politique socialiste et la dérégulation du système économique, déjà entamée par les gouvernements précédents, se poursuit. L'idée que « les normes de salaire, d'emploi et d'organisation, héritées de la période fordiste, [sont] devenues inadaptées » (Hoang Ngoc, 2008, p.198) n'est plus exclusivement soutenue par les courants politiques de la droite libérale, mais devient de plus en plus présente au sein des courants de la gauche modérée. Par ailleurs, les effets d'une forte financiarisation et l'intrication de l'économie dans les accords européens et mondiaux entravent les orientations politiques qui pourraient faire dévier la France des dynamiques de libéralisation à l'œuvre au sein des autres pays occidentaux. En effet, à partir de 1992, le traité de Maastricht transforme la CEE en Union européenne (UE) et délègue davantage de pouvoirs au Parlement européen, particulièrement en matière de politique économique et monétaire<sup>141</sup>. La dynamique dominante néolibérale ne va faire que s'accroître à partir du début des années 1990. C'est ce qui amènera des structures alternatives

---

<sup>140</sup> Le dispositif deviendra le RSA en 2008. Ce filet de sécurité aura un rôle important par la suite, car il sera au cœur de débats sur la fin du plein emploi, sur le traitement des chômeurs et sur la possibilité pour les personnes de s'extraire de la logique du travail pour se consacrer à des activités économiques et un mode de vie alternatif.

<sup>141</sup> D'autres pouvoirs sont délégués, comme une politique étrangère et une politique de sécurité commune et la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Le traité institue également une citoyenneté européenne qui renforce les pouvoirs du Parlement européen.

jusqu'alors relativement marginales à incarner une opposition plus visible au paradigme dominant.

## **1.2. Des courants alternatifs renouvelés**

Les mouvements politiques maoïstes et trotskistes ont eu un rôle important à jouer durant les événements de 1968 et ils constituent à partir des années 1970 un courant d'extrême gauche qui rappelle les mouvements libertaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme eux, ces mouvements ont des difficultés à s'unir aux partis socialistes modérés et aux communistes et comme eux, ils sont généralement sévèrement réprimés par les différents gouvernements. C'est l'attitude qui sera adoptée par le gouvernement de De Gaulle puis par celui de Pompidou, dont la priorité est la sauvegarde de l'ordre dans le pays. Cette désunion des gauches affaiblit la représentation des idées sociales, puisqu'en 1969 l'ensemble des partis de gauche ne représentent plus que 30% de l'électorat (Sirinelli, 2004, p.411). En revanche, le mouvement de contreculture et de contestation sociale se poursuit, porté par la génération des baby-boomers nés pendant les Trente Glorieuses. Les idées véhiculées par ce mouvement viennent de nombreuses influences souvent regroupées sous la terminologie de mouvement « hippie ». On peut par exemple évoquer des luttes aussi diverses que l'opposition à la guerre du Vietnam (1955-1975), le féminisme, le soutien aux noirs américains pour l'obtention droits civiques, etc. Ces différentes thématiques de lutte sociale, souvent nées aux États-Unis, se disséminent rapidement dans tout le monde occidental. Dans un contexte de Guerre froide entre le bloc soviétique et le Bloc de l'Ouest, composé des États-Unis ainsi que des pays occidentaux libéraux, de nombreuses personnalités venant d'anciennes colonies européennes rejoignent le mouvement des Non-Alignés. Il s'agit d'une organisation internationale qui lutte contre toute forme d'impérialisme et/ou de néocolonialisme. Les idées qui y sont développées « ont perduré et se sont installé[s] durablement dans le paysage social occidental » (Monneyron, Xiberras, 2008, p.65). Elles sont à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui l'altermondialisme, caractérisé par des engagements militants à diverses échelles géographiques et rendus possibles par la progressive destruction des barrières informationnelles par les NTIC. Subséquemment, les « effets de diffusion : dossiers d'expertise, formation, argumentaires, techniques de protestation circulent entre pays » (Neveu, 2005, p.98). En France, ces différents courants peuvent être regroupés sous



l'appellation de « nouveaux mouvements sociaux »<sup>142</sup> (NMS). Ces NMS peuvent être rattachés à ce que de nombreux théoriciens de l'ESS ont appelé la « Nouvelle Economie Sociale » (NES) (Demoustier, 2001, Fourel, Arnoult-Bril, 2001) et qui englobe un mouvement principalement associatif, centré sur le local et très critique à l'égard du capitalisme aussi bien que des courants de l'ESS les plus institutionnalisés.

Ces mouvements sont notamment caractérisés par une « transversalité des luttes » au cœur des organisations, mais aussi par un certain apolitisme. En effet, même si les engagements des acteurs appartenant aux NMS et à la NES ont une forte portée politique, ceux-ci ne sont pas nécessairement liés aux partis politiques traditionnels et mènent plutôt des luttes qui dépassent les clivages gauche/droite (même s'il est vrai qu'elles ont généralement plus d'affinités avec les courants d'extrême gauche<sup>143</sup>). Cette particularité est due au durcissement du modèle libéral, dont l'idéologie semble s'être infiltrée au sein du Parti Socialiste aussi bien que dans les partis du centre et de la droite. En effet, l'étude des gouvernements Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand a fait ressortir que malgré la différence d'appartenance politique des majorités au pouvoir, les politiques, elles, ont en commun de s'orienter vers la libéralisation et la dérégulation. En cela, elles suivent les préconisations des courants néolibéraux des sciences économiques avec comme figure de proue l'École de Chicago menée Milton Friedman et les courants néolibéraux du monétarisme et celui de l'économie de l'offre. Ceux-ci connaissent un vif succès dans le milieu de la recherche et auprès des hommes politiques, ce qui rompt avec les politiques keynésiennes de soutien de la demande qui avaient jusque-là prévalu. Leurs positions sont anti-étatistes et vont dans le sens d'une diminution drastique de l'implication des pouvoirs publics dans l'économie au profit d'une régulation par les marchés. Il s'agit donc de baisser les impôts, diminuer les cadres réglementaires, les aides sociales, privatiser des services publics, etc., et ce, afin d'augmenter la production et la marge de profit des entreprises.

En France, mais encore plus dans d'autres pays occidentaux comme le Royaume-Uni avec le Thatcherisme et aux États-Unis avec le Reaganisme<sup>144</sup>, les orientations politiques qui

---

<sup>142</sup> L'un des premiers chercheurs à les désigner ainsi fut Alain Touraine, dans son ouvrage de 1978, *La Voix et le Regard : sociologie des mouvements sociaux*, publié aux éditions du Seuil, Paris. Il s'inscrit dans une perspective marxiste de ces mouvements.

<sup>143</sup> En effet, si un effacement des différences idéologiques se produit au niveau des partis de la droite libérale, du centre et de la gauche modérée, il ne reste plus que les partis aux extrêmes de l'éventail politique qui revendiquent une réelle opposition au paradigme économique et social ultralibéral. Cependant, il est important de noter que là où l'extrême droite (Front National, renommé en 2018 Rassemblement National) a été élue en France, généralement au niveau des mairies, les subventionnements envers l'ESS ont plutôt été baissés, ce qui témoigne de l'hostilité historique entre les mouvements alternatifs de l'ESS et l'extrême droite.

<sup>144</sup> Le Thatcherisme et le Reaganisme sont respectivement nommés en référence à la Première ministre du Royaume-Uni Margaret Thatcher, au pouvoir de 1979 à 1990, et au président des États-Unis Ronald Reagan, au pouvoir de 1981 à 1989. Ils sont tous deux connus pour avoir appliqué des politiques très libérales.

découlent de ces idées détricotent le cadre de l'État-providence et brisent le consensus social émanant d'une économie industrielle certes libérale, mais jusque-là régulée et sociale. Au fur et à mesure que le néolibéralisme et certaines valeurs idéologiques lui étant associées assoient leur domination, un contrecourant se construit. Tout d'abord, un certain nombre d'économistes adoptent une position hétérodoxe et insistent sur l'importance de recourir à la pluridisciplinarité en matière d'analyses économiques et à ancrer ces analyses dans l'observation empirique et l'expérimentation. Cette position est d'autant plus importante pour le courant hétérodoxe des sciences économiques lorsque les déductions des recherches doivent servir à orienter la prise de décision politique. Plusieurs voies de remise en cause du modèle néolibéral sont tracées, l'accusant d'être déconnecté des réalités sociales et institutionnelles, de ne pas proposer un modèle de développement socialement et environnementalement soutenable, et de poser des problèmes d'éthique, de justice et de répartition de la richesse. L'économie hétérodoxe produit des travaux qui seront déterminants pour l'évolution de la discipline dans son ensemble et remet en question les valeurs et concepts qui sont au cœur du système productif industriel. Ces courants hétérodoxes seront ceux sur lesquels ce travail de recherche s'appuie, aussi, ils seront développés en détail dans la seconde partie de ce travail de thèse.

Au sein de l'ESS, faisant écho aux nouvelles préoccupations sociétales et aux orientations hétérodoxes des sciences économiques, des organisations remettent en question certaines fondations du système capitaliste. Plusieurs des organisations qui vont ainsi se créer en France dans les années 1970 et se développer dans les années 1980 sont investiguées dans ce travail de recherche. Tout d'abord, il y a une résurgence des mouvements prônant la reconstruction de communautés de vie évoquant les premières expériences du socialisme utopique et renouant avec les logiques de production collectives et démocratiques. Dans le département du Larzac<sup>145</sup>, des militants régionalistes et antimilitaristes s'installent en 1972 avec le soutien des membres du mouvement des communautés de l'Arche, qui est alors en pleine expansion en France et à l'international<sup>146</sup>. Ce mouvement, qui existe depuis 1948, prône un style de vie alternatif basé sur la non-violence, le respect de la nature et la spiritualité. Ces expériences formeront les racines du mouvement altermondialiste français et, dans ses développements les plus récents, le mouvement des Zones A Défendre (ZAD) qui occupe des terres agricoles ou

---

<sup>145</sup> Source : reportage sur l'affaire du camp du Larzac, dans l'émission JT nuit, diffusée le 9 février 1972. Disponible à l'adresse Internet <https://www.ina.fr/video/CAF95055766/affaire-camp-du-larzac-video.html>.

<sup>146</sup> Source : reportage sur la communauté de l'Arche, dans l'émission "Aujourd'hui madame", diffusée le 22 juin 1979. Disponible à l'adresse Internet <http://www.ina.fr/video/I04083407/la-communaute-de-l-arche-video.html>.

des zones naturelles sensibles pour les protéger contre des projets industriels<sup>147</sup>. Ce mouvement est fortement réprimé en raison de la contestation qu'il porte contre la suprématie de la propriété privée sur le bien-être collectif, ce qui interfère souvent avec la loi. Des communautés de l'Arche sont implantées pendant les années 1970 et 1980 dans le Lot-et-Garonne, dans l'Aveyron, dans la Sarthe et en Isère. Il en existe également en Espagne, en Italie et au Québec. D'autres projets témoignent d'une volonté drastique de changement des mœurs sociales et économiques. À l'international, beaucoup de Français sont impliqués dans la création de la ville d'Auroville en Inde à partir de 1968 (Cayre, 2011). Comme pour beaucoup d'expériences de cette époque, un attrait pour la spiritualité y est très présent<sup>148</sup> et se manifeste notamment dans des méthodes d'éducation alternatives et continues, inspirées de pédagogies comme la méthode Montessori, l'anthroposophie de Rudolf Steiner<sup>149</sup> ou les idées d'Ivan Illich présentées dans *Une société sans école*, paru en 1971. D'autres éléments structurants de cette communauté reposent sur une forte mixité sociale, le pacifisme ainsi qu'un volet environnemental important puisque Auroville, sensée pouvoir à terme accueillir 50 000 habitants<sup>150</sup>, s'installe sur un territoire aride et accomplit un grand projet de reforestation. D'un point de vue économique, la communauté aspire à l'abolition des horaires de travail, des hiérarchies et de l'argent. Ce type d'organisation, véritable « utopie moderne », reste une inspiration pour de nombreux projets d'ESS encore aujourd'hui.

Un autre pilier du capitalisme libéral est remis en question à la même époque ; celui de la monnaie et, par extension, du rôle de la finance. De nombreuses structures de financement naissent en Europe pour former la finance éthique actuelle<sup>151</sup>. C'est le cas par exemple de la GLS Bank en Allemagne<sup>152</sup>, créée en 1974. En France, est créée en 1978 l'association la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF) qui deviendra la coopérative financière la Nef dix ans plus tard. Cette structure, faisant partie des structures étudiées dans ce travail de recherche,

---

<sup>147</sup> Les ZAD font partie des structures étudiées dans cette thèse, car elles sont indirectement rattachées au mouvement d'agriculture urbaine représenté dans cette recherche par l'association Brin d'Grélinette et son réseau grenoblois. L'analyse de ces structures montrera que les arguments évoqués dans les années 1970 pour réprimer les manifestants du Larzac sont très similaires à ceux encore mobilisés aujourd'hui par les autorités publiques.

<sup>148</sup> Un attrait pour la spiritualité, principalement représenté par les mouvements du socialisme chrétien et des religions orientales, se retrouve fréquemment dans les organisations communautaires de l'ESS jusqu'à aujourd'hui.

<sup>149</sup> L'anthroposophie est une philosophie développée par Steiner au début du XX<sup>e</sup> siècle et reprise dans les années 1970 par des militants issus des « milieux syndicaux et de la mouvance chrétienne sociale » (Nouyrit, 2002, p.9) qui y puiseront l'inspiration pour former des organisations de solidarité, d'agriculture en biodynamie (biologique et inspirée des rythmes naturels) et de finance éthique. Cette philosophie a parfois été critiquée comme ésotérique et pour prendre l'aspect d'une pseudoscience, mais les organisations actuelles s'en inspirant restent cependant assez indépendantes vis-à-vis de l'œuvre originale de Steiner.

<sup>150</sup> En réalité, la communauté ne compte aujourd'hui qu'à peu près 2000 habitants.

<sup>151</sup> Réunies depuis 2015 au sein de la Fédération Européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA), qui est une association internationale sans but lucratif basée à Bruxelles en Belgique.

<sup>152</sup> Le nom complet de cette structure en allemand est *GLS Gemeinschaftsbank*. Son fonctionnement est similaire à celui de la Nef en France et il s'agit également d'une initiative dérivée de la philosophie anthroposophique.

est, à l'origine, inspirée par la doctrine philosophique de l'anthroposophie, comme d'autres mouvements qui ont été précédemment évoqués (Nouyrit, 2002). À l'inverse des banques classiques, celle-ci offre des produits d'épargne et de financement sans être impliquée sur marchés financiers. Elle finance certaines structures emblématiques des mouvements héritiers de mai 68, comme la coopérative Ardelaine, créée à partir de 1972 en Ardèche et mêlant à l'activité de production et de transformation de la laine des préoccupations sociales et environnementales. Toujours dans le domaine de la finance, les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES) sont créés en 1983 (Russo, 2007), prônant la réappropriation locale du financement de projet. Ils sont, en quelque sorte, précurseurs des mouvements de microcrédit qui se développeront de façon spectaculaire dans les années 2000.

D'autres courants remettent en question la centralité de l'argent dans les rapports économiques, comme les Réseaux d'Echange Réciproques de Savoir (RERS), créés dans les années 1970 (Mandin, 2009, p.25). Ces structures de type associatif<sup>153</sup> offrent des services éducatifs et proposent une logique d'échange non-marchande basée sur le don. Elles seront également étudiées dans ce travail de recherche, au même titre que les monnaies complémentaires et les systèmes d'échange communautaires et locaux, proches des RERS. Ces structures permettant à leurs sociétaires d'effectuer des échanges entre eux sans faire usage de la monnaie émise par l'Etat et fondent leur organisation sur des monnaies basées sur le temps investi dans la communauté. Elles ont à l'origine été créées pour pallier la crise économique, mais dérivent d'une longue tradition de monnaies locales, ce qui fait que leur organisation peut grandement varier et qu'il y a un grand type de configurations locales possibles (Blanc, 2011). Par exemple, dans les années 1970, ce type de structure se crée au Royaume-Uni, avec les *Community Network* de Londres (Peter North, 2006, p.3). D'autres structures anglo-saxonnes sont nées dans les années 1980 au Canada et ont été importées en France en 1990. Leurs homologues sur le territoire français s'appellent les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) qui ne se créent qu'à partir de 1994 en Ardèche et dans l'Ariège (Mandin, 2009, p.23).

Enfin, à partir des années 1970, se développe le mouvement des circuits courts de distribution, particulièrement de produits agricoles. Les premières expériences ont lieu au Japon dans les années 1970, avec les *Teikei*<sup>154</sup> qui sont assez similaires aux expériences de *Community*

---

<sup>153</sup> Il est important de noter qu'elles n'ont parfois pas le statut associatif ; il peut également s'agir de collectifs ou, comme c'est le cas pour les RERS de Grenoble, être rattachés à une structure publique de proximité.

<sup>154</sup> Le sens du mot japonais est « coopération » ou « alliance », dans ce cas entre les consommateurs et les producteurs qui entrent dans une logique partenariale.

*Supported Agriculture* aux États-Unis (Lamine, 2008, p.20) et aux Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) en France, dont le mouvement débutera dans les années 1980. Ces organisations « s'appuient sur des stratégies de différenciation des produits par la qualité et le service et sur des stratégies de rapprochement avec des acteurs ne relevant pas directement de la sphère agricole » (Allaire et Boyer, 1995 in Dufour, Lanciano, 2012 p.153).

## 2. Vers une instrumentalisation de la solidarité ?

La fin des années 1980 et les années 1990 constituent une sorte de tournant désillusionné pour les idées sociales. En effet, c'est une période où l'argent devient ostensiblement l'étalon principal de mesure des décisions sociales, de la réussite et du bonheur. Elle est caractérisée par la dérégulation des marchés, particulièrement dans les secteurs bancaire et financier, une forte montée en puissance de certains opérateurs, comme les fonds de pension, qui installent un « modèle de la prise de profit financier à l'état pur » (Chesnais, 1994, p.222 in Boltanski et Chiapello, 1999, p.18) et par l'explosion de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), qui créent sur les marchés boursiers des bulles financières déstabilisantes pour l'économie<sup>155</sup> (Pastré, Vigier, 2003). Ces bouleversements vont drastiquement modifier les habitudes économiques en instaurant un système où les marchés règnent de façon permanente, restant ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, gommant ainsi jusqu'au temps « hors marché » pour les consommateurs<sup>156</sup>. Les individus sont réifiés, transformés en produits même en dehors du marché du travail, ce qui invite à des politiques managériales et marketing très agressives basées sur la sollicitation et la surveillance permanentes permises par les NTIC. Les organisations publiques ne sont pas épargnées par ce type de logiques néolibérales en raison de l'estompement des différences idéologiques entre les deux plus grands partis politiques de gauche et de droite, du poids des décisions prises à l'échelle européenne et de l'introduction du *New Public Management*.

Ces lourdes transformations se font en parallèle de problèmes sociétaux importants, tout d'abord liés au fait que les profits économiques sont mal répartis et que le chômage se

---

<sup>155</sup> De grands groupes comme eBay, Amazon, Yahoo, Netscape ou AOL sont alors fondés. Dans les années 2000-2002, un premier Krach boursier a obligé le gouvernement américain à venir en aide à des sociétés comme Enron ou Worldcom. En France, ce sont les sociétés Vivendi ou France Télécom qui ont été touchées.

<sup>156</sup> Trois exemples de ce phénomène sont la flexibilisation progressive du travail le dimanche et les jours fériés, l'ouverture des magasins le soir ainsi que le commerce en ligne qui rend disponibles de façon permanente tous les biens et services qu'un individu souhaiterait se procurer.

stabilise en France à un taux avoisinant les 10% de la population<sup>157</sup>. À cela s'ajoute une crise de sens dans une société où la consommation, plus que d'autres critères comme l'emploi, les diplômes ou les relations familiales, devient de plus en plus une manière pour les individus de définir leur valeur et leur position sociale. Il est possible de dire que les pays occidentaux ont transité d'une société de consommation à une société de surconsommation. Cela pose des problèmes, car, d'une part, une partie de la population est exclue ou laissée en marge du processus, et, d'autre part, la surconsommation et la surproduction qui lui sont associées sont responsables d'atteintes très importantes à l'environnement. Pour les structures de l'ESS cela signifie plusieurs choses : tout d'abord qu'elles doivent s'adapter à la nouvelle configuration politique, économique et sociale en se réinventant autour de pratiques solidaires et militantes. Cela se fait souvent dans le cadre d'une relation très ambivalente avec les pouvoirs publics qui délèguent de plus en plus de services, autrefois assurés par l'État Providence, à un tissu local de structures associatives ayant la lourde tâche de prendre en charge des populations défavorisées, éloignées de l'emploi, désocialisées avec des moyens à la fois restreints (crise) mais aussi fluctuants (dépendant de la configuration politique locale). Au niveau mondial, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales se développent. Au niveau local, ce sont les structures des NMS qui portent ces préoccupations, dans des activités militantes très variées et transversales. Elles permettent de « rendre compte d'expériences nouvelles en [exprimant simultanément] une prise de distance vis-à-vis de l'économie sociale traditionnelle et des dérives de certaines de ses composantes qui, sous l'effet de la concurrence, se sont banalisées et ont perdu leur spécificité pour se rapprocher de l'entreprise capitaliste » (Bidet, 2003, p.173). Bidet précise que, selon Favreau et Vaillancourt<sup>158</sup>, « trois éléments distinguent la nouvelle économie sociale de celle des générations qui l'ont précédée : les demandes sociales auxquelles ces initiatives cherchent à répondre ; les acteurs qui les animent ; la volonté explicite de changement social » (*Ibid.*, p.172). Ces initiatives prennent généralement la forme associative et « présentent souvent des caractéristiques essentiellement non marchandes » (*Ibid.*, p.163). Cependant, dans un contexte institutionnel où domine la logique néolibérale, ces structures subissent beaucoup de pressions isomorphiques via les partenariats qu'ils tissent avec les autres acteurs de l'économie. Les interdépendances ainsi créées, et particulièrement celles qui concernent leurs financements (que ce soit par voie de

---

<sup>157</sup> Le seuil des 10% de chômage a été franchi pour la première fois en 1984, il oscille ensuite avec des baisses en dessous de 9% en 1990 et en 2000, mais aussi avec des hausses jusqu'à 12% en 1994 et 1997 (Source INSEE, Série archive : chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT))

<sup>158</sup> Leur constat peut s'appliquer au modèle français, bien qu'ils fassent originellement référence au modèle québécois dans leur article « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire » paru en 2001 dans la *Revue internationale de l'économie sociale* (RECMA), n° 281.

subventionnement public ou au travers de la clientèle privée que les structures peuvent avoir), les amènent à adopter des positions parfois schizophréniques vis-à-vis de leurs valeurs originelles (2.1). Par ailleurs, pour résister à l'isomorphisme, une partie des mouvements alternatifs de l'ESS mettent en œuvre des stratégies de résistance et vont même jusqu'à développer des formes de management sociales et solidaires basées sur la proximité. L'efficacité de ces initiatives, censées permettre un changement d'échelle de l'action militante sans remettre en question les bases idéologiques des mouvements, est encore à évaluer, d'autant qu'une grande partie des organisations les plus subversives en sont exclues (2.2).

### **2.1. De nouveaux mouvements militants sous pression durant les « années fric »**

Les « années fric » débutent en France à partir de la seconde moitié des années 1980, qui sont marquées par la cohabitation entre la présidence de gauche de François Mitterrand et un gouvernement de droite dirigé par Jacques Chirac, alors Premier ministre. Cette période est ainsi surnommée, car elle est caractérisée par le culte de l'entreprise et de l'argent. La croissance connaît alors une reprise due à la spéculation boursière, qui se poursuivra jusqu'à la fin des années 1990<sup>159</sup>. Avec la chute du Mur de Berlin en 1989 et la dislocation de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en 1991, les événements historiques semblent signer la fin des grandes idéologies de gauche et la liquidation des valeurs portées par Mai 68<sup>160</sup>. En France comme dans le reste du monde, le libéralisme semble triompher de toute opposition<sup>161</sup>. L'école néolibérale, dominant déjà la pensée économique et la décision politique de la plus grande partie du monde occidental, avec une forte influence des modèles économiques britanniques et américains, s'installe en France. Les élections présidentielles de 1995 aboutissent d'ailleurs à l'élection de Jacques Chirac pour son premier mandat, continuant une orientation politique de droite. Celui-ci représente alors le Rassemblement pour la République (RPR) qu'il a fondé en 1976.

Mais l'enrichissement apparent ayant cours pendant cette période ne concerne qu'une minorité de la population et ne résout pas les inégalités sociales. D'ailleurs, la thématique de

---

<sup>159</sup> Et aboutira dans les années 2000 à une forte instabilité dans la totalité du secteur financier.

<sup>160</sup> Des auteurs comme Bernard Henri Lévy ou André Glucksmann, faisant partie d'un courant médiatique et éditorial atlantiste très proéminent depuis les années 1990, surnommés les « nouveaux philosophes », s'attachent à déconstruire les idéaux de mai 68 en se posant comme les nouveaux garants de la démocratie libérale. Ils l'opposent à toute idée communiste ou socialiste immédiatement amalgamée au totalitarisme et se prétendent les défenseurs de la liberté via l'émancipation individualiste.

<sup>161</sup> Bien entendu, il reste des auteurs critiques de cette dynamique, mais moins visibles, car moins médiatisés, comme Michel Foucault, Gilles Deleuze, Félix Guattari, Pierre Bourdieu, Jacques Rancière ou, un plus tard, Jacques Derrida (pour n'en citer que quelques-uns).

la « fracture sociale », initialement mise en avant par le philosophe Marcel Gauchet<sup>162</sup> est appropriée par Jacques Chirac et se retrouve au cœur de la campagne électorale qui le fait alors élire. Cependant, les mesures envisagées par son gouvernement<sup>163</sup>, comme la réforme des retraites ou le gel du salaire des fonctionnaires, sont très mal perçues et provoquent des grèves et des manifestations massives, ce qui prouve l'existence dans le pays d'une forte résistance aux mesures néolibérales.

Selon l'Observatoire des Inégalités, cette période n'est pas nécessairement caractérisée par une aggravation des inégalités salariales<sup>164</sup>, en revanche la décennie a permis aux plus riches de disposer de « revenus du patrimoine » (portefeuilles boursiers, livrets d'épargne, assurance vie...) <sup>165</sup> de plus en plus opaques. De plus, comme cela a déjà été évoqué, le chômage dépasse pour la première fois les 10% en 1984 et ne se résorbe que très faiblement par la suite<sup>166</sup>, ce qui est cause de précarité et de paupérisation salariale. Dans un monde global, la finance prend une place extravagante dans le modèle économique du capitalisme «et interroge les comportements des entreprises et des États » (Puel, 2005, p.29) ainsi que leur « impuissance face à la déqualification de groupes sociaux déclarés « inemployables » et [aux] territoires paupérisés » (Demoustier, 2001, p.51).

L'agitation sociale de la première partie du mandat conduit le président à dissoudre l'Assemblée nationale en 1997, ce qui fait arriver au pouvoir une coalition de « gauche plurielle » qui obtient la majorité des sièges<sup>167</sup>. Cela oblige le président à nommer comme Premier ministre Lionel Jospin et à entrer dans une phase de cohabitation entre une présidence appartenant à un mouvement politique de droite et une assemblée nationale dominée par la gauche. « La fin de la décennie quatre-vingt-dix a été marquée en Europe par une reprise de la croissance et une augmentation importante des créations d'emploi » (Harribey, 2002, p.43). Des mesures sociales importantes, symboliques et étant aujourd'hui au cœur d'importantes

---

<sup>162</sup> Marcel Gauchet met déjà en avant en 1985, dans son ouvrage nommé *Le désenchantement du monde* que la non-prise en charge des inégalités peut mener à une poussée de l'extrême droite. Pourtant, son expression de « fracture sociale » sera reprise par la droite libérale, sous l'impulsion d'une note d'Emmanuel Todd nommée « Aux origines du malaise politique français », publiée en 1994, par la Fondation Saint-Simon. Cette fondation a par ailleurs grandement participé à la « réconciliation » de la gauche politique avec le monde de l'entreprise, ce qui contribuera à l'effacement du clivage entre les partis modérés de la gauche et de la droite et sera source d'uniformisation des lignes politiques et ainsi source de propagation des pressions isomorphiques néolibérales.

<sup>163</sup> Dont le Premier ministre est alors Alain Juppé.

<sup>164</sup> Dans la mesure où il est difficile d'obtenir et d'exploiter les informations sur les revenus du décile le plus riche de la population, en raison de la complexité des sources de revenus de cette population en grande partie issues de la rente, il est impossible d'être absolument précis sur cette affirmation.

<sup>165</sup> Source : L'Observatoire des Inégalités, consultable à l'adresse Internet <https://www.inegalites.fr/L-evolution-des-inegalites-en-France-depuis-les-annees-70>.

<sup>166</sup> Source : archive de l'INSEE sur le chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'ancienne définition, par sexe et âge regroupé, en fin de trimestre.

<sup>167</sup> Il s'agit d'un rassemblement du Parti Socialiste, du Parti Communiste Français, du Parti Radical de gauche, du Mouvement des Citoyens et des Verts.



controverses sont alors prises ; comme la diminution du temps de travail de 39h à 35h par semaine<sup>168</sup>, dite « loi Aubry » en 1998 ou la création de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en 1999 qui est une « complémentaire santé, offerte gratuitement, pour les assurés se trouvant en-dessous du seuil de pauvreté » (Chadelat, 2016, p.43). Ce revirement politique redonne confiance dans la capacité du militantisme à faire valoir des revendications sociales ou dans celle du gouvernement à en être le garant. Cependant, bien qu'étant de plus en plus nécessaires, les logiques sociales et solidaires doivent composer avec des institutions politiques et économiques presque totalement libéralisées et globalisées.

Pour la France, c'est l'Union Européenne qui fixe de plus en plus les règles économiques. Elle a enclenché dès 1992 la mise en place d'une monnaie unique, ce qui implique des restrictions au niveau de la politique monétaire, comme la maîtrise stricte d'un déficit budgétaire de moins de 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) et le maintien d'un endettement bas. La monnaie unique, l'euro, sera tout d'abord mise en place en 1999 sous forme immatérielle pendant la cohabitation Chirac-Jospin, puis définitivement adoptée en 2002.

Les acteurs de l'ESS, et particulièrement de la NES adaptent leurs actions à cette nouvelle configuration. Tout d'abord, il y a un renouveau de la mobilisation de la société civile autour de projets porteurs de préoccupations écologiques, démocratiques, sociales et économiques dans un contexte de crise multidimensionnelle<sup>169</sup> (Demoustier, Colletis, 2012). Les actions locales s'inscrivent de plus en plus dans des préoccupations internationales. C'est particulièrement le cas pour celles liées à l'environnement, mais d'autres mouvements trouvent également une résonance mondiale. Par exemple, les organisations associées aux mouvements paysans, aux circuits courts ou à l'agriculture urbaine, qui trouvent des homologues dans tout le monde occidental et peuvent être réunies sous la bannière de l'altermondialisme. Les dynamiques altermondialistes ne dénotent pas de la formation d'une « société civile transnationale » (Agrikoliansky, Fillieule, Mayer, 2005, p.82), mais plutôt de « l'extension des processus de mobilisation au niveau international et leur adaptation à un nouveau contexte, celui d'un monde « global » impliquant de nouvelles formes de régulation et de participation des citoyens ». Les militants sont « fortement ancrés dans l'espace politique » de leur pays d'origine (*Ibid.*, p.83), mais celui-ci n'est pas nécessairement défini par les clivages politiques traditionnels qui avaient jusque-là dominé la dialectique des

---

<sup>168</sup> Loi no 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, dite loi Aubry, disponible à l'adresse Internet

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000558109&dateTexte=&categorieLien=id>.

<sup>169</sup> Demoustier et Colletis parlent également des deux facettes par lesquelles on peut considérer la crise ; une facette conjoncturelle et une autre, structurelle.

revendications économiques et sociales. Les NMS et les structures de la NES véhiculent des idées politiques, mais ne sont pas officiellement liés à des partis politiques. En France, leurs relations aux structures publiques et aux responsables politiques sont d'ailleurs ambiguës puisqu'ils soutiennent l'appareil institutionnel lié à l'État Providence (école publique, sécurité sociale, etc.) tout en critiquant l'action des gouvernements. En effet, ces derniers semblent avoir de moins en moins de pouvoir face aux grandes firmes multinationales et aux directives prises à l'échelle européenne. Cela se traduit par un affaiblissement, si ce n'est une destruction des acquis sociaux, et ce, en dépit de l'orientation politique au pouvoir. Que ce soit sous un gouvernement de droite, avec la présidence de Nicolas Sarkozy (Union pour un Mouvement Populaire), de gauche, avec la présidence de François Hollande (Parti Socialiste), ou du centre, avec la présidence d'Emmanuel Macron (et son parti En Marche ! arrivé au pouvoir en 2017), la politique française depuis le début des années 2000 n'a fait que poursuivre le processus de libéralisation de l'économie. L'effacement de l'opposition entre les partis majoritaires classiques entraîne une montée de l'extrême gauche et de l'extrême droite<sup>170</sup>. Bien que radicalement opposées sur leurs philosophies de bases, l'une appuyant la base de son programme sur les questions sociales et la solidarité et l'autre sur des questions identitaires, ces deux mouvances ont en commun dans les années 2010 de critiquer la mondialisation néolibérale et le poids de l'UE dans la décision politique. Cela dénote un accroissement de la tension entre le paradigme dominant et son opposition, et se traduit par conséquent par des situations complexes pour les structures qui s'inscrivent dans une position militante et souhaitant se politiser.

Les réalités auxquelles les structures de la NES doivent faire face sont très complexes. Les difficultés sociales et économiques sont simultanément liées à des questions d'appartenance communautaire, de sexisme, de racisme, d'inégalité de répartition des richesses, de dégradation des conditions de vie pour des raisons environnementales, de solidarité internationale, etc. Dans les années 1990 puis 2000, la figure de l'ouvrier cède la place à celle de l'immigré, la notion d'exploitation fait place à la notion de défavorisation. Alors que la première justifiait une lutte pour revendiquer une meilleure redistribution des richesses, la seconde permet moins de se situer dans un rapport de force. Cela conduit certaines structures à dénoncer une attitude de la part des pouvoirs publics consistant à mettre en œuvre des politiques de guichet et d'assistantat au lieu de faire face à des problèmes plus structurels.

---

<sup>170</sup> Dans les élections présidentielles de 2002, le parti d'extrême droite Front National dépasse les 18% d'électeurs au premier tour et passe au second tour. Il baissera autour de 10% des voix au premier tour aux élections présidentielles de 2007, mais remonte à un score avoisinant son résultat précédent en 2012, puis monte encore jusqu'à 21,30% au premier tour.

Dans ces circonstances, l'action de l'ESS est de plus en plus reconnue, mais les structures sont très dépendantes de financements externes. Les associations, en particulier, contribuent de manière importante aux dispositifs publics allant dans le sens de la réinsertion des personnes défavorisées, notamment dans le marché de l'emploi<sup>171</sup>. De 1990 à 1995, le nombre d'Entreprises d'Insertion (EI) double pour atteindre environ 750 structures, dont 70% sont des associations (Demoustier, 2001, p.55). Ces structures ont une organisation s'appuyant sur les « trois principes identifiés par Polanyi (réciprocité, marché et redistribution) pour désigner un ensemble d'initiatives reposant sur l'implication des usagers et combinant des ressources marchandes, non marchandes (dons et subventions publiques) et non monétaires (bénévolat) » (Bidet, 2003, p.172).

Il s'agit d'une force économique importante puisqu'en 2005-2006, l'ESS réunit 1 100 000 associations, dont 40 800 dans l'action humanitaire, 123 800 dans l'action sociale, 44 800 dans l'éducation, la formation et l'insertion et 40 600 dans l'économie et le développement local (formant ensemble environ 23% des structures) (Tchernonog et *ali*, 2007, p.1-2). En 2014, l'ESS représente près de 11 % de l'emploi salarié national, dont 8,1% dans les associations<sup>172</sup>. Le travail bénévole dans les associations françaises représente dans son ensemble 935 400 de postes Équivalents Temps Plein (ETP)<sup>173</sup> et mobilise 1 900 000 salariés (*Ibid.*, p.6-7).

Ce n'est pas seulement avec le secteur public que l'articulation de ces organisations est parfois difficile. Au-delà de la critique qu'elles déploient envers les grandes entreprises capitalistes, ces structures ne sont pas toujours très bien vues par les artisans locaux et les petites entreprises, qui considèrent que les aides étatiques qui leur sont apportées leur donnent des avantages et créent des situations de concurrence déloyale. Pourtant les EI et les AI constituent un « gisement d'emplois » (Demoustier, 2001, p. 57), notamment dans le secteur des services de proximité, ce qui explique que leur développement soit encouragé. Les emplois ainsi créés sont ancrés territorialement et ne sont pas sujets aux délocalisations, cependant, ils sont très dépendants des subventionnements publics. Directement d'une part, par la prise en charge du coût des salariés en insertion et l'utilisation de contrats publics, mais également indirectement, par l'octroi de prestations sociales, puisque ces aides permettent aux personnes en situation de fragilité d'accéder aux services des associations dans un contexte de

---

<sup>171</sup> Cette question sera de nouveau abordée plus tard, car la notion d'insertion ou de réinsertion suppose qu'il existe un modèle dominant et désirable dans lequel s'intégrer, ce qui est contesté par beaucoup de structures de l'ESS proposant des alternatives.

<sup>172</sup> Source INSEE : à partir des critères pour définir le périmètre de l'ESS de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014.

<sup>173</sup> Selon une Enquête CNRS Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations, effectuée en 2005-2006.

marasme économique<sup>174</sup>. Les structures sociales se retrouvent souvent dans une position où elles assument une délégation de services publics qu'elles doivent accomplir en se conformant aux prérequis et aux grilles d'évaluation des pouvoirs publics dont elles dépendent. Il en résulte un certain isomorphisme qui atténue la liberté des structures solidaires et les oblige à assurer des services sans les moyens financiers dont pourrait disposer un organisme public. On se retrouve face à une externalisation de certaines responsabilités de l'État vers la société civile.

En même temps, des problèmes existent en interne dans ces structures, notamment au niveau de l'articulation entre les salariés, les militants et les bénévoles, dont les casquettes sont souvent confondues et qui finissent par se retrouver eux-mêmes dans une situation de précarité. Vienney souligne d'ailleurs en 1994 qu'on observe dans la plupart de ces organisations « une sorte de retournement des rapports entre les personnes et l'entreprise, qui résume à lui seul les problèmes que rencontrent les organisations de l'économie sociale pour conserver leur particularité » (in Bidet, 2003, p.169). Dans un contexte de libéralisation et de raréfaction des moyens matériels et financiers, toute l'économie solidaire est mise à l'épreuve « dans la lutte contre la pauvreté et le chômage » (Demoustier, 2001, p.54) et pour la sauvegarde de projets politiques alternatifs. La remise en cause des fondements de l'ESS et les effets du capitalisme libéral constituent finalement un moyen réel de se différencier dans une économie très concurrentielle. Mais, tandis que les logiques néolibérales développent une résilience à la critique dans un temps de crise en phagocytant de plus en plus tous les secteurs de l'économie, une partie des structures renouent avec des logiques militantes fortes et subversives, même au sein des familles les plus institutionnalisées de l'ESS.

## **2.2. Résister à l'isomorphisme : vers des techniques de management et de développement sociales et solidaires ?**

Cette section aborde l'attitude actuelle des courants militants et alternatifs de l'ESS vis-à-vis des pressions isomorphiques du système économique capitaliste libéral. Tout d'abord, elle permet de décrire ces pressions pour comprendre les enjeux qu'elles posent (2.2.1). Ensuite, elle permet d'étudier les stratégies déployées par certains mouvements d'envergure de l'ESS cherchant à se faire reconnaître et à changer d'échelle grâce à des stratégies de gestion sociales, solidaires et de proximité (2.2.2). Enfin, il sera fait état des courants de l'ESS restant exclus de ce genre de dynamiques, peinant par conséquent à se développer mais créant tout de

---

<sup>174</sup> Par exemple pour des postes de garde d'enfants, assistants de vie, aide à domicile, etc.

même des configurations originales de réseaux locaux et nécessitant d'être plus finement analysées (2.2.3).

### 2.2.1. De fortes pressions isomorphiques pesant sur l'ESS militante

Pour les structures alternatives de l'ESS, c'est la relation aux pouvoirs publics qui constitue la pression isomorphique la plus importante. Comme cela a été dit plus tôt, les structures sont très dépendantes des pouvoirs publics (Tchernonog et alii, 2014), mais elles entretiennent également avec eux une autre relation qui pose des risques de normalisation ; elles s'impliquent dans les espaces de gouvernance et adoptent ainsi des logiques institutionnelles qui peuvent dévier par rapport à leurs valeurs initiales. Deux raisons à cela, l'une liée à l'effacement des clivages entre partis de droite et de gauche, amenant la grande majorité des échelles de gouvernance politique à adopter des logiques libérales en dépit du parti qui y a été élu. L'autre, liée à l'application de plus en plus fréquente de styles de gestion appartenant au courant du *New Public Management*. De nombreux éléments caractérisent ce style de gestion, ici c'est la définition proposée par Chappoz et Pupion qui a été retenue (2012, p.1):

- « - une séparation de la prise de décision stratégique relevant du pouvoir politique de la gestion opérationnelle relevant de l'administration ;
- l'orientation des activités administratives et l'allocation des ressources en fonction des produits et services à délivrer plutôt qu'en fonction de règles ou procédures ;
- la décentralisation et l'instauration d'agences comme instrument de régulation ;
- l'abandon du statut de fonctionnaire et l'avancement à l'ancienneté des agents pour une rémunération au mérite ;
- l'introduction des mécanismes de marché dans l'offre de biens et services d'intérêt général ;
- la logique de la transparence tant sur la qualité que sur les coûts des prestations ;
- la recherche de l'efficacité dans l'emploi des fonds publics ;
- la participation des usagers dans la définition et l'évaluation des prestations publiques<sup>175</sup>».

Pour les structures de l'ESS souhaitant proposer des contre-modèles et opérer des changements d'échelle pour leur activité et leurs messages militants, il est aujourd'hui très difficile d'échapper à l'isomorphisme. En dépit de leurs valeurs, elles doivent composer avec des cadres institutionnels influençant leur fonctionnement. Ces influences amènent à des choix isomorphiques, comme par exemple l'adoption de systèmes organisationnels plus rigides à mesure que les structures se développent, une transformation de l'image portée dans

---

<sup>175</sup> La société civile et les usagers sont également souvent impliqués, mais ont un pouvoir décisionnaire très faible.

un objectif d'atteindre des publics plus larges, l'adoption d'outils inspirés par le secteur lucratif ou la construction de partenariats, notamment sur une logique de proximité.

### **2.2.2. Des stratégies sociales, solidaires et proximitistes pour affirmer les spécificités du secteur militant**

Pour contrecarrer ces pressions, elles sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers des formes de management social et solidaire et vers une organisation s'appuyant sur des réseaux de proximité. Elles rejoignent ainsi des mouvements militants ayant fait des choix organisationnels en rupture avec le système dominant et qui ont été présentés plus tôt. Cependant, les résultats en termes d'efficacité de ces stratégies de développement ou de légitimation restent encore à évaluer. Cette sous-section permet de répertorier plusieurs exemples de ces dynamiques, qui seront ultérieurement analysés en détail à partir d'observations de terrain dans la partie 3.

Le premier exemple est celui des Groupes Économiques Solidaires (GES), qui sont des groupements généralement composés d'associations intermédiaires ou de Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et travaillant en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. Elles sont nées d'un travail de long cours de Coorace, qui est une fédération nationale de l'économie sociale et solidaire existant depuis 1985. Aujourd'hui, « les GES adhérents à Coorace représentent 1 614 équivalents temps plein et 44 558 K € de chiffre d'affaires »<sup>176</sup>. Une partie des GES cherche à faire valoir leur organisation en réseau territorial en accédant au statut de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE).

Ces PTCE sont un deuxième exemple des stratégies actuelles au sein de l'ESS pour faire reconnaître les spécificités du secteur tout en développant des activités solidaires à plus grande échelle. Il s'agit d'une innovation relativement récente (le terme PTCE commence à apparaître en 2009), qui a résulté d'un très long travail de recherche et d'expérimentation de la part d'acteurs de terrains, de grands noms de l'ESS comme le Labo de l'ESS, Coorace, le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRES), le Mouvement de l'Économie Solidaire (MES) et le Réseau des collectivités Territoriales pour l'Économie Sociale (RTES) et des pouvoirs publics. Ils sont aujourd'hui de véritables homologues des Systèmes Productifs Locaux (SPL) et autres Pôles de compétitivité qui se sont développés dans l'économie lucrative depuis les années 1970. Ils adjoignent cependant à

---

<sup>176</sup> Source : plaquette Coorace *Les Groupes Économiques Solidaires, acteurs d'un développement économique solidaire et durable*, consultable à l'adresse Internet [http://www.coorace.org/sites/www.coorace.org/files/plaquette\\_ges.pdf](http://www.coorace.org/sites/www.coorace.org/files/plaquette_ges.pdf)

leur action une forte valeur ajoutée sociale, solidaire ou environnementale, ce qui est sensé les prémunir contre la banalisation. Leur fonctionnement est le suivant ; les structures membres convergent pour mutualiser des ressources et participent à la mixité économique de leurs territoires en coopérant avec des structures publiques et l'économie lucrative. Cela participe grandement à leur ancrage local et à leur reconnaissance par les pouvoirs publics et même, par le secteur lucratif. Les travaux sur les PTCE se sont inscrits dans l'élaboration de la loi-cadre de l'ESS adoptée en 2014<sup>177</sup>, qui a été très importante pour donner une spécificité juridique au secteur de l'ESS et au PTCE en particulier. Cependant, cette loi a été parfois critiquée pour le fait qu'elle englobe dans l'ESS certaines structures lucratives à forte valeur ajoutée sociale, ce qui pourrait mener à dénaturer le secteur, tant la non-lucrativité est un de ses fondements idéologiques. Ce type d'organisation, qui est en grande partie composé d'associations, est aujourd'hui reconnu comme étant « un terrain fertile pour l'innovation » (CNCRES, rapport 2015, p.13) et comme « une réponse à la crise » (Rapport Frémeaux, 2013).

L'intérêt soulevé par ces formes de gestion de proximité est renforcé par la propagation d'autres types de « management social et solidaire » (Larequoi, 2014), qui ont été initiés par des entreprises emblématiques des mouvements militants, comme la banque éthique la Nef, et qui se répandent aujourd'hui dans les organisations les plus instituées de l'ESS, comme par exemple les grandes mutuelles<sup>178</sup>. Ces méthodes sont plébiscitées non seulement pour leur impact social et environnemental positif, mais également pour leurs performances économiques. Il semblerait qu'ainsi, par le biais de la proximité, l'ESS ouvre une nouvelle voie, mais il est encore difficile de dire s'il s'agit d'une opportunité de transformation du système dominant ou s'il s'agit d'un nouveau compromis social qui ne ferait que soutenir la résilience de celui-ci. Ces nouvelles dynamiques soulèvent l'espoir d'aller vers une économie plus inclusive et plurielle (Bidet, 2003, p.175). Cependant, il est d'ores et déjà possible d'émettre des réserves au vu de la réaction de repli ou d'autonomisation vis-à-vis de tout partenaire public ou lucratif d'une grande partie du monde militant.

En effet, à partir des années 2000, on entre dans une période où de nombreuses entreprises et personnalités politiques voient un intérêt à présenter une image de responsable tant socialement qu'environnementalement. C'est dans ce cadre de réflexion qu'est apparue la

---

<sup>177</sup> Plus précisément, la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, consultable à l'adresse Internet <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>.

<sup>178</sup> Celles-ci peuvent y voir un moyen de se différencier dans un marché très concurrentiel. « Bode [2000], qui a observé l'évolution de l'assurance maladie complémentaire en France comme en Allemagne, souligne que dans ces deux pays, « les organismes assureurs à but non lucratif essaient de conserver leurs principes solidaristes par la mise en œuvre d'actions particulières, ayant comme effet de maintenir ou d'intégrer dans les caisses des catégories sociales menacées par le jeu du marché ». Et il conclut [que] « le bilan est mitigé » » Bidet, 2003, p.175 )

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui pousse à une prise en compte volontaire d'enjeux sociaux, éthiques ou environnementaux. La RSE est promue à partir de 2001 par un rapport européen, le Livre Vert : *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* et est encadrée depuis 2010 par la norme ISO 26000<sup>179</sup>. Pour les entreprises marchandes de l'ESS, cette démarche constitue une opportunité de se distinguer et d'imposer leur expertise au sein de l'économie et de créer de nouveaux partenariats, via les groupements types PTCE qu'elle met en avant. Cependant, les partenariats ainsi créés reposent sur des exigences de la part des pouvoirs publics et des entreprises lucratives. Les partenaires peuvent aussi profiter de l'image positive et de l'efficacité de l'ESS sans qu'ils aient pour autant à se contraindre en suivant les règles éthiques gageant du caractère social et solidaire, que le tiers secteur a mis deux siècles à développer (Bidet, 2003, p.162-163). Les partenaires lucratifs ou publics peuvent seulement d'utiliser l'infrastructure et les compétences des organisations d'ESS de proximité pour faciliter l'activité des autres secteurs, ou des structures les plus normalisées de l'ESS, sans pour autant changer leurs logiques. De même, de nouveaux modes de gestion participatifs mis en œuvre par les pouvoirs publics, ayant comme objectifs annoncés la favorisation de la représentativité, de l'implication citoyenne et la démocratisation de l'économie (Laville, 1994, Fraisse, 2003 in Rousselière, 2004) ne servent-ils pas avant tout à l'obtention d'une adhésion plus forte de la population aux projets locaux sans donner une place prépondérante dans la gouvernance aux populations locales ou aux tissus militants ? Globalement, ces nouvelles dynamiques poussent à s'interroger sur la portée transformative qu'elles affichent.

Un autre phénomène symptomatique de ce questionnement est la *Sharing Economy*, ou économie collaborative, apparue dans les années 2010 à partir de dynamiques solidaires locales. Elle s'appuie sur des modes organisationnels du travail et de la production basés sur la mutualisation des ressources matérielles et immatérielles, avec une prédominance d'une logique d'usage sur celle de propriété. Son fonctionnement est possible grâce à des plateformes Internet et des outils de communication en ligne. À l'origine de ce mouvement se trouvent beaucoup de structures comme les AMAP, la plateforme d'hébergement réciprocaire *couchsurfing*, le covoiturage, etc. Mais une forte dérive vers la recherche de la lucrativité est apparue récemment avec des systèmes d'offre de transport ou d'hébergement comme Uber ou AirBnB<sup>180</sup>. Ces structures se sont révélées avoir des effets socialement

---

<sup>179</sup> Source : <https://www.senat.fr/ue/pac/E1776.html>

<sup>180</sup> L'entreprise Uber propose à des individus de s'inscrire sur une plateforme pour proposer des services de transport de particulier. Elle a inspiré la création de très nombreuses plateformes, notamment de livraison, mais également de télétravail, qui sont aujourd'hui rassemblés sous le néologisme d'entreprises « uberisées ». Airbnb est un site qui permet aux particuliers



néfastes, comme la précarisation de l'emploi, la montée des prix de l'immobilier, le non-acquittement de la dette fiscale, la concurrence déloyale, etc.

Aux pressions isomorphiques créées par les relations de contractualisations, de partenariats et de subventionnements avec le reste de l'économie, s'ajoutent donc des risques de récupération des discours solidaires. Ce véritable blanchiment écologique (*greenwashing*) et social de l'image des entreprises qui ont de telles pratiques<sup>181</sup> peut amener à une perte d'identité pour le secteur de l'ESS. La récupération des innovations et des idées fondées sur la solidarité et la réciprocité éloigne l'intérêt du public pour les structures qui ont engendré les mouvements et qui ne disposent pas de la même « force de frappe » médiatique et technique que le secteur lucratif pour les mettre en pratique. Elle les vide également de toute substance politique. C'est pour cela qu'une partie des structures se gardent d'entrer dans certains types de processus de développement. Cependant, elles aussi mènent des stratégies de développement basées sur la proximité, mais dont les effets peuvent être moins visibles et plus subtils, mais tout aussi importants dans la mise en pratique d'une économie véritablement alternative. Elles seront analysées dans la partie 3.

### **2.2.3. Une grande partie des structures subversives restent à l'écart des dynamiques de changement d'échelle**

Malgré la volonté d'une partie du monde politique et de nombreux acteurs de l'ESS de développer des formes de management sociales, solidaires et proximates, certaines structures restent aujourd'hui dans une situation de défiance, voire de repli vis-à-vis des dynamiques de convergence avec le reste de l'économie. Il s'agit majoritairement de structures associatives appartenant à la NES ou de collectifs non déclarés. Les causes qu'ils défendent les mettent souvent dans une position d'opposition directe avec les politiques publiques et parfois même dans une situation d'illégalité. Cela a abouti à une forte répression et à quelques procès qui ont été déterminants dans leur rapport à toute forme de convergence avec des organisations du reste de l'économie.

Ce propos peut être illustré par un exemple ; celui des SEL, qui est une structure appartenant aux monnaies communautaires locales. Ces structures profitent aujourd'hui d'un « vide juridique » pour créer un marché parallèle de biens et de services qui ne se conforme pas à

---

de mettre en location leur propre logement ou leurs propriétés immobilières et a grandement déstabilisé le marché de l'hôtellerie ainsi que le marché immobilier dans les grandes villes.

<sup>181</sup> De nombreuses entreprises utilisent des arguments écologiques ou liés au développement durable dans leurs stratégies marketing. « L'utilisation de ce type d'arguments est appelée *greenwashing* ou écoblanchiment ou bien encore blanchiment écologique d'image » (Breduilleard, 2013, p.115). Des procédés très similaires, utilisant cette fois des arguments sociaux, sont également appliqués et peuvent être qualifiés de *socialwashing*.

l'image d'association d'aide aux publics défavorisés qu'on leur attribue parfois<sup>182</sup>. Ayant une « revendication libertaire », ils n'ont pas de « place légale bien définie mais jouent justement avec les failles » du système légal (Mandin, 2009, p.35). Cependant, leur activité a soulevé une forte suspicion de la part des autorités, qui assimilaient leur activité à du travail clandestin. En 1996, un procès ayant fait depuis jurisprudence a éclaté dans l'Ariège concernant un SEL pyrénéen pour ce type d'accusation. Le jugement prononcé le « 6 janvier 1998, donna raison aux accusateurs » (*Ibid.*, p.38) mais une procédure en appel a permis l'annulation des charges au motif du caractère occasionnel de l'activité. Cela veut dire que l'activité des SEL est tout au plus tolérée et soumise à certains critères : les services rendus doivent y être occasionnels, non-professionnels, limités en termes d'heures et ne pas concerner des activités très encadrées légalement<sup>183</sup>. Cela entrave grandement la possibilité pour les structures d'offrir à leurs adhérents une réelle alternative au système marchand où de compenser les besoins en biens et services qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir (même si ce n'est pas la seule raison qui motive l'adhésion au sein des SEL).

Un autre exemple concerne certaines structures ayant entrepris depuis les années 1980 et 1990 à venir en aide aux sans-abris en organisant des opérations à la limite de la légalité comme de la récupération alimentaire dans des poubelles de supermarchés ou l'occupation des squats, comme celui investi par la fondation Abbé Pierre en 1994, rue du Dragon à Paris<sup>184</sup>. Ces activités remettent en question la notion de propriété et ont donné lieu à des plaintes et, encore aujourd'hui, à des expulsions musclées. Même si certains cadres étatiques ont depuis été assouplis<sup>185</sup>, d'autres conflits se sont au contraire durcis et engagent aujourd'hui une partie militante du secteur solidaire dans des batailles juridiques très dures, notamment sur la question des sans-papiers.

Le droit de propriété est aussi remis en question dans le domaine de l'agriculture. D'une part, par le mouvement des ZAD, qui a déjà été évoqué plus tôt, et dans certains cas d'expérimentations d'agriculture urbaine. En effet, les militants de ce type de structures s'approprient des terrains non utilisés pour en faire des fermes ou des jardins collectifs, protégeant par le même fait l'environnement, mettant en avant des problématiques

---

<sup>182</sup> Les SEL sont parfois présentés par les médias de la façon suivante : « face à la recrudescence du chômage, à la précarité des emplois et à la pauvreté de plusieurs millions de personnes jeunes et moins jeunes, le système d'échange local se veut une alternative au système monétaire actuel » (extrait de « Système d'échange local (SEL): du troc pour échapper à la crise », émission télévisuelle du 20/04/2009 disponible sur <https://www.ina.fr/video/VDD09011099>)

<sup>183</sup> Par exemple toutes les activités qui nécessitent d'être assurées, celles liées au milieu médical, etc.

<sup>184</sup> Comme en témoigne l'émission du JT de 13h de F2 du 19 décembre 1994, « L'Abbé Pierre réquisitionne un squat rue du Dragon à Paris », disponible à l'adresse Internet <https://www.ina.fr/video/CAB94112705>.

<sup>185</sup> Le 3 février 2016, l'Assemblée nationale a adopté des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui ont été ratifiées à l'unanimité par le Sénat. Ces mesures concernent en particulier les grandes surfaces qui ne peuvent plus empêcher des associations de récupérer les invendus jetés.

alimentaires, ainsi que de nombreuses autres revendications. Récemment, certaines de ces structures ont été impliquées dans la prise en charge et l'hébergement de sans-papiers. La réaction des pouvoirs publics est généralement d'entamer des procédures d'expulsions, comme à Notre-Dame des Landes en 2018, où des affrontements extrêmement violents ont opposé les forces de l'ordre et les zadistes.

En résumé, des mouvements importants se sont développés dans les dernières décennies pour offrir une réponse aux pressions isomorphiques du paradigme dominant et affirmer les spécificités des branches militantes et alternatives de l'ESS. Cependant une très grande partie des initiatives subversives du secteur restent exclues des dynamiques de changement d'échelle et de coopération avec les autres acteurs de l'économie. Leurs rapports avec ces derniers restent très conflictuels. Il semblerait que depuis les années 1980 on recycle « la vieille haine de l'utopie » (Abensour, 2010, p.34) pour justifier la mise à l'écart toutes les structures souhaitant échapper à la banalisation ou à l'instrumentalisation. Certaines d'entre elles sont même réprimées durement, car elles développent des stratégies de résistance allant à l'encontre des institutions en place et parfois même du cadre légal. Elles cherchent donc souvent à s'autonomiser le plus possible vis-à-vis du reste de l'économie, jusqu'à parfois se mettre en situation de repli, ce qui les empêche souvent de se développer rapidement. Aussi, « elles ne parviennent pas à construire une parole commune dans l'espace public » (Dacheux, 2013, p.111) et présentent une apparence de grand éclatement lié au fait que plusieurs structures similaires cohabitent sur les territoires sans nécessairement coopérer.

Pour résoudre les problèmes qui leur sont inhérents, comme la volatilité du bénévolat, la rareté des compétences en leur sein ou le manque de moyens matériels et financiers, elles mettent cependant en œuvre des stratégies de proximité, souvent très flexibles, au moins aussi intéressantes à étudier que celle des PTCE. C'est pourquoi elles sont au cœur des observations faites au sein de ce travail de recherche.

## Conclusion de la partie 1

La rétrospective historique a mis en lumière le fait que certaines périodes de grande transformation avaient permis à des structures de l'ESS s'opposant frontalement au modèle socio-économique dominant de germer. Chacune de ces périodes correspond à une mutation du capitalisme libéral (Boltanski, Chiapello, 1999) ayant provoqué une réaction contestataire au sein du tiers secteur et de la société civile dans son ensemble. Cependant, l'étude des trajectoires des différentes organisations ainsi créées montre que leur quête de développement et de légitimation a généralement mené à une normalisation de leur fonctionnement si ce n'est des valeurs qu'elles affichent.

Tout d'abord, l'étude du contexte révolutionnaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle a démontré qu'il s'agissait d'une période propice au développement de projets économiques et sociaux très alternatifs en raison d'une remise en cause transversale des institutions. Les idées alors développées ont durablement impacté l'ESS alors naissante, au point de subsister en filigrane jusqu'à aujourd'hui. Mais de nombreux prérequis n'étaient pas encore en place pour contrebalancer l'équilibre des pouvoirs qui, via la Révolution Industrielle, installa le capitalisme libéral dans une position dominante. La voie qui a tout d'abord été choisie par les mouvements sociaux et solidaires héritiers de la Révolution a été celle de l'acquisition progressive de libertés civiles. Cela a conduit tout un pan de ce mouvement à s'intégrer dans les institutions politiques existantes et à adopter une attitude plus réformiste que révolutionnaire. Le pari a été que les progrès graduels permettraient à une partie de plus en plus grande de la société de s'émanciper de la dialectique dominants/dominés et d'accéder à un plus grand pouvoir de détermination sur l'organisation économique et sociale. Cette voie a permis d'obtenir un grand nombre de progrès en termes de droits civils et sociaux depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, et la transformation de la société a été indéniable. Cependant, les logiques systémiques préexistantes n'ont jamais réellement été remises en cause<sup>186</sup>.

Ces progrès pouvaient-ils permettre sans heurts et sans révolution de réaliser les objectifs qui paraissaient utopiques une centaine d'années plus tôt ? L'efficacité pour les structures subversives se trouvait-elle dans l'institutionnalisation ? Durant les Trente Glorieuses, l'émancipation a semblé en bonne voie grâce à la mise en place de l'Etat Providence, censé

---

<sup>186</sup> Hormis, bien entendu, dans les pays qui se sont tournés vers des révolutions communistes. Cependant, l'analyse historique a montré que même l'Union Soviétique se soumettait à de nombreuses conventions appartenant aux mondes marchands et industriels (Boltanski, Thévenot, 1991).

garantir l'ascenseur social sur un principe méritocratique et soutenu par une très grande partie de l'ESS. Cette période voit les structures de l'ESS se normaliser et leur fonctionnement se banaliser, se rapprocher du modèle dominant, perdre leur portée subversive. Aussi, quand cette période se termine dans les années 1970, la partie la plus militante du secteur est obligée de se réinventer face à un durcissement des conditions économiques et sociales et à la multiplication des politiques néolibérales.

La période contemporaine voit le renouveau d'un contexte de remise en cause des institutions en raison de défaillances du système néolibéral et de son manque de soutenabilité. Mais la période révèle aussi les difficultés, dans un contexte mondialisé où les cadres supranationaux de la finance et du commerce dominant la décision politique et économique, à construire des institutions spécifiques aux modèles alternatifs. Certains courants, comme celui des PTCE, font pourtant le pari de la proximité pour changer d'échelle sans compromettre leurs valeurs. D'autres, comme la Nef, proposent des formes de management sociales et solidaires. Mais une grande partie du secteur militant reste soit englué dans des dynamiques isomorphiques, soit adopte une stratégie de repli et peine à se développer, en dépit du fait qu'il ait une portée politique réelle.

En effet, les alternatives qu'elles proposent offrent un choix aux acteurs qui souhaiteraient s'inscrire dans des pratiques économiques en rupture avec le paradigme dominant, correspondant à des valeurs sociales et solidaires et ainsi maximiser leurs libertés effectives (Sen, 2000). De plus, ces structures pourraient être de formidables facteurs de résilience pour la société dans son ensemble si le modèle dominant actuel venait à s'effondrer, comme cela a été prédit par de nombreux économistes (Meadows, Meadows, Randers, 1972 et 2004). Pourtant, malgré le poids total conséquent que l'ESS a dans l'économie, les structures de la NES et particulièrement les structures militantes restent de petite taille et dispersées. En effet, « les trois quarts des établissements de l'ESS comptent moins de 10 salariés, ce qui peut donner l'image d'une économie exclusivement constituée de petites structures de proximité »<sup>187</sup>.

Pourtant, pour les acteurs de l'ESS militante, un changement d'échelle semble souhaitable pour atteindre les objectifs politiques subversifs qu'ils se sont fixés. Ils perçoivent l'isomorphisme comme un risque et souhaitent aujourd'hui trouver des voies de développement qui ne compromettent pas leurs valeurs ou leur message politique, dans un

---

<sup>187</sup> Source : CNRES Rapport 2015. Il faut cependant remarquer que ce sont plutôt les grands groupes de l'ESS qui pèsent dans la gouvernance, puisqu'ils répondent davantage aux critères classiques de développement ayant cours dans les autres secteurs de l'économie. Pour citer à nouveau le CNRES « ce sont les établissements de plus de 10 salariés qui concentrent près de 85 % des emplois ».

contexte de crise économique et environnementale. Pour le moment, les organisations se cantonnent à une stratégie d'occupation de « niches » de besoins spécifiques dans lesquelles elles font preuve d'une forte efficacité sociale « étrangère à l'efficacité économique » (Latouche, 2003, p.117). Cependant, ces niches manquent de profondeur et surtout de cohérence et d'articulation pour leur permettre d'avoir une vraie portée transformative. Pourtant, la myriade de propositions alternatives que ce chapitre a permis de présenter est unie par un riche héritage historique de convictions philosophiques. Ces valeurs et ces habitudes organisationnelles héritées de deux siècles de militantisme peuvent-elles constituer une base suffisamment solide pour atteindre des situations de coordination et d'accord entre les différentes structures (Boltanski, Thévenot, 1991, p.85) respectueuses de leurs particularités ? Bien que l'action des organisations de l'ESS ait des effets à long terme sur les valeurs portées au sein de la société et sur l'innovation tant économique que sociale, les formes de développement et de coordination classiques semblent inéluctablement mener à la normalisation, la récupération par le paradigme dominant et à l'émoussement de leur portée subversive. Aussi, semble-t-il nécessaire d'explorer des registres conventionnels alternatifs qui pourraient permettre la création d'institution et les rapprochements organisationnels.

Une grande partie des discordes entre l'ESS militante et les autres secteurs de l'économie provient d'une mauvaise compréhension des dynamiques spécifiques qui y sont à l'œuvre. Cela est notamment dû au fait que les outils théoriques utilisés pour les étudier sont à l'origine créés pour le secteur lucratif et ne sont pas adaptés à la très forte hétérogénéité de motivations qui inspirent l'action au sein de la NES. Aussi, est-il nécessaire de choisir, parmi les différents courants d'analyse économique, des outils pertinents pour l'étude des dynamiques alternatives de proximité au sein de l'ESS et même de les adapter, si cela s'avère nécessaire. La partie 2 de ce travail de recherche permet de présenter ces outils théoriques appartenant aux courants hétérodoxes de l'économie et plus particulièrement à l'économie de la proximité, complétée par des incursions dans l'économie des conventions.

## Partie 1 : L'ESS au cours de l'histoire

## **Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité**

La première partie de ce travail de thèse a révélé que l'ESS avait été, à travers l'histoire, très souvent banalisée, voire instrumentalisée, lorsqu'elle devait coopérer avec les autres secteurs économiques dans le but de se développer. Les structures les plus militantes, particulièrement celles faisant partie de la NES, ont subi ainsi le risque de devenir des outils de procédés de *greenwashing* ou de *socialwashing* de la part d'entreprises lucratives ou de personnalités politiques peu scrupuleuses et ne partageant pas réellement leurs convictions, ce qui a pu grandement compromettre la portée de leur action. Aujourd'hui, une autre caractéristique de l'ESS prête le flanc à des types d'exploitation similaires ; l'ancrage territorial des structures, et particulièrement des organisations alternatives. En effet, les structures publiques et privées s'orientent de plus en plus vers des logiques territorialisées (Raffestin, 1997, p.165), se voulant inclusives et respectueuses des particularités locales. Le vocabulaire usité est particulièrement révélateur, puisque les concepts de « proximité », de « développement local », de « décentralisation », de « projet », de « démocratie », de « contrat », etc. sont fréquemment mobilisés. Cette tendance amène à intégrer de plus en plus d'acteurs de la société civile, via des structures de l'ESS, dans les institutions de gouvernance économique locales, leur donnant ainsi une chance de peser sur les logiques de développement. Cependant, il semblerait que seules les organisations de l'ESS capables de s'adapter aux institutions préexistantes arrivent à se faire entendre ; une grande partie du secteur militant reste encore méconnu et les revendications qu'il porte n'ont encore qu'une portée de diffusion limitée.

Malgré leur volonté de participer à la gouvernance locale, certains courants alternatifs de l'ESS ne parviennent pas à s'imposer. Cela n'est cependant pas dû uniquement à une hostilité des autres secteurs envers leurs projets de transformation de l'économie et de la société. Souvent, il y a une réelle incapacité de ces partenaires potentiels à comprendre la multiplicité des logiques à l'œuvre au sein de l'ESS et à choisir les modalités de convergence qui leur seraient adaptées. Cela est sans doute lié au fait que les outils d'analyse économique à leur disposition ont principalement été créés pour comprendre les mécanismes du paradigme dominant. Les outils théoriques hétérodoxes et spécifiques au tiers secteur demeurent minoritaires, ce qui entrave la mise en place d'une économie réellement plurielle.



Pour comprendre les dynamiques humaines à l'œuvre dans les organisations de la NES et dans les nouveaux mouvements alternatifs qui se développent en opposition au capitalisme libéral, il faut remettre en question plusieurs concepts théoriques de l'économie orthodoxe et faire un retour sur la place du courant économique hétérodoxe choisi comme cadre de cette étude. Le premier de ces concepts est celui de l'acteur parfaitement rationnel, également appelé *homo economicus*. En effet, cette figure centrale de la discipline scientifique doit être remise en question dans ce travail pour plusieurs raisons. Premièrement, étant donné le rapport ambivalent que l'ESS a entretenu avec le modèle économique dominant, l'analyse du secteur dans son ensemble requiert davantage une approche théorique hétérodoxe qui intègre la rationalité des acteurs dans les cadres institutionnels dans lesquels ils évoluent. Deuxièmement, les organisations sur lesquelles porte ce travail de recherche sont intrinsèquement ancrées dans un contexte territorial, ou, pour reprendre les mots de Gilly et Lung, dans le contexte d'un « territoire construit socialement » (in Demoustier, 2010, p.91). Certaines d'entre elles semblent former avec leur territoire un « couple allant de soi » (Pecqueur, Itçaina, 2012), tant elles ont été construites par le bas pour refléter certaines spécificités locales. Or, la prise en compte de l'encastrement des acteurs dans leur environnement (ressources disponibles, relations interpersonnelles) et dans les institutions conditionnant leurs arbitrages (règles, normes, valeurs) permet d'envisager la rationalité d'une manière différente. L'adoption d'un cadre théorique envisageant la rationalité comme limitée, ou plutôt située, permet une meilleure compréhension des motivations profondes de la diversité des comportements économiques. La figure de l'*homo economicus* cède la place à celle qu'Hassan Zaoual a qualifié d'*homo situs* (2005, p.66), bien plus adaptée aux analyses de la NES (Bidet, 2003, p.173) et des alternatives économiques. En somme, la volonté de ne pas trahir la portée subversive des objets de cette étude a dirigé le choix des outils théoriques vers l'analyse territoriale, hétérodoxe et institutionnaliste. Cette approche est d'autant plus pertinente qu'il avait été décidé de consacrer un volet important à la recherche de terrain, à l'étude empirique et aux analyses qualitatives.

Les courants hétérodoxes se sont d'ailleurs beaucoup développés après le tournant des années 1970. De la même façon que l'ESS subversive qui avait connu un renouvellement à la même époque, certaines branches de l'analyse économique ont rompu avec le mode de pensée néolibéral qui était alors en passe de régner sur la discipline économique autant que sur la décision politique. Incitée par la crise et le constat de l'insoutenabilité du système capitaliste d'accumulation, dénoncé dès 1972 par les travaux scientifiques du Club de

Rome et le rapport Meadows, l'hétérodoxie a cherché, comme l'ESS, à proposer une vision alternative de l'économie.

Au sein de l'hétérodoxie, certaines branches de l'économie géographique (spatiale ou territoriale) se rencontrent et font état des processus d'uniformisation des valeurs, de l'importance des institutions dans les dynamiques liées à la mondialisation et dans celles qui, en réaction, amènent une résurgence des spécificités locales. Les précurseurs sont Walter Isard à l'internationale, François Perroux en France. Simultanément, la pensée institutionnaliste se développe et enrichit les analyses spatiales, avec comme auteurs principaux Douglass C. North, Oliver E. Williamson, Ronald Coase ou Elinor Ostrom. Une grande partie des courants hétérodoxes sont issus de l'économie industrielle et régionale.

À partir des années 1980, se développe l'économie de la proximité. Cette discipline qui étudie les stratégies locales des acteurs économiques face à des problématiques globales et les configurations des réseaux productifs qu'elles entraînent rencontre un important écho scientifique. Elle s'intéresse particulièrement aux configurations des tissus économiques locaux et aux avantages uniques conférés par cet ancrage local. Dans cette optique, le territoire, ses ressources et ses acteurs confèrent une valeur ajoutée aux organisations qui décident de s'appuyer sur des stratégies de proximité<sup>188</sup>. Cette approche permet d'intégrer une plus grande mixité d'acteurs dans l'analyse économique et d'ouvrir la voie à une meilleure prise en compte du secteur de l'ESS. L'hétérogénéité des configurations productives et les contextes sociaux sont ainsi davantage pris en compte et permettent la mise en place de formes de développement adaptées aux besoins locaux (Rapport Pierre Martin, 2010).

L'économie de la proximité s'intéresse particulièrement aux différentes formes de Systèmes Productifs Locaux (SPL) qui, par leurs stratégies de valorisation des ressources locales, amènent de l'innovation, de la compétitivité et de la résilience aux territoires sur lesquels ils sont implantés. Cette branche de l'économie hétérodoxe était donc naturellement indiquée et outillée pour aborder la question des PTCE. Cependant, comme cela a été dit plus tôt, les PTCE, même s'ils bénéficient de plus de reconnaissance de leurs actions et d'aides matérielles de la part des pouvoirs publics, doivent se conformer au moins en partie à certaines logiques isomorphiques. Cependant, ce courant est-il adapté à l'étude des structures

---

<sup>188</sup> Les ressources que les acteurs mobilisent ainsi peuvent être qualifiées de « situées ». Elles sont non délocalisables et constituent des atouts de compétitivité dans des situations de forte concurrence économique. Par ailleurs, l'étude de l'ancrage des structures productives et de leurs liens avec le territoire sur lequel elles sont implantées permet d'inclure dans les résultats de leur activité leur production « d'externalités », pouvant être négatives (pollution, dégradation du paysage, etc.) mais aussi positives avec notamment des économies permises grâce à de possibles synergies ou en termes d'innovation (Angeon, Caron, Lardon, 2006, p.3).

et des réseaux militants qui restent en repli des dynamiques de convergence territoriale entre les différents secteurs de l'économie ?

La problématique de cette partie vise justement à présenter et à situer ce courant théorique au sein des sciences économiques, d'en extraire les outils pertinents pour l'analyse des organisations alternatives de l'ESS et d'adapter ces outils, si nécessaire, aux structures qui ont jusque-là ont fait peu l'objet d'études scientifiques dans cette discipline. Un courant théorique intégrant des notions sociologiques a été choisi pour enrichir l'économie de la proximité ; il s'agit de l'économie des conventions (Boltanski, Thévenot, 1991), qui permet de rendre compte de la formation de règles et de normes expliquant la coordination entre acteurs (Orléan, 2004, p.8). Les emprunts à ce champ théorique permettent de rendre compte des dissonances existant parfois au sein des structures entre différents registres de valeurs et des difficultés pour les valeurs subversives à s'imposer face aux institutions dominantes.

Cette partie est composée de trois chapitres :

Le chapitre 4 présente rapidement la généalogie de l'économie territoriale et sa position au sein des sciences économiques depuis l'apparition de l'économie industrielle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il permet, à travers une étude des rapports entre les courants orthodoxes et hétérodoxes de l'économie, d'exposer les idées centrales des théories encadrant le capitalisme libéral dans ses différentes évolutions. Il expose ensuite comment, dès les années 1970, certains courants de l'économie géographique se sont détachés des préoccupations économiques orthodoxes et des politiques de développement « clés en mains » (Facchini, 2005, p.61). Il fait le parallèle avec les éléments historiques donnés dans le chapitre 1 à propos de l'insuccès des modèles de développement « hors-sol » et l'échec persistant des pays occidentaux à retrouver une forte vitalité économique. Il y est question des points spécifiques de l'économie orthodoxe sur lesquels les divergences deviennent de plus en plus marquées à mesure que se fait la lente mais nécessaire prise en compte du territoire dans l'économie. En effet, à mesure que l'échelon décisionnel de l'économie passe à un niveau transnational, avec la construction de marchés communs (notamment le marché européen) ou l'hégémonie de la finance, la gouvernance territoriale est transmise à des niveaux localisés via des processus de décentralisation. Dans les années 1990, cela a amené le courant théorique de l'économie de la proximité à se développer et à étudier plus spécifiquement les transformations socio-économiques et les stratégies de coordination des acteurs à des échelles micro et méso-territoriales. Cette branche fait le lien avec la sociologie et le courant institutionnaliste, ce qui la rend particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit d'analyser des objets d'étude non-

orthodoxes, comme les organisations de l'ESS adoptant une position subversive basée sur la proximité.

Le chapitre 5 fait état de la place des organisations de l'ESS au sein des différents objets d'études de l'économie de la proximité et particulièrement des courants alternatifs. Traditionnellement, cette branche de l'économie s'intéresse aux différents types d'organisations productives coordonnées (les clusters, les districts industriels, les pôles d'innovations économiques, de compétitivité, etc.), généralement regroupées sous la dénomination de Systèmes Productifs Locaux (SPL). Cette partie permettra de voir que l'ESS occupe une position marginale dans ce type de réseaux et n'y est intégrée que dans la mesure où elle participe à créer des environnements favorables à l'implantation et au bon fonctionnement des entreprises. Les objectifs des SPL mis en avant par les acteurs de terrain et les analystes demeurent très concentrés sur des préoccupations allogènes aux valeurs sociales et solidaires de l'ESS et les passerelles institutionnelles et organisationnelles entre ce secteur et le reste de l'économie ont du mal à se créer. Toutefois, l'idée d'étudier les tissus productifs spécifiques à ce secteur émerge progressivement, grandement poussée par des acteurs spécialisés dans le monde de la recherche, comme le Labo de l'ESS, principalement à travers la multiplication de PTCE et d'études qui leur sont consacrées dans les cinq dernières années. Ce chapitre aborde ce tournant tout en soulignant que les groupements de l'ESS les plus alternatifs restent exclus de cette vague d'intérêt, ce qui empêche un changement d'échelle pour leurs actions et leur portée politique. Il semblerait que ni les acteurs ni les observateurs ne possèdent une grille d'analyses adaptée, ce qui les condamne à devoir se plier aux évaluations et aux modèles de développement existants pour se faire connaître. Aussi, il est important de combler ce manque analytique pour comprendre et unir les initiatives alternatives que Foucault désignait sous le nom d'« hétérotopies », autrement dit, les petites organisations fragmentées rappelant les mouvements utopiques libertaires du XIX<sup>e</sup> siècle et existant aujourd'hui dans un « espace impossible » (Harvey in North, 2006, p.27) entre local et global.

Enfin, le chapitre 6 est consacré à la définition des outils choisis au sein du cadre théorique de l'économie de la proximité, cadre qui a été enrichi d'apports de l'économie des conventions permettant de comprendre les dynamiques spécifiques à l'œuvre dans les structures proposant des fonctionnements économiques alternatifs basés sur la réciprocité, la convivialité, le respect de l'environnement, des libertés effectives des individus, etc. Il présente la manière dont ces outils sont utilisés dans ce travail de recherche. Il y est fait état du fonctionnement et des méthodes de mesure des proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

Cette partie permet de prendre position sur la question centrale de l'articulation entre les différentes formes de proximité et les effets rétroactifs de celles-ci. En effet, l'articulation entre la proximité institutionnelle (fondée sur les habitudes, les valeurs et les règles appliquées dans les structures) et la proximité organisationnelle (menant à une mutualisation des moyens et à une collaboration autour de projets communs) nécessite une analyse approfondie. Dans ce travail, elle est faite grâce à la construction d'une grille d'analyse de ce que Boltanski et Thévenot ont appelé les registres de justification de l'action (1991). Il s'agit d'ensembles de valeurs et de logiques rattachées à différents aspects de la nature humaine et des interactions sociales. Ils englobent les conventions qui permettent aux acteurs socio-économiques d'agir de façon appropriée dans différentes situations (vie de famille, participation au monde du travail, conduite de transaction, délibérations citoyennes, etc.). Tandis que dans le paradigme dominant, seul un certain nombre de conventions sont considérées comme appropriées (où « grandes » pour reprendre l'expression de Boltanski et Thévenot), l'ESS laisse libre cours à un bien plus grand nombre de logiques. Les registres de justification influencent énormément les formes organisationnelles qu'adoptent les structures ou les réseaux productifs, via l'influence des investissements de forme. Cette notion, développée par Thévenot en 1986, montre comment l'utilisation de certains registres de justification peut amener les acteurs à adopter des habitudes d'action difficilement modifiables, ce qui ancre les organisations qu'ils construisent dans des trajectoires de développement plus ou moins isomorphiques avec le modèle dominant. L'introduction de ce cadre analytique permet de mieux comprendre ce qui pousse les acteurs à adhérer ou à rompre avec les conventions liées au « nouvel esprit du capitalisme » néolibéral (Boltanski, Chiapello, 1999) et d'évaluer le degré d'efficacité de leur action par rapport aux objectifs de subversion qu'ils se fixent.

#### **Chapitre 4 : La place du territoire en économie : vers une économie de la proximité**

Ce chapitre 4 présente la généalogie des courants de l'économie territoriale et l'évolution de leur positionnement entre orthodoxie et hétérodoxie. Il permet notamment de situer la position adoptée dans cette thèse, à savoir l'utilisation des outils de l'économie de la proximité, par rapport à certaines logiques d'analyse territoriale d'influence néoclassique ou néolibérale. Il permet également de définir plus précisément les caractéristiques théoriques des courants économiques dominants au cours de l'histoire et auxquelles les penseurs de l'ESS se sont opposés. Il répond à la question suivante : en quoi l'alignement idéologique de ce courant est corrélé à la critique du paradigme dominant et fait écho au renouvellement des préoccupations militantes au sein de l'ESS ? Ce chapitre a donc pour but de mettre en lumière les éléments qui permettent au courant théorique choisi d'être particulièrement adapté aux objets d'étude hétérodoxes, bref, de « parler le même langage » que les organisations subversives sociales et solidaires.

La section (1) débute à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la naissance de l'économie industrielle et les apports des théoriciens précurseurs de l'analyse des dynamiques urbaines, industrielles et territoriales, comme Alfred Marshall (1890). Elle commence par la démonstration du fait que les considérations territoriales n'ont jamais été totalement laissées de côté par l'économie classique, notamment dans le courant de l'économie industrielle, mais qu'elles ont souvent été minimisées ou « gommées » pour ne pas gêner la construction de modèles généraux, abstraits et souvent très mathématisés. Bref, certains aspects territoriaux ont été ignorés pour ne pas dégrader la pureté scientifique revendiquée des sciences économiques par des considérations qualitatives et inquantifiables et par des apports d'autres sciences humaines. Cependant, cette approche s'est révélée insuffisante à partir des années 1970 et les sciences économiques ont dû s'enrichir en s'ouvrant à la pluridisciplinarité ; tout particulièrement, mais pas exclusivement, aux sciences politiques et à la sociologie.

La section (2) évoque les évolutions de l'économie régionale, qui se mue en « nouvelle économie géographique » et adopte certaines positions hétérodoxes face à la vague néolibérale provoquée par la popularité croissante de l'École de Chicago. Ce nouveau courant a cherché à rendre compte des avantages en termes d'efficacité et de compétitivité de certains groupements économiques. L'accent a été mis sur des méthodes de coopérations interstructurelles et de convergences transposables, qui peuvent donc faire modèle et servir d'appui pour les politiques de développement. Cela a généré une importante quantité d'études

sur la diversité de figures types de SPL qui seront présentées plus loin. Cependant, ce mouvement a également proposé des outils méthodologiques valorisant les approches hétérodoxes, pragmatiques et empiriques, qui ont permis de restituer les caractères uniques que chaque type de réseau local avait créés grâce aux opportunités et aux ressources de proximité dont il disposait. Cette approche fondée sur les ressources situées, c'est-à-dire des ressources qui ont une valeur accrue en fonction de leur position géographique, institutionnelle ou organisationnelle et qui sont donc difficilement substituables. Elle est propre à l'économie de la proximité, qui se développe particulièrement à partir de la fin des années 1980 et le début des années 1990, et qui est le cadre théorique retenu dans ce travail de recherche pour sa capacité à saisir des objets aux qualités et aux objectifs très divers.

## **1. La composante territoriale dans les sciences économiques**

Cette section permet de présenter les éléments de prise en compte des réalités géographiques au moment de la structuration de l'économie en tant que science durant la Révolution industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle montrera comment la diversité empirique des différents cadres productifs territoriaux est ignorée au profit de mécanismes d'ajustement marchand par l'offre et la demande, la formation de la production, la richesse et les prix. Cette approche ainsi qu'un niveau d'abstraction théorique et de mathématisation élevé a drapé l'économie, science humaine par nature, d'appareils de science exacte. Cette position a été conservée en tant qu'orthodoxie avec la prédominance du courant néoclassique marginaliste prenant de l'importance à partir des années 1930 et qui laissera assez peu de place à l'étude de la diversité géographique (1.1). Pourtant, de nombreux précurseurs, notamment à partir de l'approche de l'économie industrielle, posent les bases pour que l'économie géographique puisse se développer. L'importance des stratégies des acteurs est également moins laissée de côté, déjà dans l'approche keynésienne, avec le rôle de l'État, mais surtout avec la remise en avant de l'approche institutionnaliste, restée dans l'ombre de l'école néoclassique durant les Trente Glorieuses. Ces différentes dynamiques préparent l'ouverture des sciences économiques à plus d'hétérodoxie (1.2).

### **1.1. Les paradigmes dominants largement indifférents aux spécificités territoriales**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où l'économie se structure en science académique, l'école classique est dominante. Les notions formant le socle de ce courant de pensée ne prennent que

peu en compte les spécificités géographiques dans l'étude des phénomènes de production et de commerce. Ceux-ci sont pensés dans le cadre d'une régulation par le marché censé assurer l'équilibre général. Cette idée est renforcée par le courant marginaliste, notamment représenté par Léon Walras dans *Éléments d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale*, paru en 1874<sup>189</sup>. C'est une vision reposant sur la concurrence pure et parfaite, où les facteurs de production sont parfaitement mobiles et dont l'« agent représentatif », théorisé dans la figure de *l'homo œconomicus* par John Stuart Mill<sup>190</sup>, est parfaitement rationnel (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.47). Ces bases permettent principalement l'énonciation de règles généralisatrices en économie qu'il est possible de qualifier de « hors sol ».

En effet, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace ne rentre en compte dans l'analyse économique qu'au travers de la focale du commerce international. D'une part, la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, exposée en 1817 dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, décrit les bienfaits d'une spécialisation des nations dans les domaines de production où ils ont des avantages comparatifs. D'autre part, l'école spatialiste allemande propose une vision de l'espace relativement réductive comme « surface homogène de transport » (Lemoine, Madiès, Madiès, 2016, p.357) en se reposant sur les écrits d'auteurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme Von Thünen, Launhardt ou Weber<sup>191</sup>. Ces deux écoles restent très centrées sur une vision homogène de l'espace où tout est interprété à travers le prisme de règles d'échange fondées sur la maximisation de l'utilité et sur une résolution mathématique des problèmes, jusqu'aux fonctions de socialisation des individus. Dans ce cadre, la proximité n'est perçue que comme « ressource ou contrainte » (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.46) et non comme une construction humaine.

Pourtant, cette indifférence face aux réalités territoriales empiriques n'est pas partagée par d'autres courants des sciences humaines, qui intègrent dans leurs analyses des facteurs économiques et spatiaux. La sociologie, à l'exception de certains auteurs comme Maurice Halbwachs<sup>192</sup>, reste jusqu'à l'après-guerre peu intéressée par les questions d'espace. Cependant, la géographie, dominée à l'époque par une approche vidalienne (en référence au responsable du renouveau de cette discipline autour de ses *Annales de la géographie*, Paul

---

<sup>189</sup> Il est intéressant de noter que son ouvrage *L'Économie politique et la justice* (1860) s'emploie à réfuter les thèses de Proudhon, ce qui renvoie vers les courants alternatifs présentés dans la partie 1 de la thèse.

<sup>190</sup> Joseph Persky dans *Retrospectives: The Ethology of Homo Economicus*

<sup>191</sup> En effet, malgré le fait que ses analyses empiriques soient restées méconnues pendant presque un siècle au profit de son travail purement théorique, Alfred Weber a inclus, dans la seconde partie de son ouvrage *Über den Standort* (originellement paru en 1909) des « facteurs de localisation liés à l'histoire, à la culture et à la forme des relations socio-économiques » dans son analyse (Pecqueur, Talandier, 2018, p.11).

<sup>192</sup> Maurice Halbwachs considère dans *Cadres sociaux de la mémoire*, paru en 1925, que l'espace forme avec le temps et le langage l'un des trois cadres de la mémoire collective (Beaubreuil, 2011, p.158). Sa « conception originale se rapproche des travaux d'Antony Giddens (1987) pour la sociologie et de Torsten Hägerstrand (1953) pour la géographie » (*Ibid.*, p.162)



Vidal de La Blache (1845-1918)<sup>193</sup>), est fortement portée sur les observations empiriques et une approche qualitative. C'est une géographie sociale (Ribeiro, 2010, p.3) tournée vers « la connaissance des caractères physiques de la surface terrestre et de leurs spécificités régionales<sup>194</sup> » ainsi que des « stratégies et tactiques civilisationnelles, qui sont forgées en même temps que l'habitat » (*Ibid.*, p.2).

Même s'il y a peu de chevauchements entre ces différentes disciplines, au tournant du siècle des précurseurs vont poser des bases de réflexions sur l'analyse territoriale, notamment sous un angle d'approche pragmatique.

## 1.2. Vers une prise en compte de la multiplicité des réalités géographiques

Même si la science économique est dominée par une conception généralisatrice et homogénéisante des problématiques, il reste évident que « les réalités économiques possèdent un ancrage spatial plus ou moins déterminant, que d'ailleurs les acteurs privés comme les décideurs publics n'ont jamais perdu de vue [mais que] la théorie économique académique a longtemps ignoré » (Bailly, Derycke et Torre, 2012, p.3). Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux précurseurs s'intéressent déjà à l'ancrage et aux spécificités territoriales, particulièrement dans le prolongement des dynamiques d'industrialisation (problèmes urbains, approvisionnement, lieux stratégiques, etc.).

C'est le cas, par exemple, des membres du courant de l'économie industrielle, comme l'économiste Alfred Marshall qui avance à partir de 1890 la notion de districts industriels, également appelés districts marshalliens. Il s'agit d'une notion géographique et économique qui concerne un lieu utilisé pour faciliter la complémentarité des compétences. Les théoriciens de l'organisation scientifique du travail<sup>195</sup> permettront d'ouvrir la réflexion sur les motivations des acteurs, notamment des ouvriers, dans le cadre d'une augmentation de la productivité. Bien que ne traitant pas directement de la notion d'espace, l'économiste Joseph Schumpeter avance l'idée que les grappes d'innovation sont liées aux regroupements d'entrepreneurs innovateurs, idée développée dans sa *Théorie de l'évolution économique* parue en 1911. Les

---

<sup>193</sup> *Les Annales de la géographie* est une revue de géographie française fondée en 1891. C'est un courant qui a notamment beaucoup été influencé par la « fracture subie par le territoire et la société, en France en 1871, et les demandes issues de l'entreprise coloniale ». Par ailleurs, déjà, elle « voit se dessiner un cadre où l'échelle nationale et l'échelle internationale sont liées et réclament une réflexion commune. » (Ribeiro, 2010, p.4).

<sup>194</sup> Vidal est d'ailleurs visionnaire à ce sujet, puisqu'il propose un découpage de la France en régions dans *Le Tableau géographique de la France* publié en 1903 et une importance accrue donnée aux métropoles. Ses préconisations auront une influence sur le gouvernement d'Aristide Briand en 1910.

<sup>195</sup> L'un des auteurs les plus connus, Frederick Taylor, fait reposer la motivation des ouvriers sur le salaire et propose des salaires au rendement pour inciter à l'amélioration des résultats. Plus tard, ces observations seront affinées avec la prise en considération des facteurs psychologiques (Elton Mayo ou Taiichi Ōno avec le toyotisme).

notions de différenciation des produits et d'avantages compétitifs introduits par le modèle d'Höfelling à partir de 1929, permettent de sortir de l'idée de l'homogénéité de l'espace, bien que restant dans une vision très néoclassique. Le géographe allemand Walter Christaller avance dès 1933 la notion de « lieux centraux » organisés pour la production et la distribution dans un système hiérarchisé et suggère la possibilité d'optimiser certains pôles urbains avec une approche à la croisée de l'économie, de la géographie et de la sociologie<sup>196</sup>. Le courant de l'économie industrielle<sup>197</sup>, dont un des pionniers est l'américain J.S. Bain travaillant au début du XX<sup>e</sup> siècle à l'université de Berkeley en Californie, oppose aux analyses économiques reposant sur la concurrence pure et parfaite une approche plus positive et l'introduction des effets de structure industrielle (stratégies publicitaires, différenciation, investissements en recherche et développement...), de situations de monopoles ou d'oligopoles, etc.

Par diverses voies, l'analyse économique commence à prendre en compte l'environnement dans lequel s'opèrent la production et le commerce, en tournant particulièrement son attention sur les institutions. D'ailleurs, le courant de l'économie institutionnaliste « concurrence très largement le marginalisme » aux États-Unis jusqu'en 1945 (Martin, 2010, p.35). En 1931, l'économiste américain John R. Commons, qui est l'un des fondateurs de ce courant, définit les institutions comme des règles issues de l'action collective, ou plutôt de la coordination des actions individuelles, dans un contexte où les acteurs ont la liberté nécessaire pour exprimer leur volonté. Qu'elles soient « coutumes inorganisées » (*unorganized custom*) ou « organisations en fonctionnement » (*organized going concerns*), elles permettent « le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle » en donnant des « règles de fonctionnement en usage » (*working rules*) et un cadre aux relations sociales qui sont « le conflit, la dépendance et l'ordre » (2001, p.288)<sup>198</sup>. Il est important de noter que les comportements coutumiers peuvent ainsi avoir autant (voir plus) de poids que les règles explicites. Plusieurs organisations peuvent servir de cadres dans lesquels se développent les institutions ; la famille, l'entreprise, l'État, etc. Parmi elles, et bien que Commons n'y fasse pas directement référence, il est possible d'inclure les structures de l'ESS. Leur degré d'institutionnalisation se mesure alors par leur capacité à véhiculer des règles tacites ou explicites à un nombre plus ou moins large d'acteurs concernés (adhérents, usagers, mais

---

<sup>196</sup> Cependant, ses travaux ont été entachés par sa participation à l'aménagement au sein de systèmes politiques totalitaires, particulièrement l'Allemagne nazie.

<sup>197</sup> Industrial Organization en anglais.

<sup>198</sup> Son texte, "Institutional economics", originellement publié dans *the American economic review* en 1931, a été publié en 2001 dans *les Cahiers d'économie Politique*.

aussi acteurs sur lesquels elles ont une influence indirecte comme les pouvoirs publics ou l'opinion).

En France, cette approche participe au renouvellement de l'économie politique à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, notamment avec une plus forte utilisation de l'observation empirique dans la construction théorique. François Perroux, qui est l'un des contributeurs majeurs de ce mouvement, va montrer que l'espace économique ne saurait être ramené à une collection d'unités élémentaires, comme la vision des économistes néoclassiques le suggérerait. Il s'oppose au scientisme orthodoxe et soutient que les abstractions nécessaires à la modélisation doivent tenir compte du réel pour être intelligibles. Il insiste sur l'importance de prendre en compte le facteur temps et le contexte historique lors de la restitution et la compréhension des faits économiques et sociaux. Il propose donc un rapprochement de l'économie politique et de l'ensemble des sciences sociales, ce qui influence énormément les analyses de l'économie territoriale et remet donc en cause le principe de l'*homo œconomicus*. Au-delà de la remise en cause des éléments fondateurs de l'école néoclassique, au travers de l'observation empirique des particularités territoriales, et de l'« encastré des comportements économiques » (Zaoual, 2005, p.66), un socle pour le développement de l'économie territoriale est déjà prêt. De nouveaux paradigmes vont émerger dans un contexte de bouleversement économique, politique et social.

À partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la fin des Trente Glorieuses, l'entrée dans un monde post-colonial, les chocs pétroliers, l'accélération de la concurrence mondiale et les grandes vagues de délocalisation<sup>199</sup> déstabilisent l'économie des pays occidentaux et vont remettre le territoire au centre de l'analyse du développement. Par ailleurs, la question de l'environnement et du développement durable entre réellement dans les préoccupations économiques<sup>200</sup> avec des réflexions sur le bien-fondé de la course à la croissance et la finitude des ressources naturelles. À partir des années 1980, les modèles de développement par l'industrialisation massive et la croissance, imposés par les instances internationales comme la Banque Mondiale ou le Fond Monétaire International (FMI), sont remis en question. C'est le cas dans les pays du Tiers Monde, mais tout particulièrement en Afrique où elles sont accusées de créer une « dépendance politique et économique à l'égard de l'Occident » ; aussi, sont-elles exhortées à réorienter leurs « politiques en dehors de la « logique marchande » » (Hülsmann, 2003, p.36). Serge Latouche remarque d'ailleurs qu'une « étude réalisée en 1985

---

<sup>199</sup> Tout d'abord dans l'industrie textile, elles s'étendent dans les années 1980 et 1990 à de nombreux autres domaines comme l'équipement ménager, les articles de sport, etc.

<sup>200</sup> Avec des travaux fondateurs déjà évoqués dans la partie 1 comme *The limits of Growth*, également appelé rapport Meadows et les travaux du Club de Rome.

montrait que sur 343 « grands projets » dans le tiers-monde, 274 fonctionnaient mal et 79 pas du tout »<sup>201</sup> (2003, p.62). En effet, ces projets excluent de l'enrichissement une très grande partie des populations, provoquent une destruction des organisations politiques traditionnelles et des solidarités communautaires, ainsi qu'une paupérisation de la population en raison de l'abandon des productions agricoles vivrières. En Occident aussi, il ne s'agit plus seulement de maintenir un niveau élevé de croissance nationale, mais de dynamiser et restructurer certains territoires qui se trouvent dans une situation particulière de désindustrialisation ou d'enclavement<sup>202</sup>. Tous ces changements soulèvent de nouvelles questions pour les sciences économiques et impliquent une analyse des particularités de chaque territoire pour exploiter la « force du local dans un contexte de globalisation » (Daghri, Zaoual, 2012, p.11).

Les bouleversements socio-économiques entamés dans les années 1970 signent le début d'une ouverture de l'éventail des thèmes analysés. La discipline se trouve à un croisement entre une rigidification des idées néoclassiques au travers de l'école néolibérale, et une multiplication d'approches hétérodoxes pluridisciplinaires. Parmi elles, l'économie territoriale va se renouveler, intégrant des approches institutionnalistes, des éléments appartenant à la géographie, à la sociologie, à la science politique, etc. Cela aboutira à terme à la constitution de différents courants de l'économie géographique, dont l'économie de la proximité, retenue ici est une des branches adoptant les positions analytiques les plus hétérodoxes.

## 2. De l'économie territoriale à l'économie de la proximité

Cette section étudie les raisons pour lesquelles l'économie régionale, puis l'économie géographique se sont développées dans un contexte d'essoufflement d'anciens modèles de développement économique à la fin des Trente Glorieuses. Elle montre les divergences qu'elle entretient avec l'école néo-libérale, qui connaît alors une expansion agressive (2.1). Enfin, elle décrit la manière dont ces courants ont évolué jusqu'à l'apparition de l'économie de la proximité (2.2). Cette branche disciplinaire s'est développée après une remise en cause de ces courants dans les années 1990. Ce développement a mené à une valorisation des approches

---

<sup>201</sup> Bien que ce ne soit pas spécifié dans le texte, il s'agit sans doute d'une étude réalisée par le Centre Nord-Sud de l'Institut de l'entreprise sur l'industrialisation en Afrique en 1985 intitulé : « Pour un vrai partenariat industriel avec l'Afrique » et résultant d'un groupe de travail présidé par Gérard Egnell.

<sup>202</sup> La réflexion sur les territoires délaissés de la France avait déjà été entamée par Maxime du Camp en 1875 dans son ouvrage *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, où il faisait remarquer que la France est un être « hydrocéphale », chez qui « la tête n'est plus en proportion avec le corps » (p. 9, disponible sur le site de la Bibliothèque Nationale Française à l'adresse Internet <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2060904/f1.image>) ou, plus tard, par l'ouvrage retentissant de Jean-François Gravier *Paris et le désert français*, publié en 1947.

plus hétérodoxes et pragmatiques dans l'étude territoriale (2.3). Au sein de la démarche proximiste, il existe deux approches différentes ; les approches interactionnistes et les approches institutionnalistes. Cette partie permet d'exposer leurs différents points de vue et de justifier les raisons pour lesquelles l'institutionnalisme a été retenu dans l'étude des réseaux d'organisations subversives au sein de l'ESS. Ce positionnement ainsi fait, il sera possible de définir plus loin dans cette partie théorique les éléments théoriques empruntés spécifiquement à ce courant.

### **2.1. De l'économie régionale à la nouvelle économie géographique**

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les différents courants de pensée de l'analyse territoriale vont se développer et s'organiser, en commençant par l'Économie Régionale. Celle-ci « vise à proposer des lois générales de comportement des agents dans l'espace » (Bailly, Derycke, Torre, 2012. p.4). L'un des signes de son développement est la multiplication d'organisations et de départements de recherche qui lui sont consacrés sous l'égide de Walter Isard aux États-Unis et, en France, de François Perroux. Par exemple, en 1961 est créée l'Association de Sciences Régionales de Langue Française (ASRDLF) qui aura comme revue associée la *Revue de L'Économie Régionale et Urbaine* (RERU) à partir de 1978<sup>203</sup>. Les thématiques qui sont développées par les chercheurs appartenant à ces écoles répondent à un large panel de préoccupations, ce qui a « favorisé la diversité des approches » d'un point de vue méthodologique (*Ibid.*, p.23). Dans les années 1960, l'accent est principalement mis sur la croissance régionale puis, à partir des années 1970, de nouvelles thématiques intéressent les chercheurs ; certaines liées à la place des régions et au développement urbain dans un contexte français d'intégration européenne, mais aussi à l'environnement et à l'énergie. Plus proches de l'époque actuelle, ce sont les nouvelles technologies puis les NTIC qui jouent un rôle important dans le désenclavement géographique. Les questions de développement durable et des flux migratoires se font également de plus en plus pressantes. À partir des années 1970, des courants viennent enrichir les analyses territoriales et renouvellent ainsi l'économie institutionnaliste. C'est le cas de la

---

<sup>203</sup> En 1954, Walter Isard fonde en Pennsylvanie (États-Unis) la *Regional Science Association* (RSA) et ouvre un Département de science régionale avec un « accent [...] mis d'emblée sur les questions d'interdisciplinarité » entre la géographie, l'économie, la sociologie, la science politique et l'urbanisme qui va durablement influencer la discipline. Par ailleurs, ses membres ont le souci de rendre les théories développées opérationnelles (Bailly, Derycke, Torre, 2012, p.3). En France, l'Institut de Science Économique Appliquée (ISEA) est créé en 1944 par Perroux et « mène des recherches qui impliquent fortement la dimension régionale » (*Ibid.*, p.4) puis L'Institut d'Économie Régionale du Sud-Ouest est créé en 1951. C'est le premier centre universitaire de cette discipline et il est rapidement suivi de plusieurs autres, notamment à Montpellier, Rennes et Dijon.

« nouvelle économie institutionnelle » ou néo-institutionnalisme, dont Douglass C. North a été un des plus importants contributeurs (Martin, 2010, p.35).

Dans les années 1980 apparaissent « deux mouvements plus ou moins contradictoires : d'une part, la nouvelle géographie économique émanant de géographes anglo-saxons tels que Scott, Storper ou Walker mais également français avec Benko, Lipietz, Courlet ou Pecqueur et, d'autre part, l'économie géographique de Paul Krugman » (Coissard, 2007, p.111). Les analyses de Krugman, lancées par son article « Increasing Returns and Economic Geography », paru en 1991 dans le *Journal of Political economy*, sont centrées sur la localisation de la production dans l'espace, la création de modèles géographiques basés sur la concurrence imparfaite et sur les raisons du développement territorial. En 1995, Masahisa Fujita, Paul Krugman et Anthony Venables font le lien entre l'économie urbaine et régionale en avançant l'idée que les agglomérations sont le résultat de tensions entre des dynamiques de concentration et de dispersion (forces centripètes/centrifuges)<sup>204</sup>.

Les idées de Krugman rencontrent des critiques : elles reposent sur une base qui reste néoclassique et forment une « théorie hybride » rejetant « les approches marxistes et régulationnistes en relation avec le « post fordisme » qui avaient remplacé les modèles quantitatifs » (*Ibid.*, p.116). Ainsi, il promeut un point de vue finalement assez orthodoxe de l'analyse territoriale. Les économistes français Georges Benko et Alain Lipietz constatent notamment que « l'économie spatiale néoclassique néglige les aspects sociaux » (*Ibid.*) et « ne tient pas bien compte du contexte géographique et historique » ainsi que de l'empirie » (*Ibid.* p.119).

Cependant, Krugman et les chercheurs qu'il a inspirés ont remis au goût du jour le territoire comme champ de recherche. Divers courants ont pu ainsi se développer. Il n'est ici question que de quelques auteurs ayant fait avancer les sciences territoriales dans les deux décennies qui ont suivi la fin des Trente Glorieuses et de certains de leurs plus importants travaux. Ce modeste catalogue de quelques grands noms est loin d'être exhaustif et adopte une approche relativement franco-centrée, mais reste cependant un référentiel intéressant. La théorie spatiale est représentée par Ponsard (1988)<sup>205</sup>, Huriot (1994)<sup>206</sup>, Fujita (1978)<sup>207</sup> ou Thisse

---

<sup>204</sup> Dans *Globalization and the Inequality of Nations* écrit par Krugman et Venables, publié en avril 1995 (consultable à l'adresse Internet <http://www.nber.org/papers/w5098.pdf>, ou *The Spatial Economy – Cities, Regions & International Trade*, écrit par Fujita, Krugman et Venables en 2001 (chapitres 4 et 5).

<sup>205</sup> Avec l'ouvrage *Analyse économique spatiale*, publié en 1988 aux éditions Presses universitaires de France, Paris.

<sup>206</sup> Avec notamment l'ouvrage *Von Thünen : économie et espace*, publié en 1994 aux éditions Bibliothèque de Science Régionale, Paris. Également, l'article « Distances, espaces et représentations » coécrit avec Jacky Perreur publié en 1990 dans la *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, pp.197-237.

<sup>207</sup> Avec l'ouvrage *Spatial Development Planning*, publié en 1978, aux éditions North-Holland Pub. Co, Amsterdam.

(2002)<sup>208</sup>. Plus spécifiquement, en matière d'économétrie, les travaux de Paelinck synthétisent les différentes avancées de ce courant<sup>209</sup>. L'économie industrielle est représentée en France par Alain Rallet, Jean-Pierre Gilly et André Torre, qui ont collaboré sur plusieurs ouvrages. La géographie des territoires et la science des réseaux sont représentées par Simone Bonnafous, l'analyse spatiale et l'étude des milieux innovateurs par Denis Maillat et les rapports entre ville et espace rural par Claude Lacour. Par ailleurs, le courant des représentations et actions spatiales est représenté par Antoine Bailly<sup>210</sup>, l'étude des technologies et le développement local par William Alonso<sup>211</sup> et Jacques Boudeville<sup>212</sup>, l'économie évolutionniste par Sidney G. Winter<sup>213</sup>. Enfin, la place des individus, des pratiques sociales, des groupes et les liens entre l'espace et le temps dans la science régionale sont par exemple représentés par les travaux de Torsten Hagerstrand dans son article « What about People in Regional Science ? » publié en 1970 durant le 9<sup>e</sup> Congrès Européen de l'Association Internationale des Sciences Régionales. Beaucoup de ces travaux ont la particularité de s'appuyer sur des descriptions empiriques, d'introduire des volets qualitatifs et plus de considération pour le facteur humain. Tandis qu'ils se définissent par leur focale pragmatique et leur méthode hétérodoxe, ils sont confrontés à la montée en puissance de l'approche orthodoxe néolibérale et à sa domination dans les sphères politiques (mise en application).

## 2.2. Les courants hétérodoxes face à la vague néo-libérale

Dans les années 1970, alors que les thématiques et les théories de l'analyse territoriale commencent à s'étoffer, la pensée orthodoxe néo-classique se renouvelle via l'école néolibérale, également dite Ecole Monétariste ou Ecole de Chicago, avec comme figure de proue Milton Friedmann, le « prix Nobel » d'économie<sup>214</sup> en 1976 mais aussi d'autres auteurs proéminents, comme Kenneth Arrow, défenseur du courant américain des choix rationnels et de nouvelles théories de l'équilibre général. Cette école rejette les théories interventionnistes keynésiennes, qui avaient jusqu'à là dominé la décision politique dans les pays occidentaux et

---

<sup>208</sup> Avec l'ouvrage *Economics of Agglomeration - Cities, industrial Location, and Regional Growth* coécrit avec Fujita, publié en 2002 aux éditions Cambridge University Press, Cambridge.

<sup>209</sup> Avec l'article « Vingt ans d'économétrie spatiale : contributions récentes », publié en 1990, dans la *Revue Européenne des Sciences Sociales*, n°88, pp.1-16.

<sup>210</sup> Dans son article « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations », revue *Espaces Temps*, collection les Cahiers, publié en 1989, pp.53-58.

<sup>211</sup> Avec notamment l'ouvrage *Location and land use*, publié en 1964 aux éditions Harvard University Press, Cambridge.

<sup>212</sup> Avec les ouvrages *L'espace et les Pôles de Croissance*, publié en 1968, et *Les espaces économiques*, publié en 1970, tous deux édités chez Puf, Paris.

<sup>213</sup> Avec l'ouvrage *An Evolutionary Theory of Economic Change*, coécrit avec Richard R. Nelson, publié en 1982 aux éditions Harvard University Press, Cambridge.

<sup>214</sup> En réalité le « Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel », créé en 1968.

avaient renforcé le compromis social. La partie 1 ayant déjà permis de faire état du succès de ce courant dans le monde de la recherche et dans les sphères politiques des grandes puissances occidentales, il sera surtout ici question de souligner les éléments théoriques néolibéraux qui ont abouti à l'affirmation de positions hétérodoxes divergentes, spécialement au sein de l'économie territoriale.

En effet, la position hétérodoxe institutionnaliste rejette les marchés comme unique moyen de coordination et de résolution des tensions économiques. Tout d'abord, en remettant en doute la possibilité d'approcher un état de concurrence pure et parfaite nécessaire aux équilibres automatiques, mais surtout en remettant en question la figure de l'*homo œconomicus* ; l'acteur parfaitement rationnel, dont les actions reflètent la maximisation de l'intérêt individuel et sur lequel s'appuient les positions néolibérales. Cette approche a été remise en cause par de nombreux courants soulignant les biais pouvant exister dans les comportements marchands.

C'est le cas de D.C. North, qui obtient le « prix Nobel » d'économie en 1993<sup>215</sup> pour son œuvre sur l'influence du contexte historique et institutionnel sur la croissance, ou celui d'Oliver E. Williamson qui met en avant les coûts de transaction<sup>216</sup> comme imperfection des rapports marchands. L'approche institutionnaliste met également en avant une rationalité limitée, où les acteurs sont dans l'incertitude quant à leurs actions en raison d'un manque ou d'un trop plein d'informations ou de transparence de leur environnement. Cela les oblige à se référer à des règles de comportement ou à des organisations (firmes, pouvoirs publics, associations, etc.) servant à la médiation et à l'orientation de leurs décisions. Les travaux d'Elinor Ostrom réfutent, quant à eux, les positions de la théorie des choix rationnels : bien « qu'il n'y ait pas de doute que l'égoïsme soit nécessaire [...] la maximisation comme unique objectif est une hypothèse extrêmement limitée concernant la nature du processus décisionnel humain »<sup>217</sup> (Lara, 2015, p. 582). Des facteurs autres que la poursuite de l'intérêt personnel et l'opportunisme entrent en jeu dans la rationalité des individus ; leur rationalité est encadrée dans leur environnement et dans leurs trajectoires personnelles. La palette des choix auxquels ils peuvent effectivement accéder et qu'ils parviennent à concevoir, aussi désignés comme des « capacités » par Amartya Sen (1992), dépendent de facteurs émotionnels, des normes culturelles et de leur capital socio-économique. Les textes d'Ostrom sur la théorie de l'action collective et la gestion des biens communs ou publics sont extrêmement précieux dans l'étude

---

<sup>215</sup> Prix qu'il partage avec Robert W. Fogel.

<sup>216</sup> L'économiste britannique Ronald Coase met en avant la problématique des coûts de recherche et de fixation des meilleurs prix sur les marchés. Pour lui « la principale raison qui rend plus avantageuse la création d'une firme paraît être qu'il existe un coût à l'utilisation du mécanisme des prix » (in Martin, 2010, p.36).

<sup>217</sup> En anglais dans le texte "There is no doubt that selfishness is necessary » et "maximizing as single goal is an extremely limited assumption about the nature of human decision making " (Traduction: auteure)



des structures de l'ESS. Celles-ci prennent leur place dans sa conception de la « polycentricité »<sup>218</sup>, qui peut être rattachée à la gouvernance territoriale et permet d'adopter une position empirique et pluridisciplinaire pour atteindre des résolutions spécifiques à des problématiques localisées, surtout si celles-ci sont conflictuelles.

Ce ne sont pas seulement les cadres conceptuels institutionnalistes que l'on retrouve dans les analyses territoriales mais également leur méthodologie. Pour les courants hétérodoxes, le territoire est une trame de fond déterminant les options disponibles pour les acteurs et leurs comportements. Cette branche orthodoxe de l'analyse économique est critique des méthodes néolibérales, très centrées sur la modélisation mathématique et l'abstraction, et se tourne vers des outils complémentaires pour la représentation de comportements complexes, comme la théorie des jeux, pour laquelle les économistes John Nash, Reinhard Selten et John Harsanyi ont obtenus un prix Nobel en 1994. Ces différents courants se reflètent également dans la recherche territoriale, qui se reconnaît davantage dans les théories et méthodes hétérodoxes en raison de son profond ancrage dans l'observation du réel. Cet enthousiasme est partiellement partagé par d'importantes instances de gouvernance nationales ou internationales et agit comme un contrepoids à l'orthodoxie néolibérale, même si ses objectifs restent très orientés vers le soutien de la croissance. En effet, les rapports de la Banque Mondiale statuent que le « rôle des institutions dans le soutien à la croissance dans les économies émergentes ou en développement a suscité un intérêt renouvelé »<sup>219</sup> en 1993 et 1997 ou l'article de Joseph Stiglitz intitulé « davantage d'outils et des objectifs plus larges : vers un dépassement du consensus de Washington » paru en 1998<sup>220</sup> (in Aron, 2000, p.99). Cependant, le développement de l'hétérodoxie et de l'économie territoriale ne se fera pas sans accros et les années 1990 seront une décennie de bouleversements pour ces courants.

### **2.3. Vers une démarche proximate**

Tandis que dans les années 1990 l'élargissement du marché commun européen déplace les problématiques de développement soit à l'échelon supranational soit à des niveaux localisés et amène de nouvelles questions sur les dynamiques régionales, la science régionale traverse une

---

<sup>218</sup> Sur laquelle elle coécrit un article avec son mari Vincent Ostrom, ainsi qu'avec Charles M. Tiebout et Robert Warren. Cet article est appelé "The Organization of Government in Metropolitan Areas : A Theoretical Inquiry", publié en 1961 dans le *American Political Science Review*, vol. 55, n°04, pp.831-842.

<sup>219</sup> Traduit de l'anglais "role of institutions in promoting growth in developing and emerging economies has sparked renewed interest in recent years". Source: *The East Asian Miracle: Economic Growth and Public Policy*, émis par la Banque Mondiale en 1993. Cette dynamique a également été confirmée par le rapport *The State in a Changing World*, publié en 1997 et édité par Oxford University Press, New York.

<sup>220</sup> En anglais dans le texte "More Instruments and Broader Goals: Moving towards the Post-Washington Consensus" (traduction: auteure).

crise d'identité. Elle « ne répond plus aux attentes d'une société ouverte au libéralisme, ce qui entraîne, dans un contexte de vive concurrence académique, la mise en cause et la fermeture de départements » (Bailly, 2009, p.4), dont celui, historique, de l'Université de Pennsylvanie, le 30 juin 1994. La même année, le numéro spécial de la revue *Papers in Regional Science*<sup>221</sup> évoque cette crise. Les contributeurs à ce numéro défendent tantôt une démarche abstraite ou tantôt une « attention plus grande apportée aux problèmes concrets et aux politiques régionales » (Bailly, Derycke et Torre, 2012, p.6). Il s'agit d'une remise en cause épistémologique. De nombreux auteurs y soulignent la nécessité de s'orienter vers une approche plus pragmatique et entendent « réintroduire l'Humain », comme le proposait Torsten Hägerstrand, au centre d'une science régionale jugée trop « désincarnée » (*Ibid.*). Les enjeux de ce renouvellement ne sont pas seulement d'expliquer plus finement la réalité, mais de donner les moyens aux acteurs d'imposer une pluralité de perspectives face au rouleau compresseur de l'économie néolibérale. Il s'agit également de répondre aux enjeux politiques des analyses économiques en permettant leur appropriation par les acteurs de l'économie.

Des passerelles se créent entre l'économie industrielle et l'économie spatiale autour des thèmes suivants : « organisation de la firme, réseaux de production ou d'innovation, externalités technologiques et économies de la proximité, concurrence des firmes et concurrence des territoires » (Rallet, Torre, 1995, p.3). Un des présupposés est que les « effets externes technologiques [circulent] par l'intermédiaire de relations hors marché » et « dans le cadre d'échanges formels et informels, d'essais et d'erreurs, de rétroactions » (Lecoq in *Ibid.*, p.9). Ces échanges sont nécessairement basés sur des formes de proximités construites, diverses et évolutives, qui agissent comme des passerelles entre les acteurs et ont des effets rétroactifs les unes sur les autres. L'intérêt que la proximité soulève dépasse la simple question de l'organisation de la firme et la prise en compte de l'échelle locale ; ce n'est pas seulement une branche analysant un aspect spécifique de l'économie, mais une nouvelle focale pour concevoir celle-ci à plusieurs échelles. La configuration des relations de proximité devient une préoccupation croissante aussi bien dans le domaine de l'économie lucrative que de l'économie publique. Dans ce contexte, les structures de l'ESS, et en particulier celles de la nouvelle économie sociale (NES), ont une expertise toute particulière, car elles se développent par le bas et sont très intégrées au niveau territorial.

En effet, dans le contexte d'une situation économique de plus en plus complexe (mondialisation, intégration européenne, rôle des NTIC) et difficile (chômage, croissance

---

<sup>221</sup> Notamment l'article «Regional Science in Crisis: A Plea for a more Open and Relevant approach» écrit par Bailly et Coffey en 1994 dans la revue *Papers in Regional Science*, publiée en Janvier 1994, Volume 73, pp. 3-14.

ralentie) depuis les années 1970, les structures de la NES jouent un rôle important pour que les individus trouvent leur place dans leur environnement économique et se réapproprient leur espace de vie. Elles s'inscrivent également dans la gouvernance locale pour intégrer des logiques économiques plurielles au sein des institutions. Pour reprendre l'analyse de Gilly et Torre ; « l'action collective, localisée ou non, se trouve enchâssée dans des structures économiques et des institutions sociales, historiquement construites » par les acteurs qui peuvent également collectivement les transformer. Ces structures peuvent être publiques, privées, mais également appartenant à l'ESS. Les acteurs du tiers secteur « jouent [alors] un rôle de médiation-hybridation entre local et global et participent ainsi au processus d'articulation entre proximité géographique et proximité organisationnelle » (2000, p.23). L'ESS peut être à la fois considérée comme une émanation des intérêts de la société civile et comme une manifestation de la volonté de maîtriser collectivement l'économie. Dans ce sens, son hétérogénéité est le témoin de la diversité des acteurs, de leurs intérêts et des cadres institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent.

L'économie de la proximité, qui naît de ces dynamiques, est « au carrefour de l'économie spatiale et de l'économie industrielle » (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.15). Elle permet de suivre la démarche d'holisme faible adoptée dans cette thèse puisqu'elle permet d'étudier le rôle des institutions, mais aussi d'identifier les relations entre les structures et le rôle des individus. En effet, « l'approche d'agents situés que propose la théorie de la proximité maintient un point de départ résolument individualiste et microéconomique » donc, « l'émergence d'un ordre collectif doit être comprise comme [...] le résultat des stratégies individuelles d'acteurs » (Pecqueur, Zimmermann in Parodi, 2005, p.27). Néanmoins, il est important de préciser que les acteurs étudiés dans ce travail sont principalement considérés pour le rôle qu'ils occupent au sein des organisations auxquelles ils appartiennent ; leurs actions sont l'aboutissement de négociations, de compromis et d'ajustements, certes réévalués de manière régulière, mais ayant déjà abouti à la constitution d'un ordre permettant à leur structure de fonctionner. Dans ce sens, l'opposition classique entre microéconomie et macroéconomie est mise de côté au profit d'une échelle méso-économique<sup>222</sup> intermédiaire exprimée par le concept d'encastrement, aussi appelé *embeddedness*, des relations sociales dans des institutions s'appliquant à une plus vaste échelle (Granovetter, 1985).

Cette branche disciplinaire restitue les acteurs dans l'espace et le temps et permet de sortir les réflexions sur les processus de production de la simple problématique d'allocation de

---

<sup>222</sup> À ce sujet, Ndiaye affirme que cette échelle se situe « au carrefour de la théorie régulationniste et de l'économie des proximité » et qu'elle constitue « un paradigme augmenté de la dialectique firme et territoire » (2012, p.2).

ressources génériques. Elle émerge vraiment à partir de 1993 avec la publication d'un numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (RERU) intitulé « Économie de proximités »<sup>223</sup>. Ce numéro entérine la création d'un groupe de recherche « Dynamiques de proximité » dont le « postulat de base [...] est de dissocier clairement la proximité dans l'espace physique (à l'échelle des activités humaines) d'autres formes de proximité, constituées par l'activité socio-économique, et *a priori* distinctes de la proximité physique » (Bouba-Olga, Grossetti, 2008, p.311). Il s'agit davantage d'une démarche analytique que d'une théorie. Elle s'inscrit dans la lignée des travaux du GREMI développant et nourrissant à l'époque le concept de Milieux Innovateurs (Aydalot et Maillat in Bouba-Olga, Coris, Carrincazeaux, 2008, p.2) et s'attache à rendre compte des différentes dynamiques en œuvre dans les processus de coordination locaux entre acteurs. L'intérêt n'est pas seulement porté aux critères de performance classiques, mais à tout le processus de construction et de gouvernance du tissu productif, à l'« économie politique » et « à l'enracinement spatial des phénomènes économiques » (Torre, Rallet, 1995, p.5). Les aspects sociaux et les institutions sont particulièrement pris en compte et encadrent la proximité organisée, alors que jusque-là ces problématiques restaient relativement éclatées entre les différents courants disciplinaires, tandis que l'économie géographique de Krugman, qui dominait alors la recherche territoriale, se contentait d'une analyse marshallienne de l'atmosphère industrielle (Benko, Lipietz, 2000). Les thématiques de l'économie de la proximité renouvellent l'étude territoriale en suivant les transformations socio-économiques. Bouba-Olga, Coris et Carrincazeaux, font un bilan des centres d'intérêts les plus actuels<sup>224</sup>. Le sujet des NTIC et de l'innovation territoriale sont au cœur des préoccupations (2008, p.4). Depuis la deuxième partie des années 1990, celles-ci ont largement transformé l'organisation des réseaux de proximité et le fonctionnement des organisations en abolissant certaines contraintes de distance par l'apparition d'outils en ligne. En effet, la dématérialisation de certains moyens de production, la mobilité et le renouvellement des activités permettent aux acteurs de l'économie lucrative, mais également de l'ESS de renouveler leur action. Les problématiques sociales et environnementales sont dès le départ très relayées via les nouveaux outils de communication, ce qui permet à l'action locale de mieux se situer dans l'économie globale. C'est particulièrement important dans le cadre d'une ouverture du dialogue « entre l'économie de la proximité et l'économie internationale » (*Ibid.*). Les espaces de proximité ne sont plus seulement des ressources pour l'économie lucrative, elles permettent également de mettre en lumière, dans le cadre de

---

<sup>223</sup> RERU, n°3, « aménagement du territoire et environnement », présenté par C. Lacour et S. Puissant, paru en 1993.

<sup>224</sup> Sans toutefois prétendre être exhaustifs.

mouvements militants construits par le bas, les externalités négatives de l'économie néolibérale et constituent de nouvelles arènes pour l'affrontement idéologique entre économie orthodoxe et initiatives subversives. Les questions de l'environnement et du développement durable sont particulièrement centrales dans cette configuration, et la focale est mise sur les espaces urbains et périurbains (*Ibid.* p.5).

L'économie de la proximité n'est cependant pas un champ théorique parfaitement uni ; il existe deux courants au sein de la discipline. D'une part, un courant interactionniste, auquel on peut rattacher des auteurs qui se sont intéressés à la proximité en faisant souvent le lien avec la sociologie comme Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti ou Alain Degenne. D'autre part, un courant institutionnaliste, auquel on peut rattacher des auteurs comme Damien Talbot, Vincent Descombes ou Bernard Pecqueur.

Le premier courant « n'aborde pas explicitement la dimension institutionnelle de la proximité » (Talbot, Kirat, 2005, p.10) et n'aborde la proximité que selon deux approches : d'une part, la proximité géographique et, d'autre part, la proximité organisée, construite par les acteurs, que l'on peut également qualifier de relationnelle. En effet, pour l'approche interactionniste il « n'existerait qu'une forme de proximité relationnelle, la proximité organisée désignant « la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres » (Rallet et Torre, 2005 in Bouba-Olga, Coris, Carrincazeaux, 2008, p.5 ». Enfin, au sein de la proximité organisée, elle ne met pas la focale sur les effets auto-renforçant des institutions ainsi que sur leurs effets rétroactifs sur les autres formes de proximités. Ces particularités ont mené à écarter ce courant et à plutôt s'orienter vers le courant institutionnaliste, puisque la centralité des valeurs et des normes semble vitale dans l'étude de la capacité de subversion des organisations alternatives et celle de la résilience du modèle dominant.

Le second courant, institutionnaliste, « décline [quant à lui] la proximité relationnelle selon deux dimensions, institutionnelle et organisationnelle »<sup>225</sup> (*Ibid.*) Pour reprendre les mots de Torre, aucune forme de proximité ne précède l'autre ; « l'espace ne constitue que l'une des deux variables fondatrices, [et] n'est pas antérieur ou primordial aux relations économiques et sociales » (Torre, 2009, p.64). Ce courant donne une place importante à la proximité géographique, qu'il considère comme construite. Il ne la limite pas à un ensemble de caractéristiques topographiques prédéterminées et aléatoirement distribuées. Au contraire, la proximité géographique est fortement influencée par l'activité humaine qui modèle les paysages et transforme les notions de distance par la création et l'organisation de canaux de

---

<sup>225</sup> Bien que les travaux de Perroux (1950) distinguent au sein de ces trois principes « une proximité physique et une proximité organisée » (Bouba-Olga in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.94).

circulation. Elle est la conséquence de la manière dont les acteurs perçoivent l'espace dans lequel ils vivent (distances physiques et symboliques vues via le prisme des institutions) et les différentes activités qu'ils mènent et qui transforment les ressources naturelles et le paysage. La proximité institutionnelle est, quant à elle, l'expression de « singularités (individuelles, structurelles...) qui sont à l'origine de l'émergence de sens au plan collectif » (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p. 20). Elle est définie par Kirat et Lung comme « l'adhésion d'agents à un même espace commun de représentations, de règles d'actions et de modèles de pensée » (in Bouba-Olga, Coris et Carrincazeaux 2008, p.5). L'étude de la proximité permet d'extrapoler des dynamiques agrégées<sup>226</sup> qui donnent une identité particulière à un territoire. Dans le cas des structures étudiées ici, il est cependant nécessaire de rentrer dans une analyse très fine des institutions. Pour ne pas laisser de côté certaines logiques, il faut adopter une grille de lecture non seulement des motivations économiques reconnues par le système dominant, et qui ont été abordées plus tôt dans la partie décrivant les logiques néolibérales, mais la totalité des logiques qui peuvent justifier l'action. C'est de cette seule manière qu'il est possible de saisir la pluralité des initiatives au sein de l'ESS et d'évaluer leur capacité à proposer des institutions alternatives au système qu'elles souhaitent réformer ou même parfois abolir.

L'élaboration d'une grille de lecture permettant de donner du sens aux différentes institutions et de qualifier leur degré d'isomorphisme ou d'hétéromorphisme avec le système dominant a donc été nécessaire. Pour ce faire, la position adoptée dans ce travail de recherche est de rattacher l'étude de la proximité institutionnelle à des éléments théoriques développés par l'économie des conventions, comme les registres de justifications, qui peuvent expliquer les choix effectués au sein de certaines structures ou certaines formes d'investissements les engageant sur des sentiers de dépendance à certains modes de coordination. La proximité organisationnelle est, quant à elle, le résultat de mode de coordination, un « espace de définition des pratiques et des stratégies des agents à l'intérieur d'un ensemble de règles porté par les institutions » (*Ibid.*).

En résumé, la présentation historique de l'évolution de l'analyse territoriale a permis de montrer comment celle-ci a suivi les mêmes bouleversements sociaux qui ont affecté l'ESS. Durant la première phase de développement du capitalisme, les dynamiques territoriales ont été ignorées par les courants classiques et néoclassiques de l'économie, centrés sur des

---

<sup>226</sup> L'unité élémentaire étudiée n'est alors « plus seulement l'individu, mais aussi la relation entre les acteurs » (*Ibid.*).

modélisations abstraites basées sur l'équilibre marchand. Mais dès la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, elles bénéficient d'un regain d'intérêt, ce qui peut s'expliquer par le développement de systèmes industriels et urbains de plus en plus complexes et gigantesques. Dans ce second âge du capitalisme, « la foi [est] mise dans la rationalité et la planification à long terme » (Boltanski et Chiapello 1999, p.56), ce qui maintient l'analyse des tissus productifs assujettie à des logiques de productivité et de profitabilité et n'inclue que peu des facteurs « humains ». Cependant, les précurseurs de l'analyse spatiale vont influencer le monde de la recherche jusqu'à la consolidation de l'économie géographique puis de l'économie régionale en tant que disciplines faisant partie des sciences économiques. À partir des années 1970, la rupture du consensus économique, les diverses crises et le durcissement du libéralisme vont provoquer l'émergence de nouveaux questionnements et une critique de l'orthodoxie, ce qui fait écho aux changements qui ont lieu au sein de l'ESS à la même époque. L'économie géographique rompt progressivement avec l'idée que l'espace n'est qu'un facteur parmi d'autres dans la localisation des activités et introduit des méthodes de recherche et d'analyse hétérodoxes. L'accent est notamment mis sur l'étude empirique et l'opposition aux logiques constituant alors l'orthodoxie économique ; la réduction des individus à une rationalité utilitariste, la déconsidération de certains cadres institutionnels régulateurs et la célébration de toute forme de libéralisation. Elle connaîtra cependant une crise durant les années 1990, qui aboutira finalement à son renouveau, avec l'émergence d'outils pluridisciplinaires, de nouveaux sujets d'étude et le renforcement de courants centrés sur le local et l'étude de la proximité. À la même époque, l'ESS initie des modes organisationnels précurseurs basés sur le local, comme les circuits courts en agriculture, les SEL, les jardins collectifs, la finance éthique, etc. qui se développent alors que la globalisation s'accélère.

En tant que courant de l'économie régionale, l'économie de la proximité s'attache tout particulièrement à exprimer cette tension entre le local et l'économie mondialisée. Elle met la focale sur les interactions et les formes de proximités organisées entre acteurs, dévoilant ainsi les mécanismes de construction spatiale au-delà de la simple composante physique. Puisqu'elle s'intéresse à des facteurs sociologiques ou politiques, l'histoire, les institutions et les usages sociaux deviennent des variables clés de l'investigation économique. C'est cette possibilité d'analyser les logiques économiques alternatives qui a motivé le choix d'en faire le cadre théorique principal de cette thèse. Comme le courant institutionnaliste de l'économie de la proximité s'intéresse surtout à l'articulation entre les facteurs géographiques et la place des valeurs et des normes dans la construction d'environnements productifs et de projets, il peut s'adapter à l'étude des objets hétérodoxes sélectionnés. En effet, il permet d'aller encore plus

loin dans l'analyse fine de la proximité institutionnelle en empruntant des concepts à d'autres disciplines, comme l'économie des conventions.

Cependant, malgré les possibilités qu'offrent ses outils théoriques, ce courant économique s'intéresse encore assez peu aux structures de l'ESS. Pour mériter d'être incluses dans ses analyses, celles-ci semblent devoir apporter leur soutien aux tissus économiques classiques ou se comparer à eux, ce qui correspond à la dynamique des PTCE, véritables SPL sociaux et solidaires. Le chapitre suivant présente la place que le tiers secteur occupe traditionnellement au sein des multiples objets étudiés par l'économie géographique et, plus spécifiquement, l'économie de la proximité. Il permet notamment de montrer quelles organisations de l'ESS commencent à attirer l'attention de ce courant d'analyse économique et quelles organisations en sont exclues. Il présente également les raisons de ce vide dans la recherche qui concerne principalement les réseaux les plus alternatifs de l'ESS.



## Chapitre 5 : Objets d'étude de la proximité – vers une économie plurielle

Les outils analytiques de l'économie de la proximité sont utilisés pour étudier la territorialisation des systèmes productifs. Héritiers de la notion de districts industriels développée par Marshall, ces systèmes connaissent aujourd'hui diverses déclinaisons : SPL, pôles de compétitivité, milieux innovateurs, technopôles, etc. Ils expriment à la fois l'ambition de certains acteurs de « structurer la société locale » en profitant des externalités positives créées par des phénomènes d'agglomération créés par les villes (Lapèze, 2007, p.13) et une « extension souvent planétaire, de grandes organisations nées de la production de masse » (Guillaume, 2008, p.306). Ce chapitre permet de survoler les significations précises et les contextes de développement de ces différents tissus productifs qui ont posé les standards de l'analyse territoriale. Ceux-ci suscitent aujourd'hui un grand intérêt pour leur capacité à attirer les investissements infrastructurels, à contribuer à la diffusion de progrès technologiques, à augmenter la compétitivité, à créer des bassins d'emplois, etc. Ils représentent un espoir de développement endogène et de résilience face aux difficultés économiques et, de ce fait, ils soulèvent des problématiques relevant de la décision politique et de la gouvernance. Cela attire clairement l'attention des pouvoirs publics à l'échelle locale, nationale et même supranationale<sup>227</sup> et certains acteurs de la société civile voient un intérêt à créer des partenariats avec les différents types de SPL. Cependant, pour les organisations alternatives, les objectifs non-économiques ou relevant de logiques de solidarité et de réciprocité peuvent rentrer en contradiction avec les objectifs classiques de profitabilité, de croissance et de création d'emplois qui prévalent pour les acteurs lucratifs. Or, les secteurs publics et lucratifs ont un poids prépondérant dans la gouvernance de la plus grande partie des SPL ; cela influe sur leur visibilité dans le monde de la recherche, notamment via les partenariats et les systèmes de financements mis à disposition<sup>228</sup>. Hormis le fait que pour le moment les sciences économiques ne se sont intéressées que de façon minoritaire au tiers secteur, une des raisons possibles au manque de visibilité de l'ESS dans l'analyse territoriale est à chercher du côté des attentes des partenaires financeurs de la recherche. Celles-ci tournent en effet davantage autour de l'applicabilité immédiate des découvertes scientifiques qu'autour de la projection vers des transformations sociétales hypothétiques et souvent détachées des préoccupations économiques classiques. En conséquence, les structures

---

<sup>227</sup> Dans le cas de la France, principalement l'échelle européenne.

<sup>228</sup> Par exemple, les bourses de thèse en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), les contrats de recherche bilatéraux ou multilatéraux, les laboratoires communs, etc. (Corbel, 2012, p.5-6)

de l'ESS ayant des mécaniques organisationnelles divergeant ou même rompant avec ces préoccupations, sont peu prises en compte dans l'étude des réseaux productifs traditionnels. Leur place se limite principalement à la formation, la prise en charge d'externalités négatives ou la création d'un environnement agréable et attractif pour les entreprises lucratives des systèmes productifs. Ces rôles sont surtout attribués à l'ESS par les acteurs publics qui opèrent la médiation entre les préoccupations purement lucratives et les préoccupations sociales et solidaires. Même s'il est encore nécessaire d'approfondir la recherche sur certaines logiques non conventionnelles de l'économie, certaines structures dans le paysage pluriel de l'ESS parviennent ainsi à avoir une influence directe ou indirecte sur le fonctionnement et la gouvernance des tissus productifs locaux.

Même si l'ESS a encore une place relativement marginale, les PTCE sont aujourd'hui des systèmes productifs fondés sur des logiques et des configurations de la proximité spécifiques à ce secteur. S'insérant de plus en plus dans un processus de labellisation et de légitimation, ils font preuve de dynamisme, mais également d'efficacité et d'innovation dans des domaines où les secteurs lucratif et public rencontrent des difficultés. Depuis 2009, le travail d'envergure mené par des acteurs de l'ESS, des acteurs publics et le monde de la recherche, a abouti à une reconnaissance de ces véritables SPL d'économie sociale et solidaire. Comme cela a été dit plus tôt, le processus a impliqué à la fois des structures déjà existantes (GES, etc.) qui se sont transformées progressivement en PTCE, et des structures nouvelles, primées par deux appels à projets en 2013 et en 2015<sup>229</sup>. La loi-cadre de l'ESS du 31 juillet 2014<sup>230</sup> fournit un cadre légal à ces structures et affirme favoriser leur développement. Cette loi a été annoncée comme « permettant de reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique » visant à « renforcer les politiques de développement local durable <sup>231</sup> » et surtout la mixité économique, puisque les PTCE doivent toujours regrouper des acteurs en provenance de tous les secteurs économiques. Cette loi fait émerger l'espoir d'une prise en compte réelle de la pluralité des objectifs existants au sein de l'ESS. Cependant, on peut se demander si les résultats valorisés par les pouvoirs publics lorsqu'ils soutiennent ces projets (création d'emplois, solidité financière, valeur ajoutée sociale ou environnementale pour les entreprises classiques locales, etc.) ainsi que la structuration même de ces nouveaux pôles (avec notamment un certain degré de centralisation et de hiérarchisation des décisions) ne

---

<sup>229</sup> Le premier appel à projets a été lancé en Juillet 2013 et le second en Avril 2015. Source : le ministère de l'Économie, consultable à l'adresse Internet <https://www.economie.gouv.fr/appels-a-projets-ptce>

<sup>230</sup> Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

<sup>231</sup> Source : le ministère de l'Économie, consultable à l'adresse Internet <https://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/loi-economie-sociale-et-solidaire>

témoignent pas d'un certain isomorphisme avec les logiques du paradigme économique dominant et néolibéral. Aussi est-il important de les situer par rapport au SPL classiques et de souligner les points communs et les divergences qu'ils entretiennent.

Cette interrogation mérite d'être explorée par une observation fine des stratégies de création de réseaux de proximité de ces organisations, car ce serait un raccourci dangereux de les exclure totalement des dynamiques subversives ; en effet, les PTCE englobent par des relations complexes, formelles et informelles, une très grande diversité de configurations et pourraient être des alliés puissants pour améliorer l'efficacité des projets alternatifs.

En ce qui concerne les coordinations existant au sein des mouvements les plus alternatifs de l'ESS, elles sont relativement laissées de côté et demeurent méconnues. Pourtant, d'une part, les initiatives, même très subversives, ont un impact très important sur les transformations sociales à long terme et, d'autre part, est-il juste de laisser de côté certaines dynamiques non-économistes uniquement parce qu'elles sont complexes et non-orientées vers le profit ? Les logiques de solidarité et de protection de l'environnement sont parfois nommées, mais n'entrent pas dans une volonté pérenne d'allocation des ressources (les prix que les PTCE ont reçu sont d'ailleurs des soutiens ponctuels).

La problématique de ce chapitre est donc de voir comment l'ESS est passée d'un rôle considéré comme relativement marginal dans la coordination de SPL classiques (1) à une reconnaissance croissante dans divers tissus économiques locaux (2). Enfin, elle abordera la position réelle des PTCE en tant que modes de coordination locaux tant du point de vue des différents secteurs économiques que d'un point de vue scientifique (3). Il s'appuiera tout particulièrement sur des exemples grenoblois, puisqu'il s'agit du terrain sélectionné pour ce travail de recherche. Il permet ainsi de resituer les différents écosystèmes productifs présents sur le territoire les uns par rapport aux autres et prépare la partie 3 de la thèse, qui sera consacrée à l'étude approfondie des relations de proximités dans différents réseaux types de l'ESS militante et à leur modélisation.

### **1. La place de l'ESS dans l'économie de la proximité**

L'ESS, en tant qu'émanation de la société civile, interagit de façon directe ou indirecte avec les autres secteurs de l'économie au sein des écosystèmes économiques locaux. Cependant, les travaux de l'économie régionale puis de l'économie de la proximité sur les différents types de SPL, bien qu'étant fortement empreints d'influences hétérodoxes, révèlent assez peu ces relations. En effet, les objectifs qui y sont généralement valorisés entrent souvent en

contradiction avec ceux du tiers secteur ce qui, à défaut d'un cadre analytique adapté à des logiques non économicistes, amène tout simplement à l'omettre.

Dans cette section, les logiques derrière la construction des différents types de SPL généralement étudiés par l'économie territoriale seront exposées (1.1). L'exemple concret du pôle grenoblois Alliance GIANT sera présenté pour illustrer ces dynamiques (1.2). Enfin, dans le prolongement de cet exemple, cette section montrera comment les pôles territoriaux classiques collaborent avec des structures de l'ESS et comment la prise en compte de ce secteur évolue, notamment dans sa capacité à créer des environnements favorables à l'innovation et au développement (1.3).

### **1.1. Les objets d'étude traditionnels de l'économie de la proximité**

La présentation des différents types de SPL classiques dans l'analyse territoriale sert à définir les caractéristiques standards de ces tissus productifs, telles qu'elles ont été posées par l'économie de la proximité. Elle sert de point de comparaison pour évaluer ultérieurement les spécificités et les divergences que présentent les organisations alternatives de l'ESS. Elle permet également de mettre en lumière la place allouée à ce type d'organisations par les autres secteurs de l'économie. Puisque les pouvoirs publics et les entreprises lucratives sont influencés par les travaux théoriques et les évaluations préexistantes sur les SPL, ils restent aveugles aux dynamiques qui s'écartent des standards existants, ce qui freine la participation d'organisations alternatives dans la gouvernance locale et la structuration des territoires.

L'étude des groupements d'organisations productives a d'abord été largement dominée par le concept marshallien de districts industriels. A la fin des années 1970, un important intérêt scientifique se porte sur les districts industriels italiens, notamment à la suite de la publication par Arnaldo Bagnasco d'un ouvrage sur la région dite de la « Troisième Italie »<sup>232</sup> et de son tissu de petites entreprises. Cet économiste pose la définition du district industriel comme : « une entité socio-territoriale caractérisée par l'association active, dans une aire territoriale circonscrite et historiquement déterminée, d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises industrielles. Dans le district, à la différence de ce qui se produit dans d'autres milieux, par exemple la ville manufacturière, la communauté et les entreprises tendent, pour ainsi dire, à s'interpénétrer » (Becattini in Daumas, 2007, p.134). Daumas souligne que cette définition adjoint une dimension sociale aux aspects purement économiques des districts marshalliens. En parlant d'«atmosphère industrielle » propice à

---

<sup>232</sup> Le titre original de cet ouvrage est *Tre Italia. La problematica territoriale dello sviluppo italiano*. La zone de la Troisième Italie désigne la partie de l'Italie qui s'étend de la Toscane aux confins de l'Autriche et de la Slovénie au Nord-Est.

l'apprentissage collectif et à la création d'économies externes, faite de valeurs partagées et de cohésion sociale. Bagnasco distingue ses observations de celles de Marshall qui « désigne [quant à lui] exclusivement l'accumulation locale de savoir-faire » (2007, p.136). Ce sont les institutions partagées qui permettent à ces tissus productifs de se distinguer et d'obtenir des « succès éclatants » face aux « difficultés des grandes entreprises du triangle industriel » (*Ibid.*). Suite à ces réussites, les études se sont multipliées sur d'autres territoires en mettant l'accent sur leurs points communs. Ces districts sont présentés comme un moyen de dépasser le modèle fordiste de l'industrie lourde en proposant des tissus réactifs de petites entreprises flexibles, même si la réalité de leurs réussites reste très hétérogène d'un territoire à l'autre.

L'intérêt pour les districts s'étend rapidement à des groupements en dehors de la péninsule italienne, où ils rencontrent « la concurrence de concepts alternatifs » (*Ibid.*, p.132). Malgré le semblant d'unité qu'induit la notion de district, il y a autant de déclinaisons que de configurations locales. D'autres dénominations se multiplient : « système territorial de production, système productif localisé (ou local), région intelligente (ou apprenante), milieu innovateur, cluster, système industriel local, *sanchi*, pôle industriel de développement, district technologique... » (*Ibid.*, p.138). Le terme de SPL est fréquemment rencontré, ce qui en a fait le terme générique utilisé dans cette thèse. Courlet propose une typologie de 4 groupes de SPL : « le district industriel dont l'Italie offre le modèle classique, le district technologique, les grappes de PME en émergence et les systèmes de PME organisés autour de firmes pivots » (in Daumas, 2007 p.140).

Bien que l'accent soit souvent mis sur les institutions et valeurs partagées, tous ces réseaux d'entreprises sont bâtis sur les principes similaires de diminution des coûts et d'augmentation de l'attractivité et de l'innovation (Massard, Torre et Crevoisier in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.156). Cela est notamment permis grâce à la disponibilité d'infrastructures de formation, de sous-traitance et de recherche-développement, et à la synergie avec des universités locales et le milieu de la recherche<sup>233</sup>. Les effets d'agglomération permettent à plusieurs entreprises du même secteur de profiter d'économies d'échelle, d'infrastructures communes, d'une plus rapide diffusion de l'information et des savoir-faire. La mutualisation de certains moyens est également très fréquente, comme par exemple le prêt de salariés. Les objectifs sont d'être plus compétitif dans la concurrence internationale et, ainsi, d'augmenter la croissance par la « mise en réseau de nombreuses petites firmes sur une aire géographique bien délimitée, au travers du mélange de relations de concurrence et de coopération » (Bouba-

---

<sup>233</sup> Le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) a permis de mettre en avant l'innovation technologique et l'apprentissage comme principes de compétitivité.

Olga et Zimmermann in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.160). Les relations entre acteurs permettraient l'accumulation de capitaux relationnels renforcés via les canaux de la proximité et mis à profit afin de faciliter les échanges entre structures aboutissant à ce qu'Hodgson désigne comme des « processus d'auto-renforcement institutionnels » (*Ibid.*, p.93).

## **1.2. Etude de cas sur les dynamiques standards à l'œuvre au sein des Systèmes Productifs Locaux : le pôle Grenoblois Alliance GIANT**

Un exemple concret et parlant des dernières évolutions dans le domaine des SPL est le cas du technopôle Grenoblois Alliance GIANT. Grenoble a une longue histoire en tant que ville innovante et a été le terrain d'une structuration d'un système « scientifico-industriel local » dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Grossetti in Besson, 2012, p.104). Son campus, construit dans les années 1960, a notamment permis les synergies nécessaires au renforcement d'une structuration que l'on pourrait apparenter aux districts technologiques et qui s'est polarisé autour des activités liées au nucléaire, au synchrotron et aux micro et nanotechnologies. En effet, en « 1972 la [zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques] ZIRST de Meylan fut l'un des premiers technopôles français. Le développement de la zone s'est principalement fait autour de deux moteurs : Merlin Gerin<sup>234</sup> et le C.N.E.T. (Centre National d'Études des Télécommunications). » (*Ibid.*, p.106). En 2005, elle prend la dénomination d'Inovalley, également appelée la « Silicon Valley française » et se rattache également à deux autres systèmes productifs plus vastes : Minalogic<sup>235</sup> et Tenerrdis<sup>236</sup>. À partir des années 2000, les concepts de « ville créative » et de « Systèmes Urbains Cognitifs » (Besson, 2012) deviennent de plus en plus populaires<sup>237</sup> et le technopôle de la métropole grenobloise s'enrichit, au niveau de la presqu'île, du groupement Alliance GIANT Innovation Campus.

Ce groupement est représentatif des objets d'études traditionnels de l'économie de la proximité. En effet, il lie des acteurs publics et privés et met en œuvre différentes approches pour améliorer l'attractivité territoriale et l'innovation. La recherche sur la proximité n'y est pas faite *a posteriori* mais fait partie du processus de création et de développement du

---

<sup>234</sup> Entreprise de disjoncteurs à haute tension créée dans les années 1920 et dont l'activité a migré à la marque Schneider Electric en 2009.

<sup>235</sup> Ce système couvre toute la région Rhône-Alpes de Grenoble à Saint-Étienne et est centré autour des activités d'optique-photonique et de micro et nanotechnologie.

<sup>236</sup> Ce système est labellisé « pôle de compétitivité » par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) en 2005. Il est à l'initiative de la région Rhône-Alpes, du Conseil général de la Savoie, de l'Institut polytechnique de Grenoble et du CEA Grenoble.

<sup>237</sup> Notamment grâce au projet pilote 22@Barcelona à Barcelone (Besson, 2017, p.53) qui a fait ensuite des émules dans plusieurs villes européennes, dont Grenoble.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

système. L'observation des différents liens, ou autrement dit des différentes proximités organisées sur le territoire, est intégrée dans la réflexion des acteurs et directement soutenue par les pouvoirs publics. Les membres impliqués dans sa composition sont listés dans le tableau ci-dessous (figure 4).

Figure 4: les membres impliqués dans l'Alliance Giant Innovation Campus de Grenoble (Source : site de l'Alliance Giant<sup>238</sup>)

<b>Membres impliqués dans l'Alliance GIANT Innovation Campus</b>					
<b>Université</b>	<b>Autorités locales</b>	<b>Transports publics</b>	<b>Grandes entreprises</b>	<b>Centres de compétitivité</b>	<b>Agences de développement régionales</b>
Université Grenoble Alpes (UGA)	Etat Région Rhône Alpes Département de l'Isère Grenoble Alpes Métropole Ville de Grenoble	Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)	BioMérieux Schneider Electric Siemens STMicroelectronics SEM MINATEC	MINALOGIC Tenerrdis Digital Grenoble Medic@lps Lyon Biopôle	Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (AEPI) Agence Régionale du Développement et de l'Innovation (ARDI)

Les effets économiques de l'Alliance GIANT Innovation Campus et de l'aménagement de la presqu'île scientifique de Grenoble sur la période 2009-2015 ont fait l'objet d'une étude effectuée par Pauline Lacour et Michel Rocca publiée en 2017. Les réalisations de cette alliance ont été très soutenues par les pouvoirs publics puisque, sur 17 projets alors menés par GIANT, 10 ont reçus des financements publics, notamment des Contrats Plans Etat-Région (CPER) pour un total de 178 millions d'euros. Ce type de coopération est fréquent dans les SPL ; la « multiplication des partenariats public-privé [devient un] mode de financement des projets » (Besson, 2012, p.116). Même si le résultat direct de ces investissements a été de mobiliser des entreprises du BTP<sup>239</sup> locales, leur impact direct sur l'emploi sur le territoire a été relativement faible. En effet, il s'agissait plutôt d'assurer le maintien des emplois qui auraient autrement été détruits par la crise que le secteur traversait à cette époque. Cependant, malgré ces résultats somme toute modestes, la « concentration d'acteurs de la recherche scientifique » et la mise en route d'investissements stratégiques ont été considérées comme importantes pour maintenir l'innovation sur le long terme grâce aux « économies externes », c'est-à-dire aux progrès globaux du secteur de la haute technologie attendus sur le territoire (Lacour, Rocca, 2017, *Ibid.*, p.42).

Pour résumer, le pôle GIANT de Grenoble correspond bien aux objectifs classiques de développement poursuivis par les SPL, à savoir, innovation, compétitivité, croissance, emploi, etc. Pour ce pôle, comme pour de nombreux districts productifs ou de nombreux technopôles,

<sup>238</sup> Source : site d'Alliance GIANT, consultable à l'adresse Internet <http://www.giant-grenoble.org/fr/les-acteurs-qui-soutiennent-le-projet-giant/>.

<sup>239</sup> D'une manière générale, c'est dans l'immobilier que les investissements les plus massifs ont été faits pour une somme de 437 millions d'euros (Lacour, Rocca, 2017, p.4)

les structures permettant à la société civile locale de s'exprimer ou de participer sont absentes du dispositif de coopération inter-structurel. Cependant, que ce soit dans les analyses des SPL présentées plus tôt ou spécifiquement dans celle du pôle Alliance Giant, l'ESS semble être la grande oubliée de ces organisations territoriales. Pourtant, elle a un rôle important de transmission des revendications locales de tous les citoyens dans le cadre de la gouvernance et pas seulement des acteurs ayant un poids économique dans la croissance ou la création d'emplois. De plus, l'étude historique de son rôle montre que l'ESS, et particulièrement l'ESS militante assume aujourd'hui l'action sociale déléguée ou laissée de côté par l'État et contribue à amortir l'impact des externalités négatives de l'économie. Ce qui mène à s'interroger sur la place restreinte qu'elle occupe aujourd'hui dans ce genre d'organisation et que le point suivant présente.

### **1.3. Le rôle de l'ESS dans l'analyse des Systèmes Productifs Locaux**

Cette sous-section traite des nombreuses qualités que l'ESS pourrait apporter dans le cadre de la construction de SPL classiques (1.3.1). Elle montre cependant, à travers du cas de l'Alliance GIANT, que le tiers secteur reste encore très peu intégré dans ce genre de tissus productifs (1.3.2).

#### **1.3.1. Les atouts importants de l'ESS pour la construction de tissus productifs locaux**

Pour reprendre l'idée de Parodi « Les approches des économistes de la proximité en termes de district industriel, de systèmes productifs locaux, de milieux innovateurs, de gouvernance locale et de capital social ne repèrent généralement pas la place spécifique que pourraient occuper les acteurs de l'ESS dans le développement des territoires » (Parodi, 2005, p. 26). Il est pourtant important de mettre en lumière les qualités que les structures de l'ESS possèdent et qui pourraient participer à la construction de SPL, malgré la rareté des situations où ce rôle est effectivement reconnu.

La force de l'ESS réside dans sa capacité à renforcer les liens relationnels au sein d'une organisation ou d'une aire géographique et à générer de la confiance. Le climat ainsi créé peut permettre de favoriser l'implantation et l'intégration d'entreprises dans le tissu local, c'est-à-dire favoriser leur ancrage territorial, améliorer leurs capacités d'innovation et renforcer leur compétitivité ; tous ces éléments correspondent aux objectifs premiers des SPL. Dans les faits, l'apport de l'ESS se décline de différentes manières, qui seront maintenant présentées.



Tout d'abord, les organisations de l'ESS peuvent servir à la médiation entre, d'une part, les interlocuteurs de l'économie lucrative, les organismes publics et, d'autre part, la population locale. Le « capital de confiance généré par [la] structure d'organisation » du tiers secteur (démocratie, réciprocité) permet d'enrichir les rapports de gouvernance et de lisser les « asymétries informationnelles » (Alcolea-Bureth in Daghri, Zaoual, 2012, p.52). Cela peut servir les organisations privées et publiques qui ont besoin d'informations pour s'adapter au local et économiser des coûts de mise en adéquation entre leur offre de biens et de services et l'identité et les besoins du territoire. L'inclusion de la société civile pourrait permettre aux projets SPL d'obtenir plus de visibilité et une plus grande adhésion de la part de la population locale, ce qui amène à baisser les risques de conflits potentiels sur leurs territoires. Cependant, on peut se demander si cette vision n'est pas biaisée de façon inhérente. En effet, la création de liens entre l'ESS et les autres secteurs économiques dans le seul but de faire émerger des ressources locales et défaire les obstacles au dynamisme purement économique ne constitue-t-elle pas en soi un risque d'instrumentalisation de celles-ci, du moins s'il n'y a pas une redéfinition préalable de ce qui constitue le développement incluant des critères sociaux, solidaires et environnementaux ? Dans le meilleur des cas, ce type d'inclusion de la société civile ne risque-t-elle pas d'aboutir à ce que Gilly, Leroux et Wallet appellent une « gouvernance privée collective » (Gilly, Leroux, Wallet in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.198) ; c'est-à-dire, non pas une rencontre entre des acteurs aux objectifs potentiellement contraires et cherchant des compromis, mais des « dispositifs de coordination et de création de ressources » gérés par « des organismes collectifs » institutionnalisés ayant, en définitive, un objectif d'appropriation privée de la richesse (*Ibid.*). L'esprit de non-lucrativité de l'ESS pourrait alors être trahi.

Dans le même ordre d'idées, les structures de l'ESS peuvent permettre de baisser certains coûts de production et d'accroître l'innovation au sein des SPL. Tout d'abord, les structures d'insertion et de formation de l'économie sociale ont prouvé leur capacité à mobiliser et former de la main d'œuvre locale pour la mettre à disposition des autres secteurs de l'économie, minimisant ainsi des coûts de recherche et de formation des salariés. Leur avantage dans ce domaine se situe au niveau de l'« hybridation des ressources » marchandes et monétaires ou non-marchandes et non-monétaires (Parodi, 2005, p.36) ; le bénévolat, le don, la solidarité et la réciprocité permettent à l'ESS d'éliminer des coûts pour les autres secteurs. Les partenariats avec ces structures peuvent même faire bénéficier les tissus productifs lucratifs de subventions publiques destinées à la création d'emplois. L'accès à des ressources humaines est d'autant plus facile que les « liens interpersonnels qui fondent la

confiance entre les acteurs [et] l'accumulation du capital social » (Parodi, 2005, p.27) sont nombreux. L'ESS a la capacité à produire des réseaux (Massard, Torre, Crevoisier, in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.161) et de permettre ainsi la mise en relation d'acteurs pouvant partager des connaissances ou des ressources. Cela va également dans le sens des théories de Granovetter sur la « force des liens faibles »<sup>240</sup> (1973) qui permet aux acteurs entretenant une grande quantité de relations d'accéder plus facilement à des emplois, des biens ou des services.

Un réseau relationnel dense peut également ouvrir des perspectives qui consistent « à donner plus de résonance à l'impulsion « réciprocaire » et aux partages de connaissances, de procédés et de marchés » (Ndiaye, 2012, p.4). Ces éléments en retour favorisent une « ambiance créative » et une « atmosphère propice » à « coopérer, échanger et composer une proximité organisée » et à la création d'une « intelligence collective (gage d'innovation) » (*Ibid.*, p.10). Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'innovation sociale, concept apparu dans les années 1970 et se définissant comme de « nouvelles façons de faire les choses » (*new ways of doing things*)<sup>241</sup> et ayant un « processus de gouvernance qui se caractérise, entre autres, par la participation et la coopération d'une diversité d'acteurs, par l'échange et la création de connaissances et d'expertises et par la participation des utilisateurs ou usagers. » (*Ibid.*, p.6). Ce qui a été dit plus haut sur les tissus relationnels est également vrai en ce qui concerne la facilitation de la diffusion des innovations. Les « spécificités méritoires » des acteurs de l'économie sociale vis-à-vis de cette notion sont liées à leur capacité à établir des liens solidaires, réciprocaires et non lucratifs (Putman in Parodi 2005, p.31).

Ces mêmes capacités sont particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de participer à la création d'une « matrice territoriale »<sup>242</sup> qui permet de préserver les « traces de l'héritage historique, culturel et socio-économique » (Artis, Demoustier, Puissant, 2009, p.19) et ainsi de permettre à certaines entreprises de se différencier d'un point de vue marketing dans un marché concurrentiel mondialisé. Draperi qualifie cet avantage de « qualité de spécificité » (2004). Cette matrice est également importante en termes d'attractivité locale ; l'ESS peut

---

<sup>240</sup> En anglais "*Strength of weak ties*". Dans cette théorie la force des liens est mesurée à partir de critères sociologiques comme l'intensité émotionnelle, la réciprocité, l'intimité et le temps passé ensemble. Tous ces éléments peuvent être rattachés à la notion de « vivre ensemble » fréquemment utilisée lorsqu'il s'agit d'évoquer les liens de proximité entre acteurs.

<sup>241</sup> Ndiaye cite également les travaux de Bouchard qui ajoutent que l'innovation sociale est une « nouvelle approche, pratique, ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations ou des communautés » (2012, p.6)

<sup>242</sup> La matrice territoriale peut être conceptualisée à « travers [l'idée] de « capital territorial » » (Artis, Demoustier, Puissant, 2009, p.6). Le capital territorial est ainsi proche des externalités positives en termes de ressources créées par les districts et les milieux innovateurs. Selon l'OCDE, le territoire se transforme ainsi en facteur de production et de compétitivité, rappelant l'importance d'une « atmosphère » ou d'un « climat industriel » au sens d'Alfred Marshall (théorisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) ou d'une « ambiance économique » au sens de Thorstein Veblen (théorisée au début du XX<sup>e</sup> siècle) (*Ibid.*, p.7).

permettre aux acteurs de se réapproprier leur environnement de vie et de travail, ce qui s'exprime actuellement par la volonté de la part des acteurs publics et des entreprises lucratives de s'associer de plus en plus aux notions de « bien-être local » et de « réenchantement » du territoire. Au-delà des retombées positives sur la population locale, l'agréabilité de l'environnement favorise également l'implantation d'entreprises et attire des investissements.

### **1.3.2. Une implication encore trop rare de l'ESS dans les SPL classiques**

Malgré tous ces points forts lorsqu'il s'agit de faire preuve d'efficacité économique, l'implication réelle de structures de l'ESS dans la mise en place et le développement de SPL est relativement rare, et à plus forte raison pour les structures remettant fortement en cause le système capitaliste néolibéral.

D'un point de vue purement juridique, il est possible de retrouver le statut associatif dans les organisations chargées de piloter les SPL, comme c'est par exemple le cas du SPL Mecanic Vallée en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie depuis 2000, mais cette utilisation d'une organisation appartenant à l'ESS est davantage liée au fait qu'il s'agisse d'un statut rapide à mettre en place et laissant une grande liberté aux acteurs impliqués, qu'à une réelle adhésion aux principes sociaux et solidaires du secteur.

Le SPL Alliance GIANT, utilisé comme exemple type, est représentatif du fossé qui existe entre les logiques à l'œuvre dans les tissus productifs industriels centrés autour de grandes entreprises et des structures de l'ESS qui se baseraient sur des formes d'efficacité non-mercantile et non-utilitariste tournée vers le social, la réciprocité et la soutenabilité. En effet, l'étude de ce pôle ne permet pas d'identifier de partenaires déclarés dans le tiers secteur. Tout au plus certaines structures profitent-elles de quelques retombées du pôle en termes d'investissements, comme par exemple les hébergements sociaux et médico-sociaux ainsi que les structures d'action sociale sans hébergement qui se sont créés sur la presqu'île scientifique de Grenoble. Les financements ont principalement été orientés vers la création d'emplois sociaux, dont les effectifs sont passés de 0 à 15 personnes employées sur cette zone géographique entre 2009 et 2015 (Lacour, Rocca, 2017, p.39). Le projet dans son ensemble a d'ailleurs été vivement critiqué par certains groupes politiques locaux, dont Europe Ecologie Les Verts (EELV) qui accuse le projet, dans un communiqué du 30 novembre 2007<sup>243</sup> d'être

---

<sup>243</sup> Source : article « Global plutôt que Giant » publié sur le site de EELV le 30 novembre 2007. Consultable à l'adresse Internet <https://grenoble.eelv.fr/2007/11/30/global-plutot-que-giant/>.

déséquilibré en faveur du Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA) et de se faire au détriment d'un développement plus inclusif et soutenable de la ville.

Cependant, il est important de souligner que certains membres de ce pôle, comme l'entreprise Schneider Electric, font partie de plusieurs types de groupements productifs, dont le PTCE grenoblois Pôle ALPEN, spécialisé dans « la structuration, sur le territoire de l'agglomération grenobloise [d'une] filière maîtrise de l'énergie dans les logements »<sup>244</sup>. Ce PTCE est un terrain d'expérimentation important pour de nouvelles techniques de maîtrise énergétique et de pratiques soutenables ; ce qui, par la perméabilité des relations interentreprises et l'essaimage technologique, peut profiter simultanément aux deux SPL. Ce rôle de « terrain d'expérimentation à moindre coût » est souvent assumé par l'ESS, dans la mesure où la société civile met en œuvre des pratiques innovantes en s'appuyant souvent sur de la main-d'œuvre bénévole ou des acteurs dont l'implication et l'adhésion sont assez fortes pour ne pas entraîner des coûts de communication, d'application ou d'animation importants. On voit encore une fois que l'ESS a une influence indirecte sur les SPL classiques.

Néanmoins, ce rôle reste très indirect et les dynamiques des SPL classiques laissent encore en marge toute forme d'efficacité qui ne serait pas purement économique. Pour qu'il y ait une réelle représentativité des dynamiques économiques locales dans leur pluralité dans les SPL, il serait nécessaire d'élargir les objectifs pour lesquels ce type d'organisations sont conçues. Le rôle des pouvoirs publics y étant central, ceux-ci ont la capacité d'assumer un rôle de médiateurs entre l'économie lucrative et la société civile et l'impulsion d'une telle dynamique repose grandement sur l'orientation politique au pouvoir.

Dans l'attente d'un environnement politique leur étant favorable, les organisations d'ESS proposant des formes d'efficacité économique alternatives se sont orientées vers la construction de groupements leur étant spécifiques. Les PTCE sont, en effet, des organisations qu'il est possible de qualifier des SPL d'économie sociale. Ils ont une structure très similaire aux SPL classiques dans la mise en proximité et les synergies entre les acteurs privés non lucratifs, les entreprises lucratives, des organismes publics et le monde de la recherche ; cependant, l'orientation est de favoriser le développement d'organismes du tiers secteur ayant une très forte valeur ajoutée sociale, solidaire ou environnementale. Ils ont aujourd'hui l'image de figures de proue dans le domaine de l'innovation sociale et de la pluralité

---

<sup>244</sup> Source : site Internet de la structure <http://polealpen.fr/presentation/>

économique. La partie suivante permettra de comprendre leur fonctionnement et de tester l'étendue et la diversité réelles des logiques auxquelles ils répondent.

## 2. Vers des systèmes productif locaux spécifiques à l'ESS ?

Face aux difficultés à s'inscrire dans les logiques classiques de développement des SPL, de nombreux acteurs proéminents de l'ESS<sup>245</sup> se sont associés pour créer le concept de PTCE. Ils sont aujourd'hui mis en avant par les pouvoirs publics pour leur capacité d'innovation organisationnelle et technique au sein de l'ESS, mais également en tant que moteurs économiques territoriaux. Leur logique n'est pas nécessairement de faire concurrence au modèle dominant, mais plutôt de créer des réseaux dans lesquels les pressions isomorphiques sont moindres, où il n'y a pas de déséquilibre en faveur du système lucratif dans la prise de décision et où peuvent s'épanouir des logiques alternatives. Ils sont présentés par le Labo de l'ESS comme des groupements « sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé(s) à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui mettent en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable »<sup>246</sup>. Ils partagent avec les SPL classiques un fonctionnement en réseau, où différents acteurs se coordonnent autour d'une structure porteuse pour mettre en place des projets communs. Ils atteignent ainsi différents niveaux de convergence ou de synergie interstructurels. Comme c'est le cas des SPL décrits précédemment, l'un des prérequis des PTCE est la rencontre entre les entreprises publiques, privées et la société civile. Donc, c'est surtout sur leurs valeurs ajoutées sociale, solidaire et environnementale que la focale est mise pour les distinguer. Cependant, ce travail de recherche adopte également le postulat suivant : des objectifs alternatifs au paradigme dominant devraient, via les valeurs partagées par les membres des PTCE, aboutir à des formes organisationnelles qui leur sont spécifiques. En résumé, les idées alternatives devraient mener à des articulations des différentes formes de proximité spécifiques à l'ESS militante, faute de quoi, des pressions isomorphiques risqueraient de mettre en danger la portée politique des projets.

---

<sup>245</sup> Comme cela a été précisé dans le chapitre 1, il s'agit principalement du Labo de l'ESS, de la fédération Coorace, du CNCRES, du Mouvement de l'Economie Solidaire (MES) et du Réseau des collectivités Territoriales pour l'Economie Sociale (RTES). De nombreux acteurs publics à diverses échelles de pouvoir ont également participé. En 2013, l'appel à projets visant à primer 23 PTCE était porté par Cécile Duflot (alors ministre de l'Égalité des territoires et du Logement) et Benoît Hamon (alors ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation).

<sup>246</sup> Source : <http://www.llelabo-ess.org/+ptce-+.html>

Une analyse de la coordination au sein de ce type d'organisations peut révéler si le rapprochement d'acteurs parlant d'une même voix suffit à la mise en œuvre concrète de logiques d'efficacité issues d'une vraie mixité économique. En effet, pour reprendre les propos de Serge Latouche, les alternatives de l'ESS déploient davantage une « efficacité raisonnable »<sup>247</sup> (2003, p.31) basée sur la décision collective et ancrée dans les traditions, les valeurs, la sociabilité, etc. qu'une efficacité économiciste, généralement retrouvée dans les SPL classiques.

Cette section permet, dans un premier temps, de décrire le positionnement actuel des PTCE dans l'économie, qui se situe entre une reconnaissance des particularités de l'ESS et des comportements isomorphiques avec le système dominant (2.1). Dans un deuxième temps, elle permet de montrer qu'il existe des dynamiques de proximité créées par des structures plus subversives, parfois même liées à des PTCE, mais n'accédant pas à une même légitimation de la part des autres acteurs de l'économie et qui risquent d'être occultées par l'engouement que ceux-ci suscitent (2.2).

### **2.1. Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique : entre reconnaissance et isomorphisme avec le système dominant**

Les PTCE sont le fruit de l'institutionnalisation, à partir de 2009, de pratiques existant depuis longtemps entre acteurs de l'ESS, publics et privés, ce qui amène à inclure dans ce mouvement des dispositifs très protéiformes. Le mouvement a pour objectif de mettre en œuvre la convergence entre structures dans le cadre de stratégies communes au service de projets partagés innovants et de participer à un développement local durable (Demoustier, 2013). En 2013, un appel à projets des pouvoirs publics a récompensé d'une enveloppe totale de 3 millions d'euros 23 lauréats. Un second appel à projets a eu lieu en 2015<sup>248</sup>. Les critères d'attribution des récompenses sont présentés dans un tableau récapitulatif ci-dessous (figure 5).

---

<sup>247</sup> Latouche fait référence à la *phronèsis*, qui en grec signifie « prudence » ou « sagesse ». Il donne de nombreux exemples d'organisations économiques basées sur ce principe, notamment dans l'économie domestique, l'économie communautaire (notamment africaine) ou l'économie solidaire dans les pays occidentaux, comme les SEL. Parmi les mécaniques organisationnelles de ces mouvements, il y a celui de la prise de décision après une longue délibération basée sur le dialogue et le respect des normes sociales, des affects, etc. Il s'agit de décisions « provisoire[s] après avoir soupesé les arguments contradictoires » (2003, p.34), ce qui renvoie à l'organisation adhocratique évoquée précédemment.

<sup>248</sup>Le second appel à projet a récompensé seulement 17 lauréats pour une enveloppe presque équivalente de 2,7 millions d'euros.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

Figure 5 : critères de sélection des lauréats à l'appel à projet PTCE de 2014 (source : Portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes Publics)

<b>Critères d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regrouper sur un même territoire, des réseaux, entreprises et structures de l'ESS qui s'associent à des entreprises industrielles ou commerciales, et, le cas échéant, à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation ;</li> <li>- Un ancrage territorial des activités économiques ;</li> <li>- Un investissement dans l'innovation sociale ou la recherche d'une utilité sociale ;</li> <li>- La création, consolidation et/ou le développement d'emplois durables et de qualité ;</li> <li>- Le développement d'activités respectueuses de l'Homme et de l'environnement ;</li> <li>- La valorisation d'une diversité de ressources locales : matérielles, humaines et financières ;</li> <li>- L'implication de citoyens, d'acteurs et d'institutions de toutes tailles.</li> </ul>
<b>Critères de sélection</b>	<p><b>Vision stratégique et objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédibilité de la proposition, expériences, compétences et professionnalisme ;</li> <li>- Qualité de l'analyse de positionnement stratégique (en fonction du territoire, du secteur, des acteurs, du contexte social et économique local) et des partenariats développés ;</li> <li>- Qualité des objectifs, de la stratégie de coopération et de mutualisation proposés ;</li> <li>- Valeur ajoutée des actions du PTCE (économique, sociale et environnementale) ;</li> <li>- Caractère innovant du PTCE, de ses activités et de son processus de fonctionnement ;</li> <li>- Développement d'actions de R&amp;D, d'insertion et de formation, partenariats de recherche ;</li> <li>- Diffusion de l'innovation sous toutes ses formes (de produits, de processus, organisationnelle, territoriale, sociale et sociétale).</li> </ul> <p><b>Opérationnalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité, pertinence et cohérence du plan d'action au regard des éléments précédents (analyse de l'environnement social, économique et territorial, objectifs, stratégie) ;</li> <li>- Qualité des moyens financiers et d'autres ressources pour mettre en œuvre le plan d'action ;</li> <li>- Participation des entreprises et autres acteurs privés ;</li> <li>- Participation des collectivités territoriales ;</li> <li>- Pérennité de la démarche pour assurer une autonomie financière à moyen terme.</li> </ul> <p><b>Evaluation des résultats &amp; impacts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Critères de suivi et d'évaluation de la réalisation du plan d'action, de l'atteinte des objectifs et des performances</li> <li>- 2. Caractère exemplaire du PTCE en termes d'impacts durables sur le développement du territoire</li> </ul> <p>→ Utilité sociale et environnementale dans le territoire  → Evaluation du nombre d'emplois créés ou maintenus, dont emplois d'avenir</p>

Il est possible de constater que ces critères lient des préoccupations traditionnelles des SPL et des préoccupations plus facilement associées au volet solidaire de l'ESS. D'une part, la sélection des lauréats se fait sur des critères de créations d'emplois, d'efficacité, d'innovation, de capacité à générer suffisamment de profits pour avoir une certaine autonomie financière et à évaluer et présenter leurs performances économiques. D'autre part, il s'agit de présenter une utilité sociale, un respect de l'Homme et de l'environnement, ainsi qu'un fonctionnement basé sur la démocratie locale. Ce qui signifie qu'au moins en partie, les relations avec les partenaires publics, dans le cadre de l'appel à projets, orientent les structures vers des logiques de développement classiques. Cependant, il est important de préciser que les prix reçus par les lauréats constituaient des financements ponctuels, adressés seulement à certaines organisations et laissant de côté des PTCE en devenir ou répertoriés par le Labo de l'ESS, qui

a mis en place une charte dont sont signataires 53 organisations<sup>249</sup>. Par exemple, le PTCE grenoblois Pôle ALPEN, alors en devenir sous le nom d'Ulisse38, travaillant dans l'insertion, n'a pas été primé par les différents appels à projets. Ce projet est étudié plus en détail dans la partie 3 de cette thèse.

Les financements ainsi attribués avaient pour but d'encourager la démarche, mais pas de l'accompagner sur le long terme et que par conséquent, les logiques des PTCE dans leur ensemble ne peuvent pas être assimilées uniquement aux critères présentés ci-dessus. Ainsi, faut-il modérer l'idée qu'une forte pression isomorphique s'exerce sur la totalité des PTCE par la possibilité réelle qu'ont les organisations, si elles se trouvent dans un environnement favorable, d'adopter des logiques plus alternatives.

Le mouvement des PTCE continue de se développer au-delà des premiers prix décernés en 2014 et fera l'objet d'un second appel à projets en 2015. Il se base sur une collaboration interministérielle plus vaste et reflète bien le « grand écart » que les PTCE doivent parfois subir entre des valeurs alternatives de la part des structures sociales et solidaires et des objectifs assez classiques de la part des pouvoirs publics. Pour citer une phrase de l'éditorial de l'appel à projets écrit par Myriam El Khomri, Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville en 2015, il s'agit de créer un modèle économique « qui ne sépare pas recherche de la performance et coopération, bénéfice et progrès social » (p.7<sup>250</sup>). L'appel à projets va de pair avec une reconnaissance de ce type d'organisation par les partenaires publics puisqu'en 2014<sup>251</sup> la loi-cadre, renforce non seulement le cadre légal autour des spécificités de l'ESS, mais entérine l'existence des PTCE ; l'article 9 adopte d'ailleurs une définition assez proche de celle du Labo de l'ESS<sup>252</sup>, ce qui reflète le processus de collaboration qui a permis son élaboration. Cependant, la reconnaissance et les relations avec l'État et le reste de l'économie ne vont pas sans certaines pressions isomorphiques pour ces groupements productifs de l'ESS. En effet, il y a un réel risque de banalisation dans les relations établies entre ces organisations et les pouvoirs publics ; ceux-ci étant des partenaires exigés pour porter l'appellation de PTCE car ils demandent à leur tour des contreparties à cette coopération. Ce qui pousse à se

---

<sup>249</sup> Consultable sur le site du Labo de l'ESS, à l'adresse suivante : [http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/charte\\_ptce.pdf](http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/charte_ptce.pdf). Elle est tournée vers des valeurs de coopération, de solidarité et d'utilité sociale.

<sup>250</sup> Le second appel à projet PTCE a été lancé en 2015. Toutes les informations le concernant, et particulièrement l'éditorial auquel il est fait référence ici sont consultables à l'adresse Internet [https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/20150421\\_dossier\\_de\\_presse\\_ptce.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/20150421_dossier_de_presse_ptce.pdf)

<sup>251</sup> La loi 2014-856 est consultable à l'adresse Internet

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

<sup>252</sup> La définition est la suivante : « constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'ESS solidaire [...], qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et porteurs d'un développement local durable ».



demander si ces systèmes d'avant-garde ne seraient pas empreints de ce que Polanyi désignait sous les termes de « sophisme économiciste » et de prégnance d'un « esprit marchand » (Polanyi, 2007, p.63) ? La notion de « sophisme » peut en effet s'appliquer si ces organismes se conforment, à l'instar des entreprises du modèle dominant, au fait de « poser une équivalence entre l'économie humaine en général et sa forme marchande »<sup>253</sup> (*Ibid.*, p.64). Cela peut nuire à la capacité des PTCE et, par extension, à l'ensemble du secteur de l'ESS dont ils sont les « figures de proue », à proposer des projets politiques (Demoustier, 2001, p.105) ou des alternatives innovantes et réelles dans l'actuelle crise sociale, économique et environnementale.

Ce constat donne ici l'opportunité de préciser la définition de « pressions isomorphiques » au sein de cette thèse. En 1996, Enjolras a classifié dans une analyse du monde associatif trois types de pressions isomorphiques. Les PTCE étant très souvent composés d'association cette classification peut leur être appliquée : « un isomorphisme normatif qui résulte de la professionnalisation des associations, un isomorphisme coercitif résultant de l'influence des pouvoirs publics, un isomorphisme mimétique que traduit le recours à des solutions éprouvées pour répondre aux problèmes donnés » (in Bidet, 2003, p.166)<sup>254</sup>. Les pressions sont d'autant plus fortes que les pouvoirs publics français, comme ceux de la plupart des pays occidentaux, sont très influencés par les idées néolibérales via le *New Public Management* (cf. Partie 1, chapitre 3, sous-section 2.2.1). Dans le cadre de la labellisation par appel à projet gouvernemental, il est possible de retrouver ces différents types de pressions.

Tout d'abord, la loi-cadre de l'ESS de 2014 permet d'inclure dans le secteur, et à plus forte raison dans les PTCE pour lesquels la mixité économique est un prérequis, des organisations à but lucratif du moment qu'elles ont une forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. Aussi, il est possible de dire que les pouvoirs publics exercent par cette loi une pression normative qui amène le secteur à se professionnaliser et qui brouille « les frontières entre lucratif et non lucratif, risque de renforcer le processus de marchandisation des services sociaux et médico-sociaux observé au cours de la période récente [...], une tendance observée auparavant dans d'autres pays européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni ou aux États-Unis » (Archambault, Bloch-Lainé, 2016, p.7). De plus, il y a également risque de pression coercitive, ou autrement formulé, une instrumentalisation de la part des pouvoirs

---

<sup>253</sup> Polanyi ajoute que lorsqu'il s'agit de marchandiser tous les aspects de la société, et en particulier le travail et la terre, il ne faut pas oublier « que le « travail » n'est qu'un autre nom pour l'homme, et la « terre » un autre nom pour la nature ». Les marchés autorégulateurs auxquels ils ont été confiés ne sont mus « que par deux motivations : la faim ou le gain – plus précisément, par la peur d'être privé des choses nécessaires à la vie, ou bien par la perspective d'un profit » (*Ibid.*, p.70).

<sup>254</sup> Cette classification est aussi reprise par Gianfaldoni et Llena en 2010.

publics. En effet, dans les deux appels à projets, les PTCE ont en grande partie été évalués sur leur capacité à créer des emplois, à réaliser leurs plans d'action, puis à évaluer leurs objectifs et donner des preuves de leurs performances, de leur solidité financière et de leur utilité économique et sociale dans un contexte de crise. Aussi, au vu de ces critères de sélection, on peut se demander si les PTCE n'ont pas vocation aux yeux des instances de l'État à « servir de palliatif aux déséquilibres de l'économie libérale, tout en garantissant la rentabilité financière », comme le dénonce Machado, bien que faisant référence à des dispositifs similaires luxembourgeois (2012, p.5). Les questions d'insertion professionnelle (formations, emplois aidés) et d'animation d'espaces sensibles ou prioritaires (soutien aux publics en difficulté, création de lien social) sont particulièrement mises en avant. Par exemple, le premier appel à projets ciblait « en particulier les PTCE dont le périmètre et le programme d'actions [prenait] en compte les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et notamment ceux des sites préfigurateurs des contrats de ville, les zones rurales en difficulté ou les bassins d'emploi désindustrialisés. » (p.5). Dans un contexte où l'ESS reste très dépendante financièrement et matériellement des pouvoirs publics, ces critères de sélection peuvent avoir valeur d'injonction ; aussi, il est effectivement possible de transposer les remarques de Machado<sup>255</sup> aux groupements d'ESS français fondés sur la mixité économique et d'observer une certaine incompatibilité entre les objectifs gouvernementaux et ceux historiquement portés par l'ESS. En dernier lieu, il est possible que sans une volonté consciente des secteurs publics et lucratifs, les structures de l'ESS en viennent tout de même à se conformer à une pression isomorphique mimétique et indirecte, puisque ces pôles de l'ESS font en partie valoir leur légitimité et leur visibilité au titre de leurs similitudes avec leurs homologues de l'économie classique dans leur capacité d'innovation ou de santé économique. Dans ce sens, c'est la prégnance des valeurs associées au « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski, Chiapello, 1999) dans les structures même les plus subversives qui est à investiguer.

Le processus de contractualisation et de délégation de certains services publics à des structures privées d'ESS, auquel participent les PTCE, renforce ces dynamiques. Les bonnes relations que ces groupements entretiennent avec leurs partenaires publics ou ceux de la sphère lucrative s'appuient sur leurs capacités à répondre à des appels d'offres et des cahiers des charges ayant des objectifs politiques à la co-construction desquels ils n'ont pas nécessairement participé. Or, les PTCE sont organisés autour de plusieurs types de structures, souvent une structure « mère » accompagnée de plusieurs plus petites et parfois très

---

<sup>255</sup> Portant initialement sur les structures liées à l'organisation Objectif Plein Emploi : réseau d'organisations de l'ESS sur le territoire du Luxembourg en partenariat avec les communes locales. Ce programme a été mis en liquidation à partir de 2013.

militantes, se retrouvant dans certains cas apprivoisées par ces partenariats. Dès lors, on peut se demander si au même titre que d'autres structures dans le passé, les PTCE ne risquent pas de participer à la banalisation de l'ESS voire à céder à la « voie du social business à l'anglo-saxonne » (Machado, 2012, p.6). N'y-a-t-il pas une atteinte à la portée transformative du secteur si les seuls projets qui dominent dans les interactions avec les autres sphères de l'économie sont ceux n'ayant qu'une « portée marginale sans que soient mis en cause les canons économiques qui sont pourtant à l'origine de la crise » (*Ibid.*, p.2). De plus, en France comme dans d'autres pays francophones, « la sacro-sainte neutralité des associations [est une] condition presque obligatoire pour bénéficier des maigres subventions disponibles » (*Ibid.*, p.3), ce qui annihile presque totalement les revendications subversives que les structures pourraient porter. Cela amène à conclure que malgré le considérable travail qui a été investi dans l'élaboration des SPL d'économie sociale et solidaire que sont les PTCE et les accomplissements de ceux-ci, qui sont à la fois intéressants et précieux pour faire progresser tout le secteur et diffuser un certain nombre de valeurs sociales et/ou écologiques, ceux-ci « ne sont pas à l'abri de la récupération par les pouvoirs publics locaux ou centraux » (Ndiaye, 2012, p.1).

Cependant, malgré ces risques d'« institutionnalisation de l'ESS en tant que secteur de l'action publique territoriale » (Pecqueur, Itçaina, 2012, p.48), il n'est pas impossible que les PTCE accompagnent des changements sociétaux et économiques à grande échelle dans l'avenir. Même si leur efficacité en termes de développement englobant des logiques réellement mixtes reste encore à évaluer sur le long cours, on peut constater d'ores et déjà que la diversité de leurs actions, de leurs structurations et même de leurs positionnements idéologiques les prédispose à être des acteurs clés d'un changement d'échelle pour les idées alternatives. Une analyse au cas par cas est donc nécessaire pour avoir une réelle perspective sur le degré d'isomorphisme de chaque organisation locale. Par ailleurs, une telle étude pourrait permettre, à l'instar du SPL Alliance Giant, de révéler des relations de proximité entre les PTCE et des structures plus subversives et ainsi mettre en lumière une complexité nouvelle dans les dynamiques de convergence au niveau local.

En effet, il existe une variété de réseaux locaux de l'ESS, plus ou moins reliés aux acteurs les plus visibles de ce secteur ou aux pouvoirs publics, et dont les logiques d'ancrage territorial, plus informelles, restent encore méconnues. Ces réseaux sont généralement composés de structures non ou semi-marchandes, très militantes et dont les activités sortent des objectifs de développement classiques (création d'emplois, croissance, innovation technologique, etc.). Ces structures acquièrent souvent une certaine notoriété à titre individuel (comme les

monnaies locales, les jardins communautaires, etc.), mais ne semblent pas faire partie de dynamiques de changement d'échelle et de création de réseaux d'envergure. Pourtant, l'observation des liens formels et surtout informels qu'elles entretiennent sur leurs territoires et au-delà, met au jour des stratégies complexes d'efficacité alternative basées sur différentes relations de proximité.

## **2.2. Une variété de systèmes productifs alternatifs aux dynamiques encore mal connues et reconnues**

De très nombreuses organisations militantes de l'ESS, désignées par Pecqueur et Itçaina comme des « initiatives sociales citoyennes (AMAP, culture, commerce équitable, tourisme solidaire, solidarité internationale...) » (2012, p.57) mettent en œuvre des processus de coordination basés sur la proximité. Cependant, contrairement aux PTCE, elles sont peu reconnues et s'appuient moins sur une mixité économique, s'opposant parfois directement et même juridiquement<sup>256</sup> aux secteurs publics et lucratifs. La « différence d'implication et de reconnaissance » de ces organisations au sein des institutions de gouvernance dépend souvent de la configuration politique locale et de la « présence ou non de médiateurs institutionnels sur les territoires » (Artis, Demoustier, Puissant, 2009, p.20). La compréhension des mécanismes de coordination des structures les plus subversives de l'ESS est un enjeu pour développer leur capacité à prendre part et à influencer sur la « représentation politique dans l'espace » (Pecqueur, Itçaina, 2012 p.56). En effet, les réseaux qu'elles mettent en place présentent souvent des caractéristiques originales liées aux fonctionnements internes des structures. Elles présentent des solutions hétérogènes pour persister dans le temps et pour mobiliser des ressources monétaires ou non monétaires dans un contexte économique difficile, voire parfois hostile. Ces solutions s'harmonisent souvent difficilement avec les modes de fonctionnement des autres acteurs économiques.

Pour échapper à l'isomorphisme, les structures les plus militantes de l'ESS semblent condamnées à naviguer dans un environnement complexe et instable :

- D'une part, en raison de la conjoncture : la crise multidimensionnelle que les économies occidentales traversent les privant de certaines ressources matérielles (retrait de subventions ou des dons privés, paupérisation des publics ciblés, etc.) ;

---

<sup>256</sup> De nombreuses structures de la NES se sont retrouvées en situation de procès en contrevenant au cadre légal pour des raisons idéologiques, particulièrement pour défendre des valeurs solidaires et écologiques. Des exemples ont été donnés dans la partie historique de cette recherche. Il est à noter que les procès ainsi menés ont parfois permis d'ajuster la loi en leur faveur de la NES. Par exemple, la loi permettant la récupération alimentaire des invendus en 2016 ou l'annulation de la condamnation du militant Cedric Herrou pour son aide apportée à des migrants, effectuée par la Cour de cassation en 2018 (également appelée « abolition du délit de solidarité »).

- D'autre part, en raison de leur organisation et de la nature de leur activité. En effet, elles concernent souvent des activités à rentabilité très faible ou nulle et revendiquent des méthodes organisationnelles en rupture avec les logiques d'optimisation, de compétitivité ou avec le consumérisme. Par exemple, le rythme de l'activité productive n'est pas imposé, une forte relation avec les rythmes naturels est entretenue<sup>257</sup>, une consommation sobre et responsable est encouragée, etc. Il s'agit généralement de structures de petite taille, s'appuyant beaucoup sur le bénévolat, ce qui rend la ressource humaine<sup>258</sup> volatile, chronophage et plus difficile à gérer. De plus, cela empêche la mise en place d'un cadre organisationnel stable.

Il en résulte que les réseaux auxquels participent ces structures sont souvent instables ; leurs membres peuvent se retirer ou même disparaître assez rapidement, ce qui amène finalement à toujours considérer les coordinations comme des partenariats « *ad hoc* », plutôt que des relations construites dans la durée. Cependant, on peut se demander si cette situation ne peut pas également constituer un avantage et si cette instabilité ne peut pas être considérée comme une preuve de flexibilité, qui permet aux mouvements de persister et de se renouveler en permanence dans des environnements hostiles.

Le concept d'adhocratie a tout d'abord été développé par Alvin Toffler dans *Le Choc du futur* (1970) puis popularisé par Robert Waterman Jr. dans *Adhocracy, The power to change* (1990) pour désigner des organisations productives souples et de petite taille. Il s'agit d'une forme de management saluée depuis les années 1980 dans le monde lucratif et adoptée par de nombreuses grandes entreprises. Il permet de renforcer l'adaptabilité et la créativité des structures en rassemblant ponctuellement de petites équipes flexibles d'acteurs hétéroclites et ayant chacun un point de vue différent sur un problème à régler ou un projet à mener à bien. Dans *Structure et dynamique des organisations* (1982), Henry Mintzberg souligne que ce système s'oppose aux organisations bureaucratiques s'appuyant sur la hiérarchie et la rigidité des règles. Le mécanisme de coordination entre acteurs est l'ajustement mutuel perpétuel. Ce mode d'organisation s'affranchit des « schémas organisationnels, des services, des fonctions, des descriptions de postes, de la hiérarchie et des traditions »<sup>259</sup> (Waterman, 1990, p.16). La configuration de l'adhocratie est « très organique avec peu de formalisation de comportement [et] une spécialisation horizontale poussée » (Mintzberg, 1982, p.376). Mintzberg ajoute que « de toutes les configurations structurelles [elle] est celle qui respecte le

---

<sup>257</sup> C'est notamment le cas dans les structures qui travaillent dans les domaines de la défense de l'environnement et des méthodes alternatives d'agriculture ; particulièrement dans la permaculture qui sera de nouveau abordée dans la partie 3.

<sup>258</sup> Ou la « richesse humaine », selon la notion employée dans de nombreuses structures solidaires, dont la banque coopérative de finance éthique la Nef.

<sup>259</sup> En anglais dans le texte « organizational charts, departments, functions, job descriptions, hierarchy, and tradition » (traduction : auteure).

moins les principes classiques de gestion, et spécialement l'unité de commandement » (*Ibid.*, p.377).

Au sein de l'ESS, les structures et les réseaux, surtout dans le monde associatif, sont fondés sur une participation plus ou moins ponctuelle des acteurs (selon leurs moyens et leur volonté) qui apportent ainsi des compétences pluridisciplinaires et transversales. Cette dynamique est renforcée par l'utilisation généralisée des NTIC, particulièrement des réseaux sociaux et des plateformes collaboratives de travail en ligne<sup>260</sup>.

Cependant, cette manière de fonctionner présente des difficultés pour l'économie non lucrative. Tout d'abord, la solidité des institutions alternatives qu'elle met en œuvre est sans cesse remise en question à mesure que les structures s'étoffent et que la coopération entre différentes organisations s'accroît. En effet, comme le souligne North, plus l'espace d'échange s'agrandit, « plus de ressources doivent être dévolues à la mesure et à l'application »<sup>261</sup> (1991, p.99) des règles qui y sont en vigueur. Cela est encore plus vrai pour des institutions qui sortent du paradigme dominant et qui ne sont pas nécessairement assimilées par tous les acteurs. De plus, l'adhocratie est un mode de gestion difficile à appliquer (*Ibid.* p.22), qui nécessite des compétences particulières en animation et une implication régulière des acteurs qui ne sont pas nécessairement retrouvées dans des groupes composés en grande partie de bénévoles. Ce travail d'animation pèse alors généralement sur le ou les salariés potentiels de la structure et peut créer des tensions, notamment sur les questions de la définition précise des rôles dans l'organisation interne<sup>262</sup> et du partage de l'autorité et du pouvoir<sup>263</sup>. Cela renvoie au risque, mentionné plus tôt, d'une dérive isomorphique normative par l'adoption d'un fonctionnement plus institutionnalisé avec une équipe salariée répondant par une expertise technique normée à des problématiques territoriales plus classiques<sup>264</sup>.

Cela peut poser problème dans les structures de petite taille de l'ESS, comptant une part importante de bénévolat et adoptant une position de méfiance ou d'hostilité envers les pouvoirs publics. Il peut y être difficile d'inclure certains publics dans les processus

---

<sup>260</sup> Il est important de souligner que les rencontres réelles et la vie communautaire restent extrêmement importantes, ce qui ralentit souvent l'activité productive au profit de la création de liens interpersonnels et d'acculturation. Ces éléments seront abordés plus en détail dans l'analyse de cas concrets dans la partie 3.

<sup>261</sup> En anglais dans le texte: « more resources must be devoted to measurement and enforcement », (traduction: auteure)

<sup>262</sup> En effet, il n'est pas rare que les salariés des associations assument en même temps que leur fonction d'employé un rôle de bénévole, ce qui peut mener à concentrer dans leurs mains plus de pouvoir ou les conduire au surmenage.

<sup>263</sup> Mais aussi simplement être épuisant ; comme le souligne R. H. Waterman Jr. « pour la plupart des gens, le travail *ad hoc* est difficile et stressant. Il manque de structure » (1990, p.31, traduction : auteure). En anglais dans le texte : “*Ad hoc* work is difficult and stressful for most people. It is highly unstructured”.

<sup>264</sup> On peut notamment penser à certaines activités dans le social et le sanitaire, qui nécessitent la mise aux normes qualité ou sécurité de leurs équipements ou démontrent par l'obtention de certaines formations la qualité des services de leurs équipes, ce qui laisse très peu de place au bénévolat ou à l'amateurisme.

décisionnels, car ceux-ci n'y sont pas formés ou ne s'y sentent pas légitimes. L'efficacité de l'adhocratie dépend également de la motivation des acteurs, qui doit être en permanence renouvelée par des projets réussis ou des soutiens extérieurs. Or, pour de nombreuses structures de l'ESS, les soutiens sont peu nombreux et les projets n'évoluent que très lentement, suivant ainsi les difficultés des acteurs, soumis au fameux « facteur humain » (souvent décrit par les acteurs de terrain comme facteur de discorde), à se coordonner. Au vu de la pluralité des objectifs poursuivis dans les structures alternatives (production, mais aussi création de lien social, promotion de la culture, protection de l'environnement, participation à la vie de quartier ou à la gouvernance locale, etc.), les acteurs doivent en permanence renouveler leur participation dans des moments conviviaux, soudant ainsi leur communauté. La force qui maintient la cohésion de groupe est alors davantage la présence d'un vécu et de valeurs partagées que la recherche d'un profit individuel. Cette observation fait penser à un autre idéal type d'organisation proposé par Mintzberg : l'« organisation missionnaire », dont le système de coordination repose sur de fortes croyances qui vont aboutir à des normes et standardiser les comportements (1989, p.229). Ces organisations nécessitent d'entretenir de fortes traditions et des processus d'identification et d'acculturation amenant les membres à se sentir appartenir à une même communauté. Elles peuvent même abriter des rigidités dissimulées ; « dans le sens où [...] les standards idéologiques tendent à être immuables : l'organisation missionnaire sera plus disposée à changer le monde qu'à évoluer<sup>265</sup> » (*Ibid.*). Dans l'économie lucrative, ce mode de fonctionnement a été repris, de façon opportuniste, dans les entreprises qui cultivent un fort esprit de corporation. Dans l'ESS en revanche, cette configuration concerne la quasi-totalité du monde militant.

Pour conclure ce chapitre, on peut constater que les PTCE constituent une opportunité pour que l'ESS soit davantage prise en compte dans la gouvernance locale et qu'elle ait un rôle aussi structurant que les SPL classiques dans les tissus territoriaux. Cependant, les logiques de coordination et les objectifs de ceux-ci semblent avoir des difficultés à s'affranchir d'un certain « économicisme », notamment via la relation qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics. Néanmoins, ces organisations ont ouvert la voie pour que l'économie de la proximité s'interroge davantage sur les spécificités de la convergence dans le tiers secteur. Malgré tout, l'analyse économique laisse aujourd'hui de côté une grande partie des réseaux de l'ESS qui incluent des structures alternatives, de petite taille et ayant une organisation *ad hoc*. Celles-ci,

---

<sup>265</sup> En anglais dans le texte « bear in mind that ideological standards tend to be immutable: The missionary organization is more inclined to change the world than to change itself » (traduction: auteure).

dans leur diversité, constituent pourtant des objets d'étude passionnants par le foisonnement de leurs configurations et propositions organisationnelles.

On peut dire que la présentation a permis de révéler une prise en compte inégale de l'ESS par les autres acteurs économiques, qui certes tend à se développer, notamment de la part des pouvoirs publics, mais laisse toujours de côté certaines logiques et dynamiques de réseau qui pourraient profiter à toute l'économie. En effet, traditionnellement l'ESS n'assume qu'un rôle marginal dans les SPL ; individuellement, les acteurs des différents types de groupements productifs peuvent tisser des liens relativement étroits avec des organisations locales du tiers secteur, mais les logiques productivistes et utilitaristes de l'économie orthodoxe semblent être trop éloignées de celles des acteurs de l'ESS proposant des alternatives au système dominant pour leur permettre de converger<sup>266</sup>. Les PTCE sont une première réponse à cette lacune, même si leur structure organisationnelle reste très proche des groupements productifs existants et que, au vu du type de relations que l'ESS y entretient avec les autres acteurs de l'économie, ils sont soumis à diverses pressions isomorphiques qui peuvent les amener à une certaine banalisation. Les structures les plus petites et les plus subversives de l'ESS, sans être totalement exclues des constructions de PTCE, maintiennent le plus souvent leur activité repliée dans des réseaux alternatifs, flexibles, parfois éphémères, qui les empêchent de s'inscrire dans des relations pérennes avec les pouvoirs publics ou les entreprises lucratives, auxquels elles ont d'ailleurs tendance à s'opposer. Chaque réseau a sa propre configuration, généralement difficilement transposable, car entièrement dépendante de son contexte local. Restant peu connues, ces initiatives semblent, pour échapper à tout isomorphisme, suivre l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés ». En effet, les canaux institutionnels valables pour les acteurs publics et les entreprises lucratives sont globalement inadaptés pour servir de support à la convergence des structures les plus subversives de l'ESS. Leur repli peut aller jusqu'à l'isolement si elles n'ont pas les moyens matériels ou financiers d'animer des réseaux. Leurs propositions de transformations du paradigme dominant risquent alors de rester lettre morte. On peut se demander si le manque de connaissances sur la structuration de leurs réseaux et l'instabilité de leur environnement empêche un changement d'échelle pour la transmission de leurs valeurs et leur message politique.

Il est vrai que la structure adhocratique qu'ils adoptent peut avoir des inconvénients ; l'irrégularité ou l'éphémérité des actions, les difficultés économiques des structures ou

---

<sup>266</sup> Les grands groupes institutionnalisés de l'ESS comme les mutuelles, les banques ou certaines entreprises coopératives, mentionnés dans le chapitre 1, ne sont pas englobés dans cette remarque puisque leur fonctionnement se rapproche énormément des entreprises du secteur lucratif.



simplement les relations interpersonnelles non-modérées par une structure rigide peuvent amener des conflits entre les membres et une participation irrégulière de leur part, ce qui rend les ressources très volatiles et la ligne directrice des projets changeante (Mintzberg, 1982, p.399). Cependant, « les conflits et l'agressivité sont des éléments nécessaires » au fonctionnement *ad hoc* (*Ibid.*, p.400) et ce fonctionnement est celui qui permet la politisation la plus forte. L'instabilité est donc plutôt un gage contre l'isomorphisme, ou comme le formule Mintzberg, l'institutionnalisation et la « bureaucratisation », qu'il considère comme inévitables à mesure que les structures grossissent, mais surtout vieillissent (*Ibid.*, p.394). La brièveté d'existence de certaines structures militantes serait donc, plus qu'un frein à l'épanouissement de leur message politique, un garde-fou contre la dilution de leurs valeurs dans des impératifs de gestion.

Cependant, cette configuration ne semble ni totalement comprise par les acteurs de terrain, ni par le monde politique. Aussi, il est difficile de dire aujourd'hui si elle permet aux organisations alternatives qui l'adoptent d'atteindre une réelle efficacité, selon les critères qu'elles se fixent elles-mêmes et non pas seulement selon les critères standards. Tout du moins, pourrait-on observer que si ces initiatives militantes sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses, c'est que sans un changement d'échelle, et peut-être une collaboration plus harmonieuse avec les autres secteurs de l'économie, elles ne sont pas parvenues à éliminer les problèmes sociaux, économiques et environnementaux qu'elles dénoncent. Pour atteindre une réelle mixité économique et non une mixité purement déclarative, la compréhension, la sauvegarde et le développement de leurs spécificités semble vitale. C'est pourquoi ce travail de recherche prend un soin particulier pour sélectionner et adapter des outils analytiques tirés des champs de l'économie de la proximité et de l'économie des conventions qui seront présentés dans le chapitre suivant de cette partie.

## **Chapitre 6 : La proximité dans les relations géographiques, institutionnelles et organisationnelles**

Cette partie sera dédiée à la compréhension des différents éléments théoriques permettant l'étude et la modélisation des relations de proximité caractérisant les différents SPL ou réseaux *ad hoc* au sein de l'ESS. Cela permettra d'appréhender les modes de fonctionnement et les pratiques concrètes qui y ont cours. L'observation de la réalité tangible des échanges, de la mutualisation, des dépendances et de l'harmonisation des pratiques permet de dépasser le vernis des discours et proclamations exprimés par les acteurs sur la proximité et de comprendre les impacts concrets de la coordination territoriale.

Cependant, avant même d'aborder les différentes formes de proximités, il est nécessaire de choisir une échelle d'analyse économique adaptée à l'objet d'étude. Dans ce travail, le choix a été fait d'articuler l'analyse autour d'une position méso-économique, s'intéressant aux systèmes de production par branche, secteur, filière ou région, et microéconomique, permettant l'analyse des comportements économiques des acteurs. En effet, les organisations étudiées sont très ancrées dans leur contexte territorial et leur configuration est totalement dépendante des motivations et trajectoires humaines de leurs membres. Néanmoins, elles font souvent partie de mouvements observables à une échelle nationale, voire mondiale (altermondialisme). Il est donc primordial d'aller au plus près des motivations conduisant les acteurs à agir tout en autorisant une montée en généralité des observations de terrain.

En ce qui concerne l'approche théorique, comme cela a été dit plus tôt, ce travail privilégie plutôt l'angle institutionnaliste qu'interactionniste, ce qui implique de fractionner la proximité en trois volets reliés et ayant des effets rétroactifs les uns sur les autres. C'est par l'étude de l'espace que cette partie va débiter ; toile de fond des différentes interactions entre acteurs, la proximité géographique est souvent qualifiée de « boîte noire » du territoire (Roussel, in Daghi, Zaoual, 2012, p.27). Cette appellation lui est due, car les lieux, les constructions matérielles et les distances sont autant d'éléments quantifiables portant la « mémoire » de l'activité humaine<sup>267</sup>. Les caractéristiques géographiques conditionnent certaines activités productives<sup>268</sup> et peuvent également permettre de caractériser et même borner un territoire (en suivant les frontières dites « naturelles » comme les chaînes montagneuses, les rivières, les côtes, etc.). Cependant, l'étude de la proximité géographique ne peut se contenter de mesurer

---

<sup>267</sup> De la même façon que les « boîtes noires » ou « enregistreurs de vol » dans les avions, gardent le souvenir de tout ce qui se passe pendant les trajets pour pouvoir, à posteriori, comprendre les problèmes qui auraient pu survenir.

<sup>268</sup> C'est par exemple énormément le cas pour les activités touristiques liées à la nature ou pour certaines exploitations industrielles très dépendantes de la proximité de certaines matières premières.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

les distances kilométriques entre les lieux<sup>269</sup>, les acteurs, les objets ou de seulement rendre compte du relief. À l'instar des autres formes de proximité, elle nécessite une étude des acteurs, de leur manière de concevoir les distances et même des infrastructures de transport et de communication. Cela implique notamment de comprendre les logiques permettant de circonscrire l'espace, de répertorier les différents éléments qui le composent et d'analyser la nature de ceux-ci. L'ensemble des méthodes et des outils théoriques sélectionnés pour effectuer ces mesures est présenté dans la première section de cette partie (1). Cette section permet également de montrer l'importance des lieux de résidence ou de socialisation, de travail, de consommation, de participation à la gouvernance collective... bref, du « vivre ensemble » dans la construction d'une proximité dite « organisée » qui sera l'objet des deux sections suivantes.

La seconde section aborde la proximité institutionnelle, c'est-à-dire les conditions cognitives et normatives permettant la coordination (2). En effet, cette coordination naît de la rencontre de croyances, de valeurs et de motivations communes entre les acteurs<sup>270</sup> qui vont permettre à la proximité cognitive (Torre, 2009, p.68) de se traduire en actes. Cette section présente les raisons et les étapes de la transition entre une simple co-location à une proximité organisée et la manière dont la rencontre des volontés individuelles permet la création et/ou l'évolution des pratiques et d'habitudes collectives. Elle permet de montrer comment des individus en viennent à construire des institutions communes ou, pour reprendre la définition de North, « des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduites) et des règles formelles (constitutions, lois, droits de propriété) »<sup>271</sup> (1991, p.97) permettant la coordination. Une des difficultés les plus importantes dans cette étude est celle de la mesure de la proximité institutionnelle, puisque celle-ci repose presque intégralement sur des éléments qualitatifs. Pour contourner cette difficulté de quantification, des éléments de l'économie des conventions sont mobilisés et permettent de caractériser les motivations des acteurs selon différents registres de justifications. Une méthode a été élaborée pour détecter la présence et l'importance de différentes logiques justifiant l'action au sein de l'ESS. L'articulation entre la proximité institutionnelle et la proximité organisationnelle a également été abordée, principalement via la notion d'« investissements de forme » développée par Thévenot en 1986. Cette notion est particulièrement utile pour comprendre la progression du simple partage de valeurs à une action collective et concertée d'individus autour de projets

---

<sup>269</sup> Ou autrement dit « distance fonctionnelle, au sens de Perroux » (Torre, 2009, p.65).

<sup>270</sup> Zaoual parle d'ailleurs de « site de croyance et d'action » (2005, p.66).

<sup>271</sup> En anglais dans le texte : « They consist of both informal constraints (sanctions, taboos, customs, traditions, and codes of conduct), and formal rules (constitutions, laws, property rights) », (traduction: auteure).

communs. Elle permet de montrer comment l'articulation entre une communauté de valeurs et l'action concrète peut être influencée par des préoccupations opportunistes et pragmatiques, liées à la situation des groupes cherchant la coordination dans leur environnement. Celles-ci peuvent grandement faire dévier la forme de coopération organisationnelle finale des objectifs, des normes et des règles ayant initialement impulsé sa construction.

Enfin, la troisième section traite de la proximité organisationnelle (3), de sa définition et tout particulièrement de la façon dont elle est traitée dans la littérature économique par rapport à la proximité institutionnelle. Les différentes positions adoptées au sein des courants de l'institutionnalisme seront présentées, notamment au travers des positions de Veblen, Commons et, plus tard, de North. Il ne s'agit pas seulement de rassembler les outils théoriques permettant l'analyse des mises en réseau de structures, mais des éléments organisationnels au sein de ces structures qui facilitent ou entravent les coopérations ou les synergies. Aussi, cette section remobilisera les travaux de Mintzberg sur la structure et les dynamiques des organisations (1982), déjà utilisés plus tôt pour évoquer le fonctionnement adhocratique au sein des sujets d'étude de cette thèse. En effet, les organisations de l'ESS font face à une complexité plus importante pour s'ajuster entre elles et/ou avec les autres acteurs de l'économie, car, en plus des fonctionnements classiques qu'elles peuvent avoir (fonctionnement marchand, salariat, etc.), elles donnent une grande importance aux activités non marchandes, aux échanges réciproques, à la non-lucrativité, au don, au bénévolat et à la gestion collective des actifs. La pluralité des configurations fait que les « pièces du puzzle » nécessaires à la coordination organisationnelle ne correspondent pas toujours. Enfin, cette partie se clôturera par une démonstration des effets rétroactifs de la proximité organisationnelle sur les autres formes de proximité.

### **1. La proximité géographique : « boîte noire » du territoire**

En abordant la proximité géographique, on s'intéresse à des éléments physiques et quantifiables formant l'espace. Cette forme de proximité est « neutre dans son essence. Ce sont les actions et les perceptions humaines qui vont lui donner une dimension plus ou moins positive ou négative, ainsi que lui conférer une certaine utilité » (Torre, 2009, p.66). La mesure des distances séparant ces différents éléments dépend principalement du temps nécessaire aux acteurs pour effectuer des déplacements entre deux points. La localisation des acteurs ou des objets dans l'espace peut être permanente, comme par exemple l'installation d'industrie, de certaines infrastructures ou d'éléments du paysage, ou temporaire, comme la

transformation de certains lieux en destination touristique saisonnière. Pour reprendre Torre, la « demande de proximité géographique permanente est satisfaite par une localisation jugée satisfaisante dans un lieu ou par [la relocalisation dans un lieu] jugé davantage propice » alors que la proximité géographique « temporaire trouve à se satisfaire sans changement de localisation, simplement par l'intermédiaire de mobilités ou de déplacements ponctuels de plus ou moins longue durée » (*Ibid.*, p.67). Par conséquent, la question des infrastructures permettant la communication et le transport entre les différents éléments spatiaux et la manière dont celles-ci sont utilisées par les acteurs sont centrales dans l'évaluation de ce type de proximité. Il s'agit donc de mesurer à la fois des éléments tangibles et de les rapporter au jugement relatif des usagers. Pour reprendre la définition de Rallet et de Torre, la proximité est mesurée par la « distance géographique entre deux entités pondérées par les moyens de transport et par le jugement des individus sur la nature d'une telle distance » (in Talbot, Kirat, 2005, p.9).

Cette section permet de qualifier les éléments géographiques qui composent l'espace et l'importance qu'ils ont dans l'étude de celui-ci (1.1). Elle permet ensuite de voir comment s'effectue la mesure des distances réelles ou immatérielles qui les séparent (1.2). Enfin, la section aborde les limites d'une analyse purement topographique des distances et souligne la relation qui existe entre la proximité géographique et les formes de proximité organisées (1.3).

### **1.1. Le territoire : un ensemble borné de structures et d'acteurs faisant sa spécificité**

Les frontières qui découpent les différents territoires sont pour la plupart arbitraires. En effet, le territoire peut être délimité en fonction de son histoire, d'une certaine homogénéité culturelle. Il peut être borné par des obstacles naturels (montagnes, rivières, côtes, etc.), correspondre à un découpage administratif ou politique, etc. Foucault, dans le célèbre premier numéro de la revue *Hérodote* intitulé « géographie de la crise, crise de la géographie » et publié en 1976, définit le territoire comme étant « d'abord une notion juridico-politique : ce qui est contrôlé par un certain type de pouvoir » (p.76). Pour reprendre les mots de Pecqueur, « le territoire consiste en un phénomène d'agglomération partielle d'acteurs dont les frontières sont liées à une connaissance commune ou un problème commun à gérer » (2018, p.4)<sup>272</sup>. L'aire qu'occupe un quartier, une ville, une communauté d'agglomération, un département ou

---

<sup>272</sup> Pour compléter cette définition, on peut ajouter la remarque suivante de Pecqueur et Talandier : « le concept de territoire, issu du latin *territorium* a, dans un premier temps, été utilisé pour définir un espace sur lequel s'exerçait une autorité ou une juridiction » (2018, p.16).

même un pays n'a pas toujours de rapport direct avec des éléments géographiques matériels qui marquent ses limites.

Le choix des limites d'un territoire peut influencer sur le prisme analytique d'un travail de recherche en mettant la focale sur certaines dynamiques. Par exemple, le choix d'un échelon administratif amènera naturellement l'analyse spatiale vers les problématiques liées aux prérogatives politiques qui lui sont attribuées et aux questions de gouvernance. Borner un espace peut également engendrer une vision tubulaire et discriminante amenant à négliger certaines dynamiques interterritoriales, puisque plusieurs types de territoires peuvent se chevaucher. Aussi, faut-il prêter attention aux dynamiques frontalières ou interterritoriales qui pourraient être involontairement écartées des études spatiales. Dans le cadre de ce travail de recherche, il semble pertinent de tracer des limites géographiques liées au découpage administratif, tant l'ESS est liée aux problématiques susnommées.

Une fois le choix du découpage spatial effectué, l'analyse doit commencer par prendre connaissance des éléments naturels, comme la topographie, les matières premières disponibles dans le sol, le climat, la biodiversité, etc. Moquay et *al.* précisent que « le type de sol, le climat, les éléments du milieu physique, etc., sont plus ou moins propices à certaines activités humaines » (2005, p.207). Il faut toutefois être vigilant dans la caractérisation de certains éléments spatiaux qui peuvent paraître naturels, mais sont en réalité l'héritage historique de l'activité humaine. C'est par exemple le cas des forêts, des vestiges historiques, etc. Les autres éléments à prendre en compte sont les constructions humaines ; les réseaux de transports (routes, voies ferrées, etc.) et de distribution (réseau électrique, canalisations, etc.), l'implantation d'industries, de commerces, d'espaces résidentiels, de centres politiques et administratifs, etc.

Une grande partie de l'identité territoriale géographique est donc construite. Dans ce travail de recherche, c'est donc la position de Colletis et Pecqueur qui est reprise ; « l'accent est mis sur les processus de construction du territoire et non sur l'hypothèse d'un territoire « existant » ou postulé pour ou par l'analyse » (2005, signet 43). Même les caractéristiques naturelles ne prennent sens que si elles sont reconnues et/ou valorisées par les acteurs, ou autrement dit « révélées » (*Ibid.*). En effet, les éléments géographiques ne peuvent être appréhendés qu'à travers le sens que leur donnent les acteurs. Certains acteurs peuvent considérer que certains espaces, pourtant proches d'un point de vue purement kilométrique, ne leur sont pas accessibles<sup>273</sup>. Ce qui amène à dire que l'observation des flux liés à leurs déplacements entre

---

<sup>273</sup> Les exemples de ce phénomène sont nombreux. Il est notamment possible de citer des phénomènes d'exclusion symbolique de certains lieux pour des personnes se considérant comme appartenant à une classe sociale défavorisée

les lieux résidentiels, les lieux de travail, de loisirs, les infrastructures sanitaires, administratives, etc. conditionne la mesure de la proximité géographique plus que la mesure des simples distances. Ces déplacements sont conditionnés par des facteurs économiques (coûts des trajets) ou sociaux (barrières symboliques). Par ailleurs, plusieurs groupes d'acteurs peuvent avoir différentes perspectives sur la proximité géographique. Alors que d'aucuns peuvent considérer certaines structures comme bénéfiques, d'autres en auront une vision négative (Torre, 2009, p.66). C'est, par exemple, le cas de la présence de certaines industries qui peuvent être à la fois considérées comme créatrices d'emplois, mais également comme un danger pour l'environnement ou la beauté du paysage<sup>274</sup>. L'espace est alors lieu de conflit et provoque de part et d'autre des rapprochements cognitifs et organisationnels et donc de coordination organisée.

Mais l'espace géographique n'englobe pas seulement différentes caractéristiques, il les produit ; pour reprendre les mots de Taoufik Daghi et Hassan Zaoual, le territoire est un « organisme social producteur de sens » (2012, p.32), ou autrement formulé, « marqueur imaginaire d'espace vécu ». Cette affirmation peut être rattachée à la notion de « site symbolique d'appartenance » (Zaoual, 2005, p.66), qui « imprègne souterrainement les comportements individuels, collectifs et toutes les manifestations matérielles d'une contrée donnée (paysage, habitat, architecture, savoir-faire et techniques, outils, etc.) » (*Ibid.*, p.67). Ce faisant, la délimitation devient également « discrimination » (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.34) entre ce qui est dans le territoire et ce qui est en dehors de celui-ci. Les découpages territoriaux deviennent aussi découpages sociaux. Les éléments tangibles et la manière dont ils sont vécus constituent donc un cadre influant énormément sur les valeurs et les opportunités réelles des acteurs.

Les acteurs peuvent eux-mêmes être considérés comme des objets dans l'espace ; d'un point de vue géographique, ils peuvent par exemple être appréhendés en fonction de leur répartition démographique (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, etc.). En prenant en compte ces critères et en intégrant les acteurs au sein de leur espace de vie, leur caractérisation échappe à la vision « mécaniste et parcellaire » (*Ibid.*, p.63) de la figure de l'*homo oeconomicus* au profit des acteurs situés. Comme il a été dit plus tôt, Daghi et Zaoual parlent d'*homo situs* qu'ils qualifient comme « empiriquement bien plus riche que l'*homo oeconomicus* » (2012,

---

(quartiers regroupant beaucoup de magasins de luxe, lieux de loisirs, etc.) ou les difficultés pour les femmes de circuler dans l'espace public pour des raisons d'insécurité ou de harcèlement.

<sup>274</sup> Les conflits entraînés par l'implantation d'organisations industrielles entre, d'une part, des militants écologistes au sein de Zones à Défendre (ZAD) et, d'autre part, les pouvoirs publics et les entreprises lucratives sont de très bonnes illustrations de ces phénomènes. Le cas spécifique de la ZAD de Notre Dame des Landes a déjà été évoqué dans la partie 1. Dans la partie 3, l'implication d'une ZAD dans un réseau d'agriculture urbaine de la métropole grenobloise sera étudiée.

p.13). Cette notion est pertinente pour situer les acteurs non seulement dans l'espace, mais également dans leur environnement institutionnel.

Les infrastructures et les facteurs de production sont des actifs permettant de révéler des ressources locales<sup>275</sup> par le biais de processus de coordination entre acteurs. On pourrait aller jusqu'à dire que toute construction humaine physique est l'expression de la valorisation d'un actif local (une maison valorise un terrain constructible, une carrière exploite des matières premières, une firme valorise des biens et des services qu'il est possible de se procurer sur le territoire, etc.). Pour être qualifiée de « située », la valeur de la ressource doit dépendre du contexte spécifique dans lequel elle est produite. Les ressources situées se distinguent « des actifs ou des ressources génériques [qui] se définissent par le fait que leur valeur ou leur potentiel sont indépendants de leur participation à un quelconque processus de production »<sup>276</sup> (Colletis, Pecqueur, 2005, signet 18). Au contraire, la spécificité permet d'inscrire leur valeur dans les « conditions de leur usage » et ainsi la rendre dépendante du contexte productif local. Ils « résultent d'une histoire longue, d'une accumulation de mémoire, d'un apprentissage collectif cognitif » (Colletis, Pecqueur, 1996, p.173), ce qui les rend difficilement transférables d'un espace à un autre et donne un avantage important dans un contexte de forte concurrence spatiale. En effet, leur transfert impliquerait « un coût irrécouvrable plus ou moins élevé » (Colletis, Pecqueur, 2005, p.55).

La figure 6 ci-dessous illustre les différents éléments qui ont été évoqués et qui composent l'espace. On peut y reconnaître le paysage et les ressources naturelles, plus ou moins « révélées » ou entretenues par les acteurs, les lieux résidentiels, de vie et de travail, les flux internes et externes au territoire et, bien entendu, les frontières qui ont été choisies pour borner celui-ci.

---

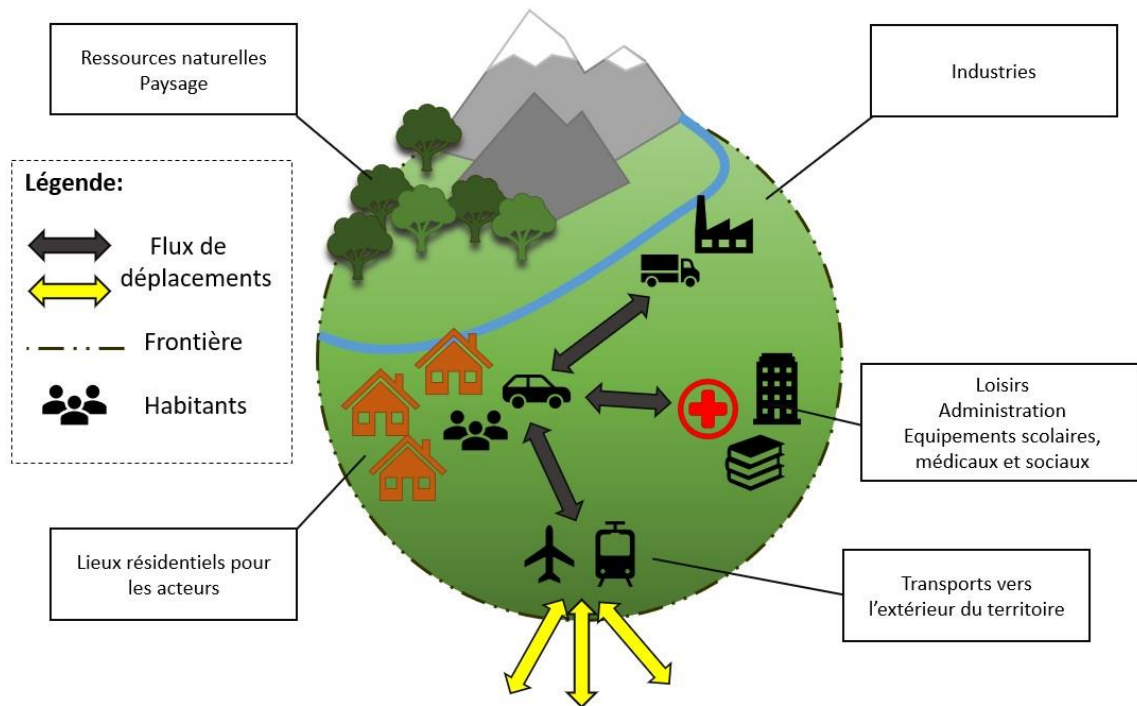
<sup>275</sup> Dans un article de 2005, Colletis et Pecqueur distinguent actifs et ressources en cela que « Par actif, on entendra des facteurs « en activité », alors que par ressources il s'agira de facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler » (signet 17).

<sup>276</sup> Il est intéressant de noter la remarque suivante de Colletis et Pecqueur : « Le qualificatif « générique » recouvre l'ensemble des facteurs traditionnels de définition spatiale (ou de localisation des activités économiques) discriminés par les prix (dont les coûts de transport) et qui font l'objet de la part des agents d'un calcul d'optimisation » (2005, signet 23). Cette remarque conforte le choix d'une approche hétérodoxe lorsqu'il s'agit d'étudier des actifs et ressources spécifiques, en opposition à une approche plus orthodoxe qui réduirait les mécanismes territoriaux à des ajustements marchands incluant le facteur de distance.



## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

Figure 6 : La composition territoriale (source : auteure)



En résumé, la proximité géographique est à la fois la source et le résultat des processus de coordination entre acteurs territoriaux. En effet, d'une part, elle crée des conditions de contrainte ou d'opportunité pour les acteurs qui, se saisissant des différentes propriétés de leur habitat, peuvent se coordonner. Le territoire est alors le résultat, pour les entreprises, de la « confrontation entre des forces centrifuges (congestion, hétérogénéité des préférences de localisation, coût de transport) et des forces centripètes, relevant généralement des économies d'agglomération et de localisation » (Bouba-Olga, Zimmermann, in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.91). Pour les habitants, qui sont également souvent le public des organisations de proximité de l'ESS, ces forces englobent également la qualité de vie, l'identité d'un lieu, les opportunités de socialisation, etc. Certaines organisations s'implantent même volontairement et militent dans des conditions de localisation difficiles.<sup>277</sup> La mesure de la proximité géographique est donc plus complexe qu'il n'y paraît, particulièrement lorsqu'il s'agit d'étendre la compréhension de la localisation au-delà de la rationalité economiciste.

Il sera maintenant question des outils de mesure qui ont été sélectionnés spécifiquement pour étudier la proximité géographique qui lie ces objets hétérodoxes à leurs milieux.

<sup>277</sup> Des exemples spécifiques seront donnés dans la partie 3.

## 1.2. La mesure de la proximité géographique

La proximité géographique est celle qui se prête le plus à une évaluation quantitative. Plusieurs approches existent pour mesurer « le positionnement relatif des agents » dans l'espace (Bouba-Olga, Zimmermann, in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.95). Deux notions, proximité géographique de localisation et de configuration ont été développées dans un article de Moquay et *al.* (2005, p.207) et ont été retenues dans cette thèse :

- L'étude de la localisation des acteurs permet d'inventorier ce à quoi ils ont accès, ce qui se reflète directement sur leur capacité d'action et de décision ;
- L'étude de la configuration spatiale permet de faire des extrapolations du comportement des acteurs se trouvant dans des agencements spatiaux similaires, notamment par l'utilisation de données socio-démographiques.

Comme cela a été dit plus tôt, en ce qui concerne la localisation, l'approche principale est la mesure des distances entre différents acteurs et/ou objets, auxquels on attribue des caractéristiques de situation. Pour cela il faut polariser l'espace en caractérisant deux lieux ou plus comme des points de départ ou d'arrivée dans les trajectoires des acteurs et mesurer les distances qui les séparent. Si Bouba-Olga et Zimmermann évoquent une distinction entre la « notion de distance [qui] définit ce qui sépare alors que la notion de proximité entend rendre compte de ce qui rapproche plusieurs individus entre eux » (in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.97), sur un plan mathématique les deux notions sont symétriques et substituables. C'est l'acceptation la plus simple de la proximité ; le « nombre de mètres ou de kilomètres qui séparent deux entités. » (Torre, 2009, p.65). La distance peut, par exemple, être mesurée par le modèle Hotelling, que nous avons évoqué précédemment et qui prend en compte le coût des transports augmentant linéairement avec la distance à parcourir entre plusieurs points auxquels on aura préalablement attribué des critères de situation. A ce stade, l'utilisation de données de répartition géographique de groupes socio-économiques, comme celles proposées par l'INSEE, est également utile, car les catégories socioprofessionnelles, l'âge ou la richesse peuvent avoir un impact important sur la capacité de circulation de certains groupes d'acteurs. Dans les situations où ces données sont mobilisées, la pertinence du lien entre ces données et l'observation de la proximité géographique sera mise en lumière au cas par cas.

Cependant, la notion de distance est à utiliser avec précaution lorsqu'il s'agit de mesurer la proximité géographique. En effet, comme cela a été dit plus tôt, il y a une différence entre les distances réelles et les distances perçues. Toute mesure trop abstraite des distances peut poser problème. Torre identifie trois éléments qui la relativisent (2009, p.65) :

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

- Une relativité liée aux « caractéristiques morphologiques des espaces au sein desquels se déroulent les activités », la distance kilométrique n'ayant pas la même signification pour les acteurs selon le relief de leur territoire qui peut faciliter ou restreindre leurs déplacements ;
- Une relativité liée à la « disponibilité d'infrastructures de transport » physique (Torre, 2009, p.68) ou de communication, particulièrement centrale dans les débats sur la mobilité ou sur l'ubiquité<sup>278</sup> permise par les NTIC ;
- Une relativité liée aux « conditions financières des individus qui utilisent ces infrastructures de transport » et qui soulève alors la question de l'accessibilité.

Il faut également ajouter que la simple proximité géographique n'est pas automatiquement garante d'interactions entre les différents acteurs ; « deux entreprises peuvent se trouver en situation de Proximité Géographique sans pour autant entrer en interaction » (*Ibid.*, p.66). Pour que les acteurs rentrent en contact, la proximité géographique nécessite donc une activation.

Certaines approches mathématiques ont été proposées pour modéliser la proximité géographique. C'est par exemple le cas de l'approche par la théorie des graphes qui permet de constituer une grille d'interaction entre « une ou plusieurs formes élémentaires de l'espace » (Barthes, Planque, 2002, p.3). Elle donne l'opportunité de rendre compte de réalités territoriales complexes ou se chevauchant. Angela Barthes et Geraldine Planque donnent l'explication suivante quant à la transposition de cette méthode au domaine de la géographie : « Deux idées simples sous-tendent cette méthode : (1) les points d'un espace sont en relation les uns avec les autres, dans le sens où la présence de tel point influence la localisation de tel autre (2) [et] les relations qui unissent ces points sont caractérisables. D'où la démarche suivante : dans une portion d'espace donnée, on choisit un ensemble de points de même nature (les villes d'un pays, les équipements sportifs ou culturels d'une région, les boulangeries d'une ville...), puis on tente de caractériser les relations morphométriques qui unissent les points sélectionnés » (p.2). La caractérisation permet non seulement la représentation des connexions sociales entre différents acteurs territoriaux, mais peut également rendre compte des distances réelles entre eux en faisant correspondre chaque nœud du nuage de point du graphe à une coordonnée géographique. Elle intègre une notion de chemin qui induit que « deux individus sont ou bien en interrelation directe ou bien reliés à

---

<sup>278</sup> Cela signifie « être à la fois simultanément présent ici et ailleurs et donc de développer un registre d'action qui déborde la localisation ou la mobilité. Tout agent est non seulement localisé ou mobile, mais encore capable d'agir en temps réel dans des lieux différents » (Torre, 2009, p.68).

travers un certain nombre de pôles et de liens intermédiaires ou encore ne sont reliés par aucun chemin » (Bouba-Olga, Zimmermann, in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.100).

Cette approche qui permet de passer d'un espace purement métrique à un espace topologique, c'est-à-dire une « étude des lieux »<sup>279</sup> et de leur structure n'a cependant été qu'une inspiration pour la modélisation géographique des réseaux étudiés dans cette thèse. En effet, dans la mesure où l'étude se fait à l'échelle des structures, et non pas des agents individuels, une représentation mathématique par les graphes aurait été assez pauvre (interactions trop ponctuelles, informelles et entre trop peu d'organisations). En revanche d'autres facteurs ont été gardés. Par exemple, la construction de réseaux sociaux, la mesure des effets des choix des acteurs dans une optique d'« interactionnisme structural »<sup>280</sup> (Bouba-Olga, Zimmermann, in Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.103). La question du temps de circulation a également été centrale, ainsi que celle de l'information. En effet, l'information, tout comme les matières premières, peut constituer une ressource locale ; « en situation de coopération, le partage de l'information améliore la qualité des décisions par rapport à des procédures individuelles de choix. » (Angeon, Caron, Lardon, 2006, p.4). Déjà, il s'agit là d'un pas vers la proximité organisée, puisque l'établissement de lignes de communication n'est pas qu'une question d'infrastructure, mais également de choix pour les acteurs et dépend donc de leur proximité institutionnelle et/ou organisationnelle.

La proximité sort d'une mesure purement statique des distances et de « la dimension sociale des mécanismes économiques, ou ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle » (Gilly, Torre, 2000, p.13) qui correspond à une vision de l'« espace géonomique » de Perroux (1964). On élargit alors l'analyse aux questions de gouvernance, comme le choix de l'implantation des unités productives et la localisation des acteurs, traitées par l'économie régionale et l'économie politique.

### **1.3. Vers une proximité organisée**

L'étude de la proximité géographique permet de voir qu'une situation de simple colocalisation, aidée par le développement de lieux de rencontre et de différentes infrastructures de transport et de communication, permet d'aboutir à des formes de proximité organisée (Torre, 2009, p.68). Dans ce sens, elle « joue le rôle d'une condition permissive : [et] favorise à priori le développement des interactions entre agents » (Rallet, 2002, p.16). En

---

<sup>279</sup> Proviens étymologiquement des noms grecs ο τοπος (*o topos*, masculin) et η λογία (*i logia*, féminin) qui signifient respectivement « le lieu » et « l'étude »

<sup>280</sup> Notion développée par Ronald S. Burt dans son ouvrage *Structural holes : the social structure of competition*, publié en 1992 aux éditions Harvard University Press, Cambridge.

effet, comme cela a été évoqué, la concentration géographique d'organisations productives similaires et/ou complémentaires crée une émulation, facilite la circulation d'informations (Rallet, 2002, p. 13) et crée des externalités positives. Dans ce sens, elle permet de révéler des synergies entre différents acteurs et peut soit provoquer des dynamiques de coordination, soit compenser un défaut de proximité organisationnelle ou institutionnelle (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.36). Le raccourcissement des distances permet aux acteurs de construire progressivement des relations sociales, formelles ou informelles ; de construire des institutions et des modes d'organisations qui leur sont particuliers et d'activer les richesses dont dispose le territoire à l'état latent pour en faire des ressources dites « spécifiques » ou « situées ».

Cependant, quelques prérequis sont nécessaires pour rendre la proximité géographique « active » et aller vers la proximité organisée. Tout d'abord, il faut qu'il y ait localement un potentiel d'initiatives entrepreneuriales et que ce potentiel corresponde aux disponibilités et qualifications d'acteurs locaux qui pourraient rejoindre des dynamiques de construction de projets. Cette première condition ne peut être activée qu'après un processus plus ou moins long de rapprochement cognitif et institutionnel entre acteurs, passant par une utilisation de supports de communication permettant de faire circuler l'information dans des réseaux locaux. En effet, « c'est parce qu'elles parlent la même langue (celle pratiquée ou associée à un territoire), partagent certaines représentations, que deux personnes vont coopérer et ainsi révéler ou créer certaines ressources » (Colletis, Pecqueur, 2005, signet 86). Deuxièmement, il faut que le territoire puisse fournir des ressources matérielles nécessaires à la construction de projets communs. Ces ressources ne peuvent être qualifiées de « situées » que si elles sont identifiées et exploitées par les acteurs locaux en vertu des qualités que l'ancrage territorial leur confère (Pecqueur, 2005, p.302).

Il devient alors apparent qu'avant toute considération matérielle, ce soit d'abord l'activité humaine qui permet la transition entre l'analyse de la proximité géographique et l'analyse des proximités institutionnelle et organisationnelle, au travers du rôle de l'*homo situs* et des mécanismes locaux sur lesquels repose leur rationalité relative et imparfaite (Grossetti, 1995, p.57). En effet, les acteurs ne bénéficient, dans leur environnement, que d'un accès limité à toutes les variables qui pourraient déterminer leurs choix. Les processus de coordination résultent autant de cette rationalité limitée que de leur besoin de réduire l'incertitude lors de leurs prises de décisions en créant des règles d'action et des cadres organisationnels

communs. Thomas C. Schelling exposait déjà en 1960<sup>281</sup> que « dans un contexte de rationalité située, pour se coordonner dans la production et l'échange, les acteurs vont [...] constituer des groupes » qui élaborent des « filtres préparatifs » afin de résoudre des problèmes d'incertitude (Pecqueur, Zimmermann, 2004, p.34).

En résumé, cette partie a montré comment la « proximité géographique demeure une catégorie fondatrice du territoire même si celui-ci ne peut se limiter à elle » (Colletis et Pecqueur, 2005, signet 44). Les deux parties suivantes seront consacrées à l'étude du « passage d'une colocalisation à une coordination » (Talbot, Kirat, 2005, p.10), ou ce qu'on appelle la proximité organisée. Il s'agira tout d'abord d'étudier l'expression d'un certain nombre de valeurs, de normes et de logiques d'action qui s'expriment au sein des structures. Définir le cadre institutionnel au sein des structures et de leurs réseaux permettant alors de qualifier le degré de proximité institutionnelle partagée. La section suivante interroge également sur l'articulation entre le fait de partager des valeurs et des motivations similaires et le fait de se coordonner pour interagir directement, mener à bien des projets communs, bref, construire des relations de proximité organisationnelle.

## **2. La proximité institutionnelle : clé de la coordination entre acteurs**

Les institutions ont une très grande importance dans la manière dont s'articule l'action des acteurs autour des différentes formes de proximités. En 1990, Douglas North écrit « je souhaite affirmer un rôle bien plus fondamental pour les institutions au sein des sociétés ; elles sont la déterminante sous-jacente de la performance à long terme des économies »<sup>282</sup>. L'étude de la proximité institutionnelle est donc centrale dans cette étude de la capacité des structures alternatives de l'ESS à diffuser des modèles de développement alternatifs et à évaluer leur efficacité sur des critères sortant du champ d'une rationalité purement economiciste.

Il est important de revenir sur ce que l'on désigne précisément sous l'intitulé de proximité institutionnelle. En effet, il semble de prime abord y avoir un fossé entre les simples valeurs morales et les modes de pensée que des individus peuvent partager, ce que Torre évoque avec le concept de « distance cognitive » (2009, p.68), et ce qu'on appelle les institutions dans le sens de cadres réglementaires liant la société dans son ensemble ; comme la monnaie, l'État,

---

<sup>281</sup> Thèse soutenue dans son ouvrage *The strategy of conflict*, publié par la Harvard University Press, Cambridge Massachusetts and London, England.

<sup>282</sup> En anglais dans le texte « I wish to assert a much more fundamental role for institutions in societies; they are the underlying determinant of the long-run performance of economies. » (North 1990, p.107, traduction : auteure).

etc. Pourtant, il existe des points communs à ces constructions ; pour exister, elles doivent générer chez les individus une confiance et une adhésion suffisamment importante pour influencer sur leurs actions. La proximité institutionnelle entre individus ou la solidité des institutions partagées dépend donc d'un facteur de similitude, mais également de la capacité des groupes formés sur des valeurs et règles communes à les faire valoir et/ou les maintenir. En effet, la formation et le conformisme aux différentes institutions sont grandement affectés par le cadre social des individus. Talbot et Kirat citent les travaux de Bazzoli et Dutraive et d'Hodgson pour souligner que « les choix et les actions intentionnelles des individus sont socialement formés et affectés par le comportement d'autrui » (2005, p.10). Ce qui veut dire que les institutions sont des « ressources d'autorité (la mémoire, la confiance et, de manière générale, les liens entre les hommes, éventuellement investis par des relations de pouvoir) » (Colletis, Pecqueur, 2005, p.64). Elles encadrent la liberté «de l'action individuelle par l'action collective » (Talbot, Kirat, 2005, p.11). L'étude de leur rôle dans la coordination territoriale constitue le socle de la compréhension de la portée politique des relations de proximité.

Dans cette étude de la proximité institutionnelle, une première sous-section (2.1) présente sa place dans l'analyse spatiale et aborde les difficultés liées à son identification et à la mesure de sa force. En effet, la proximité institutionnelle repose sur une grande pluralité de valeurs, de règles et de normes qui sont, encore plus dans l'ESS, souvent tacites. Il ne s'agit pas seulement de caractériser la solidité des relations, mais également d'en délimiter l'aire d'influence. Les logiques de similitude et d'appartenance<sup>283</sup> indiquent des frontières cognitives pouvant se répercuter sur l'utilisation de l'espace géographique ou, du moins, ajoutant un filtre de compréhension supplémentaire aux relations qui y sont tissées. Cependant, comment appréhender des pensées ou des degrés de croyance ? Pour les décoder, un cadre d'interprétation est nécessaire.

La seconde sous-section propose d'interpréter le sens des institutions grâce à des notions empruntées à l'économie des conventions (2.2). Celle-ci fournit des outils analytiques pour comprendre les motivations multiples et parfois contradictoires sous-tendant les activités des structures de l'ESS, où autrement dit les registres institutionnels les justifient. Les registres de justification sont une notion élaborée par Boltanski et Thévenot (1991) et peuvent également être appelés « cités » ou « mondes ». Ils forment une palette de « principes supérieurs communs », incluant mais ne se limitant pas aux préoccupations purement utilitaristes et

---

<sup>283</sup> Dans le domaine institutionnel, les logiques d'appartenance ne sous-entendent pas une adhésion aux règles et aux valeurs portées par les groupes à l'inverse des logiques de similitude.

servant à motiver les actions menées par les individus, comme le respect de la tradition, de la communauté, l'amour des arts, la spiritualité, la volonté de participer à l'élaboration des règles de vie et de travail, etc. certains de ces principes semblent universels, d'autres n'ont pris de l'importance que dans les dernières années, comme l'importance accordée à la nature au travers des préoccupations écologiques. Pour l'économie des conventions, les organisations peuvent être perçues comme des compromis et « des montages composites comportant des dispositifs relevant de différents mondes<sup>284</sup> » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.32). « A la différence du contrat, qui constitue un accord préalable à l'action (les deux parties doivent s'être entendues pour réaliser l'objet du contrat)<sup>285</sup>, la convention est une construction : elle est l'opération par laquelle une multiplicité [de logiques dispersées] est mise en cohérence » pour agir (Rallet, 1993, p.52).

Ce cadre d'analyse intègre de nombreux éléments de sociologie, respectant ainsi une approche pluridisciplinaire hétérodoxe et renvoyant « à l'espace de représentation des individus. » (Angeon, Caron, Lardon, 2006, p.8). Il met l'accent sur la portée éminemment politique de l'ESS et sur les tensions possibles entre les registres de justification plutôt rattachés à l'économie orthodoxe et ceux qui sont en rupture avec le paradigme dominant.

La troisième sous-section (2.3) montre la méthode et les marqueurs choisis pour évaluer la place des différents registres de justification dans les structures qui font l'objet, dans la partie 3 de cette thèse, d'une étude de terrain. En effet, une grille de lecture a été mise en place pour chaque cité, avec un certain nombre d'interrogations sur la présence d'éléments qui suggèrent l'adhésion ou le rejet des valeurs qui y sont intégrées.

Enfin, la dernière sous-section concerne l'articulation entre la proximité institutionnelle et la proximité organisationnelle (2.4). Dans le prolongement de l'utilisation de concepts empruntés à l'économie des conventions, elle part de l'hypothèse que les registres de justification conditionnent la manière dont des interactions se créent entre acteurs jusqu'à l'établissement de projets communs. La notion d'investissement de forme, développée dès 1986 par Thévenot, diffère du sens habituellement donné au mot « investissement » en économie, c'est-à-dire, une avance pécuniaire faite dans le but d'améliorer la production future. Ils désignent la manière dont l'environnement est modelé et préparé par les acteurs, qui constituent un terreau d'institutions communes pour innover et mettre en œuvre des

---

<sup>284</sup> Bien que dans ce travail de recherche il sera principalement question des actions des entreprises au sein des organisations, qui sont déjà le résultat de la rencontre entre les logiques singulières de plusieurs individus, il est important de préciser que, dans la théorie des conventions, on peut considérer qu'en chaque individu existent tous les registres de justification et qu'à chaque choix, il se crée un compromis entre ces différents registres selon l'ordre d'importance que l'individu leur accorde.

<sup>285</sup> Et qui est un des modes de coordination les plus répandus de l'économie lucrative.



projets. De cette façon ils mettent « en compatibilité [...] différents modes de coordination entre acteurs et [permettent] par conséquent, l'émergence de régularités dans l'interaction » qui vont durablement façonner l'avenir de l'activité des structures (in Moquay et al., 2005, p. 204).

### **2.1. Les institutions : liens intangibles sur lesquels repose la coordination**

La position épistémologique de ce travail de recherche étant institutionnaliste, une place primordiale est donnée dans l'analyse des activités humaines. Les institutions sont vues comme des ensembles « d'habitudes et de règles de la morale, de la coutume et du droit, qui ont un centre ou un but en commun » (Prat, 2007, p.8). Cette observation rejoint les positions de North (1991, p.97) ou de Aron<sup>286</sup> (2000, p.103), déjà évoquées, et définissant les institutions comme des ensembles de contraintes formelles et informelles imposées aux activités économiques, sociales et politiques des individus. En 1932, dans l'article « *Institutional economics* »<sup>287</sup>, Commons déclare qu'il est possible de « définir une institution comme une action collective tournée vers le contrôle, la libération et le développement de l'action individuelle. Les actions collectives s'inscrivent sous toutes les formes depuis la coutume inorganisée jusqu'à la plupart des affaires organisées, telles que la famille, l'entreprise, le syndicat, la banque centrale, l'Etat. Le principe commun à toutes ces formes est le plus ou moins grand degré de contrôle, de libération et de développement de l'action individuelle par l'action collective » (in Palloix, 2013, p.84).

La logique qui sous-tend la construction de ces ensembles ne peut être étudiée que si l'on admet que les acteurs socio-économiques ont une rationalité limitée, comme c'est le cas de la figure de l'*homo situs* évoquée plus tôt, et qu'ils évoluent dans le cadre d'environnements marchands imparfaits. En effet, les acteurs développent alors des stratégies pour stabiliser les règles régissant leur environnement et réduire leur incertitude ; ils se coordonnent avec d'autres acteurs pour accéder à des ressources informationnelles, physiques ou générer des régularités de comportement. Au sein des cadres institutionnels auxquels ils appartiennent alors, ils développent ce que Pecqueur et Zimmermann appellent une rationalité relative/procédurale (2004, p.46). Cependant, l'aspect utilitariste de la création d'institutions, que souligne Gustav Schmoller<sup>288</sup> en les décrivant comme « [des] arrangements pris sur un point particulier de la vie en communauté, servant à des buts donnés, arrivés[s] à une existence

---

<sup>286</sup> En anglais dans le texte « the institutional framework comprises both formal and informal constraints ».

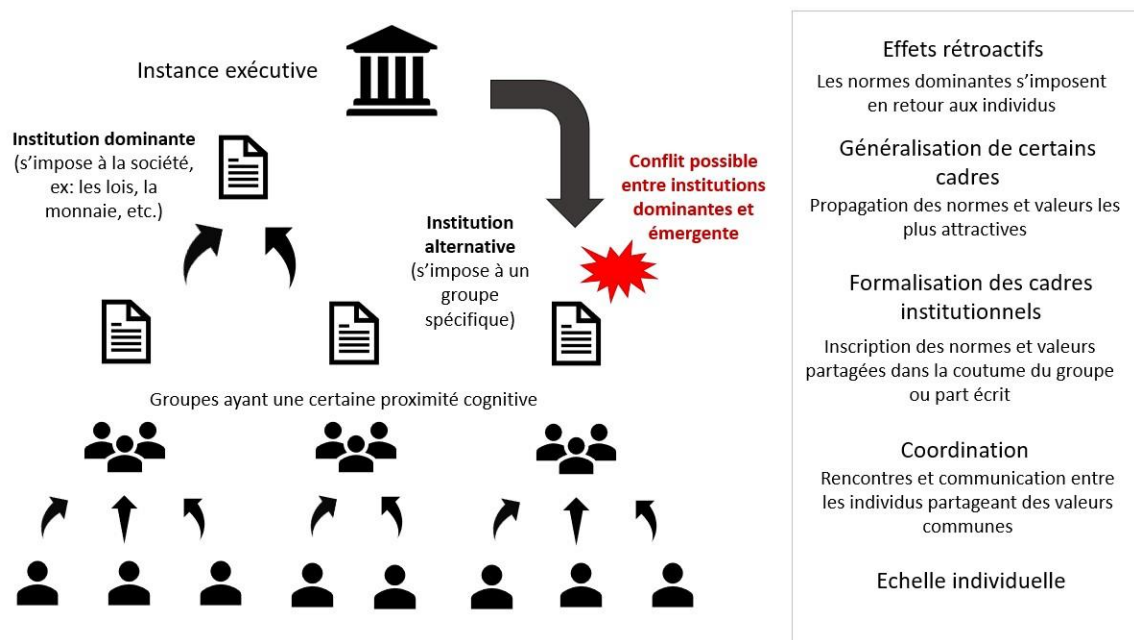
<sup>287</sup> Cette citation est originellement dans l'article de John R. Commons, « *Institutional economics* », publié en décembre 1932 dans la revue *American Economic Review*, Vol. 21, pp. 643-657.

<sup>288</sup> Dans *Principes d'économie politique*, paru en 1900, p.149.

et à un développement propre[s], qui [servent] de cadre, de moule à l'action » (Prat, 2007, p.8) peut être, du moins partiellement, remis en question.

En effet, cette logique, limite les institutions à la simple somme des volontés particulières des acteurs ou autrement dit, l'« agrégation d'actions individuelles intéressées » (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.40). Cependant, les institutions encadrant les processus-économiques sont en réalité issues de processus de construction plus larges, plus ou moins conscients, évolutifs et itératifs entre les positions particulières des individus et le fonctionnement plus général de la société. Si leurs logiques sont généralement impulsées par le bas, elles n'en finissent pas moins par être des cadres auto-renforçants<sup>289</sup> qui influent de manière rétroactive sur les valeurs des acteurs et sur les processus de coordination qu'ils mettent en place (figure 7).

Figure 7 : Evolution du processus d'institutionnalisation (source : auteure)



C'est dans ce processus que se situe la possibilité pour les structures alternatives de transformer la société. L'efficacité de leur action dépend à la fois de leur capacité à créer des institutions alternatives, mais également à imposer la reconnaissance de celles-ci à plus grande échelle. Si cette dernière étape n'est pas respectée, la portée de leur activité se limitera aux groupes partageant déjà leur système de normes et de valeurs et leurs organisations resteront dans une position de conflit avec le cadre institutionnel dominant, qui exercera alors

<sup>289</sup> Veblen dit à ce propos, dans son ouvrage de 1899 *Théorie de la classe de loisir* (p.124), que les institutions « sont en même temps des méthodes particulières de vie et de relations humaines, et à ce titre elles sont à leur tour de puissants facteurs de sélection » (in Palloix, 2013, p.74).

des pressions isomorphiques pouvant totalement les normaliser ou même les annihiler, comme cela souvent a été le cas pour les structures de l'ESS au cours de l'histoire. L'articulation de la proximité institutionnelle est la question du changement d'échelle pour les institutions émergentes est donc centrale dans ce travail.

C'est pourquoi la proximité institutionnelle ne peut être appréhendée que via une posture intermédiaire entre individualisme et holisme (Pecqueur et Soulage, 1992) ou, autrement dit, une posture holiste faible. En effet, s'il n'est pas possible de réduire les institutions à une conception totalement individualiste, il n'est pas non plus possible d'adopter une posture purement holiste dans laquelle elles ne seraient perçues que comme des « structures collectives déterminant rigoureusement toutes les pratiques sociales » (*Ibid.*), car alors toute perspective de transformation sociale serait impossible. On pourrait plutôt parler de « contraintes cognitives de généralisation », de règles élaborées par le biais de va-et-vient entre différentes échelles de coordination, « qui facilitent les capacités d'anticipation des agents [qui éclairent les autres sur leurs intentions d'action] et régulent leur liberté de conduite et d'action. » (Angeon, Caron, Lardon, 2006, p.3).

En ce qui concerne la place des institutions dans l'étude des configurations territoriales productives, plusieurs prérequis sont nécessaires pour qu'elles puissent servir à la coordination. Tout d'abord, il faut que les communautés de valeurs ou de règles soient révélées aux yeux des acteurs et que la proximité institutionnelle soit ainsi, à l'instar de la proximité géographique, « activée ». Cela peut être réalisé par les rencontres et la communication entre acteurs. Il faut donc qu'un certain nombre d'individus ou d'organisations partageant les mêmes valeurs et/ou représentations sociales se rapprochent, que ce soit physiquement ou virtuellement. Les rencontres virtuelles se font aujourd'hui grâce à l'utilisation des NTIC<sup>290</sup>. En effet, pour reprendre les mots de Torre, « les [N]TIC entretiennent un lien fort avec les deux logiques d'appartenance et de similitude, en contribuant à la création de connexions et de réseaux entre des êtres humains » (2009, p.68). L'identification des intérêts communs enclenche un processus de rencontre d'idées et de valeurs qui va résulter en un premier arbitrage déterminant l'adhésion des acteurs à des groupes. Comme pour les frontières désignées pour délimiter géographiquement les territoires, les institutions créent, pour reprendre les mots de Kirat et Talbot, une « aire d'influence des institutions [qui permet de proposer] une topologie de l'espace des

---

<sup>290</sup> Les NTIC, ont eu un impact important sur la manière de concevoir la proximité géographique et son articulation avec les autres proximités. La possibilité d'ubiquité que donnent ces nouveaux outils peut permettre de dépasser la nécessité de se rencontrer et a participé à la construction de nombreux réseaux, notamment dans le domaine de l'ESS et des organisations alternatives.

interactions », donnant ainsi une définition de ce qui est « dedans » et « hors » de leur influence (2005, p.11). Elles se superposent d'ailleurs aux frontières géographiques puisque certaines délimitations spatiales, comme les délimitations administratives, sont souvent liées à une communauté socio-culturelle et les sites d'implantation ou de passage pour les organisations sont souvent chargés symboliquement<sup>291</sup>. Les acteurs peuvent alors identifier leur position ; la logique de similitude se meut en logique d'appartenance<sup>292</sup>. Il est également intéressant de noter que cette étape permet d'aborder la question de l'extension et des frontières de la proximité institutionnelle par le biais du positionnement des acteurs extérieurs aux groupes. Ceux-ci peuvent soit vouloir le rejoindre et ainsi s'acculturer aux institutions y ayant cours, soit s'y opposer, en proposant des institutions alternatives. Enfin, ces groupes formalisent les normes et les règles sur lesquelles ils se sont accordés ; cela peut être fait en les inscrivant dans les habitudes, la coutume et la tradition ou par écrit. Des organes ayant pour objectif d'assurer l'application des cadres institutionnels apparaissent et les acteurs qui ne s'y plient pas peuvent être punis ou exclus. Les institutions deviennent alors actées, une structure organisationnelle se crée et la proximité institutionnelle peut se muer en proximité organisationnelle.

Si ces étapes semblent s'enchaîner simplement et naturellement le degré de progression de la proximité institutionnelle est extrêmement difficile à mesurer. Tout d'abord, parce que malgré la position d'holisme faible adoptée, il semble nécessaire de passer, au moins partiellement, par une analyse des comportements individuels. En effet, en tant que membres d'organisations, les individus peuvent être considérés comme des ressources ; que ce soit pour leurs capacités ou pour leur capital social ; pour reprendre une analyse de Colletis et Pecqueur, « la notion de capital social semble s'être diffusée à partir des travaux de Coleman (1988). Selon Coleman, le capital social se définit par sa « fonction » qui est de faciliter l'action et les interactions entre individus. » (2005, p.66). Or, la mesure des valeurs et des actions des individus relève davantage d'un travail purement sociologique, voire anthropologique. Bien que l'anthropologie économique soit une voie intéressante lorsqu'il s'agit d'étudier des structures sociales et solidaires, et qu'il existe des moyens d'enquête sur les positions institutionnelles des acteurs individuels dans les organisations, ces méthodes n'ont pas été considérées comme pertinentes dans le cas des structures faisant l'objet de cette

---

<sup>291</sup> Ces sites peuvent être simultanément des lieux de travail ou de sociabilité puisque ces deux éléments sont nettement moins dissociés dans les structures réciprocaires et solidaires qui sont étudiées dans cette thèse.

<sup>292</sup> Pecqueur et Zimmermann « distinguant les institutions qui s'imposent aux acteurs (normes) et celles qui doivent leur existence aux agents concernés eux-mêmes (standards). Cette proximité institutionnelle peut également être « inintentionnelle » (logique d'appartenance) ou intentionnelle (logique d'adhésion [ou de similitude]) » (in Bouba-Olga, Grossetti, 2008, p.4).

étude. En effet, il est difficile d'atteindre une réelle représentativité, même avec un travail de sondage exhaustif, puisque les organisations alternatives de l'ESS, comme cela a été dit plus tôt, ont généralement une structure *ad hoc*, peuvent avoir des centaines d'adhérents<sup>293</sup> et d'utilisateurs, plus ou moins impliqués<sup>294</sup>, parfois non déclarés, la plupart du temps pas précisément recensés par les structures et avec un turnover très important y compris parmi les membres actifs, salariés ou les équipes dirigeantes. Les rôles des acteurs sont souvent informels ou polyvalents. Par exemple, un salarié peut avoir également une « casquette » de bénévole ou de militant, etc. Le problème de la représentativité est aussi important, car il est difficile de dire si une personne parle en son nom ou au nom de la structure lorsqu'elle fait la démonstration de relations de proximité institutionnelle au sein de réseaux locaux.

Afin de pallier ces difficultés, un éclairage général sur le type de public visé par les structures peut donner des pistes quant aux valeurs qu'elles peuvent porter. Pour cela, il est possible d'avoir recours à des données socio-économiques internes aux structures lorsque celles-ci existent ou de s'appuyer sur l'articulation avec la proximité géographique en explorant les sources de données déjà existantes, comme les statistiques socio-économiques locales de l'INSEE. Dans un deuxième temps, il est possible d'étudier les opinions exprimées par des individus, dans la mesure où celles-ci s'inscrivent dans les activités courantes des structures<sup>295</sup>. En effet, « les comportements des individus sont liés aux structures dans lesquelles ils s'insèrent » (Degenne, Forsé, 2004, p.5), dans les institutions qu'elles mettent en place en interne et auxquelles elles obéissent en externe.

Donc, le positionnement dans cette thèse est d'observer les engagements et les dynamiques endossées par les structures dans leurs activités quotidiennes. Pour cela, un travail d'observation participative de long cours a été mené dans trois des quatre réseaux analysés. Il a permis de révéler non seulement les logiques productives apparentes et les valeurs sur lesquelles les structures communiquent, mais également « les coulisses » des organisations et les conflits internes qui ont pu survenir. Ces observations sont à considérer comme l'expression de normes et valeurs permises par un processeur de coordination déjà accompli au sein des organisations. Enfin, lorsque l'action individuelle va à l'encontre des possibilités

---

<sup>293</sup> Selon les structures, l'adhésion des membres peut ne même pas être payante, mais seulement déclarative.

<sup>294</sup> Parfois, les adhérents payent seulement une adhésion de soutien sans réellement s'intégrer dans la vie militante ou même faire appel aux services que produit la structure. C'est aussi bien le cas dans des organisations de très petite taille comme les Systèmes d'Échange Locaux que dans de très grandes structures comme la société financière la Nef.

<sup>295</sup> Il faut préciser qu'il est parfois nécessaire de considérer certaines actions individuelles dans les relations interstructurelles pour les raisons suivantes : tout d'abord, certaines structures ne sont composées que de très peu, voire d'un seul individu à titre permanent. Ensuite, les structures laissent parfois beaucoup de place à l'initiative personnelle et à la mise en œuvre de relations de pure sociabilité, qui auront ensuite un impact sur le fonctionnement interne. Pour simplifier, il n'est pas rare que des structures se rapprochent uniquement sur la base de l'amitié de certains de leurs membres sans qu'il y ait nécessairement une recherche de gain direct pour les structures.

offertes par le cadre institutionnel des structures étudiées, cela sera également souligné. En effet, ce genre de phénomènes représentent une disruption mettant en danger ou mettant à l'épreuve<sup>296</sup> la solidité des institutions dans les groupes.

Par ailleurs, l'étude des statuts, des règlements intérieurs, de chartes qu'élaborent les organisations ou des informations et communiqués qu'elles diffusent et qui peuvent être considérés comme des prises de position officielles<sup>297</sup>, peut également donner des indications quant aux institutions qui y ont cours. Le fait de trouver un attachement à des concepts semblables ou registres de langages communs entre plusieurs structures est un indice marquant d'une similitude de valeurs. En effet, le langage est une composante majeure des institutions (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.23). Cependant, la méthode d'analyse doit impérativement mettre en perspective les éléments rhétoriques ainsi déployés par rapport aux actions et discours non officiels que l'observation participative permet de glaner. Certaines déclarations sont dues au cadre légal, aux pressions partenariales, etc., ce qui les exclut comme preuve d'une adhésion à certaines institutions, mais permet tout de même de relever les dissonances entre plusieurs registres de valeurs. De plus, deux structures peuvent déclarer avoir des objectifs communs, comme par exemple la protection de l'environnement, le développement de la solidarité ou la mise en œuvre d'actions sociales, mais être drastiquement différentes quant à la manière de concevoir leur mise en application. Cela rend nécessaire la mise en parallèle de plusieurs sources pour affirmer une orientation institutionnelle.

Après avoir récolté un matériau suffisamment solide sur ces différents éléments, la plus grande difficulté reste pourtant l'interprétation de leur signification et la mesure des ressemblances et dissemblances entre différents cadres institutionnels, ou autrement dit, la mesure de la proximité institutionnelle entre les structures et les organisations qu'elles forment. Dans l'économie lucrative, qui se caractérise par une grande formalisation des institutions<sup>298</sup>, l'étude des normes, contrats et règlements internes peut sembler suffire à comprendre la proximité institutionnelle entre différentes organisations. Néanmoins, pour

---

<sup>296</sup> La notion d'épreuve est très importante au sein de l'économie des conventions. Lorsque plusieurs registres de justification se côtoient ou rentrent en contradiction, les acteurs mettent en place des espaces de résolution permettant d'arriver à des compromis ou de faire prévaloir un registre particulier. Ces espaces correspondent à des situations codifiées selon le type de valeurs le plus approprié.

<sup>297</sup> Ce type d'information doit être étudié avec prudence. En effet, les organisations d'ESS qui sont étudiées dans ce travail de recherche sont parfois très informelles et libertaires. La latitude qu'elles offrent à leurs membres pour exprimer des opinions individuelles peut être importante. Il faut donc faire la distinction entre ce qui relève d'une position ayant donné lieu à une première coordination au sein de la ou des structures et celles qui émanent d'un seul individu.

<sup>298</sup> Dans l'économie lucrative, la logique dominante est que les structures plient les individus à leurs institutions alors que les structures de l'ESS affirment généralement que leurs organisations émanent des valeurs portées par leurs membres. Cependant, cette affirmation reste à discuter : un fonctionnement communautaire ou réciprocaire n'est pas nécessairement garant d'une parfaite tolérance et flexibilité face aux particularités de chacun.

saisir toute la diversité et la subtilité des motivations qui sous-tendent l'activité économique orthodoxe aussi bien qu'hétérodoxe, un rapprochement a été effectué entre l'analyse économique et les sciences sociales (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.24), via l'économie des conventions. La section suivante expose les éléments théoriques empruntés à ce courant et la manière dont elles répondent à la difficulté d'évaluer le degré de proximité institutionnelle entre différentes organisations.

## **2.2. Les motifs d'action sous-tendant la proximité institutionnelle grâce à l'économie des conventions**

L'étude des institutions mobilisées dans les processus de coordination de l'ESS a principalement comme objectif de distinguer les motivations isomorphiques et hétéromorphiques qui existent dans les structures. Elle prépare ainsi l'analyse de la proximité organisationnelle qui révèle si ces motivations sont retranscrites en actes et si les alternatives de l'ESS parviennent à réellement être efficaces dans la mise en œuvre de leurs projets.

Pour ce faire, cette section propose un socle analytique permettant de distinguer les institutions appartenant aux paradigmes dominants et alternatifs. Pour cela cette sous-section présente les registres conventionnels, également appelés registres de justification, cités ou mondes, initialement conceptualisés dans l'ouvrage fondateur de Boltanski et Thévenot *De la justification* en 1991. Chaque registre est ancré dans des idées développées dans des œuvres ayant eu une influence majeure sur l'économie politique.

Ceux-ci permettent de traiter les dynamiques à l'œuvre au sein de l'ESS dans leur diversité ; les logiques basées sur la solidarité, la frugalité, le don, la participation à l'élaboration des règles sociales, la convivialité, etc. La caractérisation des registres mobilisés dans les structures permet de s'interroger sur la cohérence entre les différentes logiques présentes qui peuvent aboutir à l'élaboration d'objectifs et de projets parfois contradictoires et à des dérives isomorphiques. Pour ce qui est de la caractérisation des registres à l'œuvre dans le système capitaliste néolibéral actuel, ce travail mobilise les travaux de Boltanski et Chiapello, qui, dans le prolongement de leurs travaux fondateurs sur l'économie des conventions, se sont déjà attelés à donner une analyse fine de ses mécanismes institutionnels dans leur ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme* en 1999.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

Le courant de l'économie des conventions permet de comprendre des phénomènes de rationalité complexes<sup>299</sup> (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.23-24), ce qui est particulièrement nécessaire si l'on adopte la perspective d'une rationalité située et qu'on élargit le modèle institutionnel aux logiques à l'œuvre dans les courants subversifs de l'ESS. Selon cette théorie, dans les situations d'arbitrage et/ou de conflit, les acteurs<sup>300</sup> forment des jugements de valeur et agissent en fonction d'une nomenclature « interprétative » (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.23) englobant différents registres de justification. Chaque registre englobe un ensemble de principes supérieurs communs aux acteurs, des « mondes » ou « cités », qui correspondent aux différentes sphères de la vie et qui agissent soit à l'échelle individuelle soit à l'échelle de la société dans son ensemble.

Initialement, Boltanski et Thévenot ont défini six « cités » : la cité domestique, la cité marchande, la cité inspirée, la cité de l'opinion, la cité civique et la cité industrielle. Ces cités correspondent à des modèles de coordination basés sur des logiques d'évaluation, sur des informations, des repères communs et des relations élémentaires. Mais surtout, cette nomenclature permet aux acteurs, selon le registre de justification le plus pertinent dans un contexte donné (milieu professionnel, familial, participation à la vie démocratique, etc.), de hiérarchiser les éléments de langages, les figures, les actions types et les objets selon s'ils leur paraissent bons ou mauvais. Ce qui est valorisé est qualifié de « grand ». Ces différents points sont présentés dans un tableau synthétique proposé par Kessous (figure 8).

---

<sup>299</sup> En 2007, Polanyi donnait différents exemples historiques de cadres conventionnels permettant à des groupes humains de définir leurs actions ; « les moines [...] régis par la religion, les Mélanésiens occidentaux par l'esthétique, les vilains par la coutume, les Kwakiutl par l'honneur et les hommes d'État du XVII<sup>e</sup> siècle par la politique de puissance » (p.71). En ce qui concerne les contextes de production, il avait évoqué deux cadres ; « l'orientation technique et l'orientation économisante » (Ibid., p.77). L'idée ici est que, dans le cadre des logiques économiques dominantes, seuls le profit ou l'efficacité techniques (ou autrement dit industrielle) dominant, tandis que de nombreuses activités, pourtant productives, sont régies par d'autres logiques.

<sup>300</sup> Ces acteurs doivent « avoir la faculté de s'entendre » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.65) sans recourir à la force brute et être des individus affranchis « de toute dépendance personnelle » (Ibid., p.70).



## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

Figure 8 : Les cités de Boltanski et Thévenot (source : Kessous, 2012, p.153)

Mode de coordination	Évaluation	Information pertinente	Objets communs (repères)	Relation élémentaire	Qualification des personnes (grandeur)
<b>Marchand</b>	prix	monnaie	marchandise	échange, concurrence	pouvoir d'achat, état désirable
<b>Industriel</b>	efficacité	écrit, statistique	objets et normes techniques	fonctionnalité	compétence professionnelle
<b>Domestique</b>	réputation	exemple, anecdote orale	capital spécifique, patrimoine, territoire	confiance, fidélité	autorité
<b>Civique</b>	intérêt général	règlement, légalité	règles et lois	solidarité	représentativité de l'intérêt général
<b>Inspiré</b>	originalité, innovation	spontanéité, émotion	singularité	passion	créativité
<b>Opinion</b>	diffusion dans l'opinion	croyance	signes, support d'information	communication	notoriété

À l'inverse, un individu ou un objet considéré comme mauvais peut aussi être appelé « petit » ou en situation de « déchéance ». Il a alors les attributs opposés à ce qui est valorisé par le registre de justification selon lequel il est jugé.

Les acteurs prennent appui sur ces différents ordres de grandeur pour « justifier leurs actions ou soutenir leurs critiques » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.28). Le processus de jugement et de choix se fait tout d'abord pour l'individu (celui-ci arbitre entre les différents registres selon leur ordre d'importance dans sa situation particulière et selon les grandeurs qu'il inclue dans ces registres). Ensuite, les individus se rencontrent et peuvent ainsi aboutir, à l'issue d'un processus de coordination, à des accords sur les valeurs et les actions qui leur paraissent légitimes et justes. La coordination, selon la théorie des conventions, nécessite la mise en place progressive d'investissements personnels de la part des acteurs (adhésion à certaines valeurs, mise en place d'habitudes, etc.) et d'épreuves de justification, « véritables moments critiques qui fondent l'accord et déterminent tant les rôles que les positions légitimes de chacun » (Piteau, 1992, p.1025).

Les registres de justification proposés par Boltanski et Thévenot n'ont pas pour vocation de donner une grille d'explication exhaustive des valeurs sur lesquelles reposent toutes les formes de coordination et d'institutionnalisation. Plusieurs chercheurs se sont d'ailleurs attelés à les compléter. Thévenot et Lafay ont proposé dès 1993 une « cité verte » traitant des préoccupations écologiques. À partir de 1999, Boltanski et Chiapello proposent un registre appelé « cité par projets », pouvant être rattaché aux mutations du capitalisme néolibéral et à sa résilience face aux critiques lui étant adressées depuis la fin des années 1960. Pour citer des

travaux récents en rapport direct avec le monde militant étudié dans cette thèse, on peut évoquer les travaux de Jérôme Blanc sur la « contestation par projets », qui est un dérivé social de la cité par projet (2015), ou ceux de Sidoli sur ce qu'il appelle la « cité libertaire » et qui se base sur une « critique de la naturalité du concept de propriété et le rejet de l'autorité » (2017, p.259).

Dans cette sous-section, une brève introduction aux éléments composant les cités retenues pour caractériser les dynamiques à l'œuvre au sein de l'ESS sera faite. D'une part, celles se rattachant plutôt au modèle dominant (2.2.1). D'autre part, la pluralité de logiques poussant des acteurs à s'investir dans des activités de productions et d'échange, pour la plupart marginalisées au sein du système capitaliste néolibéral, mais ayant trouvé des manières de s'exprimer au sein de l'ESS et particulièrement, dans les mouvements alternatifs (2.2.2). En soi, les différents registres de justification ainsi présentés ne sont pas en opposition directe. Cependant, de nombreux conflits peuvent émerger, faisant ainsi obstacle, pour les acteurs militants, à la réalisation de leurs projets.

### **2.2.1. Les cités industrielle, marchande et par projet, caractéristique du modèle économique capitaliste et libéral**

Dans *Le nouvel esprit du capitalisme* (1999), Boltanski et Chiapello soulignent que le capitalisme a traversé plusieurs phases de développement. Ces différentes phases ont successivement été dominées par différents registres de justification qui ont été complémentaires tout au long de leurs évolutions sans s'éclipser mutuellement.

Tout d'abord, c'est le registre marchand qui a prévalu au sein du capitalisme naissant lors de la Révolution industrielle. L'ouvrage d'économie politique ayant le plus influencé cette construction de l'économie de marché moderne est *La richesse des nations* d'Adam Smith (1776). Les logiques qui priment sont celles de la compétition, de la propriété et de l'accumulation de richesse. Les comportements opportunistes y sont valorisés, avec notamment la figure de l'entrepreneur et la grandeur est évaluée à l'aune de la valeur monétaire. Celle-ci est l'expression des désirs inassouvis des autres acteurs de l'économie ; ce qui est cher est rare et donc précieux. Dans ce monde, les décisions les plus justes peuvent être atteintes par le jeu des marchés où est censée s'exercer une concurrence libre. Pour Smith « la concurrence des convoitises subordonne le prix attaché à la possession d'un bien aux désirs des autres » (Boltanski et Thévenot, 1991, p.61). Les marchés connectent des personnes « en sympathie, mais soumis à leurs intérêts personnels » (*Ibid.*, p.63). Il est important de

noter que dans cette cité, le contrat (ou accord d'échange) est vu comme un moyen de gagner en liberté et de s'affranchir des liens de subordination de type domestique qui peuvent être de l'ordre communautaire ou féodo-vassalique ; « les échanges marchands, en étendant le réseau de personnes qu'ils mettent en relation, ôtent tout caractère de dépendance personnelle à ces relations » (*Ibid.*, p.65). En revanche, la cité domestique, guidée par une prépondérance de la tradition, se perpétue dans une situation de compromis avec l'ordre marchand. En effet, elle est présente dans le cadre des valeurs morales patriarcales et du paternalisme des grands chefs d'entreprises vis-à-vis de leurs employés (Boltanski, Chiapello, 1999, p.55). De plus, elle s'accorde avec le développement de droits civiques dans la mesure où ceux-ci ne viennent pas remettre en question les intérêts financiers.

« La deuxième caractérisation de l'esprit du capitalisme trouve son plein développement entre les années 1930 et les années 1960. L'accent y est mis moins sur l'entrepreneur individuel que sur l'organisation » (*Ibid.*, p.56) ainsi que sur une forte « rationalité dans la planification à long terme » (*Ibid.*) du processus productif, caractéristique de la cité industrielle. Boltanski et Thévenot, pour ancrer ce registre dans la littérature d'économie politique, font référence aux écrits de Saint-Simon et sur sa critique, au moins partielle, des propositions Rousseauistes. Saint-Simon rend hommage aux Lumières pour avoir su établir « contre la noblesse et le clergé un rempart à l'abri duquel les industriels, ainsi que les savants adonnés à l'étude des sciences d'observation, ont pu travailler en sûreté » (Boltanski et Thévenot, 1991, p.152) mais déplore que les penseurs de ce mouvement n'aient proposé que des « demi-sciences » qu'il souhaite remplacer par une vraie « physiologie sociale ». Dans le cadre de ce registre de justification, la société est vue comme une « machine organisée » (*Ibid.*), la grandeur est mesurée en termes d'efficacité et de performance<sup>301</sup>. Tout l'environnement et les acteurs sont réduits à des facteurs pouvant entrer dans le processus productif. Ce registre a pu s'opposer à celui de la cité inspirée, liée à l'art (malgré la marchandisation croissante de l'art qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui) mais également à la spiritualité, avec un désenchantement progressif du monde et le remplacement des idoles religieuses par des idoles marchandes. Dès 1921, et à la suite des travaux de Max Weber, le philosophe allemand Ernst Bloch<sup>302</sup> voit apparaître « les éléments d'une nouvelle "religion", celle du capitalisme érigé au rang de

---

<sup>301</sup> Cette phase du capitalisme, dominée par la cité industrielle, a également été concomitante avec l'essor de la mathématisation dans les sciences économiques dans le cadre de la synthèse néoclassique.

<sup>302</sup> Ernst Bloch appartient idéologiquement à la tendance marxiste non orthodoxe de la pensée philosophique sur l'économie et la société.

religion (*Kapitalismus als religion*) et devenu l'Église de Mammon » (in Löwy, 2006, p.203)<sup>303</sup>.

Enfin, depuis la révolution néolibérale survenue dans les années 1970 et qui n'a cessé de s'affirmer jusqu'à aujourd'hui, c'est le registre de justification de la « cité par projet » qui a dominé l'organisation capitaliste et la théorie économique en général. Ce nouvel « esprit » est opportuniste vis-à-vis des normes et des règles qu'il semble intégrer. Il peut parfois s'accorder avec d'autres registres dans un objectif marketing comme la vie familiale (cité domestique), la créativité (cité inspirée), l'écologie (cité verte), etc. Cet appareillage reste cependant superficiel. L'objectif d'accumulation de richesses monétaires reste primordial et un déséquilibre des pouvoirs en faveur des détenteurs du capital (dans l'économie financiarisée actuelle : les actionnaires) est conservé. La cité par projet<sup>304</sup> peut être rattachée aux dynamiques de flexibilisation permanentes des règles et des acteurs dans une économie libérale mondialisée (promotion d'arrangements discrets, optimisations fiscales et utilisation de paradis fiscaux, clauses *ad hoc*...). Les logiques des acteurs s'appuient sur une flexibilisation permanente des ressources matérielles et humaines et un connexionnisme très important adossés aux immenses progrès technologiques autour des NTIC. La grandeur des acteurs se mesure à l'activité qu'ils sont capables de déployer au service de projets qui catalysent les énergies et servent de « poche d'accumulation temporaire [de ressources] qui, étant créatrice de valeur, donne un fondement à l'exigence de faire s'étendre le réseau en favorisant les connexions » (Boltanski et Chiapello, 1999, p.170). Ce registre de justification a eu une grosse influence sur les transformations du monde du travail et de l'organisation sociale. Le connexionnisme et la flexibilisation ont abouti à la destruction de la pertinence des distances réelles et du temps. La cité par projets a envahi les différentes sphères dans lesquelles évoluent les individus : la sphère privée, qui s'opposait jusqu'à là à la sphère professionnelle (accompagnée d'un processus de standardisation et de réification des individus seulement considérés en tant que capital humain<sup>305</sup>), mais également la sphère domestique, avec l'utilisation des réseaux communautaires en fonction de leur utilité<sup>306</sup> et la sphère civique, via la prégnance du *New Public Management* dans les organismes publics.

---

<sup>303</sup> Source originelle : *Thomas Münzer, théologien de la Révolution*, écrit par Ernst Bloch en 1964. Dans ce travail Bloch souligne particulièrement l'influence de la doctrine protestante sur le capitalisme, idée principalement portée par Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, publié en 1905. Walter Benjamin poursuivra la dénonciation de cette dynamique en poussant le « réquisitoire anticapitaliste » (Löwy, 2006, p.204) dans les différentes correspondances qu'il a entretenues dans les années 1920.

<sup>304</sup> Également parfois désignée sous les termes de « cité réticulaire » ou « connexionniste ».

<sup>305</sup> La notion de capital humain, développée dès 1961 par l'économiste américain Theodore Schultz est approfondie à partir de 1965 par le prix « Nobel » d'économie (1992) Gary Becker, qui vulgarise le concept.

<sup>306</sup> Un signe de cette dynamique est la prolifération sur Internet de réseaux sociaux à visée professionnelle comme LinkedIn.

Enfin, comme cela a été dit précédemment, le néolibéralisme influence même l'ESS au travers de diverses pressions isomorphiques allant des pressions coercitives et normatives, par le subventionnement ou de délégation de service public, au simple mimétisme.

Cependant, les branches militantes du tiers secteur se sont généralement développées pour répondre aux besoins non assouvis par les autres sphères de l'économie. Par conséquent, c'est pour protéger certaines formes de légitimation de l'action face à la prédation des registres de justification du capitalisme (et particulièrement du néolibéralisme) que l'ESS constitue les organisations alternatives.

### **2.2.2. Des logiques d'action protégées au sein de l'ESS face à un appauvrissement de la pluralité des justifications dans le monde économique**

Il ne sera pas question ici de faire à nouveau un retour historique sur la relation entre le développement du capitalisme et celle de l'ESS, mais simplement de faire état des cités qui ont été, et surtout sont aujourd'hui, les plus atteintes par l'omniprésence des logiques marchandes, industrielles et par projet.

Tout d'abord, la cité domestique, que l'on pourrait le plus lier à la sociabilité et aux liens de solidarités communautaires présentes dans le tiers secteur, a perdu du poids dans la société à mesure que les communautés traditionnelles ont été démantelées par les bouleversements économiques. Les textes sur lesquels s'appuient Boltanski et Thévenot pour parler de cette cité sont écrits par La Bruyère, Bossuet ou Toqueville<sup>307</sup>. La notion de famille y est valorisée et, par un processus de généralisation et d'abstraction, peut être étendue à l'idée de communauté ou même de domaine sous le pouvoir d'un souverain<sup>308</sup>, alors assimilé à une sorte de figure paternelle (1991, p.119). L'ordre et la hiérarchie sont renforcés par les notions de lignée et d'héritage, de rang, par les codes cérémoniaux et les règles d'étiquette : « la grandeur des gens dépend de leur position hiérarchique dans une chaîne de dépendances personnelles à l'intérieur d'un univers ordonné et hiérarchisé » (*Ibid.*, p.116). La notion de tradition est souvent renforcée par des considérations spirituelles ou religieuses qui peuvent être rattachées à la cité inspirée. La justice s'appuie sur l'idée que la communauté doit mettre « un frein à l'expression sans limites des désirs égoïstes » (*Ibid.*, p.122). Ceux qui y sont considérés comme « grands » et « puissants » doivent protection aux plus faibles dans leurs

---

<sup>307</sup> Dans les écrits de Toqueville, Boltanski et Thévenot font plus particulièrement référence au chapitre sur la domesticité dans *La démocratie en Amérique*, initialement publié en 1835.

<sup>308</sup> Cette figure, après la chute du régime monarchique en France, a pu être retrouvée dans celle de l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup> et plus tard dans celle du Général de Gaulle. La mise en avant d'un dirigeant comme figure « paternelle » est assez fréquente dans le discours politique, particulièrement dans les régimes autoritaires. Il est également possible de la rattacher à l'idée « d'homme providentiel ».

communautés (*Ibid.*) et les figures d'autorité ont une obligation d'irréprochabilité (*Ibid.*, p.124). Ces éléments mettent ce registre en opposition avec les logiques individualistes du système économique dominant moderne, avec une accélération permanente des transformations dans les techniques de production, les savoir-faire ou même les savoir-vivre, laissant peu de place à la tradition<sup>309</sup>. Ce registre de justification peut être observé dans la construction de communautés au sein de l'ESS, qui déploient parfois une grande énergie à établir des fonctionnements communautaires avec des membres auxquels une légitimité traditionnelle est conférée en fonction de leur ancienneté ou de leur degré de militantisme. L'exemplarité est également très importante dans le monde militant ou le non-respect des valeurs conduit assez systématiquement à l'exclusion du groupe et au « déshonneur ». Cette cité inclue également une certaine ritualisation autour de la convivialité, où l'étiquette spécifique au groupe est très importante dans l'acceptation des membres.

La cité civique est particulièrement importante dans le cadre d'une propagation des institutions à l'œuvre au sein de l'ESS. Elle est celle où s'exprime la « capacité des individus à sélectionner les institutions et à infléchir l'orientation de l'évolution sociale » (Théret, 2001 in Talbot, Kirat, 2005, p.11). Boltanski et Thévenot appuient principalement les logiques liées à ce registre de justification sur les écrits de Rousseau dans *Du contrat social*, publié en 1762. Dans cette cité, les citoyens « renoncent à leur singularité et se détachent de leurs intérêts particuliers pour ne garder que le bien commun » et « désincarnant la souveraineté » transférée « dans la volonté générale » (*Ibid.*, p.138). Les actions sont justifiées par le désir de régir collectivement l'organisation sociale et productive en construisant des droits et des devoirs sociaux, notamment en explicitant certains mécanismes qui auraient pu reposer sur la tradition par le biais de la législation. L'exercice du suffrage équivaut à l'expression de la volonté générale, si toutefois les individus sont « libérés des chaînes hiérarchiques et des liens de dépendance » (Rousseau, in *Ibid.*, p.143). C'est le monde de la politique, dans le sens de l'organisation des affaires de la cité (*polis*) ou de la communauté (*politeia*)<sup>310</sup>. Les comportements de non-participation à la vie communautaire, comme celui de passager clandestin<sup>311</sup>, y sont réprochés. Cette cité s'oppose au type de pouvoir autoritaire,

---

<sup>309</sup> À ce titre, les NTIC ont également eu un impact transformatif important au niveau des relations sociales et familiales ; entre reconstructions de certaines solidarités à distance grâce aux réseaux sociaux en ligne et l'isolement de certains individus. Cette question est en débat permanent au sein de l'ESS et sera abordée tout au long de la partie 3.

<sup>310</sup> Cette distinction a déjà été faite dans le chapitre 1 au sujet d'un courant d'ingénieurs sociaux au XIX<sup>e</sup> siècle dont Fourier faisait partie.

<sup>311</sup> Initialement développée par l'économiste américain Mancur Olson dans son ouvrage *Logiques de l'action collective*, publié en 1965. La notion de « passager clandestin » signifie en sociologie et en économie qu'un individu ou un groupe profite d'avantages obtenus grâce à l'action collective sans s'être autant investi que les autres membres ayant participé à cette action.

charismatique, tirant sa légitimation de l'inspiration divine et où les « hiérarchies [sont] traitées comme naturelles » et peut, en conséquence, rentrer en conflit avec la cité domestique. Elle s'oppose également « aux verdicts du marché de l'estime » (*Ibid.*, p.139) qui sont l'apanage de la cité de l'opinion. La volonté générale n'y est pas la somme des volontés particulières égoïstes, mais au contraire, le « sacrifice qui, favorable à tous, fonde et justifie la grandeur » (*Ibid.*, p.142).

Ce registre de justification est central dans l'ESS. En effet, ce secteur reste très attaché à ses valeurs démocratiques qui assurent la réciprocité des pratiques ou, dans le langage du *Contrat*, la « mutualité » (*Ibid.*, p.143) au-delà des effets purement conviviaux et communautaires. Par l'exercice de la démocratie ces organisations permettent aussi d'éduquer à la participation citoyenne<sup>312</sup> et de servir d'intermédiaire entre les individus et les institutions qui les encadrent, de sorte que « la volonté de [chaque association] devient générale par rapport à ses membres et particulière par rapport à l'État » » (Rousseau in *Ibid.*, p.145). Elles permettent ainsi la construction d'une gouvernance collective des biens communs, qui peut rentrer en conflit avec le registre de justification marchand. En effet, pour citer les travaux d'Ostrom et faire le lien avec les théories institutionnalistes de la régulation, l'action collective permet de gérer les ressources communes, c'est-à-dire les biens matériels ou immatériels où il serait trop coûteux de mettre en place un système marchand (1990, p.44).

Par ailleurs, dans le paradigme dominant et comme cela a été évoqué plus tôt, la cité industrielle s'oppose à la cité inspirée basée sur la créativité, l'intuition et la spiritualité. Boltanski et Thévenot font référence pour ce registre à *La Cité de Dieu* de Saint-Augustin, texte rédigé durant le V<sup>e</sup> siècle après J.C. Ceux qui adhèrent à ce registre de justification fondent « leur accord sur une acceptation totale de la grâce » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.107), la « charité », l'humilité, le sacrifice et l'oubli de soi (*Ibid.* p.110). Ce registre s'oppose à des comportements opportunistes et individualistes, à l'avarice et à l'« amour des richesses » (*Ibid.*, p.111) présents dans la cité marchande. Il s'oppose aussi à la cité domestique « dans laquelle la folie consiste à « se méconnaître », à la cité de l'opinion dans laquelle la notion d'« inspiration » est corrompue par le désir de plaire avant tout<sup>313</sup> (*Ibid.*, p.110) où à la cité industrielle qui, dans la poursuite de l'efficacité et de la croissance, ce que Saint-Augustin appelle « l'esclavage des affaires du siècle »<sup>314</sup>, rentre en contradiction avec le

---

<sup>312</sup> Boltanski et Thévenot évoquent l'acquisition par les individus de « clairvoyance » et d'une « capacité critique » (*Ibid.*, p.146), ce qui est notamment l'enjeu de l'éducation populaire présentée dans la partie 1.

<sup>313</sup> Cela soulève notamment une complication pour catégoriser les affaires artistiques, puisque l'artiste doit, selon la cité inspirée, accéder à la reconnaissance sans toutefois se préoccuper de l'opinion des autres (*Ibid.*, p.113)

<sup>314</sup> Idée exprimée dans les Confessions, VI.13.

détachement nécessaire à l'inspiration. Ce registre avantage des comportements spontanés liés à l'émotion et s'oppose à la routine ou aux habitudes. Au sein de l'ESS, il peut être rattaché à certaines conceptions du don et de la charité et au rattachement fréquent des activités à la spiritualité et à l'art.

La cité de l'opinion<sup>315</sup> n'est ni une particularité du système néolibéral, ni de celui de l'ESS. Elle s'appuie sur un désir de reconnaissance et d'influence au sein de groupes sociaux. Et même s'il est possible de la retrouver au niveau d'un certain nombre de comportements individuels dans toute forme d'organisation, elle est plutôt réprouvée à l'échelle des structures alternatives en raison de leur caractère communautaire et des valeurs égalitaires qui y sont généralement prônées. Cependant, sa présence peut être indicatrice d'une certaine dérive des bases institutionnelles traditionnelles.

En revanche, certaines cités sont particulières aux milieux militants, comme la « cité verte » proposée par Lafay et Thévenot en 1993, qui questionne la place de la nature dans les ordres de justification existants et intègre des préoccupations environnementales. Pour reprendre l'analyse de ces auteurs, ce registre de justification écologique a été la base de plusieurs mouvements collectifs depuis les années 1970. Dans le cadre de cette cité, l'action ne peut être réduite au simple conflit d'intérêts entre acteurs autour des ressources environnementales (*Ibid.*, p.479). Au contraire, elle prône un devoir moral envers les éléments naturels et les générations futures (notamment lié à la notion de soutenabilité), sans nécessairement lier ce devoir à des préoccupations liées aux autres cités. Les associations « protéiformes » de défense de l'environnement s'opposent à « une logique industrielle et un pouvoir technocratique »<sup>316</sup> dans l'économie (*Ibid.*). Le développement de ce registre de justification sera suivi par la création de partis politiques écologistes dans les années 1980. L'action ayant trait à cette cité peut se nourrir d'une justification civique, avec la nécessité d'élaborer et de faire respecter des règlements encadrant la relation de l'homme et la nature, et ce, notamment

---

<sup>315</sup> Boltanski et Thévenot font référence pour cette cité aux écrits d'Hobbes, permettent de rattacher les « signes conventionnels [...] de l'estime des gens » (1991, p.127) à la conception d'honneur. À la différence de la cité marchande, la renommée ne peut se mesurer par le nombre de possessions, mais par l'intérêt porté directement aux individus. La grandeur est mesurée par le fait de recevoir des « signes d'honneur » par le plus de gens et « l'honneur est donc réductible à la renommée » (*Ibid.*, p.128-129). Au contraire, la timidité ou la réclusion sont synonymes de petitesse. Ce registre de justification est rarement trouvé sous une forme pure, puisque la reconnaissance est souvent accompagnée d'un talent (cité inspirée) ou d'une volonté d'imposer un pouvoir sur les autres (cité domestique). C'est un ordre de grandeur de la superficialité (*Ibid.*, p.136).

<sup>316</sup> Les auteurs citent l'ouvrage *La prophétie antinucléaire*, coécrit par Alain Touraine, François Dubet, Zsuzsa Hedegus et Michel Wieviorka, publié en 1980 aux éditions Seuil, Paris (p.498).



autour de la question de la soutenabilité<sup>317</sup>, c'est-à-dire d'une gestion à « long terme de la planète » (*Ibid.*, p.504).

Une autre cité ajoutée à la nomenclature originelle de Boltanski et Chiapello est l'*alter ego* solidaire de la cité par projet néolibérale. En effet, certaines logiques de cette cité caractérisant le paradigme dominant ont été réappropriées dans le cadre d'une cité de « contestation par projets » révélée par Jérôme Blanc en 2015 à travers l'exemple des monnaies locales associatives. Ces organisations, ayant comme ambition de transformer les institutions économiques « à l'échelle locale » (signet 17), déploient un vocabulaire très orienté autour de la notion de projet, comme l'a révélé une étude menée par Tichit, Mathonnat, et Landivar en 2015. Elles ont également souvent une organisation *ad hoc* leur conférant une grande flexibilité. Pourtant, amalgamer les deux logiques serait une erreur<sup>318</sup> puisque, comme Blanc le souligne, ces initiatives alternatives émanent généralement non pas de la cité par projet, mais de la cité civique « dans [laquelle] la grandeur procède du sacrifice des intérêts personnels à l'intérêt général » (signet 27). Il fait le lien avec les travaux de Bruno Frère en évoquant une « cité par projets solidaires », caractérisée par le fait que les acteurs ne constituent pas des réseaux pour assouvir des fins individuelles, mais collectives ; ils se réunissent ainsi autour « des valeurs communes comme l'autogestion, l'engagement, la convivialité et le localisme » (Frère, 2009, p. 45). Blanc avance que « une telle cité [...] semble retirer son substrat managérial à la cité par projets et, par conséquent [est] indemne de toute capture néolibérale du projet » (signet 31). Cependant, des doutes peuvent être émis sur cette immunité apparente et seront développés dans la partie 3.

Enfin, il est nécessaire de présenter un troisième registre de justification caractéristique de l'activité des structures alternatives de l'ESS et qui tire ses origines des mouvements utopistes, libertaires et fédéralistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la « cité libertaire » développée par Yoann Sidoli en 2017. Celle-ci se fonde sur la base de « la critique de la naturalité du concept de propriété et le rejet de l'autorité » (p.259) développée dans les écrits de Proudhon en 1840. Après avoir été écartées du débat public dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. Partie 1), ces idées s'opposent directement à l'institutionnalisation de l'individualisme et à la réification utilitariste de toutes les facettes de la vie permise aujourd'hui par l'hégémonie de

---

<sup>317</sup> Les organisations de défense de l'environnement font d'ailleurs parfois valoir des arguments relevant de la cité industrielle lorsqu'elles mobilisent des expertises sur le sujet d'une bonne gestion des ressources (Lafay, Thévenot, 1993, p.498). Le cas de la mobilisation du rapport Meadows de 1972 dans les actions collectives écologistes en est un bon exemple.

<sup>318</sup> Comme le souligne Blanc, une distinction importante est à faire entre « le management *par* projet et la gestion ou management *de* projets », qui n'est pas révélées ici par le vocable utilisé. « Cela dit, l'ampleur de la normalisation de la gestion de projets, que traduit l'existence d'un grand nombre de manuels qui lui sont consacrés, lie d'emblée la gestion de projet et la cité par projets » (2015, signet 30).

la cité par projet. Dans la cité libertaire, l'autonomie ainsi que la maximisation des libertés individuelles et l'émancipation sociale sont valorisées (*Ibid.*, p.258). Cependant, autonomie ne signifie pas ici individualisme, les dynamiques auxquelles participent les individus doivent correspondre pleinement à leurs valeurs personnelles. Dans le cas contraire, ils peuvent se retirer des projets pour en reconstruire ailleurs, rejoignant ainsi le concept d'adhocratie présenté plus tôt. Les associations d'individus sont alors dans une situation permanente d'ajustement et de remise en question de leurs actions. Ce registre rentre en conflit avec de nombreux registres de justification ; avec la cité civique en cas de systèmes de gouvernance et de représentativité trop centralisés, avec la cité industrielle pour son incidence uniformisatrice sur la société au nom de l'efficacité, avec la cité marchande, pour l'hégémonie de la valeur monétaire au détriment de la liberté de chacun d'évaluer la valeur selon une pluralité de critères, à la cité domestique pour la rigidité de l'organisation communautaire et l'impossibilité d'autodétermination et à la cité inspirée, pour ses possibles dérives métaphysiques (*Ibid.*, p.281). La cité libertaire s'oppose même en partie à la cité de l'opinion, en valorisant la recherche d'informations scientifiques précises<sup>319</sup> et non l'acceptation aveugle des on-dit. Ce registre est une injonction à se libérer de toute domination d'une seule cité et de trouver des moyens, au sein du collectif, de maximiser les libertés individuelles réelles de chacun. Cependant, le fait qu'il puisse entrer en conflit avec les autres registres ne doit pas effacer le fait qu'il permet également de composer avec eux lorsque l'objectif est une plus grande émancipation des individus ou des organisations qu'ils construisent.

Pour reprendre Billaudot, « l'observation des modalités de coordination [des organisations de l'ESS] pratiquement instituées dans l'espace public fait apparaître qu'elles ne relèvent pas d'une seule cité, mais d'une coexistence de plusieurs cités – ce qui peut s'analyser comme un compromis. Or ces compromis sont paradoxaux pour la théorie, puisqu'on ne peut faire appel à une super-cité pour résoudre le « fait du pluralisme » » (Billaudot, 2008, p.158). En lieu et place d'une super-cité, on peut partir de l'hypothèse que la cité libertaire sert de commutateur entre les différentes cités sans que des compromis réels ne se créent. Au sein des structures alternatives de l'ESS, les impératifs de démocratie et de respect de la diversité des préoccupations humaines amènent à des modèles organisationnels basés sur des compromis complexes entre registres conventionnels. La diversité conventionnelle peut alors mettre en

---

<sup>319</sup> Cette dynamique est très répandue dans les mouvements écologistes qui s'appuient sur des éléments scientifiques pour contrer les on-dit et les avis préconçus utilisés par une partie de la sphère politique (climatoscepticisme, étude sur la dangerosité de l'industrie produite par les firmes, etc.). La cité libertaire rejoint alors parfois la cité verte.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

péril l'efficacité des structures et mener à des difficultés pour se fédérer<sup>320</sup> et changer d'échelle. À l'inverse, l'homogénéité des cadres conventionnels présents dans le secteur lucratif, d'où la cité libertaire est assez absente, permet aux acteurs de plier leurs comportements aux épreuves types de coordination des cités marchandes, industrielles et par projet (laissant ainsi de côté leurs préoccupations personnelles). Pour information, un tableau synthétisant les épreuves types des différentes cités est proposé ci-dessous<sup>321</sup> (figure 9).

Figure 9 : Epreuves de grandeur dans différents registres de justification (source : auteure)

Registres de Justification	Epreuve
<b>Industriel</b>	Evaluation technique des performances productives
<b>Marchand</b>	Arbitrage de la valeur par la rencontre de l'offre et de la demande sur un marché
<b>Par projet</b>	Démonstration de la flexibilité, capacité à passer d'un projet à un autre
<b>Domestique</b>	Cérémonie communautaire ritualisée, généralement à caractère convivial et commensal <sup>322</sup>
<b>Inspiré</b>	Démonstration d'un détachement de l'esprit du corps et des autres registres de justification
<b>De l'opinion</b>	Degré de médiatisation
<b>Civique</b>	Expressions de la volonté citoyenne : manifestations, débats, élections
<b>Libertaire</b>	Remise en cause de l'autorité, particulièrement si elle est liée à la propriété
<b>Ecologique</b>	Préservation de l'environnement par devoir moral

Ces hypothèses nécessitent une vérification empirique, qui sera proposée dans la partie 3 de ce travail de recherche. Pour mener à bien ce travail de terrain, une grille de lecture traduisant la présence de chaque registre conventionnel au sein des structures et des organisations a été élaboré et sera présenté dans la sous-section suivante.

<sup>320</sup> Les petites structures associatives militantes se trouvent souvent en situation d'éparpillement, proposant sur un même territoire des activités très similaires.

<sup>321</sup> Cependant, il faut préciser que pour la cité écologique et la cité libertaire, la notion d'épreuve est relativement instable en raison de leurs relations dialectiques complexes avec les autres cités. Pour la cité libertaire, l'épreuve peut simplement être la contestation de l'hégémonie d'autres registres de justifications alors que pour la cité verte, l'épreuve peut emprunter des logiques aux cités civique, domestique, inspirée, etc. Ces problématiques seront développées lors de la présentation des indicateurs choisis dans ce travail.

<sup>322</sup> Le partage des repas, comme cela sera souligné plus loin dans cette thèse, est l'opportunité d'affirmer non seulement la cité domestique (particulièrement si la nourriture partagée est faite par les participants et non achetée), mais également la cité verte. En effet, dans des organisations ayant pour trait commun de mettre en avant des degrés divers d'engagement écologique, la nature de la nourriture est importante ; il faut qu'elle soit en accord avec les valeurs de protection de l'environnement : bio, locale, végétarienne, etc. Par la qualité de l'alimentation qu'ils proposent, les acteurs passent des épreuves de grandeurs dans les registres susnommés.

### **2.3. Une grille de lecture des différents registres conventionnels**

Les indicateurs qui sont présentés ici permettent de déceler la présence des différents registres de justification. Cependant, présence ne signifie pas nécessairement prépondérance, aussi, une analyse qualitative de chaque organisation au cas par cas sera menée à partir de ces indicateurs dans la partie 3. Pour reprendre les mots de Bessy et Favereau, l'observation des interactions au sein des structures aboutit à « une sociologie des interactions « à chaud », permettant de rendre compte d'une combinatoire entre différents régimes d'action individuelle et collective » (2003, p.134). Dans un premier temps (2.3.1), ce sont les indicateurs des registres rattachés au paradigme économique dominant qui sont présentés, à savoir les indicateurs des cités marchande et industrielle développées par Boltanski et Thévenot (1991), ainsi que la cité par projet rajouté par Boltanski et Chiapello (1999). Puis, ce sera le tour des indicateurs de registres constituant une diversification des logiques sous-tendant les activités productives (2.3.2).

#### **2.3.1. Les indicateurs des logiques économiques standards**

La cité marchande est celle de l'évaluation de la grandeur par la valeur monétaire, ou, autrement dit, par les prix. Cela signifie qu'elle est déterminée par la rencontre de l'offre et de la demande sur des marchés concurrentiels de biens et de services rares (*Ibid.*, p.244). La richesse monétaire et le sens des affaires sont considérés comme « grands », la pauvreté ou être timoré en affaires, comme « petits ». C'est un registre de justification individualiste, ou le bien commun n'est perçu que comme l'addition des désirs de chacun. Il nécessite une distanciation émotionnelle des acteurs « notamment de tout lien domestique » (*Ibid.*, p.248), au profit de l'opportunisme et de la liberté totale d'effectuer des transactions sans entraves de la part des autres registres de justification. Un seul indicateur de cette cité a été choisi dans ce travail, balayant cependant un éventail assez vaste de situations : la possibilité formalisée de recherche individuelle ou collective de gains pécuniaires au sein des structures. Cet indicateur est d'autant plus intéressant à analyser que la non-lucrativité est, à priori, une des valeurs unificatrices de l'ESS. Un autre indicateur avait été envisagé, lié au traitement de la concurrence entre acteurs et à l'utilisation des réseaux de l'ESS dans un objectif d'optimisation des trajectoires personnelles et collectives ; cependant, cet élément sera davantage traité en lien avec la cité par projet.

La cité industrielle est celle des « objets techniques et [des] méthodes scientifiques » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.252), de la rationalisation et de l'optimisation de la performance productive. La grandeur y est conçue comme la capacité à mettre à profit des moyens pour « répondre utilement aux besoins » des organisations (*Ibid.*, p.254). Ce registre applique une « relation instrumentale à la nature » et aux hommes (*Ibid.*, p.253) qui doivent servir la performance et le progrès technique. Bien qu'elle n'exclue pas la mobilisation d'autres registres de justification, dont l'importance dans « le processus d'innovation » a été mise en lumière par l'histoire et la sociologie (*Ibid.*), l'évaluation de l'efficacité y est principalement liée à la capacité de créer du profit ; ce qui la rapproche de la cité marchande. Pour parvenir à cette fin, cette cité exige la mise en place des processus de normalisation et de standardisation de l'activité (*Ibid.* p.257). Cela a pour résultat de rendre « petit » tout ce qui sort des normes ainsi imposées, les êtres improductifs comme les « inactifs », les « chômeurs », les « handicapés » (*Ibid.*, p.254). À la suite de ces constats, trois indicateurs ont été formulés pour déceler les logiques de la cité industrielle au sein des structures observées. Le premier est la présence d'un appareillage ayant pour but de rendre les êtres et les choses « déqualifiés [et] inadaptés » (*Ibid.*, p.255) productifs. Au sein de l'ESS, cela se manifeste souvent, mais non exclusivement, par des programmes de réinsertion de certains publics fragilisés socialement et économiquement dans le monde du travail. Le second est l'existence d'une tension dans la répartition des rôles entre les autorités techniques (souvent représentées par les salariés, dont la présence seule dénote une professionnalisation et une standardisation des activités) et les autres formes d'autorité au sein des structures (rôle généralement tenu par les militants et les bénévoles). Cet indicateur est particulièrement intéressant en raison du fait que ces rôles se recoupent souvent dans les structures, formant des situations complexes. Enfin, le dernier indicateur choisi a été la mise en place de procédés d'évaluation de la performance par le biais d'un outillage de planification, de suivi et de mesure formé, par exemple, de « listes et d'inventaires, de graphiques, de schémas, d'organigrammes, de cadrages » (*Ibid.*, 257), etc. Ce n'est pas tant les critères d'efficacité que cet indicateur relève que la présence de logiques de vérification permanente de l'action<sup>323</sup>.

La cité par projet est aujourd'hui hégémonique dans un contexte d'accélération des transformations des marchés, de l'innovation et des méthodes de production, les entreprises travaillent de plus en plus par petites unités agiles, adaptables et prêtes à saisir la moindre

---

<sup>323</sup> Qui peut notamment rentrer en contradiction avec les logiques de plusieurs autres cités ; comme la cité libertaire qui peut voir dans toute forme de suivi une forme de « flicage » ou la cité inspirée qui rejette les considérations matérielles pour se concentrer sur le ressenti.

opportunité de développement. Alvin Toffler, un auteur qui a déjà été cité pour son apport du concept d'adhocratie (1970), parle de la nécessité pour les acteurs de s'adapter en permanence en termes de « prospectivisme » (in Boltanski, Chiapello, 1999, p.168). Le « projet est l'occasion et le prétexte » d'établir un réseau serré de connexions (*Ibid.*, p.170) dans le but d'optimiser la polyvalence et les trajectoires individuelles et ainsi renforcer le dynamisme économique. Ces réseaux sortent du cadre de l'entreprise pour envahir les autres domaines de la vie (famille, cercles amicaux, relations bénévoles, etc.). Si l'adhocratie et la création de réseaux formels et informels ont déjà été évoqués comme étant une des caractéristiques typiques des structures alternatives étudiées, il faut être particulièrement vigilant quant au fait d'identifier la cité par projet sans la confondre avec la « contestation par projet » (Blanc, 2015) ou la cité libertaire (Sidoli, 2017). Aussi, il est important d'identifier la tendance spécifique des structures à participer directement ou indirectement à un processus de flexibilisation des différents marchés (particulièrement l'emploi et les services), caractéristique des logiques actuelles du paradigme économique dominant. Cette identification sera l'unique indicateur du registre de justification par projet. Celui-ci ne dénote pas nécessairement d'une place croissante accordée à cette cité dans les structures alternatives de l'ESS, mais peut signifier une instrumentalisation de ces dernières dans la résilience du système économique néolibéral. Sidoli fait le lien avec « l'externalisation massive des ressources humaines favorisant un modèle de flexibilité nécessaire à la valorisation maximale [des] entreprise[s] ». Il lie ces dynamiques aux modèles d'entreprises comme Uber ou Airbnb (*Ibid.*, p.276) que l'on retrouve fréquemment dans ce que l'on appelle aujourd'hui la *sharing economy*, véritable charnière entre les nouveaux champions de la flexibilité libérale et la multiplication de structures sociales, solidaires, alternatives et subversives<sup>324</sup>. Il est important de préciser que la cité par projet ne s'appuie pas sur des logiques exclusives au système capitaliste et lucratif ; l'idée d'organiser l'activité autour de la notion de projet et l'extension du réseau permettent à des acteurs anticapitalistes d'accéder à la dignité au sein de ce registre de justification (Boltanski, Chiapello, 1999, p.181). Cependant, ces dynamiques sont plutôt à envisager sous l'angle libertaire qui sera détaillé plus bas.

---

<sup>324</sup> Pour utiliser un vocabulaire néolibéral, on pourrait alors presque remplacer l'adjectif « subversives » par « disruptives ».

### 2.3.2. Les indicateurs de la diversité des logiques d'action au sein des structures alternatives de l'ESS

En ce qui concerne l'influence de la cité domestique sur l'activité des structures, il est nécessaire de mettre en lumière l'existence ou l'absence de fonctionnements communautaires basés « sur les relations personnelles entre les agents » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.207). Pour cela, trois indicateurs ont été formulés. Le premier est l'existence d'évènements conviviaux et de rencontres dans l'objectif d'améliorer la vie collective, créer de l'intimité et un sentiment d'appartenance entre les membres. En effet, la plupart des épreuves permettant de mettre en avant les valeurs de la cité domestique sont des situations de rencontres mondaines (*Ibid.*, p.219), tournant souvent autour de pratiques de commensalité. Le second indicateur est l'observation de mécanismes réciprocaires inscrits dans l'organisation formelle ou informelle des structures. En effet, le don contre don<sup>325</sup> a pour fonction de tester et ainsi d'affirmer la cohésion communautaire (*Ibid.*, p.212). Enfin, le troisième indicateur est de relever des situations où la tradition entre dans les processus de prise de décision et dans la constitution ou le renforcement des hiérarchies internes aux structures, faisant ainsi souvent apparaître des figures d'autorité au sein des réseaux. Ce dernier point permet d'évaluer l'importance de ce registre de justification dans l'établissement de la grandeur par rapport à d'autres critères, comme la légalité pour la cité civique ou l'exactitude pour la cité industrielle (*Ibid.*, p.208).

Pour la cité inspirée, proposer un indicateur concernant les structures et non les individus a été difficile. En effet, les épreuves de ce monde sont principalement intérieures et sont donc « peu ou pas objectivables » (*Ibid.*, p.202). Ce monde est celui de l'esprit artistique et de la spiritualité (parfois exprimée sous la forme d'une croyance religieuse), dépouillé de toute prétention d'accéder à d'autres types de grandeurs, comme la richesse ou la célébrité (*Ibid.*). Il semble donc qu'il serait impossible qu'il coexiste avec d'autres registres. Cela est d'autant plus vrai que la laïcité est une des valeurs affirmées de l'ESS<sup>326</sup> en vertu, notamment, de la libre adhésion. Les associations sont d'ailleurs contraintes à être laïques lorsqu'elles exercent une mission de service public, cette fois en vertu de la séparation de l'Église et de l'État, et s'y astreignent de toute manière souvent dans leurs règlements intérieurs. Pourtant, il peut arriver que des espaces d'expression existent au sein des structures pour ce registre de justification, ce qui sera l'indicateur retenu pour révéler sa présence. En effet, il est fréquent

---

<sup>325</sup> Dont l'importance a initialement été mise en lumière par Marcel Mauss dans son célèbre *Essai sur le don* (1923-1924).

<sup>326</sup> Cela est, par exemple, affirmé par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (consultable à l'adresse Internet <http://www.cress-aura.org/valeurs-et-principes>).

de rencontrer au sein des alternatives de l'ESS des formes de spiritualité non ancrées dans des mouvements religieux, mêlés à l'expression artistique et à la proximité avec la nature (que l'on retrouvera dans la cité verte abordée plus bas). La présence de ce type d'espaces sera relevée dans ce travail, mais ne sera pas à considérer comme une preuve concluante d'un ascendant de la cité inspirée sur les structures ; en effet, le registre libertaire peut tout autant expliquer la volonté de laisser une place à ce registre.

Le secteur de l'ESS n'est traditionnellement pas propice à l'ascendant de la cité de l'opinion sur les autres registres de justification, la grandeur y étant évaluée au nombre de personnes ayant formé une opinion sur les acteurs, les structures ou les objets sans se fonder sur des faits concrets, techniques ou scientifiques, mais sur le bouche-à-oreille. Pour les êtres ou les choses y étant considérées comme « grandes », la recherche de la visibilité est une fin en soi, n'ayant d'autre but que le renforcement de « l'amour-propre » (*Ibid.*, p.224). Dans ce travail, cette cité n'est caractérisée que par un indicateur ; la valorisation de la notion de célébrité dans la structure. Cela peut concerner l'image de la structure ou celle de certains acteurs qui évoluent dans son réseau. Cet indicateur a été conçu pour inclure aussi bien les relations positives que négatives qu'entretiennent les structures avec les notions de célébrité.

La cité civique est extrêmement présente au sein de l'ESS et particulièrement dans le monde associatif et militant, puisqu'il s'agit du registre de justification le plus politique, où dominent les valeurs démocratiques. Deux indicateurs ont été choisis pour dénoter de son importance : l'un concernant les pratiques civiques en interne et l'autre, l'intégration des structures dans les institutions de gouvernance locale. Le premier indicateur relève la présence d'instances de débat et de délibération collective permettant aux acteurs de « subordonner leur volonté propre à la volonté générale » (*Ibid.*, p.231). Au sein de l'ESS, la légitimité de ce genre d'instances est grandement liée au modèle décisionnel choisi. Il peut, par exemple, s'agir de votes à la majorité, de prises de décision par consensus, etc. Ce sont généralement les procédés les plus *bottom-up* et les plus inclusifs qui sont présentés comme ayant le plus de grandeur au sein des structures alternatives, par opposition aux hiérarchies plus pyramidales et rigides existant dans le monde lucratif. Le second indicateur permet d'envisager les structures associatives et militantes comme actrices dans la gouvernance, représentant un certain nombre de valeurs et d'intérêts au sein des institutions locales. En effet, bien que la démocratie interne soit une des logiques fondatrices de l'ESS, il n'est en revanche pas obligatoire pour les structures de s'intégrer dans la vie politique de la cité. Il faut rappeler, en ce qui concerne les structures les plus alternatives, que de nombreuses utopies du XIX<sup>e</sup> siècle dont elles s'inspirent se coupaient volontairement de la pratique du pouvoir (*politikè*). Cela peut



notamment être lié à un conflit au sein même du registre de justification civique sur les conceptions de justice et de grandeur. Par exemple, dans certains cas, il arrive que le monde militant et alternatif considère les dispositifs démocratiques publics comme insuffisants ou biaisés au regard de son désir d'instaurer des modèles participatifs de démocratie directe et horizontale.

La cité libertaire fonde la grandeur sur la maximisation de l'autonomie et des libertés individuelles. En ce sens, elle a comme particularité de n'admettre la soumission totale à aucun autre registre de justification et considère tout système institutionnel trop rigide comme une menace. Puisqu'elle est inspirée des idées développées par Proudhon<sup>327</sup>, son hostilité est particulièrement centrée sur les formes d'autorité découlant de la propriété privée (Sidoli, 2017, p.271) auxquelles elle oppose la contestation sous toutes ses formes, qu'elle soit organisée ou spontanée, qu'elle prenne la forme de la confrontation ou de l'évitement. Il existe cependant une difficulté majeure pour identifier la présence et l'importance de la cité libertaire que cette observation ne permet pas de résoudre. En effet, il est ardu de départager un conflit entre deux ou plusieurs des cités énumérées dans ce travail d'un désir plus général d'égalité et d'émancipation de contraintes privant partiellement ou totalement les acteurs de leur liberté effective (in *Ibid.*, p.272). L'identification de la cité libertaire suppose une rupture avec les « cadres restrictifs » externes, particulièrement des cadres isomorphiques avec le paradigme dominant (*Ibid.*, p.265). Ce qui amène à formuler le premier indicateur de cette cité de la façon suivante ; les organisations remettent-elle en cause le cadre légal et normatif auquel elles sont soumises au nom des libertés individuelles ? Cherchent-elles, non seulement à transformer les institutions existantes en y intégrant des valeurs alternatives, mais à véritablement créer des espaces où les ajustements inter-individuels et le « cas par cas » prime sur la règle écrite ? Un second indicateur a également dû être formulé pour exprimer des dynamiques libertaires, cette fois internes aux structures, et existants dans le but de protéger la pluralité des logiques économiques y étant à l'œuvre. Outre une résistance aux pressions homogénéisantes, normatives et isomorphiques du capitalisme néolibéral<sup>328</sup>, la cité libertaire remet en question les ordres de grandeur imposés par les autres cités. Par exemple, les hiérarchies strictes présentes dans la cité domestique, que l'on retrouve dans l'esprit communautaire, presque familial, que les structures s'appliquent à créer, peuvent être perçues comme oppressantes. Cependant, Sidoli fait remarquer qu'au sein des communautés

---

<sup>327</sup> Particulièrement de son ouvrage *Qu'est-ce que la propriété ?* publié en 1840.

<sup>328</sup> Dans ce sens, Sidoli évoque qu'au sein de la cité libertaire, « La propriété va [...] de pair avec les injustices perpétrées par le gouvernement, défini en tant que : « l'économie publique, l'administration suprême des travaux et des biens de toute la nation » (*Ibid.*, pp.272-273).

contemporaines<sup>329</sup>, les logiques de la cité domestique, via la multiplication de moments conviviaux, aboutissent à une vigilance accrue envers le fait de maintenir des « processus de coordination et de décision horizontaux » (*Ibid.*, p.279). La cité civique peut également être critiquée, ou du moins constamment remise en question dans sa capacité de non seulement permettre la délibération collective démocratique, mais à mettre en œuvre des processus décisionnels inclusifs et égalitaires pour tous les acteurs présents<sup>330</sup>. La cité inspirée est critiquée lorsqu'elle amène à imposer un certain dogmatisme et la cité de l'opinion pour le fait que l'autodétermination se conjugue mal avec l'assujettissement à un impératif de popularité. Pour la formulation d'un indicateur de la justification libertaire à l'intérieur des organisations, le choix s'est porté sur la notion d'épreuve.

La cité libertaire a également une relation particulière aux situations d'épreuve, telles qu'elles sont entendues dans le champ théorique de l'économie des conventions. En effet, ce sont généralement des contextes spécifiques, dans lesquels prévalent un ordre de grandeur et les valeurs qui y sont rattachées. Ils sont aménagés de façon à empêcher l'immixtion d'autres registres de valeur dans les processus de décision et d'action. Plus une cité prévaut, plus l'épreuve peut être qualifiée de « pure ». Or, la cité libertaire ne tolère pas l'assourdissement, même temporaire, de la diversité des registres nécessaires à l'autodétermination des acteurs. Le très fort égalitarisme qui y règne suppose que ceux-ci puissent à tout moment faire valoir une diversité de justifications. Le parti pris est alors que, de la même façon qu'il existe une critique de la rationalité parfaite de l'*homo economicus*, il devrait y avoir une critique aux situations de rationalité procédurales parfaites attachées à des registres de justification uniques. Cette critique rejoint une critique plus générale du paradigme dominant qui a tendance à imposer des situations aménagées où les registres marchands, industriels et par projets prévalent. Aussi, le second indicateur choisi pour relever des dynamiques libertaires est la remise en cause de toute situation d'épreuve « pure ». Au contraire, les activités et les décisions se font dans des cadres polyvalents et déstructurés, où chaque acteur est un chaînon autonome de l'organisation, ayant la liberté d'y participer ou d'en sortir librement. Ce type d'engagement et d'organisation est non seulement lié à l'idée d'adhocratie présentée plus tôt, mais également à la culture « *peer-to-peer* » basée sur les systèmes de partage et de

---

<sup>329</sup> Sidoli oppose ici le sens contemporain au sens donné par Proudhon à la communauté. En effet, les structures sociales communautaires relèvent traditionnellement de la cité domestique, ce qui peut les amener à une forte hiérarchie basée sur la tradition, coercitive pour toute forme d'autonomie ou de dérogation aux normes préétablies.

<sup>330</sup> Cette critique est grandement liée aujourd'hui à l'idée qu'il y a un échec en termes de représentativité et de consensus national dans les processus démocratiques des pays occidentaux.

coopération des NTIC, de plus en plus présents dans les mouvements militants et rejoignant également en partie l'idée de « contestation par projet » évoquée par Jérôme Blanc (2015).

Enfin, la « cité verte » est un registre théorisé de façon très récente et qui peut paraître « encore insuffisamment outillé pour servir largement dans des justifications ordinaires et permettre leur mise à l'épreuve » (Lafaye, Thévenot, 1993, p.513). Comme pour la cité libertaire, il est difficile de détacher les arguments de cette cité de ceux concernant l'environnement dans d'autres cités. Pour donner quelques exemples évoqués par Lafaye et Thévenot, la cité marchande permet d'appréhender les éléments naturels en fonction de la richesse monétaire qu'ils pourraient représenter (tourisme, rareté d'un produit local, etc.). En ce qui concerne la cité industrielle, « l'absorption des préoccupations écologiques par [ce] mode d'évaluation technique nous est offerte par l'analyse multicritères à laquelle ont recours aujourd'hui la plupart des études testant la faisabilité [des] projet[s] d'infrastructure » (*Ibid.*, p.509). La cité civique est présente lorsqu'il s'agit de définir des réglementations et des normes vis-à-vis d'une gestion soutenable de l'environnement, la cité domestique lorsqu'il s'agit de concevoir la nature sous l'angle patrimonial<sup>331</sup>, et la cité inspirée en fonction de sa beauté ou des émotions qu'elle inspire. Même la cité de l'opinion s'invite dans le débat, avec la participation de célébrités aux campagnes de sensibilisation aux causes environnementales (*Ibid.*, p.507). Cependant, la cité verte se détache par sa capacité à critiquer les autres registres de justification et à imposer la nature comme un acteur en soi avec lequel il faut se comporter avec dignité et respect par pure considération morale. Les points de différenciation avec les autres registres concernent principalement la manière de concevoir le bien commun (*Ibid.*, p.500) en englobant les générations futures et les êtres non-humains dans l'évaluation de la justice et de la grandeur<sup>332</sup>. La présence de ce type de positions est l'indicateur qui a été choisi pour signifier l'utilisation de ce registre de justification.

Il faut noter qu'ici, la cité verte, se définit spécifiquement en repoussant des considérations rattachées aux logiques des autres registres. Cela est également le cas de la cité libertaire, mais cette fois en donnant comme impératif absolu la possibilité de mettre en relation tous les registres et de n'en exclure aucun lors des processus de décision ou de coordination.

---

<sup>331</sup> Lafaye et Thévenot évoquent cette dynamique dans les termes suivants ; « Le lobby des chasseurs et des pêcheurs en fournit un exemple particulièrement éclairant lors de sa percée dans l'arène politique française, qui s'accompagne de tentatives de généralisation, inscrites notamment dans les intitulés successifs de listes électorales : « Chasse, Pêche et Traditions », aux élections européennes de 1990, et « Chasse, Pêche, Nature et Traditions », aux élections régionales de 1992 » (1993, p.500).

<sup>332</sup> Cette particularité ouvre de nombreux débats sur la légitimité de cette cité, que l'on pourrait qualifier d'« antiséciste », pour reprendre un terme proposé par le psychologue britannique Richard D. Ryder dans son article *Speciesism*, publié en 1970. L'idée principale ici est de récuser l'exclusion de la sphère morale et juridique les animaux, mais aussi de manière plus large, la flore et même certains objets ne faisant pas partie du vivant.

Un tableau de synthèse sera donné dans le chapitre 1 de la partie 3, qui traite de la méthode de traitement des données récoltées, afin de rappeler ces différents indicateurs permettant de comprendre les observations de terrain. Il est important de préciser la manière dont ces différents registres s'articulent. Deux situations sont principalement possibles :

- Deux ou plusieurs cités s'opposent en créant un litige où un ou plusieurs registres vont s'imposer au détriment des autres ;
- Un compromis va se créer entre plusieurs registres qui peuvent cohabiter avec plus ou moins de tensions et de dysharmonies entre eux<sup>333</sup>.

Dans le premier cas, le ou les registres de justification gagnants dans la situation de litige ou, pourrait-on dire de « réajustement des grandeurs » (Boltanski, Thévenot, 1991, p.169), imposent leurs valeurs en tant que principes supérieurs communs. Leur succès entraîne les structures dans la mise en place d'habitudes, de normes, de coutumes, etc. qui encadrent à terme l'action et qui constituent des investissements de forme. Ce processus renforce les jugements et la disqualification des choses et des êtres considérés comme petits. Boltanski et Thévenot évoquent la « misère des petits » (*Ibid.*, p.274) qui peuvent être sanctionnés dans le monde prévalant alors que leurs motifs pourraient être justifiés dans d'autres mondes. Cela peut mener à des dynamiques de renforcement des positions pour les cités déjà dominantes, ce qui est le cas pour les cités marchandes, industrielles et par projet dans le cas du paradigme capitaliste libéral.

Dans le second cas, les différentes cités présentes peuvent atteindre un certain équilibre. Les éléments conceptuels des cités, comme les épreuves, les sets de valeurs ou les objets, peuvent alors subir une hybridation. Cette situation, rappelant celle décrite pour la cité libertaire, est selon Boltanski et Thévenot un compromis fragile (*Ibid.*, p.339). En effet, pour eux, la situation de critique ne peut alors jamais « être complètement clarifiée parce qu'il n'est pas possible de remonter à un principe supérieur commun » (*Ibid.*, p.343).

Malgré tout, le fait de ne pas atteindre un consensus n'arrête pas nécessairement la mise en place de rapprochements organisationnels entre structures. Il peut arriver que l'action soit insuffisamment fondée d'un point de vue institutionnel, mais que les circonstances la rendent tout de même nécessaire. Et tant bien même qu'un système de valeurs et de normes en rupture avec les registres de justification de l'économie libérale soit le résultat d'un compromis

---

<sup>333</sup> Boltanski et Thévenot soulignent qu'il y a une différence entre les litiges liés au fait qu'un registre soit considéré comme légitime, mais que la situation d'épreuve dans laquelle il est jugé soit impure et les litiges liés à une opposition entre plusieurs grandeurs où un jugement basé sur un seul ordre serait nécessairement défaillant.

harmonieux au sein des structures impulsant des projets, cela ne mène pas nécessairement à une organisation et des coopérations de proximité alternatives au sein des réseaux que ces projets engendrent. Aussi, on peut se demander à quel moment dans la coordination, les structures les plus subversives sont amenées à transiger avec leurs propres règles d'efficacité ? Cette question sera abordée dans la section suivante, où la transition de la proximité institutionnelle à une proximité organisée sera examinée. Plusieurs points seront abordés, notamment la construction de la confiance entre plusieurs acteurs territoriaux, les différentes étapes permettant de passer de la définition d'objectifs communs à leur mise en application, plus particulièrement via la notion d'« investissements de forme » développée par Thévenot en 1986.

#### **2.4. De la proximité institutionnelle à la proximité organisationnelle**

Jusqu'à présent, cette section a permis d'établir ce qu'est la proximité institutionnelle et comment celle-ci est activée grâce à la rencontre entre acteurs. Pour paraphraser, les projets collectifs « reposent plus sur une vision multifonctionnelle d'un territoire, appelle[nt] une mutuelle connaissance et imbrication des référentiels propres à [des] groupes d'acteurs » (Moquay et al., 2005, p.206). Cependant, la transition effective de cette forme de proximité à la proximité organisationnelle n'a pas encore été examinée dans ses étapes concrètes. Cela est pourtant primordial pour comprendre, d'une part, pourquoi certains processus de coordination basés sur des valeurs communes mènent à la réalisation de projets collectifs, alors que d'autres non et, d'autre part, pourquoi certains de ces processus aboutissent à des organisations isomorphiques avec le paradigme dominant, malgré une volonté de départ subversive ? L'étude de la création de relations de confiance entre acteurs, du renforcement de l'engagement et des ajustements mutuels via la mise en place de ce que Thévenot qualifie d'« investissements de forme » dans des articles de 1984 et 1986, permet de répondre à ces questions.

Tout d'abord, il faut rappeler que la confiance est un facteur très important dans les processus de coordination. Le renforcement de celle-ci va être amorcé par la possibilité pour les acteurs de se référer à des institutions communes que Colletis et Pecqueur désignent, comme cela a été dit plus tôt, sous l'appellation de « ressources d'autorité » (2005, p.64). Parlant le même langage conventionnel, à travers la mobilisation de différents registres de justifications appropriés à leur situation, ils vont multiplier les rencontres qui leur permettront alors de vérifier la solidité de leurs relations, d'ajuster leurs objectifs (si les enjeux sont assez

importants pour cela et que les circonstances le permettent) et de construire des projets communs étape par étape. Dans l'économie lucrative, il est facile de trouver au moins une base conventionnelle commune dans le registre marchand ; s'il y a un fort enjeu d'augmentation des profits pour différentes entreprises, elles pourront coopérer en s'appuyant quasi exclusivement sur la base d'une proximité géographique. Cependant, il est important de préciser que le degré de proximité institutionnel nécessaire à la coopération peut être variable. Bien entendu, il est nécessaire pour les acteurs d'au moins pouvoir identifier des objectifs qui pourraient être communs, mais la construction de valeurs et de normes peut se faire au fur et à mesure du processus s'il y a un consensus de départ sur un enjeu important. Par exemple, dans le cadre de l'ESS, l'enjeu écologique (et même pourrait-on dire l'urgence écologique) fédère de nombreuses structures très hétéroclites et ayant parfois même des visions opposées de l'écologie lors de manifestations ponctuelles. Torre désigne les étapes allant vers la proximité organisationnelle sous le nom de « phases d'interaction<sup>334</sup> » (2009, p.71). Avec le temps, les acteurs vont apprendre à parler la même grammaire conventionnelle et vont ancrer leurs habitudes ou en créer de nouvelles (Thévenot, 1986, p.29).

Chaque transformation dans le fonctionnement des structures ou dans le comportement des acteurs pour aller dans le sens d'une coordination sera une transformation de l'habitus (pour reprendre une notion de Bourdieu<sup>335</sup> à laquelle Thévenot fait référence). Ce dernier reprend ce concept sociologique et lie donc les dispositions et les valeurs des acteurs aux relations sociales qu'ils entretiennent et qui tendent à provoquer une acculturation, ou autrement dit un lissage des différences entre acteurs en situation de proximité. Lorsqu'il fait référence aux investissements de formes, il élargit la notion d'investissement au-delà du simple principe d'accroissement du capital matériel ou immatériel (*Ibid.*, p.24). Pour lui, l'« investissement ne se réduit pas à la forme matérielle de la machine, [il] impose la standardisation, la définition de normes, la codification des formes [des] *input* ou *output* » (*Ibid.*, p.28). Il s'agit donc de toutes les étapes qui préparent, ou « formatent » l'environnement des acteurs, de manière matérielle ou immatérielle, pour le préparer à la production. En développant des

---

<sup>334</sup> Pour cela il se base surtout sur la notion de *chain linked model*, ayant trait au processus d'innovation, développée par Kline et Rosenberg dans le chapitre « An overview of innovation », de l'ouvrage *The Positive sum strategy* par Landau, Rosenberg, paru en 1986 et édité par l'Academy of Engineering Press, Londres.

<sup>335</sup> Il mobilise particulièrement l'ouvrage *Le sens pratique* de Pierre Bourdieu, paru en 1980 aux éditions de Minuit, Paris. Ce parallèle existe dans la tradition institutionnaliste pour laquelle il y a une « relative similitude du concept « d'habitude » (holiste-individualiste) développé dans [l'ancien] institutionnalisme porté par des auteurs comme Velben ou Commons] avec celui « d'habitus » avancé aujourd'hui en sociologie par P.Bourdieu » (Palloix, 2013, p.78). Bourdieu s'exprime en ces termes à ce sujet : « une des fonctions de la notion d'habitus est de rendre compte de l'unité de style qui unit les pratiques et les biens d'un agent singulier ou d'une classe d'agents...L'habitus est ce principe générateur et unificateur qui retraduit les caractéristiques intrinsèques et relationnelles d'une position en un style de vie unitaire, c'est-à-dire un ensemble unitaire de choix de personnes, de biens, de pratiques. Comme les positions dont ils sont le produit, les habitus sont différenciés ; mais aussi ils sont différenciants » (1994, p.23).

« actions jointes » les acteurs « gommant leurs différences » et renforcent l'unité de certaines institutions (Commons, 1899-1900, p.66 in Palloix, 2013, p.77). Ils renforcent leur engagement, désignés dans le texte original sous le nom de « *commitment* » (Thévenot, 1984, p.10) dans le processus organisationnel, ce qui nécessite un changement dans leur comportement et donc un sacrifice de temps et d'énergie qui fixera leur conduite dans des « ornières »<sup>336</sup>. Ces ornières seront d'autant plus fortes que l'impératif moral de l'engagement sera lié à un système de conventionnement stabilisé (*Ibid.*, p.25) et partagé. En effet, la stabilisation d'un système de conventions permettra de produire des décisions dans les groupes au-delà de leur instauration initiale, puisqu'il deviendra auto-enforçant et permettra ainsi « d'économiser les coûts d'une renégociation » (*Ibid.*, p.39). Il est possible de mettre ces observations en relation avec les théories de l'engagement, dont l'un des auteurs les plus proéminents est Charles A. Kiesler. Dans son ouvrage, *Psychology of Commitment: Experiments Linking Behaviour to Belief* paru en 1971<sup>337</sup>, celui-ci explique que pour les individus, chaque choix dans un processus d'action va leur permettre d'accroître leur engagement ; leur attitude découlera d'un besoin de conserver une cohérence avec leurs choix antérieurs. Joule et Beauvois parlent d'une situation de « pied-dans-la-porte » où les acteurs se contraignent ou peuvent être contraints à suivre un engagement au-delà de leurs prévisions, pour ne pas trahir un schéma comportemental initial (2002, p.103). Bien entendu, cet engagement sera d'autant plus fort qu'il correspondra aux conventions auxquelles les acteurs ou les structures s'identifient<sup>338</sup>, mais il faut rappeler que plus une convention est répétée ou intégrée par un groupe de pairs, plus elle est considérée comme légitimée par les individus (Orléan, 2004, p.30). D'ajustement en ajustement, les acteurs peuvent effectuer des actions que leurs systèmes de valeurs personnelles n'auraient pas favorisées, voire permis. Il est également possible de lier cette analyse au concept de dépendance du sentier, notion introduite par Paul Pierson à partir de 2000 et qui évoque le fait qu'un ensemble de décisions passées peut influencer sur les décisions futures<sup>339</sup>.

Ce constat répond, du moins partiellement, à l'interrogation qui pourrait naître autour des difficultés pour les structures de l'ESS à former des réseaux stables sur les territoires et à

---

<sup>336</sup> Plus exactement, Thévenot parle d'une « relation tracée comme un chemin par la répétition qui en stabilise la forme » (1986, p.28).

<sup>337</sup> Édité par Academic Press Inc., New York.

<sup>338</sup> Les études de sociologie comportementale ont par exemple démontré que « l'engagement d'un individu dans un acte correspond au degré auquel il peut être assimilé à cet acte » (Joule, Beauvois, 2002, p.83).

<sup>339</sup> Cette notion apparaît dans son article "Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics", publié en 2004 dans la revue *American Political Science Review*. La dépendance du sentier y est décrite comme suit : « une fois établie, les modèles de mobilisation politique, les règles du jeu institutionnel et même les façons de voir le monde politique vont souvent auto-générer des dynamiques auto-renforçantes » (p.11).

effectuer des changements d'échelle sans céder à l'isomorphisme. En effet, l'établissement de relations stables et s'inscrivant dans la durée peut être coûteux (Thévenot, 1986, p.25) et implique l'émergence de certains modèles plus ou moins standardisés parmi la myriade de configurations et de compromis conventionnels décrits plus tôt (*Ibid.*, p.47). Cela peut réduire la pluralité des logiques économiques puisque la coordination la moins coûteuse sera celle qui s'appuiera sur le modèle institutionnel le plus répandu. C'est pourquoi le modèle lucratif a moins de mal à faire émerger des modèles de coordination, puisqu'il repose sur des logiques conventionnelles plus uniformes que l'ESS. La volonté de proposer des modèles obéissant à l'impératif démocratique, l'importance de l'engagement volontaire et la forte présence du registre libertaire créent des fonctionnements plus chronophages. Créer des liens organisationnels entre organisations alternatives revient presque à accorder des groupes humains en prenant en compte les sensibilités individuelles de chacun. On retourne à l'hypothèse, qu'il faut néanmoins vérifier empiriquement, qu'il règne dans ce genre de réseaux une renégociation permanente des règles. Pour entreprendre des projets de convergence, les organisations doivent parfois faire le sacrifice d'une partie de leur diversité.

En résumé, les institutions sont des cadres cognitifs et normatifs permettant, lors de la rencontre entre acteurs, de faire émerger des objectifs et/ou des besoins communs. Pour comprendre la signification des institutions, il est possible de se référer aux registres de justification proposés par les théoriciens de l'économie des conventions. C'est à partir de ce courant théorique qu'une grille de lecture des motivations des acteurs a été établie et sera utilisée pour traiter les informations de terrain récoltées. Elle est nécessaire pour comprendre dans quelle mesure les organisations proposant des alternatives sont en rupture avec le paradigme dominant. Pour reprendre les mots d'Orléan, « elle permet de penser l'émergence de médiations objectivées (marchandises, monnaie, finance) par le jeu desquelles la violence marchande accède à une expression sociale transitoirement stabilisée, sans que jamais les conflits d'intérêts sous-jacents ne soient abolis » (2004, p.26), ou pour paraphraser, de révéler les revendications politiques cachées sous le vernis de la logique économique orthodoxe. L'économie des conventions permet également une analyse fine des processus de coordination, dont le résultat n'est pas une simple somme des opinions et routines individuelles, mais peut aboutir à des systèmes institutionnels puis organisationnels dérivant sensiblement des positions et des critères d'efficacité initiaux des acteurs.

En revanche, les configurations organisationnelles concrètes qui résultent des différents cadres institutionnels n'ont pas encore été abordées. Un cadre d'analyse de la proximité



organisationnelle est pourtant nécessaire pour comprendre quelles sont les conditions structurelles pragmatiques permettant la convergence entre les structures. Il sera proposé dans la section 3 de ce chapitre.

### **3. La proximité organisationnelle : entre pragmatisme et projet politique**

Jusqu'à présent, ce travail de recherche a abordé les situations de colocalisation et de communauté de normes et de valeurs via l'étude des proximités géographique et institutionnelle. Il a permis de constater que la proximité géographique est un facteur facilitant la coordination et qu'il « n'y a pas de proximité organisationnelle génératrice de coordination sans une certaine dose de proximité institutionnelle » (Pecqueur et Zimmermann, 2004, p.30). Malgré les différentes étapes de transition entre proximité institutionnelle et organisationnelle observées, la limite entre organisation et institution reste encore floue ; si l'organisation s'inscrit dans le prolongement des choix individuels, n'est-elle pas une simple extension de la proximité institutionnelle ? Est-elle « une construction endogène à l'institution ou une construction exogène qui lui est juxtaposée ? » (Palloix, 2013, p.67).

Les différents courants institutionnalistes ont cherché à répondre à cette double question en définissant les organisations et en les distinguant des institutions. Les caractéristiques avancées permettant de définir et de mesurer la proximité organisationnelle sont présentées dans la sous-section (3.1). Elles orientent la réflexion sur les conditions permettant de comprendre pourquoi les organisations se structurent comme elles le font, notamment au sein de l'analyse des organisations, représentée ici par Mintzberg qui est l'un de ses principaux auteurs (1982) et qui a déjà été cité plus tôt. Son travail sur les différentes formes de structures organisationnelles permet de mettre en lumière les éléments qui rapprochent les structures et la manière dont celles-ci s'imbriquent. En effet, les mises en réseau dépendent énormément de la compatibilité des configurations en termes de main d'œuvre, d'intensité capitalistique, de prise de décisions, de taille, d'âge, de degré de formalisation, de domaine d'activité, etc. Sans aller dans une transposition complète des différents modèles-types d'organisations, ce chapitre cible des éléments qui peuvent être spécifiques ou problématiques dans la proximité organisationnelle entre structures de l'ESS ou en interaction avec d'autres secteurs de l'économie.

Les différents compromis entre structures résultant des situations de proximité organisationnelle, qu'il s'agisse de simples mutualisations de moyens (synergies) ponctuelles, de coopérations allant vers la création de chaînes de production-transformation-distribution,

ou de véritables dynamiques de convergence allant vers des symbioses complètes<sup>340</sup>, voire des fusions interstructurelles, vont avoir des effets rétroactifs sur les autres formes de proximités. La seconde sous-section (3.2) analyse ces effets, qui sont au cœur de la résilience du système économique dominant. D'une part, ils vont renforcer ou disqualifier certaines logiques institutionnelles ; d'autre part, la proximité organisationnelle va mener à la mise en place d'infrastructures de production, de transport et de communication, ce qui aura des répercussions sur la proximité géographique, qui à son tour modèlera l'espace, le paysage et les conceptions des acteurs liées aux ressources accessibles et à leurs opportunités économiques.

### **3.1. Définition, formation et mesure de la proximité organisationnelle**

L'analyse de la proximité organisationnelle nécessite en premier lieu de distinguer clairement les institutions, déjà étudiées, des organisations, ainsi que de définir les caractéristiques spécifiques de ces dernières (3.2.1). Dans un second temps, il s'agit de se doter d'outils théoriques permettant de mesurer la proximité organisationnelle. Celle-ci dépend à la fois de la compatibilité entre différentes organisations (similarité ou complémentarité) et des types de rapprochements possibles ou effectués allant de la simple coopération à la vraie convergence (3.2.2.).

#### **3.1.1. Les caractéristiques distinctives de l'organisation et de la proximité organisationnelle**

Pour commencer, il est important de distinguer la coordination organisationnelle de la coordination institutionnelle. À ce sujet, Palloix évoque les positions de l'ancien institutionnalisme<sup>341</sup>, avec des représentants comme Thorstein Veblen et John Commons. Il propose d'abord de faire cette distinction en définissant comme marqueur de l'organisation la présence d'une hiérarchie qui lui est propre et qui permet d'assurer le maintien de règles internes, certes fondées sur un compromis institutionnel préétabli (Chavance in *Ibid.*, p.72), mais surtout affirmées par l'action. Pour les entreprises lucratives, l'établissement d'une telle hiérarchie est lié aux droits de propriété (actifs tangibles et intangibles) et à la « capture par

---

<sup>340</sup> Mintzberg cite Thompson pour sa typologie des interdépendances interstructurelles : le « couplage de communautés », qui consiste en un partage des ressources pour plusieurs structures qui restent indépendantes, le « couplage séquentiel », qui consiste en un travail des structures à la suite les unes des autres, et le « couplage réciproque », où plusieurs structures se donnent du travail les unes aux autres (1982, p.39).

<sup>341</sup> Dans le texte, Palloix parle d'« old institutionalism », abrégé en O.I.

l'institution d'une puissance productive » (*Ibid.*). Cette appropriation se fait généralement grâce à des accords contractuels entre les parties possédant le capital et celles qui offrent leur force de travail (main d'œuvre).

Selon Commons, la cohésion des organisations, le fait que « le tout tient ensemble » (*Ibid.*, p.77) se fait grâce aux règles communes, ou autrement dit grâce aux institutions. Cependant, il évoque le fait que si les institutions impulsent les actes collectifs, ceux-ci imposent en retour de nouvelles règles « tous les actes collectifs établissent des relations de droits et de responsabilités, de non-droits et de non-responsabilités. » (Commons in *Ibid.*, p.85). Enfin, cette approche des organisations recoupe ce qui a été dit plus tôt sur les dynamiques de renforcement et d'invalidation de certains cadres institutionnels pendant les processus de coordination organisationnels. Il est important de préciser que, dans le cadre de l'économie politique, la tendance est généralement de prêter la cohésion interne des organisations au rôle de la monnaie<sup>342</sup>.

Une position similaire sur la démarcation entre institutions et organisations est adoptée par la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI), dont de nombreux auteurs, comme North ou Ostrom ont déjà été cités plus tôt. Dans ce courant, Menger ou Hayek proposent de séparer les institutions en deux catégories :

- Les abstraites (valeurs, idées, etc.) ;
- Les pragmatiques, qui sont caractérisées par le fait qu'elles servent « des buts spécifiques » (*Ibid.*, p.92). Les buts concrets peuvent être de diverse nature ; amélioration du processus de production et de distribution (que ce soit en termes de qualité ou de réduction des coûts), extension de l'aire d'influence des organisations (par la communication ou par la participation à divers processus de gouvernance), valorisation et maximisation de l'efficacité des actifs, etc.

Dans cette nomenclature, ce qui fait une organisation est donc sa visée pragmatique. Bien que cette définition soit intéressante d'un point de vue théorique, une grande partie des idées développées par la NEI sont construites autour des logiques néoclassiques standards. Si elles permettent de comprendre l'articulation entre institutions et organisations dans l'analyse des firmes lucratives, elles sont moins pertinentes lorsqu'il s'agit d'étudier l'ESS en général et les structures choisies dans cette thèse en particulier. De plus, la NEI « ignore pratiquement tout

---

<sup>342</sup> Il est important d'ores et déjà de préciser que dans cette recherche, le rôle de la monnaie pour maintenir la cohésion organisationnelle n'est pas exclu, mais un compromis avec l'institutionnalisme est fait dans le sens où la monnaie est elle-même considérée comme une construction institutionnelle. Les devises nationales seront donc explicitement distinguées d'autres formes monétaires comme les monnaies locales ou communautaires.

conflit distributif<sup>343</sup> » (*Ibid.*, p.73), ce qui ne la rend pas adaptée à l'ESS, où cette question est centrale. Enfin, la NEI rentre en conflit avec la position holistique faible adoptée dans ce travail puisque le courant utilise principalement l'individualisme méthodologique comme prisme analytique. Pour citer Hodgson<sup>344</sup>, dans ce courant, « l'agent [reste] un individu rationnel », même si cette rationalité est considérée comme procédurale dans les différentes tentatives « d'expliquer l'émergence des institutions, telle que la firme ou l'État » (in *Ibid.*, p.88). Par conséquent, il faut être prudent en faisant des emprunts à ce courant.

Au sein de l'ESS la situation est plus complexe ; s'il existe bien des hiérarchies internes permettant de faire respecter les règles sur lesquelles les organisations reposent, elles sont généralement instaurées démocratiquement et les objectifs qu'elles servent sont plus diversifiés. La question de la propriété est réglée par la gestion collective et non par l'appropriation individuelle du capital. D'ailleurs la propriété, même collective, peut être totalement rejetée. La limite entre le fonctionnement marchand et non-marchand est également difficile à tracer. Les rôles des différents membres sont difficiles à catégoriser, notamment au niveau de la démarcation entre salariés, bénévoles et usagers. Enfin, si au sein de l'économie lucrative, la cohésion est maintenue par la monnaie et donc unanimement basée sur la cité marchande, il ne faut pas oublier qu'au sein de l'ESS, les ressources rassemblées pour mener les activités à biens sont en grande partie basées sur des logiques de don. De plus, si la monnaie est envisagée dans son sens le plus général<sup>345</sup>, et non limitée aux seules devises émises par les états, des expériences menées pour proposer des institutions monétaires alternatives (notamment via les monnaies communautaires et locales et la finance éthique) pourraient permettre une cohésion organisationnelle basée sur d'autres bases conventionnelles. En résumé, les hiérarchies et la cohésion peuvent exister sous des formes totalement différentes, beaucoup moins définies, que dans le secteur lucratif.

Aussi, pour révéler les spécificités des organisations de l'ESS qui pourraient permettre des rapprochements au sein des réseaux, il semble qu'une définition générale des organisations ne suffise pas et qu'il faut analyser d'une manière plus détaillée la manière dont elles sont structurées et gérées. Des emprunts à l'analyse de la gestion des organisations ont été faits dans cet objectif. Selon Palloix, cette « discipline [...] n'est [en effet] prisonnière d'aucune

---

<sup>343</sup> Il ajoute que cela semble « tenir pour partie à l'absence d'un enracinement endogène de l'analyse dans une théorie des prix et de la monnaie » (*Ibid.*).

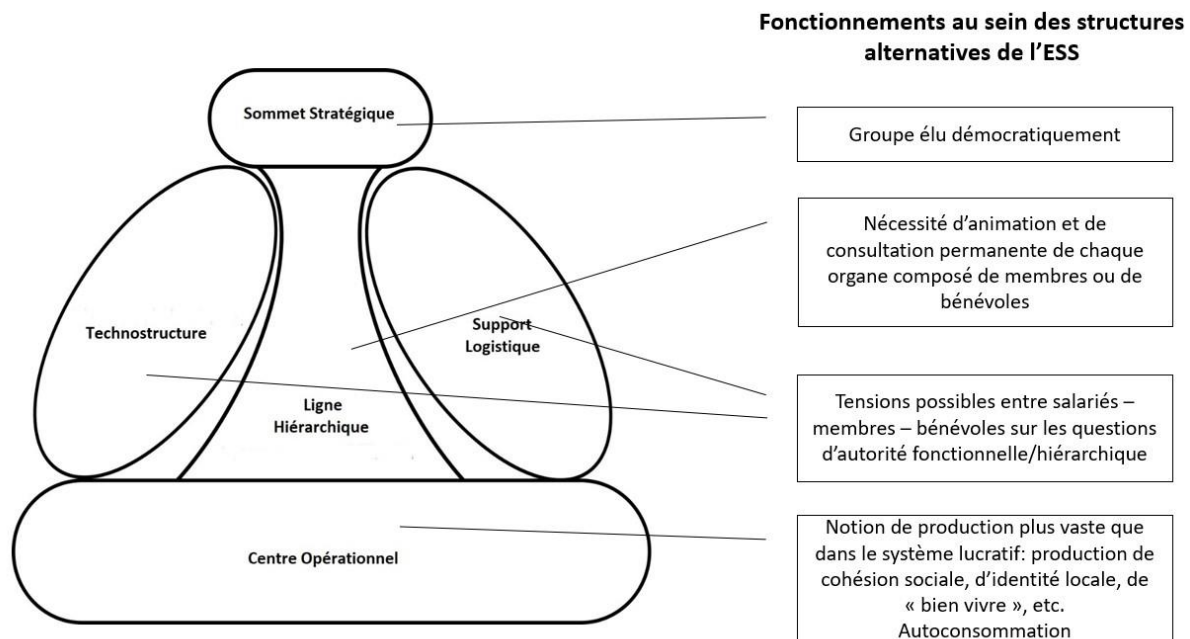
<sup>344</sup> Palloix fait référence à son article "The approach of institutional Economics", publié en mars 1998 dans le *Journal of Economic Literature*, Vol. 36, p.176.

<sup>345</sup> Les trois fonctions permettant de définir la monnaie sont sa capacité d'être une réserve de valeur, un intermédiaire des échanges et une unité de compte. De nombreuses monnaies parallèles remplissent ces critères. Seule la question de confiance, nécessaire pour qu'elles soient plus largement diffusées, n'est pas assurée, car l'institution étatique sauvegarde encore le pouvoir le plus largement répandu d'imposer des cadres réglementaires.

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

hypothèse de nomenclature (pas de questionnement sur la monnaie et les prix), d'aucune hypothèse sur la formation de la totalité [et] est libre de s'adonner à la connaissance de l'organisation » (*Ibid.*, p.90). L'auteur oriente d'ailleurs directement le lecteur vers les travaux de Mintzberg qui ont été choisis dans le cadre de cette recherche. En effet, ceux-ci donnent des clés pour analyser des organes communs aux différents types d'organisations, peu importe le secteur économique, et les comparer. Selon Mintzberg, toute organisation est composée d'un sommet stratégique, servant à la prise de décision, d'une ligne hiérarchique et d'un centre opérationnel, soutenus par une technostructure, correspondant à la conception et à la planification des activités « dissociés du flux direct de travail » (*Ibid.*, p.46), ainsi que d'un support logistique, qui regroupe des activités aidant le fonctionnement de la structure, mais pas directement liées à son métier (par exemple : un service juridique, restaurant d'entreprise, etc.). Ces composantes des organisations sont présentées ci-dessous (figure 10) dans un schéma tiré de l'ouvrage de Mintzberg, *Structure et dynamique des organisations* (1982, p.37) auquel s'ajoutent des commentaires sur les spécificités de l'ESS qui vont être discutées dans le point suivant, traitant des caractéristiques observées pour mesurer la proximité organisationnelle.

Figure 10 : les différentes composantes d'une organisation et spécificité de l'ESS (source : auteure, inspiré des travaux de Mintzberg, 1982, p.37)



Différents agencements de ces organes organisationnels existent (*Ibid.*, p.35), notamment au niveau des modes de prise de décision (*Ibid.*, p.37), du degré de standardisation et de rigidité

des processus de travail (*Ibid.*, p.97), ainsi que d'autres critères pertinents qui influent sur ces caractéristiques, tels que l'âge de l'organisation, sa taille, etc. (*Ibid.* p.137). Pour l'ESS, les problématiques que ces différents éléments soulèvent sont au niveau de la ligne hiérarchique de la structure (liée à l'impératif démocratique), du centre opérationnel et des ressources (don, bénévolat, subventionnement) et des objectifs (marchands/non marchands) qui peuvent freiner tout rapprochement avec les autres secteurs économiques ou créer trop de disparités internes. Au niveau de la technostrucure et du support logistique, des tensions peuvent apparaître entre les salariés et les bénévoles sur des questions d'expertise. Enfin, la taille des structures en elle-même peut parfois être problématique car la plupart des structures étudiées dans cette thèse sont relativement petites (il est même parfois possible de parler de microstructures) ; aussi, tout rapprochement avec d'autres organisation pourrait créer d'importants déséquilibres.

### **3.1.2. Evaluation de la compatibilité et des rapprochements dans le cadre de la proximité organisationnelle**

Les spécificités de l'ESS du point de vue des éléments tirés de la théorie des organisations seront maintenant présentées dans le détail, puisqu'elles ont été choisies pour juger de la compatibilité ou de l'incompatibilité lors de rapprochements organisationnels. Sans prétendre être exhaustifs, différents types de rapprochements rencontrés au cours de cette recherche seront également présentés.

#### **La taille des structures au sein de l'ESS : entre microstructures flexibles et coalitions à la recherche de stabilité dans des environnements incertains**

Le premier élément pris en compte est aussi l'un des plus faciles à observer ; la taille des structures (généralement estimée selon le nombre d'employés et le chiffre d'affaires). En effet, selon la nomenclature légale<sup>346</sup>, on qualifie généralement de micro-entreprise une structure dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros. Au sein de l'ESS, il est plus difficile de qualifier une microstructure, car il faut prendre en compte la main d'œuvre bénévole. Aussi, une microstructure pourrait être caractérisée par le fait qu'elle ait un seul employé ou pas d'employés du tout. Par ailleurs, le chiffre d'affaires est généralement beaucoup plus faible, voire nul lorsqu'il n'y a pas d'activité marchande. Au sein des structures étudiées, il n'y a que

---

<sup>346</sup> Plus précisément, selon le décret 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

des micro-entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises (PME)<sup>347</sup>. Les plus grandes se démarquent justement par un fonctionnement plus professionnalisé qui influe sur le modèle hiérarchique, le financement et la structure de la main-d'œuvre ainsi que la valorisation de différentes formes de capital (technique, immobilier, immatériel). Des tensions peuvent subséquemment découler de ce seul critère, comme par exemple le fait qu'une structure puisse prendre l'ascendant sur les décisions d'une autre ou, au contraire, décourager des coopérations en raison de trop fortes inégalités.

### **Démocratie et hiérarchie décisionnelle au sein des réseaux d'ESS**

Le second point d'analyse est le modèle hiérarchique, que ce soit au sein des structures ou, lorsque certains pouvoirs leur sont délégués, au sein des réseaux. C'est un point particulièrement important puisque le fonctionnement démocratique est l'un des principes de base unifiant l'ESS (Canfin, 2007), alors que dans les autres secteurs de l'économie on retrouve davantage un fonctionnement pyramidal où la plupart des décisions sont prises ou ratifiées par un sommet stratégique. La nécessité d'intégrer les sociétaires des associations, coopératives et mutuelles au processus décisionnel peut même être vue comme un coût en temps et en moyens qui ne peut être assumé que si les avantages compensatoires retirés d'une coopération sont à la hauteur ou supérieurs aux pertes. Le principe fondamental donnant à chaque sociétaire un pouvoir égal dans le cadre du processus de vote (le principe d'« une personne, une voix », généralement appliqué dans le cadre de décisions prises en Assemblée Générale), réduit déjà fortement l'assujettissement du pouvoir à la détention du capital et éloigne les organisations des logiques lucratives. Cependant, certaines structures choisissent d'aller plus loin, notamment en insistant sur la transparence de leur fonctionnement et sur la participation active de tous leurs membres aux processus décisionnels (sociétaires, bénévoles et salariés confondus). Ainsi, une certaine vision sociale et solidaire de la hiérarchie et du management est formée (Symposium LAREQUOI, 2014). Ces logiques sont certes plus inclusives, mais elles sont encore plus coûteuses et chronophages que les hiérarchies descendantes où le pouvoir est plus concentré. Comme les modèles hiérarchiques traditionnels ne se limitent pas au secteur lucratif, mais s'étendent au secteur public via le *New Public Management*, ce genre de logique peut mettre en péril toute collaboration. La coexistence de ces deux modèles n'aboutit cependant pas nécessairement à des conflits d'intérêts, et les complémentarités possibles entre ces deux modèles hiérarchiques doivent même être au centre

---

<sup>347</sup> Toujours selon la même nomenclature, il s'agit d'entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

d'une analyse fine de la proximité organisationnelle. En effet, les dynamiques horizontales très présentes au sein de l'ESS inspirent de plus en plus les autres secteurs de l'économie. L'organisation démocratique peut également créer des opportunités pour le secteur public afin d'améliorer l'inclusion et la participation de la population locale à différentes politiques. Grâce à une organisation s'appuyant sur la participation et le vote, les structures de l'ESS peuvent constituer des organes représentatifs de la société civile que les pouvoirs publics peuvent souhaiter intégrer au sein de la gouvernance locale. Il est toutefois nécessaire de souligner qu'il est possible que les rapprochements avec des structures militantes se limitent à des effets déclaratifs ou à une simple consultation, sans que de réels pouvoirs leur soient conférés dans les processus décisionnels locaux<sup>348</sup>.

### **Asymétries entre structures financières marchandes et non marchandes**

Le troisième point d'analyse est le mode de financement des organisations et, plus particulièrement, les divers tensions et compromis qui peuvent exister entre les impératifs des structures dont le financement est principalement basé sur leurs activités marchandes et ceux des structures ayant un fonctionnement non-marchand et basé sur les dons, les cotisations et les subventions. On peut notamment se demander s'il existe une corrélation entre le degré de subversivité des structures et leur propension à mettre en œuvre des activités marchandes. Historiquement, les diverses familles de l'ESS se sont toujours appuyées sur une « diversité des ressources : ventes d'une production marchande (sur le marché proprement dit ou auprès de clients publics), revenus d'une production non marchande (subventions publiques) et ressources propres issues des membres (cotisations et dons ; bénévolat). » (Rapport Tiberghien, 2017, p.100). De ce fait, des situations de dépendance se créent et donnent lieu à des liens de proximité symbiotiques<sup>349</sup> au sein des réseaux, particulièrement avec les pouvoirs publics. Pour souligner l'importance du lien entre le secteur public et l'ESS, il est possible de s'appuyer sur le Rapport Tiberghien sur le financement des entreprises de l'ESS paru en 2017. La première information utile que celui-ci nous fournit, en se basant sur une enquête de Viviane Tchernonog réalisée en 2014, est une présentation des modes de financement du

---

<sup>348</sup> Il est possible de parler de *Socialwashing*, par analogie avec le terme *Greenwashing*, désignant des pratiques ayant pour visée de donner une apparence écologiquement responsable à des organisations sans qu'il y ait pour autant de véritables volontés d'investir dans des modèles durables de production. Dans le domaine politique, les valeurs sociales et solidaires peuvent être des arguments dans le cadre d'échéances électorales ou pour apaiser des situations sociétales tendues, sans pour autant que des moyens matériels soient mis en place pour les appuyer.

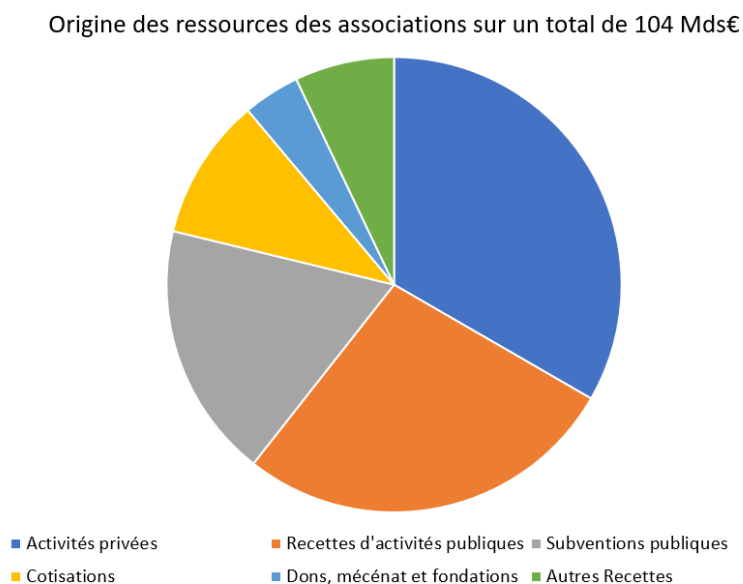
<sup>349</sup> Pour utiliser une métaphore biologique, toute la difficulté est de savoir si ces relations sont de nature mutualiste (l'association a alors un avantage pour les deux protagonistes), parasitaires (seul un des deux protagonistes est avantagé alors que l'autre subit les coûts) ou commensales (seul l'un des protagonistes bénéficie de l'association, sans toutefois porter préjudice à l'autre).



## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

secteur associatif dans son ensemble résumée sous forme de diagramme circulaire ci-dessous (figure 11).

Figure 11 : Chiffres tirés de l'enquête de Viviane Tchernonog, réalisée pour l'INSEE en 2014 et publiée en 2016 par le CNRS (Centre d'économie de la Sorbonne)



Au niveau des différents échelons publics concernés par les financements, ce sont les « départements [qui] sont devenus en 2011 les principaux financeurs des associations (12 %), devant les communes (11,5 % en 2012), l'État (11 %) et les régions (3,5 %) » (*Ibid.*, p.119). Cela peut provoquer de la volatilité et des tensions, car les structures publiques n'ont pas toujours une orientation politique ou l'expertise nécessaire à l'harmonisation de leurs relations avec l'ESS. Le rapport précise que « l'intervention de l'État [a un] caractère souvent improvisé et contradictoire, voire parfois erratique (cf. III, A, 2 sur la politique fiscale à l'égard de l'investissement à long terme risqué), faute d'une vision à long terme sur le rôle et les modèles économiques des entreprises de l'ESS. » (*Ibid.*, p.125).

### **Mixité de la main d'œuvre salariée et bénévole : entre stabilité et dépendance**

Le quatrième élément pris en compte est la gestion de différents types de main d'œuvre dans les structures et leurs réseaux. Dans un secteur ayant une activité commune, il peut exister des besoins de mutualisations de la main d'œuvre ou des activités de formation entre plusieurs structures partageant par ailleurs une proximité géographique et/ou institutionnelle.

Cependant, les volontés de convergence sont parfois entravées par les spécificités de l'ESS et des conflits ou des incompatibilités peuvent survenir. À la différence des autres secteurs de l'économie<sup>350</sup>, où le statut de bénévole n'existe pas, l'ESS a comme particularité de pouvoir s'appuyer sur une main d'œuvre volontaire et gratuite. Les relations peuvent être particulièrement complexes lorsqu'une équipe salariée doit coexister avec un certain nombre de bénévoles<sup>351</sup>, même si le nombre de salariés est parfois réduit. Cela est d'autant plus vrai qu'il est fréquent de croiser dans l'ESS une figure atypique dans l'économie classique ; le salarié militant, voire bénévole, dont l'implication dans la structure dépasse, en raison de ses convictions, les prérogatives de son statut en termes d'heures de travail et d'engagement (Hély, 2008, p.131). En effet, des arbitrages doivent être faits entre l'utilisation d'une main d'œuvre salariée, dont la présence et la stabilité dépendent des capacités de financement des organisations, pouvant créer des tensions liées à la légitimité du pouvoir dans les structures, à la hiérarchie et aux processus de prise de décision, et le recours à un travail principalement bénévole, qui peut être très volatil selon les circonstances personnelles des acteurs et les transformations de l'environnement (alternance politique privant les projets du soutien public et ayant un effet décourageant, concurrence entre structures pour la captation des ressources en main d'œuvre bénévole, etc.). Les disparités interstructurelles entre main-d'œuvre bénévole et salariée peuvent également rendre difficiles les relations harmonieuses et l'instauration d'un climat de confiance avec les autres secteurs, qui peuvent souhaiter profiter sans contrepartie de la force de travail et de l'expertise ainsi mobilisées. Par exemple, en ce qui concerne les problèmes sociétaux comme le chômage ou la prise en charge de populations en difficulté, la délégation de services publics à des structures associatives est directement liée à un désengagement de l'État et à de possibles restrictions budgétaires<sup>352</sup>. Dans ce contexte, les dynamiques bénévoles sont souvent détournées hors des logiques militantes, réciproques et solidaires. De très nombreux exemples peuvent être donnés ; en 2011, Laurent Wauquiez, alors ministre UMP, propose de lutter contre « les dérives de l'assistantat »<sup>353</sup> en demandant cinq heures hebdomadaires de service social en contrepartie du

---

<sup>350</sup> Dans les services publics, il peut y avoir une fonction qui se rapproche de ce statut et qui est celle de collaborateur occasionnel du service public (rôle statué par le Conseil d'État n°187649 du 31/03/1999). La notion de bénévole n'est cependant pas définie par la réglementation publique.

<sup>351</sup> Le nombre d'adhérents n'a pas été retenu, car il varie beaucoup d'une année sur l'autre pour beaucoup de structures et il est parfois comptabilisé de manière informelle. De nombreux adhérents sont des « membres sur papier », qui ne participent pas à la vie des structures et ne bénéficient pas non plus des biens et services qu'elles peuvent fournir. L'adhésion est davantage liée à une volonté de les soutenir moralement ou financièrement.

<sup>352</sup> Cette affirmation est d'autant plus vraie dans certains territoires où l'orientation politique des autorités locales est tournée vers une rigueur budgétaire et une libéralisation des services publics.

<sup>353</sup> Cette idée a été émise à plusieurs reprises, mais il est possible de citer comme source synthétique un article d'Europe1, publié le 8 mai 2011 et disponible à l'adresse Internet <https://www.europe1.fr/politique/Wauquiez-l-assistanat-est-un-cancer-315908>.

versement du RSA. Ce type de quota a été également mis en place par le conseil départemental du Haut-Rhin, alors dirigé par une majorité politique de droite, en 2016<sup>354</sup>. Enfin, cette idée a été reprise en 2019 par le Premier ministre du gouvernement Macron, Édouard Philippe, qui a émis l'idée de demander des « contreparties » aux aides sociales.

### **Une opposition encore présente entre convivialité et intensité technique et capitalistique**

Le cinquième point sur lequel l'analyse de la proximité organisationnelle porte est la concentration capitalistique de l'activité. En effet, étant majoritairement composées de structures associatives, les organisations étudiées dans cette thèse ont une activité nécessitant peu de capitaux physiques par rapport à d'autres industries classiques, ce qui peut faire surgir des tensions en cas de coopération avec d'autres secteurs de l'économie. Ce constat peut être fait pour l'ESS en général où « les activités industrielles très capitalistiques et les effectifs nombreux sont rarement présents », et cela même au sein des entreprises coopératives (Charmettant, Boissin et al. 2015, p.22). Dès lors, des structures peu capitalistiques risquent de se voir négligées dans les réseaux économiques mixtes, sans compter les disparités des logiques productives auxquelles elles devront faire face (enjeux financiers, investissements, recherche-développement, etc.). L'analyse des moyens employés en termes de capital par les différentes organisations étudiées est, dans cette thèse, à la fois qualitative et quantitative ; une comparaison purement quantitative a été impossible en raison du manque d'informations précises sur le capital détenu par chaque structure faisant partie des réseaux restreints ou étendus étudiés. Il s'agit aussi d'évaluer si l'activité productive des structures s'appuie principalement sur du capital matériel ou sur le travail humain. En effet, dans les réseaux étudiés, la tendance est plutôt à une forte intensité de main d'œuvre. Cela peut s'expliquer de deux manières : tout d'abord, les notions d'accessibilité et d'apprentissage collectif sont mises en avant. Il est donc important que toute personne qui souhaite rejoindre une structure associative et militante puisse y trouver sa place. On peut se référer ici aux écrits d'Ivan Illich sur ce qu'il appelle la convivialité et sur la relation entre l'homme et son outil. En effet, les travaux de cet auteur tiennent une place importante au sein des mouvements étudiés<sup>355</sup>. Ses idées sur la nécessité d'assujettir le processus de production (et particulièrement la part de

---

<sup>354</sup> Cette mesure a notamment été dénoncée par l'association ATD Quart Monde, qui est une des structures militantes ayant impulsé l'instauration de certains minimas sociaux comme le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou la Couverture Maladie Universelle (CMU). Cette décision a finalement été annulée par un juge administratif (source : <https://www.atd-quartmonde.fr/haut-rhin-conditionner-le-rsa-a-une-activite-benevole-est-bien-illegal/>).

<sup>355</sup> Cela a par exemple été souligné par Pascal Glémain dans son article « Penser le convivialisme en économie sociale contemporaine », publié en 2017 dans la revue *RECMA*, N° 346. Pour cet auteur, de nombreux mouvements convivialistes proposant des alternatives au modèle civilisationnel actuel pourraient amener à rénover le projet politique souhaitant une rupture avec le capitalisme moderne.

capital matériel utilisée) aux besoins humains et non l'inverse, se rapprochent de certains mouvements utopistes présentés dans la partie historique de ce travail. En ce qui concerne le capitalisme libéral, il déclare qu'il faut limiter « le pouvoir de l'outil [et inventer] la forme et le rythme d'un mode de production post-industriel et d'un nouvel ordre social », et ajoute qu'il faut se tourner vers des outils modernes « au service de la personne intégrée dans la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes » (1973, p.12-13). La question de la relation entre l'individu et la technique pose également la question des normes de production, généralement imposées de manière extérieure aux structures, et qui peuvent être remises en cause dans leurs réseaux<sup>356</sup>. En effet, beaucoup de petites organisations informelles remettent en cause ou contournent le cadre légal dans leur activité<sup>357</sup>. De plus, l'intensité d'utilisation de la main d'œuvre est plus forte au sein de l'ESS, car beaucoup de structures sont nées du constat de l'échec du modèle économique à résorber un chômage de masse durablement installé en France et incluent dans leur fonctionnement des logiques d'insertion, de création d'emplois ou d'alternatives à l'emploi, pour différents types de publics fragilisés. Dans des relations économiques mixtes, cette logique peut s'opposer à des logiques d'optimisation de la main d'œuvre ou de rentabilité.

Sur cette base analytique, il est possible de discerner quelles structures peuvent avoir des difficultés ou des facilités à créer des rapprochements et des collaborations. Bien entendu, il faut également qu'ils aient un besoin ou un objectif commun pour ce faire ; dans l'analyse de terrain, les besoins, les objectifs ou les opportunités seront exposés au cas par cas. On trouve également des collaborations informelles qui sont souvent ponctuelles. Dans la plupart des cas, elles s'établissent autour de communications communes ou réciproques et dans le cadre d'évènements, souvent festifs, permettant de faire front commun pour diffuser des messages militants. Dans ces cas, il n'y a pas spécifiquement d'accords formels conclus. Cependant, on peut considérer que les organisateurs de ces évènements tiennent lieu de coordinateurs et,

---

<sup>356</sup> Cette remarque peut aussi être rattachée aux difficultés évoquées plus tôt dans la question de la structuration du travail et de la main d'œuvre, avec l'inclusion du bénévolat qui permet à la fois de rassembler certaines compétences rares et de diminuer les coûts de production, mais pose toujours des défis liés à la stabilisation et la formation d'une ressource humaine très volatile et l'harmonisation de son activité avec les équipes salariées.

<sup>357</sup> Pour ne citer que quelques exemples ; certains organismes de microcrédit comme les Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES) contournent la régulation sur l'exercice illégal de la profession bancaire (article L571-3 du Code monétaire et financier) en faisant des investissements dans le capital-risque au lieu d'octroyer des prêts ; certains réseaux de monnaies locales et communautaires pratiquent des échanges de services qui peuvent se rapprocher du travail non déclaré, certaines structures de distribution alimentaire font de la récupération (auparavant interdite, mais rendue légale par la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire) ; les Zones à Défendre (ZAD) contestent la propriété privée en occupant des terrains utilisés d'une manière qui met en danger l'environnement, etc.

dans le cas où les structures doivent apporter une participation financière ou en nature, il est possible de considérer cela comme un début de formalisation.

Cette formalisation peut se poursuivre par l'établissement de chartes ou de contrats entre les structures dans le cadre de relations verticales ou horizontales. La mutualisation de moyens est aussi un rapprochement très fréquent. En effet, dans un secteur où les moyens financiers sont limités, cela permet de faire des économies en bénéficiant de certains services professionnalisés devenant de plus en plus nécessaires dans le monde actuel (services informatiques, design graphique). Cela est d'autant plus vrai pour les structures qui ont un volet marchand et qui ont besoin de services comptables, juridiques, de formation, de ressources humaines, etc. qui peuvent être partagés. Dans l'ESS, une forme de mutualisation est plus fréquente que dans les autres secteurs ; la mutualisation d'outils de travail et, surtout, la mise à disposition de locaux pour des structures qui n'en ont pas. L'hébergement gratuit ou à un prix symbolique est, en effet, un moyen important de solidarité interstructurelle.

Il serait possible de dire que la fusion est la forme la plus avancée de convergence. Cependant, elle n'est pas si fréquente dans les alternatives actuelles de l'ESS. Cela est dû à l'importance de l'identité historique et militante dans le développement de chaque structure. Cela explique également pourquoi actuellement les GES et les PTCE s'orientent le plus souvent vers la création d'associations. Il faut d'ailleurs rappeler qu'historiquement, les fusions qui ont eu lieu dans les secteurs, initialement très militants, de la mutualité et des grandes coopératives, ont participé à la normalisation de ces organisations.

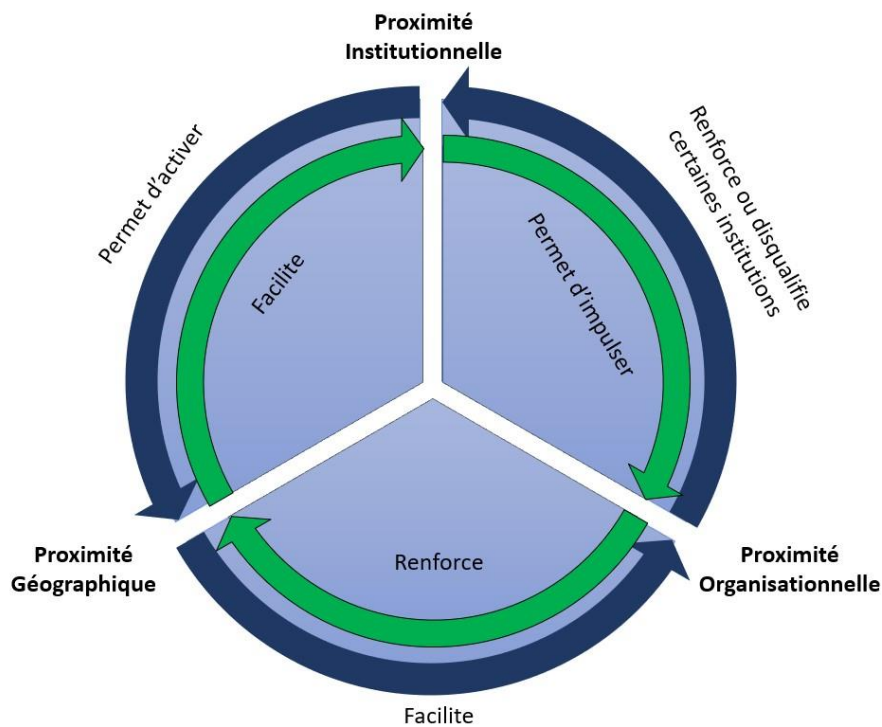
Quelles que soient les bases sur lesquelles des rapprochements organisationnels se font sur un territoire, ceux-ci auront nécessairement des effets sur les autres formes de proximité. Ces effets seront abordés dans la sous-section suivante, qui souligne toutes les relations d'interdépendance entre les proximités géographique, institutionnelle et organisationnelle.

### **3.2. Répercussion sur les autres formes de proximité**

Jusqu'à présent, l'exposé sur le fonctionnement des différentes formes de proximité a démontré leur étroite interrelation. La proximité institutionnelle n'est en effet permise que par la possibilité pour les acteurs de se rencontrer ; la proximité géographique ne peut être activée que par les acteurs qui réalisent qu'ils ont des opportunités d'interaction et de coordination ; la proximité organisationnelle se construit sur les bases des deux précédentes. Les différentes interrelations entre proximités sont présentées dans le schéma ci-dessous (figure 12).

## Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité

Figure 12 : les effets interrelationnels des différentes formes de proximité (source : auteure)



Il va ici être question des effets rétroactifs de la proximité organisationnelle, qui sont de renforcer certaines logiques institutionnelles et géographiques. En ce qui concerne la proximité institutionnelle, l'action valide et diffuse certaines normes et valeurs qui, comme cela a été exposé, n'ont pas nécessairement été à l'origine des projets mais sont le fruit d'ajustements et de coordinations basées sur des logiques pragmatiques au fur et à mesure de leur construction. Le développement d'organisations territoriales implique généralement un accroissement en taille et une professionnalisation de certaines branches de l'activité (au moins pour l'animation des relations interstructurelles), l'introduction de nouveaux partenaires ayant chacun une vision particulière des objectifs de la convergence (en particulier publics), etc. Cela peut fortement perturber la portée politique initiale des initiatives alternatives de l'ESS souhaitant participer à la mise en place de réseaux locaux. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier de près les différentes configurations déjà existantes, pour découvrir non seulement par quelles voies la proximité organisationnelle mène à l'isomorphisme, mais également quels sont les rapprochements permettant de préserver les valeurs initiales des structures militantes dans leur pluralité.

En ce qui concerne la proximité géographique, il est intéressant de noter que les actions tangibles des organisations vont modeler les territoires, de préférence en leur faveur, transformant ainsi les conditions matérielles permissives pour tous les acteurs partageant leurs

logiques. Il peut par exemple s'agir de la construction d'infrastructures et de nouvelles connexions. Certains espaces peuvent ainsi gagner une nouvelle identité ou se spécialiser dans certaines activités ; créant ainsi des externalités positives qui faciliteront l'implantation d'autres acteurs ayant des buts similaires dans l'avenir. Pour Colletis et Pecqueur « la proximité géographique est, en fait [...] un résultat institutionnel<sup>358</sup>» (2005, signet 88). Ce travail rejoint cette remarque dans le sens où ce sont les cadres institutionnels qui ont prévalu dans l'action qui finissent par déterminer les caractéristiques spatiales.

Bien entendu, cela peut avoir des effets positifs ou délétères selon le point de vue des acteurs. Pour rappel, ce qui constitue une ressource pour certains acteurs, par exemple l'implantation d'une industrie pourvoyeuse d'emplois, peut être perçue comme une menace pour d'autres, comme par exemple des groupes de défense de l'environnement.

---

<sup>358</sup> Colletis et Pecqueur insistent également l'impact des différentes logiques de proximité ; « le développement local en termes "d'agglomération" fait principalement appel à la proximité géographique, alors que celui en termes de "spécialisation" suggère d'abord une proximité organisationnelle forte, enfin, que le développement en termes de "spécification" repose avant tout sur la proximité institutionnelle. » (2005, p.68)

## Conclusion de la partie 2

En conclusion, cette partie théorique a permis d'affirmer la position résolument hétérodoxe de ce travail de thèse. En effet, elle a démontré que le courant de l'économie de la proximité choisi s'inscrivait dans une longue tradition privilégiant l'économie réelle et des approches pragmatiques et empiriques. Inscrit dans la pensée institutionnaliste, ce courant laisse la place à des incursions pluridisciplinaires et permet de s'équiper des outils analytiques les plus pertinents pour traiter les dynamiques à l'œuvre dans les organisations du tiers secteur, particulièrement dans les courants les plus alternatifs de l'ESS, s'éloignant le plus des logiques économiques classiques.

Cependant, l'observation des tissus productifs traditionnellement traités par le courant de la proximité, et qui ont été englobés sous l'appellation de SPL pour des raisons de facilité, a révélé que l'ESS y tenait une place relativement marginale, ne lui offrant pas une portée transformative conséquente sur le paradigme économique dominant. Il est important de faire remarquer que, dans la mesure où ce type d'organisations censées renforcer le dynamisme économique local a pris une place centrale dans la décision publique et dans les stratégies des firmes, il est aujourd'hui nécessaire pour l'ESS d'y faire valoir ses logiques au risque d'être « condamnée à ne se réaliser [ses aspirations] toujours qu'à la marge » du capitalisme néolibéral (Boltanski in Frère, 2009, p.17).

Pour affirmer la spécificité de l'ESS, d'importants acteurs du secteur ont collaboré avec des organisations de terrain pour créer les PTCE, reflétant la plupart des logiques de construction des SPL. Cela a abouti à une certaine reconnaissance des groupements productifs ayant de fortes qualités sociales et solidaires et a donné lieu à deux appels à projets en 2013 et 2015 qui ont ponctuellement récompensé un certain nombre d'organisations, permettant ainsi à la dynamique de se développer. La loi-cadre de l'ESS de 2014 témoigne de la légitimité accrue des PTCE et de la volonté de leur donner un cadre juridique adapté. Cette loi insiste tout particulièrement sur l'impératif de mixité économique et de coopération entre tous les secteurs au sein de ces organisations. Néanmoins, une investigation sur leur fonctionnement global, particulièrement tel qu'il est envisagé par les partenaires publics, a révélé que ces organisations subissaient ou risquaient de subir des pressions isomorphiques, pouvant mener à une certaine banalisation ou à une instrumentalisation, comme ça avait été le cas pour de grands acteurs de l'ESS dans le passé. Leur portée et leur efficacité restent donc encore à étudier.



De plus, ce mouvement laisse de côté une grande partie de réseaux productifs locaux, tout aussi complexes, mais composés de structures adoptant des postures plus ouvertement critiques envers le capitalisme néolibéral, véhiculant à l'échelle locale un refus de compromission. Certaines d'entre elles semblent soit lutter pour survivre dans un système institutionnel qui leur est défavorable, soit se replier sur des relations exclusivement créées dans des courants économiques alternatifs. Ces mouvements, qui pourraient être qualifiés de « constructions sociales éclectiques, fragiles et hétérogènes<sup>359</sup> » (North, 2006, p.23), doivent être appréhendés sous un prisme permettant de restituer la diversité de leurs logiques. Ne cherchant pas nécessairement à revitaliser la croissance, l'emploi ou l'innovation, ils peuvent être exclusivement tournés vers la réciprocité, la convivialité, l'écologie, la participation civique et même intégrer des considérations d'ordre spirituel ou éthique dans leurs processus de production/distribution. L'articulation entre la proximité institutionnelle (fréquente dans le monde de l'ESS) et proximité organisationnelle (se construisant avec difficulté) semble être, au sein de ces réseaux, un moment particulièrement sensible, où des dérives isomorphiques avec le système dominant peuvent advenir. Aussi, le courant théorique de l'économie des conventions a été mobilisé. Il permet à la fois de caractériser les règles et les valeurs au sein des organisations, qui prévalent dans les constructions de réseaux et de les comparer.

À partir de l'adoption de l'économie de la proximité, complétée par l'économie des conventions afin d'adapter le champ théorique au sujet d'étude choisi, un attirail analytique a pu être préparé pour étudier et mesurer les proximités géographique, institutionnelle et organisationnelle et surtout, les effets rétroactifs qu'elles ont entre elles.

C'est ainsi équipé que ce travail de recherche peut transiter vers la partie 3, qui permet à la fois de vérifier les hypothèses émises jusque-là via une modélisation des réseaux et d'évaluer si ceux-ci parviennent à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, notamment concernant des changements d'échelle de la portée de leur action.

---

<sup>359</sup> En anglais dans le texte : « diverse, fragile and hétérogènes social constructions » (traduction : auteure).

## **Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative**

Ce travail de recherche a été initialement impulsé par la volonté de comprendre pourquoi, dans le contexte de crise multiforme du paradigme économique et social actuel, les « initiatives décroissantes et solidaires » qui se multiplient actuellement au sein l'ESS ne parviennent pas à mettre en œuvre des coopérations d'envergure, à proposer des alternatives cohérentes et à effectuer un changement d'échelle (Latouche, 2010, p.59). La partie 1 a permis de formuler quelques hypothèses quant à cette interrogation par le biais d'un éclairage historique. Les difficultés semblent provenir des tensions avec les cadres institutionnels dominants qui freinent la coordination interstructurelle et qui ont marginalisé toute autre logique économique au sein de la société. Cette marginalisation s'est également opérée au sein des cadres analytiques développés par les sciences économiques, ce qui a contribué à rendre toute subversion inintelligible pour les acteurs n'appartenant pas au milieu de l'ESS, particulièrement pour les pouvoirs publics, desquels celle-ci est pourtant devenue très dépendante durant le XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, en même temps qu'un renouveau des mouvements militants à partir des années 1970, le développement de courants hétérodoxes en économie a permis de penser la diversité des logiques productives et marchandes, notamment par le recours à des approches pluridisciplinaires et empiriques qui ont été exposées dans la partie 2. Parmi elles, l'économie de la proximité et l'économie des conventions ont été sélectionnées, car elles permettaient l'analyse de la coordination par les prismes des relations de proximité géographique, institutionnelle et organisationnelle.

Les outils sélectionnés et adaptés aux dynamiques des structures étudiées dans cette thèse vont être maintenant utilisés dans l'analyse concrète d'un terrain de recherche. Ils permettront de mettre en lumière diverses situations d'organisation locale ayant fait le pari de la proximité pour mettre en œuvre et faire valoir des logiques alternatives. Cette cruciale rencontre avec le terrain permet de mettre à l'épreuve les hypothèses fondées sur des connaissances historiques ou purement théoriques, mais, surtout, d'enrichir la recherche des réseaux d'interconnaissances des acteurs locaux, tout en leur rendant la parole, ce qui est vital pour rester fidèle à leurs préoccupations (Beaud, Weber, 1998, p.6).

Le premier préalable à la restitution des observations empiriques a été de borner spatialement et temporellement le cadre de recherche, de mettre en œuvre des méthodes d'enquête appropriées et de sélectionner un certain nombre de structures représentatives des mouvements alternatifs. Ces structures devaient apporter des informations significatives sur

des modèles types de relations de proximité permettant ainsi de tirer des conclusions à une plus grande échelle. Plusieurs difficultés se sont présentées. Dans un premier temps, il a fallu restreindre le nombre des structures à étudier, tâche ardue, car les initiatives étaient extrêmement nombreuses et présentaient une riche variété de dynamiques, parfois uniques. Deuxièmement, les méthodes d'enquête ont dû être adaptées pour pouvoir récolter des informations qualitatives en plus des informations quantitatives à disposition. En effet, lors des parties précédentes, il est apparu que l'ESS, et particulièrement les petites organisations militantes et adhocratiques, fonctionnait en grande partie de manière informelle. L'identification des différents registres de justification de leur activité permet une approche que l'on pourrait qualifier, pour reprendre un terme bourdieusien, d'ethnographie économique. Cette approche a été présentée par Bourdieu dans un cours au Collège de France entre 1992 et 1993. Elle permet de révéler les fondements sociaux de l'économie en mettant l'accent sur des mécanismes très présents au sein de l'ESS comme le don (p.13) ou la réciprocité. L'analyse anthropologique articule ces deux notions à « l'émergence d'une conscience calculatrice » (*Ibid.* p.91) nécessaire aux logiques marchandes ; par opposition, elles ont suscité des propositions alternatives depuis le temps des utopistes socialistes à nos jours. Adopter cette démarche permet non seulement de faire le lien avec la première partie historique de cette thèse, mais également de restituer la relation symbiotique entre l'ESS subversive et le modèle dominant dans toute sa complexité.

L'importante quantité d'information empirique récoltée a ensuite été traitée pour qualifier et modéliser les différentes formes de proximité à l'œuvre au sein des structures et entre elles. Le parti pris a été d'étudier en premier chaque forme de proximité individuellement pour ensuite faire des recoupements et dégager des logiques générales au sein des réseaux. Tout d'abord, la proximité géographique, à laquelle il est possible d'attribuer des caractéristiques physiques dans l'espace, a donné lieu à des mesures quantitatives et à des représentations cartographiques. Les informations obtenues ont permis d'indiquer les opportunités de coordination fournies par le territoire ; accès à des voies de transport et de communication, accès à des ressources matérielles, immatérielles ou symboliques et accès à la population locale. À partir de ces informations, il a été possible de dégager des logiques d'implantation pour les mettre ensuite en relation avec les objectifs et les valeurs portées par les structures et la configuration organisationnelle de leur réseau. Cette étape a donné une première série d'indications sur la capacité ou l'incapacité des organisations de l'ESS à imposer leurs propres logiques sur l'espace. En ce qui concerne la proximité institutionnelle, il a fallu traiter un grand nombre de données qualitatives, de natures diverses (témoignages, informations de

seconde main, observation directe, etc.), afin de faire ressortir des logiques pouvant être rattachées aux différentes cités de Boltanski et Thévenot (1991) ainsi qu'à celles proposées par d'autres auteurs qui ont contribué à enrichir leur analyse. La série d'indicateurs qui a été constituée pour permettre de rattacher des rhétoriques et des actions à l'œuvre dans les structures à chaque cité présentée, sera résumée et mise en application dans cette partie. Cela a permis de restituer les organisations dans leur complexité institutionnelle et leurs contradictions et d'éviter le risque de « personnaliser les collectifs » en attribuant aux structures une personnalité intrinsèque, mis en lumière par Max Weber<sup>360</sup> (in Beaud, Weber, 1998, p.69).

L'établissement des différents registres de justification à l'œuvre dans les structures a permis l'articulation avec l'étude de la proximité organisationnelle. Un certain nombre de critères déterminants le fonctionnement des structures et de leurs réseaux ont été distingués, en s'inspirant notamment des travaux de Mintzberg (1982), et reliés à la mise en œuvre de dynamiques de convergences interstructurelles. En effet, certains éléments comme la structure hiérarchique, l'organisation du travail, la concentration capitaliste et la structure financière peuvent déterminer si des opportunités de coordination existent pour mettre en œuvre des synergies au sein des organisations (*Ibid.*, p.37). Des représentations schématiques des différents réseaux ont été créées pour montrer de façon synthétique les nébuleuses de liens et l'interdépendance complexe au sein des réseaux, et parfois même entre réseaux.

Cette analyse des différents types de proximités est accompagnée d'une mise en lumière de leurs interdépendances. Cela permet de décrypter les tensions entre les objectifs d'efficacité fixés en interne au sein des structures subversives de l'ESS et les impératifs pragmatiques, voire les pressions isomorphiques qu'elles subissent au sein de leurs réseaux. Cependant, pour permettre de généraliser les conclusions, une analyse plus approfondie des résultats est nécessaire. En effet, l'évaluation de la relation entre proximité et efficacité pour les structures du terrain spécifiquement choisies doit permettre la compréhension des dynamiques à l'œuvre au sein du secteur militant de l'ESS dans son ensemble, que ce soit aujourd'hui ou durant sa turbulente histoire. Pour cela, il est nécessaire de comprendre en quoi les situations particulières peuvent être reliées à des idéaux types de structuration de réseaux. Cela suppose quelques incursions comparatives entre les observations faites sur le territoire de la métropole grenobloise, choisi pour cette recherche, et plusieurs autres territoires, directement effectuées ou piochées dans la littérature scientifique sur d'autres configurations similaires. Ces

---

<sup>360</sup> Dans *Essais sur la théorie de la science*, publié aux éditions Plon en 1965.

observations se réfèrent à des expériences sur le territoire français, mais aussi sur le territoire québécois, ou un bref travail exploratoire a été conduit<sup>361</sup> ; elles se réfèrent également à quelques autres expériences alternatives qui ont durablement marqué les mouvements subversifs de l'économie.

Cette partie est découpée en trois chapitres. Le chapitre 7 permet de présenter les méthodes de rassemblement des informations ; la sélection du territoire et du cadre temporel dans lesquels ont été conduites les observations empiriques, la sélection des structures et la circonscription de leurs réseaux et, enfin, les méthodes d'enquête et de traitement des données en elles-mêmes. Le chapitre 8 permet de présenter les matériaux récoltés et de représenter, réseau par réseau, les relations de proximité entretenues par des cartes, des descriptions synthétiques ou des schémas. Enfin, le chapitre 9 extrapole des résultats d'observations effectuées sur les modèles types de réseaux de l'ESS et évalue leurs points forts et leurs points faibles pour imposer des formes d'efficacités alternatives ainsi que leur capacité à avoir des effets à plus grande échelle dans le futur.

---

<sup>361</sup> Certaines structures étudiées se sont en effet construites à partir de modèles québécois ou américains, voire parfois directement importées, comme c'est le cas des systèmes d'échange communautaires nommés Accorderies en France.

## Chapitre 7 : Méthodologie de l'enquête de terrain

La rencontre avec le terrain a été centrale dans la construction du sujet et des conclusions de ce travail de recherche. En effet, l'observation empirique a été le point de départ des divers questionnements développés sur les difficultés de certaines organisations à mener des projets de façon autonome vis-à-vis des pouvoirs publics et à changer d'échelle tout en imposant des critères alternatifs d'évaluation de leur efficacité. La responsabilité de cet échec semble pouvoir être en grande partie imputée à des pressions isomorphiques internes et externes menant à des normalisations conscientes ou inconscientes de leur fonctionnement. Le travail de recherche n'a pas été entrepris sans connaissances préalables des réalités du terrain, puisque plusieurs observations participatives et entretiens avaient déjà été menés auprès de structures militantes de l'ESS, dans le cadre d'un Master en Développement et Expertise de l'Économie Sociale et Solidaire (DEESS) à l'Institut d'Étude Politique de Grenoble<sup>362</sup> sous la direction de Danièle Demoustier. Concrètement, il s'agit de recherches sur les circuits courts et sur l'agriculture urbaine, ainsi qu'une observation effectuée au sein de la coopérative de finances éthiques la Nef pendant un stage de 9 mois<sup>363</sup>, qui a donné lieu à un mémoire sur le sujet de la *Restructuration de l'engagement bénévole au sein de la coopérative de finances éthiques la Nef, un changement historique pour un bénévolat au positionnement unique*<sup>364</sup>.

Ainsi, une culture générale sur l'objet de la recherche avait déjà été accumulée, et plus particulièrement sur les structures Rhône-Alpines et celles de Grenoble. C'est sur la métropole grenobloise en Isère que l'attention s'est initialement portée, puis fixée. D'une part, ce choix a été fait en raison des qualités particulières de ce territoire, particulièrement au niveau de sa taille et de la diversité de populations, mais également en raison de sa configuration administrative particulière en tant que métropole des Alpes, qui permet aux acteurs de mettre en œuvre différentes stratégies politiques et organisationnelles pour influencer sur la gouvernance locale. D'autre part, des raisons pragmatiques ont poussé à implanter cette recherche sur le territoire de l'Université Grenoble Alpes (UGA), de son école doctorale d'économie ainsi que du laboratoire Pacte (UMR-51-94) auxquels elle est rattachée. En effet, au-delà des facilités matérielles que donne la proximité, cela permet des collaborations avec

---

<sup>362</sup> Obtenu en 2010.

<sup>363</sup> Celui-ci a été effectué en 2010 et principalement à Lyon, au sein du siège de la structure. Cependant, il a donné lieu à de nombreux déplacements sur tout le territoire, non seulement dans le cadre de l'activité professionnelle d'animateur de Vie Coopérative (service proposant le stage), mais également pour mener indépendamment à bien les entretiens d'un sujet de mémoire.

<sup>364</sup> Bien que certains résultats soient utilisés ici, ce travail n'a pas été publié après sa soutenance, aussi n'a-t-il pas été rajouté en bibliographie.

des chercheurs locaux dont les travaux portent sur ce territoire et des analyses enrichies par des observations de première main<sup>365</sup>. Pour reprendre les mots de Beaud et Weber, « la bonne marche de l'enquête passe d'abord par des conditions matérielles convenables » plutôt qu'un « cadrage théorique parfois prématuré » (1998, p.77), aussi, il est important de souligner que la problématique et les hypothèses de travail se sont construites au fur et à mesure que l'investigation apportait de nouveaux éléments informationnels. Le choix du cadre temporel influe sur les observations dans un environnement toujours en mouvement. Ici, il a été déterminé par les évolutions des réseaux pendant presque toute la durée de l'écriture de la thèse. Le cadre spatial et temporel sera présenté dans la section (1) de ce chapitre.

La section suivante (2) présentera les méthodes d'enquête et de traitement des informations obtenues. L'utilisation de plusieurs démarches en parallèle s'est avérée nécessaire en raison de l'objectif fixé de récolter du matériel quantitatif et qualitatif (des données formelles et quantifiables fournies par les différentes structures, mais aussi des conclusions tirées par l'observation de l'informel). Trois méthodes ont donc été utilisées ; les entretiens semi-directifs, la récolte de matériel documentaire sur les structures (directement produite par elles et extérieure, comme l'étude d'articles de presse ou scientifiques). Enfin, l'observation participative a constitué le plus gros du travail. Le rapprochement avec des acteurs du terrain et l'acculturation avec leurs routines et leurs modes de pensée avaient pour but de libérer la parole et de briser la méfiance au sein de structures se rapprochant plus des communautés que d'entreprises classiques. Par ailleurs, cette approche multidimensionnelle a permis de pallier l'absence de certaines informations quand cela s'est avéré nécessaire. Ces différentes méthodes ont donné lieu au rassemblement de beaucoup de données de nature très éclectique, ce qui a été à la fois une force, mais également une difficulté lors de leur traitement.

Enfin, la dernière section présente le choix des structures, la manière dont elles ont été sélectionnées et la manière dont leurs réseaux ont été délimités (3). Elle se fera dans la prolongation de la section précédente puisque les méthodes d'enquête ont grandement déterminé ces choix. Parmi le grand nombre d'organisations initialement ciblées, certaines ont été progressivement laissées de côté sans avoir subi une étude approfondie. Cependant, elles sont rapidement présentées, car il y est ponctuellement fait référence durant la thèse en vertu des points communs qu'elles ont avec les structures retenues et la mise en perspective

---

<sup>365</sup> Les analyses s'appuient notamment sur les résultats du projet de construction et représentation des Indicateurs d'un Bien-Être Soutenable et Territorialisé dans la métropole grenobloise (IBEST) mené au sein du laboratoire CREG. Les résultats sont principalement analysés par le prisme de l'article « Opposition and isomorphism with the neoliberal logic in community exchange systems » paru en 2018 dans *Ecological Economics*, Elsevier, n°149, pp.88-97. Cet article est le résultat d'une co-écriture entre Laura Guéorguieva-Bringuier et Fiona Ottaviani.

intéressante qu'elles offrent. En revanche, celles qui ont été retenues font l'objet d'une étude détaillée de leur histoire, de leurs activités et une modélisation de leurs relations de proximité dans le chapitre 8 de cette partie ; le dernier chapitre servant principalement à évaluer leur impact sur le territoire et leur efficacité à proposer des alternatives au système dominant.

## **1. Délimitation du territoire et du cadre temporel**

Cette section permet de justifier le cadrage spatial et temporel de ce travail de recherche. La première sous-section donne les arguments en faveur de la sélection de la métropole grenobloise en tant que terrain d'enquête et explique comment les biais pouvant découler de ce choix ont été corrigés (1.1). La seconde sous-section explique le choix et les avantages d'une enquête de longue durée auprès des structures observées (1.2)

### **1.1. Cadre spatial**

Comme cela a été dit plus tôt, le choix de la métropole grenobloise en tant que terrain d'enquête a été fait pour des raisons pragmatiques, comme la nécessité d'effectuer des observations fréquentes et de longue durée ; de multiplier les entretiens, voire de réorienter au besoin l'observation vers de nouvelles structures faisant partie de réseaux plus vastes. Mais ce sont surtout les qualités inhérentes du territoire choisi, détaillées ici et auxquelles il sera fait référence ponctuellement tout au long de la thèse, qui ont déterminé ce choix.

La métropole grenobloise, aussi appelée la METRO, est un territoire urbain regroupant 450 000 habitants répartis dans 49 communes autour de la ville de Grenoble et ayant le statut administratif de Métropole de droit commun depuis 2015<sup>366</sup>. La ville de Grenoble elle-même est découpée en 6 secteurs géographiques ayant chacun une mairie de secteur rattachée à l'Hôtel de Ville. L'intercommunalité et les secteurs de la Ville de Grenoble sont illustrés par les deux cartes proposées dans la figure 13 (cf. Annexe 1.1 et 1.2).

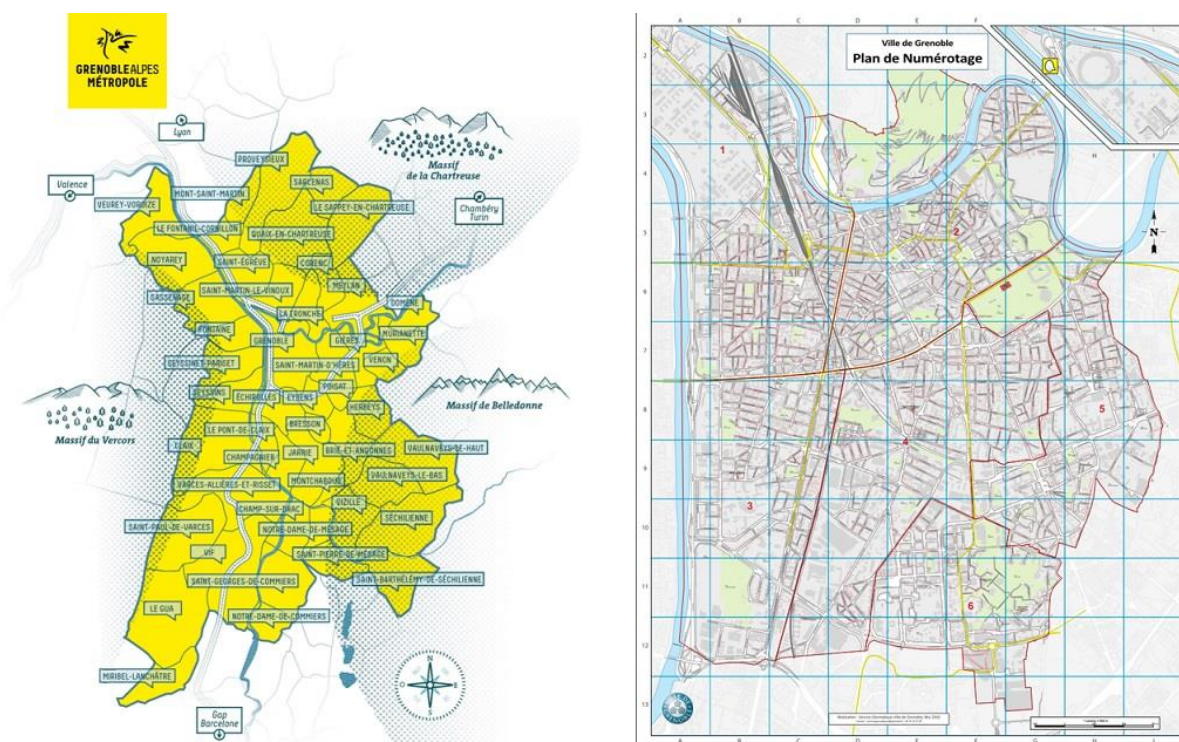
---

<sup>366</sup> Ces données sont disponibles sur le site Internet de la métropole : <https://www.lametro.fr/10-un-territoire-attractif.htm>



### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

Figure 13 : Les communes de la métropole Grenobloise et les secteurs de Grenoble (source : METRO et Ville de Grenoble)



Il est important de souligner que malgré son caractère urbain, les relations de ce territoire avec les zones rurales alentour sont très importantes. Même si les structures d'ESS qui y sont implantées sont principalement liées à des sites et des modes de vie citadins, elles communiquent avec les campagnes alentour. En effet, certaines communes de la METRO incluent des espaces de production agricole et de nombreux espaces naturels, générant des flux liés à l'agriculture, aux loisirs et à l'économie de montagne qui font intégralement partie de la culture locale.

L'échelon administratif territorial choisi est indicatif d'un intérêt pour les questions relatives à la gouvernance locale à laquelle les structures alternatives de l'ESS participent. Les organisations qui s'y trouvent sont encadrées dans plusieurs échelons politiques ; la commune, l'agglomération, le département, la région et les services centralisés de l'État<sup>367</sup>. Des compétences politiques spécifiques sont attribuées à chaque échelon territorial, influençant le cadre institutionnel dans lequel évoluent les structures (cf. Annexe 2) ; notamment les possibilités de subventionnement et de coopération avec les pouvoirs publics. En effet, différents échelons ont des compétences par rapport aux structures de l'ESS ayant

<sup>367</sup> Plus particulièrement, les lois du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (par exemple, la loi MAPTAM qui renforce les compétences des communes en mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local), fixant le statut des métropoles au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ont eu une influence importante dans la décentralisation de certaines attributions, notamment en ce qui concerne les politiques environnementales.

des activités sociales, solidaires, de défense de l'environnement et du cadre de vie. Ces échelons correspondent également à une structuration des organismes de représentation du secteur de l'ESS, comme le Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) ou les Chambres Régionales d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), elles-mêmes rassemblées au sein d'un conseil national (CNCRES).

La ville de Grenoble regroupe une grande diversité de structures de l'ESS (Artis, Demoustier, Puissant, 2009, p.19). Leur pluralité ainsi que leur hétérogénéité permettent d'observer de nombreuses configurations de réseaux locaux. En effet, Grenoble est à la fois une ville de haute technologie, mais aussi un espace où prolifèrent des initiatives liées à la décroissance, au retour à la terre et à la frugalité, généralement liées à des problématiques de préservation de l'environnement. En tant que ville étudiante, elle est la scène d'un militantisme très actif et sa population témoigne d'un vif intérêt pour de nombreuses formes d'expérimentations d'économie alternative basées sur la proximité.

Les structures de l'ESS peuvent d'ailleurs tirer profit de la structuration métropolitaine par le biais de la mobilité<sup>368</sup> qu'elle induit et des opportunités ainsi gagnées permettant de profiter de différentes « offres » de soutien proposées par les communes. Ce comportement, qu'on pourrait qualifier d'« opportuniste », révèle les concordances ou les dissonances apparentes ou réelles entre les objectifs politiques portés par les organisations et les élus locaux. En effet, l'analyse de l'implantation de structures, souvent soutenue par les pouvoirs publics, dans des quartiers prioritaires dans un objectif de renforcement du lien social ou d'intégration doit mener à une réflexion sur le sens parfois divergent que les différents acteurs prêtent aux logiques sociales et solidaires. Cette problématique concernant le choix du terrain renvoie déjà à une analyse des relations entre les proximités géographique et institutionnelle. Le prisme territorial permet de révéler certaines utilisations de l'espace ; les flux et les sites d'appartenance choisis se chargent alors d'un attachement symbolique.

Une question reste cependant encore sans réponse : pourquoi restreindre l'analyse à la métropole de Grenoble alors que des villes à proximité, comme Lyon, Voiron ou Chambéry, pour n'évoquer que celles sur lesquelles une brève prospection a été effectuée et qui sont en relation avec le territoire choisi, sont tout aussi intéressantes du point de vue du tissu d'organisation et de dynamiques de l'ESS ? Certes, le découpage territorial choisi pouvait laisser de côté certaines nuances de structurations de réseaux interterritoriaux, car de

---

<sup>368</sup> Grâce au réseau de la Société d'économie mixte des transports publics de métropole grenobloise (Sémitag) regroupant un système de navettes, bus et tramways, ainsi qu'un système permettant de voyager par le train entre toutes les gares de la métropole grenobloise avec un ticket de bus créé en collaboration avec la SNCF.

nombreuses organisations observées ont des relations fortes avec les territoires alentour. Aussi, les biais qui pouvaient subsister en raison de la délimitation spatiale ont été pris en compte et corrigés en englobant ponctuellement dans l'analyse des territoires adjacents à la métropole grenobloise et en la replaçant en tant qu'entité urbaine dans le contexte des espaces ruraux qui l'entourent. D'autres exemples seront parfois pris sur le territoire français ainsi que sur le territoire du Québec (travail court sur le terrain effectué en 2016), complétés par des observations pertinentes retenues dans les travaux existants. En effet, comme cela a été mentionné plus tôt, nombreuses initiatives françaises analysées dans ce travail sont nées outre-Atlantique et ont eu davantage le temps de s'y développer. Il est intéressant d'observer leurs trajectoires, bien que le cadre institutionnel où elles évoluent soit différent.

## **1.2. Cadre temporel**

En ce qui concerne le cadre temporel, les analyses des différentes formes de proximité en tant que dynamiques articulées et toujours en mouvement oblige à abandonner l'analyse statique, qui pourrait aussi être qualifiée de photographique, de la configuration territoriale. Au contraire, ces analyses orientent vers un cadre temporel qui s'inscrit plutôt dans la durée et qui permet de suivre l'évolution des structures. Pour reprendre les mots de Colletis et Pecqueur, c'est « le temps qui produit l'espace, et non l'inverse » (2005, p.67). Le travail d'observation sur le terrain de cette recherche a été mené sur une durée de cinq ans ; cela a permis d'avoir un certain recul par rapport aux processus analysés. En effet, certains projets de coordination entrepris en début de recherche se sont prolongés au-delà des échéances escomptées, d'autres sont apparus en cours de route et, enfin, certains ont été abandonnés au fur et à mesure. La dernière année de thèse a été nécessaire pour effectuer un travail de synthèse des informations accumulées, aussi, les observations participatives ont cessé. Cependant, quelques rencontres de vérification se sont avérées nécessaires. Le cadre temporel d'analyse a aussi été étendu au-delà de l'observation de terrain elle-même, puisqu'une partie du matériel documentaire rassemblé auprès des structures remonte au moins à la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, voire aux années 1990 durant lesquelles certaines d'entre elles ont été créées.

Enfin, le cadre temporel a aussi été influencé par la volonté de prendre en compte certains changements du contexte politique. Durant la durée de ce travail de recherche, il y a eu l'élection de Laurent Wauquiez en 2015 à la présidence du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (parti politique de droite Les Républicains, aussi appelé LR), ainsi que les élections présidentielles de 2017 avec l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron (parti

politique centre libéral En Marche !). Le conseil départemental est également passé sous la présidence du parti LR en 2015. La métropole et la ville de Grenoble ont cependant gardé une orientation de gauche, respectivement Parti Socialiste (PS) et Europe Ecologie Les Verts (EELV) aujourd'hui. Les transformations du paysage politique ont eu des répercussions sur de nombreux subventionnements reçus par les structures.

Dans la section suivante, il sera question des méthodes d'enquête choisies pour traiter d'un sujet très hétérodoxe et de données aussi bien qualitatives que quantitatives. En vertu de cette hétérodoxie, qui brouille les limites entre les préoccupations économiques et sociologiques, ce travail s'est tourné vers des méthodes pluridisciplinaires et une position proche de celle exprimée ci-après par Salvador Juan: « le chercheur peut et doit s'approprier le principe du pluralisme explicatif ou compréhensif, créer par ce que l'on nomme, sans le moindre mépris mais avec gourmandise, la « cuisine empirique », passer sans vergogne d'un procédé à un autre, s'autoriser l'emploi de techniques aucunement réservées à qui que ce soit » (1999, p.5).

## 2. Méthode d'enquête et récolte de données

La partie enquête, traitement des données et modélisation, vise à faire état des réalités de terrain dans toute leur complexité. En cela, la position adoptée est positive. Cependant, cette démarche n'est pas dénuée de tout engagement personnel, puisqu'elle cherche à distinguer des voies d'améliorations possibles dans les pratiques des structures et dans leurs relations avec les pouvoirs publics. En effet, la conviction retenue est que le « chercheur ne peut pas être dissocié du citoyen et ne peut pas être dissocié de la communauté humaine à laquelle il appartient »<sup>369</sup> (Laville, 2013). Cette idée est également avancée par Beaud et Weber lorsqu'ils postulent qu'un travail de recherche, dans ses méthodes et ses conclusions, est « l'instrument d'un combat à la fois *scientifique* et *politique* » (1998, p.8).

Cependant, il est nécessaire de préciser que cette thèse n'est pas une recherche-action, dans le sens où elle n'a pas pour vocation à participer directement au dépassement des difficultés de coordination liées à la proximité ou d'éviter des contraintes isomorphiques. Tout au plus, l'action a été de « faire avec » les acteurs, en limitant le plus possible le rôle intrusif du chercheur dans leurs processus décisionnels<sup>370</sup>.

---

<sup>369</sup> Cette citation provient d'une interview de l'auteur donnée à l'occasion du second séminaire "Les économistes et l'ESS", ayant eu lieu le 21 novembre 2013.

<sup>370</sup> Bien que le chercheur ait pu participer à certaines de ces décisions en tant que membre du groupe. L'analyse des activités permettra de présenter cette participation d'une manière plus détaillée.

C'est pourquoi, en plus d'une observation participative, ce travail repose sur des entretiens et une recherche documentaire auprès et en dehors des structures. Cette double approche a permis de vérifier la solidité des hypothèses émergeant des différentes formes d'investigation en les recoupant. Elle est présentée dans la sous-section (2.1). La difficulté principale a été de trouver une manière de traiter des informations de nature très hétérogène, ce qui a donné lieu à une grille d'analyse thématique permettant de traduire et de comprendre les différentes formes de proximité à partir des outils théoriques donnés dans la partie 2. Elle sera présentée dans la sous-section (2.2).

### **2.1. Un travail mêlant recherche documentaire, entretiens et observation participative**

Initialement, le travail d'enquête et de rassemblement d'information sur les structures de l'ESS proposant des alternatives fondées, au moins en partie, sur un fonctionnement de proximité et leurs réseaux, ne devait se baser que sur une série d'entretiens semi-directifs et une recherche documentaire. Cependant, il est vite devenu apparent que ces méthodes ne permettaient d'atteindre que les acteurs représentant officiellement les structures. Dans les cas où les structures avaient une équipe salariée, généralement de taille réduite, c'était cette équipe qui remplissait le rôle d'interlocuteurs premiers. La parole récoltée était alors relativement policée, très proche des supports de communication professionnels destinés à promouvoir les organisations. Or, l'importance des bénévoles et des usagers dans l'action, le militantisme et la prise de décision nécessitait soit une multiplication des entretiens dans l'espoir d'arriver à une certaine représentativité, soit un élargissement de la méthode d'enquête à une observation participative. La première méthode n'a pas été retenue en raison du manque de visibilité au niveau des membres des structures. Les équipes bénévoles, animées par les salariées, étaient très volatiles, ce qui aurait limité les rencontres à un noyau dur de participants réguliers et aurait laissé certaines dynamiques de côté. Dans les organisations où les rôles entre bénévoles et usagers sont relativement distincts, ces derniers auraient été encore plus difficiles à atteindre en raison de situations de fragilités économiques, sociales ou personnelles fréquentes. Pour les premiers interlocuteurs, la solution de facilité aurait été de nous orienter vers des bénévoles ou des usagers « modèles », déjà habitués à la prise de parole, ce qui aurait maintenu l'investigation dans un « parcours fléché » et faussé les résultats. Pour obtenir des informations plus informelles et pour éviter que les observés se méfient ou se protègent du « regard rapproché » du chercheur (*Ibid.*, p.7), il a été décidé de

participer de manière informelle aux différentes activités de certaines organisations en tant qu'adhérent. Bien entendu, pour éviter toute confusion, l'objectif de récolte d'information a été présenté de manière absolument transparente, voire répétée, généralement au moment des présentations avec chaque acteur rencontré. Les trois méthodes d'enquête, leurs qualités, leurs limites et la manière dont elles ont été appliquées sont présentées ci-dessous ; les entretiens semi-directifs (2.1.1), l'observation participative (2.1.2) et la récolte de matériaux documentaire de première et seconde main (2.1.3).

### **2.1.1. Les entretiens semi-directifs**

Le travail d'investigation a débuté avec une série d'entretiens ayant pour but de récolter des informations de base sur des structures proposant des alternatives économiques basées sur la proximité. Un guide d'entretien a été mis en place pour offrir un « cadrage, une grille destinée non pas à « enfermer », mais à caler [la conversation], à servir d'appui éventuel » (Juan, 1999, p.31). Ce guide permet notamment la comparabilité des résultats dans le cadre de l'enquête préliminaire. Il visait à obtenir des informations sur les thématiques de l'activité des structures (objectifs, composition des effectifs, ressources, public visé), la composition de leurs réseaux et les relations entretenues avec les autres secteurs de l'économie (particulièrement le secteur public en ce qui concerne la nature et le montant d'aides matérielles). Enfin, la question des difficultés potentielles que les structures pourraient rencontrer dans ces domaines et qui pourraient révéler un défaut de coordination a été le fil conducteur lors des différentes rencontres. Juan précise que si ce cadre est intéressant, le « chercheur doit rester en permanence ouvert aux spécificités imprévisibles du milieu qu'il observe, aussi [...] la meilleure grille d'observation est celle qui n'est pas utilisée...il en va de même, d'ailleurs, du guide d'entretien » (*Ibid.*). Dans le cadre de cette recherche, les enquêtés ont souvent répondu aux attentes de l'entretien sans qu'il y ait besoin de les relancer, ce qui a permis de récolter des informations qu'un cadre trop rigide de questions/réponses aurait exclues. Une précision est nécessaire quant aux moyens matériels de conduite de ces entretiens. Ils ont été menés dans de bonnes conditions en termes de temps de rencontre (au minimum une heure) et les rendez-vous ont été fixés dans les locaux des structures dans un espace privé<sup>371</sup> et calme sans toutefois donner lieu à un enregistrement audio (comme c'est souvent le cas pour les entretiens en sociologie et ethnographie), mais seulement à une prise

---

<sup>371</sup> Très ponctuellement, des entretiens téléphoniques ont été menés. Le premier avec Chloé Dudon, animatrice de l'AlliancePec Isère et de l'AMAP les Pouces Verts, le 10 mars 2014 et avec Magali Noblot, représentante du SEL des 3 Roses de Grenoble le 15 juillet 2016.

de note *in situ*. En effet, une certaine méfiance quant à l'utilisation d'un magnétophone a été ressentie par le chercheur et il n'était pas nécessaire, dans le cadre de cette enquête, de faire une analyse du discours individuel de chaque interlocuteur puisque l'échelle retenue pour l'étude a été celle des structures. Ce n'étaient pas les motivations individuelles que cette enquête visait, mais les capacités des individus à les exprimer dans le cadre institutionnel fournies par les organisations.

Ce travail a permis de formuler les premières hypothèses de cette recherche à partir des informations récoltées. Notamment, il a mis en lumière le fait qu'il existait une dissonance entre les objectifs des structures et celles de certains de leurs partenaires, que certaines organisations ayant pourtant des activités et des objectifs très similaires avaient peu d'interactions entre elles et qu'un certain nombre de difficultés communes entravaient leur action, comme la volatilité de la main-d'œuvre, du bénévolat ou des ressources matérielles. Enfin, ce travail a permis de bénéficier du réseau d'interconnaissance des interlocuteurs et de faire une première délimitation des réseaux, celle concernant les relations de proximité formellement entretenues. Néanmoins, cette approche a rapidement révélé ses limites. Le premier défaut a été celui de ne pas pouvoir atteindre certains types d'enquêtés. Pour reprendre les mots de Beaud et Weber « sur le terrain, on ne choisit pas ses enquêtés, ce serait même plutôt le contraire » (*Ibid.*, p.31). Il était également difficile d'appréhender des dynamiques informelles. C'est pourquoi il a été décidé d'avoir recours à une observation participative<sup>372</sup> auprès de certaines structures, idée qui a été chaleureusement accueillie par les enquêtés et leurs équipes après consultation.

### **2.1.2. L'observation participative**

Dans cette recherche, la méthode d'observation participative a été retenue pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le terrain n'était pas propice pour une simple observation de longue durée ; l'aspect convivial et communautaire des organisations aurait rendu la présence extérieure et scrutatrice d'un chercheur intrusive. Les structures, pour la plupart associatives et ouvertes à une adhésion libre sans obligation de participation, ouvraient, dans un premier temps, des possibilités d'observation directe des activités et, même, dans un deuxième temps, des processus décisionnels démocratiques. L'observation participative a permis d'obtenir des informations sur les activités et relations informelles des structures et d'approcher des acteurs

---

<sup>372</sup> Parfois également appelée « observation participante ».

parfois méfiants envers des personnes extérieures à leur organisation<sup>373</sup>, particulièrement dans le cas des membres en difficulté ou fragilisés. Pour reprendre les mots de Moussaoui, cette technique d'enquête « est particulièrement féconde dans les milieux où la parole absente ou convenue ne permet pas de dépasser le cliché et le stéréotype » (2012, p.32). Dans le cas présent, l'approche non utilitariste, ce à quoi l'enquête « va servir » (Beaud, Weber, 1998, p.100), et non normative du travail de recherche a joué en faveur de l'enquête puisque les acteurs interrogés ont été pleinement inclus dans son élaboration, pour mettre en avant leurs préoccupations concernant les structures et les différentes formes de proximité qu'elles entretenaient au sein des réseaux. Dans ce sens, « l'enquête [s'est] construit[e] à l'aide des enquêtés » (*Ibid.*, p.106). Cette approche a également permis de révéler certaines dynamiques, qu'il a été ensuite possible de lier aux institutions et conventions qui s'appliquaient de façon inconsciente aux acteurs et que ceux-ci n'auraient pas pu directement formuler dans le cadre d'entretiens. Néanmoins, elle interroge la place qui est celle du chercheur puisqu'elle brouille la limite entre observant et acteur et présente toujours le risque non négligeable de tirer des conclusions à partir de circonstances qu'il a lui-même contribué à créer. Cela a été pris en compte dans la démarche de participation, pour que des biais ne soient pas introduits dans les processus décisionnels au sein des structures, où pour caractériser les influences éventuelles que l'observation participative aurait pu avoir sur ceux-ci.

Le travail d'observation participative de longue durée a principalement été conduit auprès de deux structures associatives grenobloises ; un SEL et un jardin communautaire. Il a été complété par un travail plus ancien d'observation participative au sein de la coopérative de finance éthique la Nef. Ce travail, bien qu'il ait été conduit en 2010, permettait d'avoir des informations de première main. Chacune de ces structures a été le point de départ de découverte d'un réseau type. Enfin, il faut préciser qu'une asymétrie de résultat a subsisté, car aucune observation directe n'a été conduite auprès d'un quatrième réseau pourtant retenu, coordonné par la structure Ulisse38 puis pôle ALPEN (l'enquête s'est limitée à des entretiens et à une collecte de supports documentaires qualitatifs et quantitatifs). En effet, à la différence des autres structures, ce réseau est beaucoup plus professionnalisé et orienté vers le marchand. Il aurait donc été plus difficile d'y trouver une place active permettant l'observation. Des participations ponctuelles ont été également faites dans l'épicerie solidaire d'Eybens Les Amis du Zeybu et auprès du mouvement Alternatiba. Elles seront présentées en même temps que ces organisations.

---

<sup>373</sup> Cela est d'autant plus vrai si les personnes extérieures sont assimilées à des émissaires des autres secteurs de l'économie, publics ou lucratifs, pour des raisons qui seront évoquées ultérieurement.



La méthode d'enquête en soi consistait à tenir un carnet d'enquête dans lequel une grande partie des observations ont été consignées par la prise de notes *in situ* lors des fréquentes réunions comme des Assemblées Générales, des réunions du collège ou des conseils d'administration<sup>374</sup>. Dans de nombreuses situations, il a été cependant nécessaire de prendre des notes à posteriori pour pouvoir pleinement participer aux activités et partager des moments conviviaux. Les informations ont ensuite directement été reportées sur la grille de traitement de données élaborée présentée dans le point suivant.

### **2.1.3. La récolte de matériaux documentaire de première et seconde main**

Cette dernière méthode d'enquête est complémentaire aux deux autres. Elle a permis de rassembler des informations documentaires de première main, avec des documents produits par les structures et pouvant être de nature technique (comptes rendus d'AG, documents administratifs, documents comptables, etc.) ou communicationnelle (annonces et publications internes, chartes, newsletters, etc.). D'autre part, des documents de seconde main (articles scientifiques ou de presse) ont également été inclus pour compléter l'analyse par des points de vue extérieurs. Ces informations ont permis de constituer des synthèses<sup>375</sup> non thématiques de l'étude de terrain (cf. Annexe 4) qui ont permis de renseigner la grille de traitement des données là où des informations restaient manquantes en raison des asymétries existant entre les observations et les documents fournis par les différentes structures et réseaux étudiés.

Les différentes méthodes d'enquête, bien que formant plusieurs phases distinctes de recherche, se sont chevauchées. Par exemple, bien que les entretiens semi-directifs ont principalement constitué la phase exploratoire du travail de recherche, que les observations participatives ont nourri la phase d'accumulation (durant laquelle ont été émises les premières hypothèses), le travail de recherche documentaire s'est fait tout au long de l'enquête et certains entretiens ont même été menés durant les phases de remise en cause, de réorientation et de vérification.

La très grande quantité de matériau récolté durant le travail d'enquête a été à la fois un incroyable atout pour comprendre les mécanismes à l'œuvre sur le terrain, mais également un sérieux obstacle à surmonter. En effet, l'abondance d'informations et leur nature hétéroclite ont rendu nécessaire la mise en place d'une grille de traitement et de lecture.

---

<sup>374</sup> Cette liste est non exhaustive, il est arrivé que des réunions impromptues s'organisent ou que des moments conviviaux donnent lieu à de petits rassemblements pour discuter d'un sujet précis.

<sup>375</sup> Comme cela a été conseillé par Beau et Weber (1998, p.69).

## 2.2. Traitement des informations : une grille de lecture par forme de proximité

Les observations récoltées sur le terrain ont été réparties thématiquement, ce qui a permis de créer plusieurs grilles de lecture. Des synthèses du traitement de certaines informations sont consultables sous forme de tableaux dans l'annexe 3 de ce travail. Les structures y sont présentées au sein de leurs réseaux respectifs.

La première grille de lecture regroupe des informations générales permettant de se familiariser avec les structures et leurs activités. Sans contextualisation, ces informations ne permettent pas de caractériser les différentes formes de proximités. Les informations ainsi récoltées sont : le nom de la structure, la date de sa création, son ou ses activité(s) principale(s) et son statut juridique. Enfin, des coordonnées de contact avec les structures (téléphone, courriel et site Internet) ont été systématiquement rassemblées, puisque l'observation a donné lieu à des échanges répétés avec divers interlocuteurs.

La seconde grille de lecture renseigne sur des caractéristiques de la proximité géographique. Les informations se répartissent en deux catégories. L'une permet de mesurer la distance métrique séparant les structures. Elle informe sur le lieu d'implantation des structures : la commune au sein de la métropole, l'adresse exacte et si la structure fait partie d'un site de production organisé. L'autre permet d'avoir une appréciation du temps que nécessitent les échanges entre elles, avec des informations sur les possibilités de déplacement (existence d'infrastructures de transport : tramway, bus, voiture, bicyclette et train) et de communication (utilisation des NTIC : site Internet contenant un système de messagerie, de conversation instantanée ou de forum ou utilisation de réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter<sup>376</sup>). Enfin, un dernier critère a été rajouté en relation avec la proximité géographique ; celui de l'appartenance ou non des structures à un site. Cette notion de site fait référence à un lieu favorisant la présence de structures ayant des caractéristiques communes. Il peut s'agir d'une pépinière d'entreprises, d'un pôle entrepreneurial, etc. Ce caractère dénote une volonté de créer des possibilités de synergies, mais ne peut pas, à lui seul, indiquer que celles-ci se font sur la seule base de la contiguïté. À partir de ces informations, des cartes ont été élaborées pour montrer les différentes répartitions de chaque réseau circonscrit sur le territoire. Combinées aux perspectives des autres formes de proximité, elles peuvent expliquer certaines relations de collaboration, de dépendance et même d'antagonisme entre les différents acteurs.

---

<sup>376</sup> L'étude s'est limitée à ces deux plateformes, en raison du fait qu'elles sont le plus largement utilisées par les structures étudiées et qu'elles sont un support de communication courant pour les associations et les réseaux militants en général.

La troisième grille de lecture est la plus qualitative et descriptive. Elle donne des informations sur la manifestation des différents registres de justification au sein des structures et permet donc de mettre en lumière des unités ou des dissensions institutionnelles. Les indicateurs définis dans la partie théorique sont mis à contribution pour traduire la présence de logiques de justification correspondant à chaque cité retenue. Chaque information acquiert ainsi une signification dans le cadre de l'économie des conventions<sup>377</sup>. Les indicateurs retenus sont présentés dans deux tableaux ci-dessous. Le premier regroupe ceux caractérisant principalement les normes et les valeurs du système capitaliste néolibéral (figure 14). La présence de ces logiques est généralement signe d'un certain degré d'isomorphisme avec ce système, dont le degré sera à évaluer en les mettant en rapport avec le poids des autres cités dans les structures.

Figure 14 : indicateurs des logiques économiques standards (source : auteure)

Cité	Indicateur
<b>Industrielle</b>	L'organisation a pour objectif de rendre les êtres et les choses productives.
	Il existe des tensions entre les autorités techniques, professionnalisées et standardisées et la base militante et bénévole de la structure.
	Il existe des procédés d'évaluation de la performance au sein de l'organisation.
<b>Marchande</b>	Des logiques de profit à titre individuel ou collectif sont à l'œuvre dans l'organisation.
<b>Par projet</b>	L'organisation participe directement ou indirectement à un processus de flexibilisation des différents marchés.

Le second tableau présente les indicateurs des cités qui ne sont pas directement liées au système dominant (figure 15). Cela ne veut bien entendu pas dire qu'elles ne peuvent pas être présentes au sein de firmes lucratives ou d'organisations publiques, mais leur importance au sein de l'ESS donne souvent une identité spécifique aux structures en rupture avec le système dominant.

<sup>377</sup> Cette signification sera argumentée au cas par cas en vertu de la nature éminemment qualitative et protéiforme des informations.

### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

Figure 15 : indicateurs des cités généralement marginalisées par le système dominant mais souvent présentes au sein de l'ESS (source : auteure)

Cité	Indicateur
<b>Domestique</b>	Mise en place d'une vie communautaire renforçant l'intimité et le sentiment d'appartenance des membres.
	Fonctionnement de la production et de l'échange basé sur la réciprocité ou le don <sup>378</sup> .
	Les hiérarchies internes sont renforcées par des traditions entretenues au sein des organisations.
<b>Inspirée</b>	L'organisation offre des espaces dédiés à l'expression de l'inspiration et de la spiritualité.
<b>De l'opinion</b>	La célébrité est valorisée au sein de l'organisation.
<b>Civique</b>	Des processus de délibération collective et de décision démocratique sont mis en place dans l'organisation.
	L'organisation est intégrée dans la gouvernance locale.
<b>Libertaire</b>	Contestation des cadres légaux et normatifs auxquels les organisations sont soumises (principalement les institutions liées aux pouvoirs publics et au secteur lucratif) au profit de libertés effectives et de l'autodétermination.
	Les situations d'épreuve laissent la possibilité aux acteurs de faire valoir tous les registres de justification.
<b>Verte</b>	Les éléments naturels non-humains et les générations humaines futures accèdent à la dignité et les décisions sont prises en les incluant dans la justice et la grandeur.

Enfin, la quatrième grille de lecture peut être scindée en deux parties. La première partie cherche à mettre en lumière les caractéristiques organisationnelles pouvant favoriser ou freiner les rapprochements entre structures. Elle s'appuie sur les points d'analyse suivants, qui avaient été fournis dans la partie 2 ; la prise en considération de la taille des structures, la nécessité au sein de l'ESS de faire valoir des processus décisionnels démocratiques parfois très horizontaux, la prise en compte de la manière dont les structures se financent (et particulièrement si elles ont un volet marchand), le poids d'une main d'œuvre bénévole qui n'existe pas dans les autres secteurs de l'économie et peut être source d'instabilité pour les structures de l'ESS ou d'une certaine défiance envers les autres secteurs qui pourraient

<sup>378</sup> Au sujet de cet indicateur, il faut toutefois être prudent dans l'interprétation. En effet, la notion de don est ambivalente. Comme le souligne Bourdieu, l'acte peut être vécu comme une attente différée d'un contre-don (1992-1993, p.35) mais également et paradoxalement, sa valeur peut être remise en question pour cette même raison. L'auteur cite Derrida pour lequel toute réciprocité d'un don, même en tant que reconnaissance symbolique ou valorisation personnelle, annule la portée généreuse de l'acte (*Ibid.*, p.21). Cette ambivalence peut être retrouvée dans la « tradition religieuse [dans la] réflexion sur le problème de sainteté » (*Ibid.*, p.22) ; l'acte désintéressé quasi-universellement connoté comme bon du don peut être lié à la cité inspirée et à l'idée de se débarrasser de possessions matérielles pour atteindre un niveau spirituel supérieur. Il est fréquent que de tels comportements se retrouvent dans des structures d'ESS et ils seront ultérieurement décrits.

vouloir profiter de cette main-d'œuvre gratuite et, enfin, l'intensité technique et capitaliste de l'activité productive. La problématique principale d'une analyse de la proximité organisationnelle au sein des réseaux de proximité est d'« élaborer une méthode analytique qui puisse restituer les boucles rétroactives unissant projet et fonctionnement. » (Laville, Sainsaulieu, 2004, p. 73). L'idée est, d'une part, de mettre en lumière les éléments facilitant la coopération interstructurelle et ceux qui peuvent la freiner.

C'est pour cela que la seconde partie énumère les partenariats que les structures lient à titre individuel, que ce soient les réseaux formels sur lesquels les structures n'hésitent généralement pas à communiquer, ou les réseaux plus informels et reposants parfois sur des logiques déviant de celles entretenues dans les rapprochements principaux. La nature de ces relations est également explicitée (simple publicité réciproque ou communication commune, participation à des événements ponctuels, mutualisation de moyens, mise en place permanente de services ou prestations communes ou, enfin, fusion progressive de deux ou plusieurs structures). Les disparités entre les deux dynamiques donnent souvent de précieuses indications quant aux tensions et aux pressions isomorphiques que l'ESS peut subir. Des structures peuvent, par exemple, faire partie de réseaux dont elles sont dépendantes pour leur survie financière et leur imposant des logiques marchandes, industrielles ou par projet, tout en entretenant un volet plus alternatif et moins visible, réorientant ainsi des ressources vers des pratiques plus subversives. À partir de ces points d'analyse organisationnelle au sein des structures, une modélisation des relations de proximité interstructurelle a été faite et des réseaux types ont été identifiés.

En résumé, ces grilles de lecture permettent d'acquérir une connaissance profonde des structures et des réseaux étudiés. Elles donnent les moyens de traduire les circonstances menant à la création de certains liens interstructurels, que ce soit sur la base d'opportunités offertes par la proximité géographique, sur la base d'un certain nombre de valeurs et d'objectifs politiques ou sur une base plus pragmatique, ou les rapprochements organisationnels se font sous des influences externes aux structures ou simplement en raison de la compatibilité de leurs modes de gestions.

Avant de passer au chapitre présentant concrètement les observations de terrain et la modélisation des relations de proximité, il reste à expliquer les étapes qui ont mené à choisir certaines structures de l'ESS plutôt que d'autres et à délimiter leurs réseaux.

### 3. Prospection auprès de structures alternatives de la métropole grenobloise

Dans le cadre de ce travail de recherche, la prospection effectuée sur le terrain est initialement partie d'un intérêt pour des structures ayant connu une certaine médiatisation depuis les années 1990 et étant souvent désignées comme représentatives des NMS et d'un certain renouvellement contestataire anticapitaliste au sein de l'ESS. Elles ont déjà pour la plupart été évoquées dans la première partie historique de cette thèse, mais il est possible d'en citer ici quelques-unes ; les circuits courts (AMAPS, épiceries solidaires, etc.), les organisations permettant une réappropriation citoyenne des espaces de vie (jardins communautaires, collectifs d'habitants, etc.), mais aussi des modes de production et les règles de l'échange (microcrédit, finance citoyenne, monnaies locales et communautaires, etc.). Il est difficile de répertorier exhaustivement ces organisations, car elles sont dans un état de foisonnement et d'effervescence permanent. La rapidité avec laquelle elles se créent, disparaissent, se transforment ou même fusionnent rend difficile leur catégorisation et leur suivi. Tout du moins, est-il possible de dire qu'il s'agit en grande majorité d'associations qui ont comme spécificité d'avoir une forte dimension institutionnelle, ce qui rend l'étude des relations de proximité institutionnelle qu'elles entretiennent d'autant plus importante. Pour reprendre les mots de Laville et Sainsaulieu, l'association n'a au départ « d'autre raison d'existence que les préoccupations que partagent ses membres ». (2004, p.37). L'observation de l'articulation entre la proximité institutionnelle et les autres formes de proximité, particulièrement la proximité organisationnelle, est vitale pour comprendre si les engagements vis-à-vis de ces préoccupations initiales (les « alternatives » proposées) sont respectés. Par ailleurs, cette recherche a particulièrement ciblé des associations qui avaient encore relativement peu été étudiées dans le cadre de la discipline économique. Certaines études hétérodoxes avaient déjà été menées, mais restaient peu nombreuses, ce qui s'explique principalement par le fait qu'il existe moins d'outils analytiques hétérodoxes permettant de traduire les fortes dynamiques non marchandes et sociales, qui y ont cours. Enfin, les structures ont été choisies en raison de leur apparent ancrage naturel dans le territoire et les dynamiques de proximité locales. Semblant être un sujet d'analyse tout indiqué pour l'économie de la proximité, ces structures sont d'autant plus intéressantes que dans les faits, leurs positionnements entre le local et le global sont extrêmement complexes. Entre opposition et dépendance, elles reflètent finalement la relation ambiguë qu'elles entretiennent avec la mondialisation et le paradigme économique dominant.

Aussi, le choix a été fait de ne retenir dans l'étude que les structures répondant au critère de déploiement de stratégies de coordination locales et de mise en proximité sur les bases suivantes ;

- Les stratégies d'utilisation de la proximité devaient être représentatives des positions adoptées à plus grande échelle par les mouvements alternatifs de l'ESS ;
- Elles devaient être spécifiquement pensées pour répondre à des principes institutionnels présentés comme subversifs.

La sélection s'est déroulée en deux temps. La première étape a été de prospecter auprès d'un grand nombre de structures pour profiter de leur connaissance du terrain (3.1), puis n'en sélectionner que quelques-unes, correspondant à des réseaux types, à partir d'un certain nombre de critères qui vont maintenant être présentés (3.2).

### **3.1. Phase de prospection au sein des réseaux alternatifs de l'ESS**

La sélection des structures a débuté par une étude des initiatives ayant été popularisées en raison de leur portée subversive au cours des dernières décennies et/ou ayant fait l'objet d'une amorce d'intérêt scientifique dû à leur fonctionnement basé sur la proximité. En un mot, l'idée était de partir des organisations les plus connues pour bénéficier de leur expertise de terrain et étendre progressivement le domaine de recherche. Sur la métropole de Grenoble, plusieurs plateformes médiatiques dédiées à des initiatives citoyennes et solidaires ont guidé ce travail de prospection. Par exemple, il est possible de citer les médias locaux engagés et associatifs Ici-Grenoble<sup>379</sup> et Alpes Solidaires ou la délégation grenobloise du mouvement citoyen de lutte contre le dérèglement climatique Alternatiba<sup>380</sup>.

Tout d'abord, en 2014, le mouvement des PTCE jouissait d'une médiatisation particulièrement importante, permise par un appel à projet gouvernemental et le passage de la loi-cadre de l'ESS de la même année. La prospection de terrain s'est donc naturellement orientée vers une organisation qui pourrait être représentative de ce mouvement. Philippe Henry énumère, dans un article de 2015 quelques caractéristiques des PTCE. En plus de l'impératif de mixité économique, les PTCE doivent se concentrer sur une filière ayant une

---

<sup>379</sup> Engagement présenté par la structure comme étant contre les « inégalités sociales, les discriminations, les dégradations environnementales, les catastrophes industrielles, l'épuisement des ressources ou le renforcement des oligarchies » <http://ici-grenoble.org/infos/page.php?id=518>

<sup>380</sup> Des structures alternatives grenobloises sont ainsi thématiquement répertoriées sur leur site à l'adresse suivante : <https://alternatiba.eu/grenoble/programme-de-septembre/les-alternatives/> et sont conviées à participer à de nombreux événements locaux leur donnant ainsi de la visibilité.

forte valeur ajoutée sociale, solidaire ou environnementale (p.7), que la majorité des structures regroupées soient de petite taille<sup>381</sup> et qu'il y ait une prévalence du statut associatif (*Ibid.*, p.9). Dans un premier temps, un PTCE primé du nom d'Entrepreneurs Solidaires du Centre Isère a été approché via un entretien mené au sein d'une de ses structures membres ; une association de production agricole en circuit court et d'insertion nommée le Jardin de la Solidarité<sup>382</sup> dans la ville de Moirans. Cet entretien, bien qu'ayant fourni des informations précieuses sur les PTCE, n'a pas amené à retenir ce PTCE dans le cadre de cette étude, car il ne faisait pas partie de l'agglomération grenobloise, mais de celle du pays voironnais. À Grenoble, c'est le PTCE d'insertion en devenir Ulisse38<sup>383</sup> qui a été approché via un entretien avec Laurent Pinet, son directeur général en mai 2014. Ce PTCE a été choisi non seulement en raison de son ambition de rejoindre un jour le mouvement, mais également en raison des obstacles potentiels qu'il avait pu rencontrer dans le cadre de ce projet.

Simultanément, des prises de contact ont été effectuées avec des membres de plusieurs structures locales alternatives, généralement sous statut associatif. Ces premiers éléments d'enquête devaient révéler différentes configurations de la proximité et la recherche d'éventuelles logiques communes à leur fonctionnement. C'est pourquoi une grande variété de domaines de production a été incluse (culture et éducation, activités sociales et solidaires, environnement), comme il est possible de le voir représenté dans un tableau synthétique ci-dessous (figure 16). Une présentation de ces structures et un récapitulatif du calendrier des entretiens sont présentés dans le tableau ci-dessous<sup>384</sup>.

---

<sup>381</sup> Pour citer Henry, « Les cas observés relèvent massivement du regroupement de microentreprises » (2015, p.8), définition qu'il renvoie à la nomenclature fixée par le Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique définit les microentreprises comme celles occupant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires par an ou le bilan est inférieur à 2 millions d'euros. Cette définition reprend et précise donc ce qu'on entendait préalablement par très petites entreprises (TPE).

<sup>382</sup> Cette structure fait plus largement partie du réseau national associatif français de Jardins de Cocagne créé en 1991 (existant depuis 1978 en Suisse), précurseur en Europe des courants d'agriculture de proximité, se rapprochant du fonctionnement des AMAPs en y ajoutant un volet social.

<sup>383</sup> Deviendra en 2016 Pole ALPEN sur lequel on reviendra plus tard.

<sup>384</sup> Des résumés des entretiens sont disponibles dans des synthèses non-thématiques de l'étude de terrain en annexe 4.



### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

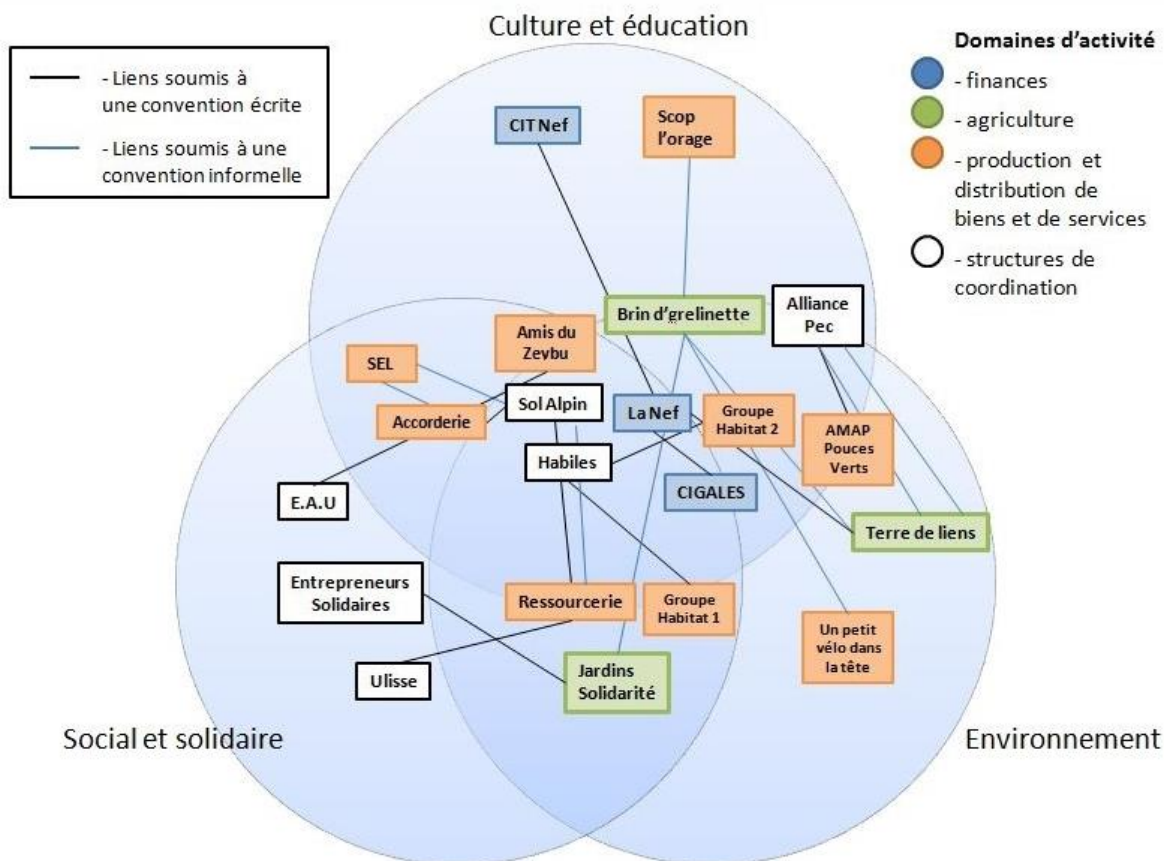
Figure 16 : Série d'entretiens prospectifs effectués de 07/20/2013 à 09/23/2015

Structure	Activité	Interlocuteur	Date de l'entretien
Jardin de la Solidarité	Chantier d'insertion créé en 1996 (approuvé par CDIAE : Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique). Les activités sont centrées autour de la production agricole biologique et la distribution en circuit court.	Responsable salariée : Carole Vinatier-Samba	10/03/2014
Brin d'Grelinette	Jardin communautaire et pédagogique. L'activité productive principale est l'agriculture urbaine.	Responsable salariée : Lénaïg Gard	05/02/2014
AlliancePEC Isère / AMAP Pouce Verts	Circuit court de distribution de produits alimentaires.	Animatrice salariée : Chloé Dudon	10/03/2014
Ulisse 38	PTCE.	Laurent Pinet	06/03/2014
Habiles	Promotion de l'habitat collectif.	Benedicte Leroy	21/03/2014
Amis du Zeybu	Epicerie solidaire avec monnaie interne aux objectifs très transversaux (maintien de la vie communautaire, solidarité avec les fournisseurs locaux de produits alimentaires et avec les populations locales défavorisées, protection de l'environnement, etc.).	Président de l'association Jean-Jacques Pierre	11/03/2014 observation participative d'un marché le 25/03/2014
SEL de Grenoble	Echange de biens et de services sur le modèle d'une monnaie communautaire basée sur le temps.	Membre du comité	20/07/2013
SEL des 3 Roses		Membre du comité	14/05/2014
RERS de la Villeneuve	Echange de connaissances sans système de comptabilisation des prestations offertes.	Employé du CCAS	06/05/2014
RERS Berriat		Employé du CCAS	06/08/2014
Accorderie	Echange base temps et services, volet social renforcé.	Employé de l'accorderie	29/04/2014 et 23/09/2015
SOL Alpin	Monnaie Locale visant à promouvoir des commerces à forte valeur ajoutée sociale, solidaire et environnementale.	Olivier Truche	07/03/2014
SCOP l'Orage	Education populaire.	Employé de la SCOP	02/09/2014
Coopérative de finance éthique la Nef	Banque éthique (groupe local approché plus tard dans le processus de recherche).	Victor Grange	14/02/14

Lors des entretiens, ces structures ont donné des informations sur leurs modes de fonctionnement et les relations de proximité qu'elles entretenaient. Elles ont également permis une prise de contact avec leurs partenaires immédiats (généralement par courriel ou téléphone), sans toutefois mener à des entretiens formels. C'est notamment le cas de l'organisation Eybens Accueil Urgence (E.A.U) qui travaille en partenariat avec les Amis du Zeybu, Terre de Liens, qui est partenaire de la Nef et, indirectement, des AMAPs de Grenoble via ses liens avec Alliance Paysans – Écologistes – Consommateurs (PEC) et, enfin, des Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES) de Grenoble, qui ont été étudiés via les contacts qu'elles entretiennent localement avec la Nef. Le

schéma présente ces différentes initiatives, tout en fournissant un premier aperçu de la diversité des relations formelles et informelles qu'elles entretiennent entre elles (figure 17).

Figure 17 : Domaines d'activités et réseaux formels et informels révélés par la phase prospective de la recherche de terrain (source : auteure)



### 3.2. Délimitation des réseaux retenus

Pour diverses raisons, certaines de ces structures n'ont pas été retenues pour une analyse approfondie dans le cadre de cette thèse. Premièrement, la structure Habiles n'a pas été retenue, car son activité est davantage tournée vers un travail de *consulting* auprès de groupes d'habitants, qu'elle accompagne dans des projets d'habitats groupés privés, que vers une logique de subversion et de militantisme basée sur l'inscription dans des réseaux locaux. Cependant, son organisation, constituée de groupes locaux autonomes, a permis de faire écho à des observations auprès d'autres structures, par exemple la Nef, qui utilisent un principe similaire de délégation de pouvoir à de petits groupes autonomes. Deuxièmement, les AMAP ont été mises de côté dans l'étude en raison du très grand nombre de travaux de recherche existant déjà sur ce type de circuit court. Toutefois, les travaux déjà effectués pourront être utilisés, notamment en relation avec les observations faites auprès d'autres types de structures

pratiquant des formes alternatives de production et de distribution alimentaire. En troisième lieu, l'épicerie solidaire les Amis du Zeybu, bien qu'ayant un mode de fonctionnement extrêmement original basé à la fois sur l'idée de circuit court et de monnaie communautaire<sup>385</sup>, n'a pas été retenue, car son fonctionnement était très centré sur la commune d'Eybens et plus particulièrement sur son quartier des Maisons-Neuves. Bien que cette structure ait des partenaires publics et privés, elle n'entretient pas un réseau important avec d'autres structures de l'ESS à l'échelle de la métropole. Néanmoins, son fonctionnement est relativement unique en France et elle mériterait d'être étudiée individuellement. Les informations récoltées auprès de cette structure ont cependant fait écho à certaines dynamiques présentes au sein d'une autre structure ; l'association Brin d'Grelinette, et ont donc été mobilisées lors de l'analyse de son réseau. Enfin, quatrième, la structure d'éducation populaire SCOP l'Orage n'a pas été retenue en raison de sa stratégie d'implantation géographique. En effet, la structure n'a pas vocation à limiter son action à la métropole grenobloise, ce qui, si elle reste intéressante du point de vue de la subversivité, la rend moins pertinente en ce qui concerne l'analyse de fonctionnements de proximité. Cependant, la rencontre avec cette structure a permis de se familiariser avec des principes d'éducation populaire et de mettre en lumière l'importance de la pédagogie au sein de tous les réseaux. En effet, la plupart des organisations militantes de l'ESS ont au moins une approche informative, voir même la volonté de former le public qu'elles ciblent à des valeurs et des pratiques sociales, solidaires et/ou écologistes, en plus de leur activité principale. Il s'agit là d'un enjeu important des processus de transformation institutionnelle.

Enfin, il est à noter qu'une série d'entretiens ont été menés à la demande de la direction de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), qui est l'un des partenaires principaux du SEL de Grenoble ainsi que le lieu de son siège. L'objectif était d'évaluer les possibilités de synergies entre les différentes structures hébergées dans ses locaux<sup>386</sup>. Bien que n'ayant initialement pas de lien direct avec le sujet de la recherche, ce travail a constitué une opportunité pour connaître le fonctionnement interne d'un site regroupant plusieurs structures de l'ESS et de révéler certaines problématiques communes, notamment en lien avec les politiques des différents échelons de l'agglomération. Ils n'ont en revanche pas donné lieu au

---

<sup>385</sup> Cette structure a notamment été Lauréate de l'appel à candidatures du village de l'innovation sociale dans le cadre des états généraux de l'ESS en 2011.

<sup>386</sup> Cette enquête devait mener à un travail d'animation et de mise en synergie des structures par une personne embauchée sous le statut de service civil qui aurait pu profiter du travail de prospection. Cependant, l'embauche n'a pu se faire faute de moyens.

projet de rapprochement inter-structurel initialement prévu au sein de la structure, faute de moyens humains pour l'encadrer.

Le matériau informationnel récolté dans l'étape prospective de la thèse a été très riche et foisonnant. Après avoir éliminé un certain nombre de structures, il a fallu délimiter le maillage interrelationnel de celles qui ont été retenues, en veillant particulièrement à mettre en lumière les liens entre les différents réseaux. C'est en faisant appel aux acteurs qu'une démarche de prospection réticulaire a été mise en place. Grâce à des tâtonnements et à une immersion progressive dans l'ESS locale, des relations de proximité formelles et informelles ont ainsi été mise en lumière.

La première difficulté a été de poser des limites aux réseaux. En effet, la prise en compte de relations informelles ouvrait l'observation à des réseaux potentiellement illimités. Les structures associatives entrecroisent particulièrement leur action par le biais des bénévoles qui prennent part aux activités de plusieurs structures et font ainsi circuler des ressources et des informations. Aussi, le critère discriminant principal pour borner les réseaux a été l'existence de collaborations se traduisant en actes concertés entre structures. Les externalités positives liées à la circulation des acteurs n'ont pas été considérées comme suffisantes à elles seules. Les partenaires principaux des structures ont été les plus faciles à révéler ; généralement des organismes dont elles sont dépendantes financièrement, que ce soit par lien contractuel, de subventionnement ou de mise à disposition d'autres types de moyens matériels (locaux, terrains, etc.). Cependant, d'autres relations plus discrètes, et souvent profondément ancrées dans une volonté d'action plus politique, ont progressivement été révélées par l'observation participative de longue durée qui a été menée. Le fait que l'étude de terrain ait pu se prolonger sur une très longue période (de 2013 à 2018) a été un atout pour observer les fluctuations dans les relations de proximité formelles et informelles au cours du temps.

En résumé, les différents angles d'approches de l'enquête et sa durée ont permis de se familiariser avec une grande partie du tissu militant grenoblois. Des réseaux types ont été délimités. La méthode de traitement de la très grande quantité d'informations récoltées a permis d'attribuer une quantité suffisante de données pour renseigner sur chaque forme de proximité mobilisée par ces réseaux.

Le chapitre suivant va permettre, à partir de ce travail, de modéliser les réseaux en s'appuyant sur des schémas et des cartes et de faire ressortir les dynamiques alternatives ainsi que les pressions isomorphiques inhérentes aux différentes stratégies d'implantation territoriales.

## Chapitre 8 : Modélisation des stratégies de proximité

Ce chapitre restitue le long travail d'observation empirique et de récolte d'information. Il permet de témoigner, via des exemples concrets, de dynamiques à l'œuvre au sein de réseaux militants typiques au sein de l'ESS et présentant différents degrés d'opposition ou d'isomorphisme avec le paradigme dominant. Il s'agit non seulement d'un témoignage sur l'incroyable diversité des dynamiques locales, mais aussi un moyen de mettre en exergue des problématiques communes à tout le secteur. Beaucoup d'auteurs, parmi lesquels Serge Latouche, ont pointé les difficultés pour les alternatives à réellement remettre en cause le système capitaliste libéral, à « faire sortir le marteau économique de la tête » et de remettre l'économie au service de l'homme (2003, p.149). La relation à l'environnement local, ou autrement dit, le maillage des différentes relations de proximités géographiques, institutionnelles et organisationnelles semble être la clé de cette problématique. En effet, les impératifs quotidiens ont autant une incidence sur l'efficacité à long terme et le développement des structures que leurs valeurs et leurs projets initiaux. L'analyse du territoire, auquel les structures alternatives sont organiquement intriquées, révèle leur portée transformative ; les relations de proximité sont avant tout indicatives de la capacité à modeler l'espace socioéconomique et à s'inscrire, au même titre que les autres secteurs économiques, dans les processus de gouvernance. Tout particulièrement, l'articulation entre proximité institutionnelle et organisationnelle dans les réseaux révèle l'influence réelle de l'ESS sur la gouvernance locale, c'est-à-dire, sur le « cadre et les modalités institutionnelles de prise de décision sur le mode de développement territorial, à travers les débats publics, l'action publique et plus précisément la production des politiques publiques » (Demoustier, Richez-Battesti, 2010, p. 8). La modélisation des relations de proximité permet de constater sur quelles bases les synergies se créent dans ce secteur. Sont-elles « uniquement tournées vers la mutualisation des contraintes et des ressources en interne » (Pecqueur, Itçaina, 2012, p.61-62) ? Entravent-elles, ou au contraire, permettent-elles d'atteindre des objectifs politiques à plus grande échelle pour les structures subversives ?

La problématique sera de simplement dépeindre, réseau par réseau et point par point les différentes relations de proximité géographique, institutionnelle et organisationnelle et de faire ressortir les pressions isomorphiques autant que leurs forces subversives. Pour cela, le chapitre sera découpé en quatre sections, chacune dépeignant un réseau correspondant à un

modèle type de convergence que l'on retrouve régulièrement sur d'autres territoires en France et dans le monde.

La première section sera dédiée à l'analyse du réseau pôle ALPEN, un réseau représentatif du mouvement des PTCE en France. Ce type d'organisations étant aujourd'hui présentées comme figure de proue de l'innovation organisationnelle au sein de l'ESS, il semble important de décomposer chaque étape de son processus de convergence et de mettre en exergue les améliorations que le statut peut apporter pour que ce type de projet pèse davantage dans les processus de gouvernance et dans l'économie locale. La section permettra de constater qu'un certain nombre de pressions isomorphiques pèsent sur les structures qui en font partie. Elle permettra aussi de mettre en lumière des stratégies de contournement ou de résistance vis-à-vis des impératifs imposés par les acteurs du modèle économique dominant (1).

La deuxième section traitera de la stratégie originale d'implantation territoriale de la banque éthique la Nef. Celle-ci développe des stratégies alternatives d'enracinement de son activité sur tout le territoire français, tout en ayant atteint le statut de Banque, ce qui a nécessité de se conformer à un certain nombre de régulations très strictes et d'avoir une importante stabilité dans son modèle économique. Ce réseau est aujourd'hui une inspiration pour la finance éthique et, plus généralement, pour la diffusion de méthodes de management plus sociales et plus solidaires dans toute l'ESS ainsi que dans les secteurs public et lucratif. La modélisation permet d'observer ce phénomène de conciliation entre une très forte portée subversive et une progressive, mais importante montée en volume de l'activité (2).

La troisième section s'intéressera à un réseau qui conjugue de bonnes relations avec les pouvoirs publics via une implantation et une identité très localisée sur le territoire et un activisme important au sein d'un réseau informel assez vaste non seulement dans son secteur d'activité, mais également avec un très grand nombre de structures radicalement subversives vis-à-vis du système dominant. Il s'agit du réseau du jardin communautaire grenoblois Brin d'Grelinette ; représentatif de nombreuses dynamiques à l'œuvre dans les structures d'agriculture urbaine qui foisonnent aujourd'hui en France et dans tout l'Occident. Il témoigne du fait que dans les secteurs conventionnels de l'économie, et particulièrement dans le secteur public agissant à une échelle locale, il subsiste une diversité institutionnelle et souligne le fait que les réseaux organisationnels flexibles et de petite taille peuvent en réalité avoir un impact très important sur la société dans son ensemble, témoignant ainsi de modèles d'efficacité alternatifs (3).

Enfin, la quatrième et dernière section permet de modéliser le réseau extrêmement complexe d'interrelation entre les différentes formes de monnaies locales et/ou communautaires de la métropole grenobloise. En effet, ce réseau est caractérisé par un nombre conséquent de structures éparpillées sur tout le territoire, ayant parfois des activités très similaires, mais n'entretenant que des collaborations très superficielles. Dans plusieurs courants très militants de l'ESS, on retrouve des configurations similaires, avec des structures sur un même territoire qui font doublon, certaines soutenues par les pouvoirs publics et d'autres non, qui ne mutualisent que peu des moyens de production alors qu'elles ont de nombreux objectifs communs et une très forte volonté de transformer le paradigme économique dominant. Cette section est importante pour révéler, grâce aux outils de l'économie de la proximité et de l'économie des conventions, les raisons de cette situation. Elle permet également de soulever la question de l'efficacité d'une telle configuration, qui peut sembler contre-productive, mais pourrait se révéler plus adaptée à des activités subversives que d'autres formes de convergences plus familières et plus visibles (4).

### **1. Pôle ALPEN : un PTCE représentatif des pressions isomorphiques**

Avant d'aborder les questions relevant des stratégies de proximité de Pôle ALPEN, il est nécessaire de faire une rapide présentation du réseau et de ses différents membres. Il s'agit d'un PTCE dont la création effective a été établie en 2015, au bout d'un long processus de développement instigué par l'association Ulisse38. Cette organisation, qui est à l'origine du projet, oriente principalement les activités des structures qui la composent vers le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle de publics en précarité. C'est un GES, qui a commencé à se construire depuis 1985 et qui effectue le portage du réseau PTCE. Le pôle territorial en lui-même concentre spécifiquement son activité autour de la lutte contre la précarité énergétique et le chômage sur le territoire de la métropole grenobloise. L'analyse du réseau inclut donc à la fois les structures initialement membres d'Ulisse38, mais également un certain nombre d'organisations ayant rejoint la dynamique de collaboration au sein du PTCE, comme des organismes de recherche et de consulting (Grenoble INP, Régis Largillier, l'IEP de Grenoble, le Campus des métiers et des qualifications), des organismes publics (les CCAS de Grenoble ainsi que les différents échelons administratifs allant des communes à l'échelle nationale) ou des entreprises de l'économie lucrative travaillant dans le domaine de l'énergie (Schneider Electric, GEG, Sonergia, Rexel, EDF, Verelec technologie, Domtherm, Société Lesur).

La problématique de cette section est de déterminer quelles sont les valeurs liant le groupement à travers une analyse de la proximité institutionnelle et de voir dans quelle mesure ces valeurs, isomorphique ou hétéromorphiques, sont reflétées dans les liens de proximité géographique et organisationnelle.

Le déroulé de cette section sera un modèle repris dans toutes les modélisations de terrain et suivra dans l'ordre de présentation des différentes formes de proximité. La première sous-section montrera que la proximité géographique est ici orientée vers une large couverture du territoire (1.1). La seconde sous-section montrera que la structure s'appuie beaucoup sur le registre industriel et sur la cité par projet, ce qui la met dans une situation de proximité institutionnelle avec des organisations lucratives ou les pouvoirs publics manifestant souvent une volonté d'externaliser des responsabilités sociales, solidaires et environnementales (1.2). Enfin, la troisième sous-section traitera du réseau productif de la structure où la proximité organisationnelle est fondée sur le fait de se donner les moyens de nouer des partenariats avec de grandes entreprises puisque le PTCE a déjà, depuis sa récente création, subi un retournement politique de la part de la région qui l'a privé de certains subventionnements (1.3). Les différentes observations sont ensuite synthétisées dans la conclusion.

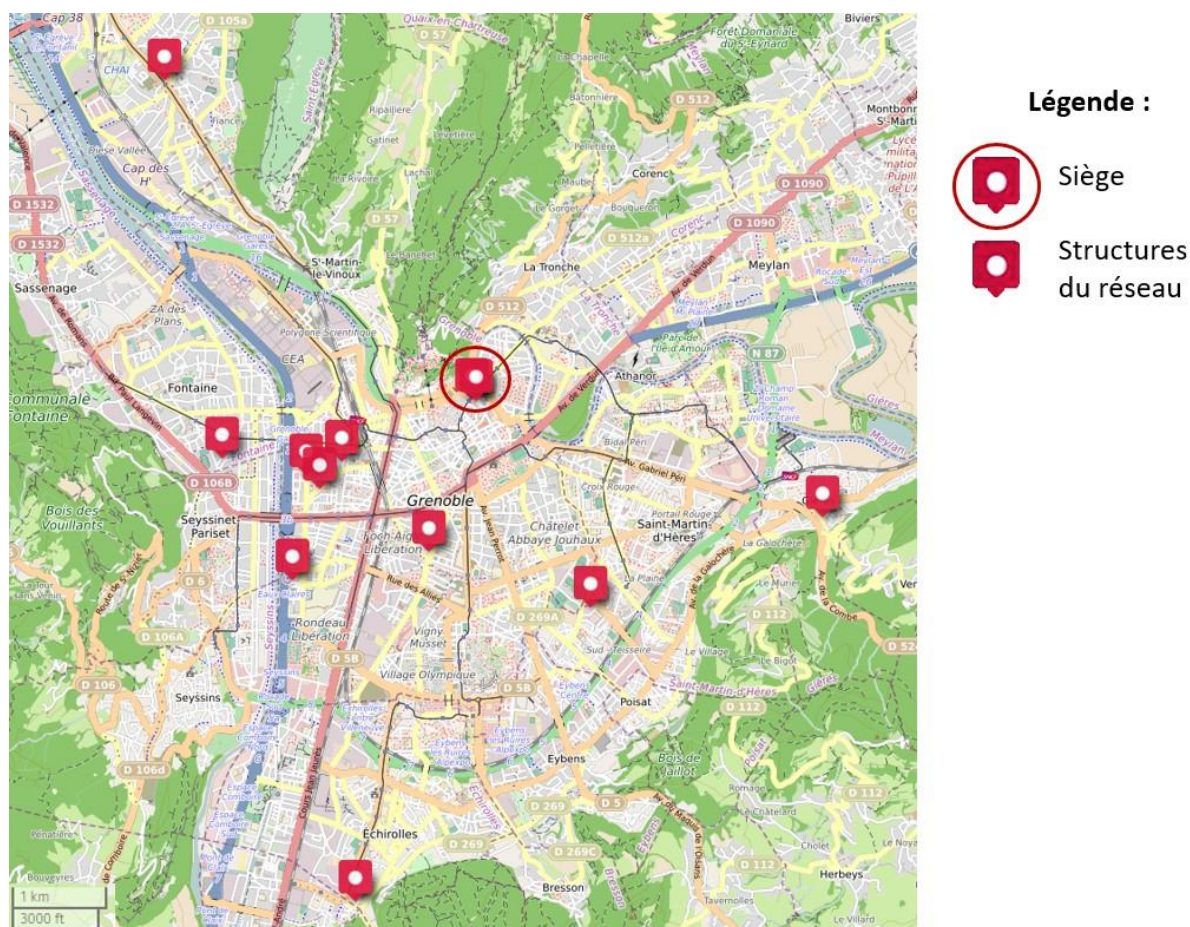
### **1.1. Une implantation géographique couvrant la totalité de la métropole grenobloise**

L'observation des membres du réseau PTCE Pôle ALPEN sur le territoire grenoblois montre une répartition relativement homogène sur tout le territoire. Cela est dû, d'une part, à une construction progressive du réseau d'Ulisse38, puis du PTCE, qui a amené des structures préalablement dispersées à coopérer puis à converger en partageant certaines ressources et en mutualisant certains services. Chaque structure a une histoire qui lui est propre, et des motifs d'ancrage de son activité dans différents quartiers, antérieurs à la collaboration dans le cadre du PTCE. D'autre part, cette dynamique est conservée et soutenue par le fait qu'il existe une réelle volonté de proposer une offre de services au sein des communes de toute la métropole, particulièrement dans le volet Services à Domicile, qui déploie des agences au Centre-Ville, dans le quartier Chorier Berriat, au sein de la commune de Fontaine et de celle de Saint-Egrève. La répartition peut être observée sur la carte ci-dessous (figure 18).



### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

Figure 18 : L'implantation des différents partenaires composant le PTCE pôle ALPEN (source : auteure)



L'observation de l'implantation géographique fait particulièrement ressortir quatre logiques, généralement liées et qui peuvent se recouper ;

- Les lieux où les structures exercent leur activité peuvent être choisis pour leur centralité et les avantages qu'ils confèrent pour atteindre les publics ciblés ;
- Ils peuvent être porteurs d'une forte symbolique liée à l'histoire du lieu et ainsi donner une identité reconnaissable à la structure ;
- Ils peuvent directement être le fruit d'une synergie avec un service social local ou une structure publique ;
- Ils peuvent être le résultat d'une opportunité d'installation spécifiquement orientée vers le rassemblement sur un même site d'une offre de biens et de services à caractères sociaux, solidaires ou écologiques.

La première logique d'implantation est celle qui consiste à rassembler plusieurs activités dans les locaux du siège, 1 rue Hauquelin, dans le quartier plein centre de Sainte-Claire les Halles. Il s'agit des activités de pilotage du pôle, de gestion d'Ulisse38 qui subsistent en son sein, le

siège administratif des activités solidaires (deux ensembles de structures ; Solidura et Grenoble Solidarité), ainsi que des activités d'insertion (Le Chantier, la liaison avec les services à la collectivité et Ulisse Intérim) et celles de l'association Soléni, qui travaille dans le domaine de l'énergie. Le quartier rassemble deux forces pour la structure. Tout d'abord, son accessibilité, puisqu'il est irrigué par de grandes voies de transport en tramway (trois des 5 lignes existant sur la métropole), en bus et qu'il est également proche des voies routières rapides traversant la ville ainsi que de plusieurs grands parkings. Il s'agit d'un quartier en partie piéton, dans lequel il y a beaucoup de passage, ce qui favorise l'information sur la structure (qui y fait d'ailleurs de l'affichage et de la publicité locale).

Le second avantage de cette implantation géographique est l'identité conférée à l'organisation par son implantation dans ce quartier. En effet, celui-ci a longtemps hébergé une population relativement pauvre et pouvait être considéré comme un quartier populaire (bien qu'il soit aujourd'hui en voie de gentrification). Ulisse38 a son siège dans ce quartier depuis plus de vingt ans, et fait donc intégralement partie de son histoire et participe à l'animer. Aussi, de très nombreuses structures d'ESS, également étudiées dans ce travail, y sont présentes. Notamment, plusieurs monnaies communautaires et locales (SEL, Cairn et un RERS), La Maison de la Nature et de l'Environnement (MNEI)<sup>387</sup>, la Nef et, enfin, certains partenaires du réseau d'agriculture urbaine auquel appartient Brin d'Grelinette. Dans un rayon de marche d'une dizaine de minutes, on retrouve l'association Accueil des SDF lié au réseau Un Toit Pour Tous<sup>388</sup>, l'association Diocésaine de Grenoble ainsi que de nombreux équipements publics. Cette logique d'implantation s'est également développée de façon naturelle pour d'autres branches du PTCE, qui ont une histoire personnelle forte. C'est par exemple le cas de la structure d'hébergement l'Oiseau Bleu<sup>389</sup>, des différentes Brocante de Mamie, ou de la Ressourcerie. Ces deux dernières structures faisant de la récupération et de la revente d'objets à destination de publics en difficulté.

La troisième logique d'implantation est liée au fait de profiter de la proximité d'un service public très localisé (généralement à l'échelle d'un quartier) dédié à des activités sociales. En effet, le siège de Pôle ALPEN, et préalablement d'Ulisse38, est à proximité de plusieurs structures à caractère social comme un centre social (les CCAS sont des partenaires officiels

---

<sup>387</sup> Cette structure créée en 1985 (soit la même année qu'Ulisse38 et alors que le quartier abritait une population bien plus pauvre, puisqu'il est en cours de gentrification depuis une quinzaine d'années). Cette structure est une association loi 1901 qui héberge 38 structures adhérentes (associations et sociétés coopératives) locales. Pour ne citer que celles qui seront de nouveau évoquées dans ce travail ; le SEL, l'Alliance PEC, Alternatiba, Brin d'Grelinette, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), etc.

<sup>388</sup> Association d'aide au logement pour les plus démunis.

<sup>389</sup> Qui a par ailleurs un réseau personnel très étendu, dont Ulisse38 et Pôle ALPEN ne sont qu'une composante parmi d'autres.

au sein du pôle), une Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) ainsi que d'un centre de santé. Grâce à cette proximité, des canaux de communication peuvent être établis pour faire profiter des activités du réseau à des publics en situation de précarité économique, sociale ou même énergétique. Même si, dans un entretien du 13 juin 2018, Simon Charbouillot, chargé de mission animation et développement du PTCE, a souligné que la vocation du PTCE n'était pas spécifiquement de faire de l'animation territoriale et citoyenne, on peut dire que l'organisation se positionne ainsi au cœur d'un centre névralgique de l'ESS. Cela avait déjà été suggéré par les deux logiques précédentes. Cette manière d'utiliser les infrastructures existantes est appliquée par le siège, mais également pour de nombreuses antennes de la structure, comme celles proposant des services à domicile implantées au sein de la Maison des Habitants du quartier Chorier-Berriat à Grenoble<sup>390</sup>, de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise de la commune de Saint-Egrève ou du Centre Social George Sand de la commune de Fontaine et spécialement les organisations appartenant au volet solidaire. En ce qui concerne les activités des volets Solidaire et Solidura, ils ont gardé une identité propre aux quartiers dans lesquels elles sont implantées et qu'elles participent à faire vivre.

La quatrième et dernière logique d'implantation géographique observée est celle du rattachement de certaines structures appartenant au PTCE à des sites de production où des entreprises de l'ESS cohabitent et peuvent se rencontrer. On peut citer le chantier d'insertion et de recyclage l'Atelier, implanté sur le site de l'ancienne zone industrielle désaffectée de Bouchayer-Viallet de Grenoble, plus particulièrement dans l'immeuble de l'ancienne usine Cémoi, devenu pépinière d'entreprise et fortement soutenu par des financements publics<sup>391</sup>. Ici, l'appartenance au site productif dénote un accord avec les valeurs de mixité sociale « économique, associative et culturelle » et avec l'identité d'écoquartier que la ville souhaite donner à ce site (Peyronnet, 2010). Elle traduit une inclination à la coopération avec des partenaires lucratifs et publics et à les faire profiter des externalités positives que le PTCE pourrait générer. On peut également citer une autre structure liée à des activités de recyclage ; l'atelier Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Il a ses locaux dans le Pôle entrepreneurial de coopération appelé La Pousada et situé dans le sud de la ville, rue Anatole France. Selon la présentation en ligne qu'en fait le PTCE, il « développe plusieurs activités complémentaires au profit des porteurs de projet, petites entreprises, artisans, structures de l'économie sociale et solidaire », comme l'accompagnement, l'animation, la

---

<sup>390</sup> Dans laquelle on peut notamment retrouver un des RERS étudié dans ce travail de recherche.

<sup>391</sup> A hauteur de 7,7 millions d'euros entre 2001 et 2010 selon une allocation de François Peyronnet, directeur général adjoint du service d'Économie et de Relations Internationales de la Ville de Grenoble (2010). La zone entière de Bouchayer-Viallet est une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) mis en place en 2004.

mise en réseau, la formation, la communication commune sur des événements et le « développement de services mutualisés, liés à l'offre locative ou autres ». Sur ce même site de production, il est possible de retrouver plusieurs structures de l'ESS dont certaines étudiées dans ce travail de recherche, comme la structure Habiles ou la monnaie locale Cairn. Cette logique ressemble à la précédente, cependant, l'observation a révélé que la proximité géographique réelle ne se traduisait pas nécessairement en communication accrue entre les structures. En effet, ces sites n'ont pas de coordination commune, aussi la responsabilité de tisser des liens incombe aux structures qui en font partie et celles-ci, lorsqu'il s'agit de structures de petite taille de l'ESS, n'ont pas nécessairement de moyens humains ou matériels à accorder à la valorisation des réseaux potentiels qui pourraient se former.

Pour résumer, le PTCE Pôle ALPEN met en application une diversité de logiques de proximité géographique ce qui donne un premier indice sur le fait que les structures en son sein ont sauvegardé leurs identités et des objectifs qui leur sont propres et qui pourraient potentiellement ne pas parfaitement s'accorder. En effet, l'héritage et l'histoire individuelle de chaque structure sont extrêmement importants dans la sauvegarde d'autres dynamiques, cette fois institutionnelles et organisationnelles et sur lesquels il faudra revenir lors de l'analyse des autres formes de proximité. Aussi, tout projet d'unification homogénéisatrice peut aboutir à un échec ou donner lieu à des tiraillements internes. D'autre part, certaines implantations ont été principalement décidées pour des raisons opportunistes (disponibilité d'un lieu, coût, incitation de la part des partenaires publics). Cela peut amener des conséquences néfastes. Premièrement, lorsque le choix de l'environnement n'est pas pleinement maîtrisé, ce qui est souvent le cas dans l'ESS et qui se retrouvera pour d'autres structures étudiées, le projet idéologique peut être menacé par les impératifs de la gestion au jour le jour. Dans le cas de pôle ALPEN non seulement la structure ne profite pas pleinement des ressources géographiques disponibles (centralité vis-à-vis des modes de transport, proximité avec les partenaires, locaux adaptés, etc.), mais de brusques changements des circonstances extérieures, notamment liées au soutien des pouvoirs publics, peuvent bouleverser plusieurs des logiques d'implantations géographiques très influencées par la coopération avec le secteur public, et handicaper tout le réseau. Par ailleurs, la cohabitation au sein de ces sites ne signifie pas nécessairement que des rapprochements interstructurels se créent. Il s'agit davantage d'opportunités, saisies par des structures de l'ESS de profiter de conditions d'implantation favorables dans un environnement qui leur est, du moins en partie, dédié.

Il semble donc, à l'étude seule de la proximité géographique, que la structure se plie à de nombreux impératifs extérieurs afin d'obtenir les moyens d'exécuter ses missions. Cependant,

il faut effectuer une analyse de la proximité institutionnelle pour voir si l'idéologie de l'organisation est réellement modelée par des pressions isomorphiques et dans quelles formes subsiste le militantisme subversif. La démarche a pour but de dégager les différents registres de justification mis en œuvre au sein de pôle ALPEN, mais également d'en tirer un commentaire plus large sur tout le mouvement des PTCE.

## **1.2. Une proximité institutionnelle partagée entre efficacité économique et valeurs sociales et solidaires**

Au niveau de la proximité institutionnelle, le projet PTCE Pôle ALPEN se décline en deux axes principaux. L'idée est de combiner des préoccupations environnementales centrées sur la maîtrise énergétique et des actions sociales de lutte contre différentes formes de précarités. De prime abord, ce sont donc plutôt les valeurs domestiques (don, solidarité) et de la cité verte qui pourraient être prévalentes. La manière d'envisager l'action sociale est toutefois variée puisque chaque structure membre a construit sa propre focale préalablement à son engagement dans l'organisation du pôle. En effet, il est important de rappeler que les PTCE sont amenés par nature, du fait de l'impératif de mixité économique auquel ils adhèrent, à rassembler une très grande diversité de partenaires. Dans ce cas précis, l'organisation en réseau permet d'adjoindre des objectifs militants à des activités marchandes (surtout de la production de services). Le niveau d'implication des différents acteurs dans un militantisme opposé au capitalisme libéral varie. Les structures des volets Solidaires et Solidura<sup>392</sup> rassemblent davantage un public engagé, bénévole et politisé, alors que d'autres membres du réseau fonctionnent davantage comme des entreprises marchandes classiques. À l'échelle même des structures les plus militantes, il peut exister une tension entre, d'une part, l'équipe de pilotage qui doit défendre le projet politique (composée de salariés, voire de bénévoles et mettant l'accent sur des objectifs de transformation institutionnelle du paradigme économique et social) et, d'autre part, un public composé d'employés ou de clients, dont le rôle se limite généralement à la consommation des services de la structure sans conférer à cet acte une justification alternative.

L'analyse se fera en deux temps. Tout d'abord, une analyse des phénomènes observés pointant vers les cités associées au système dominant permettra de mettre en lumière les logiques et les pressions isomorphiques (1.2.1). Ensuite, une analyse de la diversité des

---

<sup>392</sup> Ces deux volets ont une activité très similaire, mais ont gardé une dénomination séparée puisqu'ils se sont construits indépendamment l'un de l'autre. Grenoble Solidarité s'est construit dans le milieu des années 1980, alors que le volet Solidura s'est rajouté à Ulisse38 en 2017 en incluant plusieurs structures, mais tout particulièrement l'association historique La Brocante de Mamie, créée en 1985 par une militante de l'ONG nationale Enfance Espoir « mamie » Noblet.

registres subsistants permettra donner une image réelle du projet politique de la structure, au-delà des éléments les plus publicisés (1.2.2).

### **1.2.1. De fortes pressions isomorphique liées aux registres marchand, industriel et par projet**

Une analyse par le prisme des différents registres de justification montre que la structure est définitivement en proie à de fortes pressions isomorphiques liées à l'expression forte des logiques industrielles, marchandes et par projet, liées au paradigme dominant. Selon le premier indicateur de la cité industrielle, il est en effet possible d'affirmer que le PTCE, dans son ensemble, se conforme à une vision classique de l'efficacité, tout particulièrement au travers du prisme de l'emploi. C'est, en effet, l'un de ses objectifs premiers de l'organisation que d'améliorer la productivité des individus en situation de fragilité<sup>393</sup> et de les réacclimater à des rythmes de travail, afin de les réinsérer dans le tissu productif classique. En effet, la vaste majorité des activités d'insertion sont tournées vers la formation et transition d'individus précarisés vers l'emploi rémunéré. La structure Ulisse38 insiste notamment dans la présentation de ses chiffres clés<sup>394</sup>, que 47% des sorties du personnel en insertion ont été faites vers une embauche, dont 13% vers un « emploi durable ». Les programmes de réinsertion se font principalement vers des publics ayant un fort besoin de formation, et donc une expertise faible, ce qui est important au regard de l'indicateur suivant.

En effet, en ce qui concerne l'indice de tension avec « les autorités techniques, professionnalisées et standardisées », il paraît évident qu'il existe intrinsèquement une différence entre les personnes qui occupent des emplois peu qualifiés et ceux qui ont une forte expertise dans des domaines techniques. Cette expertise est particulièrement mise en avant dans le cadre du PTCE sur les questions très pointues des normes énergétiques et du cadre légal permettant d'optimiser la consommation des clients potentiels (ménages ou entreprises). Une disparité de qualification entraîne souvent une disparité de pouvoir, que ce soit dans le cadre des voies de délibération formelles ou informelles. Cela est vrai pour certains salariés comme pour certains membres bénévoles, puisqu'une implication bénévole sporadique en termes de temps ou certains contrats à mi-temps ou à durée déterminée entraînent une présence instable de ces acteurs dans les organes décisionnels de la structure. Or, il peut exister des disparités dans la vision politique du projet de la structure entre ces différents

---

<sup>393</sup> Cela peut englober différents types de difficultés allant du simple éloignement de l'emploi (souvent d'une désocialisation) au fait d'être sans domicile ou d'avoir des difficultés psychosociales.

<sup>394</sup> Disponibles sur son site Internet et dans ses rapports d'AG.

publics. Ces oppositions peuvent être renforcées par un problème fréquent dans le milieu de l'insertion ; la difficulté pour les organismes accompagnateurs à rompre avec un modèle économique qui propose principalement des formes d'emplois précaires et instables, tant pour les administrateurs que pour le public à réinsérer. En effet, le secteur de l'insertion s'inscrit dans des conditions budgétaires serrées et fait face à des conditions difficiles pour créer des postes stables avec un marché de l'emploi où le taux de chômage avoisine 9%, selon les chiffres de l'INSEE pour 2018. Le PTCE observé fait également face à cette problématique, ce qui témoigne d'une pression isomorphique liée à la cité par projet, qui s'ajoute à la pression liée à la cité industrielle. En effet, Boltanski et Chiapello ont souligné que la « précarisation de l'emploi » est une des caractéristiques centrales de la cité par projet (1999, p.328) et ainsi que les éléments suivants, qui peuvent être retrouvés dans le cas de pôle ALPEN :

- Les acteurs doivent endosser de « multiples casquettes » au sein des structures, ce qui accroît leur charge de travail ;
- L'emploi « atypique » qui devient la norme, avec un grand nombre de postes à temps partiel, de contrats aidés, de services civils volontaires et de stages ;
- Les salaires sont globalement « plus faible[s] que [ceux] des salariés du privé »<sup>395</sup> (Hély, 2008, p.129) ;
- Les horaires sont parfois difficiles à rendre compatibles avec une vie familiale. Comme dans l'économie lucrative, la sphère économique prend le pas sur les autres registres de la vie des individus. Pour reprendre Hély ; on peut observer dans le milieu associatif du travail « de façon habituelle ou ponctuelle le weekend (samedi et dimanche), ou en soirée » (*Ibid.*, p.136).

Il est étonnant de faire ce constat dans un milieu prenant pourtant des positions engagées fortes pour le respect et l'amélioration du droit et des conditions de travail. La raison n'est pas idéologique, mais pragmatique, en plus du manque de moyen, il y a de fortes difficultés pour les salariées à s'organiser pour faire valoir leurs droits. Malgré des tentatives de faire émerger un syndicat spécifique au secteur associatif, avec notamment la création en 2010 du syndicat ASSO, celui-ci est encore peu organisé du point de vue de la défense des droits des travailleurs<sup>396</sup>. En ce qui concerne Ulisse38, et par extension le PTCE Pôle ALPEN<sup>397</sup>, un

---

<sup>395</sup> Cette affirmation se base sur les résultats obtenus à partir des Déclarations Annuelles de Données Sociales « version réduite » (DADS), Fichier postes, INSEE, 2000. L'unité de mesure utilisée est le salaire horaire brut médian sur un panel de N = 901 894) et pour les salariés de 18 à 60 ans.

<sup>396</sup> Cette défense se fait plutôt via les organismes spécifiques aux différents corps de métiers qui le composent.

<sup>397</sup> Le salarié appartenait au volet Ulisse Énergie, qui est en collaboration rapprochée dans le cadre du pôle. L'incident a été relié par le journal Place Gre'Net, dans l'article : « Accusé de tous les maux par un ex-salarié, le groupement économique

ancien salarié ayant fait appel à l'Union Syndicale Précaires Solidaires<sup>398</sup> a accusé en mars 2019, lors de la Biennale des Villes en Transition, la structure de ne pas respecter le droit du travail et de précariser sa main d'œuvre. Bien que l'organisation se soit défendue de ces faits, qui n'ont pas donné pour l'instant lieu à une démarche officielle et ont été traités comme un incident isolé, il est possible d'y voir un malaise symptomatique de problématiques communes au secteur dans son ensemble et qui restent trop souvent négligées, faute de moyens matériels pour améliorer les conditions de travail, souvent liés aux conditions de financement des structures (subventionnement) et par extension, de l'environnement politique local, des priorités en termes d'allocation de ressources et des budgets dont disposent les organismes étatiques.

Le dernier indicateur de la cité industrielle, qui est la mise en place de procédures d'évaluation de l'efficacité productive est également observable dans le cadre du sujet étudié. En effet, Pôle ALPEN et Ulisse38 mettent en avant des chiffres très précis concernant, respectivement, l'accompagnement de ménages et d'entreprise dans l'amélioration de leur efficacité énergétique et dans la formation et le suivi de personnes en réinsertion. Cela peut notamment être mis en lien avec le fait que toutes les relations financières avec les pouvoirs publics (subventions, partenariats) sont généralement accompagnées de la contrepartie de rendre des comptes quant à l'action financée. Par ailleurs, le pôle doit avoir une certaine solidité financière, rassurante pour leurs partenaires publics et privés dans leurs réseaux étendus de financeurs et de clients<sup>399</sup>. Par exemple, dans le rapport d'activité de 2017 de Pôle ALPEN, le volume d'affaires et la contribution au développement économique territorial étaient tout particulièrement mis en avant pour une somme de 140 086€ sur 2016-2017. Des mesures d'impact (social, environnemental, économique) des différents projets sont également systématiquement menées.

En ce qui concerne l'indicateur de présence de la cité marchande via une logique de profit individuel ou collectif, le diagnostic est plus mitigé. Bien entendu, certaines entreprises qui composent le PTCE proposent des services marchands, mais, comme cela a été souligné, l'idée d'enrichissement personnel rentre en contradiction avec les salaires modestes ou inexistant perçus par les membres et, bien entendu, avec les statuts associatifs et l'obligation

---

solidaire Ulisse réfute en bloc », paru le 22/03/2019 et disponible à l'adresse <https://www.placegrenet.fr/2019/03/22/ulisse-droit-du-travail/233243>.

<sup>398</sup> Cette organisation entretient des relations de solidarité avec la Confédération Paysanne. En cela elle s'ancre fortement dans des valeurs altermondialistes.

<sup>399</sup> Dans le cadre des appels à projets gouvernementaux, l'un des prérequis à l'éligibilité était, comme il est possible de le lire sur le site du ministère de l'Économie, qu'une « présentation des éléments budgétaires » devait être fournie pour indiquer pour « chaque subvention [...] la capacité à sécuriser les financements prévisionnels annoncés et à démontrer la solidité du plan de financement prévisionnel ».



de non-lucrativité individuelle. En revanche, l'objectif d'augmentation des profits est bien présent et renforcé par le fait que la structure a été poussée vers l'élaboration d'un *business model* plus performant à la suite d'une forte perte financière liée au retrait de certaines subventions régionales. En effet, l'entretien de 2018 avec Simon Charbouillot a révélé que le niveau de budget alloué par la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période de 2015 à 2017 avait été réduit de moitié en 2018, ce qui a entraîné une coupe dans les subventions liées venant de la communauté d'agglomération (la METRO)<sup>400</sup>. Pour lui, cela pouvait notamment s'expliquer par le manque d'intérêt pour l'ESS de la nouvelle équipe exécutive de cet échelon administratif, dirigée par Laurent Wauquiez (LR). Il est donc possible de dire que la logique marchande est induite par l'environnement économique de la structure.

Enfin il est possible de dénoter un poids important de la cité par projet, indiquée par une participation de l'organisation à la flexibilisation de différents marchés. C'est tout d'abord le cas en ce qui concerne le marché du travail, les structures d'accompagnement de publics précarisés vers l'emploi font partie de la branche de l'ESS qui se positionne soit en soutien au système dominant, soit en palliatif de ses externalités négatives. L'articulation entre les pouvoirs publics subventionnant les emplois ainsi créés et l'ESS est symptomatique de ce que Boltanski et Chiapello décrivent comme « un report sur l'État des coûts de la mise au travail » (1999, p.371). Le report est alors délégué par des services publics à des associations sous-traitant les activités de formation et la prise en charge des publics fragilisés<sup>401</sup>. Dans la partie historique de ce travail de recherche, il avait été souligné que cette position paradoxale avait commencé à se développer à partir de la fin des années 1970 ; Polanyi avait souligné cet écart entre des valeurs humanistes et solidaires et les logiques économicistes (2007). Des questionnements sur le rôle ambivalent de l'ESS dans la création d'emplois précaires à destination de publics en difficulté, avait déjà été soulevés par Eme et Laville dans un ouvrage de 1988 ; *Les petits boulots en question*. On peut voir dans les structures comme Ulisse38 et Pôle ALPEN une externalisation des responsabilités sociales et environnementales de la part de l'État et des entreprises lucratives vers la société civile. Ils soulignent également l'externalisation de certains processus de recherche, de développement et d'expérimentation dans le domaine de l'innovation sociale. Cette observation rejoint également celle de

---

<sup>400</sup> Le budget de Pôle ALPEN était composé jusqu'en 2018 d'environ 30 000€, venant du conseil Régional, 3 000€ venant du conseil général, de 14 000€ venant de la METRO et de 5 000€, venant des adhésions des différents partenaires (source : rapport de l'Assemblée Générale ordinaire de Pôle ALPEN du 21/06/2018). Il a été réduit à 14 000€ venant de la METRO et 6 000€ venant des adhérents, forçant la structure à développer ses projets marchands pour une estimation de nouveaux contrats à hauteur de 30 000 €.

<sup>401</sup> Ce qui renforce la dynamique faisant reposer la responsabilité de l'insertion sur la société civile et les publics en difficulté eux-mêmes via la contractualisation de leur prise en charge (Badel, 2004, p.24). Cela est également symptomatique d'une logique économiciste au sein du secteur social.

Boltanski et Chiapello sur le développement de la sous-traitance dans le tissu productif de tous les processus freinant une maximisation de la profitabilité dans le cadre d'un démantèlement des compromis du monde industriel avec les mondes civiques et domestiques et un capitalisme ainsi « découplé de l'État » (1999, p.667).

Si ces différents constats peuvent sembler être une critique assez vive des PTCE, l'observation du mouvement et de pôle ALPEN en particulier a en réalité révélé une situation beaucoup plus nuancée vis-à-vis de ce qu'il apporte à la critique du capitalisme et à la résilience de logiques économicistes. En effet, par la variété de structures qu'il rassemble, des dynamiques à plusieurs niveaux se créent, ainsi que des systèmes de redistribution indirecte des ressources profitant à des organisations moins dépendantes des logiques du paradigme dominant. Cela témoigne de la complexité réelle des rapports économiques qui seront maintenant analysés via le prisme des registres de valeurs ne soutenant pas directement le paradigme dominant.

### **1.2.2. Des logiques non-économicistes préservées dans les structures les moins marchandes du réseau**

Dans une structure proposant un fonctionnement centré sur l'action sociale, sur l'importance de l'humain, la solidarité et la préservation de l'environnement, les cités domestique, civique et verte se doivent d'être particulièrement mises en avant dans les logiques d'action. Ce point permettra de constater que, non seulement elles ne sont pas laissées de côté à l'échelle du pôle, mais que d'autres registres de justification subsistent, particulièrement dans l'articulation avec les structures les plus militantes. Il permettra également de constater les risques qui pèsent sur ces registres.

En ce qui concerne la cité domestique, il est tout d'abord intéressant de noter que dans le cadre du PTCE pôle ALPEN, la mise en place ou le renforcement d'une vie communautaire interstructurelle n'est pas mis en avant comme une priorité. Dans le cadre de l'ESS, cela peut être problématique lorsque les valeurs portées par une structure se trouvent en danger ; une appropriation importante de ses valeurs par tous les membres et les liens que ceux-ci peuvent entretenir peuvent constituer un garde-fou contre la banalisation ou la normalisation de leur action. Cette observation, effectuée sur le terrain de recherche de l'agglomération grenobloise, semble d'autant plus vraie qu'elle a été confirmée par un bref entretien effectué auprès d'une des responsables des Jardins de la Solidarité, une des structures membres d'un autre PTCE ; Entrepreneurs Solidaires du Centre Isère (organisation née dès 2012 dans le pays voironnais voisin de l'agglomération grenobloise). En effet, l'organisation, primée en 2014 avait mis la

focale sur la création d'un poste d'animation sur trois ans, mais les structures s'étaient révélées repliées sur leurs propres préoccupations et leurs habitudes conviviales internes. Il est à noter qu'il n'est cependant pas possible d'étendre cette affirmation à tout le mouvement des PTCE, puisqu'au contraire, Henry note qu'au sein des structures faisant l'objet de son étude en 2015, « les temps de rencontre collective conviviaux sont très fortement valorisés » (p.14). Tout au plus, s'agit-il d'un symptôme supplémentaire des difficultés à maintenir un sentiment d'appartenance et une cohésion basée sur la convivialité au sein de réseaux prenant de l'ampleur et réunissant un grand nombre d'acteurs. Une des raisons à cela en est le coût en termes de moyens matériels et de temps<sup>402</sup>. Néanmoins, la vie communautaire reste fortement entretenue à échelle des structures, particulièrement celles axées sur la solidarité et ayant une main d'œuvre bénévole importante. On peut donner plusieurs exemples :

- La Ressourcerie de Grenoble organise des vide-greniers solidaires et met en place d'autres moments conviviaux pour son équipe de bénévoles (petit groupe fluctuant de 5 à 15 personnes participant à la collecte, la valorisation et la vente d'objet de seconde main, ainsi qu'à la pédagogie autour du recyclage) et de ses salariés (30 personnes, dont 25 en réinsertion<sup>403</sup>). Cela permet souvent une rencontre entre différents besoins économiques et sociaux pour des publics aux origines socioéconomiques et démographiques différents ; notamment, la rencontre de besoins de socialisation et de besoins matériels. Il faut rappeler qu'en plus de son intégration dans Ulisse38 et pôle ALPEN, cette structure est membre du réseau français des Ressourceries<sup>404</sup> ;
- L'association ayant une activité très similaire la Brocante de Mamie, qui a sensiblement la même proportion entre nombre de bénévoles et de salariés dans la structure, met en place le même genre d'activités.

On voit là un premier indice concluant que la diversité des registres de justification ne subsiste pas de manière télescopée dans le réseau, malgré l'environnement économique ayant tendance à homogénéiser des pratiques, puisque les moments de convivialité sont un moyen de maintenir à la fois une cohésion de groupe (cité domestique), mais également de débattre (cité civique), d'échanger sur des questions ne concernant pas directement la structure (cité inspirée, libertaire, etc.).

---

<sup>402</sup> Ce point sera approfondi dans le cas du réseau de la banque éthique la Nef.

<sup>403</sup> Les contrats de réinsertion sont de 26h de travail par semaine et sont payés au SMIC.

<sup>404</sup> Selon le portail Avise du Développement de l'ESS, « Le Réseau des Ressourceries, association née en 2000, résulte de l'ambition de plusieurs structures (associations, régies ...), spécialistes dans le domaine du réemploi, de créer une synergie de compétences et de moyens pour la professionnalisation, la formation et la représentation des Ressourceries, mais aussi la sensibilisation à l'environnement et la réduction des déchets ». En 2016, ce réseau regroupait environ 150 structures sur le territoire français.

Le second indicateur de la cité domestique vient prolonger cette observation et confirmer cette hypothèse. En effet, les moments conviviaux révèlent souvent une frontière floue entre les rôles dans la structure. Les bénévoles d'un jour peuvent être les bénéficiaires de l'aide proposée par la structure à un autre moment, révélant ainsi la mise en œuvre de principes réciprocaires de don-contre-don. En ce qui concerne les hiérarchies internes entretenues par des traditions, qui sont le dernier marqueur choisi pour la cité domestique, peu d'éléments ont été trouvés. Cependant quelques indices subsistent quant au fait que chaque structure souhaite garder un fort ancrage historique personnel. Certaines d'entre elles ont été créées par des acteurs charismatiques auxquels il est régulièrement fait référence, comme « Mamie » Noblet pour la Brocante de Mamie ou Sœur Marie de Nazareth pour le cas L'Oiseau Bleu. Même au sein d'Ulisse38, la figure de Bruno Dardelet (auteur chrétien et fondateur de Grenoble Solidarité en 1984 et ancien président national de la société de Saint-Vincent-de-Paul) a laissé une marque importante sur l'histoire de la structure. Par ailleurs, l'attachement au respect de l'identité traditionnelle des structures est observable dans la manière dont elles ont été intégrées dans Ulisse38 puis dans le PTCE. En effet, la structure Ulisse38 a uniformisé les noms des différentes activités qu'elle rassemblait en 2014 : Ulisse Énergie, Ulisse Intérim, Ulisse Services à Domicile, Ulisse Solidarité et Ulisse Solidura. Le fait que ces deux dernières activités, regroupant pourtant des structures similaires, aient gardé des dénominations séparées a attiré l'attention. La question a été posée lors de l'entretien de 2018 mené avec le responsable Simon Charbouillot, et celui-ci a confirmé que les deux ensembles d'activités solidaires sont présentés séparément pour mettre l'accent sur leur identité et marquer le fait qu'elles n'ont pas intégré le GES puis le PTCE en même temps.

En ce qui concerne la cité inspirée, elle est peu présente dans la structure. Cependant, il est remarquable que certaines structures faisant partie de l'organisation aient à l'origine une identité chrétienne. L'influence de l'inspiration chrétienne se retrouve dans tout le GES via les idées sociales de Simon Dardelet, et également dans certaines structures partenaires du PTCE comme le centre d'hébergement L'Oiseau Bleu. Il existe aussi des relations ponctuelles entre Ulisse38 ou le PTCE avec des acteurs de l'organisation syndicale aux origines chrétiennes ; le CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail<sup>405</sup>) lors d'évènements concernant le traitement local des situations de précarité, ce qui dénote un engagement mutuel basé sur des valeurs similaires. Cela n'est pas étonnant lorsqu'on étudie

---

<sup>63</sup> Originellement créée en 1919 sous le nom de Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et ayant changé de nom en 1964.

l'histoire de la forte présence du mouvement social-chrétien dans l'agglomération<sup>406</sup>. Cependant, on peut remettre en question l'expression de foi religieuse. Les seuls indices présents sont des éléments de langage retrouvés à plusieurs reprises dans des articles ou des communiqués officiels relevant d'un certain humanisme. Cela peut relever de ce que Ferdinand Buisson a conceptualisé en 1912 dans son ouvrage intitulé *la Foi Laïque* et qui regroupe des éléments qui rappellent, selon Liliane Maury, « le projet rousseauiste de religion civile à la fin du *Contrat Social* (1762), le culte de l'Être Suprême par la Révolution, le *Nouveau Christianisme* de Saint-Simon (1825) » (2012, p.8)<sup>407</sup>. L'affirmation de la laïcité est cependant généralement nécessaire lorsqu'il s'agit de mettre en relation des acteurs venant de secteurs économiques mixtes, et particulièrement lorsqu'il s'agit de créer des partenariats avec le secteur public.

Aucun élément particulier n'a été trouvé concernant la cité de l'opinion au sein du PTCE, si ce n'est l'effort important de communication qui est fait pour promouvoir l'organisation. En revanche, comme cela a été anticipé, les indicateurs de la cité civique sont centraux dans la pluralité des registres de justification.

Jusqu'à présent, les indicateurs abordés n'indiquaient pas spécialement une volonté de distanciation avec le paradigme dominant. En revanche, les logiques de justification de la cité civique éloignent réellement les structures de certaines logiques d'action centrales dans le système capitaliste néolibéral ; notamment le parti pris de l'individualisme et la concurrence. En effet, la démocratie et les processus de décision collective sont primordiaux au sein de l'ESS, et chaque structure associative (pour le cas de pôle ALPEN) met en application ces logiques de façon plus ou moins poussée. Cependant, qu'en est-il à l'échelle du PTCE ? L'organisation est structurée de manière à emboîter les processus démocratiques de chaque structure dans l'organisation plus large à laquelle elles participent. L'idée est de créer une chaîne de transmission *bottom-up* des préoccupations et de la volonté de tous membres. Cette dynamique peut toutefois exclure une partie des acteurs ; les personnes en réinsertion. En effet, l'instabilité de la participation de certains acteurs en contrat courts a déjà été évoquée, mais un problème encore plus important se pose ; celui de la non-acculturation de certains publics aux méthodes de délibération, à leur potentiel manque de volonté et d'expérience dans le fait d'exprimer leur opinion et, tout simplement, des processus démocratiques qui sont

---

<sup>406</sup> Robert Chapuis parle notamment de Grenoble comme d'un « foyer de convergence des chrétiens et des non-chrétiens sur des positions de gauche » (2016, p.4).

<sup>407</sup> Dans une retranscription commentée de Ferdinand Buisson (1841-1932), *La Religion, la morale et la science : leur conflit dans l'éducation contemporaine - quatre conférences faites à l'Université de Genève*, publié en 1900 aux éditions Librairie Fischbacher, Paris.

davantage tournés vers les adhérents que vers les publics à prendre en charge, qui peuvent être considérés comme des « clients » de la structure. C'est particulièrement le cas du volet services, proposant des emplois intérimaires. Ici, ce n'est pas tant l'organisation et les valeurs du PTCE qui sont à mettre en cause, mais davantage les formes que prennent les politiques publiques de réinsertion. En effet, les structures de réinsertion accueillent un public orienté par des organismes publics qui conditionnent souvent certaines de leurs allocations (chômage, RSA) au fait de trouver un travail, souvent temporaire. Ces acteurs n'ont alors que peu ou pas choisi les postes auxquels ils sont employés et qui ne mènent pas nécessairement à une trajectoire de stabilisation de carrière, mais à un renvoi vers d'autres emplois précaires. Ces logiques créent des structures à deux vitesses qui gagneraient à avoir les moyens de faire réellement adhérer et participer tous les acteurs à leurs projets, non seulement pour disséminer leurs valeurs, mais aussi pour que le PTCE permette également aux premiers concernés par l'activité d'insertion de participer réellement à la gouvernance locale, que la mixité est sensée favoriser.

Les indicateurs de la cité verte et de la cité libertaire exercent également une forte critique sur le paradigme dominant. En ce qui concerne la cité verte, les préoccupations environnementales sont incluses dans toutes les activités de la structure. En ce qui concerne Ulisse38, ce sont les activités de recyclage, d'*upcycling*<sup>408</sup> et d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie de son volet SOLENI (prolongé dans l'activité principale de Pôle ALPEN, à savoir, « combattre la précarité énergétique » en y associant l'activité sociale) qui appartiennent à ce registre. Cependant, au-delà de ces activités et des valeurs affichées, il serait intéressant de voir si les logiques de préservation de l'environnement sont également suivies dans les activités de service en nettoyage et en bâtiment que la structure propose, et même, si une culture écologique est entretenue au sein des activités administratives, particulièrement au niveau du siège de l'organisation. En effet, l'argument environnemental est une forte plus-value commerciale pour les partenaires formant le PTCE, mais s'il s'agit davantage d'un argument de vente que d'une réelle adhésion à l'importance morale de préserver l'environnement, il s'agit en réalité d'une logique écologique marchande (Lafaye, Thévenot, 1993, p.508). Sur ce point, des données manquent pour se prononcer, car pôle ALPEN est la seule structure auprès de laquelle une observation participative, qui aurait

---

<sup>408</sup> Ce terme, proposé au milieu des années 1990 par Reiner Pilz et ensuite repris par William McDonough et Michael Braungart dans leur ouvrage *Cradle to Cradle: Remaking the Way We Make Things* paru en 2002 aux éditions San Val, Londres. Il désigne l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure et ainsi les sortir du cycle de consommation qui en ferait de simples déchets après un usage souvent limité.

permis de récolter ces informations sur les détails techniques des activités ou sur l'état d'esprit au sein de la structure, n'a pas été conduite.

Enfin, ce qui concerne la cité libertaire, il n'y a aucun cadre d'action ou l'autodétermination prime sur les cadres normatifs imposés. Au contraire, la capacité à répondre aux besoins des partenaires est mise en avant et donc par extension, la capacité à se plier rigoureusement et strictement à certaines normes. En effet le PTCE doit avoir la capacité de conduire des expérimentations locales et de proposer des « formations qualifiantes pour la filière énergie » au public en réinsertion qu'elle prend en charge ce qui implique de respecter un certain nombre de critères de qualité élaborés avec les différents partenaires.

En résumé, il est possible de dire qu'au sein du PTCE, les pressions isomorphiques avec le paradigme dominant sont structurellement présentes. Tout d'abord, les logiques de la cité industrielle sont très prégnantes, ce qui renvoie ironiquement au fait que les PTCE ont été créés dans l'optique d'égaliser (certes avec des logiques internes différentes) les SPL. Leur volonté d'être efficaces dans le sens classique du terme risque d'entraver tout affranchissement du paradigme dominant et de les renvoyer vers des impératifs de compétitivité, comme cela a été le cas pour d'autres types d'organisation de l'ESS s'étant institutionnalisés au cours de l'histoire. Leur capacité à mettre en œuvre des logiques d'efficacité alternative, en s'appuyant sur les garde-fous que sont les groupes militants et bénévoles qu'ils abritent, reste encore à prouver, le dispositif étant encore relativement jeune. Par ailleurs, bien que le réseau dans son ensemble soit majoritairement tourné vers des activités marchandes, il est par nature également dépendant de sa relation avec les pouvoirs publics pour des ressources sous forme de subventions ou de relations contractuelles. Les activités d'insertion, bien qu'ajoutant une forte plus-value sociale, pèsent sur la compétitivité en termes de prix, d'autant que le PTCE subit une concurrence croissante de services à la personne de plus en plus ubérisés qui captent à la fois leurs clients potentiels et des demandeurs d'emploi qui s'orientent alors vers des activités encore plus précaires<sup>409</sup>. D'ailleurs, 2018 s'est révélé être une année décevante pour l'activité du pôle ; Jean-Jérôme Calvier, directeur général adjoint d'Ulisse38, a déclaré durant une conférence-débat tenue le 12 mars 2019 qu'en 2018, le dispositif Soleni faisant partie d'Ulisse Énergie aurait perdu beaucoup d'argent en raison d'un manque d'activité et d'une faible demande des particuliers (même si le résultat exact de l'année 2018 n'était alors pas encore connu). En effet, de plus en plus de

---

<sup>409</sup> Sans que leur retour à une activité rémunérée ne soit encadré ou accompagné, ce qui peut mettre en péril leurs espoirs d'une bonne intégration économique et sociale et ne les laisser qu'avec des solutions à court terme.

plateformes Internet mettent en relation des offreurs et des demandeurs pour tous types de services, y compris ceux proposés par Ulisse38 et Pôle ALPEN (service à domicile, construction et entretien de bâtiments, consulting énergétique, etc.<sup>410</sup>), et privent ainsi l'ESS du créneau des emplois peu qualifiés qui permettait dès les années 1970 d'améliorer l'offre de services locaux en la liant à la demande d'emploi et de formation<sup>411</sup>. Au-delà de cette fragilité, on peut se demander si la logique mise en place par ce PTCE est viable à long terme et même, si elle autorise un changement d'échelle au sein de l'ESS. En effet, l'activité sur laquelle est centré le PTCE, c'est-à-dire le domaine de l'énergie, ne se donne pas d'emblée comme projet une forte croissance. L'organisation a davantage pour but d'expérimenter auprès des populations locales des bonnes pratiques et d'essaimer leur savoir-faire au sein des entreprises des autres secteurs (public et lucratif). L'organisation fait d'ailleurs partie d'un groupe de onze PTCE travaillant pour constituer des « communauté[s] apprenante[s] Emploi et Sécurisation des Parcours (ESPP) » depuis 2014<sup>412</sup>. La notion d'entreprise et de territoire apprenant, a d'abord été popularisé par le livre *La 5e discipline*<sup>413</sup> de Peter Senge et Chris Argyris, paru en 1990. Elle est aujourd'hui fréquemment utilisée en économie géographique, puisqu'elle désigne la capacité des organisations à réagir, apprendre et s'adapter dans des environnements économiques où le cycle de vie de plus en plus court des produits oblige à repenser les modes de production et de gestion des ressources humaines de façon permanente. Cependant, il est clair qu'il s'agit encore une fois d'une participation de l'ESS à l'augmentation de la flexibilité dans des contextes de plus en plus concurrentiels, ce qui dénote encore une fois d'un isomorphisme avec la cité par projet, déjà souligné pour la flexibilisation de l'emploi et pour la prise en charge de problématiques sociales et environnementales pour le compte des secteurs public et lucratif.

Le rôle de l'organisation s'apparente donc à une externalisation de certaines problématiques productives pour des acteurs locaux, qui peuvent *in fine* profiter d'avancées positives pour le

---

<sup>410</sup> En France, plusieurs plateformes offrent des services à la personne ubérisés, comme par exemple l'application Hoper (pour des services de ménage). Un article, publié par les éditions législatives, souligne « une croissance de 5 à 10 % annuelle, une galaxie de services à la personne : le secteur du domicile aiguise depuis toujours les appétits. Les sites internet de mise en relation entre particuliers et nounous, aides à domicile et « femmes de compagnie » se multiplient avec des fortunes diverses ». Par ailleurs, une étude menée par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) souligne les problèmes de compétitivité de l'ESS face aux défis technologiques et les difficultés liées à la régulation (travail au noir, contrôle des heures). Source : <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/face-a-l%E2%80%99uber-economie-un-nouveau-modele-de-services-a-domicile>

<sup>411</sup> Au cours de cette partie analysant le terrain, le constat de concurrence entre les services locaux de l'ESS et des plateformes de travail uberisé liées aux nouvelles technologies sera récurrent. Une place spéciale lui sera consacrée dans le dernier chapitre, lorsqu'il s'agira d'évaluer l'impact des alternatives de l'ESS s'appuyant sur la proximité.

<sup>412</sup> Selon le rapport de la COORACE sur *la contribution des PTCE à la création d'emplois et la sécurisation des parcours : Exemple des PTCE de la communauté apprenante Emploi et Sécurisation des Parcours, 2015 – 2018*, publié en ligne le 31/07/2018 et soutenu par la Fondation de France et l'Union Européenne. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.coorace.org/sites/www.coorace.org/files/bilan\\_communaute\\_ptce\\_espp.pdf](http://www.coorace.org/sites/www.coorace.org/files/bilan_communaute_ptce_espp.pdf)

<sup>413</sup> En anglais, « The Fifth discipline », publié en France aux éditions Eyrolles.



tissu socio-économique local sans alourdir leur propre fonctionnement. En effet, le mouvement des PTCE et Pôle Alpen en particulier, en assumant une position motrice pour l'ESS au niveau de l'entrepreneuriat social et solidaire, participe également à rendre exogènes certaines responsabilités de l'État et des entreprises vers de petits groupes autonomes (Boltanski, Chiapello, 1999, p.297) que sont les associations locales. Cela est d'ailleurs fait sans pour autant transférer les moyens matériels plus conséquents dont disposent le secteur lucratif et le secteur public.

Ce constat rejoint plusieurs observations empiriques rapportées dès 2015 par Philippe Henry. Différentes études qu'il a menées en 2013-2014<sup>414</sup> ont révélé que les logiques dans ce type d'organisations paraissent « encore largement relever d'une nécessité d'apports économiques autres que les ressources marchandes et redistributives insuffisantes, à elles seules, pour assurer le fonctionnement des organisations élémentaires et des regroupements » (p.10). Or, pour reprendre une autre étude, également présentée en 2015 par Thomas-André Podlewski, et effectuée au sein du PTCE « Le Périscope » dans le Sud-Est toulousain, les « tensions économiques au cœur de [ce type d'organisations] peuvent fragiliser un processus participatif et démocratique axé sur un projet collectif territorial » (p.2).

Cependant, il ne peut pas être nié que le mouvement des PTCE en général est une avancée importante dans la prise en compte, dans l'économie, d'une plus grande diversité de logiques. Ulisse38 puis pôle ALPEN ont cherché à concilier des activités marchandes et fortement professionnalisées avec des dynamiques écologiques, réciprocitaires (bénévolat, don), conviviales et même inspirées. Cependant, les logiques les plus alternatives restent, selon le point de vue, protégées ou repliées dans les structures les plus militantes et ne s'étendent pas nécessairement à tout le réseau et à tous les partenaires. Or s'il est important de protéger les espaces où existent déjà une diversité de justifications économiques, et cela surtout dans une période de crise économique, de pénurie de ressources et de risques accrus de retournements politiques, le changement d'échelle que promet le mouvement des PTCE ne peut se faire si les pressions isomorphiques sont trop grandes et que les discours engagés ne sont pas suivis pas une mise en application au niveau organisationnel.

Or, les relations de proximité organisationnelles, si elles sont souvent influencées par la situation de proximité géographique et les valeurs institutionnelles des acteurs, ont également

---

<sup>414</sup> Études présentés dans une synthèse de 2013, coordonnée par Laurent FRAISSE et intitulée « Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Synthèse des études 2013 », Groupe Analyses et connaissances. Elles ont été mises à disposition par Le Labo de l'économie sociale et solidaire dès juin 2014 sur le site Internet [http://base.socioeco.org/docs/03a668\\_07527be8f8e94c5a91960c3509fa0715.pdf](http://base.socioeco.org/docs/03a668_07527be8f8e94c5a91960c3509fa0715.pdf). La méthode d'enquête a notamment consisté en une série d'entretiens qualitatifs auprès des responsables des structures.

une logique propre, souvent opportuniste et pragmatique. La section suivante propose une étude détaillée de ces relations dans le cadre du PTCE pôle ALPEN.

### **1.3. Une structuration encore très verticale de la proximité organisationnelle**

Les pressions isomorphiques évoquées lors de l'analyse de la proximité institutionnelle, sont fortement liées aux différentes convergences organisationnelles existant au sein du PTCE pôle ALPEN entre les acteurs de l'ESS et les partenaires des autres secteurs. Alors que jusqu'à présent, l'analyse évaluait dans quelles proportions les différents membres partageaient différents registres de conventions, il s'agit dans cette section de comprendre dans quelle mesure ils partagent des ressources et des méthodes dans le but de réaliser des activités ou des projets communs, quelle est la nature de ces projets et, à terme, si elle s'accorde avec les valeurs mises en exergue dans la section précédente. Dans le cas de cet objet d'étude, la particularité est que la mutualisation de certains moyens de production est explicitement inscrite dans les statuts, tel qu'ils ont été enregistrés le 25 juillet 2015 en préfecture auprès du Journal Officiel des Associations<sup>415</sup>. En effet, l'objectif de la structure est de « porter et de mettre en œuvre une stratégie collective de dynamisation et de développement de la filière dans le cadre des activités existantes ou de nouveaux services et produits à créer [...] favoriser la coopération, la mutualisation et le partenariat entre les adhérents ».

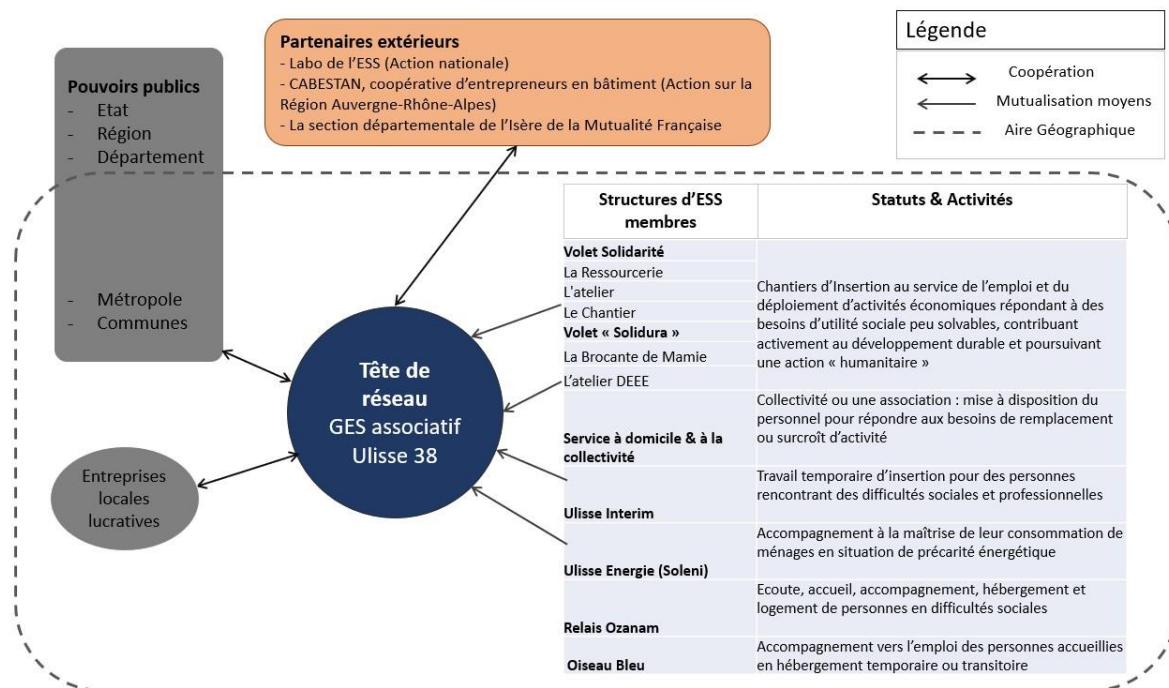
En effet, par ce rapprochement avec les autres acteurs économiques, les PTCE proposent d'être les moteurs d'un changement d'échelle des revendications politiques les plus fortes de l'ESS, particulièrement celles concernant le progrès social, la solidarité et l'environnement, et pôle ALPEN est assez représentatif de cette ambition. En voulant mener, coordonner, des transformations dans le tissu économique local, il propose une hiérarchie relativement verticale, avec une structure « tête » qui coordonne l'activité en faisant la liaison entre des partenaires du secteur public et lucratif qui pèsent économiquement beaucoup (chiffre d'affaire, produit, nombre de salariés, etc.) et les membres plus petits du pôle. On peut voir une représentation schématique des relations de proximité organisationnelles au sein du PTCE grenoblois ci-dessous (figure 19).

---

<sup>415</sup> Consultable à l'adresse suivante : [http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ACTION=Rechercher&HI\\_PAGE=1&HI\\_COMPTEUR=0&original\\_method=get&W\\_HAT=p%F4le+alpen&JTH\\_ID=&JAN\\_BD\\_CP=&JRE\\_ID=&JAN\\_LIEU\\_DECL=&JTY\\_ID=&JTY\\_WALDEC=&JTY\\_SIR\\_EN=&JPA\\_D\\_D=&JPA\\_D\\_F=&rechercher.x=0&rechercher.y=0](http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ACTION=Rechercher&HI_PAGE=1&HI_COMPTEUR=0&original_method=get&W_HAT=p%F4le+alpen&JTH_ID=&JAN_BD_CP=&JRE_ID=&JAN_LIEU_DECL=&JTY_ID=&JTY_WALDEC=&JTY_SIR_EN=&JPA_D_D=&JPA_D_F=&rechercher.x=0&rechercher.y=0).

### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

Figure 19 : Structuration du PTCE pôle ALPEN dans l'agglomération grenobloise (source : auteure)



Au travers des relations contractuelles et des financements, la majeure partie de l'activité de la structure et des synergies sont tournées vers la création de prestations à destination des entreprises lucratives et des acteurs publics. La question centrale est de savoir si la totalité des structures de l'ESS, y compris les plus petites et militantes, peuvent influencer sur les modalités de ces rapprochements organisationnels. En effet, au vu de la quantité d'acteurs présents, le risque de diluer les besoins et préoccupations de certains acteurs dans une trajectoire de plus en plus institutionnalisée et isomorphe est grand. L'étude des caractéristiques des structures (particulièrement les disparités de taille entre grands et petits acteurs), des logiques de hiérarchie et de financement et des défis qui sont posés en termes de gestion de la main-d'œuvre et de capital permettront de mettre en lumière une dynamique relativement répandue au sein des PTCE ; la verticalisation des rapports organisationnels. Si cette dynamique peut être marginalisante pour certaines structures, et à fortiori, pour certains modèles institutionnels et organisationnels, elle est cependant nuancée dans le cas étudié, puisqu'une subtile utilisation des moyens obtenus grâce à de grands partenariats, peut avoir un impact positif sur les plus petits partenaires militants et surtout, sur leur visibilité. Ces deux logiques vont être présentées dans le premier point de cette sous-section et une réflexion sera développée sur la possibilité de généraliser les conclusions tirées au mouvement des PTCE dans son ensemble (1.3.1).

Le second point de cette section aura comme objectif de clôturer les réflexions sur la proximité organisationnelle au sein de pôle ALPEN et de préparer les arguments nécessaires au dernier chapitre de cette partie, dédié à l'étude de l'impact des stratégies de proximité des structures alternatives. Il présentera donc les effets rétroactifs potentiels ou réels des rapprochements organisationnels et des dynamiques de convergence sur les relations de proximités géographiques et institutionnelles (1.3.2).

### **1.3.1. Une structuration de la proximité organisationnelle faisant écho aux SPL classiques**

Au sein de pôle ALPEN, la structure pilote est Ulisse38. Si on prend les chiffres que le GES fournit sur son site Internet<sup>416</sup>, il rassemble 476 salariés en insertion, 145 Équivalents Temps Plein (ETP), répartis sur les 4 filières de métiers suivantes ; Déchets-Environnement, Propreté, Services-Energie, Bâtiment-Travaux Publics, Production-Logistique. Cependant, comme il s'agit d'emplois répartis dans les différentes structures, ce qu'il est important de dire c'est que cette tête de réseau rassemble surtout la plus grande partie de l'équipe d'employés permanents et de gestionnaires avec, toujours selon ses propres chiffres, 16 salariés travaillant dans le domaine de l'accompagnement (placement, conseil en insertion et emploi), 9 salariés dans les services administratifs (accueil, assistants de direction et d'agence, comptables, gestionnaires des formations) et enfin, 15 personnes dans les services liés à l'activité (communication, logistique, essaimage, encadrants techniques). En tout, l'équipe de salariés permanents regroupe donc 40 personnes, auxquelles s'ajoutent trois postes de direction. D'autres chiffres, fournis par le rapport annuel 2017 d'Ulisse38, permettent d'apprécier sa taille en tant que plus grande structure et coordinatrice du réseau ; le budget consolidé est de 6,6 millions d'euros (M€), 3,8 M€ de salaires bruts versés et 2,9 M€ de Chiffre d'Affaires (CA). Le CA représente 54% du financement de la structure, 45% provenant des pouvoirs publics et 1% du secteur dit « privé ».

Au sommet de la chaîne hiérarchique du PTCE se trouve donc une organisation qui est dépendante pour un peu moins de la moitié de son financement des pouvoirs publics. Comme cela a été précisé plus tôt, le pôle en lui-même a été fortement dépendant de subventionnements dans les premières années de sa création et ne développe que depuis peu un *business model* plus orienté vers l'autonomie financière. La part des cotisations des

---

<sup>416</sup> Consultable sur : <https://www.ulisse38.com/10232-nos-equipes.htm>

### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

partenaires ne représente qu'une part infime du financement de la structure, avoisinant les 10%, selon Simon Charbouillot (cf. Annexe 4.1).

De cela découle que pour trouver des contrats profitables, le gros de l'activité est tourné vers une clientèle hors économie sociale via la contractualisation ; créant ainsi une logique de production décidée directement ou indirectement par la tête de réseau et les partenaires moteurs. Pour soutenir cette déclaration, il est possible de se tourner vers une analyse des 5 projets coordonnés par le PTCE en 2019 et rapidement récapitulés dans le tableau ci-dessous (figure 20).

Figure 20 : Les projets coordonnés par le PTCE pôle ALPEN en 2019 (source : site Internet de Pôle ALPEN)

Nom du projet	Description du projet	Donneurs d'ordres et partenaires
Mesures d'impact Kimso	Expérimenter une méthodologie d'analyse des impacts des diagnostics sociotechniques, développée par le cabinet Kimso.	Donneur d'ordre : Fondation Schneider Electric. Membres et partenaires impliqués : Ulisse Energie, GERES, Logiscite, cabinet Kimso, Enactus, GEG.
Améliorer l'offre d'hébergement du Rondeau	Accompagner la politique d'hébergement des familles n'ayant pas accès au logement de droit commun (principalement : migrants) développée par le CCAS de Grenoble.	Donneur d'ordre : CCAS de Grenoble. Membres et partenaires impliqués : Domtherm, Cabestan, Touraterre, AMAFI, Verelec.
Je m'approprie mon logement	Accompagnement des ménages de l'agglomération grenobloise pour une amélioration des qualités énergétiques de leur logement.	Donneur d'ordre : Fondation VINCI pour la Cité. Membres et partenaires impliqués : UMIJ, Oiseau Bleu, Relais Ozanam, CCAS de Grenoble, Le Bon Plan, Verelec, Domtherm, Rexel.
L'offre conjointe WISER/Verelec/SOLENI	Développement d'une solution technologique pour les ménages en précarité énergétique dans les logements collectifs du parc public.	Donneur d'ordre : Bailleurs sociaux. Membres et partenaires impliqués : Verelec, Schneider Electric, Ulisse Energie.
Le fonds d'aide aux petits équipements	Montage de financements pour l'achat et la mise en place de petits équipements permettant de sortir de la précarité énergétique pour les ménages occupants des logements dans des parcs privés.	Donneur d'ordre : Département de l'Isère. Membres et partenaires impliqués : ADIL, Cabestan, Domtherm, Ulisse Energie, Rexel, Schneider Electric, Enactus, Verelec.

Il est possible de faire le constat que ces différents projets se font en coopération avec de grands acteurs publics (principalement le CCAS de Grenoble et le département de l'Isère), mais surtout avec de très grandes entreprises lucratives comme Vinci, ou Schneider Electric<sup>417</sup>. D'autres entreprises plus modestes, comme Verelec ou Domtherm participent également, à un niveau similaire à celui d'Ulisse Énergie, un des volets du GES Ulisse38. Le travail réalisé par le réseau d'ESS, et particulièrement son expertise sur les problématiques sociales et environnementales, profite donc au secteur public qui n'a pas toujours les moyens directs de lancer certaines expérimentations territoriales (c'est le cas ici pour les démarches destinées aux habitants ou la prise en charge de migrants) et profite également au secteur lucratif, qui peut non seulement s'approprier, à terme, les innovations qui fonctionnent (par exemple, en fournissant de nouveaux types de services énergétiques à certains publics mieux informés) mais profite également d'une image positive liée à leur implication dans le pôle. On peut même déduire une articulation indirecte entre le SPL Minatec qui avait été décrit comme prenant peu en compte les acteurs de la société civile et pôle ALPEN via des acteurs participant aux deux structures, comme Schneider Electric, ou via la redynamisation de certains quartiers proches de la presqu'île de Grenoble avec le développement des activités sur le site de l'ancienne zone industrielle désaffectée de Bouchayer-Viallet (dans l'ancienne usine Cémoi).

Le manque de relations organisationnelles entretenues avec les petites structures faisant partie d'Ulisse38 et avec le reste du tissu de l'ESS locale, particulièrement les structures militantes, témoigne d'une difficulté à traduire certaines logiques alternatives, qui ont été établies comme présentes dans l'analyse institutionnelle, en actions d'envergure. Par exemple, l'entretien de 2014 avec Laurent Pinet, avait montré qu'Ulisse38, avant même de devenir la tête d'un PTCE, avait déjà eu des difficultés à se décloisonner et à coopérer avec des acteurs de l'ESS grenobloise. En effet, un rapprochement avait été tenté avec le projet SOL Alpin, mais avait échoué (en partie en raison de l'instabilité de la monnaie locale qui n'avait jamais réussi à réellement se développer). D'autres exemples de relations avec l'ESS existent, notamment avec la SCOP de création numérique la Péniche, le média associatif Alpes Solidaires, le fournisseur d'électricité renouvelable coopératif Enercoop, certaines structures du site ESS la Pousada, des structures dans le secteur du handicap, etc. Cependant, elles restent souvent limitées à des opérations de communication commune et à des participations à des évènements ponctuels sur leurs engagements partagés.

---

<sup>417</sup> Dont les chiffres d'affaires pour 2018, annoncés sur leurs sites Internet respectifs, dépassent pour Vinci les 44 milliards d'euros, tandis qu'ils avoisinent les 26 milliards pour Schneider Electric.

En résumé, la structure organisationnelle est plutôt tournée vers de grands acteurs et hiérarchisée de manière que ceux-ci retirent des avantages à leur participation pécuniaire ou à l'établissement de contrats avec le PTCE. Cette verticalité est renforcée par les disparités au sein de l'organisation entre différentes formes de gestion de la main d'œuvre et différents degrés de technicité ou d'utilisation de capital matériel dans les processus de production.

En ce qui concerne les disparités dans les manières d'organiser la main d'œuvre, il a à nouveau été observé que les structures employant la main d'œuvre la moins qualifiée, sous des cadres contractuels précaires et s'appuyant fortement sur le bénévolat, n'ont pas les mêmes rythmes et capacités de mobilisation que des structures avec une main d'œuvre stable, qualifiée et orientée vers une maximisation de l'efficacité dans le temps de travail. Au travers des trois autres cas d'étude présentés dans cette thèse, ce problème se révélera récurrent, même dans les cas où les disparités sont faibles. Par ailleurs, le fait de ne pas s'appuyer sur des moyens capitalistiques et techniques similaires peut également être un frein à l'inclusion de petites structures dont la force est justement la création de valeur sociale avec peu de moyens, la convivialité et la capacité de proposer des rythmes de production plus lents et plus inclusifs pour les acteurs restés en dehors des circuits classiques. Si certaines structures possèdent des moyens de production plus importants au sein du PTCE ils risquent également de peser plus dans la hiérarchie.

Cependant, même si la structure de la proximité organisationnelle la plus apparente au sein du réseau de pôle ALPEN semble être pyramidale, il est de nouveau nécessaire de souligner que certaines dynamiques alternatives sont conservées de façon plus informelle et secondaire. Comme cela était déjà le cas pour la pluralité des registres de conventions au sein de la proximité institutionnelle, c'est du côté des plus petites structures militantes et solidaires qu'il faut se tourner pour constater des points de rupture avec les SPL classiques. En effet, la pluralité de registres s'exprime tout d'abord via les circuits informels de circulation d'information. Ces circuits sont vitaux dans les réseaux dont l'activité est la réinsertion de publics fragilisés. La création seule d'emploi n'est pas suffisante, les individus doivent avant tout être insérés dans des circuits plus vastes et bienveillants, capables de prendre en charge leurs situations particulières (la diversité de leurs motivations et des difficultés qui peuvent être attachées à divers registres de valeur). On peut dire que la configuration de la proximité organisationnelle au sein du réseau permet, par le haut, de créer une activité rémunératrice et des emplois et, par le bas, de constituer un filet de sécurité solidaire, libre de sauvegarder des logiques « humaines » et de cultiver un réseau militant propre. Ce réseau profite, à terme, à toute la structure puisque, quand cela est nécessaire, il permet de faire remonter des

préoccupations et une expertise de terrain. Dans ce sens, Henry évoque un « partage d'informations, d'expériences et d'opportunités » (2015, p.13-14). Ce partage est par exemple utile, si les instances publiques locales souhaitent mener des études sur les besoins de certaines populations (migrants, personnes sans emploi ou en situation de précarité économique/sociale/énergétique, etc.) et souhaitent répondre de façon pertinente à certaines problématiques qui leur sont méconnues. Pour les entreprises lucratives, il s'agira principalement d'améliorer leur image et parfois, de bénéficier de certaines prestations subventionnées.

Néanmoins, dans ce partage des rôles dans l'organisation, qui peut sembler équitable de prime abord, une question épineuse se pose encore : est-ce que les gains recueillis par la tête de réseau du PTCE et des plus gros partenaires seront redistribués pour profiter même aux structures qui sont les plus critiques à l'égard des effets pervers du système économique et souvent politique dominant ? Henry propose d'analyser ce problème sous l'angle du partage des communs, envisagé comme des « ensembles de ressources collectivement gouvernées, au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits entre les partenaires participant au commun et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction sur le long terme » (*Ibid.*, p.11). Même si des informations précises concernant pôle ALPEN manquent ici, il est possible de citer ses travaux sur le sujet des PTCE d'insertion, où il évoque le fait que les « projets de mutualisation de moyens et de compétence, voire d'emploi [...] sont [des] projets d'accompagnement et de renforcement d'acteurs de taille modeste ou très modeste dans leur insertion ou leur développement au sein de leur filière principale d'activité ; ce sont [des] mises en coopération et complémentarité d'acteurs, la mise en cohérence d'actions dans un périmètre sectoriel ou territorial donné » (*Ibid.*, p.13-14).

En résumé, bien qu'il y ait une très grande variété de PTCE en France, tant au niveau de leur activité, de leur niveau de reconnaissance (primés ou non dans le cadre des deux appels à projets qu'il y a eu en 2013 puis en 2015) que de la configuration des différentes formes de proximité qu'ils entretiennent, il est possible de considérer l'analyse de terrain menée comme pertinente pour juger des dynamiques de ce mouvement, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de réseaux spécialisés dans l'insertion, ce qui est souvent le cas. La plus grande partie des logiques de convergence organisationnelles sont influencées par des pressions isomorphiques, principalement coercitives, liées aux normes de production imposées par les partenaires, mais également mimétiques, pour être reconnus face aux SPL classiques et même technicistes avec des processus hiérarchiques davantage influencés par les membres salariés permanents que



par les membres fluctuants de l'organisation. Pour citer Bernard Eme<sup>418</sup>, le modèle démocratique de gouvernance « hybride » ainsi appliqué provoque une « interdépendance conflictuelle de la société civile et de l'État [qui] se réalise en réalité sous de nouveaux modes de dépendance de la première au nom de la légitimité d'un bien public légitime porté par le second » (in Podlewski, 2015, p.3). Néanmoins, malgré les risques d'isomorphisme et de normalisation, les PTCE permettent une meilleure visibilité de certaines valeurs de l'ESS. Ils permettent également dans certains cas des transferts de ressources matérielles depuis les structures porteuses à des partenaires plus fragiles, choisissant une configuration qui leur fournit un abri dans un environnement économique incertain.

Le dernier point de cette section va entrer dans le détail de l'impact des PTCE sur le tissu territorial et l'ESS militante en analysant les effets rétroactifs de la configuration de la proximité organisationnelle de pôle ALPEN sur les relations de proximité géographique et institutionnelle locales.

### **1.3.2. Les effets rétroactifs du développement d'un PTCE sur les relations géographiques et institutionnelles locales**

En se développant et en prenant de l'envergure, pôle ALPEN a comme objectif d'avoir une influence positive sur le tissu économique local.

Au niveau géographique, cela se traduit principalement par la mise en place de services sociaux de proximité, qui permettent aux populations des quartiers populaires d'accéder à des services à la personne, à des ressources pour la recherche d'un emploi ou d'une formation, à des réseaux de solidarité, etc. Les relations organisationnelles tournées vers des acteurs économiques du secteur public et privé permettent d'accroître la présence de l'ESS sur tout le territoire et de proposer des alternatives aux entreprises lucratives. Il est possible de se demander également dans quelle mesure l'organisation contribue à valoriser les ressources locales et en faire des ressources spécifiques (Colletis, Pecqueur, 2005, p.57). Dans une certaine mesure, les activités du PTCE tournées vers la protection de l'environnement renforcent l'identité de la métropole en tant que ville respectueuse de l'environnement. La ville de Grenoble en particulier est sous la direction politique du parti Europe Ecologie les Verts<sup>419</sup>. Ils donnent une spécificité à l'agglomération et mettent en valeur une ressource immatérielle en termes d'expertise dans les domaines du recyclage et de la mise en relation

---

<sup>418</sup> Il est ici fait référence au texte de Bernard Eme, « Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance », paru en 2005 dans la *Revue internationale de l'économie sociale*, n°296, p. 56-69.

<sup>419</sup> Avec comme maire Éric Piolle depuis 2014 jusqu'à la date de fin de ce travail.

des problèmes sociaux et environnementaux. Cependant, l'impact réel sur les infrastructures matérielles de l'agglomération ou sur le paysage reste relativement faible, étant donné que l'organisation est principalement tournée vers les services. Pour le moins, certains quartiers, évoqués plus tôt en tant que sites productifs dans lesquels la ville a investi financièrement et fait des travaux d'envergure, sont dynamisés par la présence de structures membres du pôle. On peut donc dire que le PTCE accompagne la structuration de l'espace géographique urbain. En ce qui concerne la proximité institutionnelle, il est possible de dire que le PTCE a renforcé la dissémination de logiques alternatives, des cités civiques, vertes et même domestiques dans le réseau élargi d'acteurs qu'il entretient. Il s'agit là d'une démonstration de l'engouement croissant pour ce qui a été évoqué plus tôt comme un « management social et solidaire » de la part des secteurs lucratif et public, mais également de l'intérêt croissant de la population pour les questions sociales et écologiques. Cependant, dans la mesure où la construction de la proximité organisationnelle est tout de même très orientée vers des logiques d'efficacité marchandes, industrielles et par projet, elle renforce et valide ces logiques et leur permet d'être associées à des logiques sociales sans avoir pour autant mis à l'épreuve leur « grandeur » dans ce domaine. Ce compromis est salué par une partie des idéologues politiques comme une réconciliation entre le capitalisme libéral et les préoccupations sociales et environnementales, ce qui ne l'empêche pas d'être fortement critiqué par certaines structures militantes. Celles-ci le considèrent plutôt comme un moyen de récupération des nouveaux mouvements sociaux par la classe politique dirigeante, sans provoquer pour autant une réelle remise en question du système et de ses effets pervers. Des dérives sont en effet possibles puisque, dans le passé, l'économie lucrative s'est déjà approprié certains modèles organisationnels basés sur le partage et la convivialité, notamment dans les différents services faisant partie de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie ubérisée et qui constitue un recul important en termes de responsabilités, de droits sociaux et environnementaux.

En conclusion de cette première analyse de terrain, dans le cas du réseau pôle ALPEN, qui peut être considéré comme typique des dynamiques à l'œuvre au sein du mouvement des PTCE, il est possible de résumer de la façon suivante les différentes relations de proximité : tout d'abord, le réseau s'organise autour d'une pluralité de logiques d'implantation géographique qu'il est possible d'imputer à la manière organique dont il s'est constitué (en intégrant progressivement des structures de l'ESS), mais également à une volonté de répondre aux incitations des partenaires publics et de l'économie lucrative, et de s'en rapprocher afin de faciliter de potentielles synergies. En ce qui concerne la proximité institutionnelle, le réseau

présente de nombreuses valeurs caractérisant le modèle économique dominant, face auquel elle doit notamment prouver sa solidité financière (cité marchande), ainsi que son expertise technique et sa capacité à être utile dans le domaine de l'insertion par l'emploi (cité industrielle). Elle participe également indirectement à la flexibilité des marchés du travail et à l'externalisation de certaines responsabilités sociales pour les autres acteurs de l'économie (cité par projet). Pourtant, par la participation de petites structures solidaires à son modèle et par l'implication de militants et de bénévoles dans ses activités, elle reste encore un espace de préservation d'une pluralité de logiques d'action, solidaires, communautaires et humanistes, tout en propageant de fortes convictions écologiques. L'ensemble des conventions existant ainsi dans la structure se reflètent dans les dynamiques de proximité organisationnelles. Les relations avec le tissu militant sont maintenues via la participation commune à des événements entre les structures les plus alternatives du pôle et les initiatives de la NES locale, et la mutualisation de certaines ressources permet une certaine redistribution des moyens vers les plus petites structures solidaires. Cependant, la grande majorité des convergences se fait au service de plus grands acteurs, publics ou privés. Cela permet certes de développer l'activité, mais soumet également l'organisation à une certaine dépendance et à des pressions isomorphiques externes qui vont à leur tour se répercuter sur les logiques d'implantation et le projet politique du PTCE.

Les observations de Gianfaldoni et Lerouvillois permettent de remettre en perspective ces constats au sein de l'ensemble du mouvement des PTCE. Selon eux, dans les faits, les structures appartenant aux PTCE sont souvent des prestataires des pouvoirs publics et ne sont donc pas des éléments « agitateurs » dans le tissu économique et politique local ; ils sont en synergie avec les pouvoirs locaux (à l'instar des SPL) : « les aspects génériques ou spécifiques de la structuration en PTCE sont perçus au regard des systèmes localisés de production et d'innovation (SLPI) » (2014, p.2). La convergence interstructurelle permet de faire des économies (opportunités financières), de partager certains services (relations humaines, comptabilité, prêts d'animateurs, formations communes) et d'atteindre une taille critique nécessaire pour obtenir des contrats publics et avoir plus de poids dans la gouvernance locale (argument politique). Du côté des pouvoirs publics, la coopération qui en résulte relève du progrès social, mais pas de la remise en cause. « Les pouvoirs publics tendent à instaurer des rapports quasi hiérarchiques et quasi marchands avec comme corolaire l'apparition de formes de contractualisation incitative » (*Ibid.*, p.3).

Finalement, de nombreux risques pèsent sur le militantisme dans cette structuration de la proximité. Tout d'abord, ne serait-ce que par la croissance, la professionnalisation et

l'augmentation du « pouvoir des administrateurs » (Laville, 2011, p.8), il y a un risque de dégradation des structures démocratiques et d'essoufflement de l'enthousiasme militant. Ce risque a été mis en avant par Jean-Louis Laville qui cite les travaux d'Albert Meister (particulièrement son ouvrage sur *La participation dans les associations*, publié en 1974) et de Renaud Sainsaulieu (particulièrement l'ouvrage *La démocratie en organisation. Vers des fonctionnements collectifs de travail*, publié en 1983 avec Tixier et Marty). Faute de moyens, et, parfois, de volonté de créer des liens forts entre les structures en dehors des processus de rationalisation, certains éléments alternatifs présents *a priori* dans ce courant de l'ESS ont tendance à disparaître avec le renforcement des relations unilatérales nécessaires à l'optimisation de la gestion et à la collaboration avec les pouvoirs publics. La mutualisation des moyens se traduit par l'émergence d'une tête de réseau et par la mise en place d'une organisation verticale et homogénéisante, qui peut restreindre les démarches participatives au niveau des adhérents et des salariés, même si certaines de ces démarches subsistent encore à l'échelle des structures qui les composent. Cela montre un certain affaiblissement des logiques alternatives et l'émergence d'une « tendance progressive à la banalisation des entreprises de l'économie sociale » (*Ibid.*).

Il est possible de se demander si cette dynamique n'est pas simplement inhérente à tout processus de croissance et, par conséquent, inévitable pour toutes les structures de l'ESS. Cependant, d'autres grandes structures mettent en place des dynamiques de gestion alternatives, basées également sur la proximité, tout en sauvegardant une portée subversive plus forte. C'est notamment le cas de la banque coopérative et éthique la Nef.

## **2. La Nef : une banque nationale plaçant le local au centre de son projet**

La Nef est une structure coopérative de finance éthique et solidaire, créée en France en 1988 à partir de l'association Nouvelle Économie Fraternelle (NEF), fondée en 1978. À l'origine, c'est une société d'épargne et de crédit, proposant des produits éthiques à forte valeur ajoutée au niveau social et environnemental et hors de toute spéculation boursière. L'objectif autoproclamé de la structure est que « l'argent relie les hommes » (Nouyrit, 2002, p.58) dans le but de transformer la relation au capital pour briser la prééminence du profit dans les décisions économiques. Pour cela, l'organisation met en relation sur la base de valeurs communes des épargnants et des entrepreneurs soucieux de l'éthique et de l'environnement. La Nef a connu une croissance très forte depuis dix ans, tant en termes d'activité que d'adhésion. Selon son rapport d'activité de 2018, la banque avait un « capital social dépassant

les 43 millions d'euros, détenus par plus de 39 000 sociétaires » (Rapport d'activité de 2018, p.34<sup>420</sup>). La coopérative a d'ailleurs acquis le statut de banque en 2015, ce qui a été l'aboutissement de plus de deux décennies de lutte et de militantisme pour parvenir à une reconnaissance réelle de la part des autorités bancaires<sup>421</sup>. Il faut également préciser qu'avant d'acquiescer ce statut, elle avait entamé un processus de rapprochement important avec d'autres structures de finance éthique en Europe dans le but de créer une Banque Éthique Européenne (BEE). Ce projet a atteint son apogée en 2010, mais n'a finalement pas abouti pour des raisons qui seront détaillées.

La coopérative présente un intérêt dans le cadre de cette étude pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en raison de la configuration presque unique des relations de proximité que développe le siège se trouvant à Lyon, que ce soit directement avec des structures locales et des entreprises emprunteuses ou avec tout le tissu militant de la région par l'intermédiaire de groupes locaux conventionnés, constitués de bénévoles. Le bénévolat est encore très présent dans la structure, qui est pourtant, et c'est là le deuxième point qui a soulevé l'intérêt dans le cadre de cette thèse, un grand groupe, un groupe marchand et dont l'activité tourne autour de services financiers. En effet, cela constitue un paradoxe, puisque l'argent et les banques sont généralement considérés dans les mouvements subversifs de l'ESS comme les principales institutions auxquelles il faut s'opposer dans le cadre d'une lutte contre les logiques du capitalisme libéral. En réalité, ce sont les dynamiques de proximité attentivement cultivées par la structure qui ont permis de contourner cette méfiance, de conserver sa base militante et de rester très critique vis-à-vis du système économique dominant, tout en développant d'abord des services financiers, puis des services bancaires d'envergure.

Les positions de la Nef se déclinent à travers toutes ses décisions stratégiques et ses relations aux territoires. Tout d'abord, au niveau de son implantation géographique, la Nef a fait le choix de ne pas avoir d'agences à proprement parler dans les différentes villes dans lesquelles elle opère. Pourtant, elle parvient à se faire connaître et à être active dans les milieux militants et auprès d'entrepreneurs porteurs de projets sociaux, culturels ou écologiques. Ici, la première sous-section (2.1) montre comment la structure appuie son activité sur une équipe professionnelle à l'écoute des territoires, composée en partie d'agents itinérants, et sur des

---

<sup>420</sup> Consultable sur le site de la coopérative à l'adresse Internet [https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2019/04/Rapport\\_annuel\\_Nef\\_2018.pdf](https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2019/04/Rapport_annuel_Nef_2018.pdf)

<sup>421</sup> Dans sa communication officielle, la Nef présente ce changement en ces termes : « Depuis 2014, les évolutions de la réglementation bancaire européenne font de la Nef un établissement de crédit spécialisé, autorisé à recevoir des fonds du public de toute durée. La Nef a en conséquence adapté ses statuts en mai 2014 puis déposé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution une demande d'extension de ses activités. Depuis avril 2015, elle est ainsi autorisée à offrir à ses sociétaires, un livret, mais aussi des comptes à vue auprès des personnes morales » (consultable à l'adresse Internet <https://www.lanef.com/la-nef/histoire/>).

réseaux locaux préexistants avec lesquels elle est en situation de symbiose. La seconde sous-section (2.2) aborde le fait que, sans une très forte communauté de valeurs avec une pluralité de mouvements alternatifs et militants locaux, méticuleusement entretenue par la banque éthique, ces configurations de proximité géographique, mais également de proximité organisationnelle, n'auraient pas été possibles. Ces logiques de proximité institutionnelle sont le socle de l'action concrète de la Nef sur les territoires. Enfin, la dernière sous-section (2.3) aborde les partenariats concrets créés par la structure. La particularité de l'analyse de la proximité organisationnelle est ici de s'intéresser à la fois au territoire de l'agglomération grenobloise, mais également à des convergences que la structure entretient à l'échelle nationale. En effet, les relations avec certains partenaires transitent entre les antennes locales de certains réseaux, plus ou moins autonomes et en relation avec les groupes locaux de la Nef, et des organisations à plus grande échelle géographique qui les fédèrent et qui ont, cette fois, une relation directe avec le siège de la structure. Il est tout particulièrement intéressant de voir si des tensions existent entre les différentes échelles de gestion de la coopérative et si, malgré les efforts de la structure pour conserver une identité contestataire du système économique dominant, des pressions isomorphiques s'appliquent via des impératifs organisationnels.

### **2.1. Un siège national et une implantation géographique locale itinérante**

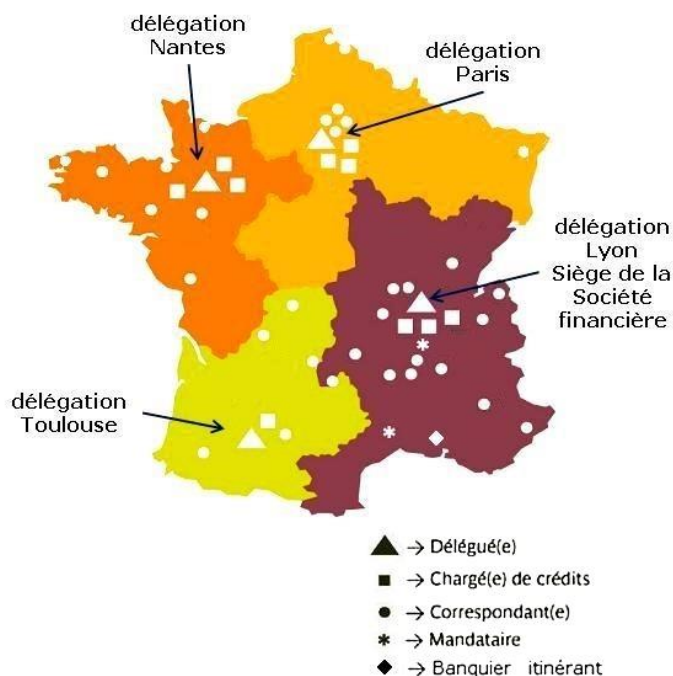
La plus grande particularité de l'implantation géographique de la Nef est que la coopérative n'a pas à proprement parler d'agence ou de locaux attitrés dans la plupart des villes où elle est pourtant présente. En effet, hormis son siège, qui est situé dans la ville de Lyon dans le département du Rhône<sup>422</sup>, la structure n'a des bureaux que dans trois autres villes ; Paris (Île-de-France), Nantes (Loire-Atlantique) et Toulouse (Haute-Garonne). Elle découpe ainsi le territoire national en quatre délégations, animées par l'action conjointe de responsables de délégation et de chargés de crédit locaux, d'un service national de Vie Coopérative et d'une équipe de communication. Il est à noter que la Nef s'appuie également sur des agents exerçant le métier innovant de banquiers itinérants, chargés d'évaluer et d'accompagner les projets financés et de s'occuper de certains aspects techniques que les bénévoles ne sont pas habilités à accomplir. Une thèse doctorale a été rédigée par Béatrice Chauvin, alors elle-même banquière itinérante dans la structure, sur cette innovation organisationnelle ayant pour but la « réaffirmation du projet coopératif » de la structure et sur les aspects hétéromorphiques de cette activité (2015).

---

<sup>422</sup> Plus précisément à Vaulx-en-Velin (69517).

A l'action salariée s'ajoute celle d'un important nombre de bénévoles, également appelés « sociétaires actifs » pour les distinguer des adhérents ayant simplement pris part au capital de la structure, mais qui n'ont tout de même, comme eux, qu'une force démocratique d'une seule voix concernant les décisions votées au sein de l'organisation. Selon le rapport annuel de la structure, il y avait environ 300 sociétaires actifs en 2018 répartis dans 36 groupes locaux conventionnés, dont le fonctionnement est très particulier et nécessite d'être clarifié. Le découpage en délégations est représenté par une carte ci-dessous, dont les données datent de 2009, mais qui montre la logique générale d'implantation sur le territoire français (figure 21).

Figure 21 : Répartition des correspondants bénévoles de la Nef et de l'équipe salariée en 2009 (source : service Vie Coopérative de la Nef)



Les postes salariés de la Nef sont en quelque sorte le prolongement nécessaire, pour des raisons pratiques et légales, de l'expertise de terrain et du travail des bénévoles, qui ont été à la source de la création du projet. En effet, la Nef a dû se professionnaliser dès le début de son activité, car malgré le fait que les bénévoles ont souvent une expertise sur le sujet, et que certains d'entre eux proviennent même des circuits bancaires classiques<sup>423</sup>, ils n'ont légalement pas le droit de recueillir certaines informations auprès des clients de la banque et d'effectuer certaines opérations (ouverture de comptes bancaires et d'épargne, allocation de prêts). Leur rôle est donc principalement de représenter la structure localement, de

<sup>423</sup> Lors des entretiens menés auprès de bénévoles de la Nef en 2010, il est apparu que plusieurs d'entre eux sont d'anciens banquiers devenus sociétaires actifs. Par ailleurs, plusieurs bénévoles sont proches du réseau des Cigales P.H. Montpellier. L'implication dans la coopérative est généralement considérée par ces personnes comme « une contrepartie miroir à [leur] activité bancaire classique » (cf. Annexe 4.2).

promouvoir les différentes valeurs qu'elle véhicule et d'animer les relations territoriales avec les acteurs publics, privés et surtout le tissu militant local de l'ESS. La formation des groupes locaux se fait en rassemblant des bénévoles au sein des groupes organisés, mais sans statut spécifique (il ne s'agit pas d'associations). Ces groupes sont directement conventionnés auprès de la Nef depuis 1998<sup>424</sup>. Selon le site Internet de la coopérative, la convention sert à « clarifier les droits et les devoirs de chacune des deux parties, afin d'améliorer la collaboration entre les sociétaires et les salariés », mais surtout à assurer la sécurité des données bancaires des sociétaires qui peuvent leur être communiquées. Le rôle des bénévoles tourne principalement autour de la communication avec les acteurs locaux, au point où certains bénévoles ont qualifié cette fonction de « VRP<sup>425</sup> bénévole ».

Géographiquement parlant, les groupes locaux, également qualifiés de Cercles d'Initiatives Territoriales (CIT) doivent inclure au maximum 15 sociétaires et agissent dans un rayon d'action d'approximativement 70km. S'ils atteignent une taille supérieure, la structure accompagne un processus d'essaimage pour mieux couvrir le territoire occupé par les bénévoles. Chaque groupe local dispose de supports de communication fournis par la Nef et d'un budget relativement flexible, fixé à 500 ou 600 euros par an<sup>426</sup>, permettant à ses membres de prendre des initiatives personnelles dans la vie locale (paiement de certains frais de déplacement, de frais de participation à certains événements, etc.). Cependant, les dépenses doivent être méticuleusement justifiées auprès de la structure. La taille des groupes locaux fluctue, avec une participation plus ou moins régulière de certains membres, mais ils disposent généralement d'au moins un référent stable auprès du siège via le responsable de délégation. Le groupe local qui est actif sur la métropole grenobloise est relativement récent, il n'a vraiment pris son essor que depuis 2013 et couvre un territoire allant au-delà de la métropole (bien que son activité principale se trouve au sein de celle-ci, ce qui a permis de le retenir pour cette étude). En ce qui concerne son implantation géographique, c'est principalement l'informel qui est privilégié, puisque les réunions locales se tiennent auprès de structures sympathisantes et même aux domiciles particuliers des correspondants locaux. Il est possible de citer quelques exemples ; la galerie-café la Vina sert de point de rencontre entre les sociétaires Nef, les clients/adhérents potentiels et les bénévoles. Cette structure, adhérent au titre de personne morale à la coopérative, accueille également le SEL et le Cairn

---

<sup>424</sup> La convention de collaboration (version de 2010) proposait notamment les activités suivantes aux bénévoles ; créations de liens avec les réseaux sympathisants, avec les collectivités territoriales, avec les sociétaires-épargnants, avec les sociétaires emprunteurs, avec les clients « les amis de la Nef » et avec d'autres instances locales pertinentes à l'activité de la structure.

<sup>425</sup> Voyageur, représentant et placier, cette activité peut être assimilée à celle d'agent commercial itinérant.

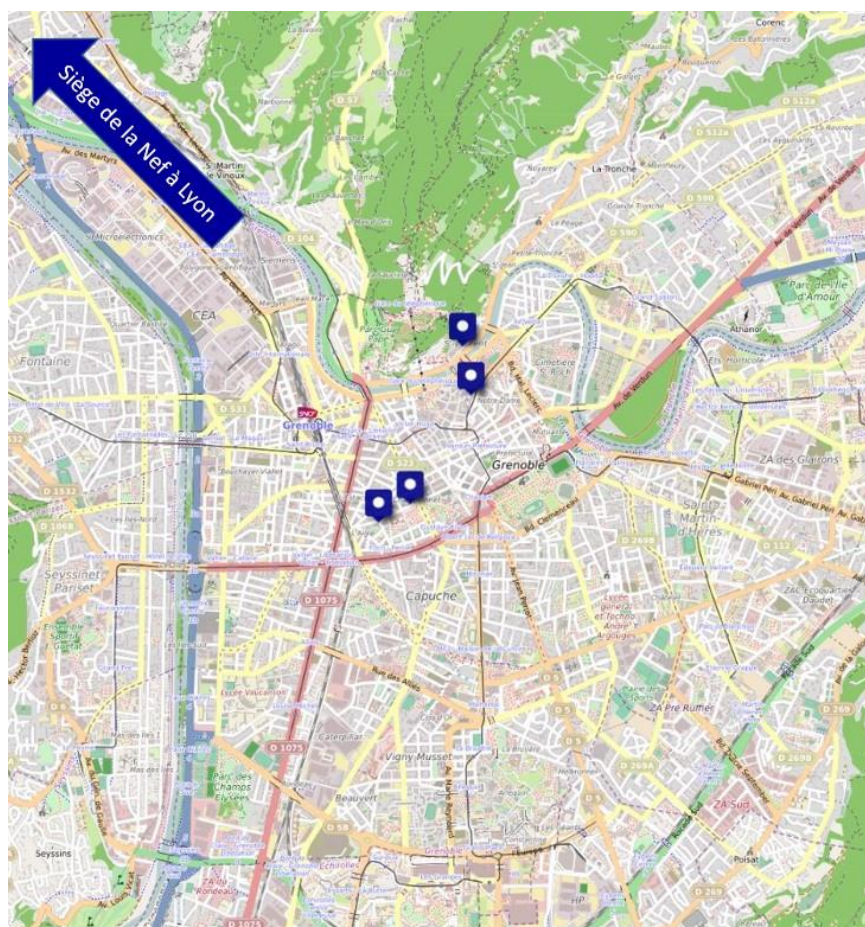
<sup>426</sup> Source : « projet de modélisation d'un budget pour les groupes locaux, 2009-2010 », document interne, utilisé lors d'un stage effectué au sein de la structure de 2009 à 2010.



### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

pour des permanences, et se situe dans le quartier de Sainte-Claire les Halles (à proximité du siège du PTCE pôle ALPEN). Dans la même logique, le Café des Arts, organisation culturelle sociétaire et emprunteuse à la Nef, accueille aussi des permanences. D'autres lieux solidaires sont ainsi choisis en raison de leur qualité de centre névralgique de l'ESS comme la Maison des Habitants du Bois d'Artas ou la Maison des Associations de Grenoble. Une autre manière d'utiliser l'espace pour se faire connaître, qui reflète la forte utilisation de l'itinérance dans la structure, est l'organisation de ce que le groupe local appelle les « Rando'Nef ». Ce sont des randonnées organisées par les bénévoles locaux pour que les sociétaires aillent à la rencontre des emprunteurs. Enfin, le dernier moyen d'avoir une présence géographique locale est la participation à des événements ponctuels ou réguliers (salons, foire, etc.). Le groupe local participe, entre autres, aux événements organisés par Alternatiba et au salon Naturissima, où il est également possible de rencontrer tous les autres acteurs locaux observés dans le cadre de ce travail de recherche. La carte ci-dessous montre l'implantation de la Nef sur l'agglomération grenobloise (figure 22).

Figure 22 : Une implantation territoriale de la Nef sur la métropole grenobloise, principalement basée sur la mise à disposition de lieux de rencontre par les sociétaires et les organismes locaux de l'ESS (source : auteure)



#### Légende :



**Lieux où se tiennent les Permanences de la Nef**

Il est possible de constater que les lieux utilisés par la structure pour communiquer avec de potentiels nouveaux clients/sociétaires ou avec ses adhérents sont principalement implantés dans le centre-ville de Grenoble. Ce sont des locaux mis à disposition par les sociétaires ou par des organisations locales regroupant des structures de l'ESS. Il faut souligner qu'avec ce système, n'importe quel sociétaire de l'agglomération, pour peu qu'il soit sollicité par le siège ou le groupe local, peut devenir un relai de la Nef s'il le souhaite, ce qui offre des opportunités potentiellement très vastes, mais oblige tout de même la structure à être très flexible et à garder une devanture informelle qui peut être amalgamée à de l'amateurisme par les publics qui ne sont pas déjà habitués aux logiques des réseaux militants.

En résumé, les liens de proximité géographique cultivés par la Nef sont de nature très différente de ceux préalablement observés dans le cas du PTCE pôle ALPEN et de la plupart des organisations d'ESS. La coopérative cultive un réseau très important, servant son action et dans lequel elle investit énormément de moyens matériels (en termes de postes salariés dédiés ou de budget), mais elle ne s'engage pas dans de lourds investissements au niveau des infrastructures locales. Cette façon de procéder peut dénoter deux logiques qui, selon les registres institutionnels qui sous-tendent son action et son contexte organisationnel, peuvent amener la structure à avoir aussi bien un impact hétéromorphique qu'isomorphique sur le secteur de l'ESS. Ou, pour le formuler autrement, la Nef, qui est une structure très subversive vis-à-vis du paradigme dominant et ayant de grandes ambitions alternatives, peut-elle parvenir via ses stratégies de proximités institutionnelles et organisationnelles à préserver sa forte portée transformative des tissus économiques locaux malgré le développement et le changement d'échelle de son activité ?

## **2.2. Une structure aux valeurs alternatives réinterprétant les institutions monétaires sous la vigilance permanente de son réseau militant**

La proximité institutionnelle est essentielle dans le cas de la Nef, puisqu'elle permet de conserver la portée subversive qui est la raison d'être de la structure. D'ailleurs, dès sa naissance, la Nouvelle Économie Fraternelle (alors, association NEF) s'ancre profondément dans la philosophie de l'anthroposophie, élaborée par Rudolf Steiner, et proposant une articulation entre trois éléments nécessaires à l'épanouissement des individus et de la société ; « la sphère de l'esprit (création intellectuelle, art, religion, etc.), la sphère du droit (élaboration des règles permettant la vie en société), et la sphère de l'économie (échange de biens et de services) » (Nouyrit, 2002, p.20). Ce qui deviendra ensuite la coopérative la Nef, inclue donc

originellement, en plus des registres de justification plus classiques de l'économie, d'autres registres comme la cité inspirée, ensuite la cité civique, puis, naturellement, avec l'idée de lien et de « fraternité », la cité domestique, et, enfin, avec la diffusion des problématiques environnementales, la cité verte. De plus, elle adopte également une position très critique vis-à-vis des dérives industrielles sur un plan humain et écologique, et dénonce le système bancaire classique pour sa rupture avec la pluralité des sens traditionnellement donnés aux échanges et aux investissements. Aussi, il est intéressant d'analyser si elle parvient à sauvegarder ses valeurs, alors que l'activité de la structure prend de l'ampleur. Ce développement est dû à l'intérêt accru pour des placements éthiques depuis la crise financière des *subprimes* de 2007 et la perte de confiance que celle-ci a entraînée dans le système bancaire et financier. Cette sous-section permettra de montrer de quelle manière sont sauvegardées les logiques alternatives au sein de la proximité institutionnelle. Elle permettra également d'analyser si l'organisation parvient à proposer un contremodèle à la mutation du paradigme capitaliste libéral et à la prépondérance de la cité par projet, ou si celle-ci n'en est qu'une variante du modèle existant intégrant des composantes sociales, solidaires et environnementales, sans toutefois ébranler le socle idéologique du modèle dominant.

Dans le cas de la Nef, les différents indices concernant les dynamiques institutionnelles isomorphiques et hétéromorphiques seront présentés de manière inversée. Ce point débutera avec une section sur l'arsenal de logiques alternatives mises en place par la structure (2.2.1) puis traitera, dans un second temps, des éléments renvoyant vers des registres de justification industriel, marchand et par projet, tout en insistant sur les mesures prises au sein du réseau de la coopérative pour que ces logiques restent toujours orientées vers un fonctionnement respectueux des valeurs de leur base militante (2.2.2).

### **2.2.1. La Nef : une banque éthique portant le poids institutionnel de ses courants militants**

La cité domestique est un registre auquel se réfère une très grande partie des logiques de la Nef. Une observation du fonctionnement interne de la coopérative révèle avant tout la convivialité qui est entretenue, tant au niveau de l'équipe salariale qu'au niveau de l'équipe bénévole et même dans le cadre de rencontres interstructurelles. L'organisation répétée d'évènements à l'initiative des services de la coopérative dédiés à l'animation territoriale fait vivre une riche vie communautaire et crée un fort sentiment d'appartenance, un « esprit de famille ». Les évènements festifs et les rencontres débats sont très réguliers ; au niveau de

l'agglomération grenobloise, le groupe local organise des Apéro'Nef et sur tout le territoire des Fest'Nef permettent à tous les bénévoles de se rencontrer. La plupart des rencontres, qui sont nombreuses et qui seront listées également comme indicatives d'autres logiques que celles de la cité domestique, sont accompagnées de moments de partage informels, généralement autour de repas. En effet, la commensalité est une importante composante des rapprochements entre tous les acteurs de la structure. Par ailleurs, un autre élément va fortement dans le sens de l'entretien d'un esprit domestique ; la structure apporte un soin particulier à la qualité de vie, à la vie familiale de ses employés et au fait qu'ils aient des relations professionnelles amicales. Dans le rapport d'activité 2018, il est notamment fait état de la volonté d'accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences, dans leur épanouissement personnel et dans leur volonté de fonder une famille et d'avoir des enfants. La Nef inclut même des loisirs dans les locaux du siège pour renforcer le bien-être au travail.

Le second indicateur de la cité domestique, la présence de mécanismes réciprocaires, n'a en revanche pas réellement été observé. Le bénévolat à la Nef pourrait, bien sûr, s'apparenter à un don de temps, mais l'analyse des différents objectifs poursuivis par les bénévoles permet de douter que la « dénégration de calcul » et le désintéressement nécessaires pour valider une réelle logique de don (Bourdieu, 1992-1993, p.48), soient présentes. Une série d'entretiens réalisés entre 2008 et 2009 a révélé que, dans la mesure où les bénévoles de la Nef se situaient plutôt dans des catégories sociales ayant une forte disponibilité, et particulièrement les seniors<sup>427</sup>, leur engagement était pour eux davantage une source de socialisation et le prolongement d'une activité professionnelle préalable dans le monde de la banque ou dans la finance. Cette observation a été confirmée par la responsable du service Vie Coopérative, alors interrogée à ce propos, ainsi que par l'ouvrage de Bénédicte Havard Duclos et Sandrine Nicourd, *Pourquoi s'engager ?* En effet, celles-ci interprètent le phénomène du bénévolat chez les jeunes retraités comme un désir de maintenir une utilité sociale. Plusieurs témoignages du livre vont dans ce sens de maintien d'activité : « une manière de garder le rythme entre une vie « professionnelle » et une vie familiale » (2005, p.31). C'est d'ailleurs une des raisons qui a poussé les cadres de la Nef à fournir une convention, des budgets et des responsabilités importantes aux bénévoles, mimant ainsi en grande partie les mécanismes généralement liés au cadre du travail salarié. Cette ambivalence de l'engagement bénévole sera de nouveau évoquée concernant les indicateurs de la cité industrielle.

---

<sup>427</sup> En 2008, plus de la moitié des bénévoles avaient plus de 55 ans, dont une forte majorité était des hommes (source : statistiques tenues par le service Vie Coopérative de la Nef).

Le dernier indicateur de la cité domestique concernant l'importance de la tradition dans la création de hiérarchies au sein de la structure est, quant à lui, totalement rempli. En effet, la présence en haut de la hiérarchie d'un Directoire, d'un Conseil de Surveillance et d'un Comité d'Éthique permet d'intégrer des membres historiques ou charismatiques de la Nef dans l'organisation en leur conférant des rôles de supervision et de représentation. Par exemple, en 2009, le conseil de surveillance était présidé par Philippe Leconte<sup>428</sup>, personnalité ayant pris part bénévolement aux premiers développements de la coopérative. Par ailleurs, il arrive régulièrement que les membres fondateurs de la structure soient évoqués dans les communications officielles du journal interne destinées aux adhérents (le Fil d'Argent, appelé le « Vif'Argent » jusqu'à fin 2013) et invités à donner des allocutions publiques lors des grandes rencontres. Un hommage leur a également été rendu lors de la parution en 2008 de l'ouvrage *La Nef, 20 ans – 20 portraits de coopérateurs*<sup>429</sup>, où leur action était présentée et saluée. Enfin, de nombreuses traditions sont ancrées dans le fonctionnement de la structure, provenant des logiques militantes qui ont initié sa création et régulièrement réaffirmées par les adhérents (qui communiquent leurs attentes vis-à-vis de la coopérative via les groupes locaux ou directement via le service Vie Coopérative). Par exemple, de nombreux supports communicationnels peuvent être obtenus auprès de la Nef traduits en Espéranto, une langue internationale construite en 1887 par Ludwik Zamenhof avec l'objectif d'augmenter la fraternité et la paix entre les peuples. Malgré le coût supplémentaire que cette traduction engendre et le nombre très restreint de sociétaires qu'elle concerne<sup>430</sup>, la sauvegarde de cette pratique traduit le respect des traditions alternatives qui avaient cours lorsque la Nef a été créée.

Une autre particularité de la Nef est d'accorder une forte importance à la cité inspirée ; non seulement via l'expression artistique et culturelle (qui fait partie des critères d'approbation des prêts au sein de l'activité de financement), mais également en ce qui concerne l'expression de différentes spiritualités. Tout d'abord, la philosophie anthroposophique a elle-même été considérée comme un courant de pensée ésotérique. En 2000, une polémique a même surgi, lorsqu'un rapport parlementaire<sup>431</sup> avait accusé la Nef d'être proche de milieux sectaires. Cette accusation a été abandonnée après un procès en diffamation contre le député

---

<sup>428</sup> Par ailleurs, physicien renommé et personnalité prenant part à de nombreuses interventions dans des rencontres de l'ESS.

<sup>429</sup> Édité par la Nef et distribué en interne ou lors d'événements, cet ouvrage n'est pas disponible à la vente. Ce livre célèbre la création de la coopérative et non de l'association NEF qui l'avait précédé.

<sup>430</sup> Même s'il est très difficile à estimer, le nombre de personnes parlant cette langue est extrêmement faible au sein de la population française.

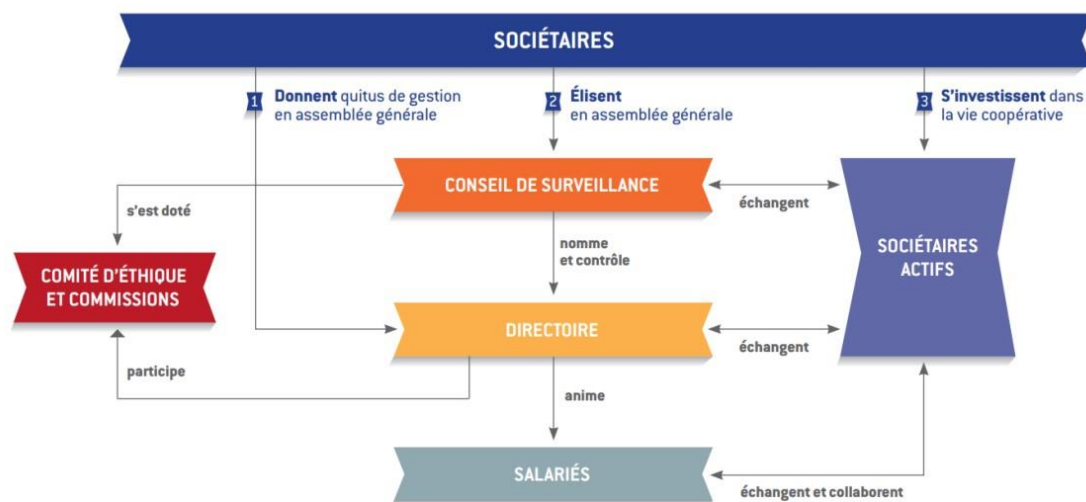
<sup>431</sup> Il s'agit du rapport de la Mission interministérielle de Lutte contre les Sectes, publié en 2000. Il statue que l'anthroposophie, autrement appelée « Le "mouvement Steiner" reste l'élément clé du développement stratégique » de la Nef, principalement via les volets d'activités soutenant l'éducation et l'agriculture biologique (p.66-67).

Jacques Guyard (rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur Les Sectes et l'Argent en 2000 et 2001) que la coopérative a gagné. Cependant, cet incident a durablement marqué les salariés et les bénévoles, qui affirment régulièrement leur droit à la spiritualité. Pour Henri Nouyrit, un des fondateurs de la Nef, c'est de « la sphère culturelle que sont venues historiquement [...] les oppositions aux pouvoirs économiques et politiques » (2002, p.67), ce qui implique que la cité inspirée a une très grande place dans la dynamique contestataire de l'organisation et de son réseau.

En ce qui concerne la cité de l'opinion, très souvent absente des organisations de l'ESS, il est surprenant de voir que la Nef affiche quelques logiques la rattachant à ce registre de justification. En effet, elle met en avant le soutien qui lui est apporté par des célébrités, directement ou indirectement, à des fins publicitaires. Par exemple, la structure est proche de certaines personnalités connues dans les mouvements militants d'extrême gauche. C'est, par exemple, le cas de Pierre Rabhi, dont l'association de mobilisation citoyenne et d'éducation populaire Colibris fait partie des associations partenaires du Compte à terme Nef et du livret Nef. Un autre exemple est le soutien apporté aux réalisateurs et comédiens Cyril Dion et Mélanie Laurent, pour leur documentaire écologiste « Demain », sorti en salles en 2015. Ici, il est possible de voir un phénomène décrit par Lafaye et Thévenot, sur la mobilisation de la cité de l'opinion pour le soutien de causes écologiques ; les « tenants cherchent à attirer l'attention de l'opinion en recourant aux médias, aux campagnes publicitaires ou à la mobilisation de personnalités susceptibles, par leur notoriété, de donner un retentissement aux actions menées » (1993, p.507). Ce moyen de gagner en notoriété a été choisi et reste privilégié, car il permet à la structure de choisir avec plus d'attention l'image renvoyée par ses porte-paroles ; la coopérative ne fait par ailleurs pas de publicité au sens classique du terme, ce qui est rare et mérite d'être souligné.

En ce qui concerne la cité civique, la Nef met en place un processus démocratique très poussé. Premièrement, il s'agit d'une forte intégration des logiques de la cité civique dans l'organisation, avec la possibilité pour les sociétaires de faire valoir leur voix en élisant le conseil de surveillance, et ayant ainsi un impact direct sur le directoire et en s'investissant en tant que sociétaires actifs, ce qui leur permet de participer en interne à de nombreuses consultations (figure 23).

Figure 23 : Instances de direction et processus démocratique au sein de la Nef (source : la Nef<sup>432</sup>)



Cette organisation est renforcée par une attention particulière portée à la notion de transparence avec plusieurs canaux de communication informant en permanence les sociétaires. Un journal papier, le Fil d'Argent, est édité de manière trimestrielle et envoyé à tous les sociétaires, un forum Internet Foire Aux Questions (FAQ) est animé en ligne, les rapports d'activité annuels sont envoyés à tous les sociétaires et des débats locaux sont organisés par les groupes de bénévoles pour préparer toutes les AG et faire remonter la parole locale au niveau du siège de la structure. Les groupes locaux sont très importants dans ce processus, car ils sont considérés comme un garde-fou contre le désengagement militant de sociétaires. Les instances territorialisées de la Nef, comme le groupe local de l'Isère, permettent donc de sauvegarder un processus démocratique par le bas.

Cependant, l'ESS n'a pas seulement vocation à proposer des processus démocratiques en interne, elle permet également de véhiculer les préoccupations de la société civile et de participer à la gouvernance locale. Dans ce sens, peut-on considérer que la Nef ou les groupes locaux représentés (ici le groupe isérois) qui participent à la constitution d'organes intermédiaires s'engagent dans les politiques ou les processus démocratiques locaux ? En réalité, même si la convention liant les groupes à la Nef stipule cette possibilité, les relations entre les groupes locaux, et particulièrement entre le groupe local isérois et les institutions de gouvernance locales sont assez faibles. Le plus souvent, les actions restent relativement consensuelles et ne prennent pas position vis-à-vis des orientations politiques sur le territoire. Les relations de proximité institutionnelle locales servent donc à véhiculer des idées sans pour

<sup>432</sup> Consultable à l'adresse Internet <https://www.lanef.com/la-nef/organisation-et-equipe/>.

autant s'engager dans la construction de politiques publiques. Cette position rejoint une observation de Havard-Duclos et Nicourd sur l'engagement bénévole faiblement institutionnalisé dans l'ESS qui peut laisser croire que les petites organisations collectives (habituellement des associations, mais ici, des groupes locaux) « sont des structures souples autorisant une libre « consommation » des actions volontaires sans coût d'entrée ni de sortie. Cette impression est d'autant plus forte que l'indépendance, la proximité, l'efficacité sont valorisées et que les associations prétendent prendre leurs distances avec les grandes organisations traditionnelles (partis, syndicats) en respectant davantage les individus et leur demande simultanée d'engagement et de liberté » (2005, p.15). Enfin, il faut ajouter une raison plus pragmatique au manque d'engagement des groupes locaux dans la gouvernance des territoires qu'ils occupent ; en effet, ce genre de relations pourrait nécessiter une initiation à des procédures administratives et une assez bonne connaissance du fonctionnement des instances politiques locales que tous les bénévoles n'ont pas. Cela pourrait donc créer des déséquilibres territoriaux dans les relations entre la structure et les pouvoirs publics et compromettre l'homogénéité des positions au niveau national.

Il est toutefois possible de dire qu'actuellement, l'engagement politique de la Nef reste principalement tourné vers la sauvegarde de l'environnement, et s'aligne ainsi sur la tendance actuelle à la transversalité de cette préoccupation dans les différents courants politiques nationaux, notamment face à l'urgence climatique<sup>433</sup>. L'écologie est également le principal critère pour la mise en œuvre de partenariats avec d'autres structures. En effet, la Nef propose, dans le cadre de ses produits d'épargne, qu'une partie ou tous les intérêts des clients soient reversés à des associations partenaires du Compte à terme Nef et du livret Nef. Sur les 13 partenaires du projet (Fonds de dotation de l'association Nef « Germes d'économie fraternelle », Amnesty International, Bio consom'acteurs, Entrepreneurs du monde, Fondation Nationale Accueil Paysan, Fondation Terre de Liens, Fonds de dotation Cocagne, Colibris, Les Amis de la Bio-Dynamie, Nature & Progrès, Négawatt, Réseau Sortir du Nucléaire et Zero Waste France), 11 ont une activité directement centrée sur la protection de l'environnement.

Aussi, est-il possible d'affirmer que la cité verte est un registre de justification particulièrement mobilisé dans la structure. Cette affirmation est confirmée par l'orientation

---

<sup>433</sup> La préoccupation écologique étant devenue un enjeu central du débat politique, tous les partis se sont dotés d'un programme plus ou moins complet pour la protection de l'environnement. En 2019, aux élections européennes, le parti Europe Ecologie Les Verts (EELV) est arrivé troisième du scrutin avec 13,57% des voix (22,3% à Grenoble). La position politique de ce parti est d'être ouvert à une collaboration avec n'importe quel courant politique dans la mesure où cela permet de répondre aux problématiques liées à la pollution et à l'épuisement des ressources naturelles. Cette position est assez proche de celle de la Nef.



des prêts accordés par la structure et qui vont à 85% au domaine écologie (filiales énergies renouvelables et bio...). Cela traduit les préoccupations des sociétaires puisque les produits d'épargne de la Nef, qui approvisionne les comptes permettant d'effectuer des prêts, sont orientés ; chaque épargnant peut choisir le domaine dans lequel il souhaite investir son argent. Pour citer le rapport annuel de 2018 ; « 52 % des sommes déposées à la Nef sont affectées de souhaits d'affectation, qui se répartissent eux-mêmes en 77 % en faveur de l'écologie, 18 % en faveur du domaine social et 5 % en faveur du domaine culturel » (p.7). Mais peut-on dire que la structure accorde de la grandeur et de la dignité aux éléments naturels non humains et aux générations futures, où s'agit-il simplement d'un argument commercial orienté vers une demande spécifique de sa clientèle ? En réalité, la préoccupation environnementale est très profondément ancrée dans toutes les activités de la structure ; que ce soit son activité principale d'épargne/crédit ou sa gestion quotidienne. Pour donner quelques exemples, l'entreprise emploie exclusivement des traiteurs utilisant des produits bio et/ou locaux pour les événements qu'elle organise, l'intégralité des fournitures de bureau et les supports de communication sont issus de produits recyclés, le siège est situé dans un immeuble à énergie positive et zéro émission de carbone, les modes de transport « doux » (vélo, transports en commun) sont privilégiés pour les déplacements professionnels et domicile-travail (rapport annuel 2018, p.25), etc. Comme les efforts pour le respect de l'environnement ont un coût important pour la structure, ils diminuent nécessairement les profits, mais ils font tout de même l'objet d'une vigilance permanente de la part des salariés, des organes de décision élus et même directement des sociétaires, qui n'hésitent pas à exprimer leur opinion auprès des responsables de la Vie Coopérative<sup>434</sup>.

Enfin, en ce qui concerne la cité libertaire, le stage de neuf mois effectué au sein du service de Vie Coopérative a permis de constater que beaucoup de sociétaires actifs souhaitent affirmer une autonomie accrue au sein de la structure, alors que celle-ci, avec le projet BEE puis l'adoption du statut de banque, cherche à professionnaliser et à uniformiser son image et son activité. Ici, le registre libertaire s'oppose donc au registre industriel. Tout d'abord, les bénévoles s'opposent à des cadres de conduite trop rigides afin de ne pas être assimilés à une forme de « main d'œuvre gratuite » pour la structure. Par ailleurs, les bénévoles ont pu remettre en question un manque d'autonomie et une restriction de leur créativité individuelle dans l'organisation de la vie coopérative locale. En effet, certaines restrictions ont été

---

<sup>434</sup> Pour donner un seul exemple parmi d'autres de la vigilance permanente à respecter des logiques liées à la cité verte, constamment exprimée par le sociétariat, il existe un débat récurrent sur l'édition papier du journal interne de la structure (le Fil d'Argent) et sur l'envoi de tout support papier en général. Beaucoup de sociétaires ont exprimé la volonté de ne pas recevoir de courrier papier pour des raisons écologiques.

imposées, comme le fait d'utiliser les supports de communication fournis par le siège, l'obligation de faire approuver certaines dépenses, etc. Certaines missions, suggérées par des représentants de groupes locaux lors de la préparation à l'Assemblée Générale de 2010, ont été refusées par la coopérative. Par exemple, le fait d'offrir des formations sur les problématiques sociales, solidaires ou environnementales aux collectivités territoriales, de récolter des soutiens matériels auprès des pouvoirs publics locaux, de contribuer à l'évaluation sociale et environnementale des projets financés par la Nef (prérogative des chargés de crédit) ou même de fournir des microcrédits pour soutenir des activités locales avec les budgets accordés aux groupes locaux. Beaucoup de sociétaires de la Nef ont, déjà en 2010, exprimé des craintes quant à la normalisation et à l'homogénéisation que pourrait apporter un développement important de la structure.

Ce point a démontré que la forte intégration de sociétaires et de bénévoles aux activités de la Nef, via les groupes locaux retranscrivant les spécificités de chaque territoire, enrichit le fonctionnement de la structure d'une multitude de registres de valeurs habituellement gommés dans le cadre d'une activité aussi régulée et développée que l'activité bancaire. Elle prouve aussi que la coopérative déploie d'importants moyens matériels et humains pour cultiver ou préserver des valeurs alternatives. Cependant, en parvenant à mobiliser un sociétariat de plus en plus important (passant de 25 000 en 2009 à plus de 30 000 en 2018) et un nombre croissant de bénévoles et de groupes locaux, la structure doit également déployer un nombre plus important d'animateurs professionnels. Le passage au statut de banque a presque fait doubler le salariat et impose des règles professionnelles de plus en plus strictes ainsi que la mise en place de nouveaux instruments de travail (notamment informatiques) pour pouvoir effectuer les nouvelles activités liées à la gestion des comptes et au service des clients. Aussi, il est légitime de se demander si ces bouleversements n'amènent pas des risques isomorphiques accrus et, dans le cas où ces risques se trouvent avérés, si des garde-fous existent pour que la structure ne perde pas sa portée subversive.

#### **2.2.2. D'importantes mesures prises pour éviter la banalisation dans une activité très sensible et régulée**

La Nef est une banque ; en cela, son activité peut être extrêmement polémique dans les milieux critiquant le capitalisme libéral. En effet, l'image classique du banquier ou de l'agent financier y est plutôt connotée négativement et avec les nombreuses crises et scandales financiers récents, celle-ci a été encore plus écornée. Au sein des mouvements sociaux

constitués dans les dix dernières années (notamment les mouvements Nuit-Debout<sup>435</sup> et Gilets Jaunes), il a même été possible de voir dans différents courants politiques une convergence dans l'utilisation du qualificatif de « *bankster* », néologisme emprunté à la langue anglaise et associant les notions de banquier (*banker*) et de criminel (*gangster*). Aussi, la coopérative manifeste une vigilance particulière pour éviter que des logiques relevant du paradigme dominant prennent l'ascendant au sein de son organisation. Les registres de justification industriel, marchand et par projet sont donc pondérés par des logiques associées à des valeurs humanistes et écologiques et qui vont être maintenant décrites. Cependant, cela n'évite pas complètement les tensions et la base militante de la structure est souvent la première à dénoncer les dérives possibles.

La cité industrielle et la cité marchande sont des registres naturellement présents et faisant l'objet d'une grande vigilance au sein de la Nef. En effet, l'activité de prêt implique, en elle-même, l'accompagnement et le suivi des projets financés pour que ceux-ci atteignent un certain degré de rentabilité leur permettant le remboursement de leurs emprunts et de leurs intérêts. Cependant, la particularité de la banque éthique est sa plus grande prise de risques pour le financement des projets sociaux, culturels et environnementaux à la rentabilité parfois moindre, qu'elle accompagne non seulement dans l'étape de montage de projet (notamment via certains membres des groupes locaux) mais aussi, tout au long de leur existence. En effet, la Nef fait la publicité des projets qu'elle finance (directement ou via la fréquentation des entreprises financées par les groupes locaux), les met parfois en relation et les emploie, lorsqu'elle le peut (fourniture de matériel, services de restauration, etc.). Par conséquent, les taux d'intérêt de la structure sont souvent plus élevés à l'emprunt et les livrets d'épargne sont moins rémunérateurs que dans les banques classiques. En plus du coût de la prise de risque, la Nef explique cette différence par les coûts plus élevés d'une gestion éthique et démocratique qui inclue, notamment, beaucoup de frais d'animation et de coûts liés aux préoccupations environnementales. Elle rappelle aussi qu'elle n'a pas accès aux facilités en termes de taux refinancement que la Banque Centrale Européenne (BCE) a accordé depuis 2010 aux banques classiques pour relancer l'économie. La coopérative ne fonctionne pas en créant de la monnaie *ex-nihilo* comme les autres banques, les prêts qu'elle accorde sont intégralement issus de l'épargne qu'elle collecte auprès de ses sociétaires.

---

<sup>435</sup> A propos de ce mouvement, Sophie Wahnich oppose l'impuissance des « peuples européens [face aux] pouvoirs financiers » internationaux avec un renouveau de l'intérêt pour la mobilisation politique directe, spécialement chez les personnes jeunes (2016, p.7). Un commentaire similaire pourrait être fait pour le mouvement des Gilets Jaunes, mobilisation rassemblant différents courants politiques depuis 2018.

Cependant, le retour sur investissement dans le cadre des prêts n'est pas le seul domaine ni le premier indicateur de la cité industrielle, qui pour rappel est de rendre les êtres et les choses productifs. Il y a une réelle volonté, au sein de la structure, de prouver une efficacité dans les domaines techniques et professionnels, ce qui pousse l'équipe de salariés à être très exigeants sur la rapidité et l'irréprochabilité de leur travail. La Nef exerçant une activité très régulée, cette irréprochabilité a été nécessaire pour acquérir le statut de banque. En effet, « le renforcement des contraintes juridiques condamne le secteur associatif à rejeter tout amateurisme et à maintenir un professionnalisme total dans tous les domaines » (Vercramer in Donsimoni, Guéorguieva-Bringuier, 2014, p.495). Néanmoins, l'acquisition de ce statut a renforcé les besoins en termes d'efficacité technique au sein de l'organisation et notamment, dans la gestion informatique. Deux projets sont allés dans ce sens, le premier était la mise en place d'un Extranet, censé permettre aux bénévoles d'échanger et d'avoir accès à des supports officiels en ligne. Ce projet n'a pas abouti en raison de la difficulté à trouver un système abordable, pour lequel il aurait été facile de former les bénévoles et permettant de créer des rapports conviviaux. Les bénévoles ont manifesté des inquiétudes quant à la diminution de relations de personne à personne qu'ils entretiendraient avec les salariés si un tel système était mis en place ; ce qui souligne encore une fois l'importance de la cité domestique par rapport à la cité industrielle. Le second projet était d'améliorer les logiciels de gestion interne de la structure. Il a été rapidement accepté en raison de la nécessité de se doter de logiciels plus performants à partir de 2010 pour identifier les clients et l'épargne dans un premier temps, puis les crédits. Ici, on voit que l'importance de mettre les outils de la structure à jour pour rester performant<sup>436</sup> reste extrêmement importante pour la Nef.

Un fossé peut ainsi se créer entre les services les plus techniques et les services liés à l'animation territoriale et aux aspects militants de la structure. Un exemple symbolique illustre ce propos ; en 2010, alors que la coopérative occupait des locaux au nord de la ville de Lyon<sup>437</sup>, les services faisant de l'animation territoriale et du service client (Accueil, Communication, Vie Coopérative, gestion des délégations locales), les services liés à la gestion financière, juridique, le service de Ressources Humaines<sup>438</sup> et la direction, occupaient des étages séparés du bâtiment. Bien qu'ils se croisaient régulièrement, la question de les rapprocher dans un même local était évoquée pour éviter qu'un fossé ne se creuse entre les deux parties de l'organisation. Par ailleurs, les membres de l'équipe financière et juridique

---

<sup>436</sup> L'outil choisi a été le progiciel T24 de Temenos, devenu depuis leader en France de l'informatique bancaire à la suite du rachat de l'entreprise Vivéo.

<sup>437</sup> Au 114, boulevard du 11 novembre 1918.

<sup>438</sup> Appelées au sein de la Nef « Richesses Humaines ».

n'avaient pas été engagés en raison de qualifications spécifiquement relatives à l'ESS, ce qui renforçait la disparité au sein de l'équipe.

Ce qui amène au second indicateur de la cité industrielle, qui est l'apparition de tensions au sein de la structure entre les services professionnalisés, techniques et standardisés et les activités militantes et/ou bénévoles. Il n'y a pas, à proprement parler de conflits au sein de la Nef, car la multiplication de rencontres entre salariés et sociétaires permet de faire circuler les préoccupations de chacun et de parvenir à des compromis. L'un des rares points de tension s'est concentré sur le fait que les bénévoles, bien que très impliqués dans l'organisation, ne peuvent avoir aucun droit de regard quant à l'octroi de crédits, et cela, peu importe les qualifications ou l'expérience dans ce domaine qu'ils auraient pu acquérir. On peut donc parler d'un déséquilibre qui va en se creusant, principalement du fait de l'accroissement de l'équipe salariée, qui est passée de 42 personnes en 2008 (pour environ 200 bénévoles), à 88 postes en 2018<sup>439</sup> (pour environ 300 bénévoles). Même si le nombre de bénévoles a augmenté, le pouvoir technique des salariés croît dans la structure, d'autant qu'avec les nouveaux métiers bancaires à assurer, les sociétaires actifs peuvent de moins en moins prétendre à assurer certaines activités de la coopérative. Il est possible de se demander, dans la mesure où de nombreux sociétaires actifs ont témoigné de s'investir à un niveau horaire quasiment équivalent à un travail à mi-temps, si le manque de contreparties en matière de responsabilité financière ne finirait pas par essouffler l'enthousiasme bénévole. Par exemple, une représentante d'un groupe local de Bretagne témoignait, le 28 mai 2010, lors d'un séminaire des correspondants, qu'elle faisait « toutes les activités que fait le banquier itinérant » ce qui avait été approuvé par de nombreux bénévoles alors présents. Un autre bénévole du Finistère avait alors souligné qu'il ne se considérait pas comme « coordinateur » de son groupe (terminologie suggérée par la convention liant les groupes locaux à la Nef) et qu'il ne voulait « pas faire le travail d'un correspondant qui remplacerait le banquier itinérant et qui ferait un travail de salarié ».

Enfin, en ce qui concerne le dernier indicateur de la cité industrielle, la Nef met en effet en place un grand nombre de procédés d'évaluation de la performance. Cependant, si ces procédés existent, ils ne relèvent que très peu des logiques d'optimisation capitaliste. En réalité, le fait de tenir des comptes très stricts au sein de la structure relève plutôt d'une volonté d'informer régulièrement les sociétaires de la totalité de ses activités (tous les prêts octroyés sont rendus publics, la gestion est justifiée dans le moindre détail en AG, etc.) et

---

<sup>439</sup> Ces postes sont étant des équivalents temps pleins (source : Rapports annuels de la Nef 2018 et 2008, consultable en ligne ou sur demande auprès de la structure).

donc d'une volonté de transparence. Or, il s'agit là en réalité davantage d'un rattachement à la cité civique, déjà extrêmement importante au sein de la coopérative, puisque l'information ainsi accordée met chaque sociétaire sur un pied d'égalité pour la prise de décision au sein de la structure. Néanmoins, la structure encadre et surveille en permanence l'activité dans les groupes locaux, par exemple, un entretien avec le responsable de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de la Nef en 2014 a mis en lumière que, même si « les groupes locaux définissent leur propre fonctionnement » et que la convention qu'ils signent n'est qu'un cadre, les supports de communication, comme le mail utilisé, sont supervisés et fournis par la Nef (cf. Annexe 4.2). La coopérative peut ainsi toujours éviter les dérives individuelles possibles et garder une image homogène et professionnelle.

Globalement, la Nef œuvre pour prouver qu'une structure de l'ESS peut avoir une bonne efficacité productive, mais sans toutefois transiger avec les valeurs alternatives qu'elle porte. Henri Nouyrit a résumé la position de la coopérative vis-à-vis de la rationalité industrielle prévalente dans l'économie capitaliste néolibérale comme suit : « notre « modèle de développement » est marqué par une pensée analytique fortement réductrice et de surcroît influencé par l'obsession du « retour sur investissement ». La « rationalité » qui y est à l'œuvre est bien en effet « mutilante » » (2002, p.79)

L'étude de la présence de la cité marchande au sein de la Nef, est également très importante. Pour citer un bénévole du groupe local isérois, l'argent est le « nerf de la guerre » dans le cadre de la lutte pour la transformation du paradigme socio-économique dominant. Il serait alors aisé de croire que la ressource pécuniaire est, au sein de la Nef, comme partout ailleurs, source d'inégalités et de litiges liés à des questions d'appropriation. Cependant, l'importance de la cité marchande est à remettre en question au regard des nombreux garde-fous mis en place par la structure. En effet, l'analyse des motivations de création de profit dans la structure à différentes échelles montre que les perspectives d'enrichissement personnel ou collectif ne sont que très faibles. Premièrement, parce qu'en tant qu'entreprise coopérative, la Nef revendique son principe de non-lucrativité. En termes d'utilisation des profits potentiels, le réinvestissement dans la structure est la décision la plus souvent votée en AG par les sociétaires. Ceux-ci révèlent ainsi la prééminence de leur engagement idéologique sur leur intérêt pécuniaire, confirmé par le fait que les comptes épargne sont également moins rémunérateurs que dans les circuits bancaires classiques. Au niveau des salariés, bien qu'il y ait une volonté d'accorder des salaires plus élevés que la moyenne pour des raisons de justice sociale et de bien-être au travail, il y a aussi une réelle « recherche d'équité dans la politique de rémunération » qui se traduit par un maintien volontaire de l'« écart entre le

« salaire de base le plus bas et le salaire de base le plus haut de 1 à 2,76 » (rapport annuel 2018, p.24).

Enfin, si on s'appuie sur l'indicateur de la cité par projet, il semblerait que la Nef ne participe pas à une flexibilisation des marchés. Au contraire, au niveau de son activité financière, elle valorise principalement le long terme, que ce soit du côté des épargnants ou des projets financés. Pour les premiers, les comptes à terme de la coopérative sont un outil pour orienter l'épargne vers des investissements à temps long puisqu'ils fonctionnent en plaçant un minimum de 5000€, sur une durée de 1 à 7 ans, mais rémunérés à un taux fixe qui varie en fonction de la durée du placement allant du simple au triple (figure 24).

Figure 24 : grille des taux d'intérêt pour les Comptes à Terme Nef au 01/07/2016 (source : la Nef<sup>440</sup>)

### Comptes à Terme Nef

Durée	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois
Taux	0,10%	0,12%	0,15%	0,16%	0,20%	0,25%	0,30%

Pour les emprunteurs aussi, le temps long est valorisé, puisqu'ils ont souvent une rentabilité immédiate faible ou dépendante de leur capacité à influencer sur les habitudes de consommation des populations locales. L'un des exemples les plus parlants concerne les temps d'installation des producteurs en agriculture biologique. Le discours transmis par les services de communication de la structure et par les groupes locaux est d'ailleurs basé sur le lexique de la stabilité et d'une croissance progressive.

En résumé, l'observation des différents registres de justification au sein de la Nef montre que la structure parvient à conserver une très grande pluralité de valeurs malgré sa croissance stable depuis sa création à la fin des années 1970 et malgré son accession au statut très règlementé et surveillé de banque. L'intégralité de son réseau, que ce soit son réseau interne via les groupes locaux, ou ses partenaires (projets financés, organisations à but non lucratif associées), reflète l'exigence de préserver une identité alternative ; de ne pas se banaliser comme cela a été le cas pour de nombreuses banques coopératives et pour le secteur mutualiste. Les cités domestique, civique et verte, généralement présentes dans de nombreux projets de l'ESS, sont un ressort solide des actions de l'organisation. Mais il est intéressant de voir que la cité inspirée et la cité libertaire ne sont pas non plus négligées. Cela témoigne du fait que non seulement la structure souhaite inclure toutes les

<sup>440</sup> Consultable à l'adresse Internet [https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2014/10/Grille\\_Taux\\_Particuliers\\_Nef.pdf](https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2014/10/Grille_Taux_Particuliers_Nef.pdf).

préoccupations des sociétaires qui la composent (et qui sont, pour certains, attachés à l'expression de certaines spiritualités), mais qu'elle laisse également s'exprimer la dissension, lui permettant régulièrement de se remettre en question. Malgré les fortes exigences d'efficacité productive et technique et l'accroissement progressif de l'équipe salariée nécessaire à la prise en charge d'un sociétariat grandissant, la coopérative préserve un cadre institutionnel remettant fortement en question les logiques du système dominant et propose ainsi une autre vision de la finance.

Son intégrité n'est pas seulement le fruit d'une très forte mobilisation militante. Elle doit également se différencier dans les produits financiers qu'elle propose face au marché bancaire proposant de plus en plus de produits dit « éthiques », généralement qualifiés d'Investissements Socialement Responsables (ISR). Selon une étude sur les tendances de l'investissement responsable publiée en 2019 par Novethic, filiale de la Caisse des dépôts, le secteur a connu une croissance de + 11 % entre 2017 et 2018. Des labels existent d'ailleurs aujourd'hui pour identifier les pratiques de Greenwashing au sein des circuits bancaires ; deux labels soutenus par les pouvoirs publics et lancés en 2016 (le label Investissement Socialement Responsable (ISR) et le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC)). D'autres labels préexistaient ce cadre, comme le label Finansol depuis 1997. La Nef est membre de l'association Finansol depuis 1995.

L'exigence de la structure est donc d'être toujours à l'avant-garde de l'action sociale et de proposer des solutions innovantes et construites en partant de l'échelon local pour financer une économie véritablement plurielle et réorienter l'argent vers des projets alternatifs, ayant une forte portée transformative sur l'économie et la société. Le point suivant montrera la structure organisationnelle qu'elle a choisie pour allier un ancrage territorial fort et un changement d'échelle pour ses projets.

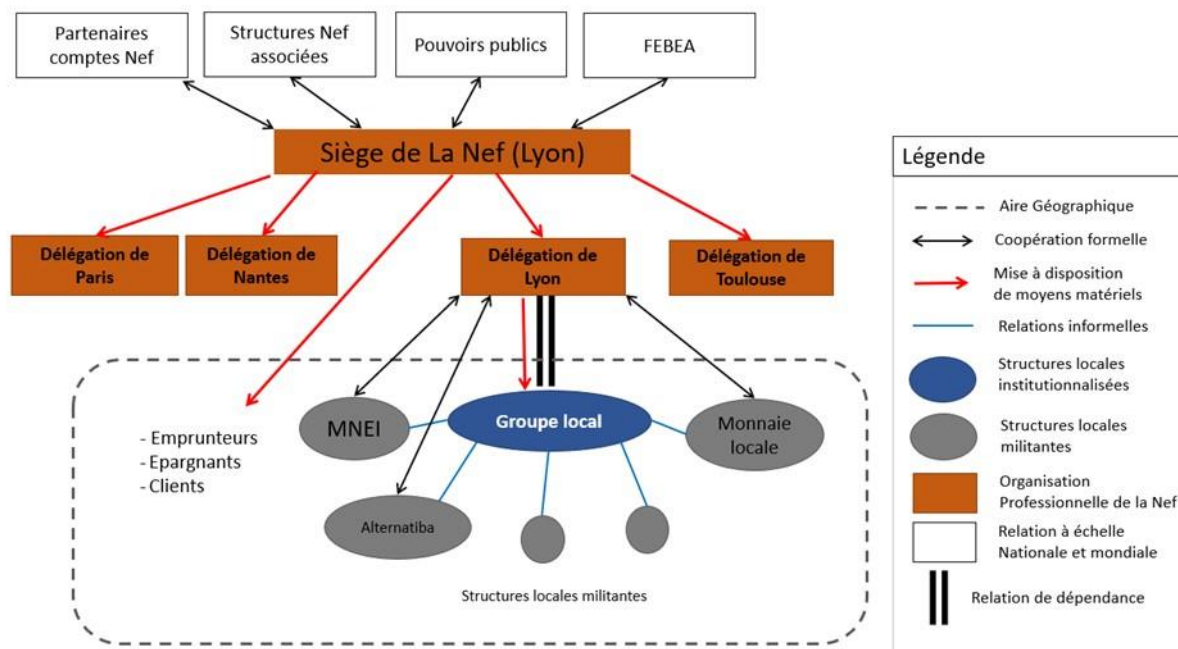
### **2.3. Une proximité organisationnelle basée sur un réseau de plus en plus informel à mesure qu'on se rapproche du local**

Le point précédent a établi qu'à tous les niveaux de son fonctionnement organisationnel, la Nef avait mis en place des mesures pour que la structure reste fidèle à une pluralité de valeurs. L'analyse de son organisation a cependant révélé quelques particularités notables qui ne remettent pas en cause sa nature alternative, mais interrogent sur sa capacité à œuvrer réellement au sein des réseaux subversifs locaux. Les difficultés qu'elle peut rencontrer sont à mettre en relation avec le fait que, malgré sa structure organisationnelle orientée vers un très fort ancrage territorial, il ne s'agit pas d'une structure spécifiquement locale, mais d'une



structure ayant une activité sur tout le territoire français ainsi que des partenariats internationaux. Son réseau est présenté à travers le prisme du territoire de la métropole grenobloise et de son groupe local dans un schéma synthétique (figure 25). Ce schéma montre que, bien que les groupes locaux soient le relai de la vie coopérative locale, les partenariats formels se construisent plutôt en relation directe avec le siège via les responsables de délégation, ce qui témoigne d'une certaine centralisation. De plus, les organisations locales de l'ESS proches de la Nef font souvent partie de réseaux plus vastes ayant conclu des accords avec la coopérative à échelle nationale. Enfin, les relations avec les autorités publiques se font plutôt en relation avec le cadre réglementaire bancaire, également avec le siège.

Figure 25 : le réseau organisationnel de la Nef à travers l'exemple de l'agglomération grenobloise (source : auteure)



Cette section explique les raisons sous-jacentes de la configuration de la proximité organisationnelle au sein de ce réseau. La grille de lecture fixée (à savoir la taille entre les structures à différentes échelles de fonctionnement, la structure hiérarchique, les modes de financement, et les modalités d'utilisation de la main d'œuvre et du capital dans le processus de production) est utilisée comme fil conducteur pour qualifier les harmonies ou les disparités possibles lors des situations de convergences interstructurelles. Plus spécifiquement, elle fera le lien entre les relations de proximité établies sur le territoire de l'agglomération grenobloise et les activités que la coopérative mène à d'autres échelles géographiques.

Dans un premier point, il est fait état des configurations de la proximité organisationnelle nationales et internationales de la Nef, qui lui ont permis de se développer, et notamment

d'accéder au statut de banque de plein droit. L'aspect tumultueux et les problématiques liées à l'ancrage territorial de la structure lors de son processus de croissance sont particulièrement soulignés (2.3.1). Le second point se focalise sur les relations organisationnelles spécifiques au terrain choisi. Il montrera comment la mise en place de groupes locaux conventionnés peut enrichir l'organisation en faisant le lien avec l'effervescence locale en matière d'initiatives alternatives (2.3.2). Le dernier point montrera qu'il y a néanmoins des limites à ce système, notamment dans l'intervention de la Nef au sein des réseaux subversifs et de l'autonomie des groupes locaux, ce qui soulève la question de sa capacité à avoir un rôle moteur dans la transformation des tissus économiques locaux à court terme (2.3.3).

### **2.3.1. Des stratégies de coopération internationales et nationales créant parfois des tensions avec le local**

La Nef, dont l'activité a débuté entre les années 1970 et 1980, est très représentative des nouveaux mouvements sociaux et d'une action « globale » (Galland, 1996, p.71). En cela, l'initiative a été impulsée par des idées qui avaient déjà donné lieu à des expériences en matière de finance éthique à l'étranger, principalement dans les courants d'inspirations anthroposophique ou hippie. Cependant, l'ancrage local a été absolument nécessaire à l'épanouissement de la structure, ce qui a créé une activité à plusieurs échelles, cultivant un réseau de soutiens et de partenaires mettant en permanence en relation la base militante atomisée et flexible et des organisations plus grandes, plus professionnalisées et ayant une plus forte solidité financière.

Au niveau européen, la Nef entretient de nombreux rapports avec les différentes banques éthiques appartenant à la Fédération Européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA). C'est notamment le cas de la banque allemande éthico-environnementale Gemeinschaftsbank (GLS)<sup>441</sup> fondée en 1974, de la société néerlandaise Triodos fondée en 1980 et des Mutuelles d'Autogestion (MAG) italiennes qui ont commencé à se rassembler au début des années 1990 et ont donné naissance en 1999 à Banca Etica Popolare<sup>442</sup> (BEP).

À partir de 2008, dans le cadre du projet de création d'une Banque Éthique Européenne, la Nef s'était rapprochée de BEP, qui avait alors un capital social d'approximativement 29 millions d'euros (similaire au capital de la Nef) et qui devait permettre à la coopérative, grâce

---

<sup>441</sup> Il est d'ailleurs intéressant de souligner que les premières réunions de l'association NEF en devenir avaient eu lieu dans une école financée par la GLS, liant symboliquement sa création à la banque allemande.

<sup>442</sup> Banca Etica Popolare est un des membres fondateurs de la Fondation Européenne des Banques Ethiques et Alternative (FEBEA).

à l'intervention de la Banque Centrale italienne, d'accéder au statut de banque de plein droit<sup>443</sup>. L'autre partenaire dans ce projet était la fondation espagnole Fiare, qui était alors trop petite pour avoir une importante influence sur la configuration du partenariat. Bien qu'étant relativement proche en taille, et obéissant à des exigences démocratiques et hiérarchiques similaires, la Nef et BEP ne partageaient pas le même type d'organisation salariale, de gestion et de moyens matériels. En effet, bien qu'elle puisse également s'appuyer sur l'équivalent des groupes locaux de bénévoles français<sup>444</sup>, la banque italienne avait alors un réseau de 12 agences, réparties majoritairement en Italie du Nord, 27 banquiers itinérants, qui couvraient quasiment toutes les provinces de la péninsule, et 170 employés, dont une centaine au siège, à Padoue. De plus, le sociétariat de BEP était supérieur à celui de la Nef (28000 personnes physiques et les 5000 personnes morales en 2010), entraînant des inquiétudes, tant au niveau du sociétariat que de l'équipe salariée. Les craintes étaient principalement de deux natures :

- Une disparité dans la taille du sociétariat entre les deux pays n'entraînerait-elle pas un inévitable déséquilibre de pouvoir en faveur des sociétaires italiens dans une structure démocratique fusionnée ?
- L'équipe salariée française ne ferait-elle pas doublon avec l'équipe italienne sur certains postes, tandis qu'elle devrait peut-être artificiellement être développée sur d'autres pour homogénéiser la structure ?

Ces obstacles ont été, en partie, la source de l'échec de la création de la BEE en 2011<sup>445</sup>. Cet échec a été suivi par d'autres projets qui devaient permettre d'accéder au statut bancaire. L'une des voies proposées aux sociétaires est alors l'intégration totale dans le groupe bancaire du Crédit Coopératif<sup>446</sup>. Elle est fortement rejetée pour éviter la banalisation. En effet, le Crédit Coopératif, bien qu'étant un partenaire historique de la Nef permettant notamment de consolider ses comptes pour avoir le droit d'exercer l'activité d'épargne et de prêt, n'est pas moins membre du groupe BPCE, créé en 2009 après la crise bancaire par la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire. Rejoindre ce groupe était considéré comme la pire des solutions, car

---

<sup>443</sup> Le but était alors principalement de pouvoir offrir des services bancaires classiques aux clients, comme les comptes courants, ce qui n'était possible à la Nef que via une consolidation auprès du Crédit Coopératif, qui hébergeait alors des comptes Nef – Crédit Coopératif.

<sup>444</sup> Alors répartie en 60 circonscriptions locales.

<sup>445</sup> BEP a finalement décidé de se retirer du projet en 2010.

<sup>446</sup> Le Crédit Coopératif est une banque créée en 1938. Elle est généralement considérée comme « la banque des associations », car elle accepte facilement l'ouverture de comptes pour des structures ayant peu ou pas d'activité marchande et qui effectuent très peu d'opérations bancaires. Cependant, elle a été récemment accusée par les milieux engagés anticapitalistes de durcir sa politique, de participer au financement de grands groupes et à l'exonération fiscale pour les plus riches. Le journal local grenoblois *Le Postillon* a notamment publié un article sur ces possibles dérives dans son numéro d'avril-mai 2017, intitulé « Arnaque éthique au crédit coopératif ». À la suite de cette publication, de nombreux témoignages locaux sont venus abonder dans ce sens et sont consultables à l'adresse Internet suivante : <https://www.lepostillon.org/Arnaque-ethique-au-Credit-cooperatif.html>

cela aurait signifié que la Nef participait indirectement au paradigme économique auquel elle s'opposait. L'autre solution proposée est de devenir une succursale de Triodos, mais elle est aussi refusée, car la banque néerlandaise a un fonctionnement non coopératif.

En 2014, la réglementation bancaire européenne change<sup>447</sup> vers une unification des réglementations permettant à la Nef de déposer une demande d'extension de ses activités auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution<sup>448</sup> et d'accéder au statut d'établissement de crédit spécialisé. Ce changement se fait au bout d'une démarche de plus de vingt ans, durant laquelle le statut de banque avait toujours été refusé à la Nef par les pouvoirs publics français, ce qui était vécu par les sociétaires comme une position idéologique hostile à leur égard et une volonté de freiner la croissance pourtant nécessaire de la structure.

Durant les deux années suivantes, la coopérative élargit progressivement ses activités en proposant des livrets d'épargne pour ses clients professionnels, puis des comptes à vue permettant d'effectuer des opérations de paiement au quotidien. En 2016, le journal le Monde annonce un partenariat conclu par la Nef avec « le Fonds européen d'investissement [garantissant] l'ensemble des prêts alloués (à hauteur de 50 millions d'euros) et, ainsi, lui permettre d'accélérer sa production de crédits » (Cazenave, 2016). La structure se dote donc progressivement des outils nécessaires pour devenir une banque de plein droit, ce qui implique de lourds investissements en termes de croissance du personnel, de formation, mais aussi de logiciel de traitement informatique des données.

La structure devient donc, à l'échelle nationale, un acteur de poids. Ce poids se traduit également par les très nombreux partenariats qu'elle entretient avec d'autres grandes figures de l'ESS. Il s'agit, tout d'abord, des structures avec lesquelles elle a conclu un accord de donation des intérêts des comptes à terme et qui ont déjà été listées plus haut. Certains de ces partenaires ont d'ailleurs une portée internationale (Amnesty International, Entrepreneurs du Monde et Zero Waste). Mais la coopérative intègre dans son fonctionnement des organisations d'un réseau dont elle est très proche via son Conseil de Surveillance, qui est un organe hiérarchique non-exécutif qui veille au bon fonctionnement de l'entreprise, notamment sur des questions éthiques et qui tient informé les sociétaires. Parmi les membres, le Crédit Coopératif, l'Association Terre de Liens et la SA Biocoop sont représentés. Cet organe

---

<sup>447</sup> Pour citer le rapport de la Fédération Bancaire Française (FBF) sur le secteur bancaire en 2014 ; « l'entrée en vigueur de l'Union bancaire dote la zone euro d'un système de supervision et d'un dispositif de prévention et de gestion des crises bancaires uniques au monde. Ils se fondent sur un cadre réglementaire refondu de nature à renforcer la confiance dans le secteur bancaire et à favoriser la stabilité financière. Les travaux se poursuivent en vue d'une nouvelle intégration européenne : l'Union des marchés de capitaux » (consultable à l'adresse Internet <http://www.fbf.fr/fr/files/9VKCF3/Rapport-FBF-2014-secteur-bancaire.pdf>).

<sup>448</sup> Il s'agit d'une institution publique rattachée à la Banque de France et chargée de surveiller les activités des banques et des assurances sur le territoire.

### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

travaille directement avec les sociétaires actifs, et fait donc le lien entre la structure et le local, via un Comité d'Éthique, créé en 2003 et composé de sociétaires et de personnalités des réseaux de l'ESS.

Par ailleurs, en plus d'afficher un soutien avec des structures comme Le Labo de l'ESS, Biocoop, Alternatiba, les AMAP, le mouvement SOL, etc. (structures que l'on retrouvera en lien direct avec les groupes locaux à l'échelle de leurs antennes territoriales) la Nef participe à la gestion de plusieurs fonds solidaires et de sociétés d'investissement. Celles qui sont répertoriées sur son site sont listées dans le tableau ci-dessous (figure 26).

Figure 26 : fonds solidaires à la gestion desquels la Nef participe (source : la Nef<sup>449</sup>)

Structure	Activité
Energie Partagée	Essaie, accompagne et finance des projets citoyens de production d'énergie renouvelable.
Cocagne Investissement	Finance les jardins de Cocagne à l'aide de capitaux réunis par des investisseurs solidaires et permettant des modalités de remboursement très favorables (capitaux patients).
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)	Contribue à la promotion d'une économie plus inclusive grâce à des investissements accordés à des publics en difficulté dans les pays du Sud et de l'Est.
La Foncière Terre de Liens	Orienté de l'épargne solidaire vers l'achat ou la préservation d'activités agricoles dans le cadre de projet à forte valeur sociale et écologique.
SOLIFAP	Investit de l'épargne solidaire dans des associations luttant contre le mal-logement.

Enfin, il faut mentionner le partenariat entretenu avec l'association NEF qui avait été à l'origine de la création de la coopérative en 1978. Les relations sont encore fortes, puisque l'association œuvre également à financer, via un fonds de dotation, des projets d'ESS, particulièrement dans le domaine de la recherche.

En résumé, malgré l'important attirail de mesures qu'elle prend pour créer un modèle original d'implantation géographique, permettant d'entretenir en permanence sa proximité institutionnelle avec les réseaux les plus militants de l'ESS, au niveau organisationnel, la Nef est aujourd'hui énormément tournée vers un changement d'échelle et un développement national lui donnant une certaine solidité et une certaine notoriété. Pour citer le président du directoire de la coopérative, Bernard Horenbeek, « la politique des petits pas n'est plus possible. Nous devons changer d'échelle pour permettre aux projets que l'on finance de

<sup>449</sup> Informations consultables à l'adresse Internet <https://www.lanef.com/la-nef/partenaires/>.

prendre plus d'ampleur et pour cela nous avons besoin de peser davantage, de montrer que les citoyens nous soutiennent et aussi de pouvoir leur proposer ce dont ils ont besoin au quotidien pour franchir le pas du changement de banque ce qui, pour beaucoup, veut dire un compte courant » (Héraud, 2018). Au niveau du local, et particulièrement du terrain choisi, cela a paradoxalement des répercussions sur la capacité de la Nef à être un agent actif dans la mise en application de propositions alternatives. Dans le point suivant, l'action des groupes locaux sera analysée à travers le cas particulier du groupe de sociétaires actifs sur l'agglomération grenobloise. L'accent sera mis sur les difficultés pour ces groupes à s'intégrer directement dans l'organisation de réseaux locaux, au regard du fait que les partenariats réels sont conclus à l'échelle de la délégation ou du siège, ce qui laisse beaucoup de côté les relations informelles ou les petits projets non marchands.

### **2.3.2. Les groupes locaux : intermédiaires d'un processus de centralisation des orientations stratégiques organisationnelles**

Bien que les conventions liant la Nef aux groupes locaux permettent aux bénévoles d'exécuter une grande variété d'actions sur le terrain, ce ne sont pas eux qui ont la maîtrise des convergences concrètes entre la structure et les acteurs locaux. C'est au niveau du siège de la coopérative que les décisions de s'impliquer dans les projets sont prises, que ce soit par le financement d'entreprises ou par le rapprochement avec des mouvements militants de l'ESS. Or, si la Nef, par le pouvoir économique qu'elle possède et qui ne fait que s'affirmer, peut devenir un acteur clé pour modeler les tissus productifs locaux autour de projets alternatifs, ce modèle ne semble pas lui permettre de participer activement à la cohésion des différentes initiatives subversives locales.

En effet, l'impact économique réel sur le territoire de la métropole est relativement faible. Seuls quatre projets financés ont été publicisés par la Nef. Il s'agit d'un Hammam proposant des produits de beauté biologiques, du Café des Arts dans lequel le groupe local isérois tient des permanences ainsi que de deux projets liés à la ville (un financement d'entretien du réseau de la Régie des Eaux de Grenoble effectué en 2001 et un financement de la rénovation de la crèche du Centre Communal d'Action Sociale du quartier sud de l'Arlequin effectué en 2013<sup>450</sup>). Bien que ces financements de projets publics aient une grande importance pour la population locale, notamment pour celle du quartier populaire de l'Arlequin, force est de constater qu'ils restent relativement limités dans cette zone. Pourtant, le groupe local, dont

---

<sup>450</sup> Ce projet a été financé pour un montant d'un million d'euros avec un remboursement réparti sur 20 ans.

une des charges est de faire remonter des projets intéressants aux banquiers et aux chargés de délégation, est très actif sur le territoire.

Il est utile de souligner que les relations formelles créées avec les acteurs locaux de l'ESS sont souvent liées à un lien formel préexistant avec la structure mère ; les relations informelles qui servent à diffuser des informations sur la coopérative ne permettent pas la mise en place d'une véritable convergence organisationnelle à moins d'une ratification en amont par le responsable de délégation ou par les autres services du siège.

Parmi les relations formelles, on peut citer les relations entretenues entre le groupe local et les entreprises emprunteuses et sociétaires de la structure déjà mentionnées plus tôt qui mettent des ressources matérielles à disposition des bénévoles de la Nef. Dans ce type de relation de proximité se trouvent également les acteurs locaux faisant partie du réseau des grands partenaires nationaux de la Nef, partenaires similaires à la Nef par leur taille et par leur mode de gestion (existence de locaux spécifiques, d'une équipe salariée, portée nationale, voire internationale). Les antennes locales de ces partenaires sont en grande partie rassemblées à la MNEI (qui héberge également le SEL et inclue Brin d'Grelinette). Cette association d'associations se trouve à proximité géographique des lieux où le groupe local tient ses permanences<sup>451</sup>. Dans les locaux de la MNEI, on peut trouver les structures partenaires des Comptes à Terme Nef ; Artisans du Monde, Nature et Progrès ainsi qu'Alternatiba, qui est soutenue par la Nef à échelle nationale. Toujours en lien avec cette organisation, la Nef participe au salon Naturissima de Grenoble, ayant lieu tous les ans au mois de novembre<sup>452</sup>, et qui attire de nombreux acteurs de l'ESS en tant que partenaire de la MNEI. D'autres participations à ce genre de rencontres rassemblent dans un même lieu des partenaires faisant déjà partie du réseau officiel de la Nef ; en 2018, le groupe local a participé aux Rencontres autour du collectif de finance solidaire (composé des Cigales, de la Nef, du Cairn, de l'Aurex<sup>453</sup>, d'Alpes solidaires...) à la Maison des Associations, à l'Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens, etc.

Dans certains cas, les relations informelles entretenues par les groupes locaux peuvent aboutir à la ratification d'un appui officiel par le siège. En cela, les groupes locaux sont de véritables

---

<sup>451</sup> Moins de dix minutes à pied du café-galerie la Vina et du Café des Arts. Pour information, le siège du PTCE Pôle ALPEN est également à 5 minutes à pied de ces deux lieux d'accueil des groupements alternatifs de l'ESS.

<sup>452</sup> Cette fois dans le sud de Grenoble au parc événementiel Alpexpo.

<sup>453</sup> Pour citer la page de présentation de la structure à la pépinière associative qui l'héberge, la Pousada, (déjà citée dans le contexte du PTCE Pôle ALPEN) ; « Aurex est un nouveau système d'échanges dédié aux entreprises et associations ayant une activité économique, basé sur le troc inter-entreprises ou "barter", qui leur permet de compenser leurs achats par la vente de leurs biens ou services, ceci afin d'éviter des mouvements de trésorerie et de développer leurs échanges. Après une année 2017 d'expérimentation sur la métropole grenobloise sous l'appellation Trésor'Rezo et un bilan positif, une association nommée Aurex a été créée en mars 2018 pour déployer ce service à l'échelle régionale, de manière partenariale ».

intermédiaires du processus de centralisation des orientations stratégiques organisationnelles. Un exemple récent de ce processus est le développement des relations entre la Nef et le mouvement Alternatiba. Le groupe local isérois a participé à des forums organisés par le collectif militant écologiste, comme le Village des Alternatives du 26 septembre 2015<sup>454</sup>, les Journées de la Transition du 24 septembre 2016 (également organisés dans un rayon très rapproché des lieux de réunion du groupe local) et à d'autres événements similaires qui se sont répétés plusieurs années de suite. En vue du développement des initiatives d'Alternatiba dans différentes villes de France, dont l'importance a été relayée auprès du siège de la Nef par les groupes locaux<sup>455</sup>, la coopérative a exprimé son soutien officiel au mouvement. Par exemple, en 2016, selon la liste des financements publiée par la structure, « l'ensemble Nef » a participé à deux collectes de don pour des projets en lien avec Alternatiba. Cette collecte s'est faite via son partenariat avec l'association NEF qui a redistribué les dons récoltés sur sa plateforme de finance participative « Zeste<sup>456</sup> » à un projet de réalisation d'un documentaire sur l'émergence d'Alternatiba (pour un montant de 47 570€) et pour l'ouverture d'une Maison des alternatives à Lyon (pour un montant de 7 101€)<sup>457</sup>.

Même si les bénévoles peuvent et souhaitent impulser certains partenariats, l'absence de réel statut des groupes locaux et leur totale dépendance financière de la structure mère pour l'attribution de moyens matériels expliquent l'aboutissement de très peu de projets, souvent de taille modeste, bénéficiant du soutien direct de la coopérative ; leur nombre est encore plus limité lorsqu'ils ne présentent pas de perspective de rentabilité. Dans ces cas, seule la plateforme de crowdfunding crée un lien tangible entre la Nef et les structures subversives, ce qui limite les gains de celles-ci à leur seule capacité de se faire connaître auprès du public de la coopérative. Par conséquent, on peut conclure que les groupes locaux ne convergent pas vraiment avec le réseau local, même s'ils coexistent en bonne harmonie dans le même écosystème de structures.

Au niveau de la proximité organisationnelle entretenue avec les groupes eux-mêmes, il est difficile de se prononcer, car il n'y a pas techniquement une autonomie des groupes locaux en tant que structures vis-à-vis du siège. Si l'on constate une déconcentration de certaines

---

<sup>454</sup> Cet événement a notamment donné lieu à une observation participative dans le cadre de cette thèse, puisque le SEL de Grenoble participait à l'évènement en compagnie de l'Accorderie de Grenoble, des RERS et de la monnaie Cairn, alors en création. L'association Brin d'Grélinette tenait également un stand, ce qui a permis de récolter des informations sur trois des quatre réseaux choisis simultanément. Des membres du projet IBEST, présenté plus loin dans ce travail en tant que mode d'évaluation de l'efficacité des alternatives présentées, participaient également à l'évènement.

<sup>455</sup> En 2015 La Nef a été présente dans plus de 40 des événements organisés par Alternatiba (source : la Nef, consultable à l'adresse Internet <https://www.lanef.com/alternatiba/>).

<sup>456</sup> Il s'agit d'une plateforme de crowdfunding spécifiquement créée par la Nef en 2016 pour le financement de projets écologiques et citoyens.

<sup>457</sup> Informations consultables à l'adresse Internet <https://www.lanef.com/la-nef/publications/>.



activités, qui correspondent notamment à la recherche de nouvelles dynamiques militantes et au développement de nouveaux moyens d'animation du territoire, comme les fonctions de R&D appartenant à la technostucture de l'organisation et au niveau de laquelle des tensions avec les bénévoles apparaissent souvent (cf. Partie 2 chapitre 6 figure 10), on ne peut pas parler d'une délégation directe de pouvoir à proprement parler. Certes, les acteurs locaux peuvent s'impliquer dans les différentes instances hiérarchiques qui ont été mentionnées, c'est-à-dire le Directoire, le Conseil de Surveillance et le Comité d'Éthique ; cependant, cette implication ne permet pas une véritable autodétermination au niveau territorial.

En ce qui concerne les moyens de financement de la coopérative, il est important de souligner l'incompatibilité de la structure en termes de partenariat et de subventionnement avec certains acteurs territoriaux. En tant qu'entreprise marchande, la Nef ne reçoit pas directement de subventions publiques pour son fonctionnement. Comme cela a été dit précédemment, les relations avec les pouvoirs publics ont même parfois été tendues. Aussi, sa participation à la vie locale dépend intégralement des conditions politiques existantes, de la volonté et du besoin des pouvoirs publics de se tourner vers ce type de structures éthiques, ainsi que des conditions de prêts relativement rigides pour le financement de projets locaux (comme cela a été le cas sur Grenoble). En ce qui concerne la compatibilité de son modèle financier avec l'ESS locale, la Nef s'accorde principalement avec des structures qui lui sont similaires, ayant au moins un volet marchand. Pour les structures militantes locales, souvent non marchandes, ayant une très faible solidité financière et étant intégralement dépendantes de ressources non monétaires, il est difficile de mettre en œuvre des rapprochements organisationnels autres que déclaratifs. Si la Nef peut se déclarer sympathisante d'une cause, généralement avec l'aval de la hiérarchie, il est difficile pour elle de financer des projets ne présentant aucune rentabilité potentielle.

### **2.3.3. Un renouvellement des pratiques sociales et solidaires au niveau des grands groupes participant peu à la structuration de tissus alternatifs locaux**

Ce dernier point est consacré à l'influence qu'a le modèle de proximité organisationnelle de la Nef sur les autres formes de proximité à l'échelle du secteur de l'ESS et sur le territoire de la métropole grenobloise. En effet, il semblerait que de nombreuses grandes organisations de l'ESS se mettent à appliquer des stratégies territoriales similaires, ce qui prouve une propagation de ses logiques institutionnelles. Même si la structuration originale de la proximité au sein de la Nef est relativement unique, ses pratiques présentent un intérêt pour

les structures d'envergure de l'ESS qui s'étaient banalisées, à savoir certaines banques et mutuelles. Par exemple, durant le Symposium « Pour un management social et solidaire ! » organisé par le Laboratoire Larequoi en 2014, la MACIF était un des intervenants principaux et vantait les mérites de l'animation locale de la vie coopérative ou mutualiste par des équipes spécialement formées et des groupes de bénévoles<sup>458</sup>. Dans un environnement très concurrentiel et dans une situation d'évolution des mentalités face aux crises économiques, sociales et écologiques, une identité militante forte, reflétant la pluralité des territoires sur lesquels une structure est implantée, peut être une façon de se distinguer.

En revanche, si l'on observe les effets de la proximité organisationnelle de la Nef sur l'espace ou les institutions de la métropole grenobloise, la conclusion est qu'elle n'a qu'un faible impact structurant à cette échelle. La proximité institutionnelle locale préexiste généralement à la structure, et les réseaux militants qu'elle côtoie sont déjà en place. Quant à la proximité géographique, bien que les financements de la Nef soient très utiles à beaucoup d'initiatives de l'ESS, sa présence itinérante, son manque d'implication dans les instances de gouvernance locale et son absence d'agences locales rendent son action relativement discrète. De plus, le fait de s'appuyer sur des groupes de bénévoles peut même rendre sa présence totalement volatile. En somme, la Nef révèle des dynamiques existantes, mais elle ne marque pas l'espace. Malgré sa taille et son activité, ces éléments empêchent, pour le moment, la banque éthique de devenir un acteur moteur dans et fédérateur entre alternatives de l'ESS.

Or, la cohésion est très importante dans le milieu militant. La section suivante traite justement d'un réseau qui a su se développer à plusieurs échelles géographiques à partir d'une multitude d'initiatives hétéroclites. Il s'agit du réseau d'agriculture urbaine de la métropole grenobloise via le prisme de l'association Brin d'Grelinette, qui gère deux jardins communautaires. Bien qu'ayant une très forte implantation locale, très concentrée dans des périmètres très restreints (principalement à l'échelle de quartiers), ce réseau met à profit différentes stratégies liées à la proximité qui lui permettent d'étendre son influence, d'obtenir des ressources pour développer ses activités et créer des canaux de soutien pour des organisations de l'ESS très subversives.

---

<sup>458</sup> Même si l'intervenant de la MACIF en a également souligné le coût.

### **3. Le jardin communautaire Brin d'Grelinette et son réseau multiscaleaire d'agriculture urbaine**

Brin d'Grelinette est une structure représentative du mouvement d'agriculture urbaine, actuellement en pleine expansion sous différentes formes juridiques aux quatre coins du territoire français et du monde occidental. En France, l'agriculture urbaine s'est développée « à la fois à partir de l'héritage des jardins ouvriers en Europe et de l'influence des *community gardens* apparus dans les années 1970 aux États-Unis » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.214). Elle base son fonctionnement sur des relations établies dans un périmètre géographique très restreint, principalement celui des deux quartiers dans lesquels elle est implantée. Cette configuration est principalement due aux exigences de son activité, à savoir entretenir un jardin communautaire, qui est un espace de culture autant que d'agriculture, et nécessite une présence régulière, voire quasi permanente, de l'équipe salariée et/ou bénévole. L'aire géographique « naturelle » dans laquelle l'association s'épanouit est donc bornée par les distances de déplacement que les acteurs qui participent à son activité seront prêts à couvrir. Généralement, cette distance se limite au lieu d'habitation ou aux itinéraires habituels entre ce lieu et les lieux de travail ou de loisirs. Pourtant, le réseau des jardins faisant de l'agriculture urbaine, et particulièrement celui de la structure observée, ne cesse de s'étendre. Des relations institutionnelles et organisationnelles se tissent en permanence avec divers acteurs sur le territoire de la métropole et même au-delà. L'engouement que suscite la structure pousse à s'interroger sur son modèle, visiblement basé sur une proximité géographique très forte. La pluralité de valeurs inscrites dans l'activité de la structure a également participé à son succès, avec des inspirations venant de plusieurs mouvements. Celui de la permaculture, qui propose une « méthode holistique [...] de l'agriculture, se concentr[ant] sur les rythmes naturels et la biodiversité » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.2015), est inspiré des travaux de l'agronome et microbiologiste japonais Masanobu Fukuoka, et surtout de son ouvrage *La Révolution d'un seul brin de paille*, publié en 1975 au Japon. Elle est très proche du mouvement pour la biodynamie, dont un des représentants les plus connus en France est Pierre Rabhi. Le respect de la diversité des aspirations et des rythmes humains sont également très importants. Il est possible de voir dans les valeurs portées par la structure, des emprunts idéologiques à l'ouvrage *Small is Beautiful, : A Study Of Economics As If People Mattered*, initialement publié en 1973 par Ernst Friedrich Schumacher ou à *la Convivialité* d'Ivan Illich, publié la même année, et qui a déjà été

présenté dans le cadre de la définition des valeurs incluses dans le registre de justification domestique.

L'association, dont l'activité est d'animer deux jardins communautaires dans différents quartiers de l'agglomération grenobloise, est née en 2002 et rassemble aujourd'hui trois à quatre salariés et une trentaine de bénévoles. C'est une structure ayant tout de même un budget de fonctionnement annuel important puisque, selon le rapport d'AG de 2018 (cf. Annexe 3) « Cette équipe de 3 ou 4 personnes vit depuis bientôt une dizaine d'années avec un budget annuel stable d'environ 100 000€ par an<sup>459</sup> ». Lorsqu'elle débute son activité, elle se limite au Jardin de la Poterne dans le quartier de Teisseire, au Sud-Est de Grenoble (près duquel elle a aujourd'hui ses bureaux). En 2011, elle étend son activité à un second jardin dans le quartier des Eaux-Claires au sud-ouest de la ville. Cet espace s'appelle le Jardin de Sans-soucis et a, à l'origine, pour objectif de fournir une activité ludique et socialisante pour les résidents du foyer pour sans-abris qui lui est adjacent (depuis abandonnée au profit d'une gestion collaborative de cet espace).

Son activité se décline en trois volets. Tout d'abord, un volet lié à sa production alimentaire écologique qui propose un partage des ressources du jardin (compostage, troc) et des événements communautaires incluant des repas faits à partir d'aliments cultivés sur place. Ensuite, un volet d'accompagnement pédagogique en milieu scolaire et périscolaire, mais également à l'intention de groupes professionnels qui voudraient se former à la permaculture. Enfin, une activité d'essaimage avec l'accompagnement d'équipes bénévoles dans la création de nouveaux jardins partagés.

Cette dernière activité est à relier au fait que Brin d'Grelinette fait partie du réseau Passe Jardins, qui est un réseau fédérateur créé en 1998 dans le but d'être un organe représentatif des jardins partagés auprès des citoyens, institutions locales et pouvoirs publics sur tout le territoire Auvergne-Rhône-Alpes et regroupant 316 jardins collectifs au niveau de la région et 46 en Isère<sup>460</sup>. Ce réseau participe, tout comme l'association Brin d'Grelinette, à expérimenter des procédés de coopération autour de la question alimentaire et de l'écologie. Il utilise également des méthodes agricoles à la fois respectueuses de l'environnement et productives, comme la permaculture ou l'agroécologie, afin de proposer des alternatives de proximité à l'industrie agroalimentaire mondialisée. D'autres structures partenaires sur le territoire s'inscrivent dans le même mouvement à diverses échelles territoriales, certaines liées à la

---

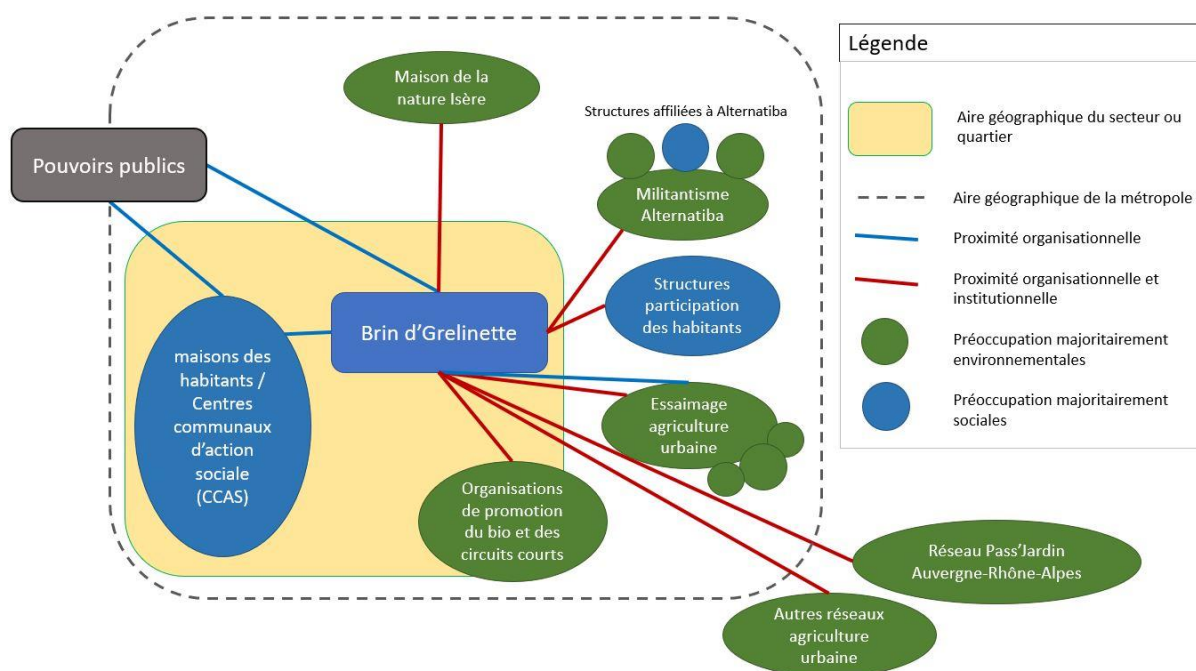
<sup>459</sup> Selon ce même rapport d'AG, « en 2017 les charges ont été précisément de 98 235 € et les recettes de 98 774 € ».

<sup>460</sup> Source : site de l'association le Passe Jardin, consultable à l'adresse Internet [https://www.lepassejardins.fr/IMG/pdf/20161001presentation\\_permaculture.mini.pdf](https://www.lepassejardins.fr/IMG/pdf/20161001presentation_permaculture.mini.pdf)

permaculture (comme l'association Kokopelli qui distribue des semences libres de droits<sup>461</sup>, ou Terre Vivante, qui est une maison d'édition coopérative spécialisée dans les ouvrages sur l'écologie et le bio) ou à l'apiculture (comme l'association Imicri).

Dans le sillage de Brin d'Grelinette, on retrouve des structures qui ne se limitent cependant pas à la question de production agricole. On retrouve notamment des structures de défense de l'environnement, plusieurs structures d'insertion, d'éducation populaire ou même de soutien aux sans-domiciles, peu importe leur origine. Un schéma représentant les diverses relations territoriales de l'association est proposé ci-dessous (figure 27).

Figure 27 : Réseau de Brin d'Grelinette à l'échelle des quartiers, de la métropole de Grenoble et à l'échelle nationale (source : auteure)



Il est légitime de se demander comment, avec une aire d'activité aussi restreinte et des ressources très limitées, une structure comme Brin d'Grelinette participe à l'extension d'un réseau important d'agriculture urbaine, emblème du militantisme écologique, mais aussi social et économique ?

Le dispositif de Brin d'Grelinette semble avoir un champ de relations de proximité plus étendues et complexes que les apparences le laissent suggérer, permettant à la structure de développer son activité sans diluer ses valeurs, et donnant à tout le mouvement d'agriculture

<sup>461</sup> Avec comme objectif affiché de préserver la biodiversité, cette association créée en 1999 avait une activité tolérée de distribution aux particuliers de semences rares, anciennes et libres de droits. Cependant, depuis une réforme du 30 octobre 2018 de l'article 78 de la loi n° 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi Egalim), Kokopelli se trouve dans une situation d'illégalité.

urbaine une image positive attirant de plus en plus de personnes, ainsi qu'une flexibilité lui permettant d'obtenir des ressources clés pour le mouvement alternatif dans son ensemble.

Pour les présenter, la première sous-section se concentrera sur les logiques sous-tendant la proximité géographique qui ont amené la structure à créer des liens partenariaux forts dans le périmètre restreint de leur secteur urbain ou, autrement dit, de leur quartier. Cependant, comme le mouvement d'agriculture urbaine atteint aujourd'hui une échelle mondiale, il sera nécessaire de souligner les relations géographiques de la structure s'étendant sur tout le territoire de la métropole grenobloise, et même au-delà à l'échelle de la région via le réseau Passe Jardins et à échelle nationale avec l'établissement de relations plus informelles avec des organisations emblématiques des mouvements auxquels elle est attachée (3.1). Le second point montre que les logiques économiques développées par Brin d'Grelinette sont en forte rupture avec le système dominant, mais sont valorisées de manière à être dans une situation de compromis avec les acteurs locaux publics et lucratifs (3.2). Cela pousse naturellement à s'interroger, dans un troisième point, sur sa capacité, dans ses relations de proximité organisationnelles, à s'affranchir des pressions isomorphiques environnantes et à avoir une portée transformative sur son environnement (3.3).

### **3.1. Une implantation géographique historique**

Cette sous-section traite des avantages que l'association Brin d'Grelinette retire de son implantation géographique et qu'elle a ainsi l'opportunité de diffuser à son réseau. Le premier point traite des logiques qui ont amené la structure à s'implanter dans les deux quartiers où elle gère des jardins communautaires. Cet ancrage n'est en grande partie pas le fait d'un choix stratégique, mais d'opportunités fournies par la déréliction d'espaces urbains dans des zones sensibles, devenant des espaces à valoriser pour les pouvoirs publics, qui peuvent alors les mettre à disposition de structures d'agriculture urbaine. Le premier point traite des avantages de cette situation et des contraintes qu'elle impose à la structure (3.1.1.). Le second point traite de l'élargissement du réseau de Brin d'Grelinette à tout le territoire de la métropole de Grenoble et même au-delà, dans une optique de solidarité interstructurelle et de diffusion de ses valeurs et de ses activités (3.1.2).

### 3.1.1. Un ancrage pragmatique et symbolique

La particularité des structures de l'ESS ayant comme activité l'agriculture urbaine est de souvent dépendre du hasard de disponibilité de terrains assez vastes et peu onéreux pour leur implantation. Plusieurs logiques peuvent initier l'ancrage d'un espace agricole urbain :

- Il peut s'agir d'une appropriation « sauvage » d'un espace, comme c'est généralement le cas dans le mouvement des ZAD ;
- Il peut s'agir d'une action concernée entre habitants et élus locaux pour transformer l'image d'un terrain laissé à l'abandon et revaloriser un quartier.

Dans le cas de Brin d'Grelinette, c'est cette logique qui prévaut. Les deux terrains ont été mis à disposition de la structure ; le jardin de la Poterne par la ville et le jardin de Sans-Soucis par le diocèse de Grenoble<sup>462</sup>.

La création d'un environnement harmonieux dans et autour du jardin est donc le centre des préoccupations. Cependant, le défi de créer un tel espace dans des quartiers sensibles soulève de grandes difficultés. En effet, le jardin principal de la Poterne se trouve dans la périphérie urbaine de Grenoble, dans le « quartier de Teisseire, classé zone de redynamisation urbaine » (Guéorguiéva-Bringuier, 2016, p.216). Le second se trouve dans le sud du quartier des Eaux-Clares la population est également touchée par la précarité<sup>463</sup> (cf. Annexe 5). Ces deux zones sont excentrées et étaient, lors de la création de la structure, mal desservies. Cependant, elles ont bénéficié de l'extension de services de transports urbains et particulièrement de la création de la ligne de tramway E, ouverte en 2014.

La population locale de telles zones peut ressentir de l'hostilité envers toute intervention venant de l'extérieur, spécialement celles considérées comme provenant des pouvoirs publics, accusés d'y entretenir des situations de ségrégation et d'assistanat. Dans le cas de l'association Brin d'Grelinette, cette hostilité s'est exprimée par une faible fréquentation du jardin par des gens du quartier et par des actes de violence. En effet, une « série de vols ayant lieu courant 2015 [...] ont d'une part révélé la fragilité de l'implantation géographique de la structure [...] et a effrayé beaucoup de bénévoles ce qui, sans le travail des animateurs, aurait fait décliner la participation » (*Ibid.*, p.218). Les vols et les dégradations ont continué à avoir lieu dans les deux jardins durant toute la durée de l'observation de terrain. Des visites dans

---

<sup>462</sup> La parcelle fait initialement partie du terrain adjacent à l'Église de Saint-Pierre du Rondeau.

<sup>463</sup> Il s'agit des populations qui ont l'un des taux de précarité les plus élevés de la ville selon les chiffres de l'Insee, du Recensement de la population 2009, de Pôle emploi 2011, des Revenus fiscaux 2011 et de la CAF 2012. Une synthèse est disponible à l'adresse Internet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285701> (cf. Annexe 5).

d'autres jardins de la métropole ont confirmé qu'il s'agissait d'un problème récurrent<sup>464</sup> qui peut, en partie, s'expliquer par une ambiance d'incivilité, mais surtout par un problème d'accessibilité perçue par la plupart des habitants comme des jardins clôturés. En effet, « bien que ces espaces se multiplient, soient de plus en plus médiatisés et encouragés par les politiques publiques, leur nature et leur fonctionnement demeurent difficilement identifiables par une partie du public, tout comme leurs modalités d'accessibilité, malgré la signalétique censée définir clairement ces paramètres » (Baudry, Scapino, Aubry, Rémy, 2014, signet 29).

Ce problème a été discuté à de nombreuses reprises lors des Conseils d'Administration (CA) mensuels auxquels l'observation participative a permis de prendre part. Par exemple, durant le CA du 27 mai 2015<sup>465</sup>, la possibilité d'embaucher une personne dans le but de créer des liens avec les « jeunes du quartier », soupçonnés de porter la responsabilité des vols et des dégradations a été évoquée, mais écartée. L'équipe a plutôt souhaité miser sur la réitération régulière d'évènements conviviaux à l'intention des habitants et sur le fait de s'associer avec la maison des habitants et l'antenne locale du CCAS pour toucher des acteurs clés de la vie communautaire locale. Un rapprochement organisationnel régulier a donc été établi avec ces structures, qui accueillent des rencontres entre les habitants et l'association.

Ceux-ci pourraient soit policer la situation, soit véhiculer l'idée que le jardin, qui est ouvert à tous et en accès libre, est une construction communautaire, créé et à destination des gens du quartier et non la propriété d'intrus venus de quartiers plus riches afin de pratiquer le jardinage en tant que loisir.

Toutefois, ces relations sont très chronophages à maintenir, d'autant que des problématiques similaires existent pour le second jardin de l'association, celui de Sans-Soucis, plus éloignés de ses bureaux, comme le montre la figure 28, qui est une carte montrant la situation des deux jardins de Brin d'Grelinette sur la métropole, mais également tous les autres jardins communautaires recensés par Passe Jardins et/ou accompagnés dans leur création par l'association.

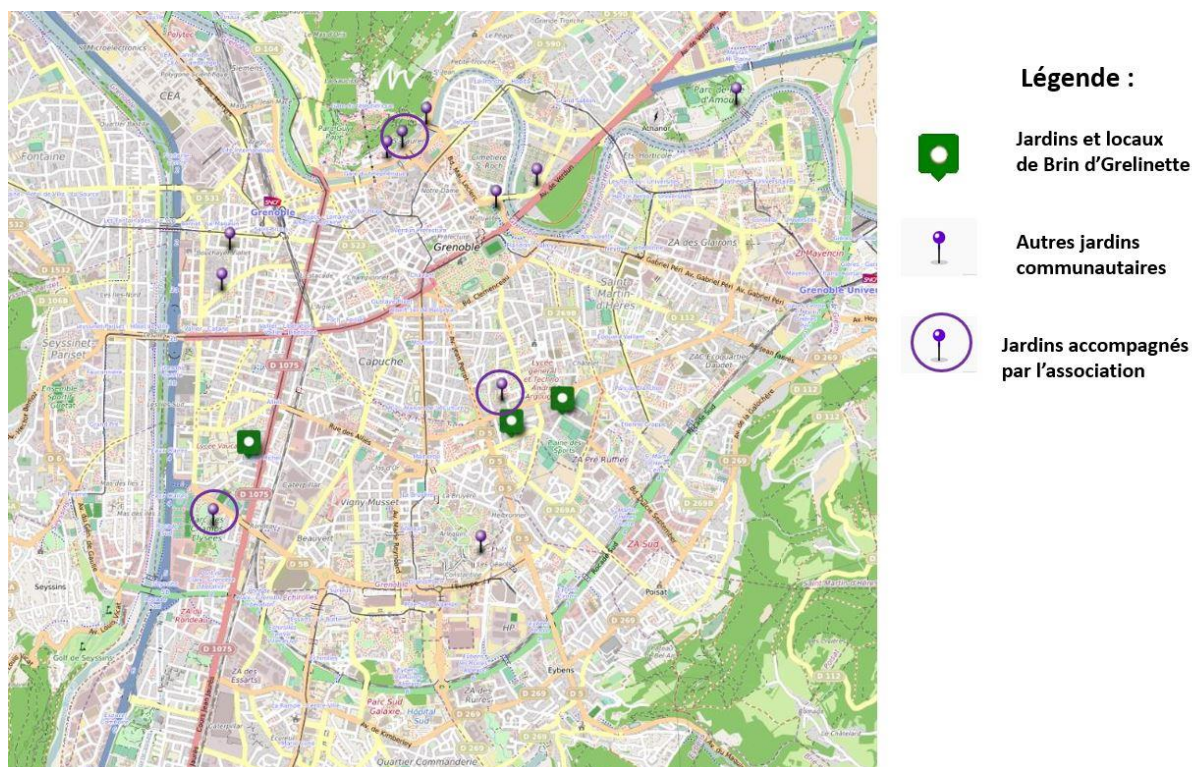
---

<sup>464</sup> D'ailleurs « les conflits d'usage ne sont pas rares dans les jardins collectifs, comme dans la plupart des espaces collectifs, et des expériences similaires sont rapportées dans d'autres études » (Chioua, 2006, p.41). L'auteure fait notamment référence à l'ouvrage de Guy Roustang, *L'association est-elle un bon outil d'animation des jardins de développement social*, publié en 2002, aux éditions PADES.

<sup>465</sup> Cette discussion a été réitérée de nombreuses fois. Un autre exemple est le CA du 07 juillet 2015, durant lequel il a été fait état du vol d'un broyeur. Des animaux du jardin ont également été attaqués (vandalisations du poulailler et de la mare aux canards). Cependant, il est intéressant de préciser que ces animaux ont également tous été initialement déposés pendant la nuit au jardin, et sont, en quelque sorte, aussi le produit des intrusions.



Figure 28 : Brin d'Grelinette et le réseau des jardins communautaires de la métropole de Grenoble (source : auteure)



Lors d'un entretien du 05 février 2014, un des salariés de la structure ayant le plus d'ancienneté a exprimé les difficultés à maintenir les deux jardins et le souhait de faire passer le jardin Sans-Soucis en gestion autonome par une équipe de bénévoles (cf. Annexe 4.3). Bien que les salariés interviennent encore une fois par saison dans ce second jardin et qu'il soit toujours officiellement rattaché à la structure, cette transition a bien été effectuée.

En résumé, l'ancrage géographique basé sur des opportunités pragmatiques a permis pour le jardin d'avoir la bienveillance et un soutien matériel de la part des autorités locales. Bien que les zones sur lesquelles la structure est implantée soient excentrées et présentent des défis de cohabitation entre les membres du jardin et la population locale, Brin d'Grelinette a pris le parti d'en faire son identité. D'autres jardins communautaires de la métropole bénéficient d'une situation moins difficile, mais l'association a voulu pleinement combiner des valeurs sociales et politiques avec les valeurs écologiques qu'elle porte. Cette particularité sera analysée dans le détail ultérieurement par le décryptage des registres conventionnels qui influent le plus sur ses logiques de fonctionnement.

### **3.1.2. Des relations territoriales à plusieurs échelles**

Dans ce point, il sera montré que Brin d'Grelinette cherche à profiter des opportunités offertes par la proximité géographique au-delà des zones d'implantation de ses jardins. Bien qu'étant une petite structure, elle étend ainsi son impact.

L'observation de la répartition territoriale des jardins communautaires (figure 28) montre qu'il n'y a pas spécialement une aire géographique sur la métropole qui concentre spécifiquement ce type d'activité. Cela s'explique par le fait, d'une part, que la volonté de créer ou de se réapproprier des espaces naturels en ville peut se manifester partout et, d'autre part, que cette manifestation peut prendre des formes diverses (petits ou grands espaces, jardins sur les toits, etc.). Il y a cependant un quartier notable dans le centre-ville, qui accueille cinq jardins dans la périphérie directe de la MNEI. Il s'agit du même quartier où se trouve le siège du PTCE pôle ALPEN, ainsi que des endroits où se réunissent les groupes locaux de la Nef. Il abrite également le SEL de Grenoble, ainsi que de nombreuses structures associatives. L'association Brin d'Grelinette, bien qu'ayant ses bureaux dans le sud de la ville, est également membre de la MNEI et profite de la vitalité de ce quartier en termes d'activités liées à l'ESS.

Ses liens avec les jardins de la métropole ne sont pas qu'informels. Tous les ans, elle mobilise son équipe salariée et les bénévoles qui le souhaitent pour mettre en œuvre des opérations d'essaimage. Pour n'en citer que quelques-unes, en 2014, selon le rapport moral de la structure, l'association a accompagné la création du jardin de l'amitié à Jouhaux, le jardin sous la dent à Crolles, le jardin de Bachelard. En 2016, selon le rapport d'AG sur l'année écoulée, elle a accompagné la création de jardins dans les communautés de Voreppe, Gières et Fontaine, faisant partie de la métropole.

Elle a également en relation avec les pouvoirs publics à diverses échelles territoriales, lorsque cela permet d'obtenir des soutiens matériels, mais particulièrement celle de la métropole, puisqu'un partenariat a été créé pour que Brin d'Grelinette soit une référence sur les questions du compostage des ordures ménagères biodégradables sur tout le territoire. La métropole offre des formations gratuites à l'attention des particuliers en les contractualisant à l'association ; celle-ci est donc amenée à intervenir sur n'importe quelle communauté de l'agglomération.

Enfin, elle entretient des relations avec les médias locaux, qui viennent régulièrement couvrir les événements organisés par la structure. Plusieurs articles du Dauphiné libéré ont ainsi été publiés.

### **3.2. Une structure à la croisée de dynamiques institutionnelles variées**

L'activité de l'association Brin d'Grelinette s'est construite sur des fondations idéologiques solides autour de l'écologie, la volonté de créer des liens communautaires et un environnement sécurisant pour toute personne qui souhaiterait s'y investir. Elle offre aussi des espaces d'expression citoyenne et a même à cœur la recherche du beau et de l'expression artistique. Le premier point de cette sous-section traite de la manière dont elle applique les valeurs liées à ces préoccupations dans ses pratiques (3.2.1). Par ailleurs, en ce qui concerne les valeurs isomorphiques avec le modèle dominant, la structure a comme volonté de prouver l'efficacité de certaines de ses pratiques économiques, notamment dans le domaine de la production agricole, tout en rejetant majoritairement les logiques marchandes, industrielles et en étant également hermétique à la cité par projet. La structure affirme une conception libertaire (Sidoli, 2017) des choix individuels et entend jouer un rôle dans la réalisation effective de ces choix (3.2.2).

#### **3.2.1. Un cœur d'activité centré sur le social et l'environnement**

Le registre de justification le plus présent au sein de l'association Brin d'Grelinette est clairement le registre domestique. Les années passées à participer à la vie de la structure ont été principalement rythmées par des rencontres conviviales, qui, encore plus que dans les autres structures, ont été ancrées dans le partage de repas. Le sens donné ici à ce partage n'est pas seulement celui de la création de relations de sociabilité ou de liens amicaux. Plus que dans toute autre structure observée, ce type d'association permet une réelle mixité sociale et intergénérationnelle (Chioua, 2006, p.42), ce qui facilite les transmissions de savoir, mais permet surtout par la prise en compte de l'altérité de proposer des logiques sociales plus empathiques. La solidarité étant une valeur centrale, c'est un espace d'accueil pour « beaucoup de personnes en difficulté (problèmes de handicap, d'addiction, accueil de personnes sans domicile et même sans-papiers) » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.216).

Les repas sont également chargés d'une forte symbolique réciprocaire, puisqu'ils sont cuisinés et produits collectivement par les salariés et les bénévoles. La notion de don est d'autant plus présente que ce travail se fait de façon désintéressée, car le partage des repas est étendu à toute personne extérieure qui souhaite se joindre. Ponctuellement, des journées d'accueil sont faites à l'intention des entreprises environnantes, où une contribution est

demandée pour les repas, mais le prix est alors libre<sup>466</sup>. De la nourriture est d'ailleurs régulièrement distribuée à des personnes sans-abri ou dans le besoin.

Il est plus difficile de statuer sur l'indicateur de la cité domestique basé sur l'observation des hiérarchies internes renforcées par la tradition. En effet, la structure est encore relativement récente. En revanche, il est possible d'observer que depuis sa création, seule une personne de l'équipe salariée, à l'origine du projet, est restée en poste de façon permanente, alors qu'il y a par ailleurs un important turnover. Il est possible de faire l'hypothèse que cette personne a un poids en raison de son ancienneté, comme c'est d'ailleurs le cas pour certains bénévoles ayant rejoint le jardin à ses débuts, mais ceci reste une conjecture.

La seconde cité la plus présente est la cité verte. Tout d'abord, la structure s'investit dans plusieurs mouvements militants écologistes (qui seront détaillés dans la sous-section traitant de la proximité organisationnelle). Mais elle intègre des préoccupations de soutenabilité et de respect de la dignité des éléments naturels dans toute sa démarche. En effet, l'adoption d'un fonctionnement en permaculture n'a pas uniquement comme but d'appliquer un mode de production agricole inoffensif pour l'environnement et pour l'humain, mais de réellement créer une situation de mimétisme avec les rythmes naturels et de symbiose entre l'homme et la nature.

La relation avec la nature peut également être rattachée à la cité inspirée, puisque l'équipe du jardin a comme préoccupation permanente d'en faire un espace de beauté et de culture qui, certes « suscite l'envie » (Nicolle, 2009, p.24), mais permet surtout l'expression artistique et spirituelle. De nombreux artistes viennent spontanément créer des œuvres d'art qui décorent le jardin, des associations sont également les bienvenues. Par exemple, une « chorale des jardins », appelée Terranima, utilise régulièrement le jardin comme lieu de représentation et des cours de Yoga sont donnés de façon hebdomadaire<sup>467</sup>.

Le registre civique est présent comme dans toute organisation de l'ESS. Cependant il est notable qu'en ce qui concerne les moments de délibération formels, peu de bénévoles du jardin sont présents. Les groupes en CA sont composés de 5 à 10 personnes et les Assemblées Générales rassemblent également peu de monde par rapport à la fréquentation réelle des jardins. Cela peut s'expliquer par le fait que la plupart des personnes qui participent à l'entretien des deux espaces ont un rapport assez informel avec ces endroits et sont surtout intéressées par les activités concrètes de jardinage et moins par des activités la prise de

---

<sup>466</sup> Ce qui signifie que les personnes qui reçoivent les repas préparés par l'équipe de l'association fixent eux-mêmes le montant qu'ils souhaitent payer.

<sup>467</sup> Ces activités sont gratuites.

décision d'orientations générales ou administratives. Les moments démocratiques qui recueillent le plus de succès sont les réunions sur la gestion du jardin qui ont lieu directement dans les lieux pendant les moments d'activité. Cependant, il faut souligner que ce sont avant tout les bénévoles qui créent les orientations dans l'association ; ceux qui souhaitent s'impliquer dans le CA ont un pouvoir de vote sur toutes les décisions. Une attention importante est également donnée au fait de fournir un espace d'expression bienveillant pour les publics en difficulté ; « la justice est [alors] réalisée par le droit d'accès pour tous à un lieu agréable au milieu de quartiers peu plaisants, ou ils seront accueillis avec bienveillance. Pour les plus démunis, c'est la possibilité de se réapproprier l'espace et faire des activités structurantes personnellement ou professionnellement. » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.216). C'est une « posture qui consiste à considérer que, quel que soit le passé d'une personne, elle doit rester aux yeux de tous une personne digne de considération » (Nicolle, 2009, p.21).

En ce qui concerne le critère d'intégration dans la gouvernance locale, indicateur de la cité civique, « la coopération avec le monde politique local est souvent perçue avec méfiance aussi bien par l'équipe salariée que par les adhérents. L'expérience de nombreux adhérents leur fait percevoir les aides publiques comme de l'assistantat des stratégies d'appropriation ou d'instrumentalisation de l'activité de la structure. Même si elle reste très dépendante des subventions pour son fonctionnement, celle-ci ne veut pas devenir sous-traitante des politiques sociales locales. Elle n'en a d'ailleurs pas les moyens humains et matériels (petite équipe, en grande partie bénévole) » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.217). Cependant, elle ne renonce pas totalement à avoir une influence sur le monde politique, via sa participation au Mouvement Alternatiba ou à d'autres mouvements militants, généralement liés à l'écologie, mais parfois à d'autres problèmes sociétaux (hébergement des sans-domiciles, des sans-papiers, etc.).

La cité de l'opinion n'est pas représentée, la célébrité n'est pas valorisée. Le seul lien avec les médias que la structure accepte sert à communiquer sur ses valeurs et à faire connaître les jardins de l'association. Cependant, elle ne cherche pas spécialement à se mettre en avant par rapport au reste du réseau de jardin.

### **3.2.2. Des logiques marchande, industrielle et par projet en sourdine**

Le premier indicateur qui pourrait rattacher les jardins communautaires à la cité industrielle est celui qui évalue si l'association Brin d'Grelinette a pour objectif de rendre les choses et les êtres productifs. Contrairement à d'autres structures de proximité pratiquant l'agriculture

communautaire, comme les Jardins de Cocagne, la structure n'est pas spécifiquement tournée vers l'insertion professionnelle. Si elle accueille des personnes désocialisées ou éloignées de l'emploi, ce n'est pas dans le but de les réintégrer dans le circuit productif classique. Durant plusieurs réunions de CA, des interrogations vis-à-vis de la prise en charge de ces publics ont été soulevées. Il existait, en effet, une possibilité de demander des aides publiques pour l'embauche d'animateurs sociaux spécialisés dans certaines problématiques (handicap, prise en charge des sans-domiciles, formation, etc.). Cette possibilité a été toutefois écartée<sup>468</sup>. « Dans le cas de Brin d'Grelinette, le travail social est plus subtil, mais peut-être encore plus fructueux, justement parce que l'objectif premier est de créer de la convivialité et une vie sociale [...] plutôt que de se positionner ouvertement sur le créneau de la réinsertion » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.2016).

Toutefois, deux dynamiques tendent vers des logiques d'efficacité industrielle. La première est que la structure embauche régulièrement des salariés qui se forment « sur le tas » à la permaculture ou qui sont issus de circuits de formation en agronomie plus classiques. Il existe un important *turnover* dans la structure au niveau de l'équipe salariée, ce qui n'est pas à expliquer par des conditions de travail pénibles, mais bien par la volonté de l'association d'être une étape dans une trajectoire plus globale de carrière pour son équipe. L'autre dynamique est liée à la nature de la méthode de production employée. En effet, les exploitants utilisant la permaculture mettent généralement en avant l'aspect scientifique de cette méthode et la supériorité de ses rendements par rapport à l'agriculture intensive<sup>469</sup>. Dans cette situation, la structure utilise des arguments liés à la cité industrielle en lien avec la cité verte, pour faire valoir ses préoccupations écologiques et proposer des solutions pour l'autonomie alimentaire locale ou la résilience face à la crise environnementale.

La tension entre les autorités techniques professionnalisées et standardisées et la base militante et bénévole n'existe pas vraiment, car dans l'association Brin d'Grelinette, plus encore que dans les autres structures observées, il est possible de trouver la figure du salarié/militant/bénévole. En effet, l'équipe salariée se met sur un pied d'égalité avec les bénévoles, y compris pour des questions de compétence en matière de gestion du jardin, de gestion administrative, de relations avec les pouvoirs publics. Cela peut, en revanche poser quelques problèmes d'un point de vue organisationnel. En effet, cette façon de faire crée une

---

<sup>468</sup> Bien que des essais ont été faits de la part de la structure pour bénéficier de subventions venant du Conseil Général de l'Isère en justifiant la participation au sein du jardin d'un public au RSA.

<sup>469</sup> Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Les jardins potagers peuvent être jusqu'à 15 fois plus productifs que les exploitations des zones rurales » (source consultable à l'adresse Internet <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>)

instabilité quant aux activités prises en charge dans le temps. Généralement d'une année sur l'autre, il est possible qu'une activité qui était préalablement assurée par une personne qui avait la compétence ne le soit plus. Cela est arrivé à plusieurs reprises ; par exemple en 2015 une des bénévoles historiques de la structure, cadre dans la microélectronique a quitté l'association pour monter une ferme biologique, ce qui a poussé à limiter quelques activités et à transférer le travail qu'elle effectuait très régulièrement aux salariés. L'effacement des limites entre le rôle des salariés et des bénévoles a créé une autre difficulté. En effet, en 2015, un litige est survenu au sein de l'équipe salariée avec l'une des membres, ce qui a poussé à poser la question de son licenciement en CA. Le vote a finalement penché en défaveur du renvoi, mais le vote avait été serré, influencé par le ressenti de l'équipe salariale et une décision relativement pénible pour les bénévoles faisant partie du CA. En effet, pour la plupart, ils n'avaient intégré l'instance décisionnelle que depuis un an. Ce cas, à priori isolé, soulève tout de même une épineuse question ; dans une structure où le turnover est important, ce genre de décisions peuvent-elles être du ressort des bénévoles<sup>470</sup> ? Dans quelle mesure cela donne-t-il un poids disproportionné au pouvoir des membres salariés stables ?

Enfin, pour ce registre, en ce qui concerne les procédés d'évaluation ; peu sont mis en place. Les comptes rendus d'activité sont davantage de nature qualitative que quantitative. Tout du moins, la structure rend des comptes aux financeurs publics et privés qui contribuent à hauteur de 60% de son budget.

La logique marchande et la logique par projet sont totalement absentes de la structure. Les seuls services marchands proposés par Brin d'Grelinette sont des services pédagogiques et sont principalement commandés par les infrastructures publiques de proximité (écoles, maison des habitants, CCAS, etc.). Comme cela a été stipulé plus tôt, les activités sont effectuées de façon désintéressée ; le jardin est cultivé pour le plaisir d'être dans un environnement naturel et les moments conviviaux pour le plaisir d'avoir des interactions sociales, et cela même si les récoltes sont mauvaises où que ces rencontres n'apportent aucun avantage matériel. Le jardin est un espace de résistance hédoniste aux pressions isomorphiques.

### **3.2.3. Les jardins comme espaces d'expression de revendications subversives**

Cependant, une autre forme de résistance s'exprime ; la résistance liée à la cité libertaire. En effet, le jardin est un lieu très polyvalent, où peuvent s'exprimer des préoccupations politiques

---

<sup>470</sup> De nombreuses interrogations quant aux prérogatives des bénévoles et des salariés ont notamment été soulevées lors de l'AG de la structure en 2018.

diverses liées aux valeurs sociales, solidaires et écologiques. Il n'y a pas, à proprement parler, des situations où un seul registre de valeur prime, et ce même dans les relations professionnelles. En tant que jardin ouvert, l'association a ouvert ses portes à plusieurs structures assez subversives vis-à-vis du système économique dominant, qui seront davantage étudiées dans l'étude des relations de proximité organisationnelle qu'elle a créées.

### **3.3. Un réseau organisationnel solide permettant le soutien informel de structures subversives**

Brin d'Grelinette entretient deux logiques de proximité organisationnelle sur le territoire. La première concerne la mise en œuvre de liens formels lui permettant d'accéder à des ressources et à la légitimation de ses activités par les pouvoirs publics. Ce type de liens sont exposés dans le premier point de cette sous-section (3.3.1). La seconde logique de la structure est d'entretenir des liens plus informels avec le réseau militant de structures plus subversives et politisées du territoire. Elle leur offre un soutien matériel lorsque cela est possible, mais surtout, en tant que lieu ouvert et un espace de liberté, elle permet la rencontre de ces acteurs (3.3.2).

#### **3.3.1. Relations organisationnelles tournées vers la légitimation et l'acquisition de ressources**

Dans l'objectif de se faire connaître et d'obtenir des soutiens financiers et/ou matériels, la structure développe deux stratégies.

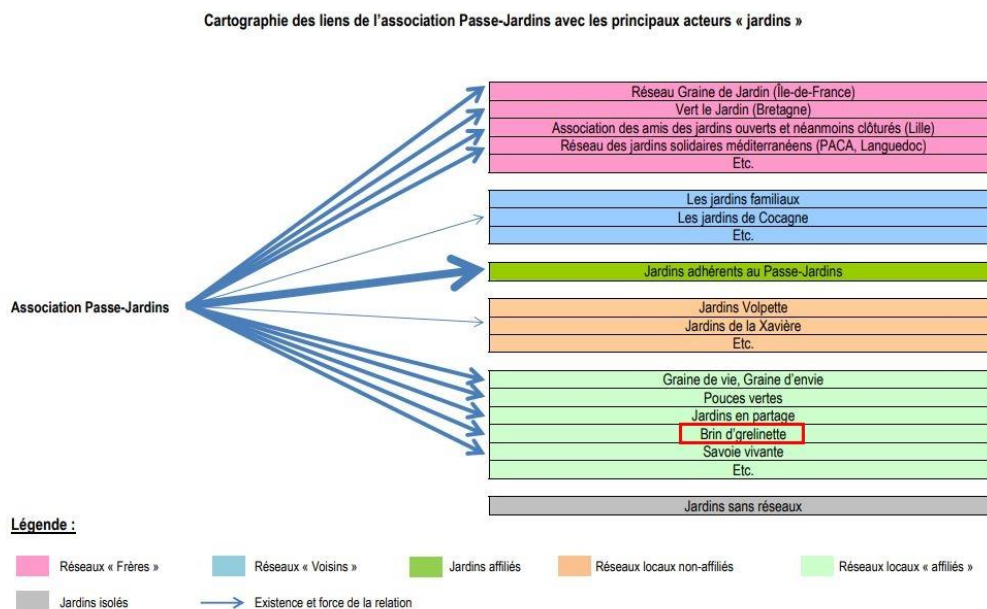
La première consiste à se lier avec des partenaires publics et privés pour des questions de financement. En effet, selon un entretien de 2014 (cf. Annexe 4.3), 60% du budget de la structure provient de subventions. Celles-ci financent principalement les emplois créés par la structure. La Fondation JM. Bruneau, créée en 1991 sous égide de la Fondation de France dans l'optique de financer des projets sociaux et locaux a également été l'un de ses contributeurs lors des premières années de son activité. Des partenariats locaux sont aussi créés autour de services marchands proposés par la structure. Ces services, principalement pédagogiques, de découverte du jardin et de permaculture (notamment l'activité liée au compostage qui a déjà été évoquée), représentent 40% de son budget. Une grande partie de ces partenariats sont créés avec des organisations et équipements publics de proximité (écoles, CCAS, Maisons des habitants).



### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

La seconde consiste à créer des synergies avec d'autres jardins de l'agglomération, principalement dans le but de partager des savoir-faire, mais aussi de mettre en commun des moyens matériels. Dans un premier temps, il faut souligner son important travail d'essaimage, puisqu'elle a accompagné et formé les jardiniers de plusieurs structures de la métropole (figure 29). Mais à plus long terme, les liens avec le réseau des jardins peuvent permettre le partage de problématiques communes, d'outils, de semences, de plants, etc. Les bénévoles transitent également souvent d'un jardin à un autre. Le réseau Passe Jardins la relie indirectement à d'autres structures dans le département, la région et même toute la France. Un schéma représente ci-dessous ce réseau étendu.

Figure 29 : Le réseau étendu des jardins communautaires en France (source : association Passe Jardins<sup>471</sup>)



Brin d'oreille, en tant que structure représentative du mouvement de l'agriculture urbaine, « a réussi à mobiliser de très nombreuses structures de protection de l'environnement autour des valeurs véhiculées par le mode de gestion en permaculture appliqué aux deux jardins qui sont sous sa responsabilité » (Guéorguiéva-Bringuier, 2016, p.215). Ces acteurs se réunissent régulièrement dans de grands événements festifs et militants, comme ceux organisés plusieurs fois par an par Alternatiba ou « le Festival Terre Nourricière qui réunit pour la première fois

<sup>471</sup> Ce schéma provient du diagnostic des jardins partagés en Région Rhône-Alpes, publié en mai 2013 et disponible en ligne à l'adresse Internet [https://www.lepassejardins.fr/IMG/pdf/diagnostic\\_des\\_jardins\\_partages\\_r-a.pdf](https://www.lepassejardins.fr/IMG/pdf/diagnostic_des_jardins_partages_r-a.pdf).

un certain nombre de coordinateurs et de participants à des jardins partagés et des sites de compostage de l'agglomération. Ce maillage est à l'origine de Brin d'Grelinette<sup>472</sup> ».

La particularité de Brin d'Grelinette au niveau de la structuration de son réseau, est qu'elle développe principalement des partenariats effectifs dans une logique horizontale, c'est-à-dire avec des structures d'une taille similaire à la sienne, avec une contribution mixte entre salariés et bénévoles. Cela signifie qu'elle ne se trouve pas dans une position trop déséquilibrée avec ses partenaires en ce qui concerne les contrats marchands. Pour ce qui est des subventions, la structure subit, comme d'autres associations, les alternances politiques qui peuvent brutalement amoindrir leur budget. Comme pour Pôle ALPEN, l'élection au niveau de la région de Laurent Wauquiez fin 2015, a « massivement désengagée [cet échelon administratif] du secteur associatif » (Thiébaud, Rémy, 2017) et a touché la structure qui a eu des difficultés à reconduire les postes de son équipe salariée. Ce désengagement a principalement été orienté vers certaines organisations militantes de l'ESS, ce qui rappelle que les activités de Brin d'Grelinette et des structures qui lui sont similaires idéologiquement, ont avant tout une portée politique, ce qui va être confirmé dans le point suivant.

### **3.3.2. Mise à disposition des ressources de la structure à des organisations informelles et subversives**

« L'espace [que] gère [l'association Brin d'Grelinette est] un lieu d'expression et de militantisme d'action pour toutes les initiatives favorisant la biodiversité [mais aussi la solidarité] des structures les plus institutionnalisées aux collectifs les plus informels » (Guéorguieva-Bringuier, 2016, p.215). Dans ce sens elle met en avant la liberté face à des cadres normatifs et légaux liés au paradigme dominant.

Ainsi, la structure soutient le collectif des Jardins d'Utopie, qu'elle référence sur son site Internet. Ce jardin est situé sur un terrain occupé illégalement sur le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères, ce qui a été source d'importants litiges avec la direction de l'UGA, qui a porté plainte le 24 janvier 2014<sup>473</sup> et a même procédé à des expulsions forcées de certains terrains. Le collectif du Jardin d'Utopie fait partie du mouvement zadiste, qui est très régulièrement en situation de conflit violent avec les forces de l'ordre. L'idéologie qui le

---

<sup>472</sup> Cette citation provient d'un article intitulé « L'essaimage des jardins partagés : parcours d'un acteur du territoire », paru le 25/09/2017 dans le média Alpes Solidaires en ligne. Il est disponible à l'adresse Internet <http://www.alpesolidaires.org/l-essaimage-des-jardins-partages-parcours-d-un-acteur-du-territoire>.

<sup>473</sup> L'action du jardin a été jugée illégale, cependant, étant un collectif, personne n'a été tenu pour responsable et une partie du jardin est encore en place aujourd'hui. Il est implanté devant la Bibliothèque Universitaire de droit et de lettres depuis maintenant 5 ans.

rapproche de Brin d'Grelinette est la liberté de se réapproprier l'espace urbain pour la culture ou l'agriculture, dans ce cas en dépit des questions de propriété privée.

L'association soutient également des associations d'accueil de personnes sans-abri ou sans-papiers remettant en cause, pour ces derniers, le délit de solidarité qui a fait débat ces dernières années autour de la question des migrants. Ainsi, il est souvent arrivé que la structure fasse preuve de solidarité en offrant un lieu d'asile ou des repas gratuits. Par exemple en 2017, il avait été question que l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP) vienne installer une caravane pour un hébergement d'appoint sur le terrain de la Poterne. Des distributions alimentaires, en partenariat avec des magasins biologiques de la région qui fournissent des invendus, sont également régulièrement organisées.

L'espace du jardin est précieux pour ce genre d'actions en raison de son environnement attrayant et bienveillant. Cependant, bien que l'association puisse ainsi être une ressource et un espace d'expression pour des revendications encore plus subversives vers le système capitaliste libéral, mais également vers le cadre politique et légal, il est possible de s'interroger sur le fait qu'elle substitue ainsi une solidarité privée à un manque de solidarité publique.

Cette dernière remarque amène à la conclusion suivante ; la structure vit une dualité entre une bonne intégration dans le tissu économique local et des visées alternatives, ce qui lui permet d'être un acteur clé sur plusieurs fronts. Grâce à cette stratégie, les organisations liées à l'agriculture urbaine se sont imposées comme des interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics et se sont multipliées dans les paysages urbains tout en gardant de fortes valeurs militantes. Cependant, cette position empêche également la structure d'ouvertement s'engager sur les créneaux de revendications politiques les plus subversifs. En effet, certains rapprochements risquent d'écorner l'image consensuelle et attractive qu'elle a établie. De plus, elle n'en a pas les moyens matériels, car les structures subversives de son réseau sont souvent sous des collectifs ou de petites associations intégralement non marchandes. Elles manquent de ressources monétaires et de stabilité dans le domaine des ressources humaines, exclusivement bénévoles. L'association se retrouverait alors dans une position trop déséquilibrée où elle devrait assumer l'entièreté du poids économique de la coordination. En cas de litige, étant une structure déclarée, elle risquerait également de subir des retombées légales.

Les réseaux qui sont étudiés dans la dernière section de ce chapitre pourraient fournir un début de réponse à ce problème. Ils sont cependant également en proie à des tensions importantes entre et au sein des structures entre plusieurs registres institutionnels parfois contradictoires et isomorphiques.

#### 4. Les monnaies locales et communautaires : entre éparpillement et adhocratie

Cette dernière section du chapitre traite de l'ancrage territorial et des interactions sur la métropole de Grenoble entre plusieurs organisations proposant des monnaies communautaires et locales (MLC). Ces monnaies permettent d'échanger sans utiliser la devise émise par les pouvoirs publics, qui est en France l'euro. Ce type de systèmes existent à diverses échelles et avec divers fondements idéologiques. Ce sont généralement des successeurs d'alternatives hétérogènes qui se sont développées dans le monde dans les années 1980 (Laacher, 1998, p.131; Blanc, 2011, p.8). Pour décrire et classifier en différentes catégories les structures qui ont été retenues dans l'optique d'être analysées et modélisées, ce travail s'inspire des travaux de Jérôme Blanc. Parmi d'autres types de monnaies parallèles à celles des états<sup>474</sup>, celui-ci met en lumière plusieurs mouvements<sup>475</sup> qui ont en commun de se baser sur la proximité et de déployer un argumentaire anticapitaliste (Blanc, 2018, p.50).

D'une part, il présente ce qui pourrait être qualifié d'« initiatives qui adhèrent aux principes de l'économie solidaire<sup>476</sup> » (Bauhardt, 2014, p.64). Il s'agit de systèmes de « crédit mutuel [...] orientés vers les particuliers » dont la comptabilisation des échanges se fait généralement sur une « base temps » plus ou moins formelle (Blanc, 2018, p.13). Bien que Blanc les distingue en deux catégories, l'observation de terrain a révélé qu'elles partageaient souvent des similitudes de fonctionnement sur le plan informel, sur lesquelles les sous-sections concernant la proximité institutionnelle et organisationnelle permettront de revenir.

La première catégorie englobe des structures généralistes, permettant d'échanger des biens et des services appelés Systèmes d'Échange Locaux (SEL). Généralement sous forme associative, ces structures se sont inspirées des *Local Exchange Trading Systems* (LETS)

---

<sup>474</sup> Comme les cryptomonnaies, dont la plus connue est le Bitcoin, ou des monnaies interentreprises, dont l'une des plus connues est le WIR en Suisse.

<sup>475</sup> Un autre type de mouvement pouvait potentiellement être inclus dans ce travail, il s'agissait des monnaies locales inconvertibles et forfaitaires, nées dans le début des années 1990 pour « promouvoir une économie populaire de proximité inclusive » (Blanc, 2018, p.13). Il s'agit par exemple de l'Ithaca Hour à New York, le Trueque en Argentine ou le Bangla Pesa au Kenya. Ces monnaies ont connu d'importants succès durant des périodes de crise. Cependant aucune n'est en fonctionnement sur le territoire de recherche choisi.

<sup>476</sup> En anglais dans le texte: "initiatives that adhere to the principles of solidarity economy".

anglo-saxons, bien qu'elles diffèrent sur de nombreux points idéologiques et dans leurs objectifs. En effet, « alors que les SEL français sont orientés vers la construction de liens conviviaux dans les communautés locales, les LETS [...] ont une approche plus pragmatique, se concentrent sur la revitalisation de l'économie locale et le pourvoi d'aide matérielle aux habitants et petits commerces locaux, comme ça a été par exemple le cas dans le LETS de Manchester décrit par North » en 2006 (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.88)<sup>477</sup>. L'objectif principal des SEL est l'émancipation des personnes, la création de liens sociaux et réciprocaires et l'application des échanges marchands personnalisés selon la situation personnelle des individus (Blanc, 2018, p.13). Ils peuvent également être rattachés à la figure du « prosommateur » théorisée par Toffler (1980, p.331) et qui brouille les limites entre les rôles de producteur et de consommateur. Dans l'ESS, cette figure est liée aux notions d'autoproduction ou de production domestique et réciprocaire<sup>478</sup>.

Il existe également d'autres systèmes, également basés sur l'échange de temps et assez proches des SEL. Historiquement, ce sont tout d'abord les Réseaux d'Échange Réciproques de Savoirs (RERS) qui ont été créés dans les années 1970. Les échanges s'y limitent à l'enseignement de compétences et ils n'ont généralement pas de systèmes comptables. Bien plus récemment, les Accorderies, inspirés d'un modèle organisationnel québécois et accompagnés en France par la Fondation Macif à partir de 2013, fonctionnent avec une comptabilité similaire aux SEL ; une heure de temps offert est égale à une heure de temps reçu. Cependant, ils se limitent à l'échange de services et ont plutôt comme logique de s'implanter dans des quartiers où une revitalisation du lien social et des relations de solidarité est nécessaire<sup>479</sup>.

D'autre part, Blanc décrit des structures citoyennes pouvant être qualifiées de monnaies « parallèles », « complémentaires » et ayant pour objectif la « promotion d'une économie populaire de proximité » ou « la récompense de gestes vertueux (*Ibid.*). Dans le monde, elles ont commencé à apparaître à la fin des années 1990. En France, elles sont généralement affiliées au mouvement SOL. Ce mouvement a été impulsé lors d'un « séminaire sur les monnaies parallèles, tenu en 1999, qui éveille l'intérêt de quatre grandes entreprises de

---

<sup>477</sup> En anglais dans le texte: « Whereas the French SEL are oriented to building up conviviality in local communities, the Anglo-Saxon LETS have a more pragmatic approach and focus on revitalizing local economies and providing material help to local citizens and small businesses, as exemplified by the Manchester LETS described by P. North (2006) » (traduction : auteure).

<sup>478</sup> Cette figure existe aussi dans la *sharing economy*, où, grâce aux plateformes en ligne, les individus peuvent tour à tour proposer ou offrir des services de façon beaucoup plus libre.

<sup>479</sup> Il est également possible de rencontrer dans le monde francophone (France, Belgique Québec) des structures très similaires, mais basées sur un fonctionnement très informel, basé sur l'intégrité et le respect des engagements de personne à personne et nommés les Jardins d'Échange Universels (JEU). Il n'y a pas de JEU dans l'agglomération métropolitaine grenobloise.

l'économie sociale, la Macif et la Maif, le crédit coopératif et Chèque déjeuner. Un groupe de travail se forme, animé par le philosophe Patrick Viveret » (Moatti, 2006) et crée un réseau national, responsable d'essaimer plusieurs projets en France. Aujourd'hui, ces monnaies s'inscrivent dans le cadre de la loi-cadre de l'ESS de 2014 (article L 311-5 et 6). Elles fixent une parité d'échange avec les euros de 1 pour 1 et circulent sous la forme de monnaies électroniques (par carte) ou de billets papier. Après cette brève description, et avant d'entrer dans la présentation des structures étudiées sur la métropole de Grenoble, une précision sur ces mouvements est nécessaire sur leur qualité de monnaie à proprement parler. Bien qu'elles aient des caractéristiques les liant à la définition du concept de monnaie, à savoir qu'elles peuvent être des réserves de valeur, des unités de compte et des moyens d'échange, elles en diffèrent par d'autres points. Tout d'abord, bien qu'elles servent des échanges marchands (rencontre entre des vendeurs et des acheteurs), la fixation des prix ne se fait pas via l'équilibre de l'offre et de la demande sur des marchés, il s'agit de « monnayage non-marchand » (Blanc, 2018, p.39). Ce ne sont pas non plus des outils qui facilitent les échanges puisque leurs logiques « augmentent les coûts de transaction » (Ibid., p.36) par le fait que les acteurs doivent en permanence jauger du contexte, de leur situation mutuelle et prendre en compte « l'intérêt collectif » (Ibid., p.41) pour la fixation des prix.

Elles développent des pratiques économiques et sociales ancrées dans l'implication des citoyens, qui usent de leurs propres moyens pour subvenir directement à leurs besoins de base, aussi bien matériels qu'immatériels (Castel in Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.89) et ce, sans passer par les circuits classiques permettant d'obtenir des ressources monétaires, généralement via le travail salarié, devenant de plus en plus rare et/ou contraignant en période de crise économique et de fort taux de chômage. Cependant, en se réappropriant la ressource monétaire, ces structures interrogent le pouvoir de l'État sur l'activité économique dans son ensemble (Hillenkamp and al., 2013, p. 14).

Dans le périmètre du terrain étudié, ce sont historiquement les RERS qui se sont créés en premier. Ils sont apparus en 1989 sous forme associative et ont ensuite été intégrés aux antennes locales du CCAS de Grenoble, ce qui a permis à chaque RERS d'avoir un animateur salarié dédié embauché par la ville. Ce fonctionnement est une particularité locale, car normalement c'est le statut associatif qui est privilégié et parfois même, la forme de collectifs non déclarés. En 1997 est créé le SEL de Grenoble, qui poursuit son activité jusqu'à aujourd'hui. Un autre SEL est né dans la métropole en 2004 (Le SEL de Vizille) et d'autres existent depuis encore plus longtemps dans les communes et communautés d'agglomération limitrophes. Cependant, ce n'est qu'à partir de 2013 que plusieurs structures commencent à se

multiplier sur le territoire, portées par des membres du SEL originel de la ville ; le SEL des 3 Roses (2013), le SEL de Fontaine (2015) puis ceux de Saint-Martin-d'Hères et d'Uriage en 2017. Le fonctionnement des SEL est intégralement basé sur le bénévolat. Selon un entretien du 6 mai 2014 avec un responsable du RERS du quartier de l'Arlequin, le réseau dans son ensemble compte autour de 1 200 adhérents pour 9 antennes (soit en moyenne, à peu près 130 membres par RERS). Le nombre de bénévoles dans les SEL oscille de 50 à 150, avec d'importantes fluctuations selon les SEL et les années (cf. Annexe 3).

L'idée de mettre en place une monnaie locale à Grenoble s'est aussi développée dans la première décennie du siècle, de façon concomitante à l'épanouissement de la crise financière. La monnaie locale SOL Alpin a ainsi été mise en circulation en 2008, mais son activité n'a pas duré et a été liquidée en 2012, selon un entretien mené avec l'un des participants à ce projet, Olivier Truche, le 7 mars 2014 (cf. Annexe 4.4). Il renaît de ses cendres quelques années plus tard sous une nouvelle forme ; le Cairn voit le jour en 2015 et est mis en circulation en 2017. Il faut préciser que son aire d'action dépasse légèrement le territoire d'étude choisi puisque, selon la présentation de la structure, « Le Cairn est utilisable sur le territoire délimité par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) grenoblois ainsi que sur les parties iséroises des massifs de la Chartreuse, du Vercors, du Trièves, de l'Oisans du Valbonnais, du Beaumont et du plateau Matheysin<sup>480</sup> ».

Enfin, la dernière venue sur l'agglomération est l'Accorderie. Le projet à l'initiative de la Fondation Macif et a été soutenu par les pouvoirs publics locaux ainsi que par les Régies de quartier, le Forum territorial RSA, le Secours catholique, l'OPAC 38, le Sol Alpin (alors encore en exercice), l'Union Mutualiste pour l'habitat et l'Insertion des Jeunes et d'autres structures d'insertion. Il a abouti à la création d'une structure en 2014 dans le quartier de l'Arlequin, dans le secteur 4 de Grenoble. Cette association a été pourvue d'une animatrice salariée.

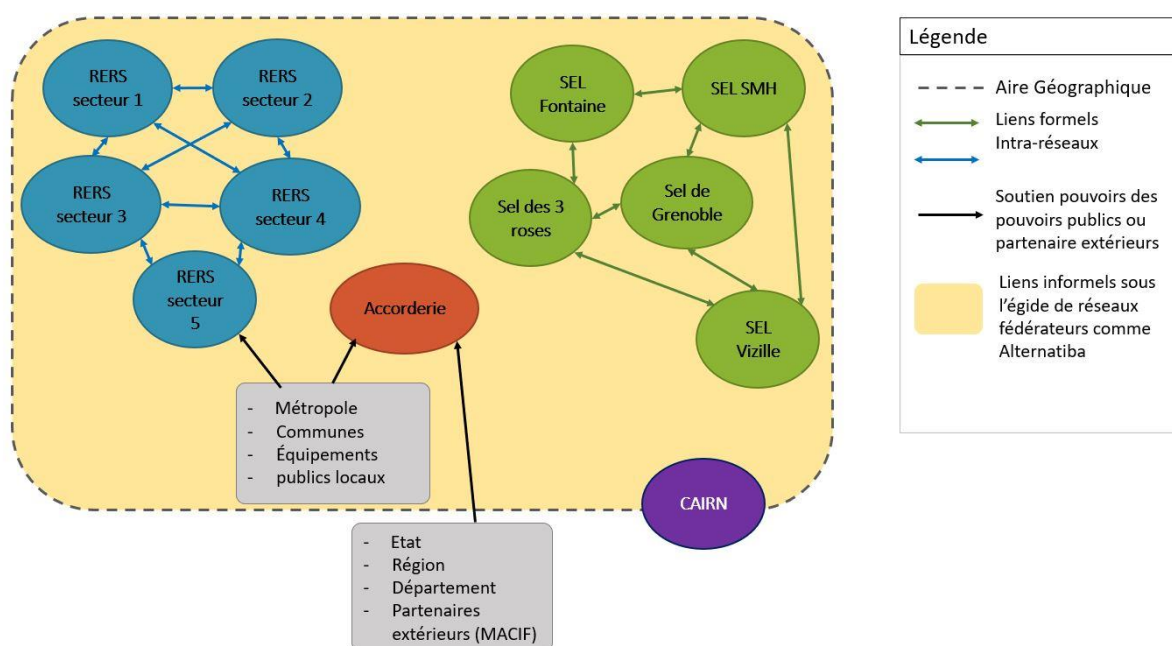
Toutes ces structures semblent s'accumuler sur des territoires géographiquement très proches sans logique de cohésion, pourtant la plupart partagent nombreuses valeurs et exercent même leurs activités grâce à des logiques organisationnelles très similaires. Elles semblent donc passer à côté des synergies qui seraient rendues possibles par ce réseau étendu. La problématique de cette section est de comprendre, grâce à l'analyse des différentes formes de proximité, ce qui a abouti aujourd'hui à un tel état d'éparpillement et d'évaluer les opportunités existantes qui pourraient potentiellement être développées.

---

<sup>480</sup> Source, présentation de l'association Cairn, disponible à l'adresse Internet <https://www.cairn-monnaie.com/association-du-cairn/>.

Chaque réseau a fait l'objet d'investigations poussées et directes, mais le SEL de Grenoble est la structure dans laquelle s'est déroulée la majorité de l'observation participative, le réseau en entier a donc été décrit du point de vue de cette position de recherche. Des observations directes ont cependant été menées durant des événements réunissant simultanément les différentes MLC ainsi que pendant les réunions qui ont abouti à la création du Cairn. Par ailleurs, plusieurs entretiens ont été menés au sein des RERS, de l'Accorderie et auprès d'un représentant du SOL Alpin (cf. Annexe 4.4). Un schéma représentant l'éclatement des structures sur le territoire de la métropole est présenté ci-dessous (figure 30). Il est possible d'y voir que les structures sont ponctuellement et informellement unies par d'autres réseaux militants de l'ESS, comme Alternatiba, et inégalement soutenues par les pouvoirs publics ou d'importantes organisations extérieures.

Figure 30 : Les monnaies locales et communautaires sur le territoire de la métropole de Grenoble (source : auteure)



Trois sous-sections permettent d'analyser les dynamiques de proximité au sein de ces réseaux et de mettre au jour les éléments communs et les tensions qui y ont cours. La question des pressions isomorphiques avec le paradigme dominant a été choisie comme fil conducteur, car il semble que la désunion doit, au moins en partie, être due à un rapport conflictuel entre structure et avec les autres secteurs de l'économie.

La première sous-section (4.1) évoque les logiques d'implantation géographique des différentes MLC. En effet, une très grande variété de stratégies semble être à l'œuvre, mais celles-ci n'offrent que rarement des opportunités de rapprochement entre les différents



réseaux, mais semblent plutôt tournées vers le reste de l'ESS ou d'autres acteurs publics ou privés locaux.

La seconde sous-section (4.2) évoque la relative unité dans les registres de justification mis en avant au sein des MLC. Elle cherche cependant aussi à montrer que des tensions existent entre les structures, mais également au sein des structures, en raison de la forte présence du registre libertaire et de la persistance de quelques logiques isomorphiques.

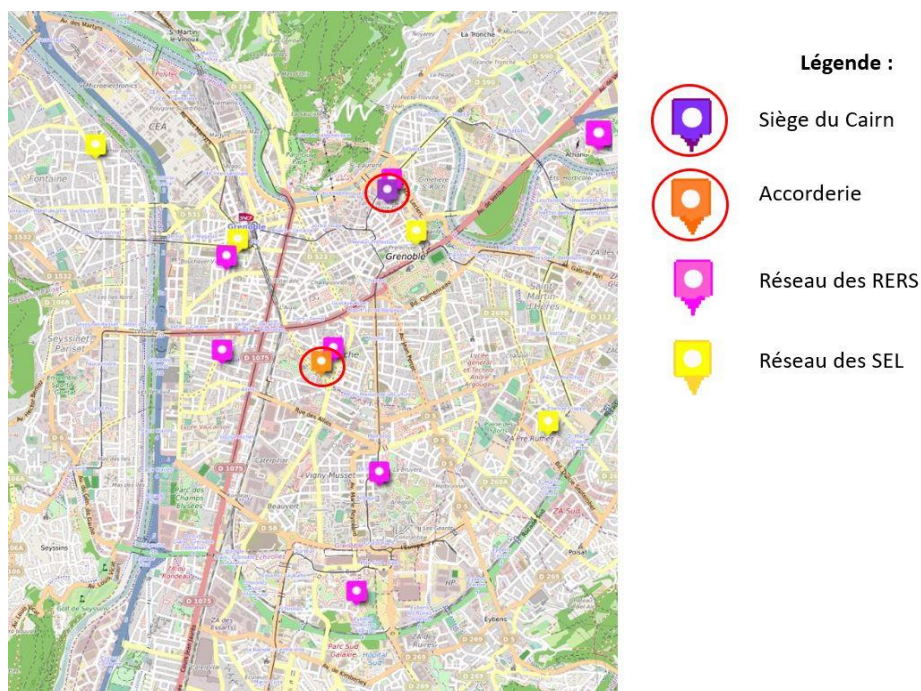
Enfin, la dernière sous-section (4.3) traite des obstacles et des opportunités pour les rapprochements organisationnels au sein du réseau des MLC. Elle montre comment les structures ont tendance à se replier sur leurs propres réseaux ce qui aboutit à une situation d'éparpillement et de fragilisation.

#### 4.1. Une configuration de l'implantation géographique opportuniste

L'implantation géographique des MLC de la métropole grenobloise, représentée sur une carte ci-dessous (figure 31), est principalement conditionnée par deux éléments :

- L'opportunité d'obtenir un soutien matériel des pouvoirs publics, généralement via les équipements de proximité, sous la forme de mise à disposition de locaux ;
- La proximité d'autres structures de l'ESS qui peuvent aboutir à des partenariats concrets ou servir de relais pour communiquer sur les projets.

Figure 31 : Répartition des différentes MLC sur la métropole de Grenoble (source : auteure)



Sur cette carte, il manque le SEL de Vizille, qui il a cessé d'être en activité en 2018, mais a tout de même fait partie de l'étude et qui se situait au sud-est de la ville.

La première forme d'ancrage territoriale présentée ici est celle des RERS. Comme cela a été dit dans l'introduction de cette sous-section, ces structures sont hébergées par les antennes locales du CCAS et des Maisons des Habitants. Cela a comme premier effet de les mettre en relation de proximité directe avec les publics visés par l'action sociale. Cela ne veut cependant pas dire que les RERS soient nécessairement à destination de personnes vulnérables, mais il est indéniable qu'ils cultivent des dynamiques réciprocatrices qui permettent de valoriser la mixité sociale au profit de ces personnes. L'hébergement de ces organisations dans des équipements publics les place également au cœur de réseaux d'autres structures de l'ESS. Dans le quartier Chorier-Berriat, le RERS est par exemple situé à proximité du SEL des 3 Roses, mais également d'une antenne de service du PTCE pôle ALPEN. Dans le quartier de Sainte-Claire les Halles, le RERS est situé à proximité du siège du PTCE, du SEL de Grenoble (et donc de la MNEI), des locaux du Cairn ainsi que de plusieurs lieux où le groupe local de la Nef effectue ses permanences. Il est notable de préciser qu'il s'agit du premier RERS qui s'est créé sur le territoire en 1989. On peut donc en conclure que les RERS sont situés dans des lieux de fréquentation importante d'un public militant, ce qui constitue la principale ressource qu'il recherche, puisque son activité consiste à mettre en relation des individus qui offrent ou demandent d'acquérir de nouveaux savoirs et compétences, ainsi que de créer des relations conviviales.

L'implantation de l'Accorderie a suivi sensiblement la même logique, mais avec un volet à destination de publics en difficulté encore plus développé. En effet, l'association s'est initialement vu prêter des locaux par la ville près de la galerie de l'Arlequin. Il s'agit d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) considérée comme sensible par la ville, ce qui a donné lieu à de grands travaux de réaménagement, mais aussi à une politique favorisant les associations faisant de l'animation et de l'action sociale. Ce système de monnaie communautaire a donc initialement été mis en contact avec le CCAS (dont le RERS) et d'autres associations du quartier pour rassembler le plus « d'accordeurs » possible, ce qui a été un succès ; la structure comptait 370 adhérents en 2016<sup>481</sup> (Guéorguieva-Ottaviani, 2018, p.90). Les organismes à l'origine de sa création à Grenoble incluent notamment des bailleurs sociaux et des structures d'insertion. Cette logique d'implantation s'est poursuivie lors du déménagement de la structure en 2017, puisque celle-ci a été déplacée dans le quartier de

---

<sup>481</sup> Elle est ainsi bien plus grande en nombre d'adhérents que n'importe quel RERS ou SEL.

Teisseire, déjà évoqué lors de la description de l'environnement du jardin de la Poterne de Brin d'Grelinette. Il est notable que même si cette structure est correctement desservie du point de vue des transports en commun (tramway A), elle est cependant éloignée du centre et a toujours été dans des quartiers connaissant peu de mixité sociale et une ségrégation symbolique de longue date par rapport à des quartiers plus aisés (Joly, 1982, p.14, Ateliers Populaires d'Urbanisme de la Villeneuve<sup>482</sup>). Cela se traduira dans les logiques conflictuelles dans lesquelles elle est imbriquée au niveau de différents registres de justification.

En ce qui concerne les locaux du Cairn, ils sont relativement récents et il est difficile de confirmer une réelle stratégie d'implantation, car assez peu d'informations sont communiquées. Il est seulement possible de dire qu'ils sont dans le cœur névralgique de l'ESS que ce travail a identifié, au niveau du quartier de Sainte-Claire les Halles, en plein centre. Il est ainsi très facile d'accès.

Enfin, le cas des SEL est très particulier. Le SEL de Grenoble, qui a été le premier à s'installer sur le territoire, est historiquement implanté au sein de la MNEI. Il fait partie des structures qui sont dans son conseil d'administration et se trouve ainsi être bien connecté aux autres structures de cette association d'associations<sup>483</sup>. Cet ancrage géographique positionne la structure en plein centre-ville ce qui offre des avantages en termes d'accessibilité, mais pourrait également permettre un meilleur brassage social et intergénérationnel au sein de l'organisation (qui est pour l'instant sous-exploité). L'adhésion à la MNEI et les locaux qu'occupe la structure sont payants, même si le prix est avantageux, ce qui a participé à la création d'autres SEL dans la métropole, qui souhaitent rompre avec cette logique de proximité au profit d'une logique de recherche de locaux mis à disposition gratuitement par certains pouvoirs publics des différentes communes, selon leur orientation politique. Le SEL de Fontaine effectue ses réunions et événements d'échange et de convivialité au sein d'une salle prêtée par la commune. Cependant, cette salle est très excentrée, ce qui peut poser problème pour attirer de nouveaux membres.

En résumé, il est possible de constater que les deux logiques d'implantation géographique des MLC résultent en un éparpillement de ces structures sur le territoire. Les RERS et l'Accorderie, pour la création desquels la logique de rapprochement avec d'autres structures

---

<sup>482</sup> Un cycle d'ateliers populaires d'urbanisme a été organisé du 9 janvier au 13 février 2015 par le collectif d'associations et d'habitants Villeneuve Debout, en réaction au projet de rénovation urbaine de la Villeneuve et de la Galerie de l'Arlequin. Ce collectif dénonce notamment la relation des pouvoirs publics à ce territoire de la ville.

<sup>483</sup> La liste exhaustive des adhérents de la MNEI peut être consultée à l'adresse Internet <https://www.mnei.fr/index.php/nous-connaître/les-associations/liste-des-associations/>.

sociales et solidaires locales dans un objectif de revitalisation territoriale a été centrale, semblent tirer parti de la proximité géographique. Cependant, ces structures sont des instruments des politiques publiques, aussi l'efficacité de ces stratégies reste à évaluer au regard de leur portée alternative. Les SEL sont, quant à eux, dans une période de tâtonnement et ont du mal à s'appuyer sur une base géographique pour se développer. Pourtant cette base semble aller de pair avec certaines valeurs que les structures portent et qui seront développées dans la sous-section suivante. Enfin, le Cairn, bien qu'ayant eu des contacts avec toutes les autres MLC lors de son processus de création, ne semble pas spécialement valoriser son implantation géographique pour le moment.

Il est vrai que pour les structures les plus récentes, intégrant des outils de communication en ligne à leur stratégie, la base géographique semble moins rentrer en compte dans la réussite des projets. En effet, elle permet de s'affranchir de certains contacts directs qui étaient auparavant nécessaires à la coordination. Par exemple, la visualisation des offres et des demandes de biens et de services pour les RERS, SEL et Accorderie peut maintenant se faire en ligne. Cette remarque est cependant à nuancer, car ces trois types de structure ont tous gardé un système papier et/ou basé sur les rencontres réelles. Aussi la proximité géographique reste un facteur important.

#### **4.2. Entre valeurs institutionnelles et logiques libertaires**

Pour cette sous-section, il semble approprié de citer Maurice Obadia qui, dans son livre *L'économie désargentée*, « s'interroge sur le concept même d'économie. Il en dévoile le sens étymologique, la « règle » de la « maison » [...] qui prend en compte [...] les membres du groupe qui l'habitent » (in Mandin, 2009, p.106). Dans ce type de structure, l'économie va donc au-delà du domaine matériel, pour prendre en compte « les domaines émotionnel et affectif, l'humour, la méfiance, la peur » (*Ibid.*). Si l'auteur auquel il est fait référence ici applique cette citation spécifiquement aux SEL, cette sous-section a pour but de se charger de démontrer que les MLC obéissent, en effet, à une pluralité de logiques sortant des cadres de justification du paradigme dominant (4.2.1). Elle montre aussi que les structures de ce mouvement, aussi subversives et alternatives qu'elles soient, ne sont pas parvenues à se défaire de certaines pressions isomorphiques internes ou externes (4.2.2). Cela crée des tensions qui sont attisées par un registre qu'elles ont en commun, mais qui pourtant a tendance à les désunir ; le registre libertaire.

#### 4.2.1. Un socle commun de valeurs alternatives

La cité domestique est sans doute la plus présente dans trois des quatre MCL étudiées. En effet, les RERS, les SEL et l'Accorderie organisent la plupart des activités collectives autour d'évènements conviviaux et de repas partagés, qui permettent aux membres de se rencontrer et d'apprendre à se connaître. Ces structures répondent donc au premier indicateur de ce registre de justification. En ce qui concerne les RERS, les bénévoles organisent des évènements hebdomadaires avec l'aide des salariés (par exemple des repas, la création d'un bulletin de communication, etc.). En ce qui concerne les SEL, des rencontres mensuelles sont mises en place durant la plus grande partie de l'année. La convivialité s'étend généralement aux membres des autres SEL puisqu'il s'agit souvent de rencontres incluant plusieurs structures (appelées Inter'SEL). L'Accorderie suit globalement la même dynamique. Au niveau du Cairn, la convivialité est davantage appliquée au sein des structures de son réseau. Dans ce sens, l'organisation en elle-même n'aspire pas à introduire la cité domestique dans ses logiques de fonctionnement. Les rencontres qu'elle rend publiques, via sa plateforme Internet et les réseaux sociaux, sont cependant un indice qu'elle soutient le fait que ce registre soit intégré à une économie plurielle. Une analyse plus cynique mettrait en avant que la convivialité peut être transformée par ce genre de réseau en argument publicitaire, ce qui est également le cas pour toutes les autres cités en rupture avec le paradigme dominant.

En ce qui concerne la logique réciprocaire, il est possible d'affirmer qu'il s'agit de la seconde base sur laquelle se sont créés les RERS, les SEL et l'Accorderie, puisqu'elles fonctionnent en proposant aux membres d'offrir du temps dans l'idée, mais sans aucune garantie, qu'un cercle vertueux va se créer et qu'eux ou d'autres personnes recevront du temps en retour. Cette idée est clairement très présente dans les SEL, où la plupart des membres actifs ont des soldes en temps extrêmement élevés. Dans de nombreux SEL les comptes sont plafonnés pour éviter que certains membres ne se retrouvent que dans une logique de don. Dans le SEL de Grenoble, ce plafonnement a été retiré. Il est à noter que cette réciprocaire peut être considérée comme une composante encore plus importante dans les RERS, où il n'y a pas de système de comptabilité à proprement parler. Cependant, selon Mandin, les logiques de comptabilité finissent également par s'effacer dans les SEL, à mesure qu'une confiance solide s'installe entre certains membres, il y a un « retour à une forme traditionnelle d'échanges » (2009, p.188).

Pour ce qui est du dernier indicateur, qui permet de relever la présence de logiques domestiques grâce au renforcement des hiérarchies internes par des arguments liés à la

tradition, il est difficile de se prononcer pour le Cairn ou l'Accorderie, qui sont des structures relativement récentes, n'ayant donc pas eu le temps d'établir des coutumes ou une symbolique narrative autour de leurs activités. Au sein des SEL en revanche, et particulièrement du SEL de Grenoble, l'ancienneté semble donner une certaine légitimité traditionnelle. Certaines figures ayant participé à la création de la structure sont régulièrement invoquées et saluées lors des réunions formelles de la structure (CA et AG). En 2016, lors de la célébration des 20 ans du SEL, le regretté Gérard Puech avait été un invité d'honneur ; il avait été le président de l'association depuis sa création en 1996 et jusqu'à 2005. Cependant, il est difficile de parler de hiérarchie traditionnelle au sein de ce type de structures. En effet, Mandin a révélé une certaine « phobie du pouvoir » (*Ibid.*, p.93) liée à la volonté d'instaurer des relations égalitaires. Cette phobie s'est manifestée à plusieurs reprises durant la période d'observation participative, à la fois par une remise en cause régulière des décisions prises par les membres élus du CA et par une volonté de ceux-ci de renouveler l'équipe<sup>484</sup>.

Cette remise en cause régulière peut être associée à une volonté de participation aux processus de délibération collective et à la décision démocratique et indiquer ainsi l'importance du registre de la cité civique au sein du réseau de MLC. En effet, chaque structure observée s'appuie sur des processus très poussés de participation citoyenne. Par exemple, le Cairn s'est intégralement appuyé pour sa construction sur des groupes de recherche incluant divers membres de l'ESS locale, dont les SEL, les RERS et l'Accorderie. Au sein des RERS et de l'Accorderie, les entretiens avec les salariés ont amené à la conclusion que ceux-ci étaient davantage vus comme des exécutants, chargés de prendre en charge les aspects techniques et administratifs dont les bénévoles ne souhaitaient pas se charger, plutôt que comme des responsables décisionnaires. Enfin, au sein du SEL, le processus démocratique est très poussé ; la structure est animée au quotidien par un comité élu en AG, avec un nombre de participants variable. Ce comité se réunit en CA mensuellement et est chargé d'effectuer des comptes rendus des décisions prises diffusés à tous les membres et affichés pendant les rencontres conviviales (repas, marchés). L'objectif est une totale transparence et la possibilité, souvent revendiquée par les adhérents, de pouvoir influencer sur les choix effectués. Même si les grandes orientations sont généralement effectuées par vote à la majorité lors des AG, le processus de prise de décision tend vers un fonctionnement par consensus. Si ce consensus n'est pas atteint, les décisions votées sont remises en question lors de n'importe quelle

---

<sup>484</sup> Il n'a pas été possible de tirer des conclusions sur le lien entre tradition et hiérarchie au sein des RERS en raison d'une asymétrie d'information, en effet, aucune observation participative n'y a été menée. Il est cependant possible de dire que certains membres du réseau ont une grande ancienneté, ce qui leur donne une qualité de référents pour ce mouvement.

réunion. Cette pratique renvoie cependant en partie à un non-respect de la décision collective. Le SEL n'est alors plus une Agora, mais se mue en arène de débat perpétuel où chacun cherche à faire entendre sa voix, ce qui renvoie à la logique libertaire.

En ce qui concerne l'intégration des différentes MLC dans la gouvernance locale, les observations indiquent une participation encore faible. Tout au plus, peut-on dire qu'elles participent indirectement aux relations avec les pouvoirs politiques locaux via leur intégration au sein des équipements publics ou les plus grandes associations qui les hébergent (CCAS, MNEI). Cependant, toutes ces structures ont opté pour la diffusion directe de leur message politique en s'inscrivant dans des mouvements citoyens comme Alternatiba. Il faut rappeler que certains de ces mouvements n'ont été légitimés par un cadre légal que très récemment (loi de 2014) et d'autres, comme le SEL, ne sont que tolérés par les pouvoirs publics, puisque le mouvement a déjà été accusé de pratiques illégales.

Les activités se positionnant à la limite de la légalité sont un marqueur important de la cité libertaire, qui a déjà été évoquée en filigrane à travers cette analyse des registres de justification. Bien que se situant actuellement dans le cadre de la loi (en particulier en ce qui concerne le Cairn), plusieurs MLC ont eu à se justifier auprès de la justice. Cela a notamment été le cas pour l'un des premiers SEL français en Ariège qui a été accusé de pratiquer la concurrence déloyale et le travail clandestin lors de travaux de construction effectués par ses membres. Un procès a eu lieu en 1998 et a fait jurisprudence dans le sens où les activités effectuées par les membres de ces structures ne doivent pas être similaires à leur activité professionnelle et/ou ne revêtir qu'un « caractère occasionnel » (Ibid., p.40). Bien entendu, les activités très règlementées (légales, médicales, etc.) doivent être exclues de tous les systèmes d'échange basés sur le temps, que ce soit les RERS, l'Accorderie ou les SEL, puisqu'ils nécessitent généralement des habilitations et assurances spécifiques<sup>485</sup>. Ces observations amènent à la conclusion suivante : les MLC sont des espaces de contestation des institutions publiques. En se réappropriant l'outil monétaire, elles permettent en partie d'échapper aux lois et aux normes encadrant les échanges marchands, le système d'imposition, la propriété privée et les relations de travail tout en remettant en question le monopole de l'État sur la création et la régulation de l'institution monétaire (Laacher, 1998, p.123 ; Blanc et al., 2003, p. 97). Cependant, pour exister, il faut qu'elles restent prudentes dans l'ampleur de leur action.

---

<sup>485</sup> D'ailleurs, le SEL de Grenoble a dû, en 2015 réécrire son règlement intérieur après de longues délibérations en CA et la consultation d'un conseiller juridique afin de plus clairement proscrire toute activité qui aurait pu être assimilée à de la publicité dissimulée, du travail non déclaré ou des pratiques médicales dans le cadre des échanges qu'il supervise.

Dans le cadre de cette marge de manœuvre limitée, une partie des MLC œuvrent pour conserver le plus possible des logiques libertaires dans le cadre interne de leur fonctionnement. Les exemples qui seront donnés ici ne concernent malheureusement que le SEL de Grenoble, les autres structures n'ayant pas subi le même degré d'investigation. En plus de permettre une remise en question permanente des décisions collectives et les hiérarchies internes (critique des cités domestique et civique par la cité libertaire), ce SEL met un point d'honneur à adapter en permanence son fonctionnement aux circonstances privées de chacun de ses membres. Tous les dispositifs de solidarité (prix d'adhésion bas, épicerie solidaire, dons en unités de temps) se font sans que des justificatifs de situations ne soient demandés aux adhérents<sup>486</sup>. En effet, « au sein de la cité libertaire, la solidarité est appliquée en dépit de la situation économique et sociale des membres, qui n'est volontairement jamais vérifiée<sup>487</sup> » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.91). Il est également arrivé à plusieurs reprises que les règles établies dans la structure soient contournées après concertation collective pour prendre en compte les particularités de certaines situations (transfert de comptes d'un SEL à un autre, capacités de découvert des comptes, tolérance vis-à-vis de prestations médiocres, etc.), ce qui illustre une critique émise par la cité libertaire envers la cité civique (Sidoli, 2017, p.280). « En réalité, de nombreux SEL, et d'autres types de monnaies communautaires, ont un attachement fort à une organisation sans hiérarchie, avec des échanges non supervisés et un refus d'imposer des règles même tacites, ce qui se traduit par le fait qu'un temps significatif et dévolu à résoudre des problèmes interpersonnels<sup>488</sup> » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.95). Finalement ni les espaces de coordination à caractère domestique ni ceux à caractère civique ne constituent des épreuves à l'abri de la critique libertaire. Cette critique sera, bien entendu, également déployée contre les pressions isomorphiques décrites ultérieurement.

L'observation n'a pas spécialement révélé d'indices rattachant les structures à la cité de l'opinion. En revanche, la cité inspirée est souvent représentée dans les SEL. Sur ce sujet, Mandin énonce que ce type de structures « défend farouchement le principe de responsabilisation et de souveraineté de la personne humaine et en appelle à sa raison [...], mais il ne s'inscrit pas dans une pensée rationaliste qui entend étouffer les passions et

---

<sup>486</sup> Un service d'épicerie solidaire, créé en partenariat avec la banque alimentaire d'insertion Revivre, exerçant en Rhône-Alpes. Elle permettait d'acheter des biens de première nécessité contre des unités-temps. Cette "épiSELrie" a dû cesser ses activités en 2015 en raison d'un manque de budget.

<sup>487</sup> En anglais dans le texte : « In [the] libertarian world, the solidarity is applied regardless of the members' social or economic situation which is, by choice, never verified » (traduction : auteure).

<sup>488</sup> En anglais dans le texte : « the fact that many SEL, and even other types of CES, are strongly sticking to "leaderless" organizations and unsupervised exchanges and the refusal to be imposed even tacit rules, which translates into a significant amount of time engulfed in the resolution of interpersonal issues » (traduction : auteure).



maîtriser l'ensemble de l'existence ». Dans le SEL de Grenoble, différentes formes de croyances spirituelles sont représentées et discutées lors des rencontres conviviales (foi catholique, ésotérique, etc.). Durant les rencontres entre différentes structures, il a été possible d'observer que l'Accorderie et les RERS ne briment pas non plus la diversité des expressions spirituelles et artistiques. En ce qui concerne le Cairn, il est possible de voir dans le fait qu'il inclut certaines structures artistiques ou proposant produits liés à certains courants de pensée spirituelle (médecine chinoise, kinésiologie, etc.) comme une position bienveillante envers la cité inspirée. Néanmoins, il est difficile de se prononcer, car, par nature, cette cité inclut principalement des épreuves intérieures et rentre en contradiction avec toute notion de commerce.

Enfin, l'indicateur de la cité verte, qui est d'agir « en fonction d'une dignité et de droits accordés à des éléments non-humains et aux générations humaines futures », est présent dans les structures (principalement via les habitudes des acteurs) mais peut parfois entrer en contradiction avec des préoccupations liées à d'autres registres de justification. Par exemple, des débats récurrents ont eu lieu dans les différentes AG du SEL de Grenoble sur la possibilité de mettre en place des actions sociales et solidaires. Celles-ci étaient en effet difficiles à réaliser si des considérations environnementales étaient incluses. La possibilité de mettre en place un jardin collectif a par exemple été écartée face aux difficultés de produire de façon totalement biologique dans le périmètre de la ville et l'une des critiques faites à l'épicerie solidaire était qu'elle ne proposait pas des produits biologiques. Il s'agit là d'un cas où la cité domestique et la cité verte rentrent en contradiction. En tous cas, hormis pour le Cairn, qui a formellement inscrit dans sa charte de valeurs le fait de « soutenir la transition énergétique et respecter l'environnement<sup>489</sup> », les MLC du territoire sont davantage tournées vers les registres domestiques et civiques. La préoccupation écologique est plutôt une valeur fortuitement partagée par leur public menant des combats militants transversaux.

#### **4.2.2. Des réminiscences isomorphiques**

Les MLC étudiées étant des initiatives spécifiquement mises en place pour subvertir les logiques du capitalisme néolibéral, il est étonnant de voir y subsister des logiques rattachées à ce système. Celles-ci provoquent des réactions au sein des structures qui peuvent constituer des obstacles à la coordination.

---

<sup>489</sup> Le respect de l'environnement est également inscrit dans la Charte des valeurs du SEL de Grenoble (cf. Annexe 4.4) mais ce document est rarement utilisé pour supporter des arguments en faveur d'activités respectant l'environnement. À ce sujet, il y a plutôt une responsabilisation individuelle des adhérents.

Premièrement, la cité industrielle persiste via la volonté de rendre les structures plus productives en les adaptant aux progrès techniques et à l'omniprésence de l'utilisation des NTIC. Le premier exemple de ce phénomène a été le cas de la monnaie locale SOL Alpin, qui a précédé la mise en place du Cairn sur le territoire de la métropole grenobloise. En effet, les aspects techniques de son déploiement ont été désignés comme partiellement responsables de son échec. L'utilisation d'une carte à puce comme support de paiement avait été imposée par les grands partenaires économiques du projet, en particulier la SCOP Chèque Déjeuner<sup>490</sup>. Lors de l'entretien avec son représentant en 2014 (cf. Annexe 4.4), celui-ci a déclaré que le projet avait été « un peu écrasé par les stratégies de Chèque Déjeuner » et que ce moyen n'allait « pas bien avec l'éducation populaire et l'appropriation des moyens de paiement alternatifs ». La mise à disposition de ce mode de paiement avait tardé, ce qui avait amoindri l'enthousiasme militant initial pour le projet et avait abouti à « un désengagement des acteurs et au retrait des subventions des collectivités territoriales » (Donsimoni, Guéorguieva-Bringuier, 2014, p.496). Le Cairn a d'ailleurs appris de cette erreur puisqu'il a choisi de proposer un système mixte, avec des billets papier, comme l'ont fait d'autres projets ayant connu un certain succès en France, parmi lesquels le Sol Violette à Toulouse.

Les autres MLC ont habituellement un rapport modéré à la technique (Mandin, 2009, p.159). Fidèles à des logiques de convivialité ils refusent une trop grande intrusion de la technologie dans les activités sociales pour ne pas substituer « la machine à l'homme » (Illich, 1973, p.26). Cependant, l'observation a démontré que les « acteurs locaux se sont sentis incités à [inclure des outils liés aux NTIC] par le développement de la *sharing economy*<sup>491</sup> » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.95). En effet, certaines organisations de ce mouvement rentrent en concurrence directe avec les organisations d'échange locales. Il est possible de citer comme exemple d'une plateforme mise en place par l'entreprise lucrative Castorama, qui propose à des particuliers de se mettre en relation pour échanger des savoirs ou de l'aide dans le domaine du bricolage<sup>492</sup>. Il s'agit d'une appropriation marchande de logiques de solidarité, effectuée grâce à la possibilité de déployer des outils technologiques qui seraient trop onéreux pour de petites structures de l'ESS. Au niveau du SEL de Grenoble, et de presque tous les autres SEL de la région, des sites Internet permettant d'enregistrer les échanges en ligne ont été mis en place et le système de tenue des comptes et d'enregistrement

---

<sup>490</sup> Fondée en 1964, cette structure est aujourd'hui renommée groupe Up. C'est un groupe international présent dans 19 pays et ayant eu un chiffre d'affaires de 494 milliards d'euros en 2017 (selon son rapport annuel consultable à l'adresse Internet <http://fr.zone-secure.net/22311/868618/#page=22>).

<sup>491</sup> En anglais dans le texte : « local actors felt prompted to adapt by the development of the sharing economy » (traduction: auteure).

<sup>492</sup> Consultable à l'adresse Internet <http://www.lestrocheures.fr/>.

des annonces a été quasiment abandonné. Au niveau des RERS, de l'Accorderie<sup>493</sup>, un système mixte entre NTIC et support papier existe encore.

En ce qui concerne les tensions possibles avec l'équipe technique et salariée, les MCL sont relativement épargnées. En effet, il s'agit de microstructures avec un ou deux salariés, intégralement au service des adhérents. Pour ce qui est du Cairn, l'organisation est encore très jeune, cependant elle fonctionne en s'appuyant sur des groupes locaux de bénévoles qui relayent son action sur les territoires, ce qui n'est pas sans rappeler le fonctionnement de la Nef.

Néanmoins, il est notable que parmi les structures, les SEL ont toujours fonctionné sans salariés et en s'appuyant intégralement sur leurs forces bénévoles. Ce fonctionnement est très couteux en énergie et rend les structures très dépendantes de la disponibilité fluctuante d'adhérents prêts à s'investir. Cependant, les associations restent ainsi indépendantes de tout financement extérieur. Étant composées de peu de membres, ayant un fonctionnement intégralement non marchand et un coût d'adhésion bas, elles ne pourraient pas embaucher de salariés grâce à leurs propres moyens. Cela peut, de prime abord, sembler être une position freinant leur développement, cependant, voici deux arguments vont en faveur de leur choix :

- Il correspond à leur identité libertaire, critique des cadres normatifs des pouvoirs publics, qu'ils rapprochent de ceux du système capitaliste. Un subventionnement serait lié à l'obligation de rendre des comptes sur leur capacité à fournir des services sociaux (insertion, prise en charge de publics fragilisés, etc.), ce qui s'oppose à leur vision égalitariste ;
- L'intégration dans les structures d'un animateur salarié déshabitué souvent les équipes à prendre en charge les activités de gestion. Or, il peut arriver que les fonds attribués pour une embauche soient brutalement retirés, ce qui peut déséquilibrer ou couler une structure. Cela est déjà arrivé pour certaines Accorderies du Québec (où le mouvement est né), qui avaient initialement été soutenues par les pouvoirs publics puis ont dû fermer en raison de manques de financements les obligeant à licencier<sup>494</sup>. En 2017, des débats avaient également eu lieu quant au risque de fermer certains RERS de Grenoble.

En tous cas, la question du déséquilibre de moyens entre les SEL et les structures ayant des salariés crée certaines tensions, développées dans l'analyse de la proximité organisationnelle,

---

<sup>493</sup> Selon l'entretien effectué le 29 avril 2014 « le réseau national de l'Accorderie lui procure des formations, des outils informatiques et papiers pour comptabiliser la monnaie « temps » et un Extranet ».

<sup>494</sup> Selon l'article d'Émilie Vallée, « L'Accorderie de Trois-Rivières fermera ses portes », publié sur le site TVA nouvelles le 29 février 2016 et disponible à l'adresse Internet <http://www.tvanouvelles.ca/2016/02/29/laccorderie-de-trois-rivieres-fermera-ses-portes>.

et liées au fait que les structures financées sont perçues comme moins subversives par celles qui ne le sont pas. Cette idée est renforcée par le fait que l'Accorderie et les RERS appliquent des procédés d'évaluation de leur impact social, et paraissent donc encore plus touchés par la logique industrielle. Les structures dénombrent particulièrement les personnes recevant le RSA qu'elles accueillent ; l'objectif pour les financeurs publics étant d'évaluer l'impact social de ces structures dans certains quartiers sensibles. L'entretien du 06 mai 2014 au sein du RERS de l'Arlequin a aussi permis de savoir qu'il y avait bien un « contrôle d'efficacité du budget par le CCAS, mais pas de ligne d'action fixée par les pouvoirs publics. Bien que le Conseil Général se focalise plus sur l'insertion, l'emploi, l'acquisition de compétences et une évaluation quantitative du nombre de gens au RSA inscrits, la logique va vers un fonctionnement de plus en plus qualitatif (lien social, solidarité intergénérationnelle, confiance en soi, capacité à créer du collectif) » (cf. Annexe 4.4).

En ce qui concerne la cité marchande, les logiques de profit individuel ou collectif subsistent de façon marginale dans ces structures. Le cas le plus flagrant est bien entendu le Cairn, puisque les structures qui adhèrent à l'association ne le font pas uniquement pour des raisons militantes, mais également pour acquérir de la visibilité, attirer des clients et revitaliser l'économie locale. Cependant, dans les SEL la situation est plus complexe : l'observation a montré que les adhérents continuaient à être suspicieux vis-à-vis de comportements cupides et craignaient de se retrouver trompés dans le cadre de leurs échanges (Mandin, 2009, p. 103). Ces suspicions « ne sont cependant pas justifiées par un taux élevé de comportements opportunistes<sup>495</sup> » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.95). Pour aiguiller la fixation des prix des biens dans l'association, qui sont impossibles à déterminer en unités de temps, un guide indicatif de conversion entre les unités de comptes des SEL et la monnaie nationale<sup>496</sup> est souvent fourni, mais très peu utilisée. Ce sont davantage les facteurs humains et la négociation sur place qui permettent la fixation des prix ; la cité domestique prévaut sur la cité marchande.

Dans le cas de l'Accorderie, le problème se pose moins, car la structure ne permet initialement d'échanger que des services et dans les RERS, aucun système de comptabilité n'existe.

---

<sup>495</sup> En anglais dans le texte « isn't, however, justified by a high number of opportunistic behaviours » (traduction : auteure).

<sup>496</sup> D'abord le franc puis l'euro.

Enfin, en ce qui concerne la cité par projet, « il est possible d'observer des comportements allant vers la création de réseaux sociaux servant des avantages personnels<sup>497</sup> » dans les MLC, ce qui va dans le sens d'une intégration au « nouvel esprit du capitalisme » théorisé par Boltanski et Chiapello (in *Ibid.*). Cependant, dans ces cas, il est plus pertinent de relier ces comportements à la « contestation par projet » (Blanc, 2015) ou à la cité libertaire. En effet, « certains membres [...] rejoignent non pas une, mais plusieurs [MLC], sans nécessairement utiliser les services proposés ou s'impliquer dans le développement d'aucune d'entre elles. En faisant cela, ils élargissent leur champ de sociabilité ce qui peut être considéré comme une extension du domaine de la « réseaucratie »<sup>498</sup> » (Liatard et Lapon in Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.95). Ici, les individus cherchent à préserver une certaine liberté vis-à-vis d'un possible rapport de subordination ou d'engagements réciproques « flous et indéfinis » (Orléan, 2005, p. 235) vis-à-vis d'une seule communauté qui pourraient dissoudre leur individualité.

En résumé, les MLC semblent basés sur un très fort attachement aux cités domestique, civique, verte, mais surtout, libertaire. Grâce à ce dernier registre de justification, elles laissent la possibilité aux individus de faire valoir n'importe quel type de préoccupations personnelles dans le cadre de leurs échanges et proposent ainsi une économie réellement « à visage humain ». Cependant, ce registre leur laisse une marge de manœuvre institutionnelle et légale assez étroite pour se développer. Même si les structures possèdent beaucoup de valeurs communes, les légères différences en termes d'adhésion à des logiques industrielles ou marchandes peuvent totalement faire obstacle à des rapprochements, à l'intégration dans des circuits de gouvernance ou à une certaine reconnaissance. Finalement, ces initiatives restent assez discrètes au regard du potentiel qu'elles pourraient avoir si elles cumulaient leurs adhérents et étendaient ainsi le « marché » alternatif d'offres et de demandes de biens et de services.

Cependant elles ont comme avantage de s'approprier certaines logiques correspondant traditionnellement au paradigme dominant, et notamment la cité par projet, en déployant un militantisme par projets solidaires, avec un fonctionnement ad hoc servant, non pas des visées de maximisation de profit, mais des visées de maximisation des libertés. Dans le point suivant

---

<sup>497</sup> En anglais dans le texte « Even if it's possible to observe some behaviours going towards the creation of social networks serving individual benefits in the CES, which is characteristic of Boltanski and Chiapello's project-based world and points to their "new spirit of capitalism" » (traduction : auteure).

<sup>498</sup> En anglais dans le texte « some members of the CES often join not one but several CES's structures, without necessarily using the services or getting involved in the development of any of them. Doing this, they extend their field of socialization which could be considered as a sign of the extension of the "dominion of networking" » (traduction : auteure)

seront exposées les relations de proximité organisationnelles des MLC qui traduisent, au moins partiellement, cette logique, en ayant cependant des difficultés à changer d'échelle et à saisir des opportunités de collaboration territoriale.

### **4.3. Proximité organisationnelle et éparpillement : entre flexibilité et difficultés de coordination**

Sur le territoire de la métropole, l'étude empirique a permis de révéler que les différentes structures composant les MLC avaient, en réalité des réseaux personnels étendus. Ceux-ci permettent de partager des ressources et de se faire connaître par la population locale et reconnaître par les pouvoirs publics (4.3.1). Cependant, il a également été flagrant qu'au vu des opportunités offertes par leur proximité géographique et institutionnelle, elles effectuaient peu de collaboration entre elles et affichaient plutôt une situation d'éparpillement. Cette situation présente cependant quelques avantages pour résister aux pressions isomorphiques et aux changements dans l'environnement économique local (4.3.2).

#### **4.3.1. Des organisations repliées sur la création de leurs propres réseaux**

Les MLC de la métropole de Grenoble sont relativement repliées sur leurs propres réseaux au sein, mais surtout en dehors du territoire. Très peu d'entre elles ont constitué des partenariats, et il n'est réellement possible de les rencontrer simultanément que pendant les grands événements organisés par des structures militantes transversales comme Alternatiba.

Tout d'abord, en ce qui concerne les SEL, la majorité des relations organisationnelles se font soit dans une logique de synergie avec l'organisme qui les accueille (MNEI, CCAS, Maison des Habitants, etc.), qui aboutit généralement à une participation aux orientations stratégiques et au partage de certains moyens matériels (locaux, matériel de reprographie, matériel informatique, etc.) soit dans une logique de coopération avec les autres SEL. Ces coopérations peuvent se faire via des organisations à échelle nationale, principalement via l'association Selidaire, qui est un réseau de participation bénévole visant informer et promouvoir le mouvement, mais aussi à lui fournir certains outils, comme des supports de communication ou des sites Internet « clefs en main<sup>499</sup> ». Un réseau national d'hébergement de tous les membres des SEL de France relie également toutes les associations et s'appelle « la route des SEL ». Sur le territoire de la métropole, il a été également possible d'observer que des liens organisationnels s'étaient créés de façon directe entre plusieurs SEL. En effet, une bonne

---

<sup>499</sup> Ces sites sont fournis par la plateforme Communityforge.

partie des associations les plus récentes ont été créés par des adhérents faisant initialement partie du SEL de Grenoble, et entretenant avec ses membres des relations interpersonnelles importantes, « des affinités sociales [des liens de type communautaire] porteurs d'une logique d'exclusion des membres extérieurs à la communauté. Ils tendent vers une « fermeture relationnelle » (Coleman, in Angeon, Caron, Lardon, 2006, p.10). Cette fermeture a pu être perçue lors des différents événements regroupant d'autres structures de l'ESS ou MLC, où très peu de démarches étaient entreprises pour coordonner l'action des différents systèmes monétaires ayant des activités similaires.

L'Accorderie a créé plus de partenariat. Tout d'abord avec les organismes nationaux ou locaux, publics ou privés qui ont accompagné sa création. En effet, en plus des locaux qui lui ont été prêtés par la municipalité, la structure bénéficiait d'un budget de 60 000€ lorsqu'elle a vu le jour en 2014. Il est possible de se demander si le choix de fortement contribuer à l'implantation d'une Accorderie alors que d'autres systèmes d'échange non monétaires préexistaient sur le territoire dénote d'un désir d'encadrement de ce type de structures par les pouvoirs publics ? Cela a pu représenter un obstacle au rapprochement entre Accorderie et SEL, puisque le SEL de Grenoble s'est toujours vu refuser l'octroi gratuit d'un local par la municipalité. Il est indéniable que, tandis que les SEL adoptent une position de méfiance partagée avec les pouvoirs publics, les Accorderies cherchent plutôt les partenariats. D'ailleurs, le réseau national des Accorderies a mis en place un fonds de dotation en 2015 et cherche à être reconnu d'utilité publique notamment par la collecte d'informations sur son impact sur les populations pauvres<sup>500</sup>. L'association implantée à Grenoble entretient également des rapports liés à la proximité géographique d'autres associations qui lui ont permis de se faire connaître et d'attirer des adhérents déjà familiarisés avec les échanges non monétaires, par exemple grâce à sa relation avec le RERS du quartier de la Villeneuve.

En ce qui concerne les RERS, ils travaillent principalement entre eux (formations communes<sup>501</sup>, réunions conviviales, etc.) et avec les autres structures sociales et solidaires accueillies par les antennes locales du CCAS.

Enfin, le réseau du Cairn, bien qu'ayant accueilli à sa création toutes les MLC à participer à son projet, n'a finalement entretenu que des rapports sporadiques et inégaux avec celles-ci. Un groupe local de bénévoles s'est créé dans les locaux de l'Accorderie de Grenoble. Par ailleurs, d'autres Accorderies, en dehors du territoire ont accueilli des réunions visant à promouvoir la monnaie locale. Cependant, la majorité des interactions organisationnelles se

---

<sup>500</sup> Il s'agit d'une évaluation de la mixité sociale axée notamment sur les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

<sup>501</sup> Par exemple sur la question de la formation d'équipes mixtes entre salariés et bénévoles (cf. Annexe 4.4).

font avec les réseaux de structures membres, amenés à grandir. Sur Grenoble seulement, 66 entreprises locales acceptent cette monnaie. Il serait intéressant de suivre la croissance de ce réseau de près pour voir quelles mesures sont prises pour conserver sa portée militante à mesure qu'il intègre de plus en plus d'entreprises, aux engagements politiques asymétriques.

#### **4.3.2. Eparpillement et *turnover* rapide : risques et opportunités**

L'éparpillement des structures évoqué dans le point précédent est également accompagné d'un turnover rapide dans la création et la destruction de MLC. Or, la stabilité d'un système monétaire, même alternatif, est importante pour la confiance qui lui est accordée par ses membres et donc, pour son succès. Durant la période étudiée, au moins deux SEL et un SOL ont cessé de fonctionner et les RERS ont également été menacés de disparition. Cette remarque ne vaut d'ailleurs pas seulement pour les MLC, mais pour de nombreuses structures alternatives, dont l'instabilité a notamment été évoquée via la présentation du réseau de Brin d'Grelinette. Aussi, il est difficile de créer des alliances pouvant réellement se projeter dans le temps et les réseaux militants sont en quelque sorte contraints de se rabattre sur une action par « projets solidaires » (Frère, 2009). Pour donner un exemple des barrières que l'instabilité de l'ESS créé pour la convergence interstructurelle, il est possible de citer l'expérience de la collaboration, en 2008, entre la boutique éthique et solidaire Soligren et le SEL de Grenoble qui s'était engagé officiellement pour être mandataire lors de sa création. Des adhérents du SEL avaient accepté de s'impliquer dans la gestion de cette structure en échange d'une rémunération en temps (versée par le comité de gestion de l'association). Cependant, non seulement ils n'avaient pas reçu de contreparties de la part de Soligren, mais la structure a commencé à avoir des difficultés financières dès 2012 et a officiellement été en liquidation judiciaire en 2015.

Il semblerait que les lacunes en coordination soient également dues à une disparité dans les moyens des organisations et dans leur structure. Certaines associations n'ont pas les ressources nécessaires pour animer à titre régulier une coordination interstructurelle, surtout si en vertu de l'importance de la cité libertaire, il s'agit de créer des synergies et de la cohésion entre des groupes humains ou chaque individualité compte.

Aussi, le fait de sauvegarder une petite taille et même de se replier sur leurs propres réseaux peut être un atout pour les MLC, et par extension, pour d'autres structures militantes ayant des logiques similaires. En effet, les structures peuvent ainsi se concentrer sur un cœur de valeurs militantes. De plus, si elles disparaissent, elles renaissent aussi régulièrement, et même peut-



être plus rapidement, permettant ainsi de relancer des dynamiques d'engagement ou de toucher des publics neufs. De plus, grâce aux NTIC, et malgré certaines réticences, elles peuvent aujourd'hui se coordonner de façon plus souple, plus adhocratique, comme au sein du collectif Alternatiba. Leur engagement peut ainsi être modulé en fonction de leurs moyens du moment, que l'on sait fluctuants.

Hélas, dans le cas des MLC cela fait tout de même rater une opportunité importante pour tout le secteur de l'ESS. En effet, si pour Commons la cohésion organisationnelle se fait via les institutions (Palloix, 2013, p.77), et que pour le courant de l'économie politique, l'institution sur laquelle celle-ci repose est la monnaie, il aurait été possible de spéculer que les monnaies communautaires les plus alternatives (celles basant l'échange sur le temps et incluant le plus les cités domestique, civique, libertaire et verte, pour une réelle pluralité économique) auraient pu permettre une coordination flexible entre organisations subversives. Par exemple, permettre la circulation de bénévoles, de ressources privées (biens, locaux, etc.) sans poser d'infrastructures lourdes de coordination ou d'engagements à long terme. Cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui Internet permet un « essaimage souple [...] qui autorise aussi la différenciation » (Blanc, 2018, p.29) des projets sociaux et solidaires.

La conclusion de ce chapitre est une synthèse des observations permises par la modélisation des réseaux d'ESS alternatifs et locaux de la métropole grenobloise. Elle a révélé plusieurs points importants.

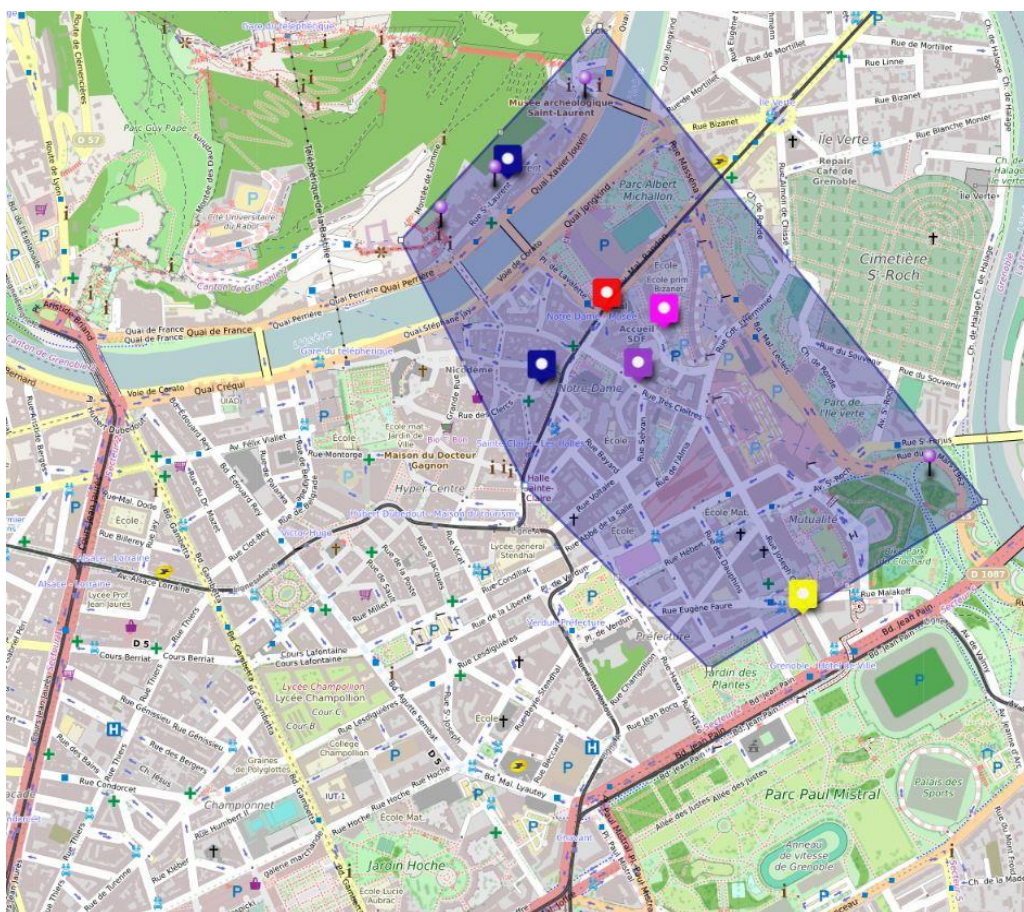
En ce qui concerne la proximité géographique, l'élément le plus intéressant à souligner est la concentration de ces structures, ou de certaines de leurs antennes, dans le quartier du centre-ville Sainte-Claire les Halles. On y trouve le siège du PTCE pôle ALPEN, trois des quatre MLC étudiées (le SEL de Grenoble, un RERS et le siège du Cairn), quatre jardins communautaires (ainsi que plusieurs plus petites expérimentations d'agriculture urbaine qui n'ont pas été évoquées) et deux lieux de rencontre du groupe local isérois de la Nef. La MNEI est aussi présente sur ce territoire<sup>502</sup> ainsi que plusieurs organisations animées par les églises du quartier. Cette concentration d'alternatives n'est pas étonnante au vu de l'histoire populaire du quartier, qui est actuellement en voie de gentrification et accueille un public plus jeune et intéressé par des modes de production et de consommation éthiques et écologiques. Ce quartier et les structures qui ont été cartographiées sont représentés dans une aire qui semble être un des centres névralgiques de l'économie alternative à Grenoble (figure 32).

---

<sup>502</sup> Bien qu'elle ne soit pas représentée sur la carte pour garder une cohérence avec les légendes précédemment données

### Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative

Figure 32 : La zone entourant le quartier de Sainte-Claire les Halles - une zone névralgique de l'économie alternative (source : auteure)



L'analyse géographique a également révélé plusieurs sites regroupant des mouvements militants de l'ESS dans le sud de la métropole, dans un arc de cercle allant de la pépinière d'entreprises la Pousada (à l'ouest) au quartier de Teisseire, où sont notamment installées les associations Brin d'Grelinette et l'Accorderie (à l'est). On peut même considérer qu'il déborde également sur le sud-est de la commune de Saint Martin d'Hères, où se trouve le campus universitaire. Cet arc s'est formé, car plusieurs organisations de l'ESS se sont organisées en « grappes » dans des territoires à revitaliser et ont été soutenues pour cela par les pouvoirs publics.

Enfin, il est remarquable de constater que, malgré certains efforts pour intégrer des structures représentatives de ce mouvement dans les nouveaux quartiers se bâtissant autour de la Presqu'Ile et du SPL classique Alliance GIANT, cette implantation est restée relativement faible. Peut-être par rejet des valeurs de l'économie lucrative symbolisées par ce quartier ou simplement parce qu'il se serait agi d'une logique d'implantation *top-down*.

L'analyse géographique suggérait donc que certaines structures se rassemblent parce qu'elles se ressemblent. L'étude de la proximité institutionnelle entre organisations a en effet révélé de nombreux points communs. La première base forte entre toutes ces organisations est la présence de la cité domestique, par l'établissement de liens conviviaux, réciprocaire et marqués par une volonté de constituer des traditions et un narratif propre aux mouvements alternatifs. La cité civique est également un socle renouvelé pour l'épanouissement d'alternatives, proposant des processus de décision collective très inclusifs, orientés vers la prise en compte des spécificités locales et une pleine transparence. Enfin, la cité verte est de plus en plus présente puisque la préoccupation environnementale devient de plus en plus centrale dans le débat public au regard de la menace du réchauffement climatique et de la multiplication de scandales écologiques mis au jour par les médias ou des ONG spécialisées. Néanmoins, au-delà de ce socle, deux logiques tracent des orientations de développement très différentes.

La première consiste à chercher à concilier certaines caractéristiques du capitalisme néolibéral (cité industrielle, marchande et par projet) avec des objectifs de transformation sociale. Il s'agit notamment des dynamiques présentes au sein du PTCE pôle ALPEN, de la Nef, de l'Accorderie et du Cairn. Même si cette position permet de rallier une variété de partenaires, et donc potentiellement d'accéder à davantage de ressources locales et de synergies permettant de monter des projets ambitieux, un risque réel de normalisation existe. Ce risque est parfois réellement pris en compte par les structures. Par exemple, la Nef prend un nombre important de mesures pour sauvegarder l'intégrité de son projet politique et rester fidèle aux préoccupations de ses adhérents. Dans ce cas, l'ancrage de proximité est extrêmement important pour sauvegarder et renouveler une adhésion militante. En réalité, la gravité des risques de normalisation et de banalisation dépend principalement de la capacité des structures à articuler de façon cohérente leurs logiques institutionnelles et les configurations organisationnelles de leurs réseaux. En effet, il s'agit d'une étape où les préoccupations pragmatiques liées à des processus de développement nécessitant des coordinations interstructurelles, peuvent faire sensiblement dévier les projets et pratiques finales de l'ambition initiale des mouvements. Les relations de proximité ainsi formées ont alors des effets rétroactifs sur les proximités géographique et institutionnelle qui peuvent confirmer les cadres du paradigme dominant et interférer dans la portée transformative de l'ESS.

Une autre orientation existe pourtant, il s'agit de celle choisie par les structures ayant au cœur de leur logiciel d'action le registre libertaire. Dans le cadre de cette recherche, le réseau des jardins communautaires représenté par Brin d'Grelinette ainsi que ceux des SEL et des RERS

manifestent une volonté de faire valoir des logiques économiques rompant avec, non seulement un système économique considéré comme oppressant et responsable de dérives importantes au niveau de la société et de l'environnement, mais également avec « un modèle de gouvernance de plus en plus marqué par le néolibéralisme dans la mesure où il s'inspire du *New Public Management* (même si il est impossible de réduire la totalité des rationalisations ayant cours dans le secteur public à une seule logique managériale ou un seul registre de justification)<sup>503</sup> » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.92). Dans une certaine mesure, la Nef aussi manifeste cette logique libertaire, via les revendications de ses bénévoles. Même si ces structures maintiennent parfois des relations avec les autres secteurs de l'économie et des structures plus institutionnalisées de l'ESS, elles agissent en cherchant à rester petites et repliées sur des réseaux informels de structures subversives avec lesquelles elles partagent des objectifs militants. Leur développement passe alors plutôt par l'essaimage, aujourd'hui grandement aidé par les NTIC et adoptant parfois la forme d'une « contestation par projet » (Blanc, 2015). Bien que de nombreuses structures ne survivent pas à ce fonctionnement instable et adhocratique, le pari est alors qu'un mouvement plus général sera créé, à différentes échelles géographiques, et permettra aux initiatives alternatives de se multiplier suffisamment pour avoir un impact considérable sur l'économie.

La question de l'efficacité d'une telle stratégie, ou de la stratégie précédente, consistant à coopérer avec les autres acteurs de l'économie pour construire des organisations plus importantes en taille et pouvant potentiellement générer plus d'activité économique sur le territoire, reste donc à évaluer, ce qui sera le propos du neuvième et dernier chapitre de cette thèse.

---

<sup>503</sup> En anglais dans le texte : « “These spaces allow actors to address critics to local and national government authorities on their adoption of a more and more neoliberal model of governance fed on New Public Management (even if we can't narrow the scope of public sector rationalization to only one type of management or one type of “world”) » (traduction : auteure).

## **Chapitre 9 : Evaluation de l'efficacité : vers des alternatives plus autonomes**

Le dernier chapitre de cette thèse concerne l'évaluation de l'efficacité des stratégies de proximité déployées par les structures alternatives de l'ESS. Il s'intéresse à l'adéquation des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs fixés. Les conclusions faites jusque-là portaient à croire que certaines stratégies permettaient de développer l'activité économique de certaines structures tout en les exposant à des pressions isomorphiques qui pouvaient nuire à la diffusion et à la mise en application concrète de leurs idées politiques. L'observation de ces dynamiques a démontré la capacité du paradigme néolibéral à absorber toute opposition, ce qui explique sa résilience et son extension généralisée (Boltanski, Chiapello in Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.89). Par ailleurs, elles suggéraient que d'autres structures tentaient de se défaire de ce type de contraintes institutionnelles par des stratégies de contournement libertaires et adhocratiques, qui pouvaient toutefois limiter leurs moyens matériels et le public qu'elles cherchaient à atteindre. Ces deux approches ont en réalité des répercussions économiques (mais aussi sociales, politiques et environnementales) différentes et, peut-être, même complémentaires. L'objectif de ce chapitre est de restituer leurs résultats.

Il semble toutefois que l'évaluation d'impact ne soit pas, en elle-même, un exercice neutre. En effet, une étude se limitant à des facteurs purement économiques, comme le chiffre d'affaires, le taux de croissance, le nombre d'emplois créés, etc. retombe dans les travers dénoncés par les courants hétérodoxes et trahit la volonté des structures étudiées d'imposer des logiques de rationalisation plurielles. En effet, les méthodes d'évaluation sont aussi porteuses d'enjeux politiques (Théret, 2001 in Talbot, Kirat, 2005, p.12) et, puisque « les formes légitimes d'évaluation soutiennent les institutions » (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.30), celles choisies dans ce chapitre doivent pouvoir légitimer les cadres institutionnels alternatifs proposés par les sujets de cette étude.

C'est pourquoi la première section (1) de ce travail permet d'abord de montrer les limites d'une évaluation purement économique des initiatives alternatives de l'ESS. En effet, une présentation rapide de leurs résultats d'activité chiffrés comparés aux capacités de production, d'embauche, de distribution et de profit des autres secteurs de l'économie les cantonne à un rôle très marginal. La section propose donc une approche qualitative de l'impact de ces structures, se basant sur des observations empiriques effectuées sur le terrain.

La seconde section (2) permet de présenter des outils d'évaluation économiques existants, plus adaptés lorsqu'il s'agit d'inclure dans l'étude de la santé économique d'un territoire une

pluralité d'acteurs, dont des structures de l'ESS. Elle se concentre sur le mouvement des indicateurs alternatifs de richesse, de bien-être ou de développement qui se sont progressivement développés pour pallier les insuffisances des indicateurs classiques et particulièrement à l'utilisation quasi systématique du Produit National Brut (PIB) comme étalon or de la santé économique d'un territoire. Au sein de ces nouveaux outils de mesure, les Indicateurs d'un Bien-Être Soutenable et Territorialisé (IBEST), développés dans la métropole grenobloise, ont pu partiellement être utilisés pour évaluer l'impact de certaines structures étudiées par cette thèse.

### **1. L'efficacité des réseaux alternatifs de l'ESS : une nécessaire orientation qualitative**

Cette section a pour objectif de présenter l'impact de l'activité des structures étudiées sur les acteurs et le tissu économique local. Dans une première sous-section (1.1), sont présentées quelques données chiffrées récoltées sur le terrain, mais aussi à partir d'études menées sur des réseaux alternatifs à l'échelle nationale, ce qui permet de faire une « montée en généralité » des conclusions ainsi effectuées à partir de l'observation des réseaux types et ainsi mettre en rapport les observations particulières et des logiques plus générales (Lafaye, Thévenot, 1993, p.501). Au travers de quelques comparaisons avec des initiatives similaires de l'économie lucrative, elle démontre que ce type d'évaluation reste peu pertinente pour ce type d'objets d'étude et ne permet pas de saisir la portée réelle du courant subversif de l'ESS.

Dans une seconde sous-section (1.2), une évaluation plus qualitative est proposée dans le but de démontrer l'importance de cultiver des logiques plurielles dans un monde de plus en plus uniformisé. En effet, même si les structures alternatives étudiées ne peuvent résorber toutes les manifestations de la crise actuelle, elles donnent néanmoins la possibilité de répondre aux besoins qui ne sont pas pris en charge par les autres secteurs de l'économie et sont de moins en moins assurés dans le cadre des sphères de la vie privée des individus, des activités économiques familiales et de leur cercle social. Elles ouvrent également des opportunités de réalisation personnelle pour des individus auxquels les impératifs utilitaristes ont retiré la dignité. Elles peuvent être considérées comme des espaces de réalisation des libertés effectives ou, pour reprendre le lexique de Sen, de capacités (2000).

### 1.1. Un impact économique important mais à relativiser au vu des critères de l'économie standard

Cette sous-section présente les chiffres récoltés auprès des représentants grenoblois des réseaux alternatifs étudiés et mesurant leur impact purement économique. Ceux-ci sont complétés par certaines évaluations à plus grande échelle qui ont déjà été conduites, notamment sur les PTCE, les jardins communautaires et les MLC. En ce qui concerne la Nef, son activité nationale et ses réseaux locaux ne font qu'un.

Elle montre que même si ces mouvements sont en fort développement, la place qu'ils occupent au sein de l'économie à l'échelle territoriale ou à l'échelle nationale reste encore très marginale, ce qui remet en question leur remise en cause du paradigme dominant. Dans la mesure du possible, il s'agit de comparer leur impact aux activités similaires existant dans l'économie lucrative et particulièrement aux celles du courant ubérisé de la *sharing economy*, qui mime certaines de leurs logiques. Cette démarche n'a pas pour objectif de faire un inventaire démoralisant d'un développement insuffisant des alternatives économiques, mais de démontrer qu'il est peu pertinent d'appliquer des outils d'évaluation économiques orthodoxes à des structures profondément hétérodoxes.

Le premier exemple donné est celui de la Nef, car, parmi les structures étudiées, il s'agit de celle qui a le poids économique le plus important au sens classique du terme. Durant l'année 2017, la banque a généré « 60 millions d'euros de nouveaux crédits versés aux sociétaires emprunteurs [à destination de] 400 entreprises individuelles et collectives, associations, coopératives, collectivités, qui ont été financées »<sup>504</sup>. Ces chiffres sont loin d'être négligeables, mais à titre de comparaison, « le Crédit Coopératif et BTP Banque ont débloqué 2 milliards d'euros de nouveaux crédits, en baisse sensible par rapport à 2017 »<sup>505</sup>. Il faut néanmoins s'interroger sur la pertinence de cette comparaison. En effet, comme cela a été dit plus tôt, la Nef ne fonctionne pas comme le circuit bancaire classique, en générant des prêts *ex nihilo*. À la différence du Crédit Coopératif, mais également de n'importe quelle autre structure bancaire en France, sa capacité de prêt est égale à l'épargne qu'elle recueille. Dans la mesure où elle n'obéit volontairement pas aux règles institutionnelles du circuit financier classique et qu'elle n'a pas autant de facilités pour générer des prêts que les autres établissements, son efficacité ne peut pas vraiment être évaluée sur ce critère. Tout au plus, cette information est-elle pertinente pour observer sa croissance au fil des années et constater

---

<sup>504</sup> Selon le bilan d'activité de 2018 de la structure, consultable à l'adresse Internet <https://www.lanef.com/bilan-de-lannee-encore-un-tres-bon-millesime-2018/>.

<sup>505</sup> Selon un communiqué de presse effectué par le Crédit Coopératif le 13 mars 2019 et consultable à l'adresse Internet <https://www.credit-cooperatif.coop/content/download/13555/119725/CCOOP-CP-resultats2018DEF.pdf>.

qu'elle a été progressive et stable, comme les chiffres présentés plus tôt sur l'expansion de son équipe salariée ou la nécessité de se doter de nouveaux outils informatiques pour prendre en charge plus de clients l'ont montré.

En ce qui concerne le PTCE pôle ALPEN, pour évaluer sa santé économique, il est possible de citer le volume d'affaires que l'organisation a généré pour les membres et partenaires via ses projets sur la période de 2016 à 2017, soit 140 086 €, selon le rapport d'activité sur cette période. Cependant, il serait injuste de faire un comparatif des résultats économiques avec le SPL Alliance Giant de Grenoble, puisque ce dernier n'a pas du tout le même type d'activités et accueille de grands groupes internationaux ainsi que d'importantes entreprises publiques. Par ailleurs, son domaine d'activité n'est réellement comparable qu'à d'autres structures similaires au sein de l'ESS, car c'est majoritairement elles qui se spécialisent dans le volet social de la précarité énergétique et les questions d'insertion. Ce sont d'ailleurs ces points que la structure met en avant dans son rapport annuel en présentant le fait que le PTCE ait accompagné 130 ménages et mené 13 expérimentations dans ce domaine d'activité. Il faut toutefois rappeler qu'à plus grande échelle, des applications permettent de mettre en contact une offre et une demande pour ce qui est des services à la personne (déjà cités) ou même dans le domaine de l'amélioration énergétique des bâtiments<sup>506</sup>.

En revanche, il est possible de faire un rapide retour sur les évaluations effectuées par le Labo de l'ESS du mouvement dans son ensemble. Tout d'abord, il est important de souligner qu'il s'est beaucoup développé, puisqu'en 2017, le Labo de l'ESS dénombrait plus de 160 PTCE en France, obéissant aux critères requis par l'article 9 de la loi relative à l'ESS et déjà brièvement présentés dans le chapitre 5 de ce travail<sup>507</sup>. Selon la synthèse d'une enquête d'analyse des PTCE publiée en 2017 par le Labo de L'ESS<sup>508</sup>, les principaux impacts ressentis par les acteurs locaux ayant participé à ces projets sont, par ordre d'importance, une amélioration en termes de biens et services proposés, le développement d'une filière ou d'un secteur d'activité, une meilleure visibilité locale de l'ESS et, enfin, une meilleure réponse aux demandes non couvertes (p.4). Là encore, il est possible de dire que ces réseaux, bien qu'ils

---

<sup>506</sup> Il existe des logiciels proposés par le secteur lucratif comme EASY Énergie ou Quelle Énergie.

<sup>507</sup> Ces critères sont que « Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ». Consultable à l'adresse Internet

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id#JORFARTI000029313707>.

<sup>508</sup> Cette étude a été réalisée sur 24 PTCE, englobant un total de 187 structures. Elle est consultable à l'adresse Internet [http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/accordeon\\_resultats\\_ptce\\_vf\\_infographie.pdf](http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/accordeon_resultats_ptce_vf_infographie.pdf).



participent à l'innovation sociale et environnementale en économie, ne sont pas de « gros » acteurs locaux. Tout au plus, sont-ils davantage écoutés dans les domaines d'expertise qui ne sont pas traités par les autres secteurs de l'économie. Pour rappel, le soutien aux autres secteurs économiques et l'essaimage des bonnes pratiques au sein de l'économie lucrative et publique faisaient partie des objectifs initiaux du PTCE pôle ALPEN.

En ce qui concerne les jardins communautaires, les conclusions sur leur poids économique sont intéressantes. Comparée au poids de l'industrie agroalimentaire, ou même des exploitations biologiques, la production de ce type de jardins est plus que négligeable. Dans les cas observés, il est clair que la production des jardins ne sert pas à couvrir les besoins alimentaires des adhérents (hormis le cas des personnes sans-domiciles ou sans-papiers accueillies). En effet, la consommation de produits biologiques a rapporté « 9,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018 », dont 49% sont allés vers la grande distribution selon l'Agence Bio<sup>509</sup>. Ce type de structures d'agriculture urbaine ne prétend d'ailleurs pas être une alternative à la consommation, puisqu'elles-mêmes soutiennent les enseignes de distribution appartenant à l'ESS (Biocoop), la vente directe et les circuits courts (AMAP). Cependant, en tant que terrains d'expérimentation des techniques agricoles en permaculture, elles peuvent avoir un impact indirect sur la productivité des techniques agricoles utilisées dans le futur. En effet, selon la FAO « les jardins potagers peuvent être jusqu'à 15 fois plus productifs que les exploitations des zones rurales. Une superficie d'un mètre carré peut fournir 20 kg de nourriture par an »<sup>510</sup>. Ce type d'agriculture inspire d'ailleurs de plus en plus d'individus isolés, des petits groupes cherchant l'autonomie alimentaire, ou des exploitations agricoles marchandes à plus grande échelle. Cependant, une observation ponctuellement conduite en 2016 à la ferme de Moore à Gatineau au Québec (qui est une coopérative solidaire, créée en 2015 et fonctionnant quasiment totalement sur le principe du bénévolat sur un terrain de 12 hectares) a montré que si les procédés permettaient d'obtenir de bons rendements, le cadre institutionnel marchand rendait difficile le fait d'arriver à une bonne rentabilité<sup>511</sup>. Cette observation fait écho à l'instabilité de ce type d'initiatives en France.

Pourtant, sur la commune de Grenoble, il existe une vingtaine de jardins, touchant un total d'environ 300 bénévoles actifs<sup>512</sup>. L'association en recense 429 dans la région. Et ces

---

<sup>509</sup> Source consultable à l'adresse Internet [https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/06/DP-AGENCE\\_BIO-4JUN2019.pdf](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/06/DP-AGENCE_BIO-4JUN2019.pdf).

<sup>510</sup> Source consultable à l'adresse Internet <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>.

<sup>511</sup> Cette ferme a d'ailleurs dû temporairement fermer ses portes en 2018.

<sup>512</sup> Il est difficile de faire une estimation, la plupart des structures observées avaient entre 10 et 20 bénévoles actifs, mais ne tenaient pas réellement des comptes sur ces membres, car leur présence variait grandement dans le temps. De plus, il s'agit de lieux ouverts, dans lesquels n'importe qui peut potentiellement s'impliquer.

initiatives ne cessent de se développer dans tous les pays occidentaux. Il est donc possible de dire, pour reprendre l'expression de Masanobu Fukuoka, qu'individuellement, ces initiatives sont des « brins de paille » mais qu'ensemble, ils créent un mouvement qui peut avoir une importance économique capitale en cas de crise du système économique. Cependant, ces réseaux ne sont pas totalement à l'abri de la récupération par le secteur lucratif, qui, dans le cadre de la *sharing economy*, propose des alternatives aux fonctionnements propres à l'ESS. L'idée est généralement de proposer des organisations conviviales sans la responsabilité sociale ou civique<sup>513</sup>, donc sans la portée politique.

Enfin, en ce qui concerne les MLC, hormis pour l'association Cairn dont l'impact est difficile à mesurer en raison de sa très récente création, il est possible de dire que ni le nombre de personnes touchées par ces initiatives ni le volume d'échanges ne constituent un poids économique important, notamment face à l'ampleur des problèmes sociaux (chômage, précarité, nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France, etc.). En effet, sur une population de la commune de Grenoble de 156 000 habitants<sup>514</sup>, les RERS ne prennent collectivement en charge que 1 200 personnes. Sur les 433 000 habitants de la métropole<sup>515</sup>, les SEL ne réunissaient que 183 membres en 2016, dont certains très peu actifs au niveau du nombre d'échanges effectués, et l'Accorderie avait 370 adhérents (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.90). De plus, bien que l'Accorderie et les RERS semblaient bénéficier d'une plus grande vitalité dans leurs échanges, les recherches sur le SEL de Grenoble ont montré qu'en 2015, 34% des échanges comptabilisés sur un total de 1035 heures de travail effectuées (correspondant à 62100 unités temps) étaient en réalité des activités administratives pour l'association (*Ibid.*, p.92). De plus, les activités pratiquées par ce genre de structures font partie de celles ayant le plus donné lieu à la création d'applications ou de réseaux sociaux en ligne. Par exemple, l'application MesVoisins.fr permet de mettre en relation des personnes dans toutes la France pour échanger des services de proximité. En 2017, le SEL de Grenoble a d'ailleurs été démarché par la plateforme en ligne Mutum permettant le prêt et l'emprunt d'objets entre particuliers, dans le but de faire appel à un public déjà sensibilisé au troc pour les orienter vers une entreprise lucrative. La plateforme en ligne mytroc.fr annonce avoir déjà plus de 100 000 utilisateurs. Toutes ces applications sont gratuites et annoncent des valeurs

---

<sup>513</sup> Il est possible de citer plusieurs outils en ligne permettant de partager des jardins ; le site Internet [www.pretersonjardin.com/](http://www.pretersonjardin.com/) qui propose depuis 2010 la rencontre entre particuliers et déclare répertorier 9000 annonces en France, le site Internet [www.plantezcheznous.com/](http://www.plantezcheznous.com/) qui déclare regrouper plus de 2700 jardins à mettre à disposition des particuliers, le site Internet [www.jepartagemonjardin.fr](http://www.jepartagemonjardin.fr), etc.

<sup>514</sup> Source : données de l'INSEE pour l'année 2010, consultable à l'adresse Internet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285839>.

<sup>515</sup> *Ibid.*, données arrondies à partir de la statistique exacte d'une population de 432 916 personnes en 2010.

telles que « L'économie de partage, l'entraide, la consommation responsable et l'écologie<sup>516</sup> ». Cependant, il ne s'agit pas d'organisations non lucratives et, si elles vont vers une certaine généralisation de pratiques en apparence responsables, elles risquent de vider les initiatives qui les ont inspirées de leurs militants.

Aussi, bien que ces structures assurent un rôle important économiquement, par la structuration de secteurs de production peu pris en charge ou au niveau de l'innovation, de la formation et d'une potentielle résilience territoriale, leur impact économique selon les critères classiques reste très faible. Tout au plus, elles semblent inspirer des initiatives de consommation plus responsables au sein de l'économie lucrative, mais dont l'impact réel reste encore à évaluer. Cependant, « ces données économiques ne permettent pas de mesurer pleinement l'apport du secteur associatif à la société : on ne peut pas réduire les associations à leur chiffre d'affaires ou à leur effectif salarié. D'autant que bon nombre d'entre elles n'ont ni l'un ni l'autre »<sup>517</sup>. C'est pourquoi la sous-section suivante développe une évaluation plus qualitative basée sur des observations de terrain.

## **1.2. Apports qualitatifs des courants subversifs**

L'impact réel des structures étudiées, c'est-à-dire les aspects sur lesquels elles ont le plus d'efficacité, est à chercher dans leur capacité à satisfaire des besoins difficilement quantifiables concernant les publics qu'elles visent. Pour reprendre une remarque du rapport de la Commission Stiglitz, « la manière dont les gens passent leur temps et la nature de leurs activités ont un impact sur leur qualité de vie, quel que soit le revenu que procurent ces activités » (2009, p.52). Il n'est pas question ici de faire une liste des éléments rentrant en compte dans la satisfaction et du bien-être des individus, car des travaux exhaustifs existent sur ce sujet, mais simplement de faire état des effets visés par les structures observées et de leur portée réelle.

Les espaces alternatifs créés par ces structures ont principalement pour but de satisfaire des besoins non marchands et d'offrir une place permettant aux personnes réduites à « l'inutilité » par le paradigme dominant puissent de s'épanouir. Il s'agit de prendre en charge des personnes exclues des circuits d'intégration et de socialisation classiques en raison de leur situation personnelle, comme l'isolement, l'âge, le handicap, l'addiction, ou simplement une incapacité à se plier aux normes dominantes. Il s'agit de ceux que Castel a appelé les

---

<sup>516</sup> Source : <https://mytroc.fr/qui-sommes-nous>.

<sup>517</sup> Source : Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle, Tome 1, rendu le 20 novembre 2014 et consultable en ligne à l'adresse Internet [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_enquete\\_difficultes\\_monde\\_associatif.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_enquete_difficultes_monde_associatif.pdf) (p.24).

personnes « valides invalidés par la conjoncture » (1995, p.434), et plus particulièrement par le marché de l'emploi et les démarches entourant l'impératif social d'y participer. Il s'agit d'offrir l'opportunité à ces individus en crise d'identité (*Ibid.*) de construire des trajectoires personnelles en dehors de certains carcans institutionnels qu'ils rejettent ou desquels ils sont rejetés et ainsi, d'optimiser ainsi leurs libertés effectives.

Comme ce travail l'a souligné à de nombreuses reprises, la composante libertaire est extrêmement importante au sein de ces alternatives. Elle peut être reliée à la notion de capabilité (traduction du néologisme *capability*) développée par Amartya Sen, et que celui-ci définit comme « pouvoir effectif d'avoir ce que l'on choisirait » (2000, p.104). Cette notion ne peut pas être réduite seulement à la question d'un bien-être hédoniste ni à une liberté individuelle liée à la « qualité d'agent » (*Ibid.*, p.106) qui aurait pour base l'accroissement des ressources. Il s'agit de construire collectivement des espaces respectant et favorisant l'épanouissement des individualités. « La personne, avant de se tenir à l'état d'individu autonome, doit préalablement se maintenir à partir d'attachements de proximité qui l'engagent dans le familial » (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thevenot, 2006, p.42). Au final, il s'agit de faire appel aux cités domestique (interrelation, empathie) et civique (délibération, justice) pour les mettre au service de la cité libertaire. Cette remarque renvoie à l'idée de la pluralité des mondes économiques exprimée par Bourdieu en ouverture de cette thèse ; les alternatives donnent la possibilité de trouver refuge dans d'autres « mondes » économiques (1992-1993, p.75), qui étaient auparavant généralement constitués par les cellules familiales ou amicales, mais qui sont aujourd'hui réduits en raison des valeurs individualistes et de l'injonction à la flexibilité effectuée par le néolibéralisme.

De nombreux exemples existent au sein des structures observées. L'incroyable diversité des registres de justification respectés par la Nef renvoie à ce concept de pluralité économique. La structure a financé des projets en relation avec des modes de vie alternatifs (crudivorisme, anthroposophie, écoles aux pédagogies alternatives, etc.). Le PTCE, dans le cadre de ses volets solidaires, offre un cadre bienveillant à des personnes en réinsertion. Le fait de prendre confiance en soi et de se donner les moyens de déterminer sa propre trajectoire l'emporte sur les compétences techniques acquises. Cette remarque rejoint aussi les observations faites au sein des RERS, qui « favorisent la reconstruction de l'image de soi » et l'autonomisation (Dumoulin et al. 2015, p.205). Dans ce cadre, une pédagogie inclusive, proche des mouvements d'éducation populaire, est très importante. Cette observation peut également être faite pour l'Accorderie, qui a une philosophie très proche des RERS. Dans les SEL, s'entremêlent une puissante volonté de détermination personnelle et des considérations

communautaires et civiques. Les associations de ce réseau laissent l'expression libre à tout type de comportement, du moment qu'il n'entre pas en contradiction directe avec la loi. Même si, comme dans tout espace communautaire, certains adhérents peuvent faire l'objet d'inimitié, il est malvenu de les isoler ou de les exclure. Durant l'observation participative, seule une exclusion a eu lieu dans le SEL, pour cause d'agression. La plupart des conflits interpersonnels sont résolus, parfois sur plusieurs mois, par des discussions et une intervention du CA, dont le rôle principal hormis les tâches purement administratives, est de jouer un rôle de médiateur entre les individus. Enfin, les jardins sont le meilleur exemple d'espace de détermination personnelle en raison de la libre circulation des individus (adhérents ou non), de la possibilité pour chacun de décider des activités à mener dans ces espaces (dans la mesure où cela ne rentre pas en contradiction avec la liberté des autres participants), de la mixité sociale et de l'appui offert pour créer des trajectoires personnelles et professionnelles atypiques.

Il est intéressant de voir que cette logique de valoriser « l'inutile » ne se limite pas aux personnes, mais s'étend aux objets ; le PTCE revalorise des objets jetés, les jardins, des espaces délaissés, les SEL, des biens faits main dont les échanges se limitent habituellement au cadre familial ou amical, etc.

Pour clore cette sous-section, il est possible de dire que de nombreux travaux (Genard, 2017, Thévenot, 2014) « soulignent [chez les individus] un désir d'autonomie qui ne peut pas être réduit aux simples engagements individuels » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.90). Ce désir se traduit dans la construction ou l'implication d'organisations libertaires, car les individus « cherche[ent] à transformer les normes à partir « d'espaces de résistance et d'émancipation »<sup>518</sup> (North, in *Ibid.*). Il est intéressant de voir que les alternatives étudiées reviennent aux idées animant les utopies socialistes d'expérimentations concrètes, d'autodétermination communautaire (*politeia*) et de méfiance à l'égard d'une confrontation directe avec le système dominant.

Néanmoins, il est un domaine auquel toutes les structures alternatives adhèrent ; il s'agit de la progression des connaissances scientifiques dans leurs pratiques et de l'amélioration des outils d'évaluation actuels pour qu'ils soient pertinents et adaptés à leurs dynamiques. Dans la section suivante, il est fait état des récentes avancées dans la manière d'évaluer l'impact des organisations sur les acteurs et les territoires. Au travers de conclusions d'indicateurs

---

<sup>518</sup> En anglais dans le texte : « following Genard's works (2017), we thus underline that their desire for autonomy cannot be run down to a mere engagement in an individual plan [and] that seek to transform the norms from "resistant or emancipated spaces" (North, 2006, p. 8) » (traduction : auteure).

alternatifs grenoblois, il sera possible de compléter l'observation empirique qui vient juste d'être effectuée.

## **2. De nouveaux outils pour de nouvelles logiques**

Les indicateurs servant à mesurer l'impact économique des organisations ont longtemps été mal paramétrés pour prendre en compte la diversité des logiques à l'œuvre au sein de l'ESS, ou plus généralement des dynamiques économiques territorialisées, nécessitant une approche pluridisciplinaire. Cela s'est révélé préjudiciable aussi bien aux acteurs de terrain qu'aux pouvoirs publics. En effet, ces indicateurs étant souvent utilisés dans la décision publique, leur portée performative traduisait leurs lacunes en matière de politiques de développement souvent inadaptées ou, du moins, laissant de côté certaines logiques ou même certains groupes de population<sup>519</sup>. Les études d'impact uniquement basées sur des critères de santé économique classiques et particulièrement le calcul de la croissance se sont révélées particulièrement insuffisantes.

Aussi, des mouvements se sont développés pour élargir l'évaluation de l'activité économique à des critères de développement humain ; ensuite, ils ont cherché à inclure des préoccupations plus larges en faisant participer les populations visées au départ, ce qui a donné lieu à la prolifération d'indicateurs alternatifs. Ce processus est présenté dans la sous-section (2.1). L'un de ces indicateurs a été élaboré dans la métropole grenobloise et recouvre le même territoire que cette recherche. Il s'agit du projet IBEST, dont certains résultats sont restitués dans la sous-section (2.2) et permettent d'enrichir les informations quantitatives et qualitatives déjà fournies.

### **2.1. Participation citoyenne et développement d'indicateurs alternatifs**

Les pouvoirs publics n'ont pas toujours cherché à évaluer de manière scientifique la santé économique des pays. Longtemps, les estimations ne concernaient que des prévisions quant aux impôts qui pourraient être prélevés. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec la naissance de l'économétrie, que la discipline économique se dote d'outils permettant d'évaluer les processus productifs, mais également, par extension, de les modéliser, de les prévoir et de les vérifier. « Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les principaux pays occidentaux installent les systèmes de comptes nationaux (SCN), à la suite de S. Kuznets qui avait testé un

---

<sup>519</sup> Pour citer Stiglitz, Sen et Fitoussi ; « si l'on avait été plus conscient des limites des mesures classiques comme le PIB, l'euphorie liée aux performances économiques des années d'avant la crise aurait été moindre » (2009, p.9).

« revenu national » dans les années 1930 aux États-Unis. Les SCN rendent possible le calcul d'un indicateur synthétique des flux de l'activité économique, le Produit intérieur brut (PIB) » (Jany-Catrice, 2018, p.205). Cet indicateur s'impose très vite sur la scène économique internationale, au point d'atteindre aujourd'hui une hégémonie quelque peu dogmatique (*Ibid.*, p.207). Pourtant, le PIB a plusieurs limites, comme le rapporte la Commission Stiglitz ; c'est notamment un « outil inadapté pour évaluer le bien-être dans le temps, en particulier dans ses dimensions économique, environnementale et sociale, dont certains aspects sont fréquemment désignés par le terme de soutenabilité » (2009, p.9). Ce rapport a eu un impact important sur l'intérêt porté à d'autres formes d'évaluation de la santé économique, sociale et même de la croissance. « Dès 1990, [le] Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) [crée] l'IDH (indicateur de développement humain) [qui a] un succès mondial<sup>520</sup> » (Gadrey, 2012 p.27) grandement renforcé par la légitimité de l'organisme qui le promeut. L'IDH a été développé par Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq. Il est fondé sur une moyenne géométrique de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et Revenu National Brut (RNB) par habitant. D'autres indicateurs sont développés dans la même décennie, dont par exemple, l'indicateur de pauvreté humaine en 1997. Cependant, « rien de marquant ne s'était produit depuis les travaux pionniers » et « sur le plan international, les choses [ne] s'accélérent [qu']à partir de 2007 » (*Ibid.*). Par exemple, avec la création de l'Indicateur de bien-être économique développé par Lars Osberg et d'Andrew Sharpe (Jany-Catrice, Kampelmann, 2007).

L'idée est alors de déplacer la focale de la croissance vers une prise en compte plus large du bien-être et de la soutenabilité commence progressivement à s'imposer, notamment grâce à la légitimité scientifique et politique des acteurs portant les projets et préconisant que le « système statistique mette davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique » (Stiglitz, Sen, Fitoussi, 2009, p.13). La question de l'inclusion des citoyens, premiers concernés par la mesure économique, dans l'élaboration des indicateurs, émerge également. Les expérimentations se multiplient à l'échelle mondiale, pour n'en citer que quelques-unes en se limitant au cas de la France<sup>521</sup> ; en Bretagne, on trouve des Indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés (ISBET), en Lorraine, un Indicateur de bien-être capabiliste, un Indicateur de Bien-Etre régional de l'Île-de-France (IBER), etc. Bien

---

<sup>520</sup> Gadrey ajoute que cet « indicateur avait été explicitement conçu pour contrebalancer les idées de la Banque mondiale et du FMI » (*Ibid.*) dont les orientations sont très néolibérales.

<sup>521</sup> Ces expérimentations ont été présentées par Fiona Ottaviani, dans l'article en ligne « Indicateurs de bien-être, gouvernance locale et paix économique », publié le 5 mars 2017 et consultable à l'adresse Internet <https://theconversation.com/indicateurs-de-bien-etre-gouvernance-locale-et-paix-economique-73030>.

entendu, il faut également citer le projet IBEST, dont il est fait état dans la sous-section suivante.

## 2.2. Résultats du projet IBEST au sein de la métropole grenobloise

Le projet IBEST est une « expérimentation locale d'un processus de construction d'indicateurs de bien-être soutenable<sup>522</sup> territorialisés menée sur la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropoles » (Ottaviani, 2015, p.235). Au niveau de son positionnement théorique, il renvoie aux « registres de légitimation » de la théorie des conventions (*Ibid.*, p.239) et englobe une « définition élargie de la richesse [...] prenant en compte des dimensions absentes des statistiques existantes (liens sociaux, entraides, accessibilité de certains services, etc.). » (*Ibid.*, p.243-244). Il a été construit en plusieurs étapes ; il s'est d'abord appuyé sur la constitution d'une base de données à partir de matériaux informationnels existants, puis a récolté des données locales grâce à un questionnaire<sup>523</sup>, ouvrant ainsi un volet d'évaluation qualitatif. Il a aussi appliqué la méthodologie inclusive pour les acteurs locaux SPIRAL, dont le but est de constituer un groupe représentatif des acteurs partageant un espace afin de construire par étapes, en plusieurs itérations, le processus d'évaluation. Cette méthode a été initiée depuis 2005 par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la stratégie européenne de cohésion sociale<sup>524</sup>. Enfin, des ateliers citoyens et un forum hybride, réunissant citoyens, chercheurs et professionnels du secteur public et privé locaux, ont complété la démarche participative du projet.

En ce qui concerne les résultats, il ne s'agit pas ici d'en rapporter la totalité, mais seulement ceux concernant la prise en compte de l'implication des individus dans des modes de consommation alternatifs, dans ce cas, les SEL et les AMAP, ce qui a été un des critères pris en compte dans l'évaluation du bien-être local. Selon l'étude, les impacts de la participation à ce genre d'initiatives sont de trois natures.

- Le premier impact de ce type de structure semble être un accroissement des préoccupations écologiques des personnes qui y adhèrent. En effet, les résultats pour l'année 2012 de l'étude montrent que cette catégorie de personnes manifeste plus fréquemment un intérêt à œuvrer individuellement pour la sauvegarde de

---

<sup>522</sup> Ici, pour citer l'auteur, il est possible de parler de soutenabilité dans la mesure où « ces indicateurs sont orientés vers une analyse tensionnelle du rapport entre le bien-être et la soutenabilité » (*Ibid.*)

<sup>523</sup> Ce questionnaire a été mené sur un échantillon de 1 000 personnes sur une population globale de 332 300 personnes (source : rapport final du projet IBEST, p.18)

<sup>524</sup> Cette méthode a déjà été appliquée sur plusieurs territoires européens pour la construction d'indicateurs de bien-être, comme la Wallonie ou la Bretagne.



l'environnement (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.90). Il est possible de relier ce facteur à la centralité de la cité verte dans les structures, mais également à leur portée pédagogique, évoquée plus tôt.

- Le second impact concerne une amélioration des individus et de leur confiance en l'humain. En effet, 76 % des personnes ayant recours à des modes de consommation alternatifs déclarent que l'on peut faire confiance en autrui contre seulement 59 % des personnes n'ayant pas recours à ce type de pratiques (*Ibid.*, p.91). Ici, les caractéristiques domestiques, civiques et libertaires des structures créant plus d'empathie et d'intérêt pour autrui peuvent être avancées comme facteurs explicatifs.
- Le troisième impact concerne la capacité des individus à donner ou recevoir de l'aide. Sur ce point, « le questionnaire IBEST montre que le pourcentage de personnes pratiquant des relations d'entraide n'est pas plus élevé au sein des personnes ayant recours à des modes de consommation alternatifs. Il y a en revanche une différence significative dans la diversité des modes d'entraide donnés ou reçus [...] ce qui suggère un élargissement des opportunités pour les individus<sup>525</sup> » (*Ibid.*, p.92).

Cette remarque rejoint l'idée qu'une diversité de facteurs (la liberté politique, l'accès à des ressources économiques, les opportunités sociales, la possibilité de s'informer et la sécurité personnelle) rentre en compte dans l'accroissement des capacités. Dans ce cas, il est possible de dire que les relations établies grâce à ce genre de structures alternatives constituent « un filet de sécurité nécessaire » (Ottaviani, 2015, p.214) face à l'accroissement des incertitudes économiques, sociales, environnementales et politiques. Cependant, il est difficile de se prononcer sur l'impact réel des alternatives sur l'ensemble de la population avec les critères seuls de cet indicateur, car « le recours à des modes de consommation alternatifs passant par des structures particulières que sont les SELs ou AMAPs semble peu généralisable à l'ensemble de la population » (*Ibid.*, p.338).

---

<sup>525</sup> En anglais dans le texte : « The IBEST survey also shows that the percentage of people in a relationship of mutual support and assistance isn't higher among the category of people that resort to alternative modes of consumption. There is, however, quite a significant difference when it comes to the diversity of the type of assistance given or received [...] resulting to the possibility of expanding people's opportunities » (traduction: auteure).

### Conclusion de la partie 3

Cette partie a permis d'explorer différentes configurations de la proximité au sein de réseaux locaux de l'ESS remettant en question les logiques du paradigme dominant. À travers une étude participative et empirique de longue durée, sur un territoire regroupant un grand nombre d'organisations représentatives de ces mouvements, elle a permis de répondre à la problématique initiale, qui était de mettre en lumière les situations dans lesquelles les relations de proximité géographique, institutionnelle et organisationnelle permettaient aux « alternatives » de l'ESS d'être efficaces et d'accomplir leurs objectifs. La modélisation des différentes relations de proximité, ainsi que l'interprétation de leur articulation à travers l'économie des conventions a permis de souligner que les structures qui rapprochent leurs logiques de coordination de celles ayant cours dans les autres secteurs bénéficient d'une reconnaissance, de ressources et d'une stabilité accrue, mais au prix de pressions isomorphiques parfois difficilement perceptibles par les acteurs et pouvant les entraîner sur la voie de la normalisation. Par ailleurs, en termes de volume de production ou de personnes atteintes par leur activité, leur impact reste tout de même relativement faible. Est-il possible de dire pour autant que les structures faisant ce choix n'atteignent pas leurs buts ? Rien n'est moins sûr. En effet, comme cela a été souligné dans la partie historique, les combats portés par des structures militantes ont eu tendance à se diffuser plus généralement dans la société et ont amené, en quelque sorte de façon naturelle, les alternatives d'hier à rentrer dans ce qui est considéré comme « normal » aujourd'hui. D'ailleurs, Il est absolument clair que les « alternatives » de l'ESS sont une source d'inspiration pour les entreprises lucratives, qui savent tirer profit des changements dans les valeurs sociales et de la conscientisation écologique au travers de nouvelles stratégies économiques ou de *marketing* ciblé. Ces structures de l'ESS parviennent donc au moins partiellement à gagner leur pari transformatif. Néanmoins, l'analyse historique a aussi souligné que le système dominant était toujours resté dans une position hégémonique, malgré les nombreuses remises en causes ayant pesé sur lui. Or, sous sa forme néolibérale actuelle, il poursuit dans son ensemble des pratiques délétères faisant peser des risques importants sur la population mondiale et qui ont amené un courant scientifique pluridisciplinaire, la collapsologie, à se mobiliser sur les questions des « risques d'effondrement de la civilisation industrielle<sup>526</sup> ». En effet, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), créé à l'initiative du G7 et chapeauté

---

<sup>526</sup> Source : <http://www.collapsologie.fr/>.

par l'Organisation des Nations Unies (ONU), statue dans son rapport synthétique sur le climat de 2014 que les températures à surface de la Terre devraient augmenter en moyenne de plus de 1,5°C d'ici la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle (p.10) et qu'une « substantielle réduction dans les émissions [de gaz à effet de serre] nécessiterait d'importants changements dans les logiques d'investissement<sup>527</sup> » (p.110) ainsi que d'importants progrès technologiques, ce que les grandes entreprises du CAC 40 ne semblent pas encore disposées à faire dans la mesure où la plupart des accords internationaux sont, aujourd'hui, en grande partie déclaratifs. L'ESS n'a donc, pour le moment pas été efficace pour proposer un contremodèle cohérent à ce système à plus grande échelle, malgré le besoin de plus en plus pressant qui s'en fait sentir.

En revanche, l'analyse a aussi souligné qu'à l'échelle locale, les structures subversives formaient des poches d'émancipation face à ce système et permettaient aux individus d'accroître leur liberté à déterminer leurs modes de vie, et surtout leurs modes de production et de subsistance. Au niveau local et au niveau du bien-être des individus, elles ont donc un rôle important à jouer. En effet, la thèse a longuement insisté sur les composantes domestiques, civiques et libertaires au sein des réseaux étudiés. Ces composantes créent, à diverses échelles, des environnements favorisant l'expression et l'acceptation des différences dans des environnements communautaires. Elles encouragent également des personnes qui n'ont pas les moyens (matériels ou psychologiques) de s'exprimer et d'affirmer des projets personnels. En cela, elles participent à garantir les libertés individuelles pour tous, mais spécialement pour des populations qui sont, dans les secteurs public ou lucratif, considérés comme des charges à assumer (par exemple en déployant des services sociaux) ou comme « inutiles » (Castel, 1995, p.434).

Il s'agit là de l'efficacité recherchée par les mouvements libertaires, conduisant aujourd'hui de plus en plus de gens à s'investir dans la réflexion et la mise en place d'expériences sur l'autonomie économique face au paradigme dominant.

---

<sup>527</sup> En anglais dans le texte : « Substantial reductions in emissions would require large changes in investment patterns » (traduction : auteure).

## Conclusion générale

L'objectif de ce travail de thèse était de donner une vision fidèle des dynamiques de proximité au sein des réseaux alternatifs de l'ESS et d'évaluer dans quelle mesure certains modes de coordination permettaient d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés, alors que d'autres tendaient plutôt vers un isomorphisme avec le paradigme dominant dont ils faisaient la critique. Cette problématique nécessitait d'aller au plus près des acteurs et de comprendre les mécanismes complexes qui les liaient les uns aux autres. Cela a mené à l'adoption d'une position très hétérodoxe se déclinant en trois logiques de recherche. Tout d'abord, une logique institutionnaliste, considérant les individus dans des cadres normatifs ayant une influence déterminante sur leurs actions. Ensuite, une logique mettant le cadre théorique de l'économie de la proximité au centre de l'analyse en raison du fait que les structures étudiées s'inscrivaient dans un développement *bottom-up* et étaient profondément ancrées territorialement. Ce courant théorique a permis de mettre en lumière l'influence des institutions, mais également de l'environnement géographique et des structures organisationnelles sur les possibilités de coordination. Dans la mesure où il s'agissait de comprendre comment les structures étudiées interagissaient avec les différentes formes de proximité pour avoir une portée transformative plus globale sur le tissu économique et social, il était impossible de considérer ce cadre comme statique. Aussi, c'est une position d'holisme faible qui a été le fil conducteur de ce travail, avec des allers-retours entre la manière dont les institutions influencent les acteurs et la manière dont les acteurs influencent les institutions. Cette démarche a clairement mis en lumière que l'articulation entre les différentes formes de proximité institutionnelle et la construction d'organisations (avec une hiérarchie et une mise en action de valeurs et des cadres normatifs partagés) était cruciale dans les orientations politiques de l'économie.

Aussi, deux disciplines sont venues enrichir l'analyse. Premièrement, l'économie des conventions a permis de comprendre le « grain fin de la coordination » (Eymard-Duvernay, 2006, p. 20) et de mettre en lumière la pluralité des logiques, ou cadres conventionnels, justifiant les actions au sein des structures. La présentation des différentes cités à l'œuvre au sein des structures et des réseaux étudiés a aussi permis de comprendre les principes sur lesquels reposaient les critiques plurielles émises envers les attributs classiques du néolibéralisme, c'est-à-dire la prééminence des cités marchande, industrielle et par projet. Deuxièmement, cette thèse a fait appel à l'analyse des organisations, et particulièrement aux

## Conclusion générale

travaux de Mintzberg (1982) pour souligner les différences qu'il pouvait y avoir entre les configurations productives appartenant aux courants subversifs de l'ESS et celles qui tendaient vers une certaine normalisation et un mimétisme avec des structurations plus classiques, verticalisées ou le sommet stratégique applique une ligne hiérarchique plus rigide sur un centre opérationnel, aidé d'une technostructure et de services logistiques. Le constat a été que de nombreuses alternatives ont un fonctionnement où ces organes sont intriqués et adoptent des stratégies de fonctionnement adhocratiques au nom de logiques démocratiques et libertaires, mais également en raison d'un certain manque de ressources monétaires, matérielles ou humaines.

Ce constat a pu être fait grâce à une très longue observation empirique qui a permis de former les questionnements et les hypothèses de la recherche. Une immersion de plusieurs années au sein des réseaux (principalement effectuée au sein de deux structures, mais également à l'occasion de nombreuses rencontres de réseaux lors d'événements militants transversaux) s'apparente à un travail d'anthropologie économique (Bourdieu, 1992-1993), ce qui souligne encore plus l'hétérodoxie de ce travail.

À partir de ces positions, les analyses ont été déployées en trois parties, dont le déroulé et les conclusions seront brièvement résumés ici.

### **Synthèse du déroulé de la thèse**

Ce travail de recherche a été découpé en trois parties ; une partie historique, une partie théorique et une partie empirique.

La partie historique a présenté les différents mouvements constitutifs de l'ESS ayant remis en cause les modèles dominants économiques, mais également sociaux et politiques à travers trois époques, correspondant à trois chapitres. La première époque a débuté par la Révolution française de 1789 et s'est terminée au moment de la Guerre franco-prussienne de 1870, à l'issue de laquelle plusieurs villes de France s'étaient constituées en communes. L'étude de cette période de grands bouleversements a souligné le lien entre la naissance du capitalisme et la multiplication d'idées entrant généralement dans ce qu'on appelle l'utopisme socialiste. Elle a montré comment ces expériences pratiques ont posé les principes de base de l'ESS encore suivis aujourd'hui, mais aussi de nombreuses idées sur l'organisation de la vie économique et sociale qui peuvent être observées dans le renouveau du militantisme actuel. Dans la mesure où il est en réalité difficile de définir clairement ce qui constitue une organisation « alternative » au sein d'un mouvement encore relativement marginalisé au sein des études économiques, cette généalogie était nécessaire. Cette partie a également permis de

## Conclusion générale

montrer les processus d'institutionnalisation et de normalisation de mouvements à l'origine très contestataires à travers l'étude d'une seconde période allant de l'avènement de la III<sup>e</sup> République en 1871, qui marque la stabilisation du régime républicain, à la fin des Trente Glorieuses en 1973. Enfin, le troisième chapitre a présenté les raisons du renouveau des courants subversifs au sein de l'ESS avec la réaction du tiers secteur aux différentes crises ayant suivi l'abandon du système de change de Bretton Woods, les premiers chocs pétroliers et continuant à survenir jusqu'à aujourd'hui. Il a souligné le rôle du durcissement du système capitaliste via la doctrine néolibérale de l'École de Chicago, ayant envahi la décision politique dans tout le monde occidental, dans la progressive résurgence d'alternatives, mais également le développement de la pensée hétérodoxe dans le domaine des sciences économiques. Cette première partie a permis de circonscrire l'objet de l'étude et de révéler ses relations paradoxales et tendues avec le paradigme dominant. Elle a aussi permis de mettre en lumière le caractère concomitant du renouveau de l'ESS et des cadres théoriques hétérodoxes qui lui sont adaptés. Enfin, elle a permis de souligner le rôle des crises dans la portée transformative des courants alternatifs du tiers secteur, ce qui a confirmé la première hypothèse de ce travail.

La recherche d'un cadre théorique adapté à l'objet de cette étude a été présentée dans la seconde partie de cette thèse. Dans la mesure où l'angle choisi dans cette recherche était de se concentrer sur les dynamiques territoriales déployant des stratégies d'action et/ou de développement profondément locales, la focale du quatrième chapitre a été mise sur la position qu'occupait le territoire dans l'économie, depuis sa prise en compte par l'économie industrielle dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au tournant hétérodoxe qui a permis à l'économie régionale et à l'économie de la proximité de se développer. Le cinquième chapitre a spécifiquement analysé les objets d'études traditionnels de l'économie de la proximité et, au travers d'exemples concrets, a révélé la place relativement marginale que l'ESS y occupe. L'apport de ce chapitre a été d'exposer les modèles de coordination entrepris dans le cadre de l'économie lucrative et soutenus par les pouvoirs publics pour créer un référentiel permettant de souligner l'altérité des modes de coordination et de convergence spécifiques à l'ESS qui essayent aujourd'hui de s'imposer via le mouvement des PTCE (mais aussi d'autres mouvements encore peu étudiés et reconnus). Dans le cadre des réseaux de l'ESS ainsi construits, il est plus pertinent de mettre en lumière les stratégies d'utilisation de la proximité que de parler de convergence entre les structures. En effet, celles-ci gardent généralement leur identité et ne se rapprochent que sur certains aspects de leur fonctionnement. Enfin, le sixième chapitre a permis de présenter les outils analytiques choisis dans le courant institutionnaliste de l'économie de la proximité. La définition des proximités

## Conclusion générale

géographique, institutionnelle et organisationnelle, de leurs moyens de mesure et de leurs articulations a mis en exergue la nécessité d'introduire une grille de lecture permettant de rattacher les différentes relations institutionnelles à des dynamiques isomorphiques ou hétéromorphiques. L'analyse des organisations a permis de compléter cet arsenal théorique en qualifiant les formes très particulières de structuration de l'activité productive ayant cours au sein de l'ESS, et particulièrement des structures étudiées, en raison de leur taille, de leur cadre hiérarchique nécessairement démocratique, de leur relation à la technicité et au capital, des fonctionnements réciprocaires et conviviaux et des modes de financement généralement mixtes intégrant des prestations marchande et non marchandes.

Fort de cet outillage théorique original, il était possible d'aller vers l'objectif principal de ce travail de recherche, à savoir de fournir une analyse descriptive faite à partir d'observations empiriques effectuées sur des réseaux types des mouvements alternatifs. La troisième partie, découpée en trois chapitres a donc servi à déployer les résultats de ce travail. Le chapitre 7 a permis d'exposer le choix des structures et la délimitation de l'espace étudié, ainsi que les méthodes d'enquête et de traitement des données, permettant l'observation de dynamiques formelles, mais surtout informelles sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Le chapitre 8 a permis de restituer ces résultats en s'appuyant sur une série de cartes et de schémas modélisant les interactions au sein des quatre réseaux étudiés ; celui du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) pôle ALPEN, celui de la banque éthique la Nef, celui des jardins communautaires vus sous le prisme de l'association Brin d'Grélinette, et celui des Monnaies Locales et Communautaires (MLC), représentées par plusieurs types d'organisations. Il s'agissait d'un champ d'enquête très large, ce qui a certes posé des difficultés au niveau du traitement de la très grande quantité d'informations de nature qualitative et quantitative, mais qui a permis de révéler une grande partie des dynamiques à l'œuvre au sein des courants de l'ESS proposant des alternatives au capitalisme néolibéral. Ce chapitre a permis, grâce à l'économie des conventions, de qualifier les logiques isomorphiques et d'expliquer pourquoi certaines structures s'inscrivaient dans un processus de développement vu d'un œil bienveillant par les pouvoirs publics, tandis que d'autres restaient en position de repli. Enfin, le chapitre 9 a permis d'évaluer l'impact des réseaux étudiés sur l'économie globale et la société. Il a mis en lumière le fait que même si le capitalisme néolibéral sauvegardait largement son hégémonie, rognant même dans les initiatives sociales, solidaires et environnementales via le courant de la *sharing economy*, les alternatives constituaient des poches de résiliences et de liberté face à l'incertitude de la vie et aux crises qui pèsent sur la civilisation industrielle. Le parti pris de sauvegarder une petite

## Conclusion générale

taille, un fonctionnement adhocratique et un réseau souple, parfois replié sur lui-même s'est révélé être un atout pour échapper aux pressions isomorphiques et permettre aux acteurs de moduler leur environnement de proximité.

Dans l'ensemble, les apports scientifiques de cette recherche sont de trois natures et seront maintenant exposés.

### **Apports du travail de recherche**

Le premier apport de ce travail est de sortir d'une vision manichéenne et statique des relations entre les courants alternatifs de l'ESS et le modèle économique dominant. En effet, que ce soit dans l'analyse historique ou empirique, la recherche a révélé un spectre large de positions en constant renouvellement. Le cadre analytique appliqué a permis de montrer que les situations réelles des organisations au sein des tissus économiques dans lesquels elles s'inscrivent sont le résultat de compromis entre des logiques d'action et des valeurs parfois très contradictoires. Même au sein des structures paraissant être les plus subversives, des conflits existent, révélant l'impact d'une prise en compte réelle de la diversité humaine.

Le second apport est de fournir un outillage théorique original par l'hybridation des cadres analytiques de l'économie de la proximité et ceux de l'économie des conventions. Même si les outils fournis par l'économie de la proximité permettent d'expliquer de nombreuses dynamiques territoriales (valorisation de ressources locales, externalités liées à la proximité, organisation des flux de transport, etc.) à partir de l'analyse des conditions géographiques, des cadres institutionnels et des formes organisationnelles, ils sont incomplets pour expliquer en quoi ces éléments sont chargés idéologiquement et pour mettre en lumière des objectifs de coordination très hétérodoxes. D'un autre côté, l'économie des conventions fournit une grille de lecture permettant de qualifier différentes situations, mais doit s'associer à un cadre théorique permettant d'expliquer les « montées en généralité » des différentes logiques au travers de l'articulation de processus économiques. Cependant, ce n'est pas tant l'association des deux courants qui donne l'originalité de la thèse, mais la manière dont ils ont été spécifiquement combinés pour traiter des structures hétérodoxes et hétéroclites de l'ESS. Dans le cadre de cette recherche, de nombreux réseaux ont été étudiés, choisis pour leur représentativité des dynamiques du secteur, cependant, les différentes orientations politiques locales, les spécificités des tissus économiques et la variété des initiatives laissent un immense champ d'études ouvert que cette méthode permet d'explorer.

Cette dernière remarque amène à souligner le dernier apport de cette thèse, qui est de proposer un matériau empirique riche et varié, visant des structures qui sont souvent considérées



## Conclusion générale

comme anecdotiques dans la recherche en économie. Or, non seulement elles ont eu, durant l'histoire, un rôle crucial dans les changements économiques et assurent aujourd'hui des services que les autres secteurs ne peuvent pas ou ne souhaitent pas assurer, mais elles ont également un rôle central à jouer dans la capacité des individus à déterminer leurs propres fonctionnements économiques. Le détail des motivations humaines sous-tendant l'activité économique qui a ainsi été valorisé doit être mis au cœur de tout projet visant à instaurer une économie plurielle.

Néanmoins, malgré ces apports, ce travail de thèse a rencontré des limites ouvrant d'importantes perspectives d'études dans le domaine de l'ESS, mais plus généralement, dans le développement de systèmes économiques alternatifs pouvant être à la mesure des attentes des acteurs souhaitant s'extraire du modèle dominant.

### **Limites et perspectives**

Alors que la problématique initiale de ce travail de recherche a été de souligner les conditions de coordinations locales permettant à des logiques alternatives de s'épanouir, celui-ci ne pouvait pas être complet sans une évaluation de l'impact de ces alternatives et de leur degré d'efficacité. Cependant, même si l'analyse proposée dans le chapitre 9 permet de dire dans quels domaines leurs configurations de proximité sont efficaces, la difficulté à quantifier cette efficacité reste une limite.

Cette limite appelle une réponse, car, en l'absence d'études chiffrées sur ces réseaux, les autres secteurs se rabattent sur des méthodes d'évaluation inadaptées. En effet, une étude qualitative est parfois insuffisante dans les situations où la décision publique doit justifier ses choix et surtout les comparer avec des pratiques plus orthodoxes.

Pourtant, en ce qui concerne les organisations choisies sur le terrain de ce travail de recherche, plusieurs obstacles se sont révélés difficiles à surmonter :

- Celui de la nécessité de mener des études de longue durée, car les structures alternatives fonctionnent souvent avec des rythmes plus lents que celles des autres secteurs ;
- Celui d'effectuer des quantifications là où les acteurs de terrain ne le font pas, et peut-être, ne souhaitent pas le faire ;
- Celui de construire des grilles de lecture quantitatives de phénomènes qualitatifs, ce qui n'est possible que par des simplifications et une interprétation des résultats ;

## Conclusion générale

- Celui d'atteindre et de suivre des acteurs dans des environnements extrêmement instables au niveau de l'implication bénévole, de la durée de vie des structures, des conditions politiques locales, etc.

Une solution permettrait pourtant de surmonter ces obstacles et de répondre à certaines demandes de la part des acteurs des alternatives de l'ESS. Il s'agit de la mise en place d'expérimentations, dans le cadre de travaux de recherche-action, de tissus productifs autonomes vis-à-vis du paradigme dominant. La question de l'autonomie a, en effet, été une composante importante de l'utopisme socialiste aujourd'hui renouvelé et elle semble, grâce à des logiques basées sur le local, à la portée du tiers secteur. Elle répond également aux dynamiques libertaires observées. De plus en plus d'acteurs de terrain essayent aujourd'hui de vivre en s'émancipant des logiques de consommation capitaliste avec pour objectifs d'avoir un bilan carbone neutre. Ils font généralement face à de très grandes difficultés logistiques. Or, ce travail a révélé qu'il existait des organisations alternatives dans la quasi-totalité des secteurs de production de l'économie. L'accompagnement dans la coordination de plusieurs de ces initiatives pourrait permettre la création de réseaux productifs plus stabilisés, répondant à davantage de besoins économiques quantifiables, comme « s'alimenter, se vêtir, se soigner, s'abriter, s'éduquer, communiquer... » (Uzunidis, 2007, p.101) et permettant une étude d'impact dans un environnement plus contrôlé. Dans ce sens, il s'agit réellement de faire de certains réseaux alternatifs des « laboratoires » pour la promotion de « meilleurs standards de vie » (Guéorguieva-Bringuier, Ottaviani, 2018, p.88).

## Table des matières

<b>Introduction générale</b> .....	<b>1</b>
<b>Partie 1 : L'ESS au cours de l'histoire</b> .....	<b>13</b>
<b>Chapitre 1 : 1789-1871 : Les « utopies » face au capitaliste libéral</b> .....	<b>21</b>
1. Des initiatives sociales et solidaires dans un monde en révolution .....	24
1.1. Les organisations non lucratives durant la période pré-révolutionnaire .....	25
1.2. Liberté, égalité, fraternité .....	27
1.3. Des « utopies socialistes » .....	29
1.4. Portée des idées « utopiques » au sein de l'ESS et de la société .....	34
2. À partir de 1830, d'un socialisme révolutionnaire à un socialisme d'état .....	36
2.1. Vision libertaire versus vision étatiste de la révolution socialiste .....	37
2.2. Vers un socialisme d'État .....	43
<b>Chapitre 2 : De la IIIe République à 1973 : une ESS partagée entre lutte sociale et institutionnalisation</b> .....	<b>45</b>
1. 1871-1945 : La IIIe République comme trame de fond d'une institutionnalisation progressive des idées sociales et solidaires .....	48
1.1. La construction des libertés civiles et des courants politiques socialistes .....	49
1.2. Le rôle des mouvements socialistes dans l'acquisition de droits sociaux .....	51
1.3. Une ESS qui s'institutionnalise en échange de la paix sociale .....	55
2. 1945-1973 une ESS aux côtés des structures capitalistes dans le cadre des Trente Glorieuses .....	58
2.1. L'après-guerre et les Trente Glorieuses : une ESS apaisée et apprivoisée ? .....	59
2.2. Faire perdurer des idéaux alternatifs et utopistes face aux dérives totalitaires .....	62
<b>Chapitre 3 : L'ESS à l'époque contemporaine : un secteur en renouvellement perpétuel face aux crises</b> .....	<b>68</b>
1. Entre le soutien à un modèle socio-économique qui s'essouffle et le renouvellement de propositions alternatives .....	70
1.1. L'Etat face au potentiel de l'ESS .....	71
1.2. Des courants alternatifs renouvelés .....	75
2. Vers une instrumentalisation de la solidarité ? .....	80
2.1. De nouveaux mouvements militants sous pression durant les « années fric » .....	82
2.2. Résister à l'isomorphisme : vers des techniques de management et de développement sociales et solidaires ? .....	87
2.2.1. De fortes pressions isomorphiques pesant sur l'ESS militante .....	88
2.2.2. Des stratégies sociales, solidaires et proximitaires pour affirmer les spécificités du secteur militant .....	89
2.2.3. Une grande partie des structures subversives restent à l'écart des dynamiques de changement d'échelle .....	92
<b>Conclusion de la partie 1</b> .....	<b>95</b>
<b>Partie 2 : L'ESS vue par le prisme théorique de l'économie de la proximité</b> .....	<b>99</b>
<b>Chapitre 4 : La place du territoire en économie : vers une économie de la proximité</b> .....	<b>105</b>

## Table des matières

1.	La composante territoriale dans les sciences économiques.....	106
1.1.	Les paradigmes dominants largement indifférents aux spécificités territoriales.....	106
1.2.	Vers une prise en compte de la multiplicité des réalités géographiques.....	108
2.	De l'économie territoriale à l'économie de la proximité .....	111
2.1.	De l'économie régionale à la nouvelle économie géographique.....	112
2.2.	Les courants hétérodoxes face à la vague néo-libérale.....	114
2.3.	Vers une démarche proximiste .....	116
<b>Chapitre 5 : Objets d'étude de la proximité – vers une économie plurielle.....</b>		<b>124</b>
1.	La place de l'ESS dans l'économie de la proximité .....	126
1.1.	Les objets d'étude traditionnels de l'économie de la proximité.....	127
1.2.	Etude de cas sur les dynamiques standards à l'œuvre au sein des Systèmes Productifs Locaux : le pôle Grenoblois Alliance GIANT.....	129
1.3.	Le rôle de l'ESS dans l'analyse des Systèmes Productifs Locaux .....	131
1.3.1.	Les atouts importants de l'ESS pour la construction de tissus productifs locaux .....	131
1.3.2.	Une implication encore trop rare de l'ESS dans les SPL classiques.....	134
2.	Vers des systèmes productif locaux spécifiques à l'ESS ?.....	136
2.1.	Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique : entre reconnaissance et isomorphisme avec le système dominant .....	137
2.2.	Une variété de systèmes productifs alternatifs aux dynamiques encore mal connues et reconnues	143
<b>Chapitre 6 : La proximité dans les relations géographiques, institutionnelles et organisationnelles .....</b>		<b>149</b>
1.	La proximité géographique : « boîte noire » du territoire .....	151
1.1.	Le territoire : un ensemble borné de structures et d'acteurs faisant sa spécificité.....	152
1.2.	La mesure de la proximité géographique .....	157
1.3.	Vers une proximité organisée .....	159
2.	La proximité institutionnelle : clé de la coordination entre acteurs.....	161
2.1.	Les institutions : liens intangibles sur lesquels repose la coordination .....	164
2.2.	Les motifs d'action sous-tendant la proximité institutionnelle grâce à l'économie des conventions.....	170
2.2.1.	Les cités industrielle, marchande et par projet, caractéristique du modèle économique capitaliste et libéral.....	173
2.2.2.	Des logiques d'action protégées au sein de l'ESS face à un appauvrissement de la pluralité des justifications dans le monde économique.....	176
2.3.	Une grille de lecture des différents registres conventionnels.....	183
2.3.1.	Les indicateurs des logiques économiques standards .....	183
2.3.2.	Les indicateurs de la diversité des logiques d'action au sein des structures alternatives de l'ESS	186
2.4.	De la proximité institutionnelle à la proximité organisationnelle .....	192
3.	La proximité organisationnelle : entre pragmatisme et projet politique .....	196
3.1.	Définition, formation et mesure de la proximité organisationnelle.....	197
3.1.1.	Les caractéristiques distinctives de l'organisation et de la proximité organisationnelle ..	197
3.1.2.	Evaluation de la compatibilité et des rapprochements dans le cadre de la proximité organisationnelle .....	201
3.2.	Répercussion sur les autres formes de proximité.....	208
<b>Conclusion de la partie 2 .....</b>		<b>211</b>
<b>Partie 3 : Etude de terrain : l'ESS et sa portée alternative.....</b>		<b>213</b>
<b>Chapitre 7 : Méthodologie de l'enquête de terrain.....</b>		<b>217</b>

## Table des matières

1.	Délimitation du territoire et du cadre temporel .....	219
1.1.	Cadre spatial.....	219
1.2.	Cadre temporel .....	222
2.	Méthode d'enquête et récolte de données .....	223
2.1.	Un travail mêlant recherche documentaire, entretiens et observation participative .....	224
2.1.1.	Les entretiens semi-directifs .....	225
2.1.2.	L'observation participative .....	226
2.1.3.	La récolte de matériaux documentaire de première et seconde main.....	228
2.2.	Traitement des informations : une grille de lecture par forme de proximité.....	229
3.	Prospection auprès de structures alternatives de la métropole grenobloise .....	233
3.1.	Phase de prospection au sein des réseaux alternatifs de l'ESS .....	234
3.2.	Délimitation des réseaux retenus .....	237
 <b>Chapitre 8 : Modélisation des stratégies de proximité .....</b>		<b>240</b>
1.	Pôle ALPEN : un PTCE représentatif des pressions isomorphiques .....	242
1.1.	Une implantation géographique couvrant la totalité de la métropole grenobloise .....	243
1.2.	Une proximité institutionnelle partagée entre efficacité économique et valeurs sociales et solidaires.....	248
1.2.1.	De fortes pressions isomorphique liées aux registres marchand, industriel et par projet .	249
1.2.2.	Des logiques non-économistes préservées dans les structures les moins marchandes du réseau	253
1.3.	Une structuration encore très verticale de la proximité organisationnelle .....	261
1.3.1.	Une structuration de la proximité organisationnelle faisant écho aux SPL classiques.....	263
1.3.2.	Les effets rétroactifs du développement d'un PTCE sur les relations géographiques et institutionnelles locales.....	268
2.	La Nef : une banque nationale plaçant le local au centre de son projet .....	271
2.1.	Un siège national et une implantation géographique locale itinérante .....	273
2.2.	Une structure aux valeurs alternatives réinterprétant les institutions monétaires sous la vigilance permanente de son réseau militant .....	277
2.2.1.	La Nef : une banque éthique portant le poids institutionnel de ses courants militants.....	278
2.2.2.	D'importantes mesures prises pour éviter la banalisation dans une activité très sensible et régulée	285
2.3.	Une proximité organisationnelle basée sur un réseau de plus en plus informel à mesure qu'on se rapproche du local.....	291
2.3.1.	Des stratégies de coopération internationales et nationales créant parfois des tensions avec le local	293
2.3.2.	Les groupes locaux : intermédiaires d'un processus de centralisation des orientations stratégiques organisationnelles .....	297
2.3.3.	Un renouvellement des pratiques sociales et solidaires au niveau des grands groupes participant peu à la structuration de tissus alternatifs locaux.....	300
3.	Le jardin communautaire Brin d'Grelinette et son réseau multiscalair d'agriculture urbaine.....	302
3.1.	Une implantation géographique historique.....	305
3.1.1.	Un ancrage pragmatique et symbolique.....	306
3.1.2.	Des relations territoriales à plusieurs échelles.....	309
3.2.	Une structure à la croisée de dynamiques institutionnelles variées.....	310
3.2.1.	Un cœur d'activité centré sur le social et l'environnement .....	310
3.2.2.	Des logiques marchande, industrielle et par projet en sourdine .....	312
3.2.3.	Les jardins comme espaces d'expression de revendications subversives.....	314
3.3.	Un réseau organisationnel solide permettant le soutien informel de structures subversives.....	315
3.3.1.	Relations organisationnelles tournées vers la légitimation et l'acquisition de ressources	315
3.3.2.	Mise à disposition des ressources de la structure à des organisations informelles et subversives.....	317
4.	Les monnaies locales et communautaires : entre éparpillement et adhocratie.....	319
4.1.	Une configuration de l'implantation géographique opportuniste.....	324

## Table des matières

4.2.	Entre valeurs institutionnelles et logiques libertaires.....	327
4.2.1.	Un socle commun de valeurs alternatives.....	328
4.2.2.	Des réminiscences isomorphiques.....	332
4.3.	Proximité organisationnelle et éparpillement : entre flexibilité et difficultés de coordination .....	337
4.3.1.	Des organisations repliées sur la création de leurs propres réseaux.....	337
4.3.2.	Eparpillement et <i>turnover</i> rapide : risques et opportunités.....	339
<b>Chapitre 9 : Evaluation de l'efficacité : vers des alternatives plus autonomes .....</b>		<b>344</b>
1.	L'efficacité des réseaux alternatifs de l'ESS : une nécessaire orientation qualitative	345
1.1.	Un impact économique important mais à relativiser au vu des critères de l'économie standard	346
1.2.	Apports qualitatifs des courants subversifs .....	350
2.	De nouveaux outils pour de nouvelles logiques .....	353
2.1.	Participation citoyenne et développement d'indicateurs alternatifs .....	353
2.2.	Résultats du projet IBEST au sein de la métropole grenobloise .....	355
<b>Conclusion de la partie 3 .....</b>		<b>357</b>
<b>Conclusion générale.....</b>		<b>359</b>
<b>Table des matières.....</b>		<b>366</b>
<b>Table des illustrations.....</b>		<b>370</b>
<b>Bibliographie .....</b>		<b>371</b>
<b>Annexes .....</b>		<b>391</b>

## Table des illustrations

Titre des figures	Page
Figure 1 : Chronologie de l'Histoire de France de 1799 à 1870 (source : auteure)	21
Figure 2 : Les Evènements majeurs entre 1870 et 1973 (source : auteure)	45
Figure 3 : Les grandes dates de la réduction du temps de travail (source : auteure)	52
Figure 4 : les membres impliqués dans l'Alliance Giant Innovation Campus de Grenoble (Source : site de l'Alliance Giant)	130
Figure 5 : critères de sélection des lauréats à l'appel à projet PTCE de 2014 (source : Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes Publics)	138
Figure 6 : La composition territoriale (source : auteure)	156
Figure 7 : Evolution du processus d'institutionnalisation (source : auteure)	165
Figure 8 : Les cités de Boltanski et Thévenot (source : Kessous, 2012, p.153)	172
Figure 9 : Epreuves de grandeur dans différents registres de justification (source : auteure)	182
Figure 10 : les différentes composantes d'une organisation et spécificité de l'ESS (source : auteure, inspiré des travaux de Mintzberg, 1982, p.37)	200
Figure 11 : Chiffres tirés de l'enquête de Viviane Tchernonog, réalisée pour l'INSEE en 2014 et publiée en 2016 par le CNRS (Centre d'économie de la Sorbonne)	204
Figure 12 : les effets interrelationnels des différentes formes de proximité (source : auteure)	209
Figure 13 : Les communes de la métropole grenobloise et les secteurs de Grenoble (source : METRO et Ville de Grenoble)	220
Figure 14 : indicateurs des logiques économiques standards (source : auteure)	230
Figure 15 : indicateurs des cités généralement marginalisées par le système dominant mais souvent présentes au sein de l'ESS (source : auteure)	231
Figure 16 : Série d'entretiens prospectifs effectués de 07/20/2013 à 09/23/2015	236
Figure 17 : Domaines d'activités et réseaux formels et informels révélés par la phase prospective de la recherche de terrain (source : auteure)	237
Figure 18 : L'implantation des différents partenaires composant le PTCE pôle ALPEN (source : auteure)	244
Figure 19 : Structuration du PTCE pôle ALPEN dans l'agglomération grenobloise (source : auteure)	262
Figure 20 : Les projets coordonnés par le PTCE pôle ALPEN en 2019 (source : site Internet de pôle ALPEN)	264
Figure 21 : Répartition des correspondants bénévoles de la Nef et de l'équipe salariée en 2009	274
Figure 22 : Une implantation territoriale de la Nef sur la métropole grenobloise, principalement basée sur la mise à disposition de lieux de rencontre par les sociétaires et les organismes locaux de l'ESS (source : auteure)	276
Figure 23 : Instances de direction et processus démocratique au sein de la Nef (source : la Nef)	282
Figure 24 : grille des taux d'intérêt pour les Comptes à Terme Nef au 01/07/2016 (source : la Nef)	290
Figure 25 : le réseau organisationnel de la Nef à travers l'exemple de l'agglomération grenobloise (source : auteure)	292
Figure 26 : fonds solidaires à la gestion desquels la Nef participe (source : la Nef)	296
Figure 27 : Réseau de Brin d'Grelinette à l'échelle des quartiers, de la métropole de Grenoble et à l'échelle nationale (source : auteure)	304
Figure 28 : Brin d'Grelinette et le réseau des jardins communautaires de la métropole de Grenoble (source : auteure)	308
Figure 29 : Le réseau étendu des jardins communautaires en France (source : association Passe Jardins)	316
Figure 30 : Les monnaies locales et communautaires sur le territoire de la métropole de Grenoble (source : auteure)	323
Figure 31 : Répartition des différentes MLC sur la métropole de Grenoble (source : auteure)	324
Figure 32 : La zone entourant le quartier de Sainte-Claire les Halles - une zone névralgique de l'économie alternative (source : auteure)	341

## Bibliographie

### A

Abensour, M. (1992). « Marx : quelle critique de l'utopie ? », *Lignes*, 17(3), p. 43-65.

Abensour, M. (2010), « Persistance de l'utopie. Entretien avec Miguel Abensour », propos recueillis par Wahnich Sophie, *Vacarme*, n°53, Automne 2010, p. 34-37.

Agrikoliansky, É., Fillieule, O. et Mayer, N. (2005). « La dynamique altermondialiste en France », *L'Économie politique*, n° 25, p. 82-90.

Alphandéry, C. et al. 2013, Manifeste Convivialiste, déclaration d'interdépendance, Lormont, Le bord de l'eau.

Anceau, É. (2009), « Le coup d'État du 2 décembre 1851 ou la chronique de deux morts annoncées et l'avènement d'un grand principe », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°12, p. 24-42.

Angeon, V., Caron, P., et Lardon, S. (2006), « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoires [En ligne]*, Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 17 juillet 2006, consulté le 30 septembre 2016. Disponible à l'adresse : <http://developpementdurable.revues.org/2851>.

Archambault, E. et Bloch-Lainé, J-M. (2016), « Associations et économie sociale et solidaire, ancrage ou dilution ? », In : Robert Lafore. *Refonder la solidarité. Les associations au coeur de la protection sociale*, Paris, Dalloz.

Aron, J. (2000), "Growth and Institutions: A Review of the Evidence", *The World Bank Research Observer*, vol. 15, n°1, février 2000, p. 99-135.

Artis, A., Demoustier, D. et Puissant, E. (2009), « Le rôle de l'économie sociale et solidaires dans les territoires : six études de cas comparées », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°314, n°4, p. 18-31.

### B

Badel, M. (2004), « Les relations entre la puissance publique, les associations prestataires de services et les usagers des services sociaux », *Journal du droit des jeunes*, vol. 236, no. 6, p. 24-35.

Bailly, A. (2009), « La science régionale en perspective », *Géographie, économie, société*, vol. 11(1), p. 1-7.

Bailly, A., Derycke, P-H., Torre, A. (2012), *50 ans de science régionale francophone*, Paris, Economica.



## Bibliographie

- Barthes, A. et Planque, G. (2002), « Nouvelles données géomorphométriques issues de la théorie des graphes pour l'analyse spatiale », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], <http://journals.openedition.org/cybergeo/3722>.
- Baverez, N. (1996), « Le passé d'une vérité : que reste-t-il de l'anticommunisme? », *Revue française de science politique*, 46<sup>e</sup> année, n°3, p. 524-527, [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1996\\_num\\_46\\_3\\_395071](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1996_num_46_3_395071).
- Baudry S., Scapino J., Aubry C., Rémy E., (2014), « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris », *Géocarrefour* [En ligne] <http://geocarrefour.revues.org/9388>.
- Bazin, C., Isabelle Persoz, I. et Jacques Malet, J., (2018) *La France bénévole 2018. Franchir le pas*, 15<sup>ème</sup> édition, Recherches et Solidarités, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse chargé de la vie associative, [en ligne] [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la\\_france\\_benevole\\_2018.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la_france_benevole_2018.pdf).
- Beaud, S. et Weber, F. (2010), *Guide de l'enquête de terrain*, Collection Grands Repères, Paris, Editions La Découverte, 1997 (4<sup>ème</sup> édition : 2010).
- Bauhardt, C. (2014), "Solutions to the crisis? The Green New Deal, Degrowth, and the Solidarity Economy: Alternatives to the capitalist growth economy from an ecofeminist economics perspective", *Ecological Economics*, vol. 102, p. 60-68.
- Beaubreuil, T. (2011), « Le « spatialisme » du dernier Halbwachs », *Espaces et sociétés*, n°144-145(1), p. 157-171, DOI:10.3917/esp.144.0157.
- Béland, D. (1998), « État-providence, libéralisme et lien social. L'expérience française : du solidarisme au « retour » de la solidarité », *Cahiers de recherche sociologique*, n°31, p. 145–164.
- Benko, G. (2007), « Économie urbaine et régionale au tournant du siècle », *Métropoles*, [En ligne] <http://journals.openedition.org/metropoles/139>.
- Benko G. et Lipiez, A. (dir) (2000), « La richesse des régions », *La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Berstein, S. (1988), *La France des années 30*, Collection Cursus, Paris, Ed. Armand Colin.
- Besson, R. (2012), *Les Systèmes Urbains Cognitifs: des supports privilégiés de production et de diffusion d'innovations?: études des cas de 22@ Barcelona (Barcelone), GIANT/Presqu'île (Grenoble), Distrito tecnológico et Distrito de Diseño (Buenos Aires)*, Thèse de doctorale en Sciences du territoire soutenue à École des Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire de Grenoble.
- Besson, R. (2017). « Repenser les politiques urbaines de l'innovation à l'aune des Living Labs citoyens. Le cas des Laboratorios ciudadanos de Madrid », *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 40, n°1, p. 53-61.

## Bibliographie

- Bessy, C. et Favereau, O. (2003), « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, vol. 44, n°1, p. 119-164.
- Billaudot, B. (2004), « Institutionnalisme(s), rationalisme et structuralisme en science sociale », *Économie et institutions*, n°4, 1er semestre 2004, p. 5-50.
- Billaudot, B. (2008), « Institution et justification. De la nécessité de distinguer deux conceptions de la justice », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 1, n° 1, p. 153-176.
- Binfield, K. (2006), « Luddites et luddisme », *Tumultes*, vol. 27, n°2, p. 159-171.
- Bidet, E. (2003), « L'insoutenable grand écart de l'économie sociale Isomorphisme institutionnel et économie solidaire », *Revue du MAUSS*, vol. n°21, n°1, p. 162-178.
- Blanc, J. (2011), "Classifying "CCs": Community, complementary and local currencies types and generations", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, p. 4-10, Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.15133/j.ijccr.2011.013>.
- Blanc, J. (2015), « Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives », *Revue de la régulation [En ligne]*, n° 18, 2e semestre, Automne 2015, mis en ligne le 20 décembre 2015, consulté le 02 février 2018, Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/regulation/11535>.
- Blanc, J. (2018), *Les monnaies alternatives*, collections Repères, Paris, La Découverte.
- Blanc, J., Ferraton, C., Malandrin, G. (2003), « Les systèmes d'échange local », *Hermès, La Revue*, 36 (2), p. 91-99.
- Bodinier, B., Teyssier, E. et Antoine, F., préface de Moriceau, J-M. (2001), "L'Événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux », *Annales historiques de la Révolution française*, n°326, p. 201-204.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, édition 2011, 843 p.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991), *De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boyer, R. (2003), « Les institutions dans la théorie de la régulation », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, vol. 44, n°1, p. 79-101.
- Bouba-Olga, O., et Grossetti, M. (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 3, Octobre, p. 311-328.
- Bouba-Olga, O., Coris, M. et Carrincazeaux, C. (2008), « Avant-propos », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 3 Octobre, p. 279-287.
- Bouillon, J. (1956), « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », *Revue française de science politique*, 6<sup>e</sup> année, n°1, p. 70-95, Disponible à l'adresse : [http://www.persee.fr/docAsPDF/rfsp\\_0035-2950\\_1956\\_num\\_6\\_1\\_402676.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/rfsp_0035-2950_1956_num_6_1_402676.pdf)

## Bibliographie

Bourdieu, P. (1992-1993), *Anthropologie économique, cours au Collège de France 1992-1993*, édition établie par Patrick Champagne et Julien Duval en 2017, collection Raisons d'agir, Paris, Seuil.

Bourdieu, P. (1994), *Raisons pratiques - Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.

Bousquet, F. (2014), *L'influence du lien personnel entre l'entrepreneur et le territoire sur l'ancrage territorial des PME*, thèse doctorale de doctorat en Gestion et Management soutenue à l'Université de Bordeaux.

Brech, J. (1937), « Le III<sup>e</sup> Reich et le capitalisme », *Politique étrangère*, n°6, 2<sup>e</sup> année. pp. 503-519, [en ligne] [www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1937\\_num\\_2\\_6\\_6325](http://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1937_num_2_6_6325).

Breduillieard, P. (2013) « Publicité verte et greenwashing », *Gestion 2000*, vol. 30, n°6, 2013, p. 115-131.

Brémand, N. (2014), « Introduction : « Socialistes utopiques », les mal-nommés », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, [En ligne] <http://chrhc.revues.org/3659>.

Bresson, A. (2007), *L'Économie de la Grèce des cités, tome I : les structures et la production*, Paris, Armand Colin.

Nicolas Brisset, N. (2012) « Retour sur le désencastrement », *Revue européenne des sciences sociales*, n°50-1, [en ligne] <https://journals.openedition.org/ress/1080#quotation>.

Burguière, A. (1979), « Histoire d'une histoire : la naissance des Annales », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 34, n°6, p. 1347-1359.

## C

Canfin, P. (2007, 1<sup>er</sup> août), « La définition de l'économie sociale et solidaire », *Alternatives Économiques*, n° hors-série Comment entreprendre autrement, [En ligne] [http://www.alternatives-economiques.fr/la-definition-de-l-economie-sociale-et-solidaire\\_fr\\_art\\_350\\_27927.html](http://www.alternatives-economiques.fr/la-definition-de-l-economie-sociale-et-solidaire_fr_art_350_27927.html).

Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

Castel, O. (2007), « De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques », in Crevoisier, O., Hainard, F. et Ischer, P. (dir.), *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*, UNESCO.

Cayre, H. (2011), « Les enfants d'Auroville », *Revue XXI*, n°16, p. 30-31.

Cazenave, F. (2016), « La coopérative Nef veut devenir une banque éthique à part entière L'établissement financier espère gagner 5 000 clients et doubler ses encours de crédits d'ici à 2019 », *le Monde*, [en ligne] [https://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/03/17/la-cooperative-nef-veut-devenir-une-banque-ethique-a-part-entiere\\_4884805\\_1656994.html](https://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/03/17/la-cooperative-nef-veut-devenir-une-banque-ethique-a-part-entiere_4884805_1656994.html).

## Bibliographie

- Chadelat, J-F. (2016), « Histoire des complémentaires maladie », *Regards*, Vol 49, n°1, p. 35-44.
- Champollion-Figeac, J-J. (1863), *L'univers. Égypte ancienne*, Paris, Firmin Didot, 1863, Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, [en ligne] <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65804089/f241.image>.
- Chanteau, J-P. (1996), « Robert Owen, le meilleur remède à la crise : partager les profits », *Alternatives économiques*, n ° 138, p. 64-67.
- Chappoz, Y. et Pupion, P-C. (2012), « Le New Public Management », *Gestion et management public*, vol. 1, n°2, p. 1-3.
- Chapuis, R. (2016), « Témoignage : itinéraire d'un chrétien de gauche », *Histoire@Politique*, vol. 30, n°3, p. 128-136.
- Charmettant, H., Boissin, O., Juban, J-Y., Magne, N. et Renou, Y. (2015), *Les Scop : quels modèles d'entreprises ? des entreprises modèles ? : Rapport final d'études sur les relations sociales au sein des Scop. Les enseignements d'une enquête de terrain en Rhône-Alpes*, Rapport de recherche, Equipe Projet Scop.
- Charruaud, B. (2008), *Louis Blanc, La République au service du Socialisme - Droit au travail et perception démocratique de l'Etat*, Thèse doctorale en droit et histoire du droit soutenue à l'Université Strasbourg III - Robert Schuman.
- Château Terrisse, P. (2013), *Les outils de gestion, transporteurs et régulateurs des logiques institutionnelles : cas de deux organisations de capital-risque solidaire*, thèse doctorale de Gestion et management soutenue à l'Université Paris-Est.
- Chauvin, B. (2015), *L'émergence du banquier itinérant, influence d'une réorganisation territoriale au sein d'une coopérative financière en termes d'isomorphisme et d'isopraxisme : l'expérience de la Nef*, thèse doctorale en Sciences de Gestion Soutenue l'Université Aix-Marseille.
- Chioua, J. (2006), *La mise en place de jardins collectifs dans les quartiers de la politique de la ville*, mémoire du Master Urbanisme et Territoire de l'Institut de l'Urbanisme de Paris, Créteil.
- Clerc, D. (2006), « Buchez, Philippe (1796-1865) », *Alternatives Economiques*, Poche n° 022 - janvier 2006.
- Coissard, S. (2007), « Perspectives. La nouvelle économie géographique de Paul Krugman. Apports et limites », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, vol. Mai n°1, p. 111-125.
- Colletis, G., Pecqueur, B. (1996), « Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires », In Peraldi M. et Perrin E. (dir.), *Réseaux productifs et territoires urbains*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

## Bibliographie

Colletis, G. et Pecqueur, B. (2005), « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et institutions*, n°6 et 7, [en ligne] <http://journals.openedition.org/ei/900>.

Commons, J. R. (2001) « “Institutional economics” the American economic review 1931, vol. XXI, n°4, p. 648-657 », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2001/2 (n° 40-41), p. 287-296, DOI:10.3917/cep.040.0287.

Corbel, P. (2012), *Rapport sur l'étude « Relations recherche publique – industrie : attentes, points de tension et convergences » menée en partenariat avec le MEDEF*, [en ligne] [https://www.innover-en-france.com/Rapport-Relations-recherche-publique-industrie-attentes-points-de-tension-et-convergence\\_a111.html](https://www.innover-en-france.com/Rapport-Relations-recherche-publique-industrie-attentes-points-de-tension-et-convergence_a111.html).

Corsani, A. (2013), « Économie et politique du Revenu Inconditionnel d'Existence. Un hommage à André Gorz », *Mouvements*, 2013/1, n° 73, p. 11-18.

Cours-Salies, P., Zarka, (2013), *Recueil commenté de textes de Karl Marx et Friedrich Engels, Propriété et expropriations : Des coopératives à l'autogestion généralisée*, Paris, Syllepse.

Cuvillier, J.-B. (1948), *Buchez et les origines du socialisme chrétien*, Paris, Presses universitaires de France.

## D

Dacheux, É. (2013), « Les logiques plurielles des mouvements économiques anticapitalistes », in Frère, B. (dir.) *Résister au quotidien ?*, p. 111-132, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), [en ligne] <https://www.cairn.info/resister-au-quotidien—9782724612950.htm-page-111.htm>.

Dacheux, E., Goujon, D. (2013), « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », *Management & Avenir*, 2013/7, n°65, p. 141-153.

Daghri, T. et Zaoual, H. (dir) (2012), *Economie Solidaire et Développement Local, Vers une Démocratie de Proximité*, GREL Horizon Pluriel, Paris, l'Harmattan.

Dardot, P., Laval, C. (2013), *The New Way of the World: On Neoliberal Society*, London/NY, Verso.

Daumas, J-C. (2007), « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », *Revue économique* 2007/1 (vol. 58), p. 131-152.

Degenne, A., Forsé, M. (2004), *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, 2e édition, collection U, Paris, Armand Colin, « collection U », première édition en 1994.

Delors, J. et Gaudin, J. (1979), *Pour la création d'un troisième secteur, comment créer des emplois*, Paris, Centre de recherche Travail et société, Université de Paris IX Dauphine.

## Bibliographie

- Demoustier, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire, S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte.
- Demoustier, D. (2010), « Économie sociale et solidaire et régulation territoriale. Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes », *Géographie, économie, société* 2010/1 (vol. 12), p. 89-109.
- Demoustier, D. et Colletis, G. (2012), « L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°325, p. 21–35, [en ligne] <https://doi.org/10.7202/1017419ar>.
- Demoustier, D. (2013), « Les pôles territoriaux de coopération économique : une perspective ambitieuse », *Tribune pour le Labo de l'ESS*, ESEAC – IEP Grenoble, 22 février.
- Demoustier, D. et Richez-Battesti, N. (2010), « Les organisations de l'économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », *Géographie, Economie, Société*, vol. 12, n° 1, p. 5-14.
- Desmars, B. (2014), « Travailler chez les fouriéristes : du travail « attrayant » à la participation aux bénéficiaires », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°124, p. 63-77.
- Donsimoni, M. Guéorguieva-Bringuier, L. (2014), « Les structures de l'économie sociale et solidaire dans la région grenobloise : les conditions d'une convergence », *Innovations sociales, innovations économiques*, (dir.) Lamotte, B., Le Roy, A., Massit, C., Puissant, E., XXXIV<sup>e</sup> Journées de l'Association d'Économie Sociale 11-12 septembre 2014, Cahiers du CIRTES Hors-Série, n°4, p. 487-503.
- Dostaler, G. (2009), « Les chemins sinueux de la pensée économique libérale », *L'Économie politique*, vol. 44, n°4, p. 42-64.
- Draperi, J-F., Demoustier, D., Clerc D., Groux, G. et al. (2006), « L'économie sociale de A à Z », *Alternatives Economiques*, Hors-Série, Poche n° 022, janvier 2006.
- Draperi, J-F. (2004), *Rendre possible un autre monde*, Paris, Presses de l'économie sociale, 2004.
- Draperi, J-F. (2007), *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris, Dunod.
- Dufour, A. et Lanciano, E. (2012), « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 9, n°1, p. 153-169.
- Dumoulin, P., Dumont, R., Bross, N., Masclet, G. (2015), *Travailler en réseau: Méthodes et pratiques en interventions sociales*, Paris, Dunod.

## E

- Eme B., Laville J-L. (1988), *Les petits boulots en question*, Paris, Syros/Alternatives.

## Bibliographie

Eme, B. et Laville, J-L. (1999), « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n°1, p. 105-125, [en ligne] <http://id.erudit.org/iderudit/301439ar>.

Escalón, E. (2013), « Jardins associatifs : lorsque la ville nourrit la ville », *Inra*, [en ligne], <http://www.inra.fr/Grand-public/Agriculture-durable/Toutes-les-actualites/Jardins-associatifs-lorsque-la-ville-nourrit-la-ville>.

Espagne, F. (1996), *Histoire, problèmes et projets, de la coopération ouvrière de production en France*, Paris, SCOP Edit.

Espagne, F. (2002), « Sur l'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°286, p. 13–22, [en ligne] <https://doi.org/10.7202/1022236ar>.

Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R. et Thévenot L. (2006), « Valeur, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions », In Eymard-Duvernay F., *L'économie des conventions, méthodes et résultats, tome 1*, Paris, La Découverte, p. 23-44.

## F

Facchini, F. (2005), « De la transition vers le développement », *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome XLIV, n°3, p. 61-76.

Fall, A. S., Favreau, L. et Larose, G. (2004), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives ? Le renouvellement des modèles de développement au Nord et au Sud*, Québec, Publication Université du Québec.

Valérie Fargeon, V., Le Quéau, P., Le Roy, A., Offredi, C., Ottaviani, F., (2016), Rapport final du projet IBEST, publié en janvier 2016 par la METRO, [en ligne] [https://www.lametro.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=3678&path=lbest-Rapport-final-sur-le-bien-etre-Chapitre-1.pdf](https://www.lametro.fr/cms_viewFile.php?idtf=3678&path=lbest-Rapport-final-sur-le-bien-etre-Chapitre-1.pdf).

Favreau, L. (2004), *Qu'est-ce que l'économie informelle, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire*, Québec, Observatoire en économie sociale de l'Outaouais, [en ligne] [www.uqo.ca/observer/](http://www.uqo.ca/observer/).

Favreau, L. (2005), *Qu'est-ce que l'économie sociale ? Synthèse introductive*, Série : Recherche, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC).

Foucault, M. (1976), « Questions à Michel Foucault sur la géographie », *Hérodote*, n°1, numéro spécial « Géographie de la crise, crise de la géographie », p. 71-85.

Fourel, C., Edith Arnoult-Bril, E. (2001), *La nouvelle économie sociale: efficacité, solidarité et démocratie*, collection Alternatives, Paris, Syros.

Fraisse, L., Gardin, L., Laville, J-L., Petrella, F. et Richez-Battesti, N. (2015), *L'entrepreneuriat social est-il soluble dans l'ESS ?* [en ligne] [http://base.socioeco.org/docs/riuess15fraisse\\_et\\_aldef.pdf](http://base.socioeco.org/docs/riuess15fraisse_et_aldef.pdf).

## Bibliographie

Frémeaux, P. (2013), *L'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire*, Rapport de mission à Monsieur Benoît Hamon, Ministre délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, [en ligne] <https://www.economie.gouv.fr/files/rapport-fremeaux-ess.pdf>.

Frémeaux F. (2013), « Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire », *Alternatives Economiques*, Poche, hors-série n°63bis.

Frère, B. (2009), *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée De Brouwer.

Funke, H-G. (2005) *Reise nach Utopia: Studien zur Gattung Utopie in der französischen Literatur Reihe: Politica*, Berlin, LIT.

## G

Gadrey, J. (2012), « Indicateurs, la mainmise des experts », *C.E.R.A.S. « Revue Projet »* 2012/6 n° 331, p. 26-32.

Galland, B. (1996), « De l'urbanisation à la « glocalisation ». L'impact des technologies de l'information et de la communication sur la vie et la forme urbaine », *Terminal*, été-automne, p. 71-88.

Genard, J.-L. (2006), « Investiguer le pluralisme de l'agir », *SociologieS*, [en ligne] <http://sociologies.revues.org/3574>.

Gianfaldoni, P., Llena, C. (2010), « Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société », *A la recherche d'une alternative Confronter économie solidaire et économie populaire*, X<sup>èmes</sup> Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire (RIUESS), Université du Luxembourg, 3 et 4 Juin 2010, p.1-18, [en ligne] <http://base.socioeco.org/docs/index80.pdf>

Gianfaldoni, P., Lerouvillos, P. (2014), « L'économie sociale et solidaire en coopérations », *Concentration et partenariat en économie sociale et solidaire : La figure émergente de pôle territorial de coopération économique*, XIV<sup>èmes</sup> Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire, Université de Lille, 21, 22 et 23 mai 2014.

Gibaud, B. (1986), *De la mutualité à la sécurité sociale*, Paris, Éditions ouvrières.

Gilly J-P., Torre A. (2000), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.

Girard, L. (1986), *Napoléon III*, Paris, Librairie Arthème Fayard.

Granovetter, M. (1973), «The Strength of Weak Ties », *The American Journal of Sociology*, Vol. 78, No. 6. (May, 1973), p. 1360-1380.

Granovetter, M. (1985), "Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness", *American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, novembre 1985, p. 481-510.



## Bibliographie

Grossetti, M. (1995), « Les réseaux sociaux », *Flux*, n°20, p. 56-59, [en ligne] [http://www.persee.fr/doc/flux\\_1154-2721\\_1995\\_num\\_11\\_20\\_1587](http://www.persee.fr/doc/flux_1154-2721_1995_num_11_20_1587).

Guéorguieva-Bringuier, L. (2016) « Le choix de la proximité pour un jardin collectif face aux défis sociaux et environnementaux », *Colloque CIST En quête de territoire(s) / Looking for territories*, 17-18 mars 2016, Grenoble, p. 214-218.

Guéorguieva-Bringuier, L., Ottaviani, F. (2018), “Opposition and isomorphism with the neoliberal logic in community exchange systems”, *Ecological Economics*, Elsevier, n°149, p. 88-97.

Guillaume, J. (1905), « Attitude de l'Internationale vis-à-vis des gouvernements », *L'Internationale (1864-1878) - Tome II Troisième partie Chapitre I-VI.*, Paris, Ed. Société nouvelle de librairie et d'édition.

Guillaume, R. (2008), « Des systèmes productifs locaux aux pôles de compétitivité : approches conceptuelles et figures territoriales du développement », *Géographie, économie, société*, vol. 10(3), p. 295-30.

## H

Haffner, G. (2013), « Marinaleda, phalanstère andalou dans une Espagne en crise », *Le Monde diplomatique*, vol. 713, no. 8, p. 22.

Halévy, E. (1974), *Histoire du socialisme européen*, Paris, Gallimard, première édition 1948.

Harribey, J-M. (2002), « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », *Mouvements*, 2002/1 (n°19), p. 42-49.

Havard Duclos, B., Nicourd, S. (2005), *Pourquoi s'engager ?* Paris, Payot.

Hédoin, C. (2012), « Veblen et son actualité : sélection multi-niveaux et darwinisme généralisé », *Æconomia*, 2-2 | 2012, p. 179-207.

Hély, M. (2008), « À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Sociétés contemporaines*, 2008/1 (n° 69), p. 125-147, [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2008-1-page-125.htm>.

Henry, P. (2015), *Pôles Territoriaux de Coopération Économique culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude*, Août 2015, Labo ESS, [en ligne] [http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/15\\_ptceculture.pdf](http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/15_ptceculture.pdf).

Héraud, B. (2018), « La Nef en appelle à la mobilisation citoyenne pour changer d'échelle », *Novethic*, 22 octobre 2018, [en ligne] <https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/la-nef-en-appelle-a-la-mobilisation-citoyenne-pour-changer-d-echelle-146456.html>

## Bibliographie

Hillenkamp, I., Lapeyre, F., Lemaître, A. (2013) "Introduction: Informal Economy, Vulnerabilities, and Popular Security-Enhancing Practices", In Hillenkamp, I., Lapeyre, F. and Lemaître, A. (Eds.), *Securing Livelihoods. Informal Economy Practices and Institutions*, Oxford: Oxford University Press, pp. 1-22.

Hoang Ngoc, L. (2008), « Où va l'hétérodoxie ? », *L'Homme & la Société*, 170-171(4), p. 195-218.

Hobsbawm, E. (2006), « Faire une « révolution bourgeoise » », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 53-4bis (5), p. 51-68.

Hobsbawm, E. (2006), « Les briseurs de machines », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 53-4bis, n°5, p. 13-28.

## I

Ihl, O. (2006), « Hiérarchiser des égaux. Les distinctions honorifiques sous la révolution française », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 23, n°1, p. 35-53, [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-histoire-des-idees-politiques1-2006-1-page-35.htm>.

Illich, I. (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil.

## J

Jany-Catrice, F. (2018), « De la croissance aux indicateurs alternatifs de richesse », *Regards croisés sur l'économie*, 22(1), 205-214.

Jany-Catrice, F., Kampelmann, S. (2007), « L'indicateur de bien-être économique : une application à la France », *Revue française d'économie*, volume 22, n°1, p. 107-148.

Joly, J. (1982), « Aspects de la politique urbaine à Grenoble », *Revue de géographie alpine*, tome 70, n°1-2, 1982. p. 7-30

Joule, R-V. et Beauvois J-L. (2002), *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble, PUG.

Juan, S. (1999), *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines: Exploration critique des techniques*, collection Le Sociologue, Paris, Presses Universitaires de France.

## K

Kerschen, N. (1995), « L'influence du rapport Beveridge sur le plan français de sécurité sociale de 1945 », *Revue française de science politique*, 45<sup>e</sup> année, n°4, p. 570-595, [en ligne] [http://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1995\\_num\\_45\\_4\\_403559](http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1995_num_45_4_403559).

## Bibliographie

Kessous, E. (2012), « Le modèle des cités », *L'attention au monde. Sociologie des données personnelles à l'ère numérique*, collection Recherches, Paris, Armand Colin, « Recherches », p. 151-162, [en ligne] <https://www.cairn.info/l-attention-au-monde—9782200280550.htm-page-151.htm>.

## L

Laacher, S. (1998), « L'État et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général », *Politix*, n°42(11), p. 123-149.

Labo de l'ESS, (2017), *Enquête d'analyse des PTCE, Synthèse des principaux résultats de l'exercice 2015*, [en ligne] [http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/accordeon\\_resultats\\_ptce\\_vf\\_infographie.pdf](http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/accordeon_resultats_ptce_vf_infographie.pdf)

Lacour, P. et Rocca, M. (2016), *Les effets économiques des investissements de l'Alliance GIANT et d'aménagement de la Presqu'île Scientifique de Grenoble sur la période 2010-2015*, Conseil Régional Rhône-Alpes, Grenoble, Institut d'études sociales, Faculté d'économie de Grenoble.

Lafaye C. et Thévenot, L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 1993, 34-4. p. 495-524.

Lamine, C. et Perrot, N. (2008), *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteur et consommateurs ?* Gap, Yves Michel.

Landivar D.S., Mathonnat, C., Tichit, A. (2015), Classification des systèmes de monnaies non-bancaires : ce que disent les données du Web, *Etudes et Documents*, n° 25, CERDI, [en ligne] [http://cerdi.org/production/show/id/1636/type\\_production\\_id/1](http://cerdi.org/production/show/id/1636/type_production_id/1)

Lapèze, J., Altuzarra, A., Bensahel, L. et Courlet, C. (2007), *Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement*, collection La Librairie des Humanités, Paris, L'Harmattan.

Lara, A. (2015), « Rationality and complexity in the work of Elinor Ostrom », *International Journal of the Commons*, vol. 9, n°2, p. 573-594.

Latouche, S. (2003), *Décoloniser l'imaginaire, La Pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Paris, Parangon, l'Aventurine.

Latouche, S. (2006), « Le Veau d'or est vainqueur de Dieu. Essai sur la religion de l'économie », *Revue du MAUSS* 2006/1 (n°27), p. 307-321.

Latouche, S. (2010), « La décroissance est-elle la solution de la crise ? », *Ecologie & politique*, 40(2), p. 51-61.

Latour, D. (2010), « Henry David Thoreau ou les rêveries écologiques d'un promeneur solitaire », *Les chantiers de la création*, 3/2010, [En ligne] <http://lcc.revues.org/244>.

## Bibliographie

Laville, J-L. (2011), « Renouveler la social-démocratie par l'économie sociale et solidaire », *Revue la Vie économique, Nouvelles Solidarités*, Québec, éditions Vie Économique, [en ligne] [http://www.chantiersocialdemocratie.org/IMG/pdf/Laville\\_social-democratie\\_Montreal.pdf](http://www.chantiersocialdemocratie.org/IMG/pdf/Laville_social-democratie_Montreal.pdf)

Laville, J-L. (2013), « Les réflexions de Jean-Louis Laville, sociologue et économiste », 2<sup>ème</sup> séminaire « *Les économistes et l'ESS* », coorganisé par le LABO de l'ESS et le Master 2 APIESS de Lille le 21 novembre 2013, [en ligne] <https://vimeo.com/78736235>

Laville, J-L. (2000), « Le tiers secteur. Un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, vol. 42, n°4, p. 531-550.

Laville, J-L., Glémain, P. (2010), *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*, Paris, Desclée de Brouwer.

Laville, J-L. Et Sainsaulieu, R. (2004 [1997]), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer.

Lemoine, M., Madiès, P. et Madiès, T. (2016), *Les grandes questions d'économie et de finance internationales : Décoder l'actualité*, 3<sup>ème</sup> édition, Louvain, DeBoeck.

Lajugie, J. (1953), *Proudhon, textes choisis, présentés et commentés*, collection des grands économistes Paris, Dalloz.

Liatard, B., Lapon, D. (2005), « Un sel entre idéal démocratique et esprit du capitalisme. Essai d'analyse institutionnelle », *Revue du Mauss*, 26(2), p. 317-338.

Löwy, M. (2006), « Le capitalisme comme religion : Walter Benjamin et Max Weber », *Raisons politiques*, 2006/3 (n°23), p. 203-219.

Luftalla, M. (1967), « Sismondi - Critique de la loi des débouchés », *Revue économique*, Volume 18, n°4, 1967, p. 654-673, [en ligne] [www.persee.fr/doc/reco\\_0035-2764\\_1967\\_num\\_18\\_4\\_407782](http://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1967_num_18_4_407782).

## M

Machado, A. (2012), *Objectif Plein Emploi, Luxembourg : Innovation sociale, nouvelle gestion publique et isomorphisme ; le confinement de l'économie sociale et solidaire*, XII<sup>e</sup> Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Nancy, 6-8 juin 2012, p. 1-8.

Mandin, D. (2009), *Les systèmes d'Echanges Locaux (SEL), Circulations affectives et économie monétaire*, collection Logiques Sociales, Paris, L'Harmattan.

Maréchal, J-P. (2003), « L'héritage négligé de François Perroux », *L'Économie politique*, vol. n°20, n°4, p. 47-63.

Martelli, R. (2010), *L'empreinte communiste. PCF et société française, 1920-2010*, Paris, Éditions sociales.

## Bibliographie

- Martin, G. (2010), « La nouvelle économie institutionnelle », *Idées économiques et sociales*, vol. 159, n°1, p. 35-40.
- Martin, P. (2010), *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, Conseil économique, social et environnemental, avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental Journaux officiels, Journal officiel de la République française.
- Matarin, A. (2016), *Conseil National des chambres régionales de l'ESS, Panorama de l'économie sociale et solidaire en France*, Édition 2015, l'Observatoire national de l'ESS, [En ligne] <https://ensemble.org/doc/Panorama%20ESS%202015.pdf>.
- Maury, L. (2012), « Ferdinand Buisson et La Foi laïque », *Sciences humaines et sociales*, [en ligne] <http://journals.openedition.org/bibnum/800>.
- Mauss, M. (1968), « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques publié dans l'Année Sociologique, seconde série, 1923-1924 », *Sociologie et anthropologie*, collection Bibliothèque de sociologie contemporaine, Paris, Les Presses universitaires de France. Quatrième édition.
- Meadows, D., Meadows, D. et Randers, J. (2004), *Les limites de la croissance (dans un monde fini), Rapport Meadows : The 30 year Update*, édition augmentée de 2004, Paris, Rue de l'échiquier.
- Meister A. (1974), *La participation dans les associations*, Editions Economie et humanisme, Paris, Les éditions ouvrières.
- Merrien, F-X. (2007), « Introduction », *L'État-providence*, Paris, Les Presses Universitaires de France, p. 3-10.
- Mintzberg, H. (1982), *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Editions d'organisation, première publication 1978.
- Mintzberg, H. (1989), *Mintzberg on Management: Inside our strange world of organisations*, New York, The Free Press.
- Moatti, S. (2006), « Le projet Sol, un laboratoire monétaire », *Alternatives Économiques*, n°249, [en ligne] <https://www.alternatives-economiques.fr/projet-sol-un-laboratoire-monetaire/00033359>.
- Monier, F. (2002), « Introduction », *Le Front populaire*, collection Repères Paris, La Découverte.
- Monneyron, F. et Xiberras, M. (2008), « Le monde hippie : de l'imaginaire psychédélique à la révolution informatique », Paris, Imago.
- Moquay, P., et al. (2005), « Représentations spatiales et proximité institutionnelle dans les processus de développement territorial », in Filippi, M. (éd.) *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Versailles, Quæ, p. 201-214.

## Bibliographie

Moussaoui, A. (2012), « Observer en anthropologie : immersion et distance », *Contraste*, 36(1), p. 29-46.

## N

Ndiaye, A. (2012), *Clusters, EcoQuartiers, innovation sociale et Economie Sociale et Solidaire : le cas du projet Darwin l'Eco-Système à Bordeaux*, 12<sup>èmes</sup> rencontres Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire (RIUESS), 6–8 juin 2012, Nancy - Campus Lettres et Sciences Humaines,

Neveu, E. (2005), *Sociologie des mouvements sociaux*, collection Repères, Paris, la Découverte.

Nicolle, B. (2009), « Le jardin, terreau pour l'humain. Jardin raisonnable et raisonné », *Le Sociographe*, 2009/2 (n° 29), p. 19-25.

North, D. C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press.

North, D. C. (1991), "Institutions", *Journal of Economic Perspectives*, 5 (1), p. 97-112.

North, P. (2006), *Alternative Currency Movements as a Challenge to Globalisation? A Case Study of Manchester's Local Currency Networks*, Farnham, Ashgate Publishing Limited.

Nouyrit, H. (2002), *Fraternité, Egalité et Liberté, Actualité de la pensée sociale de Rudolf Steiner*, Paris, Triades.

## O

Orléan, A. (2004), « L'économie des conventions : définitions et résultats », Préface à la réédition d'*Analyse économique des conventions*, collection Quadrige, Paris, Les Presses Universitaires de France, p. 9-48.

Orléan, A. (2005), « L'utopie individualiste d'une économie sans monnaie », *Communications*, vol. 78, n°1, p. 235-244.

Ostrom, E. (1990), *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*, New York, Cambridge university press.

Ottaviani, F. (2015), *Performativité des indicateurs, indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation*, thèse doctorale en économie soutenue à l'Université de Grenoble-Alpes.

Outin, J-L. (2013), « Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques », *Informations sociales*, vol. 180, n°6, pp. 10-21.

P

Palloix, C. (2002), « À propos de la distinction entre institution et organisation chez les institutionnalisées : apports et limites », *Économie et institutions*, [en ligne] <http://ei.revues.org/708>.

Paquot, T. (2005) « Utopie : uniformité sociale ou hétérogénéité. Thomas More, Robert Owen, Charles Fourier et André Godin revisités », *Informations sociales*, 2005/5 (n°125), p. 112-119.

Parodi, M. (2005), « Économie sociale et solidaire et développement local », *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), p. 26–41, [en ligne] <https://doi.org/10.7202/1021860ar>.

Pastré, O. et Vigier, M. (2003), *Le capitalisme déboussolé, Après Enron et Vivendi : soixante réformes pour un nouveau gouvernement d'entreprise*, Paris, La Découverte.

Pecqueur, B. (2005), « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, [en ligne] <http://books.openedition.org/irdeditions/3408>

Pecqueur, B. et Talandier, M. (2018), *Renouveler la géographie économique*, collection Géographie, Paris, Economica.

Pecqueur, B. et Itçaina, X. (2012), « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, vol. 325, p. 48-64.

Pecqueur, B. et Zimmermann, J-B. (2002), *Les fondements d'une économie de proximités, document de travail n°02A26*, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille - UMR-CNRS 6579, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales Universités d'Aix-Marseille II et III, [en ligne] <https://www.greqam.fr/sites/default/files/dt/greqam/02a26.pdf>.

Pecqueur, B. et Zimmermann, J-B. (eds.), (2004), *Économie de Proximités*, Paris, Hermès.

Perez, Y. A. (2012), « La crise des années trente dans le regard des économistes français : ses causes, ses conséquences et ses remèdes possibles », *Humanisme et Entreprise*, vol. 307, n°2, p. 1-16.

Perrin, C. (2002), « L'instrumentalisation des coopératives artisanales sous Vichy », *Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 286, n°4, 2002, p. 71-80.

Persky, J. (1995), "Retrospectives: The Ethology of Homo Economicus", *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n°2 (Spring, 1995), p. 221-231, Nashville, American Economic Association.

## Bibliographie

Piteau, M. (1992), « À propos de De la justification », *Revue française de science politique*, 42<sup>e</sup> année, n°6, p. 1023-1035, [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1992\\_num\\_42\\_6\\_404364](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1992_num_42_6_404364) .

Pluvinage, J. et Mayaud, J-L. (2007), « De l'exploitation agricole du 19<sup>e</sup> siècle à l'exploitation agricole multifonctionnelle du 21<sup>e</sup> siècle », *Histoire et agronomie : Entre ruptures et durée*, Marseille, IRD Éditions, [en ligne] <http://books.openedition.org/irdeditions/4694>.

Podlewski, T-A. (2015), « Les PTCE : Peut-on pérenniser une démarche initiale citoyenne innovante en déjouant les risques d'instrumentalisation et de banalisation ? - Analyse empirique sur le PTCE Le Périscope (Midi Pyrénées) complétée d'analyses qualitatives nationales sur la gouvernance et les enjeux institutionnels autour des PTCE », *La créativité de l'Économie sociale et solidaire est-elle soluble dans l'entrepreneuriat ? XV<sup>ème</sup> Rencontres du RIUESS Université de Reims – 27 au 29 mai 2015*.

Polanyi, K. (2007), « Le sophisme économiciste », *Revue du MAUSS* (n° 29), p. 63-79.

Puel, H. (2005), « Le néolibéralisme, modèle économique dominant », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 233, n°1, 2005, p. 29-51.

## R

Rancière, J. (2003), « La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé (1830-1848) », *Tumultes*, vol. 20, n°1, p. 49-72.

Raffestin, C. (1997), « Réinventer l'hospitalité », *Communications*, 65, p. 165-177, [en ligne] [http://www.persee.fr/doc/comm\\_0588-8018\\_1997\\_num\\_65\\_1\\_1997](http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1997_num_65_1_1997).

Rallet, A. (1993), « La théorie des conventions chez les économistes », *Réseaux*, volume 11, n°62, p. 43-61, [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/reso\\_0751-7971\\_1993\\_num\\_11\\_62\\_2573](https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1993_num_11_62_2573).

Rallet, A. (2002), *L'Economie de Proximités : propos d'étape*, Etudes et Recherches, 2002, n°33, p. 11-25.

Rallet, A. et Torre, A. (éds) (1995), *Économie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.

Richez-Battesti, N., Petrella, F., (2015), « De l'ESS à l'entreprise sociale : Entre rupture et continuité ? », *Colloque International Recherche et Régulations, la théorie de la régulation à l'épreuve des crises*, [en ligne] <http://base.socioeco.org/docs/conference-rr-2015-richez-battesti.pdf>

Ribeiro, G. (2010), « La géographie vidalienne et la géopolitique », *Géographie et cultures*, n°75, [en ligne] <http://gc.revues.org/1690>.



## Bibliographie

Rodriguez, J. (2010), « Aux origines de la sociologie anglaise : le débat économique et social sur la pauvreté à l'orée du xxe siècle », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, vol. 59, n°2, p. 225-248.

Roitman, J. et Bouyssou, R. (2000), « Economie morale, subjectivité et politique », *Critique internationale*, vol. 6, p. 48-56.

Rolland, P. (1992), « Le retour à Proudhon, 1900-1920 », *Mil neuf cent, n°10, Proudhon, l'éternel retour*, Paris, Persée, p. 5-29.

Rousselière, D. (2004), « Problèmes et pratiques de la démocratie économique », *Evolution historique des règles « démocratiques » au sein des organisations d'économie sociale et solidaire*, Quatrièmes rencontres Interuniversitaires d'Economie Sociale et Solidaire, Economie solidaire et démocratie, CNAM, Atelier « Démocratie, marché et économie solidaire, une perspective historique », [en ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/102526/filename/pub04010.doc>

Rostow, W. W. (1971), *Politics and the Stages of Growth*, New York, Cambridge University Press.

Russo, P. D. (2007), *Les Cigales : notre épargne, levier pour entreprendre autrement*, Gap, Ed. Yves Michel.

## S

Schnerb, R. (1950), « Marx contre Proudhon », In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 5<sup>e</sup> année*, n°4, p. 484- 490, [en ligne] [http://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1950\\_num\\_5\\_4\\_1879](http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1950_num_5_4_1879).

Schumacher, E. F. (1973), *Small is Beautiful - Economics as if People Mattered*, Londres, Abacus.

Sen, A. (2000), *Repenser l'inégalité*, collection histoire immédiate, Paris, Seuil, première édition 1992.

Sen, A. (1999), *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, Oxford.

Sidoli, Y. (2017), *L'usage en partage : Analyse comparative des modèles socio-économiques d'"économie de (la) fonctionnalité" et d'"économie collaborative"*, thèse doctorale en sociologie soutenue à l'Université Côte d'Azur.

Sirinelli, J-F. (dir) (2004), *La France de 1914 à nos jours, 1<sup>ère</sup> éd. 1993*, collection Quadrige, Paris, PUF.

Steyer, A. et Zimmermann J-B. (1998), « Étude empirique de l'influence sociale dans les phénomènes de diffusion : l'exemple du câble et du fax en France », In : *Économie & prévision, n°135*, 1998-4, p. 109-119, [en ligne] [https://www.persee.fr/doc/ecop\\_0249-4744\\_1998\\_num\\_135\\_4\\_5928](https://www.persee.fr/doc/ecop_0249-4744_1998_num_135_4_5928).

## Bibliographie

Stiglitz, J., Sen, A., Fitoussi, J.-P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, La Documentation Française, [en ligne] <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000427.pdf>.

*Symposium « Pour un management social et solidaire ! »* (2014), organisé par le laboratoire Larequoi/ADT-INET, 5 novembre 2014 à l'ISM-UVSQ à Saint-Quentin en Yvelines.

## T

Talandier, M. et Pecqueur, B. (2018), *Renouveler la géographie économique*, Paris, Economica, Anthropos.

Talbot, D. et Kirat, T. (2005), « Proximité et institutions : nouveaux éclairages », *Économie et institutions*, 6-7 | 2005, p. 9-15, [en ligne] <http://ei.revues.org/882>.

Tchernonog, V., Tabariès, M., Thiéry, P., Hubert, A. (2007), *Le Paysage associatif français, Santé, Jeunesse, Sports Bulletin de statistiques et d'études*, collaboration du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, du CNRS et de l'Université de Paris-1 Panthéon-Sorbonne.

Tchernonog, V., Prouteau, L., Tabariés, M. & Flahault, E. (2014), « L'état des associations après la crise », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°332, p. 112–123.

Thévenot, L. (1984), « Rules and implement: investment in forms », *Social Science Information*, n°23, 1, p.1-45.

Thévenot, L. (1986), « Les investissements de forme », in Thévenot, L. (ed.), *Conventions économiques*, Cahiers de Centre d'Etude de l'Emploi, Paris, Presses Universitaires de France, p. 21-71.

Thévenot, L. (2014), « Voicing concern and difference: From public spaces to commonplaces », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 1(1), S. p. 7-34.

*Rapport de la commission présidée par Frédéric Tiberghien, Le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire*, chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire, ESS France - Mars 2017.

Eva Thiébaud, E., Remy, M. (2017), « Région Auvergne Rhône-Alpes : sale temps pour les associations », *Médiacités Lyon*, paru le 10/06/2017, [en ligne] <https://www.mediacites.fr/lyon/enquete-lyon/2017/06/10/region-auvergne-rhone-alpes-sale-temps-pour-les-associations/>

Toffler, A. (1970), *Le choc du futur*, Paris, Folio Essais.

Toffler, A. (1980), *La 3<sup>ème</sup> Vague*, Paris, Denoël.

## Bibliographie

Topalov, C. (1999), *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Torre, A. (2009), « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, p. 63-75.

Torre, A., Rallet, A. (1995), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.

Torre, A. (2009), « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, 2009/1 (vol. 11), p. 63-75.

## U

Uzunidis, D. (2007), « De la méthode de recherche économique », *Marché et organisations*, vol. 5, n°3, p. 101-106.

## V

Viévard, L. (2012), Direction de la prospective et du dialogue public Grand Lyon, *Les fondements théoriques de la solidarité et leurs mécanismes contemporains appliqués FRV100 pour la Direction de la prospective et du dialogue public Grand Lyon*, [en ligne] <https://www.millenaire3.com/content/download/450/4229>.

Vigna, X. et Zancarini-Fournel, M. (2009), « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 2009/1, n°101, p. 163-177.

Vulbeau, A. (2012), « Contrepoint - La place de la fraternité », *Informations sociales*, 2012/5, n°173, p. 59-59.

## W

Wahnich, S. (2016) « Nuit debout », *L'Homme & la Société*, vol. 200, n°2, p. 7-12.

Waterman, R. H. Jr. (1990), *Adhocracy, the power to Change*, W. W. Norton & Company, London – New York (Ed. 1992).

## Z

Zaoual, H. (2005), « Homo oeconomicus ou Homo situs ? Un choix de civilisation », *Finance & Bien Commun*, 2005/2, n°22, p. 63-72.

Zaoual, H. (2005), *Socioéconomie de la proximité, du global au local*, Paris, l'Harmattan.

## Annexes

### TABLE DES ANNEXES :

---

#### **Annexe 1 : Cartes**

- 1.1. Cartes des districts de Grenoble
- 1.2. Carte de l'agglomération Grenoble-Alpes Métropole

#### **Annexe 2 : Compétences politiques des collectivités territoriales en France**

#### **Annexe 3 : Tableaux synthétiques de présentations des structures étudiées**

- 3.1. Présentation du réseau du PTCE pôle ALPEN
- 3.2. Présentation du réseau de la banque éthique La Nef
- 3.3. Présentation du réseau du jardin communautaire Brin d'Grelinette
- 3.4. Présentation du réseau des Monnaies Communautaires de Locales (MLC) de la métropole de Grenoble

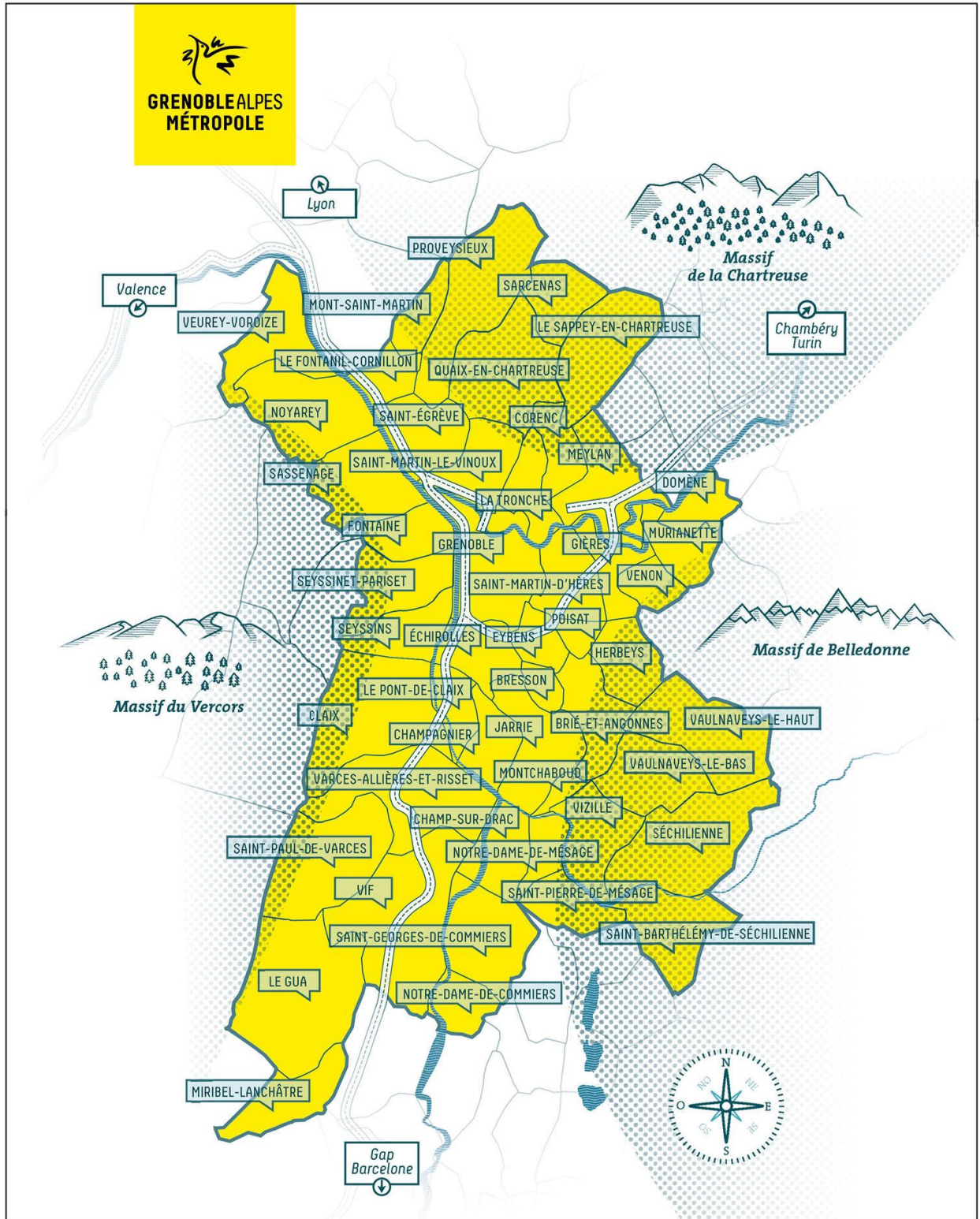
#### **Annexe 4 : Synthèses non thématiques des différents entretiens effectués sur le terrain**

- 4.1. Le réseau du PTCE pôle ALPEN
- 4.2. La banque éthique la Nef
- 4.3. Les jardins communautaires de Brin d'Grelinette
- 4.4. Le réseau des MLC

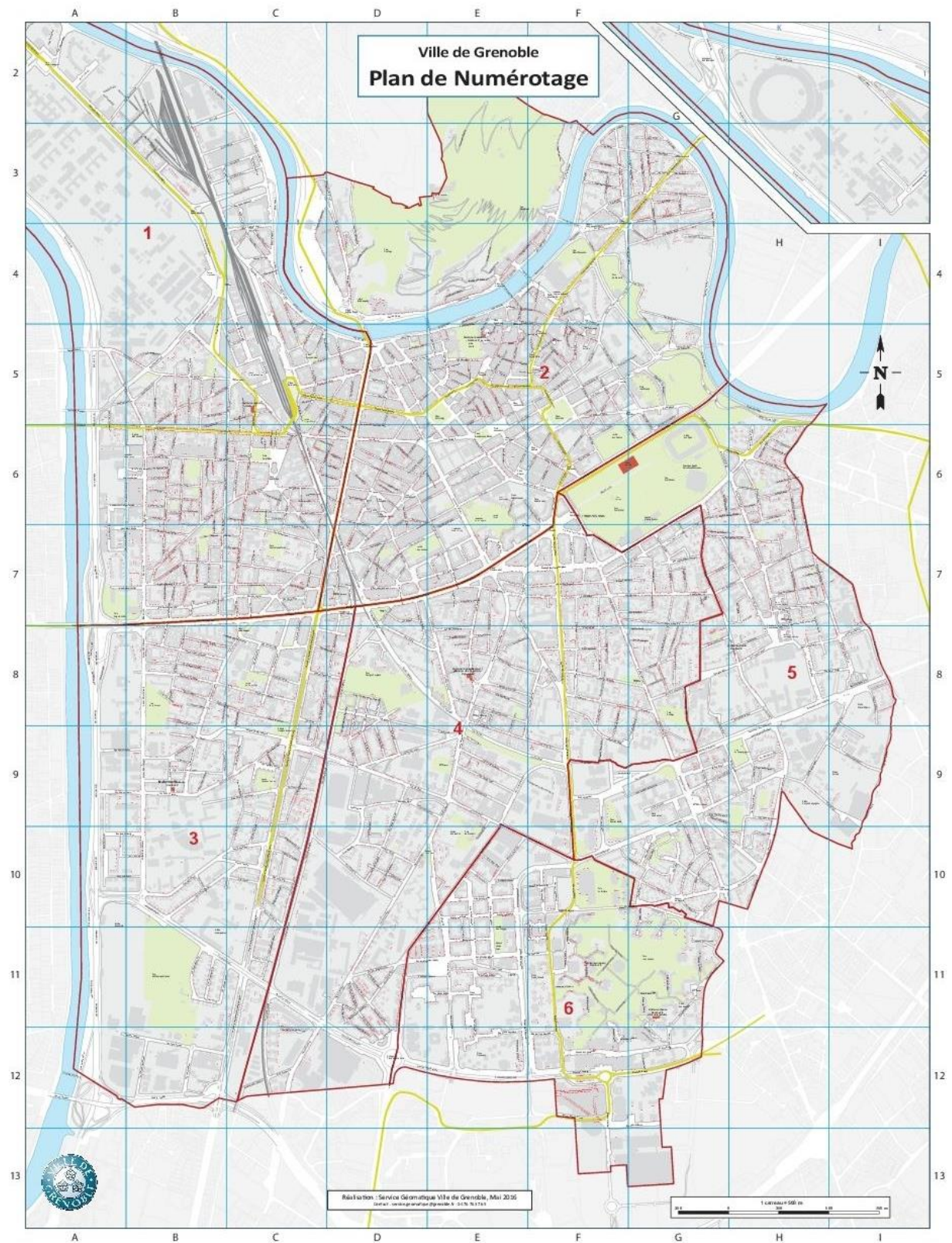
#### **Annexe 5 : Les espaces de précarité sur le territoire grenoblois (source : INSEE, Recensement de la population 2009, Pôle emploi 2011, Revenus fiscaux 2011, CAF 2012)**

## Annexe 1 : Cartes

### Annexe 1.1. Cartes des districts de Grenoble



**Annexe 1.2. Carte de l'agglomération Grenoble-Alpes Métropole**



## Annexe 2 : Compétences politiques des collectivités territoriales en France

### Compétences politiques des collectivités territoriales en France

Echelon administratif	Compétence spécifique
<b>Commune</b>	<p><b>Missions traditionnelles</b> : entretien de la voirie communale, protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire, délivrance de documents d'état civil, organisation des élections, élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Permis de construire.</p> <p><b>Missions optionnelles renforcées par la loi NOTRe<sup>528</sup></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Domaine sanitaire et social : gestion des centres communaux d'action sociale (CCAS) incluant la gestion des crèches et des foyers pour personnes âgées.</li> <li>- Domaine de l'enseignement : prise en charge des écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).</li> <li>- Domaine culturel : création et entretien des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Organisation des manifestations culturelles.</li> <li>- Domaine sportif et des loisirs : création et gestion des équipements sportifs, subventionnement des activités sportives et prise en charge des aménagements touristiques.</li> </ul>
<b>Communauté d'Agglomération / métropole</b>	<p>Les missions de regroupements de communes dépendent en partie des pouvoirs qui leur sont délégués par leurs membres pour la conduite commune de projets d'aménagement et de développement économique. Dans le cas des métropoles, les volets écologique, éducatif, culturel et social sont renforcés afin d'améliorer la compétitivité et la cohésion. Cela peut concerner par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement de transports publics, de programmes locaux d'habitat (notamment la mise à disposition, l'entretien ou la rénovation de logements sociaux) ou la gestion de services d'intérêt collectif comme l'assainissement et l'eau ou les services d'incendie et de secours.</li> <li>- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (gestion des déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, contribution à la transition énergétique et création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains).</li> <li>- L'élaboration de diagnostics territoriaux et des orientations des contrats de ville (développement urbain et développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance).</li> </ul>
<b>Département</b>	<p>Les Départements ont perdu, depuis 2015, la compétence générale qui leur conférait la capacité d'intervenir sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions. Ils sont aujourd'hui amenés à intervenir dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La culture, le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire (compétences partagées avec d'autres échelons territoriaux).</li> <li>- L'entretien du territoire : environnement (eau, déchets, protection des espaces naturels...), financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), construction et entretien du réseau routier départemental. Ils peuvent aussi candidater à la gestion des ports maritimes de commerce ou de pêche.</li> <li>- Les domaines de la solidarité et de l'action sociale à hauteur d'environ 60% de leur budget : prise en charge des situations de fragilité (personnes âgées, handicapées, en situation de précarité économique), accueil des jeunes enfants, protection maternelle et infantile, adoption, gestion des allocations individuelles de solidarité et soutien de l'insertion et de l'emploi.</li> <li>- La proposition des services d'ingénierie pour le compte des Communes et des intercommunalités.</li> </ul>

<sup>528</sup> « La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires reconnues aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations, ce qui a, de fait, réduit d'autant les compétences des communes membres de ces EPCI » (Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-communes.html>).

## Annexes

<p><b>Région</b></p>	<p>La loi (NOTRe) a renforcé les compétences régionales, mais n'a pas de compétence générale. Cet échelon administratif a surtout des fonctions de programmation, de planification et d'encadrement de l'action des collectivités situées dans son ressort (tout en évitant la tutelle d'une collectivité sur une autre conformément à l'article 72 al. 5 de la Constitution).</p> <p>Ses missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition d'orientations via un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe notamment "les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire"<sup>529</sup>. Cet échelon a la compétence exclusive pour définir les régimes d'aides et pour décider de leur octroi aux entreprises dans la région.</li> <li>- La définition de l'aménagement territorial par l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, la gestion des services non urbains de transport<sup>530</sup> de voyageurs, notamment ferroviaire (réseau des trains express régionaux, TER), et participation au financement des infrastructures, comme la construction de nouvelles lignes de TGV.</li> <li>- La mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, ce qui inclut l'insertion des jeunes en difficulté et les formations en alternance, la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole.</li> </ul> <p>Enfin, des compétences qui appartenaient jusque-là à l'État avaient été transférées aux régions par une loi du 27 février 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection du patrimoine ;</li> <li>- Le développement des ports maritimes et des aérodromes ;</li> <li>- La mise en œuvre d'un plan régional pour la qualité de l'air et classement des réserves naturelles régionales.</li> </ul>
<p><b>Services centralisés de l'État</b></p>	<p>Les services centralisés de l'état regroupent les missions ministérielles ainsi que les celles des sous-échelons qui leur sont attachés. Par ailleurs, des Services à Compétence Nationale (SCN) existent depuis 1997 pour l'exercice de fonctions de gestion, d'études techniques ou de formation, activités de production de biens ou de prestation de services. Ils peuvent être rattachés soit à un ministère, soit à une direction d'administration centrale. Pour n'en citer que quelques-unes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ;</li> <li>- L'Agence du patrimoine immatériel de l'État ;</li> <li>- L'Agence du numérique ;</li> <li>- ...</li> </ul>

<sup>529</sup> Source : *Les collectivités territoriales : Tout ce qu'il faut savoir et comprendre*, 2016, Pascal Leprêtre, Gualino, collection Fonction Publique, p.53.

<sup>530</sup> Compétence que les régions peuvent déléguer aux départements pour le transport scolaire.



## Annexe 3 : Tableaux synthétiques de présentations des structures étudiées

## 3.1. Présentation du réseau du PTCE pôle ALPEN

Structures	Date de création	Activité principale	Statut	Salariés	Bénévoles	Tél	Email	Site
<b>Réseau PTCE</b>								
PTCE AlpEn	2015	Combattre la précarité énergétique et le chômage sur le territoire	Statut ASSOCIATIF: mais Portage GES associatif ULISSE -->gouvernance conseil d'administration	45 salariés permanents, objectif: Créer 18 emplois (Emplois Temps Plein, ETP)		04 76 44 35 88	martalopez@ulisse38.com	http://polealpen.fr/
<b>Volet ESS</b>								
Ulisse 38 (Siège administratif des activités solidura et Grenoble solidarité)	1985	Retour à l'emploi, insertion sociale et professionnelle	GES associatif	135 contrats à temps plein	20	04 76 44 35 88	lpinet@ulisse38.com	http://www.ulisse38.com/
Grenoble Solidarité	1880/1984	Association "Grenoble Solidarité", conventionné Atelier Chantier d'insertion [...] au service de l'emploi et du déploiement d'activités économiques répondant à des besoins d'utilité sociale ou peu solvables. L'association se développe aujourd'hui à travers 3 ateliers et chantiers d'insertion différent (la Ressourcerie, le chantier et l'atelier)	association (chantier d'insertion)	(70 postes de travail au total); son conventionnement Atelier Chantier d'insertion (55 postes pour des salariés en transition professionnelle)		04 76 26 66 94		
> La Ressourcerie	1985	Collecte, remise en état et revente d'objets	Chantier d'insertion (conventionné IAE)	30 (dont 25 en reinsertion 26h/sem SMIC)	4	04 76 44 35 88	gs.ressourcerie@ulisse38.com	
> L'atelier	1992	Production, Façonnage, Tri, Encodage de livres, Nettoyage de Gobelets réutilisables	Chantier d'insertion (conventionné IAE)	25		04 76 96 31 06	gs.cemoi@ulisse38.com	
> Le Chantier	1995	Travaux de rénovation	Chantier d'insertion (conventionné IAE)	7		04 76 44 35 88	gs.chantier@ulisse38.com	
Solidura	2017	Association, conventionnée Ateliers et Chantiers d'insertion, favorisant l'insertion professionnelle et sociale de salariés éloignés de l'emploi, participant à une économie plus solidaire, contribuant activement au développement durable et poursuivant une action « humanitaire » en finançant des actions internationales conduites par l'ONG « Enfance espoir».	Association			04 76 44 35 88		
> La Brocante de Mamie site 1 (SMH)	1985 sous					04 76 62 01 10		
> La Brocante de Mamie site 2 (Echi)	l'impulsion de «	Débaras et boutique solidaire	Association	32	14	04 26 78 30 90		
> L'atelier DEEE	2006/2007	Traitement, reconditionnement et revente de vos DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. « Une solution locale, solidaire et durable ».	Association	25		04 76 54 33 28		
> Services à Domicile	1995					04 76 44 35 88	accueil@ulisse38.com	
Agence Centre Ville						04 76 44 93 71		
Agence Chorier Berriat								
Agence Fontaine								
Agence St Egreve								
> Services à la collectivité	1990	Mise à disposition du personnel pour répondre aux besoins de remplacement ou surcroît d'activité	Statut associatif loi 1901 (Association Intermédiaire agréé reinsertion)	fluctuant	non	04 76 44 35 88		
> Ulisse Interim	1995	Travail temporaire d'insertion pour des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières auxquelles elle propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions	association (Entreprise de travail temporaire d'insertion - ETTI)	100 salariés accompagnés par an	non	04 76 44 35 88	accueil@ulisse38.com	
> Ulisse Energie (Soleni)	2015	Développer le service SOLENI d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie de ménages en précarité énergétique	association	conseillers énergie en parcours d'insertion professionnelle		04 76 44 35 88	soleni@ulisse38.com	
Relais Ozanam	1988	Ecoute, l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et le logement de personnes en difficultés sociales	association (ensemblier)	au 31 décembre 2009 : 63 salariés pour 53 équivalents temps pleins	15	04 76 09 05 47	logisdeslles@relaisozanam.org	http://relaisozanam.org
Oiseau Bleu	1969/ 2000	Valorisation de l'insertion par l'Activité Economique en Isère (VIAE 38) accompagne vers l'emploi des personnes accueillies en hébergement temporaire ou transitoire	Association intérêt général	20 administrateurs / 65 salariés	40	04 76 44 35 88	Nassima ALLAM	http://www.oiseableu38.fr

### 3.2. Présentation du réseau de la banque éthique La Nef

Structures	Date de création	Activité principale	Statut	Salariés	Bénévoles	Tél	Email	Site
<b>Réseau NEF</b>								
La Nef	1978 (association la NEF)/ 1988 Société financière la Nef	Banque Ethique: Epargne et Crédit dans les domaines culturels, social, environnemental	Coopérative	autour de 25	300 sociétaires bénévoles (actifs)	04 81 65 00 00	v.grange@lanef.com	<a href="https://www.lanef.com">https://www.lanef.com</a>
Groupe Locaux	entre 2011 et 2013	Ancrer la Nef dans le tissu éco local (sociétaires, pouvoirs publics, "réseaux sympathisants", particulièrement l'ESS, faire remonter les projets, faire connaître la structure.	Pas de statut (signature convention avec la Nef)	non (mais un correspondant région)		Jean-Claude Dupré au 07 81 16 34 85	grounelocal.dracisere @viecoop.lanef.com	<a href="https://www.facebook.com/grounelocalanefdracisere/">https://www.facebook.com/grounelocalanefdracisere/</a>

### 3.3. Présentation du réseau du jardin communautaire Brin d'Grelinette

Structures	Date de création	Activité principale	Statut	Salariés	Bénévoles	Tél	Email	Site
<b>Réseau de Brin d'Grelinette</b>								
Brin d'Grelinette	2002	Culture collective, organisation de repas et d'atelier découverte sur l'agriculture et la nature	association	3 ou 4 salariés (contrats aidés)	20/30	04 76 44 14 38	contact@brindgre.org	<a href="http://www.brindgre.org">http://www.brindgre.org</a>
Jardin autonome des Sans-Soucis	2011	A l'origine, fournir une activité au foyer pour sans-abris qui est à proximité	sans statut, rattaché à Brin D'Grelinette	non (mais visite saisonnnière d'un salarié de Brin d'Grelinette)	15/20	ÉLÉA (06 01 77 30 81)	eleawill@hotmail.fr ou mylene	<a href="http://www.brindgre.org/le-sans-souci">http://www.brindgre.org/le-sans-souci</a>
Réseau PassJardins	1998	Représenter les jardins partagés auprès des élus, des institutions, des citoyens, et de nos partenaires, rendre pérenne le maillage des jardins partagés sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, expérimenter de nouveaux espaces, de nouvelles coopérations et de nouvelles méthodes culturelles au jardin.	association			04 78 00 22 59	contact@lepassjardins.fr	<a href="https://www.lepassjardins.fr/">https://www.lepassjardins.fr/</a>

## Annexes

### 3.4. Présentation du réseau des Monnaies Communautaires de Locales (MLC) de la métropole de Grenoble

Structures	Date de création	Activité principale	Statut	Salariés	Bénévoles	Tél	Email	Site
<b>Monnaies Locales Communautaires</b>								
SEL de Grenoble	1997	Echanges de biens et de services base monnaie temps	Association	non	70		selgrenoble@gmail.com	<a href="http://seldegrenoble.fr/">http://seldegrenoble.fr/</a>
SEL des 3 Roses	2013	Echanges de biens et de services base monnaie temps	Association	non	25		contact@seldes3roses.fr	<a href="http://asso.seldes3roses.fr/">http://asso.seldes3roses.fr/</a>
SEL de Fontaine	2015	Echanges de biens et de services base monnaie temps	Association	non	34			<a href="http://selfontaine.communityforge.net">http://selfontaine.communityforge.net</a>
SEL de Vizille	2004	Echanges de biens et de services base monnaie temps	Association	non	54	04 76 68 65 32	Magali PIERART	<a href="http://www.seldevizille.fr/">http://www.seldevizille.fr/</a>
SEL de St Martin d'Hères	2017	Echanges de biens et de services base monnaie temps	Association	non		0670497253	lesutiles@zaclys.net	<a href="http://lesutiles.communityforge.net/home">http://lesutiles.communityforge.net/home</a>
SEL de Saint Martin d'Uriage	2017	Echanges de biens et de services base monnaie temps	Association	non				
SELIDAIRES	1995/2003	Dans le département de l'Ariège, est créée en mai 1995, la Coordination des Systèmes d'Echanges Locaux > donner des outils pour faciliter l'organisation, le développement et la création des Systèmes d'Echanges Locaux, d'une manière générale stimuler la création de groupes SEL. En mars 2003, la Coordination des SEL est remplacée par une association nationale « SEL'idaire »	Association	non	25			<a href="http://seldefrance.communityforge.net/">http://seldefrance.communityforge.net/</a>
RERS Chorier Berriat	2002	Mettre en relation des personnes désireuses d'acquérir des savoirs avec celles qui souhaitent transmettre leurs connaissances, dans un lieu convivial et sans rapport d'argent"	Particularité de Grenoble : Les RERS sont portés par le CCAS de la ville	1 ou 2 personnes par centre social	170	04 76 70 35 59	mdhcb.vicv@gmail.com	<a href="http://rers.chorier-berriat.fr/">http://rers.chorier-berriat.fr/</a>
RERS Centre Ville	1989				300	04 76 54 67 53	rersvxt@ccas-grenoble.fr	
RERS Eaux-Claires	2006				110	04 76 96 76 15	elisabeth.andre@ccas-	<a href="http://www.echangesdesavoirs.org/mo">http://www.echangesdesavoirs.org/mo</a>
RERS Capuche	2009				170	04 76 87 80 74	sophie.meunier@ccas-	<a href="http://www.echangesdesavoirs.org/mo">http://www.echangesdesavoirs.org/mo</a>
RERS Abbaye-Jouhaux	2011				180	04 76 54 26 27	salah.fakhet@ccas-	
RERS Villeneuve	2006				150	04 76 22 42 20	villeneuve.rers@ccas-grenoble.fr	
RERS Fontaine	2010				74	04 56 38 22 23		
RERS Seyssinet-Seyssins	1999				140	06 28 05 04 44	reso38.seyss@gmail.com	<a href="http://rers.asso-seyssinet-pariset.fr/">http://rers.asso-seyssinet-pariset.fr/</a>
RERS Saint-Martin d'Hères	2012				147	04 56 52 85 19	rers.campus@asso-seve.org	<a href="http://asso-seve.org/projets/rers-du-campus/presentation/le-rers.html">http://asso-seve.org/projets/rers-du-campus/presentation/le-rers.html</a>
Accorderie		Echange de services sur la base d'une monnaie temps		1	400	09 84 24 42 97	grenoble@accorderie.fr	<a href="http://www.accorderie.fr/grenoble/">http://www.accorderie.fr/grenoble/</a>
CAIRN	2015	Favoriser l'activité économique locale de la région grenobloise, Etablir la confiance et encourager l'entraide entre tous les utilisateurs, Soutenir la transition énergétique et respecter l'environnement, Permettre au citoyen de s'impliquer dans la gouvernance de sa monnaie, Dynamiser l'économie réelle et résister à la spéculation	Association	1	60	06 44 63 17 77	contact@cairn-monnaie.com	<a href="http://www.cairn-monnaie.com/">http://www.cairn-monnaie.com/</a>
SOL ALPIN	2009		Association	1,5				<a href="http://solalpin.blogspot.fr/">http://solalpin.blogspot.fr/</a>

## **Annexe 4 : Synthèses non thématiques des différents entretiens effectués sur le terrain**

Cette annexe présente des synthèses des notes prises durant les différents entretiens semi-directifs menés au sein des réseaux étudiés sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. La grille d'interrogations servant de guide aux entretiens exploratoires menés en 2013-2014 a été décrite dans le corps de la thèse.

### **4.1. Le réseau du PTCE pôle ALPEN**

Deux entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'Ulisse38 puis du PTCE pôle ALPEN qu'il coordonne.

#### **Entretien 1 :**

Date : 06/05/14

Interlocuteur : Laurent Pinet (directeur général d'Ulisse38)

Lieu : 1 rue Hauquelin, 38000

Laurent Pinet déclare travailler depuis 20 ans dans le secteur de l'IAE, il était auparavant chargé d'insertion et géographe de formation. Il travaillait spécifiquement sur la relation entre le territoire et le développement local.

En ce qui concerne Ulisse38, il supervise un mouvement de convergence et d'unification, qui consiste notamment à renommer les structures pour qu'elles soient plus facilement associées à Ulisse38. L'association a cherché à créer un décloisonnement avec d'autres acteurs de l'ESS auparavant, notamment avec le SOL Alpin. Cependant il déclare que cela n'a pas marché. Ulisse38 a également collaboré avec La Péniche, Alpes Solidaires, Enercoop, Soleni (solidarité énergie insertion), la Pousada (certaines structures seulement), Secteur du handicap, FIPAIM (collecte et recyclage).

La coopération au sein de la structure sert principalement à répondre à l'ensemble des marchés publics. Par exemple, un contrat a été conclu à Clos avec la METRO, dans le cadre duquel l'association est mandataire avec Ateliers Services, la Formi et Emploi 38. D'autres rapprochements se sont faits avec l'entreprise d'insertion E3i.

Ulisse38 construit des projets collectifs, qui sont également des projets d'insertion sous la « marque commerciale » de produits issus du réemploi, qui se dit « upcycle » en anglais. C'est le cas de la Ressourcerie, mais aussi d'autres structures sur Grenoble avec lesquelles l'association a participé à un marché commun en mai 2014 ; « l'Arch'à'jouets ». Un deuxième acte de ce marché est prévu. Il arrive souvent que l'association fasse « boutique commune » avec d'autres organisations durant des moments liés à l'évènementiel (Marché de Noël, Naturissima, etc.)

Ulisse38 est très moteur dans de nombreux réseaux formels et informels. L'association participe également à la gouvernance locale avec le comité de suivi du plan de développement de la METRO (avec Emmanuelle Bezal-Cescato). Au sein des grands mouvements de l'ESS, elle fait partie du réseau IAE et de Coorace Rhône-Alpes, dont Laurent Pinet est le président. Par ailleurs, Ulisse38 est également indirectement rattaché par ses structures membres au réseau des ressourceries et à celui de Soléni, pour la lutte contre la précarité énergétique.

Dans une seconde partie de l'entretien, Laurent Pinet évoque le mouvement PTCE et la volonté de la structure à en faire partie.

Il rappelle que les processus d'émergence d'un PTCE sont très hétérogènes de territoire en territoire. Si Ullise38 était devenu un PTCE, le statut n'aurait pas remplacé sa forme juridique actuelle qui est celle du GES. Même si l'association n'a pas encore pleinement structuré son fonctionnement autour de cette appellation, Ullise38 a les prérequis pour être appelé PTCE.

L'association souhaite former un PTCE autour de son activité de lutte contre la précarité énergétique et la structure Soléni. Celle-ci est née de la rencontre entre l'association et un porteur de projet local qui a voulu créer un service d'accompagnement pour les gens en situation de précarité énergétique et confier des postes à des personnes en réinsertion. La prise en charge financière du démarrage de ce projet a été faite par la structure de financement de l'entrepreneuriat solidaire France Active et la METRO.

Laurent Pinet est devenu directeur général adjoint de ce projet début 2012. Il déclare que l'activité a très bien démarré et que certains donneurs d'ordres (bailleurs HLM, fournisseurs d'énergie) ont participé à l'intégration d'une plateforme énergétique avec la participation du CCAS. Le projet a entrepris des coopérations avec d'autres associations liées à l'habitat permettant de diffuser le service de diagnostic technique des usages énergétiques et celui d'installation de petits équipements permettant d'optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments. L'objectif a été de coordonner les logiques (financement, insertion, fournisseurs matériaux, artisans...). Ce projet de PTCE souhaite créer un lien entre l'innovation sociale et technologique et étendre les partenariats les industriels qui voudraient participer. La structure pourrait représenter pour eux une aire d'expérimentation.

Cependant, le projet proposé par Ullise38 n'a pas été retenu par le premier appel à projets lancé par le Labo de l'ESS en 2011. Il n'a pas non plus été retenu par l'appel à projets interministériel, composé de 4 ministères, qui permettait de redistribuer des fonds disponibles de la Caisse de dépôt et de consignations. Laurent Pinet explique que la logique permettant de retenir les lauréats dans ce processus était devenue très institutionnelle. Elle reposait davantage sur une représentativité géographique et une représentativité des différentes filières de métiers de l'ESS que sur la solidité de certains dossiers. De plus, certains groupements étaient favorisés par une plus forte implication des collectivités (comme cela a été le cas pour le PTCE du pays voironnais).

Ullise38 a, en revanche, été retenu en tant que PTCE dans le groupe de recherche composé du MES, du RTES, du Labo ESS et de Coorace, ainsi que 43 autres groupements en France. L'association pourrait recandidater à l'avenir, s'il y a d'autres appels à projets gouvernementaux, dans le but d'obtenir des fonds. En effet, un second appel à projet interministériel a été confirmé pour 2015 au sein de l'ARC8. Cependant, au niveau des statuts, il suffit qu'une structure leader de l'ESS se déclare sous le statut de SIC ou d'association d'associations (dans des cas plus rares).

Aujourd'hui, la structure bénéficie de forts appuis de la part du Conseil Général et du Conseil Régional.

Forts appuis du Conseil Général et Conseil Régional.

Selon Laurent Pinet, un PTCE ça doit se créer dans des logiques interpersonnelles, sociales et économiques, avec les collectivités, les acteurs économiques, nationaux, internationaux et même, en rapport avec la stratégie RSE.

## Entretien 1 :

Date : 13/06/18

Interlocuteur : Simon Charbouillot (chargé de mission Pôle ALPEN)

Lieu : 1 rue Hauquelin, 38000

Après près de quatre ans, la structure Ulisse38 pilote le PTCE pôle ALPEN. La plupart des structures faisant partie du réseau existaient avant l'instauration du PTCE, se sont construites par le bas et sont même très anciennes. Chaque structure a son propre réseau et il est assez difficile de faire se rencontrer tous les acteurs du PTCE. Il s'agit d'un grand groupe technique rassemblant de nombreux métiers. Des membres du réseau ; les relais Ozanam et l'oiseau bleu sont partenaires de la VIAE 38.

L'impact du passage au statut de PTCE sur le réseau dans son ensemble a davantage été lié à l'intégration des problématiques énergétiques dans les activités de tous les membres.

En ce qui concerne la participation à la vie locale, autour du lieu d'implantation du siège, le PTCE territorial n'a pas vocation à faire de l'animation de quartier.

En ce qui concerne les financements du PTCE, ils sont tous orientés vers la filière de maîtrise énergétique. Les cotisations des membres sont une source de revenus, mais ne représentent que 5 000€ par an. Jusqu'en 2017 la Région et la METRO étaient les plus gros financeurs à hauteur de 44 000€. Le pôle reposait alors quasiment à 90% sur des financements publics. Avec le changement de l'orientation politique au niveau de la Région, qui ne s'intéresse plus à l'ESS, les financements ont été retirés brutalement et ont diminué de plus de 50% environs.

En 2018 les subventions étaient approximativement de 14 000€ provenant de la METRO et de 6 000€ d'adhésion de la part des membres. Il a donc fallu trouver un nouveau modèle économique, avec une recherche de fonds par projets. Les nouveaux fonds proviennent entre autres de relations établies avec le CCAS de Grenoble et d'autres grandes entreprises. L'objectif est que les projets puissent rétribuer la structure en intégrant le coût de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage que propose le PTCE, ainsi que la coordination et la mise en œuvre des expérimentations.

Pôle ALPEN a surtout une vocation expérimentale. L'objectif est la diffusion des innovations aux entreprises lucratives et publiques. Tout l'intérêt d'un PTCE est de former un large réseau de partenaires, cependant, il est un peu « coincé » entre le secteur public et le secteur privé.

## 4.2. La banque éthique la Nef

Les informations présentées dans cette section de l'annexe 4 sont

- Des entretiens auprès des acteurs de la Nef ont été menés de 2009 à 2010. Il s'est agi d'entretiens semi-directifs dont les thématiques principales d'investigation ont été « le profil des bénévoles au sein de la Nef », « les motivations de l'engagement bénévole au sein de la coopérative » et « le projet de création d'une banque éthique européenne » ;
- Un entretien avec Victor Grange, responsable du secteur de l'Isère pour la structure, mené le 14/02/2014 et un entretien avec Jean-Claude Dupré, représentant du groupe local isérois, mené le 05/03/2018.

#### 4.2.1. Entretiens avec des acteurs de la Nef de 2009 à 2010.

##### **Stéphane Vessières, correspondant bénévole en Île-de-France.**

Stéphane Vessières est correspondant en Île-de-France pour la Nef depuis plusieurs années. Il fait partie du processus de développement des groupes locaux dans la mesure où une base préexistait déjà dans la capitale en raison de la présence d'une délégation de la Nef. Dans ses activités, il anime les « jeudis découvertes », il participait auparavant à l'annuaire des projets, a participé à l'organisation de réunions de sociétaires actifs et aux Groupe de Travail « confluent de délégation ».

Il travaille dans le domaine du développement durable à la Société Générale depuis 10 ans et a toujours travaillé dans le milieu bancaire. Avant de s'engager à la Nef, il a été bénévole au Restos du Cœur. Il avait envie de donner son temps sans être rémunéré, de faire quelque chose qui lui plaît et qui donne du sens. À son sens, c'est son rôle en tant que citoyen et cela « équilibre » avec la banque classique.

A la question « si tu avais fait médecin, tu te serais inscrit à médecins sans frontières ? » il répond « oui », car son bénévolat à la Nef lui permet de mettre en application des compétences et d'évoluer dans un univers qu'il connaît, il se sent plus utile qu'aux Restos du Cœur où il ne faisait que servir des plats et faire la vaisselle. Il retrouve à la Nef une ouverture d'esprit et des personnalités qui sortent du commun. C'est également en tant que sociétaire qu'il se sent plus à l'aise du fait de son engagement. Il est également sociétaire dans le réseau Garrigues et Enercoop. D'autres structures l'intéressent comme l'association de lutte contre le surendettement Crésus. Il ne fait pas partie d'autres réseaux de l'économie sociale, mais ce sera sûrement la prochaine étape « la Nef, Crésus, il y a des passerelles ». Son engagement ne vient pas tant de son milieu, mais plutôt de son parcours. Cependant, ses parents étaient engagés.

En tant que bénévole, il est important pour lui de trouver sa place sans devenir un exécutant, la limite du bénévolat est de devenir « une main d'œuvre pas chère ». Il est important pour lui de se dire qu'il est « libre » dans son engagement. A la Nef, il y a un véritable esprit coopératif. La structure permet un bénévolat libre où on peut être un moteur de l'évolution de la coopérative. Cependant, il faut faire attention à ne pas trop s'y impliquer, lorsque sa charge de travail pourra être assimilée à un travail salarié il devra arrêter.

##### **Valérie Dumesny, responsable Vie Coopérative à la Nef.**

Valérie Dumesny est Responsable du service Vie Coopérative à la Nef depuis trois ans. Elle est au cœur des différents bouleversements ayant lieu au sein de l'équipe bénévole.

L'aspect le plus difficile de son travail est selon elle, la disponibilité. Les bénévoles ont souvent besoin d'attention immédiate alors qu'un salarié doit planifier son travail. Ces degrés d'attente différents peuvent donc provoquer des insatisfactions.

Pour elle, chaque bénévole est différent, même si une typologie a été réalisée pour 5 profils (*Recherche sur les profils des modes d'adhésion au compte Nef/Crédit Coopératif*, réalisé par Market Vision pour la Nef). Ce sont des gens très conviviaux et l'ambiance de travail est facile, mais il faut savoir garder une certaine distance. Parfois, le lien avec les bénévoles sort du cadre et de l'horaire du travail. Lorsque l'on fait ce travail, on est soi-même un peu bénévole, car la charge est très importante, mais le travail est intéressant et elle n'envisage

pas de travailler dans un environnement qui ne l'intéresse pas. Parfois le travail peut « bouffer » et il y a des difficultés à s'arrêter, mais il y a beaucoup de plaisir en contrepartie. Le groupe des bénévoles est un véritable « nid culturel ». Il faut avoir de la souplesse pour travailler avec les bénévoles. Il peut y avoir des affinités avec des bénévoles, la barrière est fine, mais elle est importante pour conserver son image. Valérie insiste également sur les différences dans la nature de l'engagement des bénévoles. Il y a un réel partage d'expériences avec les bénévoles, surtout lié au fait que les salariés soient plutôt jeunes et les bénévoles, plutôt âgés. Parfois la Nef représente une échappatoire et un environnement rassurant pour les bénévoles.

Valérie se méfie des personnes qui la contactent pour devenir bénévoles parce qu'ils sont au chômage ou qu'ils ont un peu de temps libre. Il faut une réelle notion de stabilité dans l'engagement. Pour elle, il faut au moins une période d'un an pour qu'une réelle confiance s'installe.

Enfin, en ce qui concerne le meilleur moyen pour elle de rassembler des bénévoles, c'est « de faire la fête », c'est-à-dire l'aspect culturel au sens large, non palpable, non économique, et ce, partout, surtout en local.

#### **Lucien Laquit, correspondant bénévole en Bourgogne.**

Lucien Laquit a été correspondant de la Nef en Lorraine avant de déménager en Bourgogne et d'y poursuivre son activité bénévole. Il est aujourd'hui retraité, mais il travaillait auparavant dans une banque. C'est ce qui l'a d'ailleurs poussé à s'orienter vers la Nef, puisqu'il avait des compétences concernant ce milieu et qu'il voulait équilibrer sa carrière bancaire dans un circuit classique qui ne correspondait pas à ses valeurs avec une activité plus proche de ses convictions. « Une fois que j'ai été à la retraite, je me suis senti libre de me tourner vers mes vraies convictions » témoigne-t-il.

Il aime beaucoup l'ambiance qu'il y a à la Nef où on ressent « beaucoup d'amour ». Rencontrer d'autres personnes qui partagent ses opinions où qui ont un mode de vie original fait partie de ses motivations à s'engager dans la coopérative.

#### **Élisabeth Kornprobst, correspondante bénévole en Bourgogne.**

Elizabeth Kornprobst a rejoint l'équipe des correspondants de la Nef il y a près de deux ans aux côtés de Lucien Laquit. Elle a fait beaucoup de bénévolat dans sa vie. Elle avait également une certaine vision de l'argent ; pour être à l'aise avec l'argent, il fallait être sage et généreux. Elle n'a pas orienté sa vie en fonction de l'attrait pécuniaire. Elle a rencontré Lucien Laquit par le biais d'un groupe spirituel d'Hata Yoga et, c'est par les affinités qu'elle a eues avec lui et avec d'autres personnes à la Nef qu'elle a rejoint l'équipe. Même si elle ne connaît pas bien le milieu bancaire, elle apporte à la Nef le dévouement à sa cause. Elle a été très impressionnée par le charisme de certaines personnes, notamment dans le Directoire.

Ce qu'elle préfère dans son activité de bénévole est d'aller à la rencontre des gens sur les stands. Elle se sent bien à la Nef, elle a l'impression d'y avoir une place même si elle se sent mal à l'aise de ne pas beaucoup s'affirmer et s'exprimer dans la coopérative. On ressent chez elle le besoin d'être entourée.



**Marie Rommelaere, bénévole dans le groupe local en formation à Autun en Bourgogne.**

C'est une bénévole occasionnelle impliquée dans la formation d'un Groupe Local en Bourgogne. Elle a longtemps été bénévole, notamment au niveau de sa paroisse. Elle sent qu'aider les gens est sa seconde nature et ne peut pas recevoir sans donner.

En ce qui concerne son choix de la Nef, ce n'est pas parce qu'elle se sent proche du milieu financier, mais parce qu'elle a le sentiment qu'il faut être éthique dans tous les aspects de la vie et que l'argent doit être traité avec respect. Par ailleurs, l'anthroposophie est quelque chose qui la passionne et elle croit qu'un éveil des consciences est important pour changer la société.

Ce qui lui plaît à la Nef, c'est qu'elle peut rencontrer des personnes d'horizons variés qui ont en commun ce désir de « changer le monde », elle aime être sur le terrain. Étant à la retraite, elle pense que c'est une période idéale pour s'investir à la Nef. Elle n'aime pas voir dans les circuits « classiques » à quel point les gens sont déconnectés de la réalité.

**Hélène Viannay Bayle, bénévole dans le groupe local en formation à Lyon dans le Rhône.**

Hélène Viannay Bayle est une femme de 63 ans à la retraite depuis un an et demi. Son départ à la retraite et son déménagement sur Lyon (elle habitait auparavant à Paris) ont abouti à son entrée dans la coopérative en tant que bénévole à un moment où la convention de correspondant venait de disparaître. Elle était déjà sociétaire depuis 2003. Elle a eu dans sa vie des postes importants dans un ministère.

Elle considère être quelqu'un qui a une personnalité forte. Ses idées personnelles l'ont conduit à avoir une réflexion par rapport à la société et à la responsabilité individuelle et collective. Elle n'est jamais rentrée dans le « système » vis-à-vis de l'argent. Elle a connu la Nef par le biais de son réseau (Revue Silence, Marjolaine...) Puis elle s'est intéressée à toute la documentation que la Nef lui envoyait et, en voyant les points forts et les points faibles, ça l'a renvoyée à sa responsabilité personnelle de s'adresser à la coopérative pour les souligner. Selon elle, la Nef n'était pas habituée à recevoir des critiques, la société vivait un peu dans un « conte de fées, comme les mystères religieux ou on rejoue l'acte fondateur ». Ça ne suffisait pas pour que l'utopie continue à vivre.

Elle s'est donc engagée pour apporter sa voix à la structure, où plusieurs choses n'allaient pas, notamment parce que c'était une structure d'hommes, qu'il n'y avait pas de rationalisation des difficultés internes, que l'accent était mis sur les difficultés externes. Elle ne se sentait pas le besoin d'avoir le statut de correspondant. Ensuite, elle s'est portée candidate au Conseil de Surveillance.

Elle n'aime pas la notion d'être bénévole, elle refuse d'avoir cette activité sans avoir un rôle politique. Elle tient également à sa liberté par rapport à la structure. Il faut avoir des capacités de comprendre. Elle ne veut pas être la « variable d'ajustement des salariés ».

Enfin, on peut dire que le contact avec les autres sociétaires et bénévoles dope son engagement, ça l'enrichit et participe à sa cohérence personnelle.

**Pierre Rodière, bénévole dans le groupe local en formation à Grenoble en Isère.**

Pierre Rodière est un bénévole engagé dans la dynamique de formation de groupes locaux à Grenoble, où il participe, depuis quelques mois et en compagnie d'autres bénévoles, à l'organisation d'événements en rapport avec la Nef et la finance éthique et solidaire.

La raison essentielle pour laquelle Pierre Rodière s'est engagé à la Nef est qu'il fait de la recherche en physique et qu'il se sent, dans sa sphère professionnelle, très détaché du réel. Il voulait également rencontrer des personnes avec qui il partageraient des valeurs communes et qui s'engageaient pour faire des choses. Ça lui permettait donc de voir autre chose que ce qu'il rencontrait dans le cadre de son travail. De plus, il sent que dans le moment charnière que vit la Nef dans sa transformation en BEE, la coopérative a une grosse volonté de travailler en partenariat avec les bénévoles et que, par conséquent, l'activité des bénévoles compte vraiment.

En ce qui concerne la question, « pourquoi la Nef ? », c'est parce qu'il estime que l'argent est le « nerf de la guerre », il l'avait connu par le biais d'une annonce dans *Le Monde Diplomatique* mais il est vrai que la Nef se fait connaître davantage par le bouche-à-oreille et le réseau. La coopérative lui plaît également parce qu'elle est un mélange de local, de national et même d'européen. Par le fait que la Nef s'appuie longtemps sur ses bénévoles et que ceux-ci ne sont pas là uniquement pour faire figuration.

Le Groupe Local auquel il participe à Grenoble est un groupe qui n'a entamé sa création qu'il y a un an. La plupart des membres de ce groupe sont des personnes actives dans beaucoup de réseaux. Après quelques réunions et une Rando'Nef, il regroupe 20 personnes intéressées et 5-6 bénévoles vraiment actifs. Si les personnes ne sont pas significativement jeunes, en revanche dans les rencontres, on retrouve toutes les classes d'âge. Les personnes faisant partie de son GL aiment beaucoup l'action sur le terrain.

Pierre Rodière pense que si les bénévoles de la Nef sont plus âgés, c'est parce que l'activité de l'entreprise touche à l'argent. La jeune génération n'a pas la même approche de l'engagement et aurait tendance à inclure son militantisme dans son processus de carrière alors que les personnes plus âgées attendaient peut-être plus de s'être construites pour cela.

Vis-à-vis des anciens correspondants, il a l'impression qu'il faut apprendre à travailler de façon collective alors qu'auparavant, le correspondant était le seul référent. Il a du mal avec le fait que le service Vie Coopérative veut qu'il y ait un représentant des GL. Il a un peu l'impression que l'on « parachute » les personnes dans le rôle de coordinateurs de GL. C'est peut-être plus contraignant de travailler en groupe, mais c'est plus intéressant. De plus, le correspondant est plus perçu comme un soutien des chargés de crédit.

Peut-être que dans les groupes le pouvoir sera plus dilué et il ne restera que les personnes qui sont prêtes à faire des choses ensemble. Les salariés de la Nef sont en partie responsables du mélange des genres qu'il y a eu.

### **4.2.2. Entretiens effectués durant la période de la thèse 2014 à 2018.**

Date : 14/02/2014

Interlocuteur : Victor Grange (responsable secteur Isère)

Lieu : Locaux de la Nef à Lyon, 69120

Il y a eu un changement de la réglementation européenne qui permet à la Nef de devenir un établissement bancaire et de proposer des produits à court terme.

Dans le cadre du développement de la structure sur le territoire de Grenoble, des réunions et des présentations trimestrielles du groupe local ont été mises en place. Il y a eu un renforcement des groupes locaux sur les territoires avec des conventions qui leur donnent des droits, mais également des devoirs ; comme celui de respecter certaines normes de diffusion de la société ou de ne pas s'engager dans un rôle de banquier (ex : collecte

d'information bancaires). Une fois la convention signée la coopérative fournit des supports de communication au groupe et, notamment, la liste des projets locaux financés.

Les chargés de crédit informent les bénévoles sur les projets en étude pour qu'ils puissent notamment être « les yeux de la structure » sur le territoire. Parfois ce dialogue avec les groupes s'avère épineux, car il leur arrive d'apporter et de soutenir des projets qui ne seront pas financés. Il faut alors leur expliquer et leur justifier ce choix. Plusieurs bénévoles ont une formation préalable dans le milieu bancaire et la Nef leur fournit des formations complémentaires en crédit ou sur le fonctionnement général de la structure. Cependant, le dialogue avec les bénévoles et la mise en place de l'animation de Vie Coopérative engendre beaucoup de frais.

Des confluent de délégation sont régulièrement organisés et permettent à plusieurs groupes locaux d'échanger ainsi que de rencontrer les salariés du service Vie Coopérative ou des délégations, le conseil de surveillance ...tous les évènements où les actionnaires et les bénévoles sont impliqués permettent de faire remonter les informations de terrain.

Les groupes locaux sont souvent encastrés dans d'autres structures du terrain, car les présentations se font souvent au sein d'autres associations ou alors au sein de la maison des associations locales.

Hormis la convention les groupes locaux définissent leur propre fonctionnement. Le mail utilisé pour les contacter est cependant un mail Nef et la convention identifie des personnes référentes. Les groupes locaux ne sont pas des associations.

Date : 05/03/18

Interlocuteur : Jean-Claude Dupré (représentant du groupe local isérois)

Lieu : Domicile de l'interlocuteur (Grenoble)

*Les lignes directrices de cet entretien ont été de récolter des informations à propos de l'évolution du service de Vie Coopérative, du budget de la Nef, les aides matérielles que l'organisation fournit à d'autres structures locales, les relations avec les emprunteurs locaux et les pouvoirs publics, l'évaluation des groupes locaux par la structure mère et la liberté des bénévoles.*

La Nef a connu des difficultés financières et le service de Vie Coopérative a été plus impacté que les autres par les problèmes de budget. En effet, la coopérative a eu plusieurs bilans financiers négatifs. L'argent ne rapporte plus et les prêts sont à taux de plus en plus faible dans toute l'économie, mettant la Nef dans une situation difficile. Il a été nécessaire de s'adapter, car le projet politique ne suffisait plus à attirer les clients. De nouveaux produits se sont ainsi créés (livrets, nouveaux systèmes informatiques, etc.). Cependant, les investissements nécessaires ont été coûteux. Le service Nef gestion a essuyé des pertes et est devenu autonome.

Par ailleurs, la BPCE a durci les règles de sécurité bancaires dans le cadre des accords de Bâle III et a interdit au Crédit Coopératif, auprès duquel la Nef est consolidée, de replacer l'argent des livrets d'épargne, ce qui représentait 2/3 des liquidités de la structure. Il n'y a pas eu d'exception pour la Nef, même si la structure n'est pas cotée en Bourse. Le changement de direction du Crédit Coopératif a également mis la Nef dans une situation moins favorable.

Aujourd'hui il n'y a plus que deux personnes qui animent la Vie Coopératif (alors qu'il y en avait cinq auparavant). Le Crédit Coopératif et la BCE exigeaient une baisse de 25% des

charges sociales. Cette exigence a été renégociée à -10% (Victor Grange est délégué syndical).

Normalement, 500€ sont alloués par an aux groupes locaux, mais eux n'utilisent pas ce budget. L'impact de l'austérité budgétaire peut surtout être vu dans la diminution du nombre de séminaires, de formations. D'un autre côté, plus d'autonomie est laissée aux bénévoles en dehors des engagements qu'ils ont pris en signant la charte de conventionnement. L'organisation du groupe local isérois est collégiale. Les bénévoles participent à de nombreux événements (Naturissima, Albenc). Jean-Claude Dupré souligne que les bénévoles y retrouvent « les copains » des organisations liées à la finance solidaire comme Enercoop, Terre de Liens, Alternatiba, les AMAPs, etc. La multiplication des participations a cependant fatigué l'équipe bénévole. Il a été décidé de ne faire qu'une permanence mensuelle à la galerie-café la Vina, dont le gérant est membre du groupe local.

En réalité, il y a déjà eu un premier groupe local qui s'était créé entre 1998 et 2000 à Grenoble, dirigé par Gérard Puech, également fondateur du SEL local et qu'il connaissait bien. Il a décidé d'arrêter et l'activité d'un nouveau groupe n'a commencé à s'ébaucher qu'à partir de 2011.

Le groupe essaye aussi d'organiser des événements du type « éducation populaire ». Les bénévoles ont par exemple fait venir le banquier suisse Christian Junod devenu formateur, pour une soirée sur la thématique « ce que l'argent dit de vous » qui a réuni 80 personnes.

Le groupe a également des liens avec l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC), avec laquelle les bénévoles ont fait une université d'été. Des relations se sont aussi établies avec Enercoop autour de la Coop 21 et avec les CIGALES du Grésivaudan.

Avant, le groupe était proche de la MNEI, il participait à des tables rondes et faisait des interviews communes. Mais maintenant, trop de gens ont été licenciés dans l'équipe de la MNEI en raison de l'alternance politique au niveau de la Région et de la présidence de droite de Laurent Wauquiez. Le budget associatif local a été quasiment divisé par 10. D'autres difficultés sont survenues pour tout le mouvement associatif en raison de la fin des contrats aidés. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, Grenoble est un îlot de résistance.

En ce qui concerne les activités du groupe, elles dépassent la périphérie de la ville. Les bénévoles organisent des randonnées pour aller chez les agriculteurs emprunteurs et présenter leurs modes de fonctionnement. Ils ont ainsi un rôle pédagogique. Ils sont d'ailleurs très sollicités ; actifs auprès du forum bien vivre organisé les 5,8 et 9 juin 2018, la CCFD, etc. Le groupe essaye aussi d'avoir des liens avec le milieu étudiant, notamment via le Master Finance éthique à GEM, afin d'orienter les générations de demain vers des initiatives solidaires, écologiques, etc. Alternatiba est également un grand pôle d'action, qui crée un renouvellement générationnel dans le militantisme et permet d'inclure plus de monde dans la démocratie participative territoriale.

En ce qui concerne les relations avec les pouvoirs publics, il y a assez peu de liens, si ce n'est le prêt de matériel pour Alternatiba. Le groupe local est en relation avec la mairie d'Eybens. Eybens est aussi la commune où se trouve l'association les Amis du Zeybu, mais ils sont assez repliés sur leurs activités locales.

Deux priorités ont été tracées pour les actions futures ; participer davantage aux instances de la Nef pour que la Vie Coopérative ne soit pas banalisée et s'impliquer davantage dans la gouvernance locale.

### 4.3. Les jardins communautaires de Brin d'Grelinette

Date : 05/02/14

Interlocutrice : Lénaïg Grard (animatrice salariée des jardins)

Lieu : Jardin de la Poterne  
24 chemin de la poterne, 38100

L'association associe l'agriculture urbaine à l'éducation populaire, par exemple par des ateliers enfants. Elle est gérée par une équipe bénévole et 3 à 4 animatrices (les salariées sont actuellement toutes des femmes), qui gèrent deux jardins ; celui de la Poterne et celui de Sans-Soucis. Le jardin de Sans-Soucis va peut-être être transmis, car il est difficile pour l'équipe de maintenir une qualité d'animation sur les deux sites.

La structure fonctionne sur un principe d'autogestion avec un public très diversifié. Il y a notamment plusieurs personnes en situation de handicap ou en difficulté, comme des personnes en curatelle. Il y a également des personnes envoyées par le Secours Catholique pour avoir une activité en journée, mais qui ne sont pas toujours intéressées par l'activité en elle-même ; par exemple, des immigrés récents.

La plupart des financements viennent de la Région, de la Ville et de la METRO ; environ 40% du budget provient de l'autofinancement et 60% des subventions. Certains financements proviennent également de la fondation Bruneau.

La structure a un réseau étendu, avec des associations qui œuvrent dans le domaine des jardins ou du compostage. Par exemple le réseau associatif Passe-jardin de Lyon, Terre Vivante, les jardins sur les toits... Le réseau inclut aussi des associations d'éducation populaire et de participation citoyenne. Des « cafés paysans » sont organisés dans les structures sociales à proximité du jardin.

Dans la structure, les valeurs ont comme but de renforcer les liens sociaux, l'appropriation du cadre de vie, l'accès à la nature, l'action collective et solidaire, l'alimentation saine, la mixité et la convivialité.

La structure a cependant quelques difficultés en termes de main-d'œuvre. Elle a besoin de plus de personnes pouvant assurer l'administration et de bénévoles réguliers. Pour cela, elle a par exemple posté des annonces sur Indymedia le 5 février 2014. Il y a également parfois des petites tensions entre les bénévoles et les membres ayant la responsabilité des décisions générales au sein de la structure, c'est-à-dire les membres élus du collège.

Les membres de la structure ont une certaine hostilité envers les institutions publiques, surtout lorsqu'il faut rendre des comptes ou lorsque des politiques publiques sont pratiquées en désaccord avec leurs objectifs. Par exemple, il y a beaucoup de terres qui sont construites au lieu de rester dans le domaine agricole dans la région. D'ailleurs, la structure est liée avec les Jardins d'Utopie qui sont eux-mêmes membre du mouvement Zadiste.

Actuellement, au moins une des salariées a un parcours social, ce qui rend l'équipe très sensible à cet aspect de la vie communautaire. Les conversations tournent souvent autour des parcours personnels des bénévoles. Cependant, il y a aussi de la crainte, par exemple manifestée le 17 mai 2014 lors de la Foire aux Plants organisée par la structure, de ne pas savoir s'y prendre pour certaines personnes ayant des difficultés, notamment psychologiques. Il y a eu des questionnements sur la nécessité de collaborer avec des travailleurs sociaux ou médicaux, mais beaucoup de personnes en difficulté ont expliqué que leur intérêt pour le jardin venait du fait qu'ils n'y étaient pas « labellisés ».

L'un des fournisseurs de la structure est Biocoop. Des semences sont parfois achetées à l'association Kokopelli.

#### **4.4. Le réseau des MLC**

Dans le cadre de cette recherche, des entretiens ont été menés dans quatre types de structures. Ils sont synthétisés ici et ont ensuite donné lieu à un travail de recherche en observation participative.

##### **4.4.1. Les RERS**

###### **Entretien 1 :**

Date : 06/05/14

Interlocuteur : Tommy Nuguet (animateur salarié)

Lieu : Le Patio, 97 galeries de l'Arlequin 38100

La particularité de Grenoble est que les RERS sont portés par le CCAS de la ville. Le mouvement a, cependant, une bonne ancienneté sur le territoire puisque le RERS du vieux Temple a 30 ans d'existence. Certains des RERS sont plus anciens que d'autres qui n'ont que 4-5 ans. Les politiques qui les encadrent ont donc une volonté de professionnalisation et d'institutionnalisation « pas très en phase avec l'éthique du système ». La question est de trouver les moyens de garantir l'intégrité sociale et solidaire.

Au début l'animateur pensait que ça ne pouvait pas marcher, mais que ça offrait des possibilités, comme l'accompagnement des personnes, notamment fragiles socialement ou même physiquement et que ça permettait de garantir plus d'homogénéité dans la population locale. Il y a notamment un meilleur brassage intergénérationnel que dans les SEL, où la majorité des adhérents sont des seniors ayant déjà une préconception de l'ESS.

C'est au début du dernier mandat municipal que les élus ont voulu utiliser les RERS comme moyen d'innovation, mais sans bien connaître leur fonctionnement. Ainsi, des RERS se sont ainsi parfois créés « à l'envers » à partir du travail d'un salarié, ce qui a posé problème pour former des bénévoles à l'animation des groupes.

Il y a 1200 personnes dans le réseau RERS grenoblois. Le RERS de la Villeneuve a une collaboration étroite avec celui du campus. Avant institutionnalisation, il y avait déjà un RERS sous forme associative hébergé au centre social local, ainsi qu'un autre hébergé à la MJC du quartier Berriat.

En ce qui concerne l'organisation du RERS, il y a une limite à la mise en place d'un professionnel. Par exemple, celui-ci n'est pas disponible en dehors des horaires de travail, ce qui est un manque de souplesse dans le milieu associatif. Une autre limite est due au positionnement « centre social », très tourné vers l'accueil d'un public en demande d'aides de l'État.

Aujourd'hui il y a 2 salariés à 35h au sein du RERS de la Villeneuve pour traiter un secteur géographique qui compte 12000 personnes. 180 personnes font partie du réseau et presque tous viennent des barres de l'Arlequin.

Le réseau des RERS partage des activités communes et a une volonté d'homogénéiser les pratiques. En effet, les salariés ont des profils très différents et parfois ça empêche la circulation d'informations. Il y a donc des formations qui sont mises en place, par exemple

sur des questions comme : comment générer des équipes composées de salariés et de bénévoles.

En ce qui concerne les bénévoles, la situation est très asymétrique de RERS en RERS, surtout à Berriat où c'est « très vivant ». Des gens se réunissent autour de projets comme la création de bulletins locaux d'information. Les bénévoles communiquent avec des outils numériques et papiers par volonté de ne pas exclure les personnes n'ayant pas accès à l'informatique. De nombreuses animations tournent autour de repas partagés. Des formations internes sont mises en place en parallèle avec des SEL dans des ateliers ou des formations interpersonnelles.

Le CCAS a un contrôle sur l'efficacité du budget alloué à la structure, mais ne donne pas de ligne d'action (car il ne s'agit pas d'un budget de fonctionnement, mais seulement du paiement des salaires des animateurs. Le Conseil Général se focalise plus sur l'insertion vers l'emploi, l'acquisition de compétences et une évaluation quantitative sur le nombre de gens au RSA inscrits. C'est une contradiction avec les valeurs de la structure qui posait problème, mais aujourd'hui le RERS est plus dans une logique qualitative de production de lien social, de solidarité, de liens intergénérationnels, de confiance en soi et de capacité à créer du collectif.

Des relations se sont créées avec l'Accorderie, qui s'est récemment implantée dans le quartier. Il y a une volonté de rencontrer le réseau. Dans le cadre d'enjeux économiques et d'obtention de financements de la Ville. Les RERS et l'Accorderie ont une philosophie différente et sont donc complémentaires ; le réseau des RERS n'est pas économique ni même fonctionnel et implique de la pédagogie et une philosophie du don. L'autre est plus économique et répond aussi à des besoins sociaux. Plusieurs bénévoles du RERS sont intéressés par l'Accorderie et voudraient faire partie des deux systèmes.

Les membres du RERS connaissent indirectement l'association Brin d'Grelinette qui est dans la même fédération que le jardin des Poucets du quartier. En revanche, il y a eu très peu de rencontres avec des représentants des SEL, qui sont considérées comme des structures plus contestataires.

### **Entretien 2 :**

Date : 06/08/14

Interlocutrice : Véronique Vic (animatrice salariée)

Lieu : Maison des Habitants Chorier-Bériat

10 rue Henri Le Chatelier 38000

Le réseau des RERS au sein des CCAS a démarré en 2002 à Berriat. Il ne s'agit pas du premier réseau, qui était celui du Vieux Temple (aujourd'hui hébergé à la Maison des Habitants du centre-ville qui a plus de 25 ans). À l'origine structure a été créée par les travailleurs sociaux de ce quartier comme outil de développement de lien social ; état d'esprit « qui est, je pense, toujours resté ».

En ce qui concerne le lieu d'hébergement du RERS de Berriat, c'était auparavant un centre social et culturel fait à partir d'une association de quartier à qui la ville a pris l'initiative de s'associer. Il y a une longue histoire de vie collective entre les services publics et associations. Le public du CCAS cherche plutôt de l'animation de quartier alors que le service social était davantage composé d'assistants sociaux qui avaient beaucoup tendance à offrir des prestations de services. L'ensemble de ces acteurs avaient un peu de mal à

travailler ensemble autour d'un projet, notamment en séparant les activités payantes du service public. On ne retrouvait qu'un certain public ; soit des consommateurs ou alors des personnes très défavorisées. Mais il y avait un souhait réel que l'espace devienne un lieu de concertation entre professionnels investis autour d'un projet qui serait repris par la population locale avec une sorte de mixité publique. Le créneau de l'éducation populaire était notamment à développer davantage.

Il fallait aider des personnes qui étaient dans des creux de vie et ne se considéraient que comme des fardeaux, tout en changeant le regard des professionnels sur ces personnes. Les professionnels n'étaient pas formés à ce type de réseau RERS à l'époque. Ils savaient qu'il existait des SEL et ne voulaient pas faire doublon. L'idée n'était pas de créer une économie parallèle ni d'offrir des services, mais de redonner de la considération aux acteurs locaux. C'est le RERS du Vieux Temple qui a fourni des formations.

Cependant, le RERS de Berriat reste un projet créé par des professionnels, ce qui ne facilite pas les choses pour accroître les adhésions. Il y a une volonté que les professionnels restent uniquement dans l'accompagnement et que les adhérents se chargent des grandes orientations. Au début, ils avaient surtout le public de la Maison des Habitants et c'était surtout un public en demande. Le défi était de faire connaître et rassurer les autres professionnels sur l'intérêt d'une telle chance « dans un parcours de réinsertion ». Cependant, il est difficile de faire accepter les RERS dans ce domaine, car leur activité est difficilement évaluable. Il faut prouver que toutes les démarches que les acteurs y entreprennent ont leur utilité et peuvent constituer un chaînage.

Pour le Conseil Général, l'objectif est clairement que les RERS servent de tremplin pour des retours vers l'emploi des personnes au RSA. Mais cela a comme conséquence des effets pervers sur les questions d'indépendance du réseau vis-à-vis des impératifs publics, de la mesure, etc. En dehors du RERS de Berriat et du Centre-Ville, les 5 autres RERS sont plutôt issus de la volonté du CCAS de décliner un projet politique. « Mais il semble que la particularité des réseaux est sur la partie éducative, pédagogique ».

La Maison des Habitants a un jardin communautaire attenant auquel des membres du RERS participent (le jardin Coleop'terre). Des collaborations avec d'autres associations RERS ou d'autres services publics se font, mais sont un peu « officieuses ». Les relations entre l'Accorderie, les SEL et les RERS sont de nature complémentaire pour « rendre la personne acteur de sa vie et lui donner les moyens d'agir ». Il s'agit aussi de manifestations de la volonté de participer à la vie citoyenne locale. De plus, l'apprentissage favorise le développement de projets personnels pour les individus.

Il y a plusieurs profils d'adhérents au sein du RERS ; certains sont des militants de l'ESS de longue date (surtout pour les 30-40 ans qui viennent, car ils adhèrent aux valeurs), d'autres viennent, car ils ont besoin de recréer du lien et enfin, certaines personnes s'orientent vers la structure pour compléter leurs apprentissages/parcours professionnels. Quelle que soit la porte par laquelle ils viennent, il est important qu'ils arrivent à saisir les différents enjeux du réseau. Ici, l'aspect associatif est important pour que les adhérents puissent vraiment se saisir du fonctionnement de la structure et pas seulement être dans une situation d'accompagnement.

### **4.4.2. Les SEL**

Deux entretiens ont été menés au sein des SEL de l'agglomération. Le plus gros du travail a cependant été l'observation participative. Un récapitulatif des thématiques discutées en AG et en CA a donc été ajouté à cette sous-section de l'annexe 4.



## **Entretien 1 : SEL de Grenoble**

Date : 07/20/13

Interlocuteur : Gérard Guillemette (membre du CA)

Lieu : MNEI, 5 Place Bir Hakeim, 38000

Le SEL est une structure qui a presque vingt ans. Elle est hébergée dans les locaux de la MNEI.

Elle fonctionne sur une base intégralement bénévole pour proposer aux gens d'échanger « sans argent » et de donner du sens aux liens ainsi créés. Le fonctionnement est le suivant : une personne propose un service à une autre personne et est rémunérée dans des unités qui comptabilisent le temps qu'elle a donné. Par exemple, pour 60 minutes de travail proposé, la personne reçoit 60 unités, qui, dans le cadre du SEL de Grenoble, s'appellent des « noix ». Il est également possible d'échanger des biens dans le cadre de marchés, organisés tous les premiers samedis du mois. Il y a aussi une épicerie solidaire, dans laquelle il est possible d'acheter en unités-temps des biens.

Le plus important dans le SEL, c'est les rencontres et la convivialité.

L'organisation a assez peu de liens avec les autres structures de l'ESS locales, hormis avec la MNEI, avec laquelle elle a un lien historique.

Toutes les personnes qui adhèrent au SEL doivent payer des frais d'adhésion, mais sont aussi débitées de 200 noix sur leur compte, pour les inciter à s'investir et proposer des services. Il y a un maximum et un minimum à ne pas dépasser dans le solde en noix (autour de 5000), mais il y a des exceptions. Les adhérents signent également une charte, dans laquelle sont particulièrement soulignés les valeurs solidaires, réciprocaire et le respect de l'environnement.

Le SEL est une structure citoyenne et démocratique.

## **Entretien 2 : SEL des 3 Roses**

Date : 14/05/14

Interlocutrice : Magali Noblot (membre du CA)

Lieu : Domicile de l'interlocutrice (Grenoble)

Le nom du SEL des 3 Roses provient de l'emblème de la ville de Grenoble. Un site Internet pour la structure est en train d'être codé par Robert (également membre du SEL de Grenoble).

Certains SEL du réseau se sont rapprochés avec les mairies et les antennes du CCAS locales.

D'autres structures, proches des SEL, revendiquent quant à elles des fonctionnements totalement indépendants et libertaires. C'est notamment le cas des Jardins d'Echanges Universels.

Dans le SEL des 3 Roses, il y a un fonctionnement moins formalisé que dans le SEL de Grenoble. La comptabilisation des échanges n'est pas centralisée ; chacun a un carnet d'échanges sous format papier. Cela laisse plus de liberté aux adhérents et évite trop de contrôle. On a testé la feuille d'échange, mais ça a été un « joyeux foutoir ». Le temps passé

à administrer la structure est trop pénible. Dans le Sel de Grenoble, quand Muriel a récupéré la comptabilité, il a fallu tout refaire et ça a été un travail de 2 ans. Elle passe 3h par dimanche à rentrer les échanges. Il y a même eu création de fausse noix, ce qui est évité quand on utilise les feuilles d'échange au lieu de monnaie papier.

Le SEL de Grenoble a été créé en aout 1996 et Magali a été adhérente depuis le début. Elle n'a pas eu de problèmes interpersonnels jusqu'à l'année dernière, mais la régulation interne des adhérents est complexe. Par exemple, il y a eu une adhérente asociale et agressive qui voulait faire partie du collègue.

Il y a beaucoup de communication entre les SEL. C'est bien de voir qu'au niveau d'un SEL les gens jouent le jeu de la solidarité et de la confiance. L'adhésion du SEL de Grenoble à la MNEI s'est faite via l'association Alpes Hymalaya. Magali y est également adhérente, tout comme dans le réseau FRAPNA. Les relations se sont principalement établies via *René* de Céglié ancien directeur MNEI et ayant participé à la création de la Ressourcerie de Grenoble (faisant actuellement partie d'Ulisse38). La MNEI permet au SEL de Grenoble de participer gratuitement au salon Naturissima, ce qui est un avantage pour la visibilité de la structure.

Magali est aussi la référente locale pour le réseau Route des SEL permettant l'hébergement des sélistes dans toute la France. L'idée du SEL des 3 Roses est de proposer des échanges avec tous les SEL alentours, ce qui permettrait aux adhérents d'avoir accès à plus d'offres et de demandes de biens et de services.

A une époque le SEL de Grenoble avait collaboré avec l'association SOLIGREN (boutique solidaire et éthique) et lui avait fourni du personnel, mais il n'y a pas eu de retour d'ascenseur, ce qui a créé une certaine méfiance vis-à-vis de ce genre de rapprochements.

La création du SEL des 3 Roses est due à une dispute ayant eu lieu en septembre 2013 sur la question de l'Epi'SEL'erie. Sur un coup de sang Magali a dit vouloir « créer un autre SEL » et l'a fait. Des désaccords sur la gestion trop centralisée du SEL de Grenoble s'étaient déjà manifestés.

Le SEL des 3 Roses recueille une adhésion croissante et a pour projet de trouver une salle auprès de l'Union de quartier. Dans les membres de la structure, il y a des anciens adhérents du SEL de Grenoble et du SEL de Vizille.

### 4.4.3. L'Accorderie

Date : 29/04/14

Interlocutrice : Sophie Ung (animatrice salariée)

Lieu : locaux de l'Accorderie, 30 rue des Trembles, 38100

La relation avec les autres Accorderies se fait via la distribution de fiches statistiques qui permettent d'évaluer la mixité sociale. Ils sont informatifs et créés par le réseau national. Elles répondent à la volonté du réseau national de s'imposer en tant que structure d'utilité publique afin d'obtenir des subventions à long terme. Le financeur et partenaire principal dans l'ESS est la Macif.

Parfois, en France, les Accorderies naissent d'associations d'échange communautaires déjà existantes implantées dans des régies de quartiers. L'acquisition du nom est alors davantage un processus de labellisation. Dans le cas de l'Accorderie de Grenoble, c'est une structure indépendante qui s'est créée, poussée par les instances politiques locales et le réseau

national des Accorderies en 2013. L'association « Echange'heures » a été créée en Mai 2013 avec comme finalité de constituer une Accorderie selon le concept développé au Québec. Le label a été obtenu en novembre 2013. L'Accorderie de Grenoble a ouvert ses portes en Mars 2014 après l'installation du local dans la zone des Peupliers sur le secteur 6 et l'embauche d'une salariée. L'UMIJ, très engagée dans la création de l'Accorderie, avait déjà expérimenté le concept au sein de ses foyers de jeunes travailleurs dès 2011. D'autres structures telles que l'OPAC38, le Secours Catholique, le Sol Alpin, la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique, les Forum territoriaux RSA ont rejoint le collectif, ainsi que divers futurs Accordeurs. Ce réseau procure aux associations locales des formations, des outils informatiques et papiers pour comptabiliser la monnaie « temps » et un Extranet. En plus de la Macif, la Région et la Metro fournissent chacun un tiers des fonds de la structure. L'Accorderie a été créée en parallèle à un passeport citoyen, également soutenu par le Sol Alpin et la Ressourcerie de Grenoble, qui s'y était impliquée de façon indépendante d'Ulisse38.

#### 4.4.4. Le SOL et le Cairn

Un entretien a été mené avec un membre du projet SOL, en revanche, seules des observations participatives ont été faites au sein du Cairn et n'ont pas été retranscrites ici.

Date : 07/03/2014

Interlocuteur : Olivier Truche (ancien membre du projet SOL Alpin)

Lieu : Extérieur Grenoble

À l'origine, le projet SOL Alpin regroupait les instances locales, 23 entreprises dont 14 prestataires réguliers et avait pour projet annoncé de se rallier au SEL. Il s'agissait d'un projet né à partir du déblocement de Fonds européens en 2007. Il a cependant rapidement rencontré des difficultés sur les critères pour rentrer dans le réseau et sur des problèmes de paiements. Une population de 1000 personnes avait initialement adhéré à la monnaie locale (80% des solistes avaient un niveau d'étude de bac + 4 ce qui rendait la structure insatisfaisante du point de vue de la mixité sociale). Une chargée de mission ; Maryline Mougel, employée par URSCOOP devait animer le réseau. Elle a eu beaucoup de difficultés avec la structure pour se faire payer et a même entamé une démarche auprès des prudhommes.

De 2007 à 2009, ça a été la phase de développement ; 7 à 8 entreprises se sont investies de manière plus régulière. En ce qui concerne le volet éducation populaire ; l'inspiration internationale était la monnaie papier. Il y a également eu un décalage entre le fait que c'était les entreprises qui devaient créditer la monnaie et non pas les citoyens.

À la tête du projet SOL, il y avait de grands noms de l'ESS, comme Viveret, Alphanbéry ou Whitaker. Cela a provoqué une grande vivacité des projets, mais celle-ci a été « un peu écrasée par les stratégies de Chèque Déjeuner ». Par exemple, le fait d'imposer comme moyen de paiement une carte à puce ce qui ne va pas bien avec l'éducation populaire et l'appropriation du moyen de paiement alternatif.

En France, différents territoires ont commencé à se réapproprier le projet pour éviter le côté trop descendant. Toulouse se donne notamment le droit à l'expérimentation, ce qui tombe à pic puisqu'on arrive justement au bout du financement européen qui avait été attribué au mouvement SOL en 2009 et du cadre qu'il imposait. Un processus démocratique participatif et un bon soutien de la Ville ont garanti une meilleure adhésion au SOL Violette qui a été mis en place à Toulouse.

Cependant, le SOL Alpin de Grenoble n'a pas réussi à sortir de l'ancien cadre. Il y a création de l'association en 2010 et un changement de coordinateur (Régis Bourgoïn, actuellement en poste à Cap Berriat-Artisans du monde). En mai 2011 tandis que l'expérience de Toulouse décolle, celle de Grenoble reste surtout centrée sur des questions d'éducation populaire, dont les acteurs ont une bonne connaissance.

En 2007, la participation initiale du grand groupe Chèque Déjeuner avait permis de mobiliser beaucoup de monde. En 2009 les financements proviennent de la METRO, Région et Ville avec en plus 30000 € de Chèque Déjeuner qui doivent être répartis sur 3 ans. Il y a un fond d'amorce de trésorerie fourni à URSCOOP (qui s'occupe du portage local du projet), mais dès la deuxième année au lieu d'avoir 20000€ restant l'association ne récupère que 1500 €. Cela a créé un grand conflit avec URSCOOP qui a été accusé de « raboter » le budget.

Le Sol Alpin tente alors de développer des ressources propres à hauteur de 20% grâce à un projet de passeport citoyen, destiné à valoriser les bonnes pratiques et les comportements de consommation vertueux.

Néanmoins, Il y a un blocage au niveau national de la part de Chèque Déjeuner, qui tarde à fournir les supports de paiement électronique que le grand groupe avait pourtant imposé au réseau. Des propositions fusent pour rediriger le projet et développer un système plus proche de la monnaie Abeille<sup>531</sup> qui est notamment garantie par la coopérative de finance éthique la Nef. Le projet grenoblois cherche également à profiter de l'expertise accumulée durant le déploiement du SOL Violette à Toulouse.

Le projet de passeport citoyen fonctionne bien, mais n'est pas aussi complet et solidaires que les acteurs de terrain l'auraient voulu. Il dure du 15 septembre 2012 au 28 février 2013 puis est prolongé de trois mois. 600 passeports sont distribués. En termes de sensibilisation, ça a été une réussite, mais ça a généré peu d'activité. On a estimé que la valeur d'un passeport était d'à peu près 200 €. Ça a produit pas mal de travail pour les roms. On a considéré que les objectifs ont été à peu près atteints avec seulement 50 % des bons récupérés.

Le Sol Alpin est, quant à lui, mort en novembre 2012 avec la création du passeport, car le projet a été abandonné par ses financeurs. La METRO réduit sa participation financière, découragée par les problèmes techniques de mise en place de la monnaie locale qui perdurent. Une fois que les fonds alloués par la METRO ont été baissés à 3000 €, l'association a dû faire un emprunt pour payer le contrat en CDI de son unique salariée. De plus, la Ville s'aligne sur la diminution du subventionnement de la METRO en ne donnant plus que 2000 € et la Région ne donne plus rien, car c'était la METRO qui était en charge de transmettre le dossier et que cela les obligeait à justifier pourquoi ils demandaient des fonds à la Région alors qu'ils avaient eux-mêmes retiré leur soutien. Un effet domino se produit et coule définitivement le SOL Alpin, qui dépose le bilan.

---

<sup>531</sup> L'Abeille est une monnaie locale complémentaire et une monnaie fondante lancée en 2010 à Villeneuve-sur-Lot, dans le Lot-et-Garonne, en France. Le programme de l'Abeille est destiné à promouvoir le commerce local et fonctionne avec un taux de change fixe d'une Abeille pour un euro. Pour décourager l'accumulation spéculative, l'Abeille est une monnaie circulante, lorsqu'elle est immobile, elle perd un peu de sa valeur (-2 % tous les six mois). Elle n'est émise qu'en billets (de 1, 2, 5 et 10 Abeilles), lors des échanges, la monnaie est rendue avec des pièces en centimes d'Euro. Des coupures de 50 Abeilles ont été mises en circulation en janvier 2012, confirmant le succès de cette monnaie complémentaire.

**Annexe 5 : Les espaces de précarité sur le territoire grenoblois (source : INSEE, Recensement de la population 2009, Pôle emploi 2011, Revenus fiscaux 2011, CAF 2012)**

